

SOMMAIRE

Pages

AVIS adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du 9 juin 1999	1
I - L'UEMOA : UNE RÉGION EN MUTATION.....	3
II - LES PROPOSITIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.....	6
A - VEILLER À LA COHÉRENCE DES OBJECTIFS ET DES MOYENS	6
B - JOUER UN RÔLE MOTEUR AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE ET DES INSTANCES MULTILATÉRALES.....	7
1. Poursuivre l'allègement de la dette.....	8
2. Faciliter et maîtriser l'ouverture au marché mondial	9
3. Dans le cadre de la négociation de la convention de Lomé, agir pour que l'Union européenne accompagne en priorité l'intégration économique de l'UEMOA	10
4. Permettre une meilleure articulation entre la coopération bilatérale et multilatérale.....	13
5. Etablir une politique européenne commune au sein des organisations multilatérales.....	13
C - APPUYER LE PROCESSUS D'INTÉGRATION RÉGIONALE DE L'UEMOA	14
1. Favoriser un double mouvement de concertation :	14
2. Adopter une stratégie régionale	15
3. Intégrer la question des migrations dans une réflexion régionale ...	15
4. Régionaliser l'aide aux infrastructures	16
5. Soutenir la création de Conseils économiques et sociaux dans l'UEMOA	16
D - AFFIRMER SUR LE TERRAIN LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA COOPÉRATION FRANÇAISE	17
1. Réorienter les politiques d'éducation et de formation	17
2. Développer une offre éducative et des bourses d'études	18
3. Sauvegarder les zones rurales	19
4. Contribuer au développement du secteur privé.....	20
5. Soutenir la coopération culturelle et scientifique.....	21
6. Revoir les méthodes sur le terrain.....	22
E - S'APPUYER DAVANTAGE SUR LA SOCIÉTÉ CIVILE	23
1. Soutenir et encourager la coopération décentralisée.....	24
2. Mieux coordonner les interventions des collectivités territoriales et des ONG françaises en Afrique de l'Ouest.....	25

F - VALORISER L'IMAGE DE L'AFRIQUE	25
G - FAVORISER LA POURSUITE D'UNE RÉFLEXION SUR LA COOPÉRATION ET L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT	26
CONCLUSION.....	29
ANNEXE A L'AVIS.....	31
SCRUTIN.....	31
DÉCLARATIONS DES GROUPES.....	33
RAPPORT présenté au nom de la section des relations extérieures par Mme Janine CAYET, rapporteur.....	1
INTRODUCTION.....	5
CHAPITRE I LES PAYS DE L'UEMOA : UNE SITUATION CONTRASTÉE	7
I - DES PROGRÈS RÉCENTS MAIS DES DÉFIS MAJEURS.....	7
A - UN NOUVEAU CONTEXTE GÉOPOLITIQUE DEPUIS LA FIN DE LA GUERRE FROIDE	8
1. L'après-guerre froide	8
2. La reprise des conflits internes	9
3. Le retour des Etats-Unis d'Amérique	9
B - DES PROGRÈS RÉCENTS SE SONT FAIT JOUR DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES	11
1. Le retour de la croissance	12
2. Les évolutions politiques	18
C - DES DÉFIS À RELEVER	21
1. Le désengagement de la communauté internationale dans l'aide au développement	21
2. L'intégration dans l'économie mondiale	24
3. Un tissu industriel faible	32
4. Des infrastructures insuffisantes	38
5. La stagnation de l'investissement	42
6. Malgré des allègements, la charge de la dette demeure un frein au développement	49
7. Le défi démographique et ses conséquences socio-économiques ...	55
II - DES ATOUS À VALORISER	59
A - VERS L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE DE L'UEMOA.....	60
1. Une volonté d'intégration.....	60
2. Les objectifs du traité de l'UEMOA.....	63
3. La mise en place des politiques communes de l'UEMOA.....	64
4. Les avancées de l'intégration régionale.....	69
5. Quelles perspectives ?	71

B - L'UNION MONÉTAIRE : LES CHANCES OFFERTES PAR L'EURO DANS LA ZONE FRANC	73
1. La zone franc : brefs rappels.....	74
2. Le passage à l'euro et l'avenir de la zone franc	75
C - L'AGRICULTURE : UNE FORCE POUR L'UEMOA	78
1. Le poids de l'agriculture dans l'activité économique des pays de l'UEMOA	78
2. Une agriculture diversifiée	80
3. Le rôle moteur du coton dans l'UEMOA	82
4. La participation de la population locale aux projets de lutte contre la sécheresse.....	85
D - UN PROCESSUS DE PRIVATISATIONS BIEN ENGAGÉ	87
1. Une volonté politique de désengagement de l'Etat plus affirmée ..	87
2. Une plus grande ouverture à l'investissement étranger.....	88
3. La privatisation des services publics	88
4. Un premier bilan des privatisations dans l'UEMOA	88
CHAPITRE II QUELLE COOPÉRATION AVEC LES PAYS DE L'UEMOA ?	93
I - DES LIENS ÉTROITS	93
A - QUELQUES RAPPELS HISTORIQUES.....	93
1. La conquête	94
2. La colonisation	95
B - LA FRANCE, PREMIER PARTENAIRE ÉCONOMIQUE DE L'UEMOA.....	99
1. Des échanges commerciaux en progression.....	99
2. Une forte présence des entreprises françaises.....	102
II - LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE FRANÇAISE DE COOPÉRATION	103
A - LE DISPOSITIF FINANCIER	103
1. L'aide bilatérale.....	104
2. L'aide multilatérale.....	112
3. Le traitement de la dette	113
B - L'EFFORT DE LA FRANCE	115
1. Un effort important et constant.....	115
2. Une aide essentiellement bilatérale.....	118
3. Une aide multilatérale en augmentation.....	120
4. Une forte concentration sur les pays d'Afrique subsaharienne	120
III - LA RÉFORME DE LA COOPÉRATION FRANÇAISE	121
A - UNE POLITIQUE DE COOPÉRATION ADAPTÉE AUX ENJEUX DU MONDE ACTUEL	122
1. L'esprit de la réforme	122

2. Une réforme nécessaire.....	123
3. De nouvelles orientations	124
B - UN CADRE INSTITUTIONNEL RESTRUCTURÉ.....	128
1. Renforcer la coordination interministérielle	128
2. Renforcer l'unité de conception et de coordination de la coopération internationale autour de deux grands pôles	129
3. Un nouveau champ : la « zone de solidarité prioritaire » (ZSP) ...	131
4. Elargir la concertation à la société civile.....	133
C - DES INSTRUMENTS PLUS EFFICACES.....	134
1. Un opérateur pivot : l'AFD.....	134
2. Des instruments financiers adaptés à la ZSP.....	135
3. Sortir de l'assistanat, promouvoir le partenariat	136
D - UNE COOPÉRATION MILITAIRE RÉORIENTÉE	136
1. La nouvelle doctrine	137
2. Le programme RECAP	138
3. L'évolution du dispositif militaire français.....	139
IV - UNE POLITIQUE AMBITIEUSE	144
A - LA CONSOLIDATION DE L'ÉTAT DE DROIT ET L'ENRACINEMENT DE LA DÉMOCRATIE	144
1. L'Etat de droit suppose le développement d'un cadre institutionnel adapté et d'une administration efficace	144
2. Le développement de la démocratie nécessite un appui à l'organisation d'élections libres et pluralistes	145
3. Un soutien aux politiques de sécurité des personnes et des biens.	146
4. Un appui aux réformes dans le domaine judiciaire	148
5. Un appui aux administrations économiques et financières	149
6. Des actions en faveur du développement des médias	151
B - LA CONQUÊTE DE LA SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION À L'ÉCONOMIE MONDIALE	152
1. Créer les conditions favorables à l'investissement privé	152
2. Aider à la reconquête des marchés nationaux et à la restructuration des grandes filières de production.....	155
3. Aider à la conception et à la mise en oeuvre de politiques agricoles efficaces	155
4. Assurer la sécurité alimentaire.....	158
5. Moderniser les infrastructures	160
6. Renforcer l'efficacité des entreprises du secteur public marchand	162
C - LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (ÉDUCATION ET SANTÉ)	164
1. Adapter les systèmes éducatifs aux réalités nationales	164
2. Moderniser les systèmes de santé	170
3. Les femmes, acteurs essentiels du développement	174
D - LA COOPÉRATION CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE.....	175

1. La coopération culturelle	175
2. La coopération scientifique.....	179
V - COOPÉRATION BILATÉRALE ET MULTILATÉRALE.....	180
A - LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE COOPÉRATION AU	
DÉVELOPPEMENT : LES CONVENTIONS DE LOMÉ.....	180
1. Le dispositif des conventions de Lomé.....	182
2. L'analyse du Livre Vert.....	188
3. Un bilan nuancé.....	194
B - AIDE BILATÉRALE ET AIDE MULTILATÉRALE	200
1. Les institutions multilatérales dans les pays de l'UEMOA.....	200
2. Rapprochement et coordination entre la coopération bilatérale et	
multilatérale	214
3. Des divergences de fonds	219
CONCLUSION.....	221
BIBLIOGRAPHIE	231
TABLE DES SIGLES	234
LISTE DES ILLUSTRATIONS	236
ANNEXES.....	239
Annexe 1 : L'Islam, facteur de la vie économique au Sénégal	241
Annexe 2 : L'état des lieux des infrastructures en UEMOA.....	248
Annexe 3 : Les Organes de fonctionnement de l'UEMOA.....	255
Annexe 4 : Présentation générale de la zone franc en Afrique et mécanismes	
spécifiques de fonctionnement du compte d'opérations ouvert au	
Trésor public français	258
Annexe 4 (Suite) : La zone franc aujourd'hui	259
Annexe 5 : Le bilan des privatisations par pays	260
Annexe 6 : Les entreprises françaises en UEMOA.....	265
Annexe 7 : L'Agence française de Développement.....	266
Annexe 8 : Le Haut Conseil de la Coopération internationale.....	272
Annexe 9 : Conférence Permanente des Chambres Consulaires Africaines et	
Françaises	273
Annexe 10 : Les conventions de Lomé.....	276
Annexe 10 (suite) : Pays participants, de Yaoundé 1 à Lomé IV bis.....	280
Cahier n° 1 : Fiches des huit pays de l'UEMOA	281
Cahier n° 2 : La Coopération française avec cinq pays de l'UEMOA :	
le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali	
et le Sénégal.....	333

AVIS

**adopté par le Conseil économique et social
au cours de sa séance du 9 juin 1999**

Le Bureau du Conseil économique et social a confié le 14 octobre 1997, à la section des Relations extérieures, la préparation d'un rapport et d'un avis intitulés « *Prospectives pour un développement durable : quelle politique de coopération avec les pays de l'Union économique et monétaire Ouest-Africaine ?* »¹. La section a désigné Mme Janine Cayet comme rapporteur.

*

* *

Créée en 1994 pour succéder à l'UMOA, l'Union économique et monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) comprend huit pays (le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo ainsi que la Guinée Bissau qui les a rejoints en 1997).

Très largement inspiré des principes de l'Union européenne, le traité instituant l'UEMOA vise à instaurer une solidarité et un dialogue dans le but de « réussir ensemble l'intégration » et par là même, répondre aux exigences de l'économie mondiale. Ce processus impose d'ouvrir tous les chantiers en même temps, c'est dire les difficultés pour ces huit pays aux économies fragiles.

I - L'UEMOA : UNE RÉGION EN MUTATION

L'image de l'Afrique véhiculée par les médias est celle d'un continent, condamné au sous développement et aux conflits.

Or s'il traduit la réalité de certaines parties du continent, ce tableau ne reflète pas la situation de la plupart des pays qui composent l'UEMOA.

Cette Afrique évolue et sa relation au monde change. L'environnement international a en effet connu en quelques années d'importantes mutations. La fin de la confrontation Est-Ouest et l'émergence d'un monde multipolaire, le recul du dialogue Nord-Sud, la mondialisation des échanges, l'accélération de la diffusion des innovations technologiques ont créé une nouvelle donne.

Après la profonde crise économique des années quatre-vingts, l'UEMOA a renoué avec la croissance, notamment depuis la dévaluation du Franc CFA en janvier 1994.

Celle-ci a permis au prix de certaines contraintes, le rétablissement des principaux équilibres macro-économiques : maîtrise de l'inflation, réduction du déficit budgétaire, redressement des comptes extérieurs, investissements en hausse, progression du PIB supérieure à celle de la démographie. Dans certains pays des institutions démocratiques ont été mises en place. Une nouvelle génération de cadres politiques, d'entrepreneurs, d'intellectuels, de journalistes, d'artistes prouve que ces pays avancent.

¹ L'ensemble du projet d'avis a été adopté par un vote au scrutin public par 135 voix et 34 abstentions (voir résultat du scrutin en annexe).

Certes la situation est contrastée et les résultats inégaux selon les pays tant dans le domaine économique que social, celui de la santé en particulier. Nombre d'entre eux restent parmi les plus pauvres du monde. Les inégalités demeurent. D'autres connaissent une reprise des conflits internes en particulier en Guinée Bissau et au Niger.

Ils sont de plus confrontés à de nombreux défis : l'insertion internationale d'économies insuffisamment compétitives et attractives, le désengagement de la communauté internationale qu'illustre notamment la baisse de l'aide publique au développement, le défi démographique et ses conséquences en matière de santé et d'éducation.

Cependant, ainsi que l'indiquait M. Michel Levallois, Président du Comité de Coordination pour l'Afrique de demain, « *les difficultés de l'Afrique de l'Ouest sont l'expression d'une transition plus que d'une crise* ». Aussi, les problèmes que connaît cette région, bien moindres d'ailleurs que ceux d'autres parties du continent ne doivent pas occulter les progrès qu'ont réalisés les pays de l'UEMOA au cours de ces dernières années. Ceci est d'autant plus vrai que cette zone dispose d'un certain nombre d'atouts qu'il lui appartient de valoriser.

Tel est le cas du processus d'intégration régionale mis en oeuvre en 1994. Inspirée des principes de l'Union européenne, l'UEMOA s'appuie sur la recherche de convergence des politiques économiques, la coordination de politiques sectorielles nationales et éventuellement la mise en oeuvre de politiques communes, notamment dans les domaines des ressources humaines, de l'aménagement du territoire, des transports et télécommunications, de l'environnement, de l'agriculture, de l'énergie, de l'industrie et des mines ; l'harmonisation et la clarification de l'environnement réglementaire (en particulier le régime de la fiscalité) et légal avec notamment l'organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) ; la création d'un marché commun, à l'intérieur duquel les biens, les services, les personnes et les capitaux circuleront librement, et où le droit d'établissement des personnes sera assuré.

Cinq ans après sa création, l'UEMOA se structure et se renforce progressivement pour devenir un ensemble économique susceptible de répondre aux exigences de l'économie mondiale. La quasi totalité des organes de l'UEMOA est en place : la Commission, la Cour de justice, la Cour des comptes, la Chambre consulaire régionale. Le Système Comptable Ouest Africain (Syscoa) a été adopté le 1er janvier 1998, la Bourse régionale des valeurs mobilières d'Abidjan fonctionne depuis septembre 1998. La réforme fiscale progresse ainsi qu'un code communautaire d'investissements. Le TEC entrera en vigueur l'an 2000.

En regroupant les potentialités de ses composantes, en favorisant les complémentarités, l'UEMOA avec ses 67 millions d'habitants constitue un espace économique viable, susceptible d'attirer les investisseurs jusque là rebutés par l'étroitesse des marchés, un faible pouvoir d'achat, l'insuffisance des infrastructures et les incertitudes de l'environnement juridique.

De plus, le processus de privatisation qui accompagne les réformes consécutives à la dévaluation du CFA, la facilitation de l'investissement étranger ouvre à ceux-ci de nouvelles perspectives.

Enfin, ils y disposent d'une monnaie unique, le CFA, arrimé à l'euro, ce qui constitue un facteur de stabilité et permet aux entreprises installées dans cette région d'accéder à un marché de 320 millions de consommateurs, sans coût de transactions.

Cette évolution tendrait à montrer que les pays de l'UEMOA sont en passe de trouver les ressources nécessaires à leur croissance. Néanmoins ces résultats sont encore fragiles et doivent être consolidés. La France a un rôle à jouer dans ce sens.

Elle a en effet, maintenu des liens étroits avec ces pays sur le plan humain, politique, technique et financier. Dans le domaine économique, notre pays représente le premier partenaire de ces Etats aussi bien au niveau des échanges - avec des parts de marchés supérieures à 25 % - qu'au niveau des investissements. Il y bénéficie en outre de la proximité linguistique et culturelle.

De plus, l'effort consenti par la France a été important et constant. Même si les montants de l'aide publique sont en baisse ces dernières années, notre pays reste à titre bilatéral le premier donateur dans la région de l'UEMOA où il devance très largement les pays du G7 ainsi que ses autres partenaires européens, les Fonds arabes, voire les bailleurs de fonds multilatéraux. Si l'on prend en compte sa participation aux différentes organisations multilatérales, sa contribution au développement de cette région apparaît encore plus conséquente.

L'opportunité de la coopération française, quarante ans après les indépendances, continue cependant à faire l'objet de débat.

Bien que les conditions d'élaboration de ce rapport n'aient pas permis de faire une évaluation exhaustive, il s'est attaché à réunir suffisamment d'éléments d'appréciation pour permettre d'orienter la politique française de coopération.

Force est de constater que la présence et le soutien de la France ont joué un rôle stabilisateur. Ils ont évité les drames que connaissent la région des Grands Lacs ou la Corne de l'Afrique. Ils ont permis la création et le maintien d'infrastructures de base et la continuité de services publics qui assurent la sécurité, l'éducation, les soins de santé, même s'ils demeurent insuffisants.

L'augmentation de l'espérance de vie, la progression de l'alphabétisation, la croissance économique, l'amélioration de l'autosuffisance alimentaire sont les meilleurs indicateurs du développement qu'a connu l'UEMOA.

De plus l'UEMOA semble désormais engagée sur la voie du changement. Elle recueille les premiers fruits des efforts de ces dernières années largement soutenus par la France. L'objectif de notre pays doit être d'adapter sa politique de coopération à ce nouveau contexte et de la rendre plus efficace. Cet objectif ne peut être atteint que sous certaines conditions qui font l'objet des propositions qui suivent.

II - LES PROPOSITIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

A - VEILLER À LA COHÉRENCE DES OBJECTIFS ET DES MOYENS

Outre la mise en cause de l'efficacité de l'aide, les critiques récurrentes portent sur la multiplicité des intervenants, **l'absence de vision globale** qui en découle, les difficultés de cette politique à s'adapter aux mutations politiques, économiques et sociales que connaît l'Afrique de l'Ouest. Elles ont conduit à revoir récemment le dispositif mis en place dans les années soixante.

Relevant du principe de solidarité, la politique de coopération réformée en janvier 1999, s'articule dorénavant autour de six axes stratégiques :

- la consolidation de l'Etat de droit et l'enracinement de la démocratie ;
- la conquête de la souveraineté économique ;
- la lutte contre la pauvreté par l'amélioration des systèmes d'enseignement et de santé ;
- le développement de la recherche et l'accès à l'information scientifique et aux nouvelles technologies ;
- la gestion du développement urbain et des ressources naturelles et le soutien aux processus d'intégration et de coopération régionales ;
- l'ouverture sur l'extérieur dans le respect des identités culturelles et sociales.

La cohérence entre l'objectif humaniste, qui est la finalité de la politique de partenariat entre la France, l'Europe et l'UEMOA, et les moyens mis à sa disposition doit s'inspirer du sommet de La Baule de 1990 qui a établi un lien entre la contribution de notre pays, la promotion des droits de l'homme et le développement de la démocratie.

Sur le plan institutionnel, la réforme renforce la coordination interministérielle en créant le Comité Interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), chargé de définir les orientations de la politique de coopération internationale et de déterminer notamment la « *zone de solidarité prioritaire* ».

Elle consolide l'unité de conception de cette politique en regroupant au sein du ministère des Affaires étrangères les services de la Coopération et des Affaires étrangères. Elle élargit la concertation à la société civile au sein du Haut Conseil de la coopération internationale. L'Agence Française de Développement se voit confier la gestion directe des actions de coopération même si le ministère des Affaires étrangères conserve, par le biais du Fonds d'Aide et de Coopération, celle des opérations relevant des secteurs institutionnels et de souveraineté (justice, Etat de droit, administration économique, défense, police).

La réforme est donc ambitieuse au niveau de ses objectifs : la coopération couvre tous les volets, elle n'est plus limitée au pays du « champ » mais s'élargit à une zone dite de solidarité prioritaire composée des pays ayant le plus besoin de notre aide au développement.

Elle ne constitue pas pour autant une réponse totalement adaptée aux critiques sur le manque de coordination, du fait qu'elle maintient deux pôles : le ministère des Affaires étrangères et de la coopération d'une part, le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie d'autre part dont les approches et les objectifs diffèrent.

Même si le CICID définit les grandes orientations, il conviendra donc de **veiller à ce que chacun de ces pôles ait une vision globale et intègre les projets dans un cadre économique et politique plus vaste que celui de son champ.**

De la même façon, il paraît dorénavant nécessaire de privilégier l'approche régionale, celle de l'UEMOA. Malgré l'existence de programmes régionaux, la coopération française continue peut être à trop considérer son aide en terme de pays.

Dans le même esprit, il semble déraisonnable de ne pas prendre en compte le poids économique et politique des deux voisins anglophones de l'UEMOA, Ghana et plus encore Nigéria. En raison du rôle grandissant de ce dernier, il convient d'oeuvrer pour qu'il réintègre la communauté internationale et en respecte les règles, faute de quoi, il est susceptible de déstabiliser la région. A cet égard, l'UEMOA peut servir d'exemple à son puissant voisin.

B - JOUER UN RÔLE MOTEUR AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE ET DES INSTANCES MULTILATÉRALES

Globalement l'aide bilatérale (34,7 milliards de francs en 1998 soit 0,41 % du PNB français) représente les trois quarts de l'aide française. On observe cependant un glissement lent et constant de celle-ci vers l'aide multilatérale dans le cadre de laquelle la France tient une part essentielle.

Avec une contribution annuelle de l'ordre de 10 milliards de francs depuis 1992, elle est le deuxième contributeur en valeur absolue.

Cette aide présente de plus la particularité de transiter pour moitié par l'Union européenne, la France étant le premier contributeur au Fonds européen de Développement (FED) dans le cadre des conventions de Lomé qui lient les pays ACP à l'Union européenne.

L'autre moitié de l'aide multilatérale française est répartie entre les institutions financières internationales, le système des Nations Unies et les Banques régionales de développement (Banque Africaine de Développement et Banque Ouest-Africaine de Développement).

L'ensemble de ces institutions joue un rôle primordial en Afrique et notamment dans l'UEMOA. C'est pourquoi en tant que membre à part entière et important contributeur des institutions multilatérales, en raison de ses liens avec cette région du monde et de sa connaissance du continent africain, la France doit, dans l'intérêt des pays africains comme dans le sien, jouer à la fois un rôle moteur et un rôle de médiateur.

Cette mission peut s'exercer dans différents domaines : tout d'abord celui de la dette mais aussi dans le cadre des négociations commerciales multilatérales, dans celui de la négociation de l'après Lomé IV et au sein de l'Union européenne.

1. Poursuivre l'allègement de la dette

Une des contraintes les plus fréquemment citées par les responsables des pays africains est celle de la dette. La charge financière qu'elle représente dépasse le plus souvent les capacités de remboursement de ces Etats, d'autant plus que la dette étant libellée en devises, cette contrainte a été aggravée par la dévaluation du CFA. Elle constitue surtout, par son poids sur les budgets publics, un réel handicap pour financer le développement économique et social.

Fin 1996, la dette extérieure représentait 45 % du PNB du Burkina Faso, 60 % au Sénégal et au Niger, sa totalité au Togo, 115 % au Mali, plus d'une fois et demi le PNB de la Côte d'Ivoire. Le service de la dette absorbe plus de 20 % des exportations des pays de l'UEMOA et malgré leurs remboursements, ces pays se retrouvent trois fois plus endettés qu'il y a quinze ans, situation incompatible avec un développement réel et durable.

Conscients de ce problème, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International ont lancé à la fin de l'année 1996, l'Initiative en faveur des Pays Pauvres très endettés (IPPTE) qui vise à ramener le fardeau de la dette à un niveau soutenable afin d'aider les pays bénéficiaires à sortir du cycle de rééchelonnement de la dette. Trois pays de l'UEMOA y sont définitivement éligibles : le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Mali.

Pour bénéficier de l'IPPTE, les pays doivent cependant remplir une série de conditions et il s'avère que la plupart d'entre eux ne bénéficieront d'un allègement de leur dette qu'après l'an 2000.

Pour sa part, la France dont il faut rappeler qu'avec 55 milliards de francs, elle a représenté la moitié des annulations de dettes bilatérales dans le passé, a proposé dans la perspective du G7 à Cologne en juin prochain, de suspendre pendant trente ans les remboursements du service de la dette pour les pays bénéficiant de l'initiative PPTE. Elle suggère par ailleurs d'offrir un traitement plus avantageux, notamment à travers un encouragement aux mesures de conversion de dette en investissement aux autres pays en développement. L'initiative française repose également sur un principe de responsabilité. Les mesures exceptionnelles d'allègement de la dette bénéficieront aux pays menant des politiques transparentes et progressant vers une meilleure « *gouvernance* ». Les ressources dégagées par les annulations seront affectées à des projets de développement au profit des populations.

Le Conseil économique et social, s'il se félicite de ces initiatives, préconise certaines dispositions complémentaires. Pour lui, il convient d'adopter des critères d'éligibilité plus souples (revenu par habitant et « insoutenable » de la dette) et des délais plus courts (c'est-à-dire sans attendre le terme de deux accords triennaux avec le FMI). Les ratios retenus (dette/exportation et service de la dette/exportations) restent encore trop élevés. Il apparaît indispensable par

ailleurs d'établir un lien entre allégement de la dette et les stratégies de développement humain : les moyens dégagés par allégement de la dette pourraient pallier au moins partiellement le coût des objectifs annoncés en 1996 par le Comité d'aide au développement de l'OCDE pour 2005/2015 (développement social, éducation, lutte contre la pauvreté). Il est surtout nécessaire de susciter dans les pays créditeurs une volonté politique nouvelle pour soutenir les efforts de l'Afrique.

En tout état de cause, le fardeau qui découlera des dispositions adoptées devra être partagé équitablement. Les pays du G7, voire de l'OCDE devront en effet non seulement annuler les créances existantes d'aide publique mais aussi assurer le financement de l'effort à réaliser par les institutions financières internationales et apporter des financements concessionnels nouveaux.

Le problème du financement de telles mesures reste posé, le prélèvement sur les réserves d'or du FMI, suggéré en son temps par le Royaume-Uni ayant été refusé par le Congrès américain. Dans l'hypothèse où il serait surmonté, il restera à la communauté internationale à **s'assurer que les remises de dettes - partielles ou totales - serviront effectivement à améliorer le sort des populations et ne profiteront pas aux seules classes dirigeantes.** L'enjeu essentiel n'est pas la solution du problème de la dette, mais celui du développement à long terme.

Il appartient à la France, actionnaire important de la Banque Mondiale et du FMI de continuer à poser les problèmes dans toutes les instances et en premier lieu au G7 et à l'OCDE.

2. Faciliter et maîtriser l'ouverture au marché mondial

Les trente dernières années ont vu une marginalisation progressive de l'Afrique subsaharienne. Ses exportations qui représentaient 3,3 % du total mondial en 1950 et 2,9 % en 1960, n'en constituaient plus que 0,8 % en 1995. Sur ses trente principales exportations non pétrolières, les parts de marché sont passées de 20,8 % à 9,7 %, soit une perte annuelle de l'ordre de 11 milliards de dollars. Même si le coton et le cacao constituent des réussites notables, ses principales cultures d'exportation - arachide, huile de palme, banane, caoutchouc - ont été affectées par ce phénomène.

Les politiques menées ces dernières années ont cherché à contrer cette évolution. Elles reposent sur la recherche d'une croissance économique tirée principalement par l'ouverture au marché mondial et aux investissements, ce qui constitue l'objectif de nombreuses stratégies de développement.

En donnant accès aux productions des pays ACP aux marchés européens sans obligation de réciprocité, les conventions de Lomé procèdent de ce principe. Néanmoins, outre le fait que ces préférences commerciales n'ont pas permis à ces pays en raison d'une compétitivité insuffisante, de s'intégrer à l'économie internationale, elles sont, en raison de leur non réciprocité, en contradiction avec le principe fondamental de non discrimination de l'OMC.

De plus la dérogation négociée par l'Union européenne à l'OMC expire en l'an 2000 et les résultats du différend sur la banane démontrent que de telles dérogations seront de plus en plus difficiles à obtenir.

Enfin les deux négociations prévues d'ici l'an 2000 dans le cadre de l'OMC - la négociation agricole et celle sur les services - ne manqueront pas d'avoir des implications pour les pays africains et pour l'UEMOA en particulier. En matière agricole notamment, les fluctuations et l'imprévisibilité des prix qui pourraient résulter de la disparition des mécanismes de soutien ainsi que l'alourdissement du coût de leurs importations en période de cours mondiaux élevés, pourraient les pénaliser.

Les conséquences seraient également négatives pour leurs exportations si le système de préférences commerciales dont ils bénéficient dans le cadre des conventions de Lomé n'était pas maintenu. A cet égard, il semblerait équitable, à l'instar de ce qui se fait pour la dette, d'établir une différenciation entre pays en développement et de privilégier les moins avancés.

Ces menaces potentielles reposent la question de leur capacité à affronter la compétition mondiale. Il est à craindre qu'une insertion trop brutale dans une économie mondiale extrêmement concurrentielle mette en danger les acquis de ces dernières années.

Ce risque justifie la protection des industries naissantes et des activités de services grâce à l'aménagement de périodes de transition. Le cas de la filière coton dont la privatisation préconisée par la Banque Mondiale est déjà engagée, est révélateur à cet égard. Il est important si l'on veut éviter un effondrement de la production comme cela s'est passé au Bénin, de prévoir une période de transition au cours de laquelle les producteurs de coton apprennent à s'organiser.

Là encore notre pays doit poser le problème des pays de l'UEMOA tant au sein de l'Union européenne, qu'auprès de la Banque Mondiale ou de l'OMC.

Il convient en effet de permettre à ces économies encore fragiles d'amortir le choc de l'ouverture à l'extérieur et de faire en sorte que les populations ne soient pas exclues du bénéfice de la croissance induite par l'élargissement des marchés.

3. Dans le cadre de la négociation de la convention de Lomé, agir pour que l'Union européenne accompagne en priorité l'intégration économique de l'UEMOA

En préalable à la renégociation des accords de Lomé, il convient de rappeler que l'Union européenne ne doit pas se désengager de cette région du monde dont elle est le premier partenaire commercial et où par sa seule présence, elle maintient un équilibre vis-à-vis des institutions de Bretton Woods.

Le mandat de négociation de l'Union européenne avec les pays ACP propose des accords de partenariat économique régionaux (APER). Ces accords comprennent des accords de libre-échange (ALE) avec quatre régions d'Afrique subsaharienne, dont l'UEMOA en premier lieu. Le système part du principe que les accords de libre-échange cadrent avec la politique extérieure générale de l'Europe, que le libre-échange au niveau régional constitue la première étape « *idéale* » vers une libéralisation multilatérale des échanges et, enfin, que les pays ACP les plus pauvres pourraient continuer à bénéficier d'une partie de leurs préférences commerciales non réciproques.

Le Conseil économique et social s'interroge sur l'introduction du libre-échange dans les relations Union européenne/ACP. Parmi les accords intervenus dans le passé, ceux incluant des pays en voie de développement ont enregistré beaucoup d'échecs, mais il convient aujourd'hui de prendre en compte l'accélération de la libéralisation des échanges au plan mondial - l'hypothèse d'un « *monde sans droit de douanes* » commence à poindre à l'horizon 2010 ou 2015 -. Dès lors, le vrai risque pour les pays africains n'est-il pas de la subir sans s'être suffisamment préparés ?

La France doit insister auprès de ses partenaires européens afin que le calendrier qui sera retenu donne à ces pays le temps et les moyens de s'organiser.

En effet, on ne peut écarter l'hypothèse d'une dérive dans l'engagement de l'Union européenne à aider l'Afrique. La longue tradition d'accompagnement et d'aide de la France vis-à-vis de ce continent n'existe pas pour un grand nombre des quinze Etats membres de l'Union européenne. On voit bien que l'Allemagne par exemple se désengage progressivement car elle a à sa porte tous les pays du bloc de l'Est qui représentent une perspective de marché attrayante ; il en est de même du Royaume-Uni vis-à-vis de l'Afrique francophone. De plus l'élargissement de l'Union européenne à moyen terme va faire rentrer des pays aux économies fragiles pour ne pas dire, pour certains d'entre eux, en reconstruction.

Il est indéniable que dès leur arrivée dans l'Union ces pays vont capter une partie importante des ressources de l'Europe et dans tous les cas des sommes supérieures à leur participation au budget de l'Union. Ce sont les exemples passés du Portugal, de l'Espagne et de la Grèce ; on peut donc raisonnablement penser que les ressources n'étant pas extensibles, les aides en direction de l'Afrique risquent de diminuer considérablement, ce qui serait dramatique, principalement pour l'UEMOA qui a entrepris une intégration régionale qui à l'évidence ne pourra pas se faire très rapidement.

Il est donc essentiel que l'aide française ne se contente pas d'agir dans le cadre de l'Union européenne, mais qu'elle continue véritablement à accompagner ces huit pays à travers une aide bilatérale conséquente.

C'est pour notre pays une question d'honneur car on ne peut pas mettre ces populations sur la route du progrès et les abandonner au milieu du gué.

C'est en 2005 que les accords de partenariat débouchant sur le libre-échange entre l'Union européenne et les ACP ayant choisi cette voie - l'UEMOA notamment - devraient être signés. Ces accords prévoiraient une

période de transition supplémentaire avant l'entrée en vigueur complète de la réciprocité, qui débiterait en 2005 et durerait au minimum dix ans.

La période de cinq ans pour les premières négociations nous semble trop courte. L'intégration régionale entre des Unions économiques et douanières regroupant des pays ACP n'est pas seulement un moyen d'atteindre des objectifs économiques et commerciaux ; elle peut aussi contribuer à la paix dans la région. Une trop forte pression exercée par l'Union européenne sur des groupes de pays africains en voie d'intégration pour qu'ils concluent dans la hâte des accords de libre-échange risquerait d'aboutir à des résultats contraires.

La France se doit de rappeler à l'Union européenne que la priorité pour les Européens doit être d'abord de soutenir et d'accompagner les processus d'intégration en cours - celui de l'UEMOA en premier lieu - afin qu'ils définissent des politiques communes et renforcent leurs institutions régionales.

En tout état de cause, certaines recommandations s'imposent :

- la coopération régionale suppose le développement institutionnel préalable des pays ACP aux plans national et régional : les accords de partenariat économique régionaux comme les accords de libre-échange ne doivent pas être imposés. Les blocs régionaux doivent avoir avancé suffisamment loin dans leur intégration régionale, avant d'engager des négociations commerciales avec l'Union européenne ;
- les nouveaux accords en matière d'aide doivent être assujettis à une relation contractuelle : il convient d'inscrire l'aide au développement dans un cadre plus large que celui des conditionnalités économiques et sociales d'une part, les conditionnalités politiques, d'autre part, qui interviennent lorsqu'un pays n'a pas rempli un certain nombre de critères de résultat. Il s'agit de remplacer la « *conditionnalité-punition* », appréciée après coup, par un « *contrat* » plus général, négocié et conclu en amont avec un Etat qui s'engage à le respecter ;
- une réforme des institutions de la Commission est nécessaire : le respect de la cohérence passe par une politique de coopération internationale clairement coordonnée, incluant les accords de Lomé. **Les Etats-membres doivent davantage coordonner leurs coopérations entre eux, d'une part, et avec celle définie au niveau européen, d'autre part. La France devra jouer un rôle moteur dans l'élaboration de cette politique commune et inscrire dans ce cadre sa coopération bilatérale ;**
- faire intervenir de nouveaux acteurs : le projet de Forum ACP des affaires, d'une part, et le Forum ACP des ONG, d'autre part ainsi que les syndicats et les organisations socio-professionnelles doivent être soutenus et associés à la formulation des politiques et à leur application sur le terrain.

4. Permettre une meilleure articulation entre la coopération bilatérale et multilatérale

Notre capacité à jouer ce rôle à la fois de médiation et d'impulsion suppose tout d'abord que **nos positions soient coordonnées** au sein de ces organisations et par conséquent qu'elles fassent l'objet d'une concertation approfondie en amont. Or la coordination, si elle existe au niveau européen avec le Comité Interministériel pour les questions de coopération économique européenne (S. G. C. I.) ne semble pas être toujours mise en pratique au sein d'instances telles que les Banques de développement ou l'OCDE.

Par ailleurs, **la coordination entre les différents bailleurs de fonds**, si elle s'est améliorée, bute encore sur des obstacles inhérents aux modes de fonctionnement des différents acteurs de la coopération : la lourdeur et l'hétérogénéité des dossiers ou des décaissements et les décalages qui en découlent, l'insuffisante complémentarité entre l'aide communautaire et les aides bilatérales.

Des améliorations peuvent être apportées au niveau européen qui conduisent à reconnaître et valoriser la compétence de chacun, à mieux coordonner les administrations nationales sans pour autant remplacer les actions mises en oeuvre au niveau bilatéral par une politique purement multilatérale.

On peut par ailleurs s'interroger sur l'éclatement des structures administratives de l'Union européenne, les pays méditerranéens étant gérés par la DGI, les ACP par la DG VIII alors que l'on peut penser que ces deux zones relèvent d'une même politique de développement.

Une meilleure coordination, voire concertation, des actions des Etats-membres renforcerait en outre leur influence auprès des organisations multilatérales en raison du poids de l'Union européenne dans ces instances.

D'autre part, si nous voulons que notre influence s'exerce réellement dans les instances internationales, **il faut améliorer notre représentation** au sein de certaines d'entre elles. Si les positions françaises sont globalement satisfaisantes dans les institutions de l'Union européenne, il n'en est pas de même au sein des Nations Unies où les Français n'occupent pas toujours des postes stratégiques.

Il conviendrait enfin de **stabiliser le montant de nos contributions** volontaires aux Nations Unies. Les fluctuations que celles-ci ont connues au cours de ces dernières années nuisent à l'efficacité des actions que nous souhaitons engager en complément de notre coopération bilatérale.

Parallèlement, la fonction de coordination du PNUD vis-à-vis des agences des Nations Unies devrait être renforcée.

5. Etablir une politique européenne commune au sein des organisations multilatérales

Les pays membres de l'Union européenne devraient se rapprocher pour établir ensemble une politique commune d'aide au développement, afin notamment de peser davantage au sein des organisations multilatérales.

C - APPUYER LE PROCESSUS D'INTÉGRATION RÉGIONALE DE L'UEMOA

A partir de l'intégration monétaire que représente déjà la zone franc, il s'agit de réaliser une véritable intégration économique, afin d'organiser un grand marché commun de 67 millions de consommateurs sous l'égide d'une autorité régionale qui a la responsabilité de coordonner les politiques économiques des pays membres.

Comme on l'a constaté les économies de l'UEMOA se trouvent dans un contexte plus favorable aujourd'hui que dans le passé, et présentent des atouts par rapport à d'autres régions de l'Afrique subsaharienne :

- leur pôle économique principal, la Côte d'Ivoire connaît *un régime de croissance rapide* et maîtrisée. Il est, au demeurant, beaucoup moins écrasant pour l'équilibre de l'Union que les pôles principaux des autres groupements régionaux (notamment le Nigéria) ;
- les pays enclavés de l'Union, s'ils présentent encore certains déséquilibres, ne sont pas véritablement distancés en matière de croissance économique. Ils pourraient en particulier mettre en valeur des avantages comparatifs spécifiques, et développer certaines exportations ;
- *la convergence économique au sein de l'Union a beaucoup progressé* au cours des dernières années, ainsi que celle des politiques publiques, au plan macro-économique comme au plan sectoriel ;
- *le potentiel d'échanges, et d'investissements croisés*, est encore loin d'être totalement exploité dans l'UEMOA - alors qu'il a probablement atteint ses limites dans certains autres groupements régionaux, du fait de trop grande dissymétrie de leurs économies ;
- enfin, *la monnaie unique*, que partagent ces pays depuis leur indépendance, représente un atout majeur, en sécurisant les transactions au sein de la zone franc, en organisant la coopération régionale entre les Etats et en clarifiant les perspectives économiques, celles des Etats comme celles des opérateurs privés.

La Coopération française et l'ensemble des bailleurs de fonds doivent faire de l'UEMOA un point majeur d'application de leurs interventions. Il s'agit en effet de lui donner dès le départ les moyens de son efficacité, tant à l'intérieur de l'Union, vers les huit Etats-membres, que vers l'extérieur, en direction des investisseurs privés étrangers.

1. Favoriser un double mouvement de concertation :

La Coopération française doit s'efforcer de favoriser le double mouvement qui caractérise l'intégration régionale :

- d'une part, les huit pays membres de l'UEMOA doivent apprendre à raisonner ensemble et globalement, au niveau de l'Union, tout en renforçant les liens économiques et les échanges commerciaux entre eux, afin de renforcer le marché intérieur qu'ils constituent ;

- d'autre part, les pays partenaires et les organismes multilatéraux impliqués dans la Coopération internationale en UEMOA, doivent s'organiser entre eux pour agir chacun selon sa spécialité, selon une stratégie élaborée au plan régional.

Ainsi, la Coopération française pourrait affecter moins d'aide publique au développement à la Côte d'Ivoire - car l'UEMOA bénéficie en premier lieu à celle-ci - afin de pouvoir renforcer son aide aux pays enclavés.

Ceci nécessite des réunions régulières entre les divers responsables de la Coopération française des huit pays de l'UEMOA, mais aussi entre ces mêmes responsables de la Coopération aux niveaux bilatéral et multilatéral, à l'échelon de l'UEMOA.

Au sein de ces réunions de coordination, il paraît indispensable que l'UEMOA soit considérée comme un partenaire à part entière ; il doit en être de même dans les discussions qui ont lieu entre les bailleurs de fonds et les Etats-membres.

2. Adopter une stratégie régionale

Compte tenu des freins inévitables au processus d'intégration, la France et les pays partenaires doivent aider les pays de l'UEMOA afin qu'ils définissent une vision et une stratégie régionale commune pour l'UEMOA, visant à harmoniser les politiques nationales et à les rendre complémentaires à l'échelle de l'UEMOA. Ceci est valable autant pour le riz que pour l'élevage ou les constructions d'Universités et de grandes écoles d'ingénieurs.

La Coopération française doit s'organiser pour mettre en oeuvre une stratégie régionale qui crée et développe des complémentarités et des points forts dans chacun des pays de l'UEMOA. L'aide française au développement doit être redéployée en fonction de cet objectif. Dans le cas contraire, l'action de la France ne fera qu'accroître les déséquilibres au sein de la région.

Par exemple, la Coopération pourrait aider le Sénégal et le Mali à renforcer leur rôle d'éleveur et de distributeur de viande dans toute la sous région en créant les filières adaptées à cette activité (chaîne du froid, traitement de la viande, sécurité sanitaire).

3. Intégrer la question des migrations dans une réflexion régionale

Si l'accroissement de la population dans les villes est lié à l'exode rural, un autre phénomène encore y contribue. Il s'agit de l'immigration de populations en provenance des autres pays de la région (Burkina, Mali,...), mais aussi des pays voisins (Ghana, Nigeria...). Dans la région UEMOA, l'un des pays qui attirent le plus ces populations extérieures est, sans conteste, la Côte d'Ivoire. Au point que les Ivoiriens eux-mêmes affirment, peut-être exagérément, que 60 % des habitants d'Abidjan ne sont pas d'origine ivoirienne, et qu'un réflexe « nationaliste » commence à se percevoir. Ce phénomène de perméabilité des frontières et de flux migratoires en direction des pays qui apparaissent comme les plus prospères de la région se comprend aisément, mais est difficile à traiter.

Cependant, cette immigration fournit une main-d'oeuvre souvent saisonnière, parfois exploitée en violation des conventions du BIT. A cet égard, une action menée à l'échelon régional est indispensable.

4. Régionaliser l'aide aux infrastructures

L'aide aux infrastructures doit être régionalisée et axée sur les besoins des grands ensembles géographiques africains : il en est ainsi de la création d'un réseau routier transnational, ou de l'interconnexion des réseaux électriques nationaux. L'administration de ces infrastructures d'intérêt régional serait confié à des Agences régionales de droit public, disposant de leurs budgets et de leurs personnels propres. Il s'agit en effet de faire émerger une nouvelle génération d'organismes techniques africains, capables de se substituer à des administrations nationales souvent largement déconsidérées et inefficaces, et de travailler directement avec le secteur privatisé.

5. Soutenir la création de Conseils économiques et sociaux dans l'UEMOA

Les 17 et 18 mars 1999 un séminaire était organisé par le Comité Economique et Social Européen, les ACP et les autorités sénégalaises.

Un large tour d'horizon a permis de faire évoluer l'idée de la création d'un Conseil économique et social régional de l'UEMOA. Notre Assemblée partage cette idée.

Cette structure pourrait avoir un rôle de réflexion à l'échelle régionale et être un coordinateur des projets des Etats en terme de complémentarité des pays.

En effet, la faiblesse des économies, la relative fragilité de chacun des pays pris isolément incite à les aider à trouver pour chacun son territoire d'excellence afin de consolider d'abord la richesse de chacun d'eux. Seuls les grands projets - barrages, électricité, gaz - seraient vus sous un angle plus large.

Le rôle de collecteur de projets à l'échelle régionale et de coordinateur n'existe pas actuellement et chacun des pays raisonne à l'échelle de « *son pays* ».

Un Conseil économique et social existe dans cinq pays sur les huit de l'UEMOA (Côte d'Ivoire, Bénin, Burkina Faso, Mali et Sénégal).

Le Conseil économique et social peut être un bon médiateur entre les Etats, le monde économique, et les populations - à l'exemple intéressant du Conseil économique et social du Mali. Tous les ans l'ensemble des Conseillers se dispersent dans le pays et vont à la rencontre des habitants y compris les populations nomades. Ces Conseillers enregistrent les demandes, souhaits et critiques formulés par les Maliens. Un document est ensuite élaboré et présenté au chef de l'Etat et à son gouvernement.

Cette façon de considérer l'un des rôles du Conseil économique et social malien pourrait être proposée aux autres Conseils économiques et sociaux et la France, à travers sa Coopération, pourrait également se faire le porte parole des populations qui souhaitent qu'un Conseil économique et social soit installé chez eux à l'exemple du Togo, très demandeur. Cela serait d'autant plus facile que

l'inscription d'un Conseil économique et social existe dans la Constitution togolaise.

D - AFFIRMER SUR LE TERRAIN LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA COOPÉRATION FRANÇAISE

1. Réorienter les politiques d'éducation et de formation

Des milliers de jeunes Africains diplômés ne trouvent pas d'emploi dans leur pays, alors que les métiers d'artisans ou de techniciens disparaissent.

Si l'UEMOA veut retenir ses diplômés, il faut qu'elle leur offre des emplois. Sans emploi dans les entreprises et les industries du pays, les jeunes diplômés - formés grâce à l'aide au développement française et internationale, et pour la plupart d'entre eux en France jusqu'à ces dernières années - soit quitteront définitivement leur pays pour s'établir à l'étranger, soit resteront chez eux mais au risque d'oublier en peu de temps tout ce qu'ils auront appris au cours de leurs études. L'exemple des jeunes diplômés béninois qui se reconvertissent dans le métier de taxi-moto, en est l'illustration. Peu satisfaits de cette situation, ils développent des attitudes agressives et contestataires.

C'est pourquoi la Coopération française doit s'efforcer de mettre en adéquation les formations avec les besoins et les enjeux d'aujourd'hui et de demain ; ainsi il convient de favoriser les formations techniques et professionnelles.

Des accords doivent être pris avec les écoles françaises spécialisées, notamment avec celles appartenant aux Chambres de Commerce et d'Industrie et avec les Chambres de Métiers françaises, afin **que des formations soient effectuées « sur place », dans le pays de résidence de l'étudiant ou du stagiaire, dans les conditions réelles où devra ensuite s'exercer le métier appris.**

Des expériences intéressantes initiées par l'Assemblée permanente des Chambres de Métiers (APCM) à travers le programme COSAME (Programme de coopération et de soutien aux artisans et micro-entreprises du Sud) pourraient être proposées plus largement. Ce programme permet en effet à des artisans, apprentis en fin d'études de venir pour quelques mois, voire un à deux ans, former dans le pays-même des artisans africains. Cet échange de savoir et de culture des artisans du Nord et du Sud est, de plus, d'un grand intérêt humain pour les deux parties concernées. L'action conduite par de nombreuses associations parmi lesquelles les Maisons Familiales Rurales est à prendre en considération pour développer la formation, assurer la promotion des jeunes et des adultes, et en particulier des femmes.

Par ailleurs, la Coopération s'est pendant longtemps attachée à former des élites pensant que celles-ci formeraient des techniciens qui, à leur tour, formeraient des ouvriers spécialisés. Ce constat nous amène à dire qu'entre ces élites et une main d'oeuvre non qualifiée, il manque des chaînons. De plus, la formation telle qu'elle est envisagée actuellement n'est peut-être pas encore la plus efficace. En effet, de nombreux séminaires dit de formation sont organisés sur deux ou trois jours et réunissent souvent plusieurs centaines de personnes, ce

qui est sans doute une bonne méthode pour sensibiliser à un problème ou une technique, mais pas pour former véritablement.

Il conviendrait également d'introduire plus de souplesse dans le retrait de nos coopérants techniques, en particulier dans les domaines de l'enseignement, de la santé, de la justice, des douanes... En d'autres termes, le relais à la coopération de substitution est-il suffisamment préparé. Les exemples sont nombreux qui démontrent combien peut être dommageable le retrait trop rapide d'un coopérant, sans s'assurer que le relais africain est opérationnel.

C'est par exemple la chaire de physique qui est fermée dans une université ; certains services de douane qui se trouvent désorganisés ; c'est aussi l'inutilité d'un équipement médical sophistiqué (IRM) parce que le médecin capable d'interpréter n'est pas formé.

Plutôt que d'avoir des coopérants, en nombre important, installés sur place en permanence, qui donnent quelques heures de cours dans la semaine, il serait sans doute plus efficace d'organiser des échanges avec des Universités françaises, sur des durées de un ou deux mois, avec des programmes très concentrés et adaptés aux besoins des étudiants africains.

Cela pose toutefois le problème du « *relais* » : afin de faciliter le remplacement de coopérants techniques français par des Africains, il conviendrait que la Coopération française puisse prendre en charge ces derniers sur ses crédits d'APD, ce qui n'est pas possible à l'heure actuelle.

Enfin, avec le souci de ne pas « désertifier » les zones rurales, la Coopération française ne doit pas relâcher son effort en faveur de l'enseignement primaire sans lequel aucun développement durable n'est possible.

2. Développer une offre éducative et des bourses d'études

Bien que le français demeure langue officielle et langue véhiculaire dans l'ensemble des pays de l'UEMOA, la langue française perd progressivement de son importance sur le plan éducatif. Ceci s'explique surtout par l'ouverture de ces pays aux influences et aux médias en provenance des Etats-Unis et du Canada.

D'autre part, on ne peut que constater une restriction de la politique des bourses d'études du gouvernement français en faveur des Africains, au cours de ces dernières années. Or, on observe dans les pays de l'UEMOA que de plus en plus d'élites locales sont formées aux Etats-Unis et au Canada, notamment à l'initiative de la Banque Mondiale et du Japon, par l'Institut de développement économique (IDE) de la Banque et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF).

Cette tendance nécessite une adaptation de l'offre « *culturelle et éducative* » française, dans les trois directions suivantes :

- renforcer les partenariats entre universités et établissements d'enseignement supérieur africains et institutions homologues en France ;

- **maintenir une politique ciblée de bourses d'études, seule à même de continuer à s'attacher des élites pour lesquelles la France restera une référence.** Les bourses françaises pour ces pays doivent tenir compte des difficultés rencontrées par les jeunes étudiants africains lorsqu'ils veulent venir étudier en France ; aussi pourraient-elles offrir à la fois : le visa, le logement et les études. De plus, des associations animés par les Ambassades de France de chacun des pays concernés devraient être créées afin d'accueillir les anciens boursiers africains du gouvernement français après leur retour dans leur pays ;
- veiller à conserver, au travers du Fonds d'aide et de Coopération et d'une assistance technique rénovée, un rôle suffisant tant dans la conception et la mise en oeuvre des politiques éducatives que dans la gestion des systèmes éducatifs.

3. Sauvegarder les zones rurales

Le développement des activités économiques ne doit pas s'effectuer au détriment du monde paysan et des zones rurales, **en détruisant l'agriculture qui a un rôle social essentiel même si elle produit peu de valeur ajoutée.** Car l'agriculture est à la fois un moyen de lutter contre la pauvreté, et une clé du « *décollage* » de l'Afrique. **C'est sur le terrain, par le regroupement et l'organisation des producteurs, et non à partir des capitales, que des progrès pourront être réalisés, notamment dans le secteur des cultures d'irrigation.**

Il convient également de freiner l'exode massif des ruraux vers les villes.

Dans cet esprit, la Coopération française doit encourager la création des infrastructures et des équipements collectifs nécessaires aux populations urbaines et rurales, en associant l'Etat, les régions, les villages, selon les cas (forages hydrauliques, désenclavement des villages isolés, gares routières, axe Dakar-Bamako, etc...).

De même, la Coopération française doit favoriser le développement de la production d'énergie électrique parfois actuellement encore assurée par des centrales thermiques très anciennes, dont le coût de production est très élevé, et qui sont sujettes à des délestages très fréquents. Il convient de réaliser les centrales hydro électriques prévues au barrage de Manantali, afin qu'elles soient opérationnelles dès 2000.

Dans le même temps, la Coopération française doit faire valoir aux gouvernements des pays sahéliens que les entreprises qui produisent leur propre énergie électrique doivent pouvoir la vendre à l'extérieur, ceci afin de rendre la production d'électricité plus rentable et d'éviter les gaspillages.

L'exemple de la coopération Région Ile-de-France/Région de Kayes au Mali est remarquable ; depuis plusieurs années cette coopération a permis de développer des zones de cultures vivrières de plus en plus grandes (formation d'agriculteurs, réseaux d'irrigation, etc.). Cette expérience a permis également un retour au pays de quelques Maliens venus chercher du travail en France. Même si le nombre de ces retours est faible, l'expérience vaut d'être renouvelée ailleurs.

Cet exemple n'est que l'illustration de la politique des conventions de co-développement.

4. Contribuer au développement du secteur privé

La politique française de soutien au secteur privé doit viser plus l'environnement du secteur privé que l'activité des entreprises elles-mêmes, sans pour autant abandonner toute aide nécessaire au secteur public.

La définition d'un cadre régional pour l'investissement, les régimes fiscaux et douaniers, le droit des sociétés, le fonctionnement de la justice, etc..., doivent constituer un objectif prioritaire. Le renforcement de la sécurité juridique et physique de l'investissement constitue un second objectif auquel l'aide internationale peut contribuer. Enfin, l'établissement de systèmes financiers sains et régulés est une condition indispensable au développement du secteur privé : il passe par une amélioration du système bancaire permettant d'assurer la fluidité des transferts internes dans l'UEMOA, et par le développement de la Bourse régionale d'Abidjan afin d'attirer des investissements extérieurs.

Parallèlement, l'aide directe au secteur privé doit se poursuivre, notamment au travers de PROPARCO et de la Banque mondiale, en privilégiant les opérations qui ont un fort effet de levier ou un rôle de démonstration, permettant au secteur privé de prendre le relais rapidement.

Ainsi la Coopération française doit contribuer à renforcer les capacités du secteur privé, afin qu'il se substitue progressivement à l'Etat dans le secteur productif. Il convient toutefois de rappeler que les services publics peuvent avoir une vertu structurante d'organisation sociale.

Dans le cas où des privatisations sont opérées, elles ne devront pas nier le rôle de l'Etat. En effet, si les administrations, tant à l'échelon central que local, ne sont pas associées au processus de libéralisation (en particulier les services douaniers et fiscaux), elles en freineront le bon déroulement par manque de motivation ou par crainte de ne pouvoir exercer leur contrôle. Mais les privatisations n'ont pas seulement pour but d'alléger la charge des Etats, ou de pallier des modes de gestion inefficaces ; elles visent aussi à donner leur chances à des entreprises dans le contexte de la mondialisation.

Les entreprises du secteur productif doivent acquérir la capacité de transformer les matières premières, avant de les exporter. Pour cela, l'Etat doit pouvoir accompagner le secteur privé pendant une période transitoire, et ne pas se désengager trop tôt ; les entreprises doivent être soutenues par l'Etat afin d'obtenir au départ la confiance des banques et des organismes de crédit et de garantie.

Dans cet esprit, la Coopération française doit appuyer les PME plus spécialement :

- dans les activités de sous-traitance avec des grands groupes africains et européens, industriels et commerciaux (rechercher des « niches ») ;
- en mettant à leur disposition les technologies européennes, et les experts correspondants et en développant la recherche locale ;

- en organisant des formations spécialisées autour de ces technologies ;
- en favorisant le financement en fonds de roulement, en plus de l'investissement ;
- dans la mise au point et la promotion d'un modèle « industrie-artisanat » : il faut en effet favoriser les associations entre **les industriels** (qui connaissent les standards du marché, les normes de qualité internationales, les flux de marchandises et les procédures à l'exportation, etc.), **les producteurs de matières premières** de bonne qualité (coton, cuivre, or, peaux, etc.), **et les artisans** africains ; c'est alors que des « *filères* » pourront se constituer (le cuir par exemple) et dépasser le seul cadre des marchés locaux pour être valorisées à l'exportation.

Le Sénégal en offre un bon exemple : la Coopération française, qui soutient le développement de l'artisanat du cuir à Thiès, doit contribuer à la création d'une centrale d'achats répondant à des normes de qualité internationales. Elle doit également favoriser la création d'une Chambre des métiers, qui pourrait être chargée, en liaison étroite avec les Chambres de commerce et d'industrie de la région, de professionnaliser et de développer des filières « *formation-production-commercialisation* » en faveur de l'artisanat.

Enfin, à côté des financements apportés par l'AFD et sa filiale PROPARGO, l'AFD devrait accentuer ses interventions en faveur des « *petits projets* » appartenant au secteur de l'économie informelle, notamment par l'extension des micro-crédits.

5. Soutenir la coopération culturelle et scientifique

L'histoire des rencontres entre la France et l'Afrique a été celle des chocs entre des civilisations et des cultures, dont la nature est suffisamment connue pour qu'on s'y attarde aujourd'hui. Il est tout à fait normal dans notre monde contemporain, d'associer les hommes de culture à la définition de la nouvelle politique de coopération française tant l'interaction entre l'économique et le culturel est évidente.

La prise en compte par la France de la dimension culturelle doit favoriser un nouveau type de développement centré sur l'homme et enraciné dans la culture de chaque peuple, contribuant ainsi à un développement global de l'Afrique, par région et par pays.

Elle doit valoriser les ressources humaines, accroître les capacités propres de création et encourager les créateurs et les savants africains à s'épanouir dans leurs activités. Il faut donner aux créateurs la possibilité de s'exprimer, et donner aux savants les moyens de se faire connaître en les aidant à déposer des brevets et à faire éditer leurs recherches.

Des actions volontaristes telle que la création à Paris d'une Maison de la Culture Africaine ainsi que d'un Collège franco-africain de haut niveau contribueraient efficacement à soutenir la coopération culturelle et scientifique entre la France et l'Afrique.

La nouvelle politique de coopération française doit intégrer la culture dans tous les aspects de la coopération. Pour cela, elle doit pouvoir s'appuyer sur une évaluation aussi précise que possible de l'impact de la culture.

- **Evaluer l'impact économique et social de la culture**

Il convient d'évaluer l'impact des activités culturelles soutenues par la France, notamment le développement des « industries culturelles » (cinéma, musique, expositions, etc...), en particulier auprès des jeunes - mais aussi sur le plan économique et commercial -, et dans leurs effets positifs pour l'image des Africains dans le monde. Si la France répond à cette attente culturelle des jeunes Africains, son image n'en sera que plus valorisée.

Dans le domaine culturel, tous les arts sont concernés (chanteurs, musiciens, sculpteurs, artistes), mais l'art cinématographique en particulier, très populaire, doit faire l'objet d'un nouveau partenariat.

- **Elaborer une politique du cinéma et de l'audiovisuel**

La sensibilisation des pouvoirs publics africains et français sur l'urgence de la mise en place d'une véritable politique juridique et financière pour le développement de l'industrie cinématographique et de l'audiovisuel suppose de travailler suivant différents axes :

- initier et renforcer le partenariat entre les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel d'une part et les instances africaines et françaises d'autre part ;
- amener les secteurs bancaires à s'impliquer dans le financement de l'industrie du cinéma et de l'audiovisuel ;
- inciter les Etats du sud à inscrire le cinéma et l'audiovisuel dans le Code des investissements et dans les priorités des programmes indicatifs nationaux avec les institutions internationales.

- **Reconnaître une « exception culturelle africaine »**

Comme il existe maintenant une « *exception culturelle française* », la France devrait proposer que soit reconnue une « *exception culturelle africaine* » dans les négociations commerciales multilatérales.

C'est par cette notion d'exception que la France a pu mieux défendre par exemple sa production cinématographique face aux productions américaines dans les négociations du GATT.

Dans ce domaine du cinéma les pays de l'UEMOA notamment le Burkina Faso, le Sénégal, le Mali... sont très productifs et trouveraient sans doute un avantage à être reconnus dans une exception africaine.

6. Revoir les méthodes sur le terrain

Au-delà des orientations générales et de la définition de projets adaptés aux besoins des populations, il paraît nécessaire de revoir les méthodes de travail sur le terrain appliquées par les différents acteurs de la Coopération française. C'est là que la Coopération au niveau local montre son intérêt. Plusieurs observations peuvent être faites à cet égard :

- **ne pas s'enfermer dans des approches trop sectorielles**, mais plutôt privilégier les personnes responsables localement, car les avancées dépendront d'elles, de leur implication ou non dans les projets ;
- plutôt que **se limiter à des « projets » trop étroits**, trop contraignants, revenir à des « **programmes** », permettant plus de souplesse dans la réalisation. En réalité, il semble que la notion de « **milieux** » (naturel, urbain, etc.) devrait être de plus en plus utilisée pour délimiter les zones d'intervention des programmes retenus ;
- allonger la durée des programmes et des projets.

Actuellement, la durée des projets est de trois années, ce qui ne donne pas un temps suffisant pour faire évoluer les mentalités, pour que les populations « *s'approprient* » le projet lui-même et le soutiennent.

Il convient de revenir à des programmes s'étendant sur des périodes plus longues, qui incluent le temps de la préparation, en particulier celle des populations.

Tout ce qui permet d'intégrer plus largement les femmes dans la vie économique, sociale et culturelle et de renforcer leur statut, tout ce qui favorise le développement de l'économie sociale (associations, coopératives, sociétés mutualistes) renforce la mobilisation des populations et aide aux transitions sociales.

A cet égard, le concept de « **projet de développement local** » mis au point par l'AFD depuis déjà plusieurs années, repris en France dans le cadre des banlieues, devrait être systématiquement utilisé lorsque cela s'avère possible.

Ces projets visent le développement économique local et intègrent la politique de décentralisation ainsi que la mise en place des collectivités territoriales au niveau régional. Il s'agit d'apporter à ces dernières (régions et communautés rurales) des appuis techniques et financiers complémentaires pour soutenir l'investissement local dans les zones rurales (amélioration des infrastructures, mise en valeur durable des ressources naturelles, diversification économique, développement des compétences).

Ces projets comportent la définition, avec les villages, associations et collectivités, de programmes d'investissements pluriannuels, ainsi que la mise au point des instances et procédures adaptées pour le financement des investissements locaux et le contrôle de leur exécution.

Ils s'articulent avec le programme d'appui à la décentralisation du ministère de la Coopération, qui vise le renforcement des outils de gestion et des compétences des collectivités publiques.

E - S'APPUYER DAVANTAGE SUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

La coopération française doit cesser de privilégier les Etats, pour s'adresser également, et directement, aux forces vives qui contribuent au développement des pays africains. Les Etats ne doivent plus être systématiquement les destinataires principaux - sinon exclusifs - des fonds d'aide au développement ;

ils doivent désormais se comporter en partenaires de la coopération pour les tâches relevant strictement de leur compétence, telles que la défense, la police, l'action extérieure, la collecte de l'impôt, etc. Et, bien sûr, assurer les grands équilibres macro-économiques ; ils doivent également assurer le cadre législatif et réglementaire nécessaire au développement de leur économie et à l'ouverture au marché mondial.

Augmenter la coopération « hors Etat » pour l'affecter directement à des organismes locaux, c'est également un moyen pour que l'aide au développement se perde moins dans différents circuits familiaux, de clans ou d'affaires.

Il s'agit en fait de transférer progressivement les ressources et les responsabilités de l'échelon national à l'échelon local, par l'aide au secteur privé, la coopération décentralisée et l'aide aux ONG, mais aussi en soutenant l'économie africaine dite informelle par les sociétés mutualistes par exemple.

Mais en plus des collectivités territoriales et des associations, il convient de reconnaître les entreprises comme des acteurs à part entière de la coopération : la France devrait s'efforcer de les impliquer davantage comme acteurs de cette politique.

Il en est de même pour les organisations syndicales et professionnelles, les Chambres de commerce et d'industrie, les Chambres d'agriculture et les Chambres des métiers, qui doivent désormais être pleinement associées au nouveau partenariat franco-africain. La Coopération instaurée entre la CFDT et l'Organisation régionale africaine de la CISL témoigne à cet égard du dynamisme de ces relations : des mutuelles de santé ont été créées dans plusieurs pays d'Afrique ; une mutuelle va voir le jour dans le secteur du coton au Mali, et dans celui du développement social au Niger. D'autres projets concernent les banques, les assurances et les mines.

1. Soutenir et encourager la coopération décentralisée

Il est un domaine où le rôle des collectivités territoriales françaises est essentiel en Afrique de l'Ouest : celui de la décentralisation. En effet, dans la plupart des pays de l'UEMOA la mise en place de communes et de régions fait partie des processus démocratique en cours, nécessitant l'organisations d'élections et la formation de cadres territoriaux.

Dans des pays où le taux d'alphabétisation est faible, la compétence et les moyens offerts par les communes, les départements et les régions françaises dans le cadre de la coopération décentralisée, sont essentiels. La coopération française doit appuyer prioritairement leurs interventions. Il conviendrait également de reconnaître le rôle joué par les Associations de Migrants en France, à la fois dans la vie sociale de notre pays et dans la promotion de leur propre pays à travers une épargne-investissement non négligeable.

Enfin, la coopération décentralisée n'a d'intérêt que si elle bénéficie d'une grande autonomie d'intervention.

Pour la renforcer, deux directions paraissent souhaitables :

- simplifier les procédures de cofinancement « *Etat-Collectivités locales* » en profitant de la réforme du dispositif de la coopération française ;
- à l'instar de l'Association Française des Volontaires du Progrès, largement financée par la coopération française, certaines grandes ONG/OSI oeuvrant en faveur du développement pourraient se voir attribuer un appui par l'Etat français à travers une contractualisation, selon la procédure des cofinancements avec les collectivités territoriales.

2. Mieux coordonner les interventions des collectivités territoriales et des ONG françaises en Afrique de l'Ouest

Cependant, il convient d'inciter les collectivités territoriales à accepter qu'une coordination s'établisse afin d'éviter des interventions multiples et désordonnées dans un même pays, sur des projets semblables et parfois concurrents.

Il en va de même des organisations de solidarité internationale bénéficiant de la coopération française, dont les activités locales ont un impact qui reste difficile à apprécier. Ceci est d'autant plus vrai pour les nombreuses ONG françaises qui mènent dans ces mêmes pays des opérations ponctuelles en dehors des instances de la coopération française : regroupements d'initiatives individuelles, les ONG ou OSI peuvent intervenir dans des secteurs où les coopérations officielles seraient moins efficaces ou moins bien adaptées. On reproche cependant à certaines de ces associations l'extrême dispersion de leurs actions, leur individualisme, leur volonté de rester autonomes dans le choix des projets comme des moyens et des modalités de mise en oeuvre.

Ceci plaide pour une plus grande cohérence de l'ensemble du dispositif public et privé, notamment pour créer des synergies entre les politiques menées par la coopération française et celles réalisées au titre de la coopération décentralisée.

Un besoin de cohérence et de rationalisation apparaît nécessaire.

Le nouveau Haut Conseil de la coopération internationale pourrait utilement inscrire cette réflexion parmi ses premiers travaux, tout en ayant soin de limiter ses propositions à l'action sur le terrain afin de ne pas laisser croire en particulier aux ONG, organismes privés, à une récupération ou à un contrôle par les pouvoirs publics de leurs réalisations.

F - VALORISER L'IMAGE DE L'AFRIQUE

Dans le contexte actuel, on ne parle de l'Afrique que pour mettre en avant ses difficultés politiques, économiques, sociales, etc... Bien qu'il ne s'agisse pas en l'occurrence de minimiser les problèmes ou de faire de la désinformation, il apparaît indispensable d'expliquer, de convaincre, particulièrement les investisseurs que des progrès existent et d'accompagner ces avancées encore

fragiles. Il faut également convaincre les opinions publiques de l'utilité de l'aide au développement en Afrique.

Déjà, lors du Sommet de La Baule, les Etats africains avaient exprimé le souhait que des actions soient entreprises pour mieux faire connaître leurs pays, et ils s'étaient plaints de cette perception négative. Depuis, bien peu de choses ont été faites. Des actions en faveur de l'information économique sur l'Afrique doivent être multipliées, à l'instar de ce qui se fait en ce domaine par le Centre Français du Commerce Extérieur.

G - FAVORISER LA POURSUITE D'UNE RÉFLEXION SUR LA COOPÉRATION ET L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

L'aide au développement constitue une dimension essentielle de la politique étrangère de la France, et devrait représenter, dans un proche avenir, un élément tout aussi essentiel de la politique extérieure de l'Union européenne.

Il faut cependant constater que la situation des pays d'Afrique de l'Ouest demeure préoccupante, malgré un effort financier et humain considérable effectué au cours des quarante dernières années tant par la France et les pays de l'OCDE que par les institutions de Bretton Woods.

Les résultats visibles de ces efforts semblent peu en rapport avec le coût de l'aide internationale (environ 290 milliards de francs auraient été engagés depuis 1975 dans la politique européenne de développement).

Une des idées principales à retenir est d'orienter l'aide davantage vers l'appui direct aux populations que vers le soutien aux gouvernements en place.

L'aide française qui transite par des organismes multilatéraux - l'Union européenne en premier lieu - est pour sa part trop peu visible dans les pays destinataires, et largement ignorée par l'opinion publique française.

Ainsi l'aide communautaire est trop souvent perçue comme une aide bilatérale supplémentaire pour les pays bénéficiaires, qui proviendrait en quelque sorte d'un seizième Etat-membre.

Quant aux institutions de Bretton Woods, si l'on reconnaît l'utilité des conditionnalités qu'elles mettent en oeuvre, celles-ci doivent être adaptées aux conditions locales.

Dans un monde en pleine mutation, caractérisé par la mondialisation des flux financiers et de la communication, mais aussi par l'augmentation des disparités économiques et sociales entre les pays et par l'aggravation de la pauvreté à l'intérieur de la plupart des pays en développement, une réflexion approfondie sur le concept, les buts et les moyens de l'aide au développement s'impose à nouveau.

Au lendemain de la mise en place du nouveau dispositif français de Coopération, dont l'un des objectifs majeurs est l'universalité de sa mission, et au moment où les négociations en vue d'une future convention de Lomé avec les pays ACP ont démarré sous l'égide de l'Union européenne, il semble que le moment soit venu de formuler une véritable politique française de développement.

Cette doctrine pourrait alors constituer la base d'une politique européenne de l'aide aux pays en développement.

*

* *

CONCLUSION

Que voit-on de cet immense continent Africain si divers, si complexe ? Souvent on ne retient que les images négatives de la pauvreté, des dictatures, de la corruption, de la maladie, des guerres, du génocide du Rwanda..., parce qu'elles nous bouleversent.

Une autre Afrique existe à côté. Encore faut-il vouloir la voir.

Les huit pays de l'UEMOA sont dans cette ambiguïté. Tout n'y est pas remarquable mais pourtant des progrès indéniables ont été accomplis.

L'ambition de ce rapport a été de traduire avec rigueur les réalités contrastées de cette région que la France, l'Union européenne et les partenaires multilatéraux ont aidé à s'organiser, à se développer.

Ils nous appartient de comprendre que les habitants de ces huit pays ont besoin d'encore un peu de temps, ainsi que de notre accompagnement pour consolider, améliorer ce qui existe déjà partiellement en terme d'outil démocratique, de vie sociale.

Des progrès sont encore à accomplir qu'il s'agisse des droits de l'homme, du développement social, de la justice, de la gestion des Etats, mais n'oublions pas que l'Europe des Quinze ne s'est pas faite en un jour et qu'elle n'est pas encore « *aboutie* » au plan politique. L'UEMOA n'a que cinq ans.

L'investissement en ressources humaines et les études prospectives n'ont pas été réalisés au moment où il fallait qu'ils le soient. Cependant, la régression des économies africaines particulièrement dans cette région de l'UEMOA, semble stoppée depuis 1994.

L'UEMOA « *fille lointaine* » de l'Union européenne, car elle en a copié et mis en place l'essentiel de ses institutions, a été contrainte d'avancer à marche forcée, d'ouvrir tous les chantiers en même temps.

Cette région de l'UEMOA est arrivée à un moment charnière de son histoire, et c'est maintenant que l'accompagnement de la France et des partenaires associés est essentielle pour permettre à ces huit pays de récolter les fruits de tous leurs efforts. Si nous manquions ce rendez-vous, nous assisterions à un retour en arrière de plusieurs décennies.

Soyons patients et tenaces et soutenons ceux qui, en Afrique de l'Ouest et ailleurs, manifestent une réelle volonté de construire leur avenir.

ANNEXE A L'AVIS

SCRUTIN

Scrutin sur l'ensemble du projet d'avis

Nombre de votants..... 169

Ont voté pour..... 135

Se sont abstenus..... 34

Le Conseil économique et social a adopté.

Ont voté pour : 135

Groupe de l'agriculture - MM. de Beaumesnil, de Benoist, Bué, Cazalé, Mme Chézalviel, MM. Compiègne, Coste, Ducroquet, Guyau, Hervieu, Lapèze, Patria, Rigaud, Rousseau, Salmon, Stéfani.

Groupe des associations - MM. Bastide, Coursin, Gevrey, Mmes Mengin, Mitrani.

Groupe de la CFDT - Mlle Andreux, Mme Azéma, MM. Bury, Capp, Carles, Delaby, Denizard, Mme Djukic, MM. Lobjeois, Lorthiois, Mennequier, Moussy, Mme Piazza, M. Toulisse.

Groupe de la CFE-CGC - MM. Chapuis, Clapin, Mme Cumunel, MM. Insa, Walter.

Groupe de la CFTC - MM. Deleu, Faki, Gourmelon, Hédouin, Naulin, Weber.

Groupe de la CGT-FO - MM. Bouchet, Caillat, Gaillard, Grandazzi, Mme Paulette Hofman, MM. Jayez, Mailly, Jean-Claude Mallet, Roulet, Santune, Sohet.

Groupe de la coopération - Mme Attar, MM. Courtois, Ducrotté, Gautier, Gonnard, Marquet, Picard, Verdier.

Groupe des départements, des territoires et des collectivités territoriales à statut particulier d'outre-mer - M. Hmeun.

Groupe des entreprises privées - MM. Brunet, Calvet, Cerruti, Chesnaud, Clément, Dermagne, Flahault, Franck, Gauthier, Ghigonis, Gilson, Gorse, Joly, Leenhardt, Michel, Périgot, Pinet, Rebuffel, Séguy, Simond, Tardy, Urbain, Veysset.

Groupe des entreprises publiques - MM. Bonnaud, David, Delaporte, Gadonneix, Hadas-Lebel, Jurgensen, Piazza-Alessandrini, Rouvillois.

Groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement - MM. Courbey, Ricout.

Groupe des personnalités qualifiées - MM. Aicardi, Beauchamp, Mmes Bergé, Braun, Brunet-Lechenault, M. Casanova, Mme Cayet, MM. Chaton, Chaussebourg, Dechartre, Désir, Mmes Douvin, Fossey, MM. Fourçans, Giscard d'Estaing, Mme Guilhem, MM. Haggai, Lux, Mandinaud, Mekachera, Poujade, Alain Robert, Steg.

Groupe des professions libérales - MM. Chambonnaud, Guy Robert, Salustro.

Groupe de l'UNAF - MM. Bichot, Billet, Bordereau, Boué, Brin, Burnel, de Crépy, Guimet, Mme Lebatard, M. Trimaglio.

Se sont abstenus : 34

Groupe de l'agriculture - M. Kayser.

Groupe de l'artisanat - MM. Arianer, Gilles, Lardin, Millet, Piet, Teilleux, Vignon.

Groupe de la CGT - MM. Alezard, Andouard, Bonnet, Mme Brovelli, MM. Demons, Mme Duchesne, MM. Forette, Junker, Larose, Le Duigou, MM. Masson, Moulin, Mme Rey.

Groupe de la FEN - MM. Andreau, Barbarant, Gualuzzi.

Groupe de la mutualité - MM. Baudiment, Chauvet, Davant, Ronat.

Groupe des personnalités qualifiées - MM. Bêche, Bichat, Deleplace, Depaix, Hintermann, Schapira.

DÉCLARATIONS DES GROUPES

Groupe de l'agriculture

L'Afrique est un continent vaste et complexe, qui présente de multiples facettes. Certes, on ne peut gommer les situations délicates vécues par certains Etats voire le dénuement extrême de quelques pays. Mais cela ne saurait conduire à masquer les réels efforts couronnés de succès entrepris par de nombreux Etats. Les chiffres sont là, qui montrent une nette amélioration de l'état sanitaire de la population, un démarrage lent mais sans heurt de la croissance économique, une évolution sensible vers une certaine démocratisation des régimes politiques en place.

Ces éléments sont indéniables, mais ils demandent à être consolidés. Par ailleurs, trop de questions restent à ce jour insuffisamment traitées, qui freinent encore la poursuite du développement économique de cette partie de l'Afrique :

- Il n'est de développement durable sans une organisation structurée de la société. Le regroupement des acteurs économiques s'avère primordial, particulièrement dans les pays qui ne bénéficient pas d'une longue tradition de développement et souffrent de cette absence de culture économique fondamentale. Nos structures agricoles françaises l'ont bien compris, qui apportent depuis de longues années leur appui à l'organisation professionnelle des paysans africains, par l'intermédiaire notamment de l'AFDI (Agriculteur Français et Développement International), en privilégiant toujours la relation directe avec les paysans africains. En oeuvrant en faveur des organisations locales, par delà même les structures publiques ou nationales des Etats, elles espèrent participer à la mise en place des éléments indispensables à la consolidation du développement économique : appui aux techniques de production, aménagement hydraulique, banque de céréales, crédit rural, commercialisation des produits, organisation économique etc.

- L'ouverture des pays africains sur l'extérieur et la question de l'affrontement au marché mondial revêtent une acuité particulière au moment où le contexte international évolue : La convention de Lomé sera-t-elle reconduite ? Quelles seront les conséquences pour l'UEMOA des négociations à venir de l'OMC ? Nous devons avoir conscience des enjeux que ces questions aujourd'hui en suspens représentent pour ces pays. Il est, en effet, manifeste que la compétitivité encore insuffisante des économies africaines gênera leur intégration dans les échanges mondiaux. Une insertion, trop brutale, dans une économie très concurrentielle mettrait inévitablement en danger les acquis de ces dernières années. C'est pourquoi, les membres de l'UEMOA devraient pouvoir bénéficier de mesures de protection transitoires leur permettant de consolider la mise en place d'un modèle agricole qui leur soit propre tout en se préparant à ces échéances commerciales. La mise en place, par exemple, de protections tarifaires variables aux frontières extérieures à l'Union serait de nature à favoriser le

développement de l'agriculture locale et à réduire la dépendance vis-à-vis des pays tiers.

Groupe de l'artisanat

Au regard des sommes importantes engagées dans cette partie du monde, comparées aux résultats obtenus, il est important aujourd'hui de s'interroger sur l'utilité de l'aide au développement et son efficacité sur le long terme.

Cet avis a le mérite de soulever ce problème de fond, il est juste regrettable qu'il le fasse en conclusion après avoir développé toute une série de mesures sans qu'aucune approche financière d'ailleurs y soit associée.

Concernant la politique proprement dite de coopération avec l'UEMOA, le groupe de l'artisanat apprécie que soit mise en avant la nécessité d'une meilleure cohérence des objectifs et des moyens, estimant urgent que les projets publics et privés soient intégrés dans une vision globale au niveau de la zone pour éviter les doubles emplois, les investissements inutiles et surtout donner toute sa chance au développement durable souhaité dans cette région.

Bien que conscient de l'intérêt que peut représenter, pour la France et les investisseurs étrangers, un espace uni sur le plan monétaire, il est, à notre sens, assez présomptueux de vouloir prétendre influencer l'Europe dans ses priorités d'aides surtout dans une période de forte pression de pays voisins pour intégrer l'espace économique européen.

Quant au choix des orientations de la politique de coopération française, le groupe de l'artisanat regrette que ne soit pas mis en avant l'aspect sanitaire qui constitue le premier enseignement à délivrer dans cette zone pour s'assurer du démarrage de ces pays, de leur survie, avant de s'engager dans de nouvelles voies.

S'agissant de l'éducation et de la formation, les expériences menées par les chambres de métiers visant à organiser les professions entre elles, définir leurs besoins et leur proposer des enseignements appropriés méritaient d'être citées car elles correspondent exactement à la démarche préconisée dans l'avis de privilégier les formations techniques et professionnelles.

Sur le plan des financements, s'il est louable de vouloir simplifier et surtout éviter la centralisation des fonds par les Etats membres, le groupe de l'artisanat se montre très réservé quant à la destination directe des aides aux acteurs qui contribuent au développement des pays, en l'absence d'un système de contrôle de leur bonne utilisation.

L'ensemble de ces remarques conduisent le groupe de l'artisanat à l'abstention.

Groupe des associations

Notre groupe comprend l'option prise par le rapporteur de valoriser l'image de cette région de l'Afrique pour affirmer davantage encore l'utilité et l'efficacité du soutien apporté au développement des pays concernés ; il partage dans cette

perspective nombre des propositions présentées. Cependant, certaines logiques lui semblent justifier que se poursuive le débat.

- 1° point : l'UEMOA

Née en même temps que la dévaluation, cette structure est encore d'histoire récente et il est difficile d'en évaluer déjà l'impact. Le rôle même joué par la dévaluation demeure ambigu. Si elle a permis à certaines zones rurales ou certains secteurs de prendre un nouvel essor, elle a souvent contribué ailleurs à accentuer la pauvreté des populations, cumulant ses effets avec ceux du service de la dette et des politiques d'ajustement structurel.

Certes, les pays membres de l'UEMOA ont un certain nombre d'intérêts communs qui justifient le développement de politiques multilatérales de coopération, tels que moyens de communication, réseaux d'énergie ainsi que le développement cohérent d'établissements complémentaires sur le plan de la santé ou de l'éducation. Mais cela ne saurait se faire sans une volonté politique des pays concernés voulant mettre en commun leurs énergies.

De très grandes disparités existent entre les membres de l'UEMOA. Si l'on cherchait à trop privilégier la dimension régionale, on risquerait de passer souvent à côté des vraies réalités des pays. C'est pourquoi nous estimons qu'un juste équilibre doit constamment être recherché en coopération bilatérale et multilatérale pour mieux s'adapter aux besoins réels, et que l'une ne doit surtout pas se substituer à l'autre.

- 2° point : la mondialisation de l'économie

L'intégration dans la mondialisation de l'économie dépend, comme l'avis l'indique, d'économies nationales suffisamment compétitives et attractives. C'est donc bien sur ces économies nationales qu'il faudrait faire porter l'effort en priorité, permettant à chaque pays de déterminer sa propre politique pour mobiliser sa population en fonction de ses ressources propres et non en fonction des priorités économiques définies ailleurs. L'intégration dans l'UEMOA et dans l'économie mondiale doit se faire à partir de marchés locaux forts, s'intégrant eux-mêmes dans un marché intérieur équilibré et en expansion facilitant son ouverture. En outre, il faut renforcer le rôle régulateur des Etats et de la garantie de services publics ouverts à tous face à la privatisation du secteur productif. Il faut également apporter un effort essentiel à la gestion du développement urbain dans ces pays où la population des capitales atteint au moins 50 % de la population totale, par la restructuration économique liée à la rapidité de l'urbanisation, tout en consolidant l'interaction entre milieux rural et urbain.

Enfin, nous soutenons tout particulièrement la campagne des ONG: « Pour l'an 2000, annulons la dette ».

- 3° point : l'interaction des dimensions économiques, sociales et culturelles dans le développement

Nous percevons dans l'avis une volonté de travailler avec des pays africains organisés en union régionale pour des raisons économiques dictées par la mondialisation des échanges. Mais les programmes de développement ont dans le passé été trop souvent imposés par les bailleurs de fonds, selon leur modèles, leur vision et les intérêts de leurs propres pays, en plaquant sur les populations des

projets de développement définis hors d'elles et qu'elles ne pouvaient pas s'approprier. Face à cela, nous estimons que la coopération doit prendre le parti d'un développement « ascendant », partant des ressources humaines du pays, des initiatives de collectivités territoriales de base, d'associations, groupements et entreprises locales, mobilisées pour faire face à leurs propres difficultés, mettant en valeur leurs ressources locales humaines, matérielles, techniques, environnementales...s'efforçant d'acquérir les compétences nécessaires et s'ouvrant peu à peu à des circuits d'échanges plus larges...

Dans cette optique, nous partageons la préconisation de l'avis touchant à l'utilisation systématique du concept de « projet de développement local », défini avec les intéressés et donnant priorité aux responsables locaux, ainsi qu'au propositions concernant le renforcement de la coopération décentralisée, notamment par la réalisation de programmes pluriannuels avec le concours de l'ensemble des forces vives de la société civile. Cette mobilisation est d'autant plus impérieuse qu'une telle politique de développement nécessite la conjugaison dans un programme global cohérent, de l'ensemble des interventions économiques, sociales, éducatives, culturelles indispensables à la réussite du projet collectif. Dans ce cadre, nous soutenons l'objectif de l'OCDE de la scolarisation de tous les enfants au niveau de l'enseignement de base, le développement de la formation des cadres intermédiaires et la lutte contre l'exode des cerveaux.

Le groupe a voté l'avis.

Groupe de la CFDT

La France, comme l'Europe, a entrepris, depuis quelques années, une réévaluation de sa coopération en Afrique.

A l'heure de la mondialisation des échanges, c'est le défi majeur de toute politique de coopération que d'éviter la marginalisation du continent africain. L'intégration croissante au marché mondial est certes inéluctable, et même souhaitable. Toutefois, cette intégration comporte des risques graves pour les pays qui ne disposent pas encore de structures suffisamment fortes pour imposer les régulations indispensables.

L'accent porté sur les politiques de privatisation comme moyen de conforter le développement économique de ces pays ne doit pas s'opposer à un rôle actif de l'Etat, qui doit garantir et promouvoir les missions de service public, en particulier en direction des populations les plus vulnérables.

L'avis passe trop rapidement sur les politiques sectorielles d'intégration économique au sein de l'UEMOA, en particulier sur les avancées en matière d'harmonisation du droit des affaires (OHADA), des assurances (CIMA) et d'amorce de législation sociale (droit du travail et protection sociale).

En ce qui concerne l'Europe, la CFDT juge souhaitable que la France inscrive de plus en plus sa coopération avec les pays ACP dans le cadre des grandes orientations définies communautairement à Bruxelles, de façon à éviter toute incohérence et toute concurrence entre pays membres. L'avis souligne à juste titre, mais insuffisamment, l'importance de la coopération mise en oeuvre

par les principaux acteurs de la société civile, notamment par les organisations socio-professionnelles et les ONG dont la proximité avec les populations locales s'avère particulièrement efficace.

Par contre, l'avis se prononce clairement en faveur d'une stratégie d'appui à la construction d'un ensemble régional en Afrique occidentale, condition majeure pour le développement de cette région, au moment où s'engagent de façon décisive la renégociation des accords de Lomé. Nous approuvons également les propositions concernant l'allègement de la dette.

La CFDT a voté l'avis.

Groupe de la CFE-CGC

Les pays de l'UEMOA dont les structures et les économies sont encore très fragiles ont besoin d'être soutenus pour réussir leur développement.

Aussi, le groupe de la CFE-CGC souhaite que la France impulse et accompagne le processus d'intégration dans le respect des choix de l'Afrique. A cet égard, il tient à rappeler que le développement global de l'Afrique passe nécessairement par la prise en compte de la dimension culturelle des différents pays sans laquelle toute tentative de réforme serait vouée à l'échec.

La France a un rôle politique à tenir afin de concourir au maintien de la stabilité dans la région. Elle peut également apporter une aide économique en permettant par exemple à des cadres français d'intervenir en tant qu'experts ou chercheurs dans l'appui aux PME.

La France a donc un rôle prépondérant à jouer dans la coopération en raison notamment des liens qu'elle a su tisser avec l'Afrique. Elle doit cependant, dans le cadre de la globalisation de l'économie, y entraîner l'Europe dont l'UEMOA s'est d'ailleurs largement inspiré dans sa construction.

Pour le groupe de la CFE-CGC, il est également essentiel que les populations puissent bénéficier de la croissance. Il ne faut donc pas négliger la prise en compte de la dimension sociale du commerce international afin de supprimer certaines pratiques de travail telles que la répression syndicale, la discrimination selon le sexe, la race ou la religion.

A ce titre, les avancées obtenues lors du Sommet de Copenhague de mars 1995, premier sommet mondial pour le développement social tenu par l'ONU en cinquante ans d'existence, ne doivent pas être oubliées.

Le groupe de la CFE-CGC souscrit largement aux propositions du rapporteur. Il a voté l'avis.

Groupe de la CFTC

Selon l'avis, la situation de l'Afrique de l'Ouest est bien meilleure que ne le laissent entendre les médias, et les difficultés traduisent plus un effort d'adaptation à l'environnement international qu'une crise économique grave. Nous ne pouvons partager totalement cet optimisme. A elle seule, la faiblesse de l'espérance de vie témoigne de la difficulté pour les populations d'accéder aux soins. Les personnels de santé expriment un sentiment d'impuissance du fait de

l'impossibilité de répondre aux besoins les plus élémentaires. De même, un effort considérable reste à réaliser dans le domaine de l'éducation de base pour permettre son accès au plus grand nombre. Comme dans la santé, la situation des personnels est parfois dramatique : classes aux effectifs pléthoriques, manque de moyens, salaires souvent versés avec plusieurs mois de retard.

Comme le souligne l'avis, il est souhaitable d'augmenter la coopération « hors Etat » pour l'affecter directement à des organismes locaux. Trop souvent, les Etats étaient les principaux destinataires du fonds d'aide au développement, et le soutien à la coopération décentralisée ou aux ONG était grandement insuffisant. Les organisations syndicales et des acteurs sociaux des pays concernés demandent d'ailleurs à être impliqués davantage dans l'élaboration et dans la mise en oeuvre des plans de développement.

L'avis insiste à juste titre sur le poids de la dette qui représente une charge insupportable pour les Etats. Son allègement substantiel, voire son annulation pour les pays pauvres les plus endettés, constitue une condition indispensable pour le décollage économique et social de ces pays, à condition que ces remises servent effectivement à améliorer le sort des populations dans le domaine de la santé, la création d'emplois, et le développement social.

Tout en saluant les efforts de la coordination interministérielle, la CFTC insiste sur la nécessité d'une vision globale et coordonnée entre les différents ministères, prenant en compte la mutation profonde que connaît l'Afrique. De même, la CFTC souhaiterait une politique de coopération de l'Union européenne plus audacieuse et mieux outillée. Le groupe CFTC se félicite de ce que la coopération réformée en janvier dernier élargisse la concertation à la société civile en créant le Haut Conseil de la coopération Internationale. La CFTC entend y prendre une part très active. Le groupe CFTC apprécierait que le gouvernement français et le MEDEF invitent les entreprises françaises qui délocalisent certaines de leurs activités en Afrique de l'Ouest, à mettre en oeuvre, avec les organisations syndicales des pays concernés, une politique sociale respectant les droits et la dignité des travailleurs, en matière de conventions collectives, de protection sociale et de rémunérations et de conditions de travail.

L'UEMOA s'est inspirée des institutions de l'Union européenne, mais elle ignore encore trop l'importance du dialogue social. Sans une large participation des peuples, les plus grands efforts resteront vains. Dans une perspective d'un développement durable, la politique de coopération de la France avec l'UEMOA doit accompagner toutes les initiatives des acteurs sociaux en Afrique et leurs partenaires en France qui manifestent une réelle volonté de développement équitable et de justice sociale.

Le groupe CFTC a voté l'avis.

Groupe de la CGT

Le titre de la saisine, « Prospectives pour un développement durable », supposait qu'en partant des réalités dans les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, on s'attache à une vision de long terme, on avance des ambitions de contenus forts pour un réel « développement durable ».

Des propositions apparaissent dans l'avis, qui pourraient aller dans ce sens. Il s'agit d'abord de l'annulation de la dette, pour ce qui concerne les créances publiques, mais aussi pour des accords plus larges incluant les institutions financières. Il s'agit ensuite de la renégociation des accords entre l'Union européenne et les pays d'Afrique-Caraïbes-Pacifique, avec l'idée d'obtenir du temps et des moyens, de préserver des échanges régulés préférentiels entre l'UE et ces pays. La notion de partage des ressources est abordée sous diverses formes atténuées, non réciprocité, péréquations, complémentarités... Le rôle des services publics est rappelé comme structurant dans l'organisation sociale. Enfin le rôle de l'Etat est de pouvoir négocier les étapes et les moyens du développement plutôt que de se voir imposer les conditions-punitions des institutions financières.

Nous soutenons ces idées, mais pour les pousser à 100 %... parce qu'elles sont en rupture avec ce que préconise une vision libre-échangiste de l'avenir des peuples ! Or l'avis traite ces propositions en demi-teintes. Le sens de l'analyse se résume en un mot : le libre-échange, présenté comme la seule solution d'avenir. La CGT critique cette analyse « libre-échangiste » avec force, estimant qu'elle est contradictoire avec la notion même de « développement durable ». Ce n'est pas « l'image de l'Afrique » que l'on valorise ainsi, c'est l'image de la libre circulation des capitaux. Quand on parle « d'administrations inefficaces », pourquoi ne pas parler des budgets publics étranglés, des fonctionnaires qui n'ont pas de salaires ? Quand on parle « d'économie non compétitive », pourquoi ne pas dire les dégâts concrètement causés par la dévaluation du Franc CFA à toute une part d'activités et de personnes en Afrique ? En particulier aux micro-entreprises créées par l'énergie de milliers de femmes et d'hommes ? Pourquoi ne pas analyser les stratégies des firmes transnationales en Afrique ? Quand on parle des « conditions » du FMI, pourquoi ne pas dire que les plans d'ajustements structurels ont des effets dévastateurs, notamment sur ce que l'avis suggère concernant les services publics, et le développement durable !

L'annulation de la dette et du service de la dette est une priorité si l'on veut que les Etats africains retrouvent les moyens d'une politique. Ils pourront ainsi investir afin de créer des emplois dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle, de la santé, investissements sans lesquels il est vain de prétendre faire reculer la pauvreté. Ces investissements publics, confortés par une coopération internationale repensée, permettraient aux forces sociales de ces pays de développer des stratégies agricoles, industrielles, commerciales, de fixation des prix pour le vaste marché intérieur africain et pour l'exportation. La prise en compte démocratique de ces forces sociales, permettrait la mise en oeuvre réelle des droits fondamentaux au travail, ainsi que de peser plus lourd comme interlocuteurs dans la renégociation des accords de Lomé. Elle nourrirait une construction régionale forte, reposant sur des liens sociaux, politiques et culturels ainsi qu'économiques. Cette approche des choses n'est pas celle du « libre-échange », elle n'est pas non plus protectionniste. L'affirmation de la voie unique du « libre-échange » dans l'avis conduit à ce que même des propositions intéressantes semblent improbables et fragiles. Ni le « modèle » européen bien éloigné, ni la construction régionale naissante, ne peuvent garantir par eux-

mêmes des avancées sur le terrain concret, dans la proximité, avancées pourtant décisives.

Le groupe s'abstient sur l'avis.

Groupe de la CGT-FO

Pour l'essentiel, le groupe Force ouvrière partage l'approche et les propositions du rapporteur, même si, sur certains points nous pensons qu'il faut être plus audacieux et plus volontariste.

Nous considérons, comme le rapporteur, que la priorité n°1 pour notre politique de coopération est d'en assurer la cohérence globale alors que sa « lisibilité » est loin d'être évidente. Ainsi, les six axes d'actions prioritaires définis par le gouvernement nous paraissent encore trop nombreux pour les moyens disponibles et, par certains aspects, discutables sur le plan des principes. Pour notre part, nous pensons que la politique de la France devrait, en premier lieu, viser à la lutte contre la pauvreté par la réalisation de l'autosuffisance alimentaire. En second lieu, il faut faire porter notre effort sur l'éducation et la formation, (facteurs de progrès dans tous les domaines) ; enfin, le secteur de la santé doit constituer la troisième priorité majeure de notre politique de coopération.

En revanche, nous avons toujours émis de sérieuses réserves sur l'objectif dit de « consolidation de l'Etat de droit » auquel la France consacre beaucoup de moyens humains et financiers. Notre pays est, en ce domaine, très souvent à la limite de la fameuse « ingérence » dénoncée, par ailleurs, par nos gouvernants.

L'impératif de recentrer notre politique de coopération tient également compte des moyens financiers limités mis en oeuvre. Nous avons, à ce sujet, une divergence sensible avec le projet d'avis qui juge l'aide publique française au développement « importante et constante ». Nous constatons, au contraire, une baisse sensible qui nous empêche de multiplier les priorités au risque (de nous disperser) et d'être inefficaces. Nous avons toujours été partisans, à Force Ouvrière, de la définition au niveau mondial d'une sorte de « Plan Marshall » pour l'Afrique. Dans le même ordre d'idées, l'approche du problème central de la dette des pays de la zone ne nous semble pas assez audacieuse dans le document du Conseil économique et social. La seule solution passe forcément par l'annulation pure et simple de la dette publique de ces pays.

Dans cet esprit, nous appuyons vivement les propositions du rapporteur visant à mieux associer les populations concernées, à travers leur représentation socio-professionnelle, en particulier les syndicats, à la définition des divers projets les concernant qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux. Force Ouvrière, au demeurant, a une longue tradition de relations avec les organisations syndicales africaines, en particulier dans l'Afrique de l'Ouest.

Mais le point de divergence le plus important avec l'analyse du rapporteur concerne l'objectif de « libéralisation de l'économie » et de « privatisation du secteur public ». Nous sommes, à Force Ouvrière, assez sceptiques sur les vertus de l'économie de marché mais, en ce qui concerne les pays en voie de développement, vouloir conduire des politiques de privatisation accélérées risque

d'avoir des conséquences désastreuses. C'est pourquoi nous avons présenté plusieurs amendements qui ont permis d'atténuer le côté « néo-libéral » du projet d'avis dans sa version définitive. Ceux-ci ayant été acceptés, le groupe Force Ouvrière a exprimé un vote favorable

Groupe des entreprises privées

Le groupe tient à féliciter le rapporteur pour le sérieux de son étude et l'énorme travail réalisé dans un domaine où les données dont nous disposons sont trop souvent partielles, voire déformées. C'est une somme qui fournit toute l'information nécessaire à la réflexion, apporte des éléments certains de compréhension de la situation de ces pays, donne la mesure exacte de ce qui reste à faire et permet de préparer en conséquence les décisions futures.

L'avis qui nous est soumis a, en outre, le mérite d'attirer l'attention sur une partie de l'Afrique particulièrement intéressante. Pour son histoire, les liens qui nous attachent à elle, et le rôle que la France a et doit continuer à y jouer. Enfin, pour ses potentialités individuelles et collectives.

L'Union économique et monétaire ouest-africaine constitue un cadre réglementaire audacieux et, espérons-le, exemplaire. Si l'on peut constater la permanence de lourdeurs dans les habitudes passées et la survivance de lacunes à combler, s'il est permis de regretter que la marche vers le progrès n'aille pas assez vite, cette nouvelle approche régionale a déjà des résultats positifs, notamment en termes de croissance des ressources locales.

Le devoir du Conseil économique et social est, nous semble-t-il, de mettre en avant les facteurs positifs qui caractérisent cette union. Dans un contexte où les obstacles à une évolution harmonieuse de ces pays sont nombreux, l'impulsion à donner est essentielle.

En ce sens, nous souscrivons pleinement aux propositions du rapporteur qui recommande l'aide directe et la facilitation de l'investissement, l'objectif étant d'améliorer durablement l'environnement économique, financier et juridique de ces pays, et donc leur image à l'international, autrement dit de tout entreprendre pour attirer l'investissement étranger, créateur de richesses et multiplicateur d'activités.

On aurait pu développer davantage l'aspect sociétal, dont l'évolution est le fondement de toute démocratie économique et sociale : il faut en effet encourager, encore, ces pays à aller dans la voie qu'ils ont prise et persévérer dans les modifications profondes de leur société malgré les difficultés et les pesanteurs rencontrées, modifications nécessaires à la réussite d'un modèle économique ouvert sur le monde.

Le groupe des entreprises privées a voté l'avis.

Groupe des entreprises publiques

Le projet d'avis qui nous est soumis a su couvrir les problèmes complexes de notre politique de coopération avec les huit pays de l'UEMOA et notre groupe approuve les deux grandes orientations retenues par le rapporteur : il faut vouloir

voir « l'autre Afrique », celle du développement qui existe à côté de celle de l'échec que l'on nous montre trop complaisamment ; et l'accompagnement de la France et de ses partenaires est aujourd'hui plus nécessaire que jamais pour permettre à ces huit pays de récolter les fruits des efforts passés et actuels.

Parmi les propositions présentées, nous nous limiterons à souligner quelques points.

L'articulation de l'aide bilatérale et de l'aide multilatérale suppose, comme le suggère le rapporteur, de regrouper davantage les efforts des pays de l'Union Européenne au sein des organisations internationales. Nous considérons que la conditionnalité des programmes du FMI et de la Banque Mondiale, qui sont le préalable des efforts d'allègement des dettes et de nombreux programmes d'aide, doit être effective mais, pour être réaliste et acceptée, elle doit s'adapter aux besoins de pays qui n'en sont encore qu'à la toute première phase du développement.

Il est, en effet, prioritaire de soutenir et d'accompagner le *processus d'intégration* en cours au sein même de l'UEMOA. Nous sommes plus réservés, en revanche, sur l'opportunité d'intégrer la question de l'émigration dans une réflexion régionale : il convient surtout, à notre sens, d'essayer de freiner les tentations d'exploiter politiquement ce phénomène économiquement nécessaire.

Nous soutenons entièrement les propositions présentées dans le domaine de *l'éducation*. Il est notamment essentiel de réaliser davantage de formations dans le pays même de résidence des étudiants et dans les conditions réelles de leur métier futur si l'on veut limiter la « fuite des cerveaux ».

En ce qui concerne le *renforcement du secteur privé*, le groupe des entreprises publiques rappelle d'abord la nécessité d'un Etat bien organisé, ouvert et contrôlable. De même nous relevons que, loin d'être en décadence comme on le lit parfois, les services publics, de transport (notamment en milieu urbain), de santé, d'éducation, d'électricité, d'eau potable, etc., rendent des services améliorés et plus fiables malgré la croissance rapide de la population. Cependant, les budgets d'investissement et de fonctionnement publics étant inévitablement très étroits, il est aussi indispensable de soutenir, comme le fait la coopération française, le développement d'entreprises privées dans le secteur productif. Tout doit partir des réalités et des capacités locales. Dès lors que l'existence d'un Etat de droit stable est assurée, un système de concession peut constituer un instrument approprié pour permettre à ces pays de mieux répondre à leurs besoins en investissement, notamment dans le domaine des services collectifs.

En ce qui concerne enfin les *méthodes de développement*, il est clair qu'une approche décentralisée de la gestion des projets comme de leur financement est souhaitable. La coopération décentralisée ne devrait cependant pas se limiter au rôle de la « coopération hors Etat » (collectivités locales et ONG notamment), au demeurant fort utile. Elle concerne tous les acteurs du développement, y compris notamment l'AFD et son approche de projets de développement local partant d'une consultation permanente avec la base pour la définition comme pour la mise en œuvre et la gestion des programmes d'investissement.

Le groupe des entreprises publiques a voté le projet d'avis.

Groupe de la FEN

Le rapporteur présente les pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine sous un jour quelque peu optimiste. Il sous-estime les maux affectant le continent africain, et auxquels ces pays n'échappent pas : forte démographie, explosion urbaine non maîtrisée, progression galopante du sida, stagnation voire régression de l'éducation au détriment notamment des filles, économie parallèle aux effets contrastés, corruption, démocratie fragile voire inexistante.

En ce qui concerne l'annulation de la dette, la FEN-UNSA et la FGSOA constatent que le rapporteur reprend à son compte la suggestion de la France que cette annulation soit conditionnée par une meilleure gouvernance. Le rapport préconise des dispositions complémentaires d'ordre technique auxquelles nous adhérons. Sur ce point, nous rappelons l'une des propositions de la commission Delors sur l'éducation au XXI^e siècle : la conversion de la dette en actions en faveur de l'éducation. Nous y ajoutons la santé, secteur peu évoqué dans le rapport et absent de l'avis.

Précisément, en matière d'éducation et de formation, on ne peut que souscrire au partenariat proposé entre les Chambres consulaires (auxquelles il faudrait ajouter les Chambres d'Agriculture) et les pays concernés, à la valorisation de l'artisanat, à une plus large offre de bourses, à la coopération entre les universités françaises et africaines, au soutien à apporter aux arts africains et notamment au cinéma particulièrement populaire.

Enfin, l'encouragement à la coopération décentralisée avec les associations, les organisations syndicales et professionnelles, acteurs et partenaires, est évidemment positive. Quelle portée réelle peut-il avoir ?

L'avis comporte des insuffisances et des lacunes :

- le rôle des femmes est traité en quelques phrases alors que, lorsqu'un pays d'Afrique se développe, elles concourent à ce développement et y jouent un rôle moteur ;

- l'impasse est faite sur les nouvelles technologies ;

- rien n'est dit sur l'action que devraient conduire en matière de développement la Conférence et l'Agence de la francophonie fertiles en discours, faibles en actions.

Par ailleurs, l'avis formule une proposition avec laquelle nous ne pouvons qu'être en accord : encourager l'Union européenne à défendre « becs et ongles » la politique de coopération commerciale contractualisée avec les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique. Or chacun sait que, ce faisant, elle se heurte à l'OMC et qu'une bataille (celle de la banane) vient d'être perdue.

Une analyse plus réaliste de la situation des pays de l'UEMOA, de la volonté et de la capacité effectives des pays de l'Union européenne d'aider l'Afrique auraient sans doute permis à l'avis de formuler des préconisations plus

opérationnelles. Trop de ses propositions, forcément consensuelles, risquent de ne rester que des déclarations d'intention.

C'est pourquoi le groupe de la FEN auquel s'est joint le représentant de la FGSOA s'est abstenu sur l'avis.

Groupe des français établis hors de France, de l'épargne et du logement

Pour observer l'évolution d'un continent, il faudrait y consacrer plusieurs siècles. Tel n'était évidemment pas le dessein de ce rapport, mais cette constatation doit nous conduire à faire preuve de beaucoup d'humilité dans nos jugements éventuels.

Faisons comme Zadig et portons un jugement sur le comportement des Européens, ne serait-ce que sur les cent dernières années : deux grandes guerres meurtrières, fratricides, inutiles, et cela continue. De quel droit pourrions-nous, dans ces conditions, condamner les Africains, à cause de leurs guerres tribales ?

Essayons d'étudier objectivement le tableau des pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine.

D'abord par comparaison avec les autres pays africains, en particulier ceux dits anglophones. Nous avons cimenté et crédibilisé les pays de l'UEMOA.

Certes nous avons voulu dans le passé y introduire notre civilisation, sans l'adapter à leurs besoins. Nous continuons à le faire dans l'enseignement pour la formation de leur jeunesse, en particulier pour les jeunes Africains double-nationaux, c'est-à-dire ceux possédant la nationalité française. Nous leur apportons un enseignement et des programmes métropolitains, déjà contestés ici, qui ne forment pas les futurs cadres dont ces pays ont besoin. Pire notre agence pour l'enseignement français à l'étranger y fabrique des frustrés.

Nous devons avoir le courage de le reconnaître et de changer radicalement notre politique car nous, les Français, sommes les seuls dans l'Union européenne à comprendre les problèmes africains. En témoigne le très important différend qui a opposé, pendant des années, la France et l'Allemagne à propos du rattachement de fait du franc CFA à la future monnaie européenne, devenue depuis l'euro.

Ce sont les Français qui ont sauvé la monnaie de l'Union économique et monétaire ouest africaine et lui ont assuré son avenir. Le rapporteur a donc eu raison de nous proposer de continuer à jouer un rôle moteur au sein de l'Union européenne et des instances multilatérales au sujet de l'Afrique.

Soyons réalistes : il est normal que l'Allemagne donne la priorité à l'Europe centrale et à l'Europe de l'Est, cela correspond à ses intérêts et à ses traditions. Les regards de nos deux pays divergent.

L'UEMOA nous doit son existence parce que nous portons notre regard sur elle. Personne d'autre ne le fera. Pour cette région du monde, les investisseurs potentiels et les opinions publiques attacheront toujours une importance primordiale à l'attitude de Paris. Cela nous confère des responsabilités. Ayons le courage de les assumer.

Les Français établis hors de France voteront favorablement le projet d'avis.

Groupe de la mutualité

Le rapport sur le développement durable dans la zone UEMOA constitue une somme des données les plus fiables et les plus récentes qui aient été publiées sur cette partie du continent africain. Pour le groupe de la mutualité, un tel regroupement des connaissances, qui s'efforce à la synthèse, est positif. Ce n'est pas la moindre des qualités de cet avis que de faire le point sur la situation existant dans cette Afrique de l'Ouest dont la France fut le principal colonisateur.

Cet effort de synthèse marque aussi la volonté, pour la première fois, et de manière originale, d'aborder les problèmes des anciens pays colonisés et de leur trouver des solutions en termes régionaux. L'avis cite en exemple avec raison ce souci de lier l'aide de l'Union européenne à une intégration économique qui accélère la résolution des problèmes de base du sous développement. Cette volonté, issue de la crise des années 1980, donne peut-être une solution aux difficultés humaines et sociales de plus en plus aiguës issues des découpages historiques arbitraires de ces régions. L'Afrique de l'Ouest traverse une crise que le soutien de la France cantonne dans ses effets, mais qui ne pourra se résoudre durablement qu'à travers des politiques coordonnées de type intercontinental, et non pas national.

Cependant, ces aspects positifs sont atténués par l'insuffisance des propositions faites au regard des ambitions affichées. En effet, le titre de cette saisine semble avoir pour objectif la création d'une nouvelle doctrine du développement durable de la France dans les pays en voie de développement. Pour le groupe de la mutualité, l'avis parvient mal à établir un cadre ordonné où soient définies des priorités qui, par leur enchaînement, puissent entraîner des effets dynamisants. Les recommandations faites sont pour la plupart très généreuses, et témoignent d'une réflexion approfondie. Elles encouragent à la cohérence des décisions prises par les divers intervenants sur ces territoires, elles incitent à la reconnaissance d'une exception culturelle africaine. Le groupe de la mutualité apprécie particulièrement que soit reconnu dans cet effort de structuration, le rôle particulier que peut jouer le système mutualiste ou coopératif, c'est-à-dire de l'économie sociale dans le secteur des services et de la production. Cependant une forte contradiction apparaît avec la volonté insistante de l'avis de conduire à une « libéralisation » de l'économie, dont personne n'ignore les conséquences négatives dans des pays dont les structures sociales sont fragiles ou bouleversées. Si l'économie sociale, issue des volontés réformatrices de la société civile est un garant de la paix sociale, les déréglementations, les « ouvertures » sur des « marchés mondiaux » dont on vante les vertus libérales, ne peuvent qu'aboutir à ce que ces pays « en devenir » ont connu sur tous les continents, depuis leur décolonisation. Une nouvelle doctrine devrait établir les rôles respectifs du secteur privé et du public, dans le respect des règles des mentalités locales, définir des secteurs économiques d'intervention prioritaires, la santé et l'alimentaire en sont les plus évidents,

suggérer les règles des interventions internationales, bref affirmer l'exception africaine dans toutes ses facettes.

Le Conseil économique et social en prenant l'initiative d'en réfléchir tous les aspects par des rencontres approfondies avec les forces sociales existantes et la société civile de cette zone, pourrait marquer de son empreinte originale une nouvelle réflexion politique sur les pays en voie de développement, qui s'enlise, depuis des décennies, dans les concepts que veut imposer une civilisation technicienne, moderne et riche.

Le groupe de la mutualité s'est abstenu.

Groupe des personnalités qualifiées

M. Olivier Giscard d'Estaing : « L'Afrique, grand continent voisin, ne peut nous laisser indifférents. Les différences entre l'Afrique et l'Europe sont considérables. Certaines sont respectables d'autres inacceptables comme l'aggravation des différences économiques et sociales. Elles demandent une prise de conscience et de nouveaux moyens d'action tant du gouvernement français que des instances internationales et une nouvelle attitude des médias, instrument de la transparence qui peuvent aussi, en exacerbant les tensions être source d'instabilité. Il est nécessaire qu'une nouvelle coopération entre nos populations, nos administrations et nos entreprises s'installe et qu'elle s'appuie notamment sur la transformation des moyens de communication. Le développement africain, sur le plan international, a une triple dimension : bilatérale avec la France, liée à l'Union européenne, mondialisée dans le cadre de l'OMC et du BIT. Ce dernier domaine aurait peut-être mérité davantage de développements, de plus il faut aussi exiger que ces pays respectent les principales conventions du BIT.

En conclusion la formation de base et professionnelle doit être une priorité. Une meilleure implication des acteurs de la société civile, des ONG et des entrepreneurs doit être réalisée. Notre politique de contribution au développement mérite de faire l'objet d'un bilan et de nouvelles orientations, la saisine en cours sur la contribution de la France aux pays en développement devrait y pourvoir.

Je félicite le rapporteur pour l'importance de son travail et vote favorablement ce projet d'avis. »

M. Bêche : « Je souhaite que les pays africains rejoignent le peloton des pays développés. Cela suppose que l'aide au développement soit maintenue et renforcée. Elle doit reposer sur une coopération renouvelée qui doit s'appuyer sur une évaluation de la politique conduite à partir de la loi de décolonisation, loi Defferre de 1956. Certains aspects du bilan seront difficiles, mais oh combien utiles !

Dans son discours à la Baule en juin 1990, le Président Mitterrand a indiqué la nécessité de revenir à une aide liée, mais cette fois à l'exigence de démocratie. Depuis, beaucoup d'efforts ont été faits mais le chemin reste long et difficile.

La mise en place forcée de l'UEMOA et la volonté d'ancrer celle-ci dans le mouvement de la mondialisation peut être un danger pour l'évolution de cette

zone. L'UEMOA, copie conforme de l'Union européenne, mise en place à marche forcée, ne tient pas compte des déséquilibres entre les pays qui la composent.

Dans ce contexte la France doit reprendre sa place pour une aide bilatérale, dont l'objectif ne doit pas être forcément la croissance mais au contraire la réduction de la pauvreté. Elle sera ainsi plus forte pour peser sur le contenu de l'aide multilatérale orientée vers la croissance mise en place dans le cadre plus large de l'Union européenne et des organismes internationaux. Ces organismes doivent mettre en place des démarches qui tiennent compte de la réalité économique et sociale de ces pays.

En l'état actuel des choses je m'abstiendrai sur ce projet d'avis. »

Groupe des professions libérales

Le groupe des professions libérales tient à féliciter le rapporteur pour avoir insisté sur la nécessité de valoriser l'image du continent africain, ceci afin de développer un climat de confiance renouvelé entre l'Afrique et la France, et plus généralement la communauté internationale.

Face aux discours d'usage sur la dérive du continent africain, il est toujours utile de relever les atouts et les efforts des pays de l'UEMOA qui renouent depuis quelques années avec la croissance. Sans nuire à cette réalité, ces pays n'en sont pas moins confrontés à des situations sanitaires parfois dramatiques, du fait des graves pandémies qu'ils subissent.

Dans cet esprit, le groupe souhaiterait que notre politique de coopération s'attache à renforcer la lutte contre les fléaux endémiques (sida, malaria, maladies infantiles...) qui portent atteinte au développement durable de l'Afrique subsaharienne. L'amélioration de la santé publique, loin d'être un problème africain, doit être traité comme un problème mondial.

Pour ce faire, il convient de favoriser la médecine de proximité, comme le souligne le rapport, mais surtout de créer les conditions favorables à l'extension de la médecine préventive en facilitant, par exemple, l'accès aux médicaments. L'aide humanitaire, véritable « goutte d'humanité », n'est qu'une aide d'urgence, qui doit être relayée par des actions cohérentes et durables.

Au centre de ces actions, la formation des professionnels de santé appelés à exercer sur place joue un rôle prépondérant. Il faut former, sur place, des experts en maladies tropicales, faire connaître les modalités de transmission, en intensifiant les échanges universitaires. Il faut aussi permettre l'installation de jeunes praticiens des pays développés, en soulevant les barrières protectionnistes des pays de la zone.

Favoriser la transmission des savoirs, c'est enfin soutenir la diffusion de revues scientifiques en langue française, dans le cadre d'une politique plus large de défense de la Francophonie.

Le groupe a voté favorablement cet avis.

Groupe de l'UNAF

Les relations Nord-Sud sont une des préoccupations des pays développés. La France a toujours établi des liens privilégiés avec l'Afrique occidentale sub-saharienne ; sa responsabilité est particulièrement engagée dans les pays de l'UEMOA. Le rapport et l'avis présentés par Mme Cayet fournissent un bilan des situations économiques, sociales et culturelles des pays concernés, ainsi qu'un inventaire précis et complet des conditions politico-administratives et financières dans lesquelles s'inscrivent les relations entre la France et cette partie du continent africain.

L'UNAF regrette cependant une réelle timidité au niveau des propositions de l'avis. Certaines causes pesant sur un développement durable ont été insuffisamment soulignées, telle la forte croissance démographique (3 % par an en moyenne), le haut niveau de fécondité, le taux élevé de mortalité infantile, la médiocrité des conditions sanitaires et de vie. D'autres éléments auraient mérité d'être pris en compte, comme les inégalités spatiales, la désertification, la crise climatique, les atteintes à l'environnement et à la biodiversité (déforestation, déstructuration des sols, épuisement des pacages...). Les opérations à conduire dans le sens d'un développement durable doivent répondre à plusieurs impératifs : respect de la fragilité des milieux, responsabilisation des producteurs, développement des formations professionnelles et techniques, utilisation des techniques de culture, en accord avec les conditions naturelles, organisation des échanges, utilisation rationnelle des ressources en eau, revitalisation des espaces ruraux.

L'UNAF partage les propositions de l'avis visant à soutenir et à encourager la coopération décentralisée, et rappelle à ce propos les travaux faits par le Conseil économique et social en avril 1992, relatifs aux « relations extérieures des régions et collectivités locales, en vue d'une amélioration des échanges économiques ». L'UNAF est particulièrement attachée à la promotion par la formation des jeunes et plus particulièrement des femmes qui doivent prendre une place déterminante dans le développement social, sanitaire et économique. Le réseau des Maisons Familiales Rurales joue d'ailleurs un rôle essentiel dans cette promotion. Les actions que soutient et conduit notre pays doivent veiller particulièrement à la valorisation de la condition féminine et du rôle de la femme au sein de la société, élément déterminant pour le développement local et le progrès durable.

Il conviendrait également de prendre en compte la diversité des espaces et des situations qui appelle des mesures spécifiques et adaptées à chaque cas. Enfin, la politique française doit s'intégrer à une coopération engageant aussi nos partenaires européens, ce qui permettrait une meilleure coordination et une meilleure efficacité des opérations conduites par les uns et les autres.

L'avis qui reprend l'essentiel des éléments d'une politique solidaire envers cette partie de l'Afrique, a recueilli l'approbation du groupe de l'UNAF.

RAPPORT

**présenté au nom de la section des relations extérieures
par Mme Janine CAYET, rapporteur**

Le 14 octobre 1997, le Bureau du Conseil économique et social a confié à la section des Relations extérieures la préparation d'un rapport et d'un avis intitulés « *Prospectives pour un développement durable : quelle politique de coopération avec les pays de l'Union économique et monétaire Ouest-Africaine ?* ».

La section a désigné Mme Janine Cayet comme rapporteur.

Pour son information, la section a procédé à l'audition de :

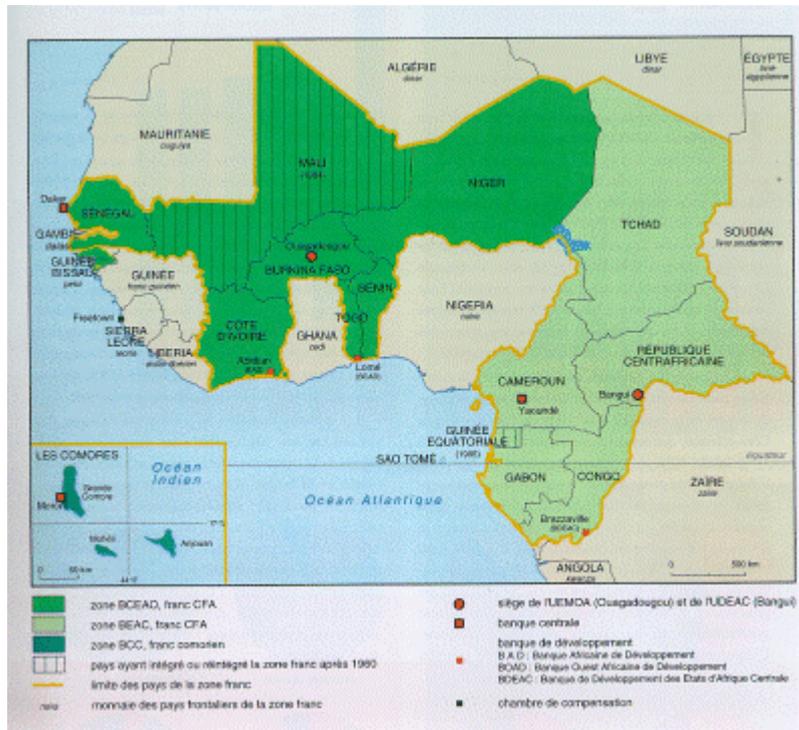
- M. Jean-François Bayart, Directeur du Centre d'Etudes et de Recherches Internationales (CERI) ;
- M. Pierre Jacquemot, Directeur du développement et de la coopération technique au ministère des Affaires étrangères ;
- M. Michel Levallois, Président du Comité de Coordination pour l'Afrique de demain ;
- M. Alassane D. Ouattara, Directeur général adjoint au Fonds Monétaire International ;
- M. Michel Rocard, Président de la Commission du développement et de la coopération du Parlement européen.

Le rapporteur a, par ailleurs, pris de nombreux contacts tant en France que dans les pays de l'UEMOA où elle s'est rendu en décembre 1998 et janvier 1999.

Toutes les personnalités françaises et étrangères¹ qui, par leurs travaux, la communication d'informations et leurs entretiens ont contribué à la préparation de cette étude voudront bien trouver ici l'expression des remerciements du rapporteur.

¹ Voir à la fin de ce rapport, la liste des personnalités rencontrées.

Les huit pays de l'UEMOA



Source : Atlas de la Zone Franc en Afrique subsaharienne - Ministère de la Coopération.

INTRODUCTION

Au tournant d'un siècle qui, du fait des guerres et de la misère, a vu couler des larmes et du sang sur le sol africain, des jours nouveaux commencent à se lever sur ce continent, notamment grâce à une meilleure articulation entre culture et développement, à l'émergence d'un personnel politique renouvelé dont on peut espérer qu'il saura concilier tradition et modernité. C'est dans ce contexte que la France adapte le cadre de ses relations avec l'Afrique.

Au sein de ce continent, les huit pays de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo) semblent également engagés sur la voie du changement. Après la profonde crise économique des années quatre-vingts, ils voient à présent les résultats des efforts menés ces dernières années.

Certes, la situation est contrastée et ces pays sont confrontés à des défis majeurs : l'intégration dans l'économie mondiale, le désengagement de la communauté internationale qu'illustre notamment la baisse de l'aide publique au développement, le défi démographique et ses conséquences dans le domaine de la santé et de l'éducation.

La France a maintenu des liens étroits avec ces pays sur le plan politique, économique et humain, son soutien a été constant. Parce qu'elle est un acteur important au sein de l'Union européenne et des institutions internationales, elle a un rôle à jouer pour consolider ces premiers résultats et accompagner les évolutions nécessaires.

Dans cette perspective, le rapport dont le champ se limite aux pays de l'UEMOA¹, s'articule autour de deux chapitres :

- le premier présentera un tableau de l'UEMOA prenant en compte son évolution, ses difficultés mais également ses atouts ;
- le deuxième analysera les relations entre cette région et la France ainsi que les modalités de notre coopération.

¹ Le lecteur trouvera dans le cahier n° 1, à la fin du rapport, des fiches sur chacun des pays de l'UEMOA.

CHAPITRE I

LES PAYS DE L'UEMOA : UNE SITUATION CONTRASTÉE

Le continent africain est constitué d'une mosaïque de pays, tous différents et pourtant semblables.

Ce continent trouve son unité à travers sa culture très ancienne, où la tradition a valeur de règle de vie sociale. Cela est d'autant plus remarquable que chacun des pays a connu des histoires différentes à travers notamment la période de la colonisation. C'est pourquoi l'une de leur différence tient à la langue. Ils sont anglophones, francophones, lusophones...

D'une façon générale l'image de marque de l'Afrique n'est pas bonne, ce qui par rapport à certains de ces pays est d'une grande injustice même s'il n'est pas possible de nier les événements tragiques qui émaillent l'histoire de ce continent : traumatismes historiques (traite, colonisation) ou conflits du présent.

La rigueur nous impose cependant de reconnaître que certains pays sont sur la bonne voie, c'est tout l'objet de ce rapport. Il vous propose de regarder les évolutions de huit pays d'Afrique de l'Ouest regroupés dans l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo).

Cette sous-région est confrontée à des difficultés de tous ordres : maladie, pauvreté, analphabétisme, progression de la désertification, ressources naturelles faibles et inégalement réparties, économies fragiles et enfin corruption.

Sans occulter tous ces aspects négatifs, il convient de relever toutes les évolutions très positives enregistrées ces dernières années.

Dans la région UEMOA, en dehors de troubles endémiques en Casamance, d'une instabilité en Guinée Bissau, les autres pays membres vivent en bonne intelligence et sont engagés dans un processus qui n'est pas sans rappeler la construction européenne.

A n'en pas douter, cette construction déjà très avancée de l'UEMOA est un fantastique espoir pour l'avenir.

I - DES PROGRÈS RÉCENTS MAIS DES DÉFIS MAJEURS

L'image reçue de l'Afrique, au travers des médias ne reflète qu'une partie de sa réalité. Or, au-delà des titres de la presse internationale, on découvre que l'Afrique de l'Ouest et tout particulièrement les pays de l'UEMOA, offrent une image contrastée. Même si elle est confrontée à des défis majeurs comme celui de son intégration dans l'économie mondiale, cette région a réalisé depuis le milieu des années 90, des progrès tant au plan économique que politique.

Cette évolution se situe dans un nouveau contexte économique et géopolitique.

A - UN NOUVEAU CONTEXTE GÉOPOLITIQUE DEPUIS LA FIN DE LA GUERRE FROIDE

1. L'après-guerre froide

S'il est vrai que les Etats-Unis et l'URSS se montrèrent favorables au mouvement généralisé de décolonisation (1957-1960), chacun espérant attirer vers lui les nouveaux Etats indépendants, ni l'une ni l'autre des superpuissances ne s'intéressèrent vraiment à l'Afrique jusqu'au milieu des années soixante dix, époque où la guerre civile d'Angola marqua le début des affrontements Est-Ouest dans cette région du monde, pour le contrôle des ressources naturelles.

Les conflits résultaient surtout d'antagonismes politiques purement africains, de nombreux gouvernements et mouvements de libération en profitant pour demander à l'une ou à l'autre puissance rivale un soutien financier ou militaire.

La chute du mur de Berlin, la libéralisation des pays de l'Est, la guerre du Golfe, l'éclatement de l'URSS, le conflit des Balkans, le conflit israélo-palestinien, mais aussi les négociations du GATT, la naissance de l'OMC, la mise en place de l'euro ont, tour à tour, largement occupé les esprits et les médias, au détriment de l'Afrique subsaharienne.

Le désengagement des grandes puissances n'exclut pas, cependant, le maintien de principales entreprises d'outre-Atlantique au sud du Sahara, mais celles-ci ne s'intéressent, pour l'essentiel, qu'à quelques grands secteurs : le pétrole, les mines et les télécommunications -encore n'ont-elles pas participé aux privatisations du téléphone réalisées en 1997 en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

D'autres pays, tels la Chine, la Malaisie, l'Indonésie, la Corée du Sud, cherchent à investir la sous-région. C'est particulièrement vrai des diasporas libanaise, indo-pakistanaise et chinoise qui recherchent de nouveaux approvisionnements de coton et de bois.

On observe également, un retour du Japon en Afrique de l'Ouest, principalement en Côte d'Ivoire pour ce qui est des échanges commerciaux, et dans d'autres pays de l'UEMOA (Mali, Bénin, Niger) au titre d'une aide au développement largement utilisée en appui de sa politique étrangère.

Trois facteurs ont accéléré cette évolution, note le politologue Jean-François Bayart¹ : « *la crise financière des Etats africains, qui rend alléchantes les propositions de « financement parallèle » que leur font des hommes d'affaires moyen-orientaux ou chinois et le Gouvernement taïwanais ; la dévaluation du franc CFA qui a grevé la compétitivité des entreprises ouest-européennes, rendu plus attractifs encore les produits extrême-orientaux, et incité les opérateurs commerciaux subsahariens à s'approvisionner eux-mêmes, soit directement en Asie orientale, soit sur les marchés intermédiaires du Golfe ; et la politique restrictive des pays ouest-européens (et singulièrement la France) en matière de visas, qui a renforcé cette réorientation des flux en contraignant les petits opérateurs marchands du continent à se tourner vers Istanbul, le Golfe, ou l'Extrême-Orient pour se fournir ».*

¹ Bayart Jean-François, Ellis Stephen et Hibou Béatrice ; *La criminalisation de l'Etat en Afrique* ; Paris - 1997.

Par ailleurs, la mondialisation croissante des échanges, des marchés financiers et des technologies de l'information ont facilité l'implication d'opérateurs politiques et économiques africains, mais aussi arabes, asiatiques, latino-américains, dans des activités illégales ou criminelles, en particulier dans le trafic de la drogue (le Nigeria est l'un des pays concernés par ce trafic, mais la surveillance exercée par les Etats-Unis incite les trafiquants à emprunter d'autres points de passage, notamment la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Ghana).

2. La reprise des conflits internes

La fin de la guerre froide n'a pas été synonyme d'un arrêt des conflits dans le monde. Au contraire, le désengagement des grandes puissances a laissé se développer des conflits internes restés jusque là contenus, le plus souvent dans des pays non francophones.

Si l'on considère l'ensemble des conflits qui ont agité l'Afrique subsaharienne au cours de cette décennie, on constate que la plupart des pays de l'UEMOA, tous francophones si on excepte la Guinée-Bissau, sont généralement épargnés.

Certes, la lutte du mouvement indépendantiste dans la région de la Casamance au Sénégal s'est radicalisée au cours de ces dernières années, et les médiations menées par la France sont restées pour le moment sans effet.

D'autre part, la rébellion militaire menée en Guinée-Bissau contre le Président VIEIRA depuis juin 1998 pourrait, à terme, déboucher sur une crise régionale et déstabiliser l'UEMOA ; des élections présidentielles sont prévues en novembre 1999.

Enfin, la lutte menée par les Touaregs contre les gouvernements du Mali et du Niger, depuis les années 1990 porte des germes de guérilla.

3. Le retour des Etats-Unis d'Amérique

Jusqu'à ces dernières années, l'Afrique n'a occupé qu'une place restreinte dans la politique extérieure des Etats-Unis. Ce continent, dont la sécurité était laissée à la charge des anciennes puissances coloniales, était considéré comme périphérique.

Avec l'effondrement de l'influence soviétique, l'Afrique a cessé, à la fin des années quatre-vingts, d'être un enjeu de la rivalité des deux superpuissances et on a pu constater un certain désengagement des Etats-Unis qui ont notamment fermé les deux tiers des bureaux de l'USAID. La dégradation continue des économies africaines et les risques de conflits les ont néanmoins amené à renforcer leur présence, essentiellement par le biais des institutions de Bretton Woods et des conditionnalités économiques et politiques liées à leurs interventions.

Un tournant a été observé récemment, avec l'annonce de l'African Act et la visite du Président Clinton.

Le Président Bill Clinton a en effet effectué un grand périple de douze jours en mars 1998, rendant visite à six pays africains, dont un seul de la zone Franc : le Sénégal.

Ce voyage avait non seulement pour but de soutenir les relations commerciales entre les Etats-Unis et l'Afrique, mais également d'exposer la stratégie de développement américaine dans ces pays. Ce voyage a revêtu un caractère exceptionnel dans la mesure où, depuis la création des Etats-Unis, seuls deux présidents américains s'étaient déplacés en Afrique.

Cette initiative faisait suite à celle prise en juin 1997 par l'« *African Growth and Opportunity Act* » (loi sur la croissance et les débouchés en Afrique), doté de deux fonds d'investissement pour un total de 650 millions de dollars, le premier, destiné à créer des infrastructures en matière de transports et de télécommunications, le second, spécialisé dans le capital-risque et la création d'entreprises.

Ce texte a pour objet d'éliminer la plupart des droits de douane pour les produits africains importés aux Etats-Unis, et vise à instaurer un sommet américano-africain, sur le modèle de l'APEC (forum de coopération économique Asie-Pacifique), où devra être discuté le projet d'une zone de libre-échange entre les Etats-Unis et l'Afrique.

Les Américains s'adressent en priorité aux milieux d'affaires, invités à s'intéresser à un marché inexploité de quelque 700 millions de consommateurs potentiels et que la globalisation des échanges rend incontournable.

Le nouveau partenariat entre l'Amérique et l'Afrique **concerne le commerce et les investissements** privés, et **beaucoup moins l'assistance économique au développement**, laquelle s'est considérablement réduite au cours des cinq dernières années, puisqu'elle est passée de 1,2 milliard de dollars en 1992 à 0,96 milliard de dollars en 1997¹. Pour la seule Afrique subsaharienne, elle a été de 782 millions de dollars en 1997 alors que celle de la France s'est élevée à 2 450 millions de dollars soit près de quatre fois plus.

Le commerce bilatéral, tout en progressant substantiellement, reste marginal : en 1997, l'Afrique représente 2,3 % des importations américaines et 1,7 % de leurs exportations. Les Etats-Unis sont néanmoins devenus le deuxième partenaire commercial de l'Afrique, avec des importations de produits africains qui ont atteint 21,4 milliards de dollars en 1997, tandis que leurs exportations vers l'Afrique -qui ont augmenté de 7,7 % en 1995 par rapport à 1994, et de 7 % en 1996 par rapport à 1995- atteignaient 11,4 milliards de dollars en 1997². Les flux d'investissements étrangers représentaient 1,3 milliards de dollars en 1996.

La volonté américaine d'implantation en Afrique est donc réelle, comme le montre l'importance donnée aux programmes gouvernementaux d'investissement : ces derniers marquent une progression de plus de 54 % entre 1995 et 1997, et leurs financements ont augmenté de 25 % sur cette période³.

L'intérêt nouveau marqué par les Etats-Unis pour l'Afrique ne semble pas traduire chez eux l'émergence d'une priorité nouvelle dans leur politique extérieure. La diplomatie reste essentiellement pragmatique et orientée par des

¹ Zecchini Laurent - Le Monde des 22-23 mars 1998.

² Source : Organisation mondiale du Commerce - Rapport annuel 1998.

³ Ministère de l'Economie et des finances - DREE ; *L'Afrique subsaharienne : quelles stratégies pour quelle croissance ?* ; novembre 1998.

considérations économiques et commerciales. Il n'en reste pas moins que cette nouvelle diplomatie américaine vers l'Afrique apparaît aujourd'hui plus volontariste que par le passé, tant sur le plan politique que sur le plan économique et financier. Les Etats-Unis entendent, en effet, se servir de l'aide aux pays africains comme d'un levier pour y déployer leur influence.

Les Américains reconnaissent aujourd'hui que le processus de développement a été trop longtemps compliqué par la compétition entre l'Est et l'Ouest. Pour eux, tourner la page de la guerre froide, c'est abolir pour l'essentiel une aide aux pays en développement, qui n'était qu'un moyen de les tenir en dehors de l'emprise soviétique. Pour le Président américain, l'aide devrait aller aux plus démunis et non aux « *castes dirigeantes* »¹. Dans cet esprit, les interventions américaines s'exercent soit bilatéralement, soit au travers du FMI et de la Banque Mondiale, dans le sens d'un soutien explicite à la démocratisation et à l'instauration d'Etats de droit (au Togo, par exemple).

Enfin, si les Etats-Unis veulent intégrer plus étroitement l'Afrique dans l'économie mondiale, c'est aussi pour éviter d'avoir à y intervenir en cas de crise. De la criminalité transnationale au terrorisme, du trafic de drogue à la dégradation de l'environnement et à la préservation des sources d'énergie (20 % du pétrole consommé aux Etats-Unis provient d'Afrique), la sécurité des Etats-Unis passe par la stabilisation économique et démocratique subsaharienne, notamment par le développement des relations bilatérales avec un certain nombre de pays avec lesquels ils entretiennent une politique de présence militaire, tels que le Sénégal².

Mais la signification du voyage du Président américain en Afrique tient surtout dans le fait qu'au credo traditionnel « *Trade not aid* », il tient à substituer un nouvel objectif : « *Trade and aid* » (du commerce mais aussi de l'aide).

Pour les Américains, les Africains doivent cesser de tendre la main à leurs partenaires au développement ; ils doivent se prendre en charge eux-mêmes. Une opinion que partage le Ministre sénégalais de l'énergie, des mines et de l'industrie qui déclarait récemment que « *l'initiative du Président Clinton, qui vise à promouvoir les échanges avec l'Afrique et les partenariats commerciaux plutôt que la dépendance à l'égard de l'aide, est la clé du développement en Afrique* »³.

Parallèlement à ces évolutions, l'Afrique et notamment les pays de l'UEMOA ont connu de profondes mutations.

B - DES PROGRÈS RÉCENTS SE SONT FAIT JOUR DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES

Depuis ces dernières années et surtout après la dévaluation du CFA en 1994, l'Afrique a renoué avec la croissance.

¹ Jeune Afrique Economie, 4-17 mai 1998.

² Cf. chapitre II « *Une coopération militaire réorientée* ».

³ Interview donnée à Washington le 12 février 1998 à l'Agence d'information des Etats-Unis, citée in Jeune Afrique Economie du 16 mars 1998.

1. Le retour de la croissance

1.1. 1.1. Des indépendances à la dévaluation

Après leur indépendance, les pays africains sont passés par trois grandes étapes : une phase de **croissance** (1960-1972), une phase de **stagnation** économique (1973-1980), suivies d'un **déclin** (1981-1993). La **dévaluation** de 1994 a permis de rétablir les équilibres économiques.

- **1960-1972 : des économies en croissance**

Les stratégies économiques adoptées par la première génération de dirigeants africains faisaient de l'industrialisation le moteur de la croissance économique et la clé du passage de l'économie de subsistance à l'économie moderne. L'industrialisation devait ainsi permettre de rendre les pays moins tributaires des produits manufacturés importés. L'agriculture était reléguée à une place de fournisseur de matières premières - parce que les perspectives d'exportation des produits de base paraissaient médiocres - mais elle était aussi source de recettes budgétaires pour financer le développement de l'industrie.

L'Etat contrôlait l'essentiel des investissements et régulait l'économie par un système de prix administrés.

Des résultats ont été obtenus sur le plan économique :

- le rythme de la croissance économique bien que plus lent que dans la plupart des autres pays en développement atteignait un niveau moyen de + 4,6 % par an ;
- la production agricole augmentait de 2,7 % par an, à peu près au même rythme que la population ;
- de gros investissements ont été consacrés aux infrastructures (routes, ports...);
- le volume des exportations a augmenté en moyenne de 6 % par an.

Cette croissance a été stimulée jusqu'au premier choc pétrolier par le niveau élevé des cours des produits de base et par les investissements financés par les recettes d'exportation, auxquels se sont ajoutés les emprunts contractés auprès de banques commerciales ainsi que l'aide extérieure.

Avant les indépendances, les investissements directs étrangers étaient limités essentiellement aux secteurs miniers et aux matières premières et dans certains cas à la production de textile ou de boissons.

Après les indépendances, les pays ont attiré les capitaux étrangers vers leur industrie qu'ils ont protégée par des barrières douanières. L'encours des investissements étrangers a doublé entre 1960 et 1970.

- **1973-1980 : la stagnation économique**

Après le premier choc pétrolier et bien qu'ils aient enregistré de meilleures performances économiques que les autres pays d'Afrique subsaharienne, les pays de la zone franc ont vu leur croissance se ralentir : elle est passée de 4,6 % en 1960 à 2,7 % en 1980.

Plusieurs facteurs expliquent ce ralentissement :

- le faible taux d'investissement orienté essentiellement vers l'industrie minière ;
- le poids de l'investissement dans le PIB qui est passé de 20 % à 15 % entre la décennie soixante-dix et la décennie quatre-vingt ;
- les mauvais choix effectués dans les investissements principalement orientés vers la construction ou vers des infrastructures indirectement productives ;
- le faible niveau de l'épargne qui a chuté de 15,3 % à 8,3 %, de 1973 à 1980 ;
- l'aggravation des déficits extérieurs : l'endettement croissant des Etats pour financer leurs déficits et ceux des entreprises publiques les ont amené à faire appel à l'aide publique extérieure, ce qui les a entraînés dans un processus d'endettement permanent.

- **1981-1993 : le déclin**

Dans les années 80, ces pays ont connu une profonde crise économique due à des phénomènes naturels, mais aussi et surtout à l'application de politiques inappropriées recommandées par le FMI. L'effondrement des prix des matières premières, sources importantes de recettes d'exportation, l'appréciation réelle du franc CFA, sous l'effet combiné de la hausse du franc français par rapport au dollar et l'ajustement à la baisse des taux de change des pays voisins (Nigéria-Ghana) ont déstabilisé les économies de l'Union et fortement ralenti la croissance économique.

Les principaux indicateurs macro-économiques et financiers se sont détériorés rapidement, plongeant les pays de la zone franc dans une crise économique profonde qui s'est traduite par :

- un faible taux de croissance du PIB (1,9 % par an sur la période 1985 à 1993) ;
- des investissements insuffisants ;
- un déséquilibre des finances publiques : (déficit de l'ordre de 9,3 % du PIB en 1993) ;
- un déficit commercial (environ 5,6 % du PIB sur la période 1990-1993) aggravé par la concurrence des pays émergents d'Asie du Sud-Est sur certains produits traditionnellement exportés par les pays de la zone franc, tels que le cacao ou le riz ;
- un alourdissement du service de la dette ;
- une faible intégration des économies des Etats-membres, avec un commerce intrazone se situant aux environs de 7 % de l'ensemble du commerce extérieur de la zone.

La production agricole a progressé, en moyenne, de moins de 1,5 % par an de 1970 à 1992, rythme inférieur à celui de la population. Alors que l'industrie avait enregistré une croissance environ trois fois plus rapide que l'agriculture pendant les dix premières années après l'accession à l'indépendance, on a assisté

à un renversement alarmant de la situation (désindustrialisation pour de nombreux pays).

La disparition d'un certain nombre d'entreprises du secteur formel a eu pour conséquence de concentrer les prélèvements fiscaux sur quelques entreprises et d'encourager le développement du secteur informel¹ ;

Sous la pression des instances internationales, les pays de la zone franc se sont alors engagés dans des programmes de réformes structurelles pour assainir leurs économies.

1.2. 1.2. La dévaluation du franc CFA

La stagnation des économies, la détérioration des finances publiques, la fuite des capitaux, ainsi que le développement de l'économie informelle ont poussé les gouvernements, avec l'appui des instances internationales, à prendre des mesures urgentes d'assainissement.

Deux stratégies étaient alors envisageables :

- la première consistait à rétablir la compétitivité par une diminution des salaires et par un effort pour réduire les gaspillages et augmenter la productivité ;
- la seconde consistait à dévaluer le franc CFA afin d'obtenir une baisse du niveau réel des rémunérations entraînant une réduction des coûts.

C'est la seconde stratégie qui fut choisie car le FMI et la Banque mondiale ne croyaient pas à la possibilité de poursuivre efficacement le redressement économique par une amélioration de la productivité. La France conditionnait désormais ses propres concours à l'intervention des institutions de Bretton Woods.

Aussi, les responsables des pays africains, qui avaient impérativement besoin des financements multilatéraux, ont-ils été amenés à dévaluer le franc CFA en janvier 1994. Encore n'ont-ils pas pris cette décision de leur plein gré : deux jours de débat et les interventions du ministre français de la coopération, du directeur général du FMI et de hauts fonctionnaires de la Banque mondiale ont été nécessaires pour y parvenir.

La dévaluation du franc CFA par rapport au franc français, fixée à 50 %, représentait un saut dans l'inconnu, compte tenu de son ampleur (appliquée simultanément à quatorze pays). Elle exigeait donc des mesures d'accompagnement² qui furent préparées et tenues secrètes, puis mises en place très rapidement : deux mois après la dévaluation, onze programmes soutenus par le FMI avaient été mis en place, en accord avec tous les pays concernés, tandis que la Banque mondiale quintuplait ses décaissements au cours des six premiers

¹ Voir infra I, B., 4.3. « Principales caractéristiques de l'industrie des pays de l'UEMOA ».

² Pour parvenir à ces résultats, un accent a été mis sur les mesures d'accompagnement, relatives à la maîtrise des prix, la relance de l'investissement, l'accélération des réformes institutionnelles, fiscales et budgétaires, à l'appui des politiques structurelles destinées à une exploitation optimale du potentiel de production et d'échange.

mois pour des projets relatifs aux ressources humaines, au développement rural, aux infrastructures et aux conséquences sociales de la dévaluation.

La France, pour sa part, ne fut pas en reste : dès janvier 1994, elle annulait la dette d'aide publique au développement (25,4 milliards de francs français) ; elle apportait son soutien au Club de Paris pour les rééchelonnements et allègements des dettes ; elle créait un fonds spécial de développement afin d'appuyer son accompagnement social à ces pays (il s'agit d'un fonds d'urgence, doté de 400 millions de francs français, destiné à accorder dons et subventions conjoncturelles, à utilisation immédiate et non conditionnelle, en faveur des populations urbaines les plus vulnérables). Ces facilités concernaient les domaines de la santé, de l'éducation et de l'emploi.

Corrélativement à la dévaluation du franc CFA, la signature en janvier 1994 du traité instituant l'UEMOA¹, a créé un espace économique unifié. Ces deux mesures se sont inscrites dans la mise en oeuvre d'une nouvelle stratégie d'ajustement et de relance des économies des pays de l'UEMOA.

Sur le plan structurel, les réformes ont affecté le redimensionnement du rôle de l'Etat dans le processus de développement et la réorganisation des activités de production et d'échange, autour du renforcement du rôle du secteur privé, désormais promu comme le principal moteur des transformations structurelles et de la croissance économique.

1.3. 1.3. Depuis 1995 : les pays de l'UEMOA renouent avec la croissance

Depuis 1995, la reprise économique est très sensible, dans tous les pays : grâce à des termes de l'échange plus favorables, de meilleures conditions climatiques, des financements extérieurs plus généreux - mais aussi une compétitivité retrouvée après la dévaluation du FCFA en 1994. La reprise est un peu moins nette au Niger et au Sénégal, mais les performances sont notables dans les autres pays. En outre, cette reprise se fait avec une inflation maîtrisée, qui préserve le gain de compétitivité durement conquis en 1994, bien que la dette demeure un handicap majeur².

a) Un déficit budgétaire réduit

Le déficit budgétaire a été ramené à 1,5 % du PIB en 1996, contre 7,7 % en 1993. Les dépenses publiques sont mieux maîtrisées, et les recettes progressent.

b) Des comptes extérieurs redressés

La dévaluation a donné une impulsion aux exportations dont la part rapportée au PIB est passé de 27,9 % en 1992 à 36,07 % en 1996.

Tableau 1 : Part des exportations totales de l'UEMOA rapportées au PIB

	1992	1993	1994	1995	1996

¹ L'Union économique et monétaire Ouest Africaine (UEMOA) se compose de huit pays : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo. Voir infra, chapitre I, II, A « Vers l'intégration économique de l'UEMOA ».

² Voir infra I, B, 8. « *Malgré des allègements la charge de la dette demeure un frein au développement* ».

Export/PIB	27,9 %	27,9 %	34,9 %	36,4 %	36,0 %
------------	--------	--------	--------	--------	--------

Source : Centres d'études et de formations aux technologies économiques (CEFTE). Rapport final UEOMA - novembre 1997.

Malgré le renchérissement des importations, on constate depuis 1995 une reprise des achats à l'étranger de biens d'équipement.

c) Une inflation maîtrisée

Depuis la dévaluation, la politique monétaire et les politiques salariales plus rigoureuses des Etats-membres ont permis de faire diminuer rapidement le taux d'inflation - de 28 % en 1994 à 2,7 % en 1998 - et de contenir la progression des salaires.

d) Des investissements en hausse

Après la dévaluation, l'amélioration de la compétitivité des produits a redynamisé la croissance à long terme, et favorisé une reprise des investissements.

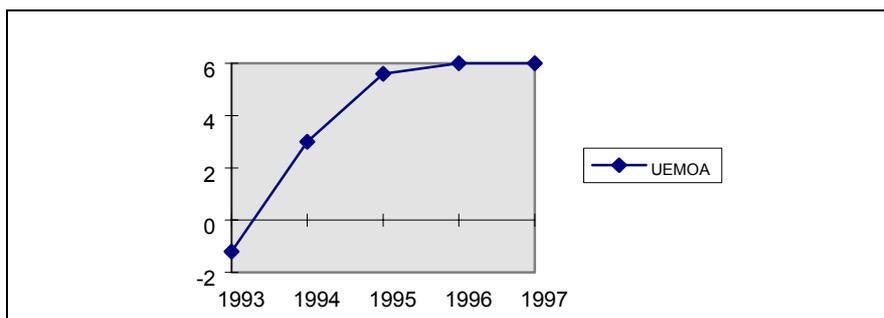
Le taux d'investissement est passé dans les pays de l'UEMOA d'une moyenne de 18 % du PIB en 1995 à une moyenne de 21,5 % du PIB au cours des années 1996/1997.

A cet égard, la création récente de **la bourse régionale des valeurs à Abidjan devrait permettre une plus grande mobilisation de l'épargne en faveur de l'investissement.**

e) Un PIB en progression

Amorcée depuis la dévaluation du franc CFA en janvier 1994, la reprise de l'activité économique s'est accélérée en 1995 et en 1996 et s'est poursuivie en 1997 (fig 1) ; les pays de la zone ont même bénéficié d'une croissance de leur PIB supérieure à celle du reste de l'Afrique au sud du Sahara. Cinq pays sur sept ont enregistré une croissance supérieure à 5 %, le Niger et le Togo seuls n'y parvenant pas : le premier, handicapé par le faible niveau de sa production agricole, a vu son PIB croître de 3,5 %, alors que les autorités avaient défini un objectif de 4,5 % ; le second, malgré un secteur agricole et minier en croissance, a subi un fort tassement de son PIB en 1997 (4,4 % au lieu des 5,8 % projetés) après un excellent résultat en 1996 (8,9 %).

Graphique 1 : La croissance du PIB en pourcentage (en termes réels)



Source : BCEAO - La Tribune 16 juin 1998.

Grâce à une progression démographique ralentie, ces évolutions positives se sont traduites par un accroissement du PNB par habitant. Son taux de croissance annuel moyen en 1996-1997 a été de 5 % en Guinée Bissau, 4,2 % en Côte d'Ivoire, 4 % au Burkina Faso, 3,5 % au Mali, 2,3 % au Bénin, 2,1 % au Togo, 1,6 % au Sénégal et 0,1 % au Niger.

f) Une transition démographique en bonne voie

Depuis 1960, la population de l'UEMOA a été multipliée par 2,5, passant de 30 millions à 67 millions d'habitants en 1997.

Même si les chiffres des recensements¹ comprennent une certaine marge d'erreur, **la tendance actuelle est au ralentissement en raison d'une baisse du taux de fécondité**. L'UEMOA amorce sa transition démographique.

L'évolution démographique de l'UEMOA a connu quatre phases :

- 1960-1973 : la croissance économique (5,9 %) est supérieure à la croissance démographique (2,6 %) ;
- 1973-1980 : la croissance économique (2,5 %) a été distancée par la croissance démographique (2,8 %) ;
- 1980-1993 : un faible taux de croissance du PIB (1,9 %) face à un taux démographique estimé à 3,2 % ;
- depuis la dévaluation, avec le retour à la croissance, le PIB (5 %), s'accroît plus vite que la population (2,7 %).

Cette transition est plus marquée dans certains pays.

Si l'on excepte la Côte d'Ivoire et la Guinée-Bissau, dont le taux moyen annuel d'accroissement de la population diminue de façon significative de 1980 à 1997 (en Côte-d'Ivoire 4,2 à 2,0 % ; en Guinée Bissau 5,2 à 2 %), les autres pays de l'UEMOA maîtrisent plus difficilement leur croissance démographique (2,8 % en moyenne), plus particulièrement le Mali et le Niger (3 %).

On ne peut imputer totalement à la reprise économique une meilleure maîtrise de la fécondité. En effet, pendant les années de crise, on a constaté une

¹ C'est seulement au début des années soixante que la France a lancé, en coopération avec le FMI, une série d'enquêtes par sondage visant à pallier l'absence totale de recensements et l'insuffisance des services d'état civil.

baisse de la fécondité. Selon le CEPED¹ « *on sait maintenant que, crise ou pas, la baisse de la fécondité est bel et bien amorcée en UEMOA* ».

La baisse de la fécondité semble inscrite dans les mutations culturelles (développement de l'instruction, urbanisation, émancipation des femmes...), d'autant plus que la crise de la fin des années quatre-vingt et les politiques d'ajustement n'ont pas inversé le processus de la transition démographique.

2. Les évolutions politiques

2.1. 2.1. La transition démocratique

Au lendemain des indépendances, les Etats-nations, créés à partir d'ensembles multi-ethniques, ont été perçus comme les acteurs du changement qui devait permettre le progrès économique et l'équité sociale, car les indépendances étaient porteuses d'un double contrat proposé par les nouveaux gouvernants africains : d'une part, celui d'une amélioration rapide des conditions économiques et sociales, d'autre part, l'affirmation de l'Etat-nation comme nouvel espace supposé exprimer la solidarité collective.

De la Conférence de Brazzaville (1944) aux indépendances, toutes les colonies françaises avaient connu le pluralisme politique et syndical, comme l'illustre l'essor du Rassemblement démocratique africain et elles envoyaient des députés à l'Assemblée nationale.

Les nouveaux Etats africains francophones ont bien hérité, au moment de leur indépendance, des textes adoptés par les assemblées législatives locales, rédigés d'après la Constitution française de 1958. Mais les nouveaux dirigeants, soucieux dans la pratique de rester au pouvoir, instaurèrent le parti unique, moyen privilégié pour conserver celui-ci. C'est ainsi qu'en Côte d'Ivoire, la Constitution de 1963 reconnaissait le pluripartisme dans les mêmes termes que la Constitution française ; mais les dispositions essentielles qu'elle contenait n'étaient tout simplement pas appliquées en raison de l'existence d'un parti unique de fait, étroitement lié au Président.

Parmi les pays francophones, le Sénégal fait figure de pionnier puisque les communes de Rufisque, Gorée, Saint-Louis et Dakar envoyaient des députés à l'Assemblée nationale dès 1920. C'est également lui qui le premier a rétabli le multipartisme au début des années quatre-vingts, les autres pays l'ayant fait à la fin de la décennie.

Or, au début des années quatre-vingt, comme l'explique le politologue Jean-François Bayart, « *des programmes d'ajustement structurel (PAS) ont été mis en route à l'initiative de la Banque Mondiale et du FMI, mais aucun n'a réussi, dans la mesure où aucun ne s'est traduit par un retour des investisseurs privés. La croissance que ces pays ont pu connaître est due à un apport de l'aide publique au développement, et non pas de capitaux privés. L'échec économique de l'ajustement structurel s'est traduit par la dislocation des systèmes scolaires et sanitaires et, d'une manière générale, il a favorisé la marginalisation de la jeunesse. C'est un élément très saillant de ces évolutions. Il s'explique d'abord*

¹ Bocquier Philippe, Traoré Sadio ; *Migrations internationales* ; UEMOA CEPED, 1999.

par les régimes démographiques de l'Afrique subsaharienne dont la population a, dans une proportion de 60 à 80 %, moins de vingt ans ; ensuite, par un contexte économique et politique où seule l'économie informelle fournit une planche de salut à cette jeunesse à laquelle l'Etat n'a plus rien à offrir. A la fin des années quatre-vingt, et au début des années quatre-vingt-dix, on voit ces différents facteurs se conjuguer pour déstabiliser les régimes de parti unique »¹

Vers la fin des années quatre-vingt, la « Conférence nationale », vaste assemblée où toutes les sensibilités du pays ont la possibilité de s'exprimer, est alors devenue le mode de transition politique le plus fréquemment pratiqué.

C'est ainsi qu'entre 1989 et 1990, le Président du Bénin a transmis le pouvoir à un régime démocratiquement élu. Si l'expérience a donné de bons résultats au Bénin et au Niger, il a montré ses limites au Togo, où les conférences nationales se sont avérées inefficaces face à des régimes autoritaires fermement implantés.

C'est dans ce contexte que le Président de la République française a annoncé aux Chefs d'Etats africains, réunis à La Baule en juin 1990, que l'aide française serait désormais liée aux efforts de démocratisation des pays, et que celle-ci « *serait plus tiède vers les pays autoritaires, et enthousiaste vers les pays qui vont vers plus de démocratie* ». Le Président Mitterrand a précisé la nouvelle politique de la France vis-à-vis de ces pays dans des termes qui ont fait date : « *Je tiens à dire ceci : de même qu'il existe un cercle vicieux entre la dette et le sous-développement, il existe un autre cercle vicieux entre la crise économique et la crise politique. L'une nourrit l'autre. Voilà pourquoi il convient d'examiner en commun de quelle façon on pourrait procéder pour que, sur le plan politique, un certain nombre d'institutions et de façons d'être permettent de restaurer la confiance, parfois la confiance entre un peuple et ses dirigeants, le plus souvent entre un Etat et les autres Etats, en tout cas la confiance entre l'Afrique et les pays développés.*

...Il nous faut parler de démocratie. C'est un principe universel qui vient d'apparaître aux peuples de l'Europe centrale et orientale comme une évidence absolue au point qu'en l'espace de quelques semaines, les régimes, considérés comme les plus forts, ont été bouleversés.

Mais il ne faut pas oublier les différences de structures, de civilisations, de traditions, de moeurs. Il est impossible de proposer un système tout fait. La France n'a pas à dicter je ne sais quelle loi constitutionnelle qui s'imposerait de facto à l'ensemble de peuples qui ont leur propre conscience et leur propre histoire, et qui doivent savoir comment se diriger vers le principe universel qu'est la démocratie. Et il n'y a pas trente-six chemins allant à la démocratie. Comme le rappelait M. le Président du Sénégal, il faut un Etat, il faut le développement et il faut l'apprentissage des libertés... Comment voulez-vous engendrer la démocratie, un principe de représentation nationale avec la participation de nombreux partis, organiser le choc des idées, les moyens de la presse, tandis que les deux tiers d'un peuple vivraient dans la misère ? »².

¹ Bayart Jean-François ; *L'Afrique et la fin de l'ère postcoloniale* ; Esprit, juin 1998.

² XVI^e Conférence des Chefs d'Etat de France et d'Afrique, La Baule, du 19 au 21 juin 1990.

Depuis le discours de La Baule, le processus de démocratisation semble s'être ancré dans les pays de l'UEMOA, où le multipartisme est devenu la règle. On ne compte plus le nombre de partis politiques : en 1997-1998, on dénombrait par exemple 47 partis en Côte d'Ivoire, 66 au Togo, 11 au Sénégal. L'usage du suffrage universel pour les élections à la présidence de la République et à l'Assemblée nationale est généralisé ; un Conseil économique et social existe dans cinq pays de l'UEMOA (Bénin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal).

Ce processus de démocratisation s'est accompagné d'un pluralisme syndical.

L'expérience du Burkina-Faso est intéressante à cet égard. Après plus de dix années de régime militaire, le Burkina-Faso a amorcé en 1991 sa transition vers la démocratie par l'instauration d'un système multipartite, l'adoption d'une constitution démocratique et l'organisation d'élections libres. Celle-ci est extrêmement libérale par rapport aux autres pays de la région, puisqu'elle prévoit la séparation des pouvoirs et un parlement bicaméral ; elle définit en outre le suffrage universel direct comme mode de scrutin applicable à l'élection du président comme des députés. En l'absence de véritables freins à la création des partis politiques, ceux-ci se sont multipliés : on y dénombrait 67 partis et groupements politiques en 1992.

L'adoption de la Constitution a été suivie d'élections municipales en 1995 ; la décentralisation et la mise en place d'une démocratie participative au plan local sont largement amorcées. La liberté d'expression est garantie et respectée ; le pluralisme de la presse est une réalité. La société civile, pour sa part, est très active, en particulier pour ce qui concerne les droits de l'homme et la surveillance du processus électoral. Enfin, les autorités ont clairement affirmé leur volonté de promouvoir la démocratie et la bonne gestion des affaires publiques.

Les pays de l'UEMOA sont donc en train de réussir leur transition démocratique. Mais il n'en demeure pas moins que la démocratie ne saurait être obtenue en un jour. Elle ne peut être que le fruit d'une longue maturation des sociétés et des institutions, dans le cadre d'un système constitutionnel garantissant les libertés et la démocratie ne pourra s'établir durablement dans ces pays que si les performances économiques constatées depuis 1994 se confirment.

2.2. 2.2. L'émergence de nouvelles élites

L'Etat a fortement changé au cours des trente dernières années. En situation de monopole sur la vie économique et politique lors des indépendances, les jeunes Etats francophones étaient peu préparés à être gérés comme des nations démocratiques. Manquant d'expérience, de compétences et de cohésion interne, ils ont aussitôt été accaparés par une petite élite administrative.

Or, la chute brutale des économies dans les années quatre-vingt a accéléré l'affaiblissement de ces Etats ; l'assèchement progressif des finances publiques, provoqué par la baisse des cours des matières premières et par le poids de la dette, a remis en cause leur capacité redistributrice. Progressivement, les gouvernements, qui s'appuyaient essentiellement sur le secteur « moderne » et

sur les populations urbanisées, se sont détachés des sociétés rurales. Dans le même temps, de nouvelles élites nées dans le sillage des indépendances sont apparues, exprimant un rejet de plus en plus radical des élites administratives au pouvoir. Il s'agit essentiellement d'une bourgeoisie commerçante ancienne ou de mouvements religieux comme les confréries islamiques¹. Ces nouvelles élites resurgissent aujourd'hui du fait de la libéralisation de l'économie qui leur permet de retrouver un rôle, autrefois occulté par la toute puissance des Etats.

C - DES DÉFIS À RELEVER

En dépit de ce contexte relativement favorable, les pays de l'UEMOA doivent faire face à de nombreux défis :

- le désengagement de la communauté internationale dans l'aide au développement ;
- l'intégration dans l'économie mondiale ;
- un tissu industriel faible ;
- des infrastructures insuffisantes ;
- la stagnation des investissements ;
- la charge de la dette ;
- le défi démographique et ses conséquences socio-économiques.

1. Le désengagement de la communauté internationale dans l'aide au développement

Le désengagement de la communauté internationale, lié à la fin de la guerre froide, s'est traduit notamment par la baisse de l'aide publique au développement.

Alors que les ressources financières reçues par les pays en développement ont augmenté de façon régulière au cours des dix dernières années, passant de 95,5 milliards de dollars en 1988 à 324,5 milliards de dollars en 1997, l'aide publique au développement (APD) a subi une baisse relative au cours de cette même période : l'APD représentait 50 % des ressources extérieures des pays en développement en 1988, elle ne représente plus, en 1996, qu'environ 15,3 % de l'ensemble de ces ressources. Il est vrai, cependant, qu'en valeur absolue, l'APD est restée relativement constante : 47,6 milliards de dollars en 1988, 60 milliards de dollars en 1994, 57,9 milliards de dollars en 1996, 49,8 milliards de dollars en 1997. Les années fastes, 1993-1996 ont marqué l'accompagnement de la dévaluation de janvier 1994 (tableau ci-après).

Dans le même temps, le volume des apports financiers privés investis dans les pays en développement par les 21 pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a connu une très forte augmentation tant en volume (36,4 milliards de dollars en 1988, 252,1 milliards de dollars en 1997),

¹ Cf. l'annexe n° 1 : « *L'Islam, facteur de la vie économique du Sénégal* » (Note d'information des Services régionaux de l'expansion économique près l'Ambassade de France au Sénégal, mai 1998).

qu'en pourcentage du total des ressources (ils représentaient 38,1 % du total en 1988, 78 % du total des ressources en 1997)¹.

Les montants de l'aide publique au développement rapportés au PIB, pour l'ensemble des pays du CAD, ainsi que pour la France, l'Allemagne et le Japon, traduisent bien l'érosion dont celle-ci fait l'objet depuis 1986. Il convient de souligner néanmoins l'effort durable et soutenu réalisé par la France par rapport à la plupart des autres pays membres.

¹ Rapport 1997 du CAD de l'OCDE

Tableau 2 : Total des recettes nettes des pays en développement

	En milliards de dollars courants											Pourcentage du total			
	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997(p)	1988	1990	1993	1997(p)	
I. FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD)	61,2	60,8	76,5	84,8	78,6	83,4	86,2	89,3	78,1	76,8	64,1	59,0	51,4	23,6	
1. Aide publique au développement (APD)	47,6	48,6	50,6	57,4	58,6	56,0	60,3	59,8	57,9	49,8	49,8	39,0	34,5	15,3	
dont : versements bilatéraux	36,5	36,2	37,2	41,3	41,3	39,4	41,3	40,6	39,1	32,3	38,2	28,7	24,2	10,0	
versements multilatéraux	11,1	12,4	13,4	16,1	17,3	16,6	19,0	19,2	18,9	17,5	11,6	10,4	10,2	5,3	
2. Autres FPD	13,6	12,2	23,7	20,8	14,0	21,5	19,0	21,1	14,5	21,7	14,3	18,2	13,2	6,7	
dont : versements bilatéraux	7,0	5,3	12,9	13,1	8,0	11,4	12,4	14,0	5,8	5,9	7,3	9,9	7,0	1,8	
versements multilatéraux	6,6	6,9	10,8	7,7	5,9	10,1	6,7	7,1	8,7	15,8	6,9	8,3	6,2	4,9	
II. CRÉDITS A L'EXPORTATION, TOTAL	-2,1	9,9	9,5	0,6	1,0	-3,0	6,3	5,6	4,0	-4,4	-2,2	7,3	-1,8	-1,4	
dont : à court terme	2,0	4,8	4,5	-0,8	0,5	-1,5	0,2	0,8	0,5	0,6	2,1	3,5	-0,9	0,2	
III. APPORTS PRIVES	36,4	40,8	43,6	50,8	77,3	81,9	126,6	168,3	282,6	252,1	38,1	33,6	50,5	77,7	
1. Investissements directs (CAD)	18,7	23,0	26,9	23,2	27,8	38,4	48,5	52,3	63,5	107,8	19,6	20,7	23,7	33,2	
dont : centres financiers	6,1	3,1	7,1	6,5	9,5	9,4	10,8	6,3	16,7	20,9	6,4	5,5	5,8	6,5	
2. Prêts bancaires internationaux	7,8	10,5	6,1	10,7	34,6	4,8	32,1	76,9	86,0	20,0	8,2	4,7	3,0	6,2	
dont : à court terme	4,0	8,0	7,0	12,0	25,0	7,0	44,0	40,0	40,0	15,0	4,2	5,4	4,3	4,6	
3. Prêts obligataires, total	2,0	1,0	0,5	4,9	7,5	28,7	32,0	30,0	93,8	91,2	2,1	0,4	17,7	28,1	
4. Autres apports privés	3,7	2,3	5,1	6,6	1,4	4,3	8,0	3,1	33,8	28,5	3,9	3,9	2,6	8,8	
5. Dons des organisations non gouvernementales	4,2	4,0	5,1	5,4	6,0	5,7	6,0	6,0	5,6	4,6	4,4	3,9	3,5	1,4	
APPORTS DE RESSOURCES - TOTAL NET (I+II+III)	95,5	111,5	129,6	136,2	156,9	162,3	219,1	263,2	364,7	324,5	100,0	100,0	100,0	100,0	

(p) : prévisions

Source : Rapport 1997 du CAD de l'OCDE.

Bien que l'Afrique subsaharienne demeure prioritaire dans l'affectation de l'aide publique au développement - elle en reçoit la plus grande part, 15 milliards de dollars en 1997, soit 32,0 % de l'aide totale - et que les huit pays membres de l'UEMOA reçoivent environ 20 % de l'aide versée à cette région, on ne peut que constater la baisse générale de l'aide au développement amorcée depuis 1994.

Tableau 3 : Ventilation pour les huit pays de l'UEMOA
des versements nets d'APD - 1995
(en millions de dollars)

	1980	1986	1993	1994	1995	1996	1997
Total Afrique subsaharienne (ASS)	14 646	19 457	19 919	20 235	18 043	16 749	16 217
Total UEMOA	2 688	3 795	3 733	4 438	3 691	3 371	2 704
UEMOA/ASS	18,3 %	19,5 %	18,7 %	21,4 %	20,5 %	20,1 %	16,7 %

Source : Rapport 1997 du CAD de l'OCDE.

La France, pour sa part, a maintenu son aide, comme en témoigne le tableau suivant qui décrit l'effort accompli en faveur des pays en développement, au travers de sa contribution qui reste relativement stable en valeur absolue depuis 1990, mais qui traduit également la baisse réelle observée précédemment si l'on prend en compte l'APD mesurée en pourcentage de la richesse nationale :

Tableau 4 : Evolution de l'aide publique française au développement
en valeur absolue
(en millions de francs et en pourcentage du PIB)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
TOTAL	36 178	41 661	43 781	44 819	47 004	42 139	38 119	36 808	34 724
En % du PIB	0,60	0,62	0,63	0,63	0,64	0,55	0,48	0,45	0,41

Source : Ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie - 1998.

2. L'intégration dans l'économie mondiale

Dans un monde où les échanges ont été multipliés par 17 depuis la création du GATT en 1947 et l'investissement étranger par dix au cours de la dernière décennie, l'Afrique, à quelques exceptions près, est restée en marge.

Ce n'est qu'avec les négociations du cycle de l'Uruguay qui ont abouti à l'accord de Marrakech signé le 14 avril 1995, que les pays en développement ont participé pour la première fois aux négociations multilatérales et intégré le phénomène de mondialisation. Même si les pays africains et les PMA en particulier¹ ont bénéficié d'aménagements de périodes de transition et de dérogations particulières, les accords de Marrakech conduisent à abaisser sensiblement les droits de douane à l'importation et par conséquent à soumettre cette région à une concurrence renforcée.

¹ A l'exception de la Côte d'Ivoire et du Sénégal, les pays de l'UEMOA sont classés dans la catégorie des pays les moins avancés (PMA).

Au moment où la constitution de blocs et de zone de coopération régionale est considérée comme une alternative à une mondialisation effrénée, l'UEMOA apparaît comme une réponse à cette logique.

2.1. 2.1. La marginalisation progressive de l'Afrique subsaharienne

Plus de trente ans après leur indépendance, les économies africaines restent polarisées sur les économies européennes qui représentent plus des deux tiers de leurs échanges commerciaux. Leur croissance économique repose en effet pour l'essentiel sur les recettes des exportations. Or, à la différence de la majorité des pays en développement, l'Afrique sub-saharienne n'a pas modifié la structure de ses exportations au cours des trente dernières années. Son poids dans le commerce mondial a baissé de plus de la moitié entre 1970 et 1990 ; la chute des exportations en valeur constante s'est accompagnée, au cours de la période 1980-1990, d'une baisse de 50 % des importations par tête.

Le degré de marginalisation de l'Afrique sub-saharienne dans le commerce mondial se vérifie aujourd'hui par le très bas niveau de ses exportations. Celles-ci représentaient 3,3 % du total mondial en 1950, et 2,9 % en 1960 ; elles n'en représentent plus que 0,8 % en 1995, selon les statistiques de la CNUCED.

Tableau 5 : Part de l'Afrique subsaharienne dans le commerce mondial 1950-1995 (en pourcentage)

	1950	1960	1970	1980	1985	1990	1995
Exportations :							
- Ensemble des pays en développement	33,0	23,9	18,9	29,0	25,2	23,7	27,7
Afrique subsaharienne	3,3	2,9	2,4	2,5	1,7	1,2	0,8
Importations :							
- Ensemble des pays en développement	28,9	25,2	18,8	24,0	23,2	22,2	29,1
Afrique subsaharienne	3,1	3,0	2,3	2,2	1,5	1,1	0,9

Source : CNUCED, Handbook of international trade and development statistics, 1997.

Ce résultat tient essentiellement à l'érosion très nette de ses parts de marché.

Sur ses trente principales exportations non pétrolières, la part de marché de l'Afrique subsaharienne est tombée de 20,8 % à 9,7 % en 1996, soit une perte annuelle de l'ordre de 11 milliards de dollars au cours des trente dernières années¹. Elle a ainsi perdu des parts de marché sur ses principales cultures d'exportation : arachides, cacao, huile de palme et d'arachide, banane, caoutchouc. Elle ne les a maintenues que pour le café, le coton, le tabac et le thé.

Outre la perte de ses parts de marché, l'Afrique subsaharienne a subi un deuxième choc important sous forme d'une baisse de la demande mondiale de ses produits d'exportation : sur la période 1960-1990, le commerce mondial des produits autres que les combustibles a augmenté à un rythme annuel de 11,8 %, alors que le taux de croissance des types de produits qu'exporte l'Afrique subsaharienne reculait d'environ 4,5 points. Celle-ci a donc souffert d'un double

¹ Finances et développement - décembre 1996.

problème : une baisse des parts de marché de ses principales exportations et une diminution de l'importance de celles-ci dans le commerce mondial.

Le coût des transports internationaux (fret et passagers) contribue pour sa part au fléchissement relatif des exportations, dans la mesure où de nombreux pays d'Afrique subsaharienne ont opté pour des politiques anti-concurrentielles, réservant, par exemple, une certaine proportion du commerce aux sociétés nationales de transport maritime dans le but de favoriser le développement des flottes nationales et d'économiser des devises. Mais les statistiques semblent montrer qu'aucun de ces deux objectifs n'a été atteint. En 1990-91, pour un tiers des pays d'Afrique sub-saharienne, les paiements nets aux fournisseurs étrangers au titre du transport et des assurances ont absorbé plus de 25 % de la valeur des exportations ; ce chiffre atteignait 42 % pour les dix pays enclavés (dont le Burkina-Faso, le Mali et le Niger), soit presque 25 points de plus que la moyenne des autres pays de la région pour la même période. Ainsi, une large part des recettes en devises qui pourrait être consacrée à l'investissement productif, sert à payer les services de transport international.

La marginalisation de l'Afrique subsaharienne s'exprime également par la faiblesse des investissements étrangers. Si l'on considère l'Afrique tout entière, elle n'a reçu en 1996 que 5 milliards de dollars sur un flux total d'investissements directs dans le monde qui s'est élevé à 340 milliards de dollars - soit 1,4 % du total dont l'essentiel est allé aux pays pétroliers - Nigeria ou Angola - ou à l'Afrique de l'Est. Sur ces 5 milliards de dollars, quatre pays membres de l'UEMOA seulement en ont reçu une infime partie : le Sénégal (45 millions de dollars), la Côte d'Ivoire (21 millions de dollars) le Mali (23 millions de dollars) et le Togo (1 million de dollars)¹.

Tableau 6 : Flux des principales ressources non créatrices d'endettement (comparaisons 1980-1994 en millions de dollars US)

Pays de l'UEOMA	Dons		Investissements étrangers directs nets		Profit sur investissements directs		Diasporas	
	1980	1994	1980	1994	1980	1994	1980	1994
Bénin	41	108	4	5	3	0	77	73
Burkina-Faso	88	212	0	1	9	0	150	80
Côte d'Ivoire	27	683	95	17	188	65	0	0
Guinée Bissau								
Mali	104	221	2	45	0	14	59	94
Niger	51	225	49	1	11	0	6	10
Sénégal	78	476	15	67	34	38	75	73
Togo	15	73	42	0	0	6	10	12

Source : World Bank, World debt tables, 1996 et Global Finance Development, 1997. - tiré de : Yves Ekoue Amaïzo. De l'indépendance à l'interdépendance - mondialisation et marginalisation - une chance pour l'Afrique ? L'Harmattan, 1998.

L'Afrique subsaharienne n'apparaît donc pas, aux yeux des investisseurs étrangers, comme une opportunité, mais plutôt comme un

¹ U. N. World Investment Report - 1998.

risque : l'absence d'un environnement institutionnel, juridique, politique et économique stable est sanctionnée par une indifférence généralisée des opérateurs privés internationaux comme nationaux. On note cependant des transferts en provenance des diasporas vers leur pays d'origine, pour le Mali, le Burkina-Faso, le Bénin et le Sénégal, ce qui traduit une certaine confiance ; il est vrai que les montants transférés relèvent plus de l'investissement de subsistance que d'un investissement de développement à long terme.

Les économies des pays de l'UEMOA sont également tributaires de la mauvaise gestion de la période post-coloniale : gaspillages, goût du luxe, clientélisme politique, népotisme, corruption... Cette situation a été, selon le professeur Hugon « *longuement entretenue par des gouvernements uniquement préoccupés de leur maintien au pouvoir, pour la jouissance des richesses à l'intérieur du cercle étroit de leurs partisans. Ces comportements qui les marginalisent par rapport à leurs propres populations, contribuent en même temps à la marginalisation de l'Afrique sur la scène mondiale* »¹.

2.2. 2.2. Des échanges intra-régionaux faibles

Si les pays de l'UEMOA ont été, comme les autres régions d'Afrique, marginalisés sur la scène économique mondiale, ils n'ont pas pour autant développé les échanges entre eux alors qu'un des objectifs prioritaires de l'UEMOA est la création d'un grand marché unique de 67 millions d'habitants.

L'examen de la part des flux intra-zone par rapport à l'ensemble des échanges commerciaux de la région, et de la répartition de ces flux selon les pays, met en évidence le caractère peu intégré de l'UEMOA sur le plan commercial. Alors même que les importations représentent 20 % du PIB de l'Union, ce qui traduit une ouverture significative, le commerce intra-régional dit « *formel* », constitue moins de 7 % du total et ne dépasse vraisemblablement pas plus de 15 %, une fois pris en compte les échanges « *informels* ».

Cet écart serait dû aux échanges frontaliers informels qui échappent aux statistiques.

a) Le poids des échanges informels

Des études récentes montrent que, d'une façon générale, ces échanges informels sont plus importants avec les pays voisins n'appartenant pas à la zone franc qu'avec ceux de l'UEMOA. Les pays limitrophes hors zone franc tirent profit des situations économiques et monétaires divergentes entre la zone franc et ses voisins : convertibilité de la monnaie, fiscalités indirectes plus ou moins fortes, politiques divergentes des prix aux producteurs pour les cultures de rente. Ce sont des réseaux commerciaux très organisés qui tirent parti de ces divergences. Ainsi, les échanges informels sont particulièrement développés entre le Sénégal et la Gambie, entre le Bénin ou le Niger et le Nigeria, entre le Togo et le Ghana.

¹ Philippe Hugon ; *L'économie de l'Afrique* ; Editions de la Découverte - 1993.

b) Des échanges inégalement répartis

Les échanges commerciaux entre les pays de l'UEMOA sont inégalement répartis :

- la Côte d'Ivoire et le Sénégal vendent plus qu'ils n'achètent aux pays de la zone ;
- les pays enclavés (Mali, Burkina Faso, Niger) achètent plus qu'ils ne vendent aux pays de la zone.

Les échanges des pays de l'UEMOA avec la Guinée Bissau sont faibles.

Les échanges intra-régionaux (exportations et importations) font apparaître des écarts statistiques très importants d'un pays à l'autre de l'Union.

Tableau 7 : Part du commerce intra-communautaire en valeur avant et après la dévaluation de janvier 1994

	Avant (en %)	Après (en %)
Sénégal	6,5	3,8
Burkina Faso	32,4	19,4
Mali	23,4	16,7
Togo	4,2	4,9
Bénin	4,6	6,5
Côte d'Ivoire	1,6	1,2
Niger	15,6	11,0
Total	8,8	6,4

Source : Centre d'études et de formation aux technologies économiques (CEFTE). « Programme d'appui régional à l'intégration des pays de l'UEMOA » (PARI) - novembre 1997.

Si les niveaux d'intégration commerciale sont très différents d'un pays à l'autre, ils sont restés relativement stables jusqu'à la dévaluation. L'effet mécanique de la dévaluation a été de réduire la part du commerce intra-communautaire dans la mesure où les importations et les exportations en valeur à l'extérieur de la zone, exprimées en franc CFA, ont été augmentées du taux de la dévaluation.

Tableau 8 : Echanges intra-régionaux en pourcentage du total des échanges de l'UEMOA - 1996

	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Mali	Niger	Sénégal	Togo
Pourcentage des importations des pays dans les importations totales UEMOA	7,0 %	22,9 %	1,1 %	28,8 %	13,0 %	3,7 %	7,1 %
Pourcentage des exportations des pays dans les exportations totales UEMOA	1,5 %	18,7 %	11,1 %	24,1 %	7,5 %	13,5 %	16,7 %

Source : Centre d'études et de formation aux technologies économiques (CEFTE). « Programme d'appui régional à l'intégration des pays de l'UEMOA » (PARI) - novembre 1997.

Ce sont le Mali et le Burkina Faso qui importent la plus grande quantité de marchandises de la zone UEMOA. De manière générale, à l'exception de ces deux pays, la tendance des importations régionales est en baisse. Et, la part des importations de la zone dans les importations totales reste inférieure à 20 % pour ces pays, les plus intégrés. La Côte d'Ivoire importe à peine 1,1 % de marchandises des pays de l'Union : ses importations viennent généralement de plus loin (Nigeria, Asie, Europe). Le Sénégal achète moins de 6 % de ses importations dans l'UEMOA.

A l'exportation, l'asymétrie est toute aussi évidente. Ainsi pour le Burkina Faso, l'UEMOA représente environ 18,7 % des exportations en 1996, alors que pour le Sénégal et la Côte d'Ivoire les exportations à l'intérieur de l'UEMOA ne représentent que respectivement 13,5 % et 11,1 % des exportations en 1996.

c) Les freins aux échanges intra-régionaux

La faible complémentarité des économies africaines, le manque de technicité et de compétitivité des entreprises et le coût relativement élevé de la main-d'oeuvre expliquent la faiblesse des échanges intra-zones.

Les habitudes commerciales ont orienté des échanges commerciaux des colonies vers les métropoles au détriment des échanges intra-africains. Cette situation est largement reflétée par les réseaux de communication qui sont plus orientés vers le littoral que transversaux, ce qui constitue un véritable frein aux échanges. Il en résulte généralement dans chaque pays un manque d'informations sur les produits industriels disponibles dans les pays voisins. Quant aux politiques économiques menées, elles se sont traduites par des coûts d'achat des matières premières importées trop élevés en raison de droits de douane souvent prohibitifs.

D'autres freins, d'ordre structurel, technique et administratif concernent l'inadaptation des voies et moyens de transport entre les différents pays ; l'insuffisance et l'inconfort du réseau de télécommunication entre Etats ; la similitude des unités de production installées dans chaque pays et se livrant concurrence ; les mentalités et les habitudes de consommation ; la perméabilité des frontières et l'épineux problème de la fraude.

Quant aux obstacles d'ordre technique, il faut retenir : l'insuffisance ou le manque de coordination des politiques de développement entre les Etats-membres ; la faible compétitivité des produits de l'UEMOA ; la faiblesse de l'esprit d'initiative de la plupart des dirigeants d'entreprise ; l'insuffisance de formation des cadres aux techniques du commerce international ; les problèmes liés au financement du commerce dans la sous-région (garantie, risque de non-paiement, etc.).

Sur le plan administratif, il faut noter les tracasseries administratives et douanières dont sont constamment victimes les opérateurs économiques ; les différences d'interprétation abusive du système de la licence d'importation ou de déclaration préalable d'importation ; etc.

Le faible développement actuel de l'intégration régionale dans l'UEMOA est en particulier le produit du double handicap auquel sont confrontés les Etats enclavés par rapport aux Etats côtiers. Leur agriculture connaît des conditions

naturelles plus défavorables, et leurs industries, du fait des marchés intérieurs plus réduits et du coût supérieur des intrants importés, ont du mal à affronter la compétition avec celles des pays côtiers. Leur avantage comparatif principal - le coût plus bas de leur main-d'oeuvre - a été trop rarement valorisé.

2.3. 2.3. Les conséquences de la crise financière en Asie

Constituées principalement de matières premières agricoles ou minières, les exportations des pays de l'UEMOA commencent à subir le contrecoup de la crise économique et financière asiatique.

Cette crise se manifeste par une réduction des recettes d'exportation en liaison avec la baisse des cours et avec la disparition de débouchés pour les productions locales. Elle se manifeste également par une concurrence accrue sur les marchés de matières premières des pays asiatiques tirant avantage d'une dévaluation compétitive.

a) Les produits les plus touchés par la crise

La chute des cours des matières premières n'a pas touché tous les produits. Le cacao, les phosphates, le café robusta ont bénéficié de cours internationaux favorables.

Tableau 9 : Evolution des cours (en dollars) des principales matières premières exportées par l'Afrique entre 1997 et 1998 (11 mois)

Baisse des cours supérieure à 20 %	
Cuivre	- 27 %
Nickel	- 32 %
Bois	- 34 %
Pétrole	- 32 %
Café arabica	- 28 %
Baisse des cours entre 5 et 20 %	
Aluminium	- 15 %
Coton	- 16 %
Caoutchouc	- 8 %
Or	- 11 %
Stabilité ou appréciation des cours	
Cacao	+ 6 %
Café robusta	+ 5 %
Thé	- 1 %
Phosphates	0 %

Source : FMI et Marchés tropicaux - 22 janvier 1999.

Pour l'UEMOA, la baisse des cours concerne plus particulièrement le coton, les bois tropicaux, le caoutchouc.

Le coton représente la plus grande part des exportations de l'UEMOA vers l'Asie. La baisse de la demande asiatique s'explique pour deux raisons :

- la Chine a réduit ses importations qui sont passées de 13 % du commerce mondial du coton, pendant les campagnes 1995-96, à 7 % en 1996-97 ;

- les pays ayant connu une forte dévaluation de leur monnaie depuis l'été 1997 ont diminué leurs achats de coton. C'est le cas de la Thaïlande, de la Corée et de l'Indonésie.

Pour ne citer qu'un exemple, l'Indonésie, un des pays les plus touchés par la crise, a pratiquement cessé ses importations de coton depuis le début de l'année 1998. Les filatures locales payent le coton importé trois à quatre fois plus cher qu'elles ne le payaient avant la crise. Au cours de la dernière campagne, l'Indonésie importait 46 000 balles de coton, dont près du tiers en provenance de l'UEMOA.

Les pays les plus touchés par la crise du coton sont le Mali, le Bénin et le Burkina Faso. A court terme, l'incertitude prévaut sur le marché du coton. Le tassement de la demande mondiale et la hausse constante des parts de marché des fibres synthétiques exercent une pression à la baisse sur les cours.

Comme pour le coton, le marché mondial des **bois tropicaux** s'est réduit.

La Côte d'Ivoire exporte des bois vers l'Asie de l'Est mais en moindre quantité que le Gabon ou le Cameroun, et est moins affectée par la baisse des prix.

Les cours du **caoutchouc naturel** ont fortement baissé au cours de l'année 1997. L'Asie représente plus de 49 % de la consommation et plus de 90 % de la production mondiale. Les cours sont légèrement remontés durant le premier trimestre 1998, après les incendies qui ont ravagé plusieurs régions d'Asie du Sud-Est. En dépit de ce redressement, les prix sont restés à un niveau très faible.

Les exportations de caoutchouc de la Côte d'Ivoire représentent 2 % de ses échanges extérieurs.

Tableau 10 : Part dans les exportations totales des pays considérés - 1997
(sauf pour la Guinée)

	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Mali	Togo
Cacao & dérivés			33 %		2 %
Coton	51 %	51 %	3 %	48 %	24 %
Caoutchouc			2 %		
Bois			8 %		
Café robusta			7 %		3 %
Or		7 %		33 %	
Phosphates & dérivés					26 %
Autres exportations	49 %	42 %	47 %	19 %	45 %

Source : Direction du Trésor « *Ouverture commerciale et intégration régionale dans les pays de la zone Franc* », mars 1998.

b) Un impact différent selon les pays de l'UEMOA

L'évolution contrastée des cours des différentes matières premières ainsi que la plus ou moins grande concentration des exportations se traduisent par des impacts différents sur les pays exportateurs.

Le Burkina Faso et le Niger ont été moins touchés par la crise que les autres pays de l'UEMOA, tandis que le Mali et le Togo, plus tournés vers les pays asiatiques, ont davantage ressenti l'impact de la crise. En effet, le Mali concentre

essentiellement ses échanges sur la Thaïlande (et seulement 0,8 % sur le Japon), tandis que les exportations du Togo vers l'Asie représentent 10,6 % de ses exportations totales.

Tableau 11 : Répartition des exportations du Mali et du Togo vers les différents pays de l'Asie de l'Est - 1995-1997 (en % des exportations mondiales de ces deux pays africains)

Pays de destination	Part des exportations	
	du Mali	du Togo
Japon	0,8 %	2,5 %
Thaïlande	20,5 %	1 %
Indonésie	1,6 %	-
Malaisie	2,3 %	1,8 %
Philippines	0,5 %	2,9 %
Hong-Kong	-	0,3 %
Singapour	-	2,1 %
Total	25,7 %	10,6 %

Source : Marchés tropicaux n° 180, du 22 janvier 1999.

Au Sénégal, le secteur des conserveries de poisson a été durement touché par les dévaluations asiatiques, en particulier par la Thaïlande qui propose des conserves de poissons à des prix défilant toute concurrence. En octobre 1998, trois conserveries ont été obligées de mettre leur personnel au chômage technique, ce qui a concerné trois mille salariés. Ces arrêts forcés de production ont entraîné l'impossibilité pour les filières thonières d'absorber les pêches de thon quotidiennes, alors que ce secteur représente le premier poste d'exportation du Sénégal, avec 165 milliards de francs CFA de recettes en devises en 1998.

Globalement, on peut ainsi constater que les pays de l'UEMOA ont été relativement épargnés par la crise asiatique en 1998 ; c'est le cas notamment de la Côte d'Ivoire, premier producteur mondial de cacao (40 % de la production mondiale) et sixième producteur de café, qui a bénéficié de cours favorables sur ces deux produits.

3. Un tissu industriel faible

Après un départ prometteur dans la décennie 70, l'industrie des pays de l'UEMOA a connu de sérieuses difficultés.

Hormis la Côte d'Ivoire et dans une moindre mesure le Sénégal, les pays de l'UEMOA n'ont pas su créer un véritable tissu industriel.

Aujourd'hui, l'intégration régionale et la libéralisation commerciale devraient donner un nouveau souffle à une industrie manufacturière qui représente encore un poids économique très limité.

3.1. 3.1. La période des années 1960-1980

L'industrialisation est devenue après les indépendances, l'une des priorités des Etats qui ont privilégié une industrie de substitution aux importations protégée par des barrières douanières.

Au milieu des années 70, une partie du retard en matière d'investissements industriels semblait avoir été rattrapée dans les secteurs :

- des industries de substitution aux importations : certaines industries alimentaires, industries textiles, transformation simple des métaux ou du plastique, industries de matériaux de construction ;
- des industries de transformation de ressources locales en particulier agricoles : huileries, sucreries, fabrication de beurre de cacao, valorisation des bois tropicaux, etc. ;
- des industries résolument tournées vers l'exportation : industrie textile ou sucrière de Côte d'Ivoire, conserveries de poisson au Sénégal et en Côte d'Ivoire, etc..

En revanche, il existait **peu d'entreprises de fabrication de biens d'équipement**. Les entreprises étaient orientées vers l'approvisionnement du marché local avec cependant une plus grande diversification en Côte d'Ivoire tenant probablement à sa situation de capitale régionale (moulins et biscuiterie, cimenterie, emballage).

En outre, l'industrie ivoirienne était davantage tournée vers la transformation des produits agricoles et forestiers pour l'exportation (décorticage de café et cacao, huileries de palme, industrie du bois) tandis que le Sénégal n'avait que quelques unités de trituration d'arachides.

Une nouvelle génération d'entreprises exportatrices est apparue en Côte d'Ivoire. Le rythme de croissance annuel du secteur manufacturier s'y est élevé à 9,3 % mais à 3,4 % seulement au Sénégal.

Plusieurs facteurs expliquent l'arrêt des investissements :

- l'étroitesse des marchés, la limite du développement de l'industrie de substitution aux importations¹ ;
- le manque de compétitivité à l'exportation ;
- les difficultés financières des Etats, liées à la baisse des cours des produits de base, à l'endettement et à la croissance non maîtrisée des dépenses publiques, n'ont pas permis à l'Etat de continuer à jouer le rôle de promoteur de l'industrialisation qui avait été le sien au cours de la précédente décennie, en l'absence d'investisseurs locaux ;
- la régression du pouvoir d'achat des ménages africains a pesé sur leur consommation de produits manufacturés.

3.2. 3.2. La « nouvelle politique industrielle » des années 1980

Elle s'articule autour des points suivants :

¹ La politique de substitution aux importations développée dans les années 60, repose sur le rôle clé joué par l'Etat. L'Etat prélève sur le secteur primaire les recettes pour financer l'industrie naissante protégée par des barrières douanières.

- la refonte du système de protection aux frontières et l'abandon des protections non tarifaires. Le principe retenu a été celui de la suppression de toutes les restrictions quantitatives : licences d'importation et prohibitions d'importation sauf pour des raisons sanitaires ou d'ordre public. Au Sénégal ce démantèlement a été très brutal dans le secteur de la mécanique et du travail du métal, premier secteur touché (juillet 1986), les industriels locaux n'ayant eu que quelques semaines pour s'adapter, mais il a été plus progressif pour le secteur textile par exemple (janvier 1988). En Côte d'Ivoire, la suppression de la protection non tarifaire s'est accompagnée de la mise en place d'une surtaxe dégressive sur cinq ans, s'appliquant aux produits manufacturés des secteurs de l'agro-alimentaire, des engrais, du textile et de l'habillement et de la transformation du bois ;
- les incitations aux exportations : la protection de la production pour l'industrie d'import-substitution a eu pour contrepartie la mise en place d'un système de prime ou subvention pour encourager les exportations. Le champ d'application a concerné essentiellement : l'agro-alimentaire, les produits textiles, et la seconde transformation du bois ;
- le désengagement de l'Etat : il se manifeste par le remaniement du code des investissements, l'harmonisation du régime fiscal, la restructurations du secteur public et parapublic (privatisation des entreprises publiques) ;
- l'octroi des prêts internationaux : pour accompagner ces mesures et faciliter la restructuration des entreprises, la Banque mondiale a accordé des prêts (20 millions de dollars au Sénégal et 29 millions de dollars en Côte d'Ivoire en 1998).

3.3. 3.3. Principales caractéristiques de l'industrie des pays de l'UEMOA, aujourd'hui

Aujourd'hui, la place du secteur industriel reste relativement réduite, d'autant que le secteur informel y joue un rôle important.

a) La place du secteur industriel est relativement réduite dans l'ensemble de l'UEMOA

L'industrie représente 12 % en moyenne de la valeur ajoutée totale¹. Seule la Côte d'Ivoire possède une industrie diversifiée.

Toutefois même avec un poids économique limité, le rôle de l'industrie n'est pas négligeable par la dynamique qu'il donne à l'économie.

Par ailleurs, l'industrie constitue dans ces pays, avec la fonction publique et le secteur financier, l'un des rares débouchés pour les jeunes diplômés. Son influence politique et sociale est donc importante.

Le secteur manufacturier est plus important en Côte d'Ivoire (12,6 % de la valeur ajoutée) et au Sénégal (12,4 % de la valeur ajoutée). En revanche, le Mali

¹ La valeur ajoutée est la différence entre la production et les consommations intermédiaires.

et le Niger, sont peu industrialisés (7 % et 6,5 % respectivement de la valeur ajoutée).

Encadré 1 : Les ambitions de la Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire représente près de 50 % de la production industrielle de l'UEMOA.

Le secteur industriel est appelé à occuper une place de choix dans la stratégie de développement de la Côte d'Ivoire qui, depuis 1994 s'est enrichie de plus de 240 nouvelles industries de toutes tailles. Ce secteur a généré un chiffre d'affaires qui est passé de 1 419 milliards de francs CFA en 1994 à 2 281 milliards de francs CFA en 1997.

Non contentes de redynamiser l'économie nationale, les entreprises industrielles, au nombre de 1 573 et dont la production croît de 14 % par an, se sont lancées à la conquête du marché de 67 millions de personnes que constitue l'Union économique et monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). Avec un certain bonheur quand on sait que, de 14 % en 1985, les exportations ivoiriennes vers les pays africains sont passées à 23,3 % en 1996.

La nouvelle politique industrielle élaborée depuis 1995 repose sur :

- la valorisation des ressources locales ;
- le renforcement de la compétitivité de l'industrie ;
- la promotion des investissements et des exportations ;
- la restructuration et la modernisation des entreprises existantes ;

- le développement du secteur privé. Un grand nombre de privatisations ont déjà eu lieu dans le secteur industriel.

L'industrie ivoirienne reste encore dominée par les activités de transformation des produits agricoles (cacao, café, fruits, sucre, brasseries...). Mais la Côte d'Ivoire possède également une industrie performante dans les filières du textile, du bois, de l'énergie (raffinage), des produits pharmaceutiques, du bâtiment et des travaux publics, des plastiques et des emballages...

Le pays affiche clairement son intention de devenir un « nouveau pays industrialisé », au même titre que les pays d'Asie. Pour financer son industrie, il compte attirer les capitaux privés étrangers par l'intermédiaire de la Bourse régionale des valeurs d'Abidjan.

La Côte d'Ivoire met en avant son rôle de leader de la zone, en soulignant la supériorité de ses infrastructures, de son industrie, par rapport à celles de ses voisins.

Source : CFCE, Jeune Afrique Economie (5-18 avril 1999).

Dans l'UEMOA l'investissement privé étranger reste faible. Il est principalement orienté vers le secteur minier et la valorisation des filières agricoles d'exportation.

Les potentialités du secteur industriel sont limitées par la fragmentation et l'étroitesse des marchés nationaux. Les groupes industriels, étrangers pour la plupart, se sont implantés dans les différents pays de la zone avec pour contrepartie une forte protection de leurs marchés. Cette situation qui bénéficie aux premiers entrants dissuade ensuite tout nouvel investisseur.

Le secteur industriel a souffert de la crise économique des années quatre-vingts. Des pans entiers de ce secteur ont disparu ou se sont affaiblis (montage automobile, industries textiles, tanneries, cimenteries, transformation de l'aluminium, montage automobile...).

Depuis 1995, la plupart des entreprises connaissent un regain d'activité. Elles ont réussi pour la plupart d'entre elles à bien absorber le choc de

la dévaluation et l'augmentation du coût des intrants importés par une maîtrise des coûts salariaux et un abaissement des marges.

L'activité a été soutenue au cours des trois dernières années en Côte d'Ivoire, au Mali et dans une moindre mesure au Sénégal, tirée en partie par un secteur dominé par l'agro-alimentaire.

L'industrie est cependant faiblement diversifiée, elle ne comporte qu'un nombre limité de produits et se répartit pour 40 % dans l'agro-alimentaire, 20 % dans le textile, 10 % dans la filière chimie et transformation des matières plastiques et les 30 % restants dans différentes industries telles que la transformation du bois, les matériaux de construction, les produits pétroliers, le travail des métaux.

Le tissu industriel formel des pays de l'UEMOA est marqué par une forte concentration financière. Différentes industries des pays de l'UEMOA sont dominées par un ou deux groupes. Par exemple dans l'industrie des boissons (Castel), l'industrie du tabac (Bolloré, Rothmans), la fabrication de cycles (CFAO), la fabrication de gaz industriels (Air Liquide), le travail des grains (Cargill).

Le tableau suivant donne une idée de la répartition des entreprises du secteur moderne et de l'emploi dans le pays le plus industrialisé (Côte d'Ivoire) et dans l'un des pays les moins industrialisés (Mali) de l'Union. Il fait apparaître le **rôle moteur** de la Côte d'Ivoire : le nombre des entreprises manufacturières y est trois fois plus élevé qu'au Mali.

Tableau 12 : Nombre d'entreprises et emplois dans le secteur moderne

	Côte d'Ivoire		Mali		Niger
	Nombre d'entreprises	Emplois	Nombre d'entreprises	Emplois	Nombre d'entreprises
Industries extractives	16	398	10	1 002	8
Industries manufacturières	432	58 262	113	7 809	46
Electricité, gaz, eau	6	4 558	13	1 634	3
BTP	212	2 507	43	1 917	75
Commerce	906	14 171	337	2 945	172
Transport, communication	119	18 785	90	6 322	30
Banques, Assurances			82	1 776	
Services	577	11 488	215	4 480	97
ENSEMBLE	2 178	110 169	903	27 885	

Sources : Centrale des Bilans - Côte d'Ivoire, 1995 ; Burkina Faso, INSD, 1995.

Les 235 entreprises¹ les plus importantes en Côte d'Ivoire, réalisent à elles seules 12,7 % du PIB de la Côte d'Ivoire, et 5,1 % du PIB de l'UEMOA.

Parmi ces 235 entreprises, 139 appartiennent au secteur de l'industrie manufacturière. Elles réalisent 64 % de la valeur ajoutée industrielle de Côte

¹ Données (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, masse salariale) recensées par la Fédération Nationale des Industries de Côte d'Ivoire.

d'Ivoire, soit encore 27,8 % de la valeur ajoutée industrielle de l'ensemble de l'UEMOA.

Enfin, ces 235 entreprises sont à l'origine de 80 % des importations des six pays de la région.

b) Un secteur informel¹ important

Le secteur informel n'a représenté au départ qu'un moyen de survie pour les populations. Il s'est développé au point d'atteindre 90 % de la population active.

Tableau 13 : Nombre d'entreprises modernes du secteur informel et poids dans le secteur manufacturier*

Pays	Nombre d'entreprises	% secteur informel	
		Emploi	Valeur ajoutée
Bénin	80	93,5	
Burkina Faso	79	87,6	76,5
Côte d'Ivoire	432		
Mali	113	91,7	35,5
Niger	46		
Sénégal	430		
Togo			

* La part du secteur informel est également importante dans les autres pays, mais la couverture statistique de l'artisanat de production, c'est-à-dire de l'informel manufacturier, est sans doute meilleure au Burkina Faso, ce qui explique le poids apparemment important de l'industrie, formel et informel confondus, dans ce pays.

Source : BCEAO. 1995.

Les enquêtes menées auprès des industriels montrent qu'ils redoutent plus la concurrence du secteur informel que celle qu'ils affrontent à l'intérieur de leur propre secteur. Le secteur informel n'acquiesce pas de taxes douanières ou de TVA. Aussi serait-il souhaitable que le secteur informel « *organisé* » intègre le plus rapidement possible le secteur formel tout en préservant le secteur informel « *de survie* ».

¹ Définition du secteur informel selon le BIT (Conférence internationale des statisticiens du Travail - 1993), le secteur informel se définit par :

- l'absence de comptabilité conforme au plan comptable ;
- l'absence d'inscription à la Caisse de retraite ou à l'Institut National de Prévoyance Sociale ;
- l'emploi de moins de 10 personnes ;
- le non-respect de la durée légale de travail ;
- le mode de rémunération, à la pièce ou à la tâche ;
- le type de local où s'exerce l'activité : domicile, marchés, ateliers.

On entend par secteur informel organisé : les petites entreprises directement concurrentes du secteur formel qui n'accèdent pas à celui-ci par exemple parce qu'elles sont incapables de présenter un bilan.

Le secteur informel de survie comprend toutes les activités de petit commerce assurées principalement par les femmes.

c) Les faiblesses de l'industrie dans l'UEMOA

La crise des années 1980 a été le révélateur des erreurs et des faiblesses de l'industrialisation liées d'une part à la mauvaise gestion des entreprises et d'autre part à un environnement peu propice à l'investissement.

Parmi les faiblesses de l'industrie, les plus importantes, citons :

- les mauvais choix des investissements ont abouti à des projets non viables « *les éléphants blancs* » (programme sucrier en Côte d'Ivoire par exemple) ;
- les modalités de financement peu adaptées aux besoins des entreprises (recours excessif à l'endettement à court terme pour financer des actifs immobiliers) ont abouti à la sous-capitalisation et à leur endettement excessif ;
- le manque de personnels qualifiés ;
- un environnement institutionnel souvent dissuasif pour les investisseurs, du fait du mauvais fonctionnement et de la corruption des administrations. Les entreprises étrangères recherchent en particulier des règles du jeu économiques claires, non arbitraires, relativement stables et homogènes entre les différents pays de la région ;
- la nécessité d'importer la plupart des intrants faute d'industries de transformation. Les approvisionnements se font en dehors de la zone UEMOA et déséquilibrent les échanges ;
- les fortes barrières tarifaires nationales ont favorisé les industries nationales de substitution aux importations dans l'ensemble des pays de la région mais elles ont entraîné des effets négatifs importants. Par ailleurs, ces barrières encouragent la fraude et la contrebande. Outre le manque à gagner considérable que représente la fraude douanière et fiscale pour les budgets des Etats, ce qui les a amenés à accroître encore les ponctions sur les entreprises en situation régulière, la fraude entraîne la destruction des économies.

Enfin, l'état des infrastructures constitue un obstacle important au développement d'une industrie compétitive.

4. Des infrastructures insuffisantes

L'âpreté de la concurrence économique mondiale exige des entreprises une capacité de réaction rapide, sous peine de perdre des parts de marché au profit des concurrents plus agressifs et dynamiques. C'est ainsi que la qualité des infrastructures d'un pays est un facteur déterminant dans la capacité de réponse des entreprises et, loin d'être l'unique vecteur, contribue aussi à créer les conditions durables d'un développement.

Pour favoriser les échanges, notamment avec les pays enclavés, les bailleurs de fonds financent les infrastructures transfrontalières, ce qui devrait aussi faciliter l'émergence de marchés régionaux suffisamment attractifs pour les investisseurs locaux et internationaux.

C'est dans ce contexte que le transport ferroviaire, longtemps délaissé par les organismes d'aide au développement devient à nouveau une priorité pour les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds. Complémentaire de la route, excellent relais des infrastructures portuaires et aéroportuaires, il favorise la mobilité et permet de désenclaver la région du Sahel, comme le Mali, le Burkina Faso ou le Niger.

Pour ces pays, les infrastructures qui acheminent les hommes et les marchandises vers les ports de la côte sont vitales.

4.1. 4.1. Le rôle des infrastructures dans le développement

De nombreuses études sur l'incidence des investissements d'infrastructure sur la croissance économique révèlent une corrélation positive entre le niveau de développement de l'infrastructure et la croissance économique d'un pays.

Le recul de la pauvreté dans les pays africains dépend du rythme de développement de l'infrastructure. Une meilleure desserte d'un pays par les réseaux de transport et de communications favorise l'écoulement des produits agricoles et l'approvisionnement des zones rurales en d'autres biens et services.

La qualité des infrastructures importe tout particulièrement pour le développement et le bon fonctionnement des villes. Les premières stratégies de développement privilégiaient les grands centres urbains. **L'application de ces stratégies, a dans bien des cas, abouti à couper les centres urbains de leur arrière pays**, et n'a pas permis d'établir les réseaux urbains indispensables au développement des marchés intérieurs.

Dans un monde où l'information joue un rôle de plus en plus important, la compétitivité de l'UEMOA dépendra de sa capacité à accéder à l'information et à communiquer avec le monde entier. Or, à l'heure actuelle dans l'UEMOA, on estime à plus de 60 % la demande non satisfaite de lignes.

L'expérience d'autres pays montre qu'une croissance du PIB de 4 % correspond à une expansion de 10 % du nombre des lignes téléphoniques. Ce qui représente un investissement de l'ordre de 800 millions de dollars par an, soit d'environ 0,5 % du PIB.

4.2. 4.2. La gestion publique des infrastructures est inadaptée

Confrontés au déficit de leurs finances publiques, les Etats de l'UEMOA n'ont pas eu les moyens d'entretenir leurs infrastructures existantes qui se sont révélés peu rentables dès le départ.

Rien ne sert de posséder un réseau routier s'il n'est pas entretenu.

Il coûte deux à trois fois plus cher de remettre en état une route trop longtemps négligée que de l'entretenir régulièrement. Depuis une quinzaine d'années, les bailleurs de fonds et les gouvernements africains se préoccupent un peu plus du problème de l'entretien des réseaux routiers, mais des résultats durables n'ont été obtenus que dans quelques pays, faute de moyens suffisants prévus dans les budgets des Etats.

Les chemins de fer, qui étaient jadis l'ossature des transports africains, sont aujourd'hui dans une situation critique.

Par suite d'un entretien insuffisant, les chemins de fer ne peuvent répondre à la demande de transport de marchandises. Les faiblesses du marketing et la mauvaise qualité des services commerciaux des chemins de fer sont souvent dues à une situation de monopole, aggravée par une gestion bureaucratique, au manque d'autonomie, et à l'absence d'études de marché et de coordination intermodale avec les ports et services de transports maritimes.

4.3. 4.3. Faire davantage appel au secteur privé pour la réhabilitation du réseau routier et du chemin de fer

De nombreux pays font appel au secteur privé pour l'entretien des routes (Sénégal, Bénin...) ou pour l'exploitation des chemins de fer.

Les plans d'ajustement structurel du FMI et de la Banque mondiale prévoient un programme d'entretien routier confié à des fonds routiers autonomes alimentés par des redevances sur les carburants, la collecte des péages ou encore la participation de certains secteurs industriels et des communautés urbaines. Au Bénin, c'est un succès parce que les ressources collectées sont administrées par un établissement public, composé paritairement de représentants de l'Etat (ministres, collectivités locales) et du secteur privé (transports, etc.). Les usagers ont donc la parole.

La Côte d'Ivoire et le Burkina-Faso ont confié à la société privée Sitarail l'exploitation de la ligne de chemin de fer reliant Abidjan, Ouagadougou et Kayes. Une filiale d'ingénierie commune à la SNCF et à la RATP, assure l'assistance technique. Les bailleurs de fonds ont versé à Sitarail 400 millions de francs français pour réhabiliter les voies et le matériel et pour les achats d'équipement. Le trafic a repris, tant en ce qui concerne les voyageurs que les marchandises, et un réseau de petites industries et de services s'est constitué : réparation de matériel remorqués, révision des équipements de levage, expertise mécanique, etc. L'exemple de Sitarail montre que le chemin de fer peut apporter un avantage compétitif lorsqu'il s'agit de transport de masse et/ou longue distance pour des marchandises diverses (hydrocarbures, bois, coton, céréales, minerais, etc.)

Dans l'UEMOA une deuxième concession pourrait être attribuée pour la ligne Dakar-Bamako, entre le Sénégal et le Mali. Prévue à l'origine en octobre 1998, la privatisation ne devrait pas commencer avant le début de l'an 2000.

Encadré 2 : L'Agence Française de Développement finance les infrastructures

En s'intéressant à la ligne Abidjan-Ouagadougou-Kayes, la France a été le premier pays à s'engager dans le financement des chemins de fer, à un moment où les bailleurs de fonds étaient surtout orientés vers la route. Depuis, l'Agence française de développement (AFD) a décidé d'intervenir dans la réhabilitation des voies et le matériel ferroviaire au Mali, la modernisation du « *petit train bleu* » entre Dakar et Thiès au Sénégal et s'apprête à soutenir la privatisation de la ligne Dakar-Bamako. En ce qui concerne les routes, l'AFD est sensible aux projets de désenclavement et d'aménagement urbain. Elle développe une approche filière, apportant ses fonds pour la réalisation d'infrastructures en fonction de l'intérêt que présentent les lieux de production. Toutefois, dans la pratique, l'Agence limite son action à des cas particuliers (route nationale au Sénégal...), dans la mesure où il s'agit d'un domaine d'intervention privilégié de l'Union européenne et que la construction de routes bitumées est chère. Une exception notable : la Côte d'Ivoire, où le Fonds européen de développement alimente uniquement des projets régionaux. L'AFD et la Banque mondiale financent le Programme d'ajustement structurel du transport (Past), d'un montant de 6 milliards de francs français sur cinq ans. Dans le cadre du Past, l'Agence contribue à l'essor du port et de l'aéroport d'Abidjan, à l'extension du transport urbain et des routes reliant la Côte d'Ivoire et le Mali. En Côte d'Ivoire, Proparco, filiale de l'AFD pour le secteur privé, participe à hauteur de 100 millions de francs à la construction d'un pont à péage à Abidjan, d'un montant total de 800 millions de francs. Quant au secteur portuaire, l'AFD projette de consacrer, cette année, 29 millions de francs à Dakar, pour la création d'une voie de contournement du terminal à conteneurs. Elle intervient à Lomé (Togo), avec la mise en concession du terminal à conteneurs. Elle examine le dossier de la privatisation de la Société béninoise de manutention portuaire (Sobemap). L'Agence a également prévu d'apporter son appui à la mise en concession des aéroports sénégalais dans les deux ans.

Source : Agence Française de Développement - Rapport 1997.

4.4. 4.4. *Le rôle du chemin de fer dans le désenclavement*

a) La concurrence rail-route

La réhabilitation du chemin de fer se justifie quand la route n'arrive pas dans les pays enclavés.

Aucune route ne relie directement Dakar à Bamako. Celle qui existe au départ de la capitale sénégalaise aboutit à Kayes, la première grande ville malienne, après la frontière. D'un coût de 560 millions de francs, le projet de modernisation de la ligne ferroviaire entre les deux métropoles africaines (surtout nécessaire dans sa partie comprise entre Kayes et Bamako) présente un double avantage : il offre une nouvelle voie de désenclavement au Mali et stimule la compétition entre le Sénégal et la Côte d'Ivoire.

En revanche, lorsque le rail et la route se sont développés parallèlement sur les mêmes axes géographiques, la réhabilitation du chemin de fer ne se justifie plus autant.

Par exemple, la concurrence de la route explique au moins en partie les pertes de l'Organisation Commune Bénin-Niger (OCBN). L'OCBN gère le transport ferroviaire sur l'axe Cotonou-Parakou en territoire béninois (438 kilomètres) et assure l'acheminement par la route entre Parakou et le Niger. La mise en concession, imaginée par les bailleurs de fonds devrait permettre de remédier aux problèmes d'organisation et de gestion. Lent et vétuste, le chemin de fer béninois n'est ni pratique ni compétitif. Il faut compter entre 12 heures et 14 heures pour relier Parakou depuis Cotonou (deux fois plus de temps que par la route).

D'ici 2020, les échanges intra-régionaux devraient être multipliés par 10. La densification des réseaux urbains et l'intensification des échanges villes-campagnes entraînent également une forte croissance de la demande de transport à moyenne distance. Au-delà de l'entretien et de la réhabilitation des réseaux existants, l'enjeu est, à terme, de densifier ces réseaux, à la fois pour faire face au développement des flux villes-campagnes et des flux intra-régionaux.

b) Concurrence rail-ports

Le projet ferroviaire Abidjan-Dakar, s'il se concrétise, suscitera une vive concurrence entre deux modes de transport, le chemin de fer et les ports, et entre les deux grands ports ivoirien et sénégalais, Abidjan (numéro deux en Afrique, derrière Durban) et Dakar. Pour le moment, la métropole ivoirienne capte l'essentiel du trafic avec le Mali. La route la relie directement à Bamako et une partie de la ligne ferroviaire Abidjan-Ouagadagou peut être également utilisée en territoire ivoirien. En ce qui concerne la route, la Côte d'Ivoire est bien dotée, alors que l'Est et le Nord du Sénégal sont mal lotis. A tel point que les engrais, produits à partir du phosphate sénégalais, quittent Dakar pour le port d'Abidjan, d'où ils remontent jusqu'à Bamako.

Néanmoins, si des infrastructures performantes sont indispensables au développement de la région, elles s'avèrent insuffisantes tant que l'investissement, notamment étranger, stagnera¹.

5. La stagnation de l'investissement

Les pays de l'UEMOA ont fait de la relance de l'investissement une de leurs priorités, considérant que l'investissement est le véritable moteur de la croissance. Malgré la dévaluation du franc CFA en 1994, l'embellie demeure fragile et, dans certains cas, le risque de renversement des tendances est réel. Le niveau de l'investissement reste insuffisant, notamment dans le secteur productif hors pétrole, pour assurer un développement durable. Or, les efforts structurels accomplis depuis quatre ans par les pays de la zone franc doivent être désormais relayés par des investissements privés.

5.1. 5.1. Des investissements faibles

Après avoir augmenté dans la décennie 1970, le taux d'investissement moyen décline dans les années quatre-vingts et remonte après 1994.

Entre 1995 et 1997, il se situe en moyenne à 15 % du PIB (dont 12 % pour l'investissement privé) niveau très faible comparé à celui des autres régions en développement (22 % en Amérique Latine, plus de 30 % en Asie).

¹ Voir annexe n° 2 « *l'état des lieux des infrastructures dans l'UEMOA* ».

Tableau 14 : Evolution du taux d'investissement¹ en UEMOA

Investissement/PIB	Moyenne 1970-1996	Moyenne 1990-1995	1995	1996	1997
Bénin	23,6	15,0	19,3	17,9	18,1
Burkina Faso	16,9	21,6	24,0	24,8	26,2
Côte d'Ivoire	13,2	10,2	12,8	13,8	16,1
Mali	22,4	23,9	26,0	25,8	25,0
Niger	12,4	8,0	7,2	9,7	9,7
Sénégal	13,3	14,1	15,6	17,4	18,7
Togo	20,6	15,6	13,5	14,0	13,9
UEMOA	15,0	13,4	15,8	16,8	18,0

¹ Taux d'investissement = investissement/PIB.

Source : FMI 1996 - Base de données du département africain - Banque de France - 1997.

La faiblesse de l'épargne nationale de l'UEMOA (17 % du PIB en moyenne entre 1995 et 1997)¹ explique largement cette situation imputable également à l'étroitesse des marchés (sauf en Côte d'Ivoire et au Sénégal) et à la faiblesse du pouvoir d'achat des populations locales. La poursuite des différents processus d'intégration régionale en cours devrait permettre d'avoir accès à un marché plus large et favoriser les économies d'échelle. Les économies africaines n'utilisent que très peu l'approche intégrée ou de filières de production. Le fonctionnement des marchés est également limité par la faiblesse et la mauvaise qualité des infrastructures qui pénalisent les investissements ; selon la Banque mondiale, ils auraient coûté plus de 1,2 milliard de dollars de « *manque d'investissement* » à l'Afrique subsaharienne au cours des vingt dernières années.

La Côte d'Ivoire est le premier investisseur de la zone avec 34 % des investissements réalisés en UEMOA, même si selon les données du FMI, le Mali, le Burkina-Faso et le Bénin sont les pays qui investissent le plus par rapport au PIB².

La stratégie de développement mise en oeuvre par le gouvernement de la Côte d'Ivoire dans le cadre des douze grands travaux d'investissement s'appuie sur le secteur privé en améliorant l'environnement notamment légal et administratif et en désengageant l'Etat des activités productives. Ainsi une réforme fiscale, un nouveau code des investissements et une libéralisation de la politique des transports et des échanges ont été engagés.

Au **Bénin**, la reprise de la construction a eu un impact favorable sur les investissements dont le taux par rapport au PIB a légèrement augmenté.

Au **Burkina-Faso**, la croissance a été tirée notamment par un rythme plus rapide des investissements publics dans le cadre de la Coupe d'Afrique des nations de football (CAN 98) et du sommet de l'OUA en juin 1998.

Au **Mali**, le taux d'investissement reste un des plus élevés de la zone.

¹ L'épargne de la Côte d'Ivoire représente 72 % du total de l'épargne intérieure brute de l'UEMOA.

² Il faut préciser que :

- le PIB du Bénin représente 6,3 % du PIB de l'UEMOA, celui du Burkina Faso 9,4 % ;

- le PIB du Bénin représente 55 % du PIB de la Côte d'Ivoire, celui du Burkina Faso 23 %.

5.2. 5.2. *Les obstacles aux investissements étrangers*

L'accroissement des flux d'investissement direct étranger en Afrique dépend, en effet, de plusieurs conditions : la stabilité économique et politique, la poursuite des programmes d'ajustement structurel, l'amélioration qualitative et quantitative de l'outil de production, la relance des programmes de privatisation, les réformes d'un code des investissements, l'harmonisation du droit des affaires.

a) Un environnement difficile

La réticence des entreprises étrangères à investir dans les pays de la zone franc est souvent due à un déficit d'information : les entreprises qui ont un courant d'affaires avec l'Afrique, et a fortiori celles qui n'ont pas d'activité dans cette zone géographique, ne connaissent pas toujours les conditions réelles dans lesquelles elles peuvent opérer.

Selon une étude réalisée par le CNPF International (Comité ACP¹) auprès de 200 entreprises françaises - dont 50 % de l'échantillon ont une activité en Afrique - les principaux obstacles à l'investissement privé en Afrique en général et dans la zone franc en particulier proviennent :

- de l'environnement et notamment du manque de transparence du droit des affaires ;
- de l'imprévisibilité des politiques gouvernementales et du degré élevé de la corruption ;
- de la méconnaissance des instruments d'appui à l'initiative privée.

Pour les entreprises ayant répondu à l'enquête, les inconvénients à investir en Afrique par rapport à d'autres zones géographiques **relèvent de la lourdeur et de la lenteur des formalités administratives**, notamment pour l'obtention des visas et du manque de financements adaptés aux PME.

Sont particulièrement dénoncés : les droits de douane, considérés comme trop élevés, l'instabilité politique, l'insécurité et la corruption dans certains pays. Les entreprises soulignent aussi la structure des marchés en Afrique et leur étroitesse, l'irrégularité des flux et des opportunités d'affaires, le petit nombre de banques de premier ordre, la faiblesse du tissu industriel notamment dans le domaine de la sous-traitance, l'absence de classe moyenne, l'existence d'un commerce informel important créant des distorsions de concurrence.

L'insuffisance et/ou le mauvais état des infrastructures et des voies de communication sont également cités.

Enfin l'étroitesse des marchés constitue un frein considérable. Chacun des pays pris séparément est en effet faiblement peuplé².

Ces difficultés expliquent que les efforts aient porté en priorité sur l'environnement des affaires, dans un cadre régional plus vaste que celui d'un

¹ Enquête de CNPF International sur les principaux obstacles au développement des entreprises en Afrique - Paris 1998.

² Togo : 4 millions d'habitants, Bénin : 5,5 millions d'habitants, Sénégal : 8,5 millions d'habitants, Niger : 9,3 millions d'habitants, Mali : 9,8 millions d'habitants, Burkina Faso : 11,3 millions d'habitants, Côte d'Ivoire : 15,3 millions d'habitants.

pays pris isolément, sur la « *bonne gouvernance* » et que les entreprises aient opté pour une approche plus pragmatique du marché.

b) Une amélioration sensible de l'environnement des affaires

◆ **L'OHADA et le processus d'intégration régionale**

L'assainissement du cadre macro-économique et réglementaire des Etats membres apparaît comme un préalable à l'exploitation par les opérateurs économiques, des opportunités offertes par l'intégration régionale. Le Traité de l'UEMOA a, dans cette perspective, défini un mécanisme de surveillance multilatérale des politiques macro-économiques des Etats membres, assorti d'incitations et de sanctions ainsi qu'un cadre d'harmonisation de leurs législations.

L'instauration d'un véritable environnement favorable aux affaires dans un cadre régional, celui de UEMOA, se traduit par la simplification et l'harmonisation des textes, la transparence des procédures (OHADA, SYSCOA¹), la mise en place d'un code des investissements, par la création d'un marché financier organisé autour d'une bourse des valeurs commune aux huit Etats membres, la promotion d'un Fonds de garantie régional des risques (GAR) et d'une société régionale de capital investissement (Cauris-Investissement). Ces initiatives sont déterminantes pour lutter contre les dysfonctionnements des systèmes judiciaires ou bancaires, qui affectent les démarches des investisseurs.

La stabilité et la sécurité de l'environnement des affaires (sécurité juridique essentiellement) de l'activité économique sont encore insuffisants, tant pour les investisseurs étrangers que locaux. La mise en place du **Traité de l'OHADA** (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) signé par 16 Etats de la zone Franc en octobre 1993, constitue notamment un progrès substantiel en matière de sécurité juridique. En effet, les dispositifs spécifiques qui ont été créés (Cour régionale de justice et d'arbitrage, Ecole de la Magistrature, Secrétariat permanent de l'organisation), **illustrent la volonté des Etats membres de créer un environnement favorable aux opérateurs privés.**

Si la France a joué un rôle majeur dans la mise en place de l'OHADA, il ressort cependant que l'OHADA est très peu connue des entreprises françaises, même de celles qui sont présentes (26 % seulement des entreprises qui ont une activité en Afrique connaissent l'OHADA).

L'harmonisation du droit des affaires constitue en effet un volet essentiel de la réussite de la stratégie d'intégration économique, et accorde un rôle moteur au secteur privé.

L'une des leçons fondamentales à tirer des différents projets d'intégration économique en Afrique réside sans doute dans le fait que les difficultés résultent non seulement d'une faible volonté politique, mais également d'une insuffisante mobilisation du secteur privé. **L'UEMOA se construira par et avec les opérateurs économiques ou ne sera pas.** Pénétrés de cette vérité, les promoteurs de l'UEMOA se sont efforcés, dès l'origine, d'associer les acteurs de la société civile et de la vie économique à la conception du schéma d'intégration.

¹ Système Comptable Ouest africain.

Cette association a revêtu diverses formes: représentation au sein des Comités Nationaux d'intégration et du Comité de Pilotage, forum de discussions, séminaires, conférences, recours aux médias...

Au plan institutionnel des dispositions concourent à assurer l'implication du secteur privé à la conduite du processus d'intégration -institution d'une Chambre Consulaire Régionale, regroupant les Chambres Consulaires des Etats membres, création du Parlement de l'Union. En dernier lieu, la Cour de Justice de l'Union, chargée de veiller au respect du droit, à l'interprétation et à l'application du Traité. En particulier, **toute personne (physique ou morale) peut déposer auprès de cette Cour un recours en appréciation de la légalité contre tout acte d'un organe de l'Union lui portant préjudice.**

Encadré 3 : L'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des Affaires - OHADA

Le 17 octobre 1993, quinze Etats d'Afrique centrale et occidentale signaient à Port-Louis (Ile Maurice) le traité instituant l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) :

la République du Bénin ; le Burkina Faso ; la République du Cameroun ; la République Centrafricaine ; La République Fédérale Islamique des Comores ; la République du Congo ; la République de Côte d'Ivoire ; la République Gabonaise ; la République de Guinée ; la République de Guinée Equatoriale ; la République du Mali ; la République du Niger ; la République du Sénégal ; la République du Tchad ; la République Togolaise.

Tous ces Etats signataires (à l'exception de la République du Congo) ont ensuite ratifié le traité. La Guinée-Bissau a rejoint les membres signataires en décembre 1995.

L'OHADA est ouverte à tout Etat membre de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ainsi qu'à tout Etat non-membre de l'OUA invité, d'un commun accord de tous les Etats parties, à y adhérer.

Les objectifs de l'OHADA :

- renforcer les normes juridiques nationales ;
- moderniser les règles juridiques ;
- développer le niveau de formation des magistrats et des auxiliaires de justice.

Les dispositions des législations nationales demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux dispositions adoptées par l'OHADA.

L'unification du droit des affaires se réalise par :

- la création d'un espace judiciaire commun, avec l'instauration d'une Cour commune de justice et d'arbitrage ;
- la création d'un espace juridique commun, par la promulgation d'« actes uniformes » applicables dans tous les Etats adhérant au traité.

• Le **Conseil des ministres** est l'organe suprême de décision de l'OHADA. Composé des ministres chargés de la Justice et des Finances des Etats membres, le Conseil des ministres est chargé :

- d'adopter les normes juridiques supranationales, appelées « actes uniformes » ;
- d'établir les règlements relatifs à l'application du traité.

• La **Cour commune de Justice et d'Arbitrage** (CCJA) est installée à Abidjan (Côte d'Ivoire). Composée de sept juges élus par le Conseil pour une durée de sept ans, la Cour commune de Justice et d'Arbitrage est chargée :

- d'appliquer le traité ;
- d'interpréter les « actes uniformes » ;
- d'organiser les procédures d'arbitrage privées.

• Une **Ecole régionale supérieure de la magistrature** est créée à Porto-Novo (Bénin).

Les « actes uniformes » Dès le 1^{er} janvier 1998, le droit applicable dans les seize Etats signataires du traité de l'OHADA n'est plus le droit national de l'Etat, mais le droit résultant des « actes uniformes ». (Un « acte uniforme » est un ensemble de règles communes aux Etats ; il concerne : le droit commercial général ; le droit des sociétés et le droit des sûretés).

L'« acte uniforme » modernise le registre du commerce ce qui contribue à renforcer la sécurité des transactions entre les commerçants.

S'agissant du *droit des sociétés commerciales*, les principales formes prévues par l'« acte uniforme » sont :

- les sociétés en nom collectif (SNC) ;
- les sociétés à responsabilité limitée (SARL) ;
- les sociétés anonymes (SA).

La principale innovation réside dans la possibilité de créer des SA et SARL unipersonnelles (ce qui était déjà le cas au Mali). L'« acte uniforme » sur les sociétés commerciales renforce l'information et le contrôle des actionnaires ou associés, et des commissaires aux comptes.

Source : Crédit Lyonnais International : « L'harmonisation du droit des affaires en Afrique », décembre 1998.

◆ **La « bonne gouvernance »**

Les deux autres principaux obstacles évoqués par les entreprises interrogées sont la mauvaise lisibilité des politiques gouvernementales et la corruption.

Les entreprises qui ont une activité en Afrique estiment en effet que **l'imprévisibilité des changements de politiques et de réglementations affectent sérieusement leurs activités**. Elles soulignent ainsi la faiblesse du cadre étatique qui ne parvient pas à résister aux changements de gouvernement.

Pour les entreprises, la question de la compétitivité n'est plus seulement celle des entreprises mais aussi celle du système dans lequel elles se placent et qui englobe simultanément l'administration, les infrastructures, les réglementations, les moyens de communication... **Elles posent donc la question de la place de l'Etat.**

S'il n'existe pas un modèle type d'Etat applicable partout, l'Etat doit cependant améliorer sa capacité d'action et son efficacité afin d'offrir des services de qualité et faciliter les activités du secteur privé. Il ne s'agit pas seulement de réduire l'intervention des pouvoirs publics, mais de s'assurer qu'ils s'acquittent du rôle qui est le leur dans un système de marché. La réalisation de cet objectif repose sur trois missions essentielles :

- mettre en place un cadre légal et réglementaire simple, transparent et appliqué avec équité ;
- veiller au professionnalisme et à l'indépendance de l'autorité judiciaire ;
- arbitrer les dépenses publiques, c'est-à-dire réduire les dépenses improductives pour consacrer davantage de ressources à l'éducation et à la formation, ainsi qu'aux infrastructures de base.

c) Critiques des instruments européens actuels d'aide au secteur privé

A l'heure actuelle, il n'existe, au niveau européen, qu'un seul organisme d'appui au secteur privé, le Centre pour le développement industriel (CDI). Or, deux tiers des entreprises qui ont une activité en Afrique ne connaissent pas le CDI.

Il semble donc exister un profond malentendu entre ce que le CDI est censé proposer aux entreprises européennes et la réponse qu'il est en mesure de leur donner.

d) Les nouvelles formes d'investissement : une stratégie plus pragmatique

L'ensemble des transformations intervenues ces dernières années dans les pays africains, ainsi que le bilan d'une décennie d'investissement en Afrique ont amené les entreprises à réviser leur stratégie en optant pour de nouvelles formes d'investissement (joint-ventures, flux de capitaux, ventes de brevets et cessions de licence, flux d'équipement et ventes de technologie, services techniques...)¹.

¹ Selon le FMI « *les nouvelles formes d'investissement* » recouvrent les flux de capitaux, les ventes de brevets et cessions de licences, les flux d'équipements et ventes de technologie, les services techniques, les investissements en joint-ventures.

Ces types de flux ont connu une croissance exceptionnelle depuis la fin des années soixante-dix.

Les PME ont vu dans ces nouvelles formes d'investissement, un mode plus adéquat que l'investissement direct pour pénétrer les marchés étrangers. Certes, on ne saurait attendre de celles-ci une transformation radicale des économies africaines. Il faut reconnaître cependant la force d'impulsion que ces investissements peuvent avoir sur des pays qui présentent plusieurs conditions favorables : un tissu industriel plus ou moins étoffé, plus ou moins structuré, une maîtrise accrue par l'entreprise africaine des processus d'investissement et de formation du capital dans l'économie nationale.

L'ensemble de ces évolutions a, d'ores et déjà, introduit une nouvelle philosophie des relations économiques avec l'Afrique, pour laisser place à un plus grand pragmatisme oubliant les idéologies et leur caractère contraignant.

Les obstacles au développement de l'investissement privé en Afrique sont encore nombreux sur le plan réglementaire, financier ou commercial. Mais les pays de la zone souffrent avant tout d'un problème « *d'image* ».

6. Malgré des allègements, la charge de la dette demeure un frein au développement

Une des contraintes les plus fréquemment citées par les responsables des pays africains est celle de la dette.

Deux facteurs ont contribué à l'accroissement de la dette au cours des années soixante dix : la montée des besoins de financement extérieur des pays en développement non exportateurs de pétrole et l'afflux des pétrodollars à la recherche de placements rémunérateurs. Les banques commerciales s'intéressent alors au phénomène, attirés par l'envolée des cours des matières premières. Une part importante des sommes est alors consacrée à des dépenses improductives, notamment des achats d'équipements militaires.

A partir de 1981, après le second choc pétrolier, l'Occident entre en récession : les recettes d'exportation des pays africains s'effondrent, tandis que le service de la dette extérieure explose. Dans le même temps, certains pays soumis à l'ajustement structurel obtiennent un rééchelonnement de leur dette, et de nouveaux prêts sont octroyés par les banques, car celles-ci veulent préserver la valeur de leurs créances en gagnant du temps, ce qui accroît d'autant le montant des intérêts.

Fin 1996, la dette extérieure des pays de l'UEMOA atteignait 33,2 milliards de dollars, en progression constante depuis 1980, date à laquelle elle s'élevait à 12,5 milliards de dollars. Il faut noter cependant que rapportée au PIB, la dette extérieure a diminué en 1996 par rapport à l'année précédente en raison de la hausse de l'activité, le taux de change réel du franc CFA vis-à-vis du dollar étant resté stable. Cette tendance s'est poursuivie en 1997. Cette évolution résulte du

Elles comprennent également différentes prestations de services (gestion, formation, etc). Les formes contractuelles correspondantes sont les contrats d'installations industrielles, d'exploitation et de production en commun, les contrats de recherche, de R et D et de recherche en commun, les contrats de formation et de gestion, les co-entreprises joint *venture*).

fait que la majeure partie de la dette a été contractée à des conditions concessionnelles, qui se traduisent par des taux d'intérêt particulièrement bas et par des remises de dette au cours des deux dernières années.

Tableau 15 : Dette extérieure des pays de l'UEMOA
(encours en millions de dollars)

	1993	1994	1995	1996
DETTE A COURT ET LONG TERME	31 915	30 292	32 531	33 241
Dette à long terme	25 229	25 430	26 694	26 848
Dette publique garantie	22 382	22 615	23 857	23 346
Dette privée non garantie	2 848	2 816	2 837	3 502
Recours aux crédits FMI	724	1 003	1 243	1 325
Dette à court terme	5 962	3 860	4 595	5 071
dont arriérés d'intérêts sur dette à long terme	1 644	1 228	1 245	1 133
- envers créanciers publics	710	283	231	157
- envers créanciers privés	935	944	1 014	975
Pour mémoire				
Arriérés sur principal de dette à long terme	3 473	3 460	3 556	3 332
- envers créanciers publics	1 067	829	760	723
- envers créanciers privés	2 406	2 632	2 796	2 609
Crédits à l'exportation	5 152	5 327	5 074	4 614
Indicateurs de dettes (en pourcentage)				
Dette totale/export biens et services	457,0	440,3	369,1	351,7
Dette totale/PNB	140,2	164,8	136,6	129,2
Services dette/exportation de biens et services	21,3	25,2	18,1	20,7
Intérêts dette/exportations de biens et services	9,5	9,1	6,8	7,9
Dette Multilatérale/dette totale	29,8	33,9	33,7	32,8
Taux de change officiel FCFA/US\$ (fin de période)	294,8	534,6	490,0	523,7

Source : Banque Mondiale, FMI - 1996 in Banque de France, Rapport zone franc 1997.

La situation des pays de l'UEMOA au regard de la dette et de ses relations avec les institutions de Bretton Woods illustre les difficultés rencontrées par chacun d'eux.

- **Le Bénin**

Le Bénin s'est engagé à partir de 1989 dans un processus d'ajustement structurel, pour lequel il a reçu un appui massif de la communauté internationale. Le FMI a mis en place en 1993 une première Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée (FASR) couvrant la période 1994-1996, et en 1996 une deuxième FASR, pour un montant total de 27 millions de dollars ; la Banque mondiale a mis en place un Plan d'Ajustement Structurel (PAS) de 40 millions de dollars, en 1996. Pour 1997, l'aide communautaire au travers du Fonds Européen de Développement (FED) a été fixée à 120,5 millions d'écus, et la contribution de la Banque européenne de développement à 10 millions d'écus.

Le Bénin a, par ailleurs, obtenu en 1996 un nouvel accord de rééchelonnement de sa dette en Club de Paris, ainsi qu'une annulation de dette pour un montant de 90 millions de dollars.

En 1996, la dette totale du Bénin s'élevait à 1,594 milliard de dollars et le ratio dette/exportation (dette totale rapportée aux exportations de biens et services) était de 254 %¹.

- **Le Burkina Faso**

Le Burkina Faso est parvenu à assurer seul le service de sa dette extérieure jusqu'en 1988. La dégradation de sa situation budgétaire l'a alors contraint à engager des négociations avec les institutions de Bretton Woods. Il a ainsi bénéficié d'une FAS en 1991 et d'une FASR en 1993, mais les retards constatés dans la mise en oeuvre de la politique d'ajustement ont conduit le FMI à suspendre ses versements.

La dévaluation du 12 janvier 1994 a été l'occasion de renouer avec le FMI qui a retenu trois critères d'ajustement : la résorption des arriérés intérieurs, le désendettement et l'amélioration de la position nette. Grâce à la politique économique rigoureuse suivie, le Burkina Faso a pu négocier un second accord de FASR avec le FMI en 1996.

Par ailleurs, le Burkina Faso a obtenu en 1996, en Club de Paris, la consolidation de sa dette extérieure bilatérale et il est éligible à la nouvelle initiative sur la dette des Pays pauvres très endettés (PPTE) qui lui permettra d'obtenir la consolidation de sa dette multilatérale.

En 1996, la dette totale du Burkina Faso était de 1,294 milliard de dollars et le ratio dette/exportation de 289 %.

- **La Côte d'Ivoire**

Dès 1994, le FMI a octroyé une FASR de 480 millions de dollars à la Côte d'Ivoire, afin d'accompagner la dévaluation du franc CFA. Un plan de réduction de la dette a été approuvé en 1998, en application de l'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE). Le FMI a approuvé le principe d'une nouvelle FASR pour permettre la poursuite des programmes menés avec la Banque mondiale dans les domaines agricoles (libéralisation des filières café et cacao notamment).

¹ Source : Banque de France. La zone Franc - Rapport annuel 1997.

Les bailleurs de fonds réunis en Club de Londres ont octroyé à la Côte d'Ivoire, en 1998, un abaissement de la dette commerciale de 6,8 à 2,15 milliards de franc français. Le Club de Paris a décidé une remise de dette de 8,3 milliards de francs français. Fort de ces allègements, mais aussi des bons résultats obtenus en 1997 dans le secteur agricole, le gouvernement ivoirien envisagerait de réduire la plus grande partie du stock de sa dette d'ici 2001.

La Côte d'Ivoire est celui des pays de l'UEMOA qui a bénéficié le plus des flux d'aide publique au développement (il a reçu 13,72 milliards de francs français de 1994 à 1997, et 12 milliards de francs français d'aide sont prévus pour 1998-2000).

En 1996, la dette totale de la Côte d'Ivoire s'élevait à 19,713 milliards de dollars et le ratio dette/exportation à 383 %¹.

- **La Guinée Bissau**

La Guinée-Bissau a contracté une dette extérieure totale évaluée à 937 millions de dollars qui constitue une charge considérable pour les ressources de l'Etat : environ 360 % du PIB. Le ratio dette/exportations s'élève à plus de 4000 %. 41 % de cette dette sont dus à des institutions financières multilatérales. Depuis 1987, le pays a mis en oeuvre avec succès des programmes d'ajustement structurel en liaison avec le FMI. En 1998, celui-ci a déclaré la Guinée-Bissau éligible à l'initiative des PPTE.

Depuis la mutinerie de l'armée, en juin 1998, un programme d'urgence est en cours d'élaboration, à l'initiative du FMI et de la Banque mondiale.

- **Le Mali**

La dette extérieure malienne qui s'élevait à plus de 3 milliards de dollars en 1996, constitue un frein au développement. Son encours représentait 116 % du PIB et son ratio dette/exportation 467 %, en 1996.

Toutefois après la consolidation en Club de Paris de sa dette extérieure bilatérale, obtenue en mai 1996 en raison de la bonne gestion des finances publiques des autorités maliennes, le Mali n'a plus d'arriérés extérieurs. Dans le cadre de l'initiative sur la dette PPTE, il a obtenu une réduction de son endettement de 250 millions de dollars, dont 95 millions de dollars de la Banque mondiale et 18 millions de dollars du FMI, par le biais d'annulations de créances qui ne seront toutefois effectives que lorsque le Mali aura mené à bien le programme de réformes économiques en cours. Celui-ci prévoit notamment de nombreuses privatisations (Electricité du Mali, aéroport de Bamako, Régie des chemins de fer, télécommunications).

La Banque mondiale est fortement impliquée au Mali, auquel elle a accordé 7,25 milliards de dollars de prêts sur la période 1988-1998.

- **Le Niger**

En 1996, la dette extérieure du Niger était de 1,557 milliard de dollars et le ratio dette/exportation de 476 %.

¹ Source : Banque de France. La zone Franc - Rapport annuel 1997.

Les concours de la France en appui à l'ajustement structurel se sont élevés à 90 millions de francs en 1997 ; ils ont été consacrés au désendettement de l'Etat. Le programme indicatif de cinq ans du FED pour le Niger, approuvé en 1998, prévoit 134 millions d'écus d'aide au développement, auxquels s'ajouteraient 17 millions d'écus d'aide à l'ajustement structurel. Une FASR est actuellement en cours.

- **Le Sénégal**

Le Sénégal est, avec la Côte d'Ivoire, le pays le plus soutenu par l'aide au développement. Il a obtenu en 1995 un rééchelonnement de sa dette à hauteur de 870 millions de francs français de la part du Club de Paris, et en 1996 le rachat de sa dette commerciale au Club de Londres pour un montant de 397 millions de francs français. Sa dette extérieure totale était de 3,663 milliards de dollars en 1996 et le ratio dette/exportation de 213 %¹.

En juin 1988, le Sénégal est parvenu à un accord avec le Club de Paris prévoyant l'annulation de 67 % de sa dette.

Depuis 1994, la Banque mondiale a engagé au Sénégal plus de 280 millions de dollars pour des projets et des prêts d'ajustements sectoriels. Le Sénégal a obtenu de la part des bailleurs de fonds réunis par la Banque mondiale, en 1998, des engagements de principe à hauteur de 1,5 milliards de dollars.

Ces différentes mesures devraient permettre de ramener le service de la dette du Sénégal à 16 % de son PIB en 2000 contre 30 % en 1998. Compte tenu des allègements de dette déjà consentis, le Sénégal ne bénéficiera pas de l'initiative sur la dette des PPTE.

- **Le Togo**

Le Togo a obtenu en 1995 l'annulation en Club de Paris, de 67 % de sa dette. Cependant les difficultés budgétaires et financières persistantes auxquelles ce pays doit faire face retardent les décaissements des FASR accordées par le FMI. Après avoir octroyé un prêt de 40 millions de dollars en 1997, la Banque mondiale a accordé en 1998 un nouveau prêt de 30 millions de dollars au Togo afin de soutenir le programme de privatisations.

La dette extérieure du Togo s'élevait à 1,463 milliard de dollars en 1996 et le ratio dette/exportation à 283 %.

¹ Source : Banque de France. La zone Franc - Rapport annuel 1997.

Encadré 4 : L'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE)

Lancée par la Banque Mondiale et Fonds Monétaire International (FMI) à la fin de l'année 1996, l'initiative PPTE a pour but de permettre aux « *pays pauvres très endettés qui ont suivi de bonnes politiques d'échapper à un endettement intolérable et d'orienter leurs forces vives vers le développement durable et la réduction de la pauvreté* ». Elle vise à ramener le fardeau de la dette à un niveau soutenable afin d'aider les pays bénéficiaires à sortir du cycle du rééchelonnement de la dette. Pour en bénéficier, un pays doit remplir toute une série de conditions. Il doit, au préalable, avoir été admis à bénéficier d'une opération de rééchelonnement du stock de sa dette au sein du Club de Paris. Cela suppose qu'il a déjà accompli une période de bonne performance de trois ans. Il aura donc rempli les conditions posées par l'accès à la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) du FMI, c'est-à-dire qu'il aura appliqué avec succès de profondes réformes économiques et sociales. C'est un pays qui est généralement admis au guichet de l'Association internationale de développement (AID, filiale de la Banque Mondiale qui prête aux pays pauvres), c'est-à-dire qui ne peut contracter que des crédits concessionnels (sans intérêts) ou encore un pays dont l'endettement demeure insoutenable, même après que les mécanismes d'allègement en vigueur ont exercé tous leurs effets.

L'initiative PPTE vise à ramener le ratio de la dette extérieure par rapport aux exportations aux alentours de 200 %. Tous les créanciers apportent un concours exceptionnel pour rendre le fardeau de la dette tolérable. Outre une réduction de la dette de 67 % conformément aux termes de Naples, le FMI et la Banque Mondiale accordent eux aussi des allègements alors que, selon un usage solidement établi, leurs crédits étaient jusque-là non-rééchelonnables. De fait, ces emprunts sont amortis grâce à une cagnotte à laquelle contribuent tous les créanciers.

Sur les douze pays déjà examinés depuis 1996, dix ont vu leur situation d'endettement jugée insoutenable, justifiant donc de bénéficier de l'initiative PPTE. Parmi ces pays, figurent notamment le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Niger et le Mali¹.

A noter cependant que les pays les plus pauvres représentent une part limitée de la dette du monde en développement : 167 milliards de dollars sur 1 865 milliards de dollars en 1996.

Dans son rapport 1998, la **Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED)** observe que des changements de politiques sont indispensables pour éviter une récession généralisée en Afrique subsaharienne. « *L'Afrique dispose d'un potentiel de croissance beaucoup plus important que l'on ne le croit. Mais pour l'exploiter, elle a besoin de politiques neuves, de réformes institutionnelles et d'une solution rapide au problème de la dette. D'autres pays en développement bien pourvus en ressources et qui ont mené à bien leur expansion n'avaient pas toujours au départ de meilleures conditions que celles observées dans de nombreux pays africains* ».

La CNUCED souligne en particulier le fait que l'endettement extérieur de ces pays a de graves conséquences sur l'investissement et la reprise de la croissance : non seulement il empêche de réaliser des investissements publics dans les infrastructures et dans les ressources humaines, mais il a également des effets dissuasifs sur l'investissement privé, y compris l'investissement étranger : « *Le taux d'endettement extérieur des pays d'Afrique subsaharienne, exprimé en pourcentage des exportations et du PIB, est le plus élevé de toutes les régions en développement. Il s'agit surtout de dettes contractées auprès de créanciers publics, dont une grande partie n'est tout simplement pas remboursable* ».

¹ Source : Banque Mondiale, Global development finance 1998 et The initiative for H IPC : review and outlook, 1998.

Les pays développés sont conscients du problème au point que différentes initiatives ont vu récemment le jour.

Le 12 mars 1999, la France a proposé de suspendre pendant trente ans les remboursements du service de la dette pour les pays bénéficiant de l'initiative PPTE et d'offrir un traitement plus avantageux, notamment à travers un encouragement aux mesures de conversion de dette en investissement aux autres pays en développement. L'initiative française repose également sur un principe de responsabilité. Les mesures exceptionnelles d'allègement de la dette bénéficieront aux pays menant des politiques transparentes et progressant vers une meilleure « *gouvernance* » dont les règles contraignantes ne sont pas toujours les mieux adaptées à la réalité africaine. Les ressources dégagées par les annulations seront affectées à des projets de développement au profit des populations.

Pour sa part, le 16 mars, le Président des Etats-Unis a proposé à la communauté internationale un allègement de 70 milliards de dollars, allant plus loin que le Royaume-Uni dont la proposition s'élevait à 50 milliards de dollars.

La question sera examinée au cours de la prochaine réunion du G 7, le 19 juin 1999, à Cologne.

7. Le défi démographique et ses conséquences socio-économiques

Même si les pays de l'UEMOA ont amorcé leur transition démographique¹, la pression démographique reste encore forte, notamment dans les pays enclavés - Mali, Niger, Burkina Faso. Ses effets en termes économiques et sociaux sont considérables qu'il s'agisse de l'autosuffisance alimentaire, de l'exode rural et de son corollaire l'urbanisation, de l'emploi, de la formation ou de la santé.

En effet malgré la forte baisse de la fécondité, la population continuera à croître rapidement. La croissance démographique des trente prochaines années est inscrite dans la structure de la pyramide des âges. Le doublement de la population est donc pratiquement acquis à échéance d'une génération.

Les Nations Unies estiment que les huit pays de l'UEMOA passeront de 65,4 millions d'habitants en 1996 à 146,1 millions d'habitants à l'horizon 2023.

Tableau 16 : La population des pays de l'UEMOA

Pays	Population totale (millions) 1996	Population projetée (millions) 2025	Taux moyen d'accrois. de pop. 1995-2000	% population urbaine (1995)	Taux urbanisation (1995-2000)
Bénin	5,6	12,3	2,9	31	4,6
Burkina Faso	10,6	21,7	2,5	27	8,9
Côte d'Ivoire	14,7	36,8	3,2	44	4,7
Guinée Bissau	1,1	2,0	2,1	22	4,6
Mali	11,1	24,6	3,0	27	5,4
Niger	9,5	22,4	3,3	17	5,8
Sénégal	8,5	16,9	2,7	42	4,0
Togo	4,3	9,4	3,0	31	4,8

Source : Fonds des Nations Unies pour la population « *Etat de la population mondiale* » mai 1996.

¹ Voir supra I., B., 1.3., f) « *Une transition démographique en bonne voie* ».

Cet accroissement démographique s'est accompagné d'une **urbanisation** accélérée. En 1960, l'urbanisation en Afrique de l'Ouest était très ponctuelle, la région restait majoritairement rurale. Simple village au début du siècle, Abidjan héberge aujourd'hui deux millions et demi de citadins. L'urbanisation a été le résultat d'un phénomène d'attraction. Ainsi en Côte d'Ivoire où la réussite agricole s'est traduite par une rapide croissance urbaine. Elle peut être imputable au contraire à des difficultés locales : au Mali, des villes comme Tombouctou, Mopti ou Gao se sont développées en raison des deux sécheresses qui ont chassé les populations rurales de leurs terres. On estime ainsi que les sécheresses qu'ont connu les pays du Sahel ont poussé plus de 1,6 million d'habitants à émigrer vers les zones urbaines. Ce phénomène a, semble-t-il, dépassé son paroxysme en Afrique de l'Ouest et l'on observe un réel ralentissement actuellement.

D'ailleurs malgré les sérieux problèmes d'aménagement de l'espace urbain, d'équipements de sécurité ou d'emploi, l'économie s'est adaptée à la croissance urbaine. Les villes ont donc multiplié les emplois pour accueillir les migrants, elles ont créé du capital immobilier : logement, infrastructures publiques etc. Comme l'a souligné M. Michel Levallois « *la ville devient le théâtre du développement. L'urbanisation devient le défi de l'Afrique et le moteur du développement car elle génère des marchés et de nouveaux services* ».

Cette région se caractérise par une **forte mobilité** intra zone. Indépendamment du phénomène général d'exode rural, on observe d'importants flux migratoires à motivations essentiellement économiques.

Ces flux se dirigent principalement des pays enclavés vers les pays côtiers. Une complémentarité s'est instaurée entre les pays réservoirs de main-d'oeuvre - Burkina Faso et Mali - et les pays d'accueil où le développement des cultures d'exportation et l'exploitation forestière demandent une main-d'oeuvre importante. La Côte d'Ivoire est ainsi le premier pays d'immigration. 40 % de sa population est étrangère, ce taux atteint 60 % à Abidjan. Le « *miracle ivoirien* » a été en partie fondé sur l'arrivée massive de main-d'oeuvre étrangère. Les migrations vers ce pays proviennent essentiellement des pays avoisinants - Burkina Faso, Mali, Ghana, Liberia et Guinée. Le Burkina Faso (42 %) et le Mali (21 %) arrivent nettement en tête.

Comme en Côte d'Ivoire, les migrations vers le Sénégal remontent à l'ère coloniale. Elles ont pour principale destination le Sud du bassin arachidier. Elles proviennent en grande partie de Guinée Bissau, de Guinée, Gambie, Mauritanie et Mali.

La crise qui a frappé la région dans les années quatre-vingts s'est toutefois traduite par un changement d'attitude des pays d'accueil. La Côte d'Ivoire en particulier a connu certaines tensions qui se sont exprimées à travers la notion « *d'ivoirité* ».

Les difficultés économiques face à une population en expansion posent en effet le problème de l'emploi. Lorsque l'on sait que près de la moitié de la population est âgée de moins de quinze ans - cette proportion varie de 42 à 49 % selon les pays - **on peut prendre la mesure du problème de la formation et de la scolarisation** en même temps que celui des emplois futurs.

La situation en matière scolaire est peu brillante. Le taux brut de scolarisation primaire est de 72 % en Afrique de l'Ouest mais elle varie considérablement d'un pays à l'autre. Les pays sahéliens, fortement islamisés, de tradition pastorale et faiblement peuplés ont des taux de scolarisation encore faibles (25 % au Mali, 31 % au Burkina Faso) alors que les pays côtiers ont une tradition scolaire plus ancienne. Ce taux atteignait en 1995, 54 % au Sénégal, 59 % au Bénin et 85 % au Togo.

La crise et les dysfonctionnement du système éducatif, tant sur le plan institutionnel que pédagogique sont antérieurs à la mise en oeuvre des programmes d'ajustement structurel souvent mis en cause en raison de leur impact sur les budgets sociaux (santé, éducation). Compte tenu de l'expansion du système scolaire - la proportion d'enfants en âge d'aller à l'école est dans les pays africains 2,5 fois plus élevée que dans les pays industriels - les finances publiques de ces pays sont en tout état de cause dans l'impossibilité de faire face à un tel développement. Les dépenses publiques par tête (en dollars) ont baissé de moitié entre 1980 et 1986, le niveau des dépenses budgétaire d'éducation par tête, à prix constant s'est fortement dégradé dans les pays ACP durant cette période (- 10 % en moyenne) alors qu'ils ont augmenté dans les autres pays en développement¹. Un tel contexte impose des choix en matière éducative. Il est prioritaire d'agir sur les services éducatifs ayant une influence immédiate sur la pauvreté : éducation de base primaire, apprentissage et enseignement alterné technique et professionnel, alphabétisation des adultes, amélioration de la formation en cours d'emploi dans l'informel, scolarisation des femmes, formation alternée dans le secondaire.

La problématique n'est pas tout à fait comparable en **matière de santé**.

Au cours des quinze années qui ont suivi leur accession à l'indépendance, les pays africains ont réalisé des progrès remarquables en matière de santé publique.

On a observé une baisse importante de la mortalité infantile et juvénile. Néanmoins, les pays continuent à avoir des taux bien supérieurs à ceux constatés dans d'autres pays en voie de développement. Ainsi le taux de mortalité des moins de cinq ans même s'il est en forte réduction atteint encore en 1996, 220 ‰ au Mali, 223 ‰ en Guinée Bissau, 158 ‰ au Burkina Faso, 150 ‰ en Côte d'Ivoire, 140 ‰ au Bénin, 138 ‰ au Togo, 88 ‰ au Sénégal alors qu'il est de 39 ‰ en Chine ou de 19 ‰ au Sri Lanka².

L'Afrique connaît aussi quelques uns des problèmes généraux de santé les plus graves - et les plus persistants - notamment les maladies tropicales endémiques : paludisme, onchocercose sans parler du sida.

Parmi les pays de l'UEMOA, ce fléau frappe tout particulièrement la Côte d'Ivoire. D'après ONUSIDA, 10 % de la population serait séropositive à Abidjan, 9 % en milieu rural. La contamination des pays avoisinants se ferait notamment par le biais des travailleurs saisonniers immigrés, en majorité burkinabés.

¹ Philippe Hugon ; *Crise et population en Afrique* ; Les études du CEPED - 1996.

² Ce taux est de 6 ‰ en France comme dans la plupart des pays développés.

Le traitement rétroviral couplé aux méthodes de prévention, qui permet de réduire le risque de maladie étant trop coûteux pour ces pays, la lutte contre le sida a d'abord porté sur des actions de prévention et de sensibilisation.

Encadré 5 : La lutte contre le sida

Les actions entreprises en Côte d'Ivoire face au sida sont de plusieurs types :

- avant tout, un programme national de lutte contre le sida, a été mis en place dès 1987. Il a intégré les MST et la tuberculose depuis 1995. Ce programme a basé ses actions sur la sensibilisation et la promotion du préservatif dont le nombre vendu est passé de 500 000 en 1991 à 15 millions en 1997 ;
- dans le domaine de la prise en charge, des centres de prises en charge et de conseils ont été créés ;
- un forfait mensuel de 8 dollars US (5 000 francs CFA) pour le traitement des maladies opportunistes a été institué ;
- l'accessibilité et la disponibilité sur tout le territoire national des médicaments essentiels pour le traitement des maladies opportunistes est assurée ;
- un réseau de prise en charge des malades du sida a été créé et l'implication des personnes vivant avec le VIH dans la définition et la mise en oeuvre des politiques de lutte contre le sida est effective ;
- enfin, la Côte d'Ivoire assure la gratuité du traitement de la tuberculose depuis 1962, la tuberculose étant la première cause de morbidité et de mortalité liée au sida.

Source : ONUSIDA - ministère de la santé en Côte d'Ivoire.

La Côte d'Ivoire fait partie des quatre pays pauvres (avec le Vietnam, l'Ouganda et le Chili) qui bénéficient de l'initiative lancée en août 1998 par le programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), destiné à améliorer l'accès aux médicaments.

En Côte d'Ivoire, cinq centres sur les huit prévus sont en fonctionnement. Il est cependant illusoire de croire que les 840 000 séropositifs de Côte d'Ivoire vont pouvoir bénéficier de l'usage des bithérapies de base, qui offrent une espérance de vie plus longue aux personnes atteintes. Dans un pays où le SMIC est fixé à 45 000 francs CFA par mois, ce traitement ne sera accessible qu'aux plus fortunés.

Par ailleurs, le programme devrait se clore dans deux à trois ans alors que pour être efficace, il doit être suivi « *ad vitam eternam* ». Le gouvernement ivoirien étudie l'idée d'un fonds de pérennisation qui pourrait être financé par des taxes sur l'alcool et le tabac.

*
* *

Ainsi que l'indiquait M. Michel Levallois « *les difficultés de l'Afrique de l'Ouest sont l'expression d'une transition plus que d'une crise* »¹. Aussi, les problèmes que connaît cette région, bien moindres d'ailleurs que ceux d'autres parties du continent ne doivent pas occulter les progrès qu'ont connus les pays de

¹ M. Michel Levallois, président du Comité de Coordination pour l'Afrique de demain, au cours de son audition devant la section des Relations extérieures le 7 avril 1998.

l'UEMOA au cours de ces dernières années tant au plan politique qu'économique. Ceci est d'autant plus vrai que cette zone dispose d'un certain nombre d'atouts qu'il lui appartient de valoriser.

II - DES ATOUTS À VALORISER

Ces atouts sont nombreux. Certains sont d'ailleurs propres à cette région d'Afrique. Tel est le cas notamment du processus d'intégration mis en oeuvre dans le cadre de l'UEMOA et de l'Union monétaire que constitue la zone franc.

Par son existence même, l'UEMOA est déjà une réussite. Elle prépare les huit pays de la zone à intégrer l'économie mondiale, même si les difficultés pour y parvenir sont nombreuses. Enfin, sa réussite à terme ne peut qu'être un exemple pour d'autres zones d'Afrique tentées à leur tour par cette expérience.

L'accélération des évolutions de l'économie internationale et sa complexité croissante ont montré que seuls des ensembles organisés, structurés et constituant en eux-mêmes des marchés dynamiques pouvaient faire face à la concurrence externe et participer à la mondialisation des échanges.

Devant une mondialisation croissante de l'économie, la part de l'Afrique dans le commerce international - déjà faible depuis longtemps - risque de diminuer encore davantage, tandis que d'autres continents, particulièrement l'Europe et l'Amérique, se dotent de grands ensembles économiques et politiques. **Si l'Afrique veut éviter d'être définitivement marginalisée, elle ne peut trouver la voie du progrès que dans une dynamique d'intégration régionale sans cesse renforcée et organisée.**

Conscients de l'impérieuse nécessité de s'unir autour d'objectifs clairement définis, sept pays d'Afrique de l'Ouest ont signé le 10 janvier 1994 à Dakar le Traité instituant l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA)¹, rejoints par la Guinée Bissau en mars 1997.

Largement inspirée des principes de l'Union européenne, l'UEMOA, selon la volonté exprimée par les chefs d'Etats fondateurs, doit être un nouveau cadre destiné « à faciliter la réalisation des objectifs de croissance et de développement » des pays membres.

Le rôle des institutions dans l'intégration économique apparaît capital. Dans cet esprit, les Etats francophones d'Afrique de l'ouest se sont dotés de structures institutionnelles à la mesure de leurs ambitions économiques et politiques.

Depuis la signature du Traité, un immense progrès a été accompli dans la mise en place et le fonctionnement de l'UEMOA, aidée par l'Union européenne qui a toujours montré un grand intérêt et une réelle solidarité en apportant son appui aux actions de développement menée par les pays d'Afrique.

Il n'en demeure pas moins qu'avec la réalisation d'un marché unique, la baisse des recettes douanières qui représentent une part importante des ressources budgétaires, laisse planer une incertitude sur les économies de la zone.

¹ Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Togo, Sénégal.

En outre, il conviendra de veiller à aménager des transitions qui permettent à des économies encore fragiles d'absorber le choc de l'ouverture et que celle-ci se fasse au bénéfice des populations.

Bien que la création de ce marché de 67 millions de personnes constitue un progrès, on ne peut ignorer de plus que le grand voisin nigérian (120 millions d'habitants) continuera de peser sur les économies de la zone. « *En Afrique de l'Ouest, le Nigeria reste un partenaire incontournable à la fois attractif et effrayant*¹ ».

C'est d'ailleurs à son initiative que fut créée la CEDEAO en 1975, dans le but de développer les échanges entre les seize pays signataires et d'assurer leur sécurité.

Très vite, la CEDEAO a été paralysée pour diverses raisons : hétérogénéité de la zone, absence de politique commune, poids du Nigeria, différences de langues².

A - VERS L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE DE L'UEMOA

L'intégration économique et régionale en Afrique de l'Ouest n'est pas nouvelle.

1. Une volonté d'intégration

Dans les années soixante, après l'accession à l'indépendance des Etats africains, il y eut un réel élan vers la mise en place d'ensembles régionaux destinés à créer un espace économique viable pour ces pays.

Pour certains, le morcellement excessif provenant de la période coloniale ne permettait pas de constituer un marché suffisamment large. Pour d'autres pays enclavés, l'éloignement des débouchés maritimes renchérisait considérablement les coûts de leurs importations et de leurs exportations.

S'ajoutait également le sentiment d'une identité commune de ces Etats qui dans l'enthousiasme des indépendances retrouvées souhaitaient afficher les mêmes références culturelles.

C'est ainsi que fut créée en Afrique francophone, l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA) en 1962.

1.1. 1.1. De l'UMOA à l'UEMOA

Au lendemain de leur accession à l'indépendance, cinq pays membres de la zone franc - Bénin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Niger, Sénégal ont créé le 12 mai 1962 l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA), manifestant ainsi leur volonté de coopération monétaire à la fois entre eux, au sein d'une union, et avec la France au sein de la zone franc. Le Togo a rejoint l'UMOA en 1963 et le Mali en 1984 après avoir demandé sa réintégration dans la zone franc en 1967.

Face à la crise économique, les pays membres de l'UMOA ont, dès 1990, manifesté leur volonté d'approfondir leur intégration économique en complément

¹ De Monclos Marc-Antoine ; *Le Nigeria* ; Edition Karthala - 1994.

² Voir infra 5.2 « Vers un élargissement de l'UEMOA ».

de l'union monétaire. **Il était devenu évident que les mécanismes de régulation monétaire devaient être complétés par des réformes économiques** pour assurer la cohésion de l'Union et lancer les bases d'une croissance durable. C'est ainsi que le gouverneur de la BCEAO¹ a reçu mandat de la part des Chefs d'Etat de l'UMOA de mener la réflexion sur l'intégration économique et de préparer un Traité dans ce sens. Le Traité instituant l'UEMOA a été signé le 10 janvier 1994 à Dakar, la veille de la dévaluation du franc CFA.

Sept chefs d'Etat et de gouvernement de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo), rejoints par la Guinée Bissau en 1997, se sont engagés à assurer ensemble, à travers un processus d'intégration une croissance économique soutenue et un développement commun équilibré de leurs pays et des populations. La signature du Traité représente la mesure d'accompagnement la plus importante et la plus volontariste de la dévaluation de janvier 1994.

Ainsi est née l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)² dans un contexte où l'ampleur de la crise économique a révélé les limites des capacités économiques des Etats agissant individuellement.

1.2. 1.2. Des potentialités regroupées³

L'espace constitué par les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo) compte plus de soixante sept millions d'habitants et couvre, au total, une superficie d'environ 3,5 millions de km².

Avec près de 30 % de la population totale de l'Afrique de l'Ouest, cet espace génère 33 % du PIB de la région.

Situés géographiquement en Afrique occidentale, les Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) partagent un certain nombre de caractéristiques démographiques et économiques communes.

L'ensemble des populations des Etats de l'UEMOA vit majoritairement dans les zones rurales ; la proportion des jeunes de moins de 25 ans y est très élevée, variant de 45 à 60 %, le taux de croissance démographique annuelle moyen est environ de 3 % et l'indice synthétique de fécondité se situe autour de 7 %. Depuis plus de trente ans, sept des huit pays ont une monnaie et une politique monétaire commune.

65 % de la population active vit de l'agriculture qui constitue la base de l'économie. Elle souffre, cependant, des effets des aléas climatiques et des modes de culture peu intensifs.

La Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Togo et le Bénin ont des atouts considérables en matière de production de cultures de rente : café, cacao, banane,

¹ La BCEAO : Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

² Après avoir été ratifié par l'ensemble des Etats membres, le Traité entré en vigueur le 1er août 1994. La Commission ainsi que la Cour de Justice de l'UEMOA s'installaient le 30 janvier 1995 à Ouagadougou. La première conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA s'est tenue le 10 mai 1996, sous la présidence de Monsieur Blaise Compaoré, président du Burkina Faso.

³ Voir fiches détaillées par pays.

ananas et noix de cajou. Ils produisent aussi d'importantes quantités de tubercules (ignames, manioc).

Les zones subhumides des pays côtiers et sahéliens ont un fort avantage en matière de productions céréalières (sorgho, maïs, mil). La culture du coton représente un investissement intéressant dans ces zones, notamment au Mali, au Burkina Faso, au Bénin et au Togo.

Grâce aux fleuves Niger et Sénégal, il existe dans la zone d'importantes possibilités de développement de cultures irriguées, notamment rizicoles. Des cultures spécifiques, tels que l'ail, l'oignon et la pomme de terre, ont connu un essor considérable au Niger et au Burkina Faso, en raison d'une maîtrise de l'eau à l'échelle de la petite exploitation.

En matière d'élevage, les pays sahéliens (Burkina Faso, Mali et Niger) totalisent à eux seuls les trois quarts du cheptel bovin et 70 % du cheptel ovin/caprin de l'Union, assurant ainsi l'essentiel des besoins en protéines animales à la sous-région.

En matière de pêche, le potentiel de l'Union s'est accru avec l'entrée de la Guinée-Bissau. La Côte d'Ivoire, le Sénégal et la Guinée-Bissau disposent, en effet, d'un potentiel important de développement des produits de la mer. Le Sénégal, notamment, a des côtes très poissonneuses et une forte tradition de pêche artisanale. Quant à la pêche continentale, elle s'est organisée autour du delta central nigérien, au Mali, où s'est développé le commerce traditionnel de poisson fumé et séché.

Il existe ainsi une complémentarité naturelle entre les pays du littoral et les pays sahéliens, ayant favorisé de tout temps les échanges entre les populations de la sous-région.

Les pays de l'Union disposent également d'importantes ressources minières, notamment de l'or (Mali, Burkina-Faso et Côte d'Ivoire), des phosphates (Sénégal, Togo et Guinée Bissau), de l'uranium (Niger), du pétrole et du gaz naturel (Côte d'Ivoire). Elles sont pour l'essentiel exportées.

2. Les objectifs du traité de l'UEMOA

L'existence d'une monnaie commune aux huit Etats membres de l'Union ne suffisait plus. Une relation plus étroite entre politique monétaire et politique macro-économique était indispensable, dans le cadre d'une intégration économique, devenue incontournable.

Comme le souligne M. Moussa Touré, Président de la Commission de l'UEMOA, dans sa préface sur l'UEMOA « *réussir ensemble l'intégration* », le **Traité instituant l'UEMOA vise à instaurer une solidarité et un dialogue :**

« Cette option, reposant sur une prise de conscience de l'interdépendance et de la communauté d'intérêts entre ces pays, traduit en outre, une volonté d'aboutir à une adhésion populaire, gage de pérennité du processus engagé.

Aussi, par l'originalité de ses principaux organes et l'usage d'une monnaie commune, l'UEMOA apparaît-elle comme une manifestation de la détermination de réussir un schéma d'intégration, jamais expérimenté auparavant en Afrique ».

Le Traité instituant l'UEMOA vise à établir un véritable espace économique intégré, à partir de la monnaie commune. Afin de pouvoir réaliser cette union économique, l'article 4 du Traité prévoit la réalisation des objectifs qui concernent :

- le renforcement de la compétitivité des activités économiques et financières des Etats membres dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé ;
- la convergence des performances et des politiques économiques des Etats membres avec la mise en place d'un dispositif de surveillance multilatérale ;
- la création d'un marché commun, à l'intérieur duquel les biens, les services, les personnes et le capital circuleront librement, et où le droit d'établissement des personnes sera assuré ;
- la coordination de politiques sectorielles nationales et éventuellement la mise en oeuvre de politiques communes, notamment dans les domaines des ressources humaines, de l'aménagement du territoire, des transports et télécommunications, de l'environnement, de l'agriculture, de l'énergie, de l'industrie et des mines ;
- l'harmonisation et l'assainissement de l'environnement légal et réglementaire, en particulier le régime de la fiscalité.

L'originalité réside particulièrement dans la nécessité de réaliser le marché commun concomitamment à l'assainissement du cadre macro-économique prenant appui sur l'union monétaire. Elle réside également dans la possibilité d'associer les populations et les opérateurs économiques à la réussite du projet. Cette originalité est encore plus soulignée dans certaines dispositions importantes

du Traité relatives à l'autonomie financière de l'Union et à l'indépendance conférée à la Commission (organe d'exécution) et à la Cour de Justice.

Les Etats membres ont marqué leur ferme volonté de coopérer pour concrétiser cette Union. Ils ont ainsi donné, lors de la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le 10 mai 1996, des orientations et fixé des étapes pour la réalisation.

Quatre ans après sa création, l'UEMOA se structure et se renforce progressivement pour devenir un ensemble économique susceptible de répondre aux exigences de l'économie mondiale. La quasi totalité des organes de l'UEMOA est en place : **la Commission, la Cour de justice, la Cour des comptes, la Chambre consulaire régionale.**

Le fonctionnement de l'UEMOA s'apparente à celui de l'Union européenne ; on trouvera le détail des organes de direction de l'UEMOA en annexe n° 3.

3. La mise en place des politiques communes de l'UEMOA

La convergence des politiques macro-économiques, mise en place par l'UEMOA en 1994, s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de croissance durable et équilibrée, visant la cohérence et l'efficacité des politiques économiques nationales dans le cadre de l'union monétaire. A ce titre, des critères de convergence sont définis, qui constituent une des garanties de la stabilité de la monnaie unique.

La surveillance multilatérale, le marché commun et l'harmonisation des législations sont des réformes en cours de finalisation, conformément aux dispositions du Traité et aux échéances prévues par la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement du 10 mai 1996.

3.1. 3.1. La convergence des politiques macro-économiques nationales

Les Etats membres de l'UEMOA ont décidé d'exercer leur droit de regard mutuel sur leurs politiques économiques. **Cette surveillance multilatérale¹ est organisée autour de critères de convergence**, préalablement définis dans le cadre de directives arrêtées par le Conseil des ministres, assurant la compatibilité des politiques budgétaires avec les objectifs de la politique monétaire de l'Union (en particulier la stabilité des prix).

Ces directives ont également mis l'accent sur la réorientation des dépenses d'investissements socio-économiques, ainsi que sur l'augmentation et la diversification des productions.

¹ Directives 01/96/CM et 02/96/CM adoptées en 1996 par le conseil des ministres de l'UEMOA.

En 1997, les Etats membres ont mené diverses actions qui ont concerné essentiellement :

- la lutte contre l'inflation, accompagnée d'une véritable politique de l'offre combinée à une libéralisation encore plus poussée des prix, et de concurrence. Un accent particulier a été mis sur la baisse des coûts des facteurs de production ;
- le renforcement de la maîtrise des dépenses publiques, en particulier de la masse salariale, afin d'accroître la part des recettes publiques affectées aux dépenses d'investissement nécessaires à l'amélioration de la qualité des services publics et à la réalisation des infrastructures socio-économiques de base ;
- la relance des investissements par des mesures incitatives vers les branches à forte valeur ajoutée et la promotion de l'initiative privée ;
- la poursuite d'une meilleure affectation des ressources internes par un élargissement des bases taxables, une rationalisation, une simplification et un meilleur recouvrement de la fiscalité ;
- la poursuite des réformes structurelles, notamment l'amélioration du cadre juridique, réglementaire et fiscal de l'activité économique pour le rendre plus attractif et concurrentiel, la suppression des entraves administratives à la création d'entreprises et la poursuite des programmes de privatisation des entreprises du secteur public ;
- le maintien de programmes économiques et financiers des Institutions de Bretton Woods pour soutenir efficacement les efforts internes d'ajustement.

Pour atteindre ces objectifs, les Etats membres se sont engagés, pour l'année 1997, à respecter les critères de convergence suivants¹ :

- abaisser le ratio masse salariale sur recettes fiscales en dessous de 50 % ;
- porter le ratio investissements publics financés sur recettes fiscales au-dessus de 20 % ;
- maintenir le ratio solde primaire de base sur recettes fiscales à un niveau minimum de 15 % ;
- limiter les nouveaux arriérés de paiement intérieurs et extérieurs et réduire les stocks d'arriérés existants ;
- poursuivre l'objectif de taux de croissance réel minimum de 5 % en 1998.

¹ Voir tableau 17.

Les données disponibles pour l'année 1997 traduisent, d'une manière générale, le respect de la plupart des normes de convergence budgétaire. La faiblesse persistante du ratio investissements sur recettes fiscales constitue cependant un sujet de préoccupation.

Tenant compte des progrès accomplis par les Etats membres depuis la mise en place du dispositif de surveillance, le Conseil des ministres de l'UEMOA a décidé, lors de sa session de septembre 1997, de ramener à 40 % en 1998 au lieu de 50 % précédemment, la norme relative au ratio de la masse salariale aux recettes fiscales. Il a également recommandé la réduction du taux d'inflation en deçà de 3 % et la réalisation d'un taux de croissance réel minimum de 5 %.¹

Par ailleurs, les Etats membres de l'UEMOA s'attachent à la mise en place d'un appareil statistique fiable et harmonisé afin de faciliter l'organisation et la surveillance de la convergence macro-économique. A ce titre, la stabilité des prix constitue un objectif fondamental de l'Union, notamment pour la politique monétaire. Aussi, aux termes de travaux engagés depuis 1994 dans le cadre d'Afristat, avec l'appui de la France et de l'Union européenne, le conseil des ministres a-t-il pu approuver en 1997 le règlement portant mise en oeuvre de l'indice des prix harmonisé dans l'ensemble des Etats de l'Union, à compter du 1er janvier 1998.

Les comités nationaux de politique économique (CNPE) ont également un rôle de surveillance. Ils assistent la Commission dans la collecte, le traitement et l'analyse des informations relatives à chacun des Etats membres et constituent ainsi la « *cheville ouvrière* » du dispositif de surveillance multilatérale.

¹ Aux fins de conforter la crédibilité du dispositif de surveillance multilatérale, le Conseil des ministres a décidé, lors de sa session du 16 décembre 1997, de renforcer la cohérence du cadre de la surveillance, la pertinence, la comparabilité et la fiabilité des indicateurs de convergence. Il s'agit des directives relatives respectivement aux lois de finances et au règlement général sur la comptabilité publique, ainsi que du règlement portant sur l'indice harmonisé des prix à la consommation.

Tableau 17 : Critères de convergence budgétaires
(en pourcentage des recettes fiscales)

	1994	1995	1996	1997	Normes 1997
BÉNIN					
Salaires et traitements	49,8	43,8	41,0	38,4	< 50
Dépenses en capital sur financement interne	4,7	10,7	6,2	7,5	> 20
Solde primaire de base (milliards de FCFA)	19,3	18,6	27,5	21,5	> 15
Variation des arriérés intérieurs	-10,6	-17,0	-25,6	-16,9	< 0
Variation des arriérés extérieurs	0,0	0,0	11,9	7,9	< 0
BURKINA					
Salaires et traitements	55,9	48,1	43,1	40,3	< 50
Dépenses en capital sur financement interne	8,8	8,2	10,5	22,7	> 20
Solde primaire de base (milliards de FCFA)	-15,7	8,6	13,6	9,0	> 15
Variation des arriérés intérieurs	-6,5	-15,6	-17,9	-5,8	< 0
Variation des arriérés extérieurs	-14,8	-3,8	0,0	0,0	< 0
CÔTE D'IVOIRE					
Salaires et traitements	48,3	38,6	37,4	36,7	< 50
Dépenses en capital sur financement interne	13,9	17,7	15,9	21,7	> 20
Solde primaire de base (milliards de FCFA)	19,2	27,3	29,6	24,4	> 15
Variation des arriérés intérieurs	-98,3	-79,1	-84,4	-51,7	< 0
Variation des arriérés extérieurs	-352,6	7,1	2,1	120,9	< 0
GUINÉE BISSAU					
Salaires et traitements			46,3	38,8	< 50
Dépenses en capital sur financement interne			9,2	15,8	> 20
Solde primaire de base (milliards de FCFA)			31,5	52,4	> 15
Variation des arriérés intérieurs			0,2	-3,8	< 0
Variation des arriérés extérieurs			-0,2	0,0	< 0
MALI					
Salaires et traitements	43,1	36,5	28,9	29,1	< 50
Dépenses en capital sur financement interne	13,3	14,1	14,1	17,5	> 20
Solde primaire de base (milliards de FCFA)	16,5	31,6	40,4	26,9	> 15
Variation des arriérés intérieurs	-9,9	-14,0	-19,0	-7,0	< 0
Variation des arriérés extérieurs	-19,8	0,0	0,0	0,0	< 0
NIGER					
Salaires et traitements	101,7	80,0	48,8	56,6	< 50
Dépenses en capital sur financement interne	5,6	3,9	5,3	7,2	> 20
Solde primaire de base (milliards de FCFA)	-97,9	-29,1	6,2	-7,6	> 15
Variation des arriérés intérieurs	6,0	-12,4	-18,0	-21,0	< 0
Variation des arriérés extérieurs	-66,6	34,2	-18,5	1,9	< 0
SÉNÉGAL					
Salaires et traitements	55,6	47,7	44,0	39,9	< 50
Dépenses en capital sur financement interne	9,8	10,8	11,3	14,3	> 20
Solde primaire de base (milliards de FCFA)	10,5	23,7	26,0	28,8	> 15
Variation des arriérés intérieurs	-32,1	-14,9	0,0	0,0	< 0
Variation des arriérés extérieurs	-128,7	-45,5	0,0	2,7	< 0
TOGO					
Salaires et traitements	95,0	68,3	56,5	51,4	< 50
Dépenses en capital sur financement interne	5,3	7,6	5,4	3,3	> 20
Solde primaire de base (milliards de FCFA)	-52,6	-13,2	-11,0	5,7	> 15
Variation des arriérés intérieurs	-5,8	-5,9	1,9	-15,4	< 0
Variation des arriérés extérieurs	15,9	1,4	-3,4	-43,5	< 0

Sources : CNPE et BCEAO, in Rapport de la Banque de France sur la Zone Franc, 1997.

3.2. 3.2. La création d'un marché commun

Le Traité de l'Union prévoit un marché commun entre les Etats fondé sur :

- la suppression des droits de douane et des restrictions quantitatives des échanges ;
- des règles communes de concurrence ;
- un tarif extérieur commun et une politique commerciale commune dans les relations avec les pays tiers.

Le Traité de l'UEMOA crée un marché de 67 millions de consommateurs à l'intérieur duquel les marchandises¹ sont appelées à circuler librement entre les Etats, sans aucune restriction ni discrimination.

Un jalon important a donc été posé dans la perspective de la mise en place de l'union douanière, avec le renforcement du régime tarifaire préférentiel transitoire des échanges communautaires.

3.3. 3.3. L'harmonisation du cadre légal et réglementaire de l'activité économique

Les dispositions visées par cette harmonisation visent à :

- lever les entraves liées à l'inadaptation du cadre juridique et fiscal de l'activité économique des Etats membres ;
- compléter la politique monétaire des Etats, par la création d'un marché financier régional intégré.

Diverses mesures d'accompagnement complètent ce dispositif et concernent :

- la libre circulation des personnes et des services, le droit de résidence et le droit d'établissement, ainsi que l'accès à une activité indépendante ou salariée, à l'intérieur des Etats membres, pour les ressortissants de l'Union ;
- la mise en oeuvre des dispositions utiles pour faciliter l'application des interdictions énoncées à l'article 88 du Traité en matière de règles de concurrence (ententes illicites, abus de position dominante, concentrations, aides publiques, etc.) ;
- l'accélération du processus d'harmonisation du droit des affaires.

La réalisation du marché commun et la surveillance multilatérale des politiques macro-économiques nationales ont été complétées, à la fin de l'année 1997, respectivement par un schéma d'harmonisation de la fiscalité indirecte intérieure des Etats membres et par l'adoption des cadres juridique, comptable et statistique harmonisés des finances publiques.

3.4. 3.4. L'aménagement équilibré du territoire communautaire

Dans le cadre de la mise en oeuvre des politiques sectorielles communes, diverses concertations préliminaires ont eu lieu entre les ministres chargés des secteurs jugés prioritaires.

¹ Produits locaux, artisanat traditionnel ou industriel.

L'élaboration des politiques sectorielles communes est sous tendue par le principe de subsidiarité en vertu duquel ne seront traités par l'Union que les domaines pour lesquels l'action communautaire est censée être plus efficace que des actions nationales isolées. **L'objectif final visé est d'assurer un aménagement équilibré du territoire communautaire** et notamment de désenclaver les pays sahéliens dont les coûts seraient réduits grâce à l'amélioration des infrastructures. L'Union envisage des actions sectorielles communes réalistes dans l'ensemble des secteurs du développement économique et social des Etats membres : ressources humaines, transports, télécommunications, infrastructures, agriculture, industrie, artisanat, énergie, mines, environnement.

4. Les avancées de l'intégration régionale

4.1. 4.1. Les grands chantiers de l'intégration menés au niveau de la zone franc

Ces grands chantiers, mis en oeuvre antérieurement à la création de l'UEMOA, et pour certains, encore en cours d'exécution, renforcent le processus d'intégration sous régionale tout en répondant à des problèmes qui se posent au niveau d'un ensemble plus large qui est celui de tous les pays à compte d'opérations de la zone franc (et parfois même à d'autres pays limitrophes ou non).

Ils concernent notamment l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), la Conférence interafricaine des marchés d'assurances (CIMA), la Conférence interafricaine de la Prévoyance sociale (CIPRES) et enfin l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT).

- L'OHADA

L'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit de affaires (OHADA) a été instituée par le Traité du 17 octobre 1993 et regroupe l'ensemble des Etats-Membres à compte d'opérations de la zone franc ainsi que la Guinée Conakry (soit 16 pays au total). Ses objectifs sont d'harmoniser la législation et de l'adapter aux réalités économiques, de promouvoir la cohérence et l'efficacité du droit des affaires, de rétablir la stabilité et la sécurité juridique afin notamment de restaurer la confiance des opérateurs et de relancer ainsi l'investissement¹.

Les premiers actes uniformes élaborés par l'OHADA portent sur le droit commercial général, le droit des sociétés commerciales et l'organisation des sûretés.

- La CIMA

La conférence interafricaine des marchés d'assurances (CIMA), fondée par le traité du 10 juillet 1992 regroupe l'ensemble des Etats à compte d'opérations membres de la zone franc. Elle a pour principaux objectifs de renforcer la coopération dans le domaine des assurances afin d'adapter la couverture des risques à l'environnement économique et de poursuivre la politique

¹ Voir supra I, C, 5.2. b) : « une amélioration sensible de l'environnement des affaires ».

d'harmonisation et d'unification du cadre législatif et réglementaire relatif aux techniques d'assurance et de réassurance.

- La CIPRES

La conférence interafricaine de la prévoyance sociale (CIPRES), a été instituée par le traité du 21 septembre 1993 et regroupe l'ensemble des Etats à compte d'opérations membres de la zone franc. Ses objectifs sont de fixer des règles communes de gestion pour les organismes, d'harmoniser les dispositions législatives et réglementaires les concernant, et enfin d'assurer une politique de formation initiale et permanente des cadres et techniciens en ce domaine.

- L'AFRISTAT

L'observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) a été instituée par le Traité du 21 septembre 1993 et regroupe l'ensemble des Etats à compte d'opérations membres de la zone franc. Il a pour principaux objectifs de contribuer au développement des statistiques économiques, sociales et de l'environnement dans le Etats-membres et de renforcer leurs compétences dans ce domaine, mais aussi de renforcer l'homogénéité et la comparabilité des informations statistiques afin de contribuer à l'intégration régionale. AFRISTAT, basé à Bamako, doit apporter à court terme son assistance à la réalisation du programme régional d'appui statistique à la surveillance multilatérale des pays de l'UEMOA, et élabore à moyen terme plusieurs séries de publications ainsi qu'une banque de données régionales.

4.2. 4.2. *Les acquis de l'UEMOA*

Les différents chantiers précédemment décrits ont été renforcés depuis par un certain nombre de réalisations, qui concernent notamment :

- **l'élaboration d'un tarif extérieur commun et la réduction progressive des droits de porte intra-zone** : le TEC devrait entrer en vigueur le 1er janvier de l'an 2000 et les droits de porte intra-zone devraient être réduits dans un premier temps et dès le 1er juillet 1998 à un taux maximal de 30 %.
- l'abattement tarifaire interne, actuellement de 60 % sur les produits industriels originaires agréés passera à 80 % le 10 janvier 1999 et à 100 % à compter du 1er janvier 2000 ;
- **l'adoption du système comptable ouest-africain (SYSCOA)** depuis le 1er janvier 1998 ;
- **la création de la bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM)** ;
- **la création d'une Chambre consulaire régionale** ;
- la définition d'un « *indice harmonisé des prix à la consommation* » (IHPC) ayant pour base l'année 1996 et qui est devenu officiel depuis le 1er janvier 1998, avec un panier de la ménagère africanisé ;
- **la mise en place d'une réforme fiscale** ;
- **l'harmonisation du cadre juridique et comptable de finances publiques**, notamment au niveau de la nomenclature budgétaire, du

plan comptable et du tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) ;

- **la réalisation d'un code communautaire d'investissements ;**
- **la mise en place d'une centrale des bilans ;**
- **la création d'un pôle régional de formation** des agents des administrations financières.

5. Quelles perspectives ?

De création récente, l'UEMOA a déjà obtenu des résultats encourageants notamment au plan macro-économique.

Néanmoins ces progrès sont fragiles d'autant que les huit Etats-membres sont partie intégrante d'une zone plus vaste largement dominée par le Nigeria et dans une moindre mesure le Ghana.

5.1. 5.1. Des résultats qui demandent à être confirmés

Les politiques industrielles mises en oeuvre par les Etats membres, dans le cadre des plans de développement successifs, traduisent la volonté d'engager des programmes d'investissement importants, reposant sur la valorisation des matières premières, en vue de l'exportation (café, cacao, or, phosphate, uranium, par exemple) et pour la fabrication de produits se substituant aux produits importés (produits alimentaires, textiles, tabacs, par exemple).

En dépit de ces potentialités et de politiques industrielles ambitieuses, de nombreuses contraintes et d'importants goulots d'étranglement (problèmes d'infrastructures de communication, insuffisance de financement, etc.) limitent encore les possibilités d'accroissement de la production et des échanges des produits.

Après plusieurs programmes d'ajustement, appuyés par la communauté internationale, et l'émergence dans la plupart des pays au début des années 1990 d'un processus de démocratisation ayant élargi les cadres de concertation dans la gestion publique, ainsi que les changements apportés au taux de change par la dévaluation de 1994, des résultats positifs ont été obtenus.

L'UEMOA constitue un tournant important par rapport aux expériences précédentes d'intégration régionale en Afrique sub-saharienne, dans la mesure où **elle s'appuie sur un schéma global de réformes économiques**. En élargissant l'espace économique, l'UEMOA ouvre des perspectives nouvelles de développement pour ces pays et permet une meilleure insertion dans l'économie mondiale. A travers l'unification des espaces économiques nationaux, il vise à transformer l'espace UEMOA en un marché dynamique et attractif pour les investissements productifs et le commerce. Il s'agit également de consolider le cadre macro-économique des Etats membres à travers l'harmonisation de leurs politiques économiques et monétaires.

5.2. 5.2. Vers un élargissement de l'UEMOA ?

Les relations informelles nouées au fil du temps entre les pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)¹ relancent le débat sur l'élargissement de l'UEMOA au Nigeria et au Ghana.

Deuxième puissance de l'Afrique subsaharienne après l'Afrique du Sud, **le Nigeria** est la puissance économique dominante de l'Afrique de l'Ouest : Etat fédéral de 120 millions d'habitants - soit le double de la population de l'UEMOA -, le géant de l'Afrique représente à lui seul près d'une fois et demie le PNB des huit pays de l'UEMOA réunis. Il se situe au cinquième rang des pays exportateurs de pétrole membres de l'OPEP et deviendra en l'an 2000 le troisième exportateur du continent.

Le niveau d'urbanisation du Nigeria dépasse la moyenne régionale (50 %) et ce pays dispose de 80 % des diplômés de l'enseignement supérieur de la région.

A son poids économique et politique, il faut ajouter celui d'une armée de 80 000 hommes intégrée dans la force d'interposition interafricaine (l'ECOMOG) créée par la CEDEAO, qui assume un rôle de gendarme régional.

Bien que son poids économique soit bien moindre, **le Ghana** est également très présent en Afrique de l'Ouest, notamment chez ses voisins immédiats, Côte d'Ivoire et Togo.

C'est ainsi qu'il fournit son électricité au Bénin et au Togo alors que le Nigeria approvisionne le Bénin, le Togo et le Ghana en gaz naturel.

Une grande partie des échanges sont informels et jouent des variations de taux de changes, le Naira et le Cedi étant fortement sous-évalués.

Cette concurrence « déloyale » explique que la création du Marché unique qu'implique l'UEMOA risque à terme de fragiliser l'Union. Aujourd'hui le Nigeria, s'il joue un rôle de pôle conjoncturel, n'a pas de politique régionale cohérente et entraînée. Il exerce au contraire, le plus souvent des effets destructurants sur les économies voisines les plus développées. Il faut à cet égard différencier l'impact du Nigeria sur des petites économies comme le Niger ou le Bénin - qui arrivent à en tirer parti n'ayant jamais eu d'industrie importante - de ses effets en Côte d'Ivoire - qui voit son industrie concurrencée par les importations à bas prix en provenance du Nigeria. Face au rôle grandissant du Nigeria les pays de l'UEMOA et la Côte d'Ivoire en particulier auraient un intérêt évident à allier leurs forces avec le Nigeria pour éviter une concurrence destructrice de leur tissu industriel.

Si l'articulation et la vision régionale élargie n'apparaît pas comme une nécessité pour les Etats, en revanche les grands groupes internationaux ont intégré dans leur stratégie cette grande zone d'Afrique de l'Ouest sans différenciation de frontières entre l'UEMOA - dont essentiellement la Côte d'Ivoire -, le Nigeria ou le Ghana. L'harmonisation de la politique d'un groupe se

¹ Créée en 1975, la CEDEAO rassemble les seize Etats d'Afrique occidentale : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.

fait par la réallocation des productions en fonction des opportunités. C'est le cas d'Unilever qui a racheté Blohorn en Côte d'Ivoire et qui a concentré son industrie manufacturière au Nigeria, son industrie oléagineuse en Côte d'Ivoire et son industrie textile au Ghana.

Ces grands groupes tentent eux-mêmes d'instaurer une politique coordonnée dans le cadre de leurs stratégies. Ils ressentent en effet, plus que les Etats, la nécessité économique de marchés élargis.

Par ailleurs, les petites et moyennes entreprises ivoiriennes malgré la perspective du marché unique de l'UEMOA, ont pris des habitudes de commercer et de trouver des débouchés au Ghana. Il en est de même pour les entreprises qui, en raison de difficultés politiques dans leur pays se sont délocalisées (Togo, Liberia, ou Sierra Leone) et se sont installés au Ghana en raison de sa stabilité politique et économique.

Il apparaît évident que les acteurs privés nouent des alliances et ignorent les clivages d'une Union qui leur paraît artificielle.

On peut espérer néanmoins que l'évolution actuelle du Nigeria, boycotté par la communauté internationale lorsque les militaires étaient au pouvoir, s'accompagnera d'un plus grand respect des règles du droit international. Si elle se produisait, une telle évolution permettrait d'envisager à terme une intégration « *de jure* » du Nigeria.

Compte tenu de ses liens étroits avec l'UEMOA, le Ghana, conscient des limites de la CEDEAO, organisation plus politique qu'économique, mène également une réflexion sur l'opportunité de se rapprocher de l'UEMOA sans que les résultats en aient été officialisés. En tout état de cause, une telle opération ne pourra réussir que si le Nigeria intègre simultanément l'UEMOA.

B - L'UNION MONÉTAIRE : LES CHANCES OFFERTES PAR L'EURO DANS LA ZONE FRANC

Pour l'ensemble des pays membres de l'UEMOA, qui ont le franc CFA comme monnaie commune, le passage à l'euro devrait se traduire par un avantage supplémentaire, dans la mesure où ces pays auront tout intérêt à maintenir une parité fixe avec la monnaie de leurs principaux partenaires commerciaux, qui sont, avec la France, l'ensemble des autres pays membres de l'Union européenne. L'euro étant la monnaie de la première puissance économique mondiale, il leur sera plus facile de faire accepter cette devise dans la facturation de leurs exportations dans le reste du monde, notamment face au dollar. Et la garantie d'une parité fixe avec l'euro procurera à ces pays un autre avantage substantiel en supprimant tout risque de change pour la plus grande partie de leur commerce extérieur, tout en éliminant le coût des transactions sur l'ensemble des devises européennes.

L'ancrage fixe du franc CFA à l'euro pourrait constituer un potentiel de stabilité.

Si le basculement du franc à l'euro n'a posé aucun problème le 1er janvier 1999, il a suscité, en revanche, certaines interrogations sur l'avenir de

la zone franc, de la part des opérateurs économiques et des Gouvernements des pays de l'UEMOA tout particulièrement.

Au moment où ces interrogations se font plus vives à mesure que l'on avance vers le 1er janvier 2002, date à laquelle le franc français disparaîtra définitivement, il apparaît opportun de revenir sur l'historique de la zone franc, sur ses principes fondamentaux et sur les mécanismes actuels de fonctionnement du compte d'opérations ouvert au Trésor français.

1. La zone franc : brefs rappels

1.1. 1.1. Historique de la zone franc

La zone franc trouve son origine géographique et historique dans l'empire colonial français et dans son repli sur lui-même au lendemain de la crise de 1929.

Elle n'est cependant véritablement institutionnalisée en tant que telle qu'en 1939, à travers l'adoption par la France du contrôle des changes dans l'Hexagone, et sa généralisation, quelques mois plus tard, aux territoires d'Outre-mer.

Le franc CFA (la signification du sigle était à l'époque : « *Colonies Françaises d'Afrique* ») et le franc CFP (Colonies Françaises du Pacifique), ou francs coloniaux, voient le jour à la suite de la dévaluation du franc français du 26 décembre 1945, afin de prendre en compte le différentiel d'inflation constaté durant la guerre entre la métropole et le reste de l'empire colonial.

Avec les indépendances politiques, la zone Franc va se transformer géographiquement et va changer de nature. Les relations de domination vont être remplacées par des relations de coopération entre la France et ses partenaires. Les principes et mécanismes de la zone vont désormais être librement négociés et déterminés dans le cadre d'accords bilatéraux et multilatéraux entre les Etats membres.

L'organisation unitaire, qui avait été mise en place sous l'autorité politique et monétaire de la France, a connu de nombreux aménagements et de profonds changements à la suite de décisions arrêtées librement par les Etats souverains ayant accédé à l'indépendance. Certains pays ont ainsi décidé d'assurer leur personnalité monétaire en rompant tous les liens antérieurs avec l'ancienne puissance coloniale ; c'est le cas du Liban (1948) et de la Syrie (1949), des pays de l'ancienne Indochine française (Cambodge, Laos, Vietnam) (1954), et des pays du Maghreb (Tunisie en 1958, Maroc en 1959, Algérie en 1963).

Les pays francophones d'Afrique noire, dès 1960, à l'exception cependant de la Guinée, ont décidé de leur côté de maintenir avec la France des liens particuliers en matière monétaire, sur la base d'une coopération organique et de relations contractuelles. Seul le Mali a interrompu cette coopération en 1962, pour rejoindre la zone Franc en 1967, avec un franc malien jusqu'en 1984, date à laquelle il intègre définitivement l'UMOA.

Des pays qui n'avaient jamais fait partie de la zone franc, y sont entrés, comme la Guinée Equatoriale en 1985, alors qu'elle est une ancienne colonie

espagnole, ou la Guinée Bissau (ancienne colonie portugaise) en 1997, et de nombreux pays limitrophes auraient, directement ou non, posé leur candidature.

1.2. 1.2. Poids des pays africains de la zone franc (PAZF) dans le budget de la France

Les importations totales de l'UEMOA représentaient, en 1996, 2 % des dépenses courantes des administrations publiques de la France, le solde commercial extérieur global ne correspondait qu'à 0,002 % de ces mêmes dépenses, **c'est dire la faiblesse de l'impact potentiel du coût de la garantie de convertibilité fixe du FCFA en FF accordée par le Trésor public français sur les dépenses budgétaires de la France**, eu égard à l'ensemble de son dispositif d'aide publique au développement.

1.3. 1.3. Evolutions récentes au sein de la zone franc

Depuis la doctrine d'Abidjan¹ exposée par le Premier ministre, M. Balladur, en juillet 1993 et la dévaluation de janvier 1994, les règles du jeu ont largement changé. Les pays africains membres de la zone ont perdu leurs droits de tirage automatique. La France est devenue un prêteur résiduel, qui se situe en second rang par rapport aux institutions de Bretton Woods et qui intervient après mobilisation des multilatéraux, notamment la Banque Africaine de Développement. Dans le cadre des programmes d'ajustement, la mise en oeuvre des politiques d'équilibrage financier conduit, de fait, à une certaine convergence des politiques des pays membres. La mise en place de systèmes de surveillance et d'indicateurs de convergence aboutit à une coordination des politiques budgétaires qui permet de fonder une monnaie unique sur des bases internes, davantage que sur la garantie du Trésor. Il en résulte une certaine normalisation des relations des pays africains avec l'ancienne «*mère nourricière*». Celle-ci doit permettre de retrouver une certaine crédibilité pour les pays de la zone et mobiliser les capitaux publics et privés de la part des bilatéraux notamment européens qui ne voient plus dans la zone une chasse gardée ou un pré carré.

2. Le passage à l'euro et l'avenir de la zone franc

Depuis le 1er janvier 1999, en application du traité de Maastricht, le franc français a fait place à l'euro.

Ceci engendre de nombreuses inquiétudes parmi les pays Africains de la zone franc sur l'avenir du franc CFA, sur l'éventuel retrait de la France vis-à-vis de l'Afrique de l'Ouest et sur l'avenir de la zone franc elle-même.

Bien que le Gouvernement français affirme que l'arrivée de l'euro ne changera rien pour les pays de la zone franc, et qu'il respectera ses engagements, il est manifeste qu'un sentiment d'incertitude se développe au sein de la communauté d'Afrique de l'Ouest sur la possibilité réelle pour la France de tenir ses engagements, donc de continuer à garantir la convertibilité libre et illimitée du franc CFA non plus en francs français mais en euros, notamment dans le cadre des politiques conduites par l'Union européenne.

¹ La France ne subventionnera plus les Etats qui n'ont pas conclu d'accord avec le FMI.

2.1. 2.1. *La position française*

La position française est claire : le passage du franc français à l'euro n'altère pas les engagements réciproques pris par la France et par les autres pays de la zone franc - la coopération monétaire franco-africaine peut donc se poursuivre sans difficulté.

De même, la France assume à l'égard de ses partenaires de l'Union européenne, les responsabilités de l'ancrage du franc CFA à sa propre monnaie, et assume seule les conséquences des accords qu'elle a passés avec les Etats de la zone franc.

2.2. 2.2. *Les avantages fondamentaux de la zone franc*

Ils sont au nombre de quatre, et concernent :

- la **garantie de convertibilité illimitée** des francs CFA en francs français, accordée par le Trésor français ;
- la **fixité des parités** sans limitation de montants (entre FCFA, et entre les FCFA et le franc français) ;
- la **liberté de transfert** à l'intérieur de la zone, qu'il s'agisse de transactions courantes ou de mouvements de capitaux, par voie scripturale uniquement depuis le 2 août 1993 ;
- la **centralisation des réserves de change** de la Banque des Etats d'Afrique Centrale (BEAC) et de la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO), pour un montant égal à au moins 65 % de leurs réserves extérieures (hors Droits de tirage spéciaux (DTS) et tranche de réserve au FMI), dans le compte d'opérations ouvert auprès du Trésor français au nom de chacune d'elles, en contrepartie de la garantie de convertibilité accordée (ces avoirs bénéficient d'une garantie de change, qui assure le maintien de leur valeur en unités de compte).

On trouvera en annexe n° 4 la présentation de la zone franc en Afrique et les mécanismes spécifiques de fonctionnement de compte d'opérations ouvert auprès du Trésor Public Français.

2.3. 2.3. *Le point de vue des pays africains de la zone franc*

Les responsables politiques des PAZF, conscients du fait que les mouvements commerciaux de leurs pays se font essentiellement avec l'Union européenne, se montrent favorables à un rattachement de leur monnaie à l'euro selon une parité fixe. Le succès de la dévaluation du franc CFA, quatre ans après, semble leur avoir prouvé l'intérêt économique et financier de la zone franc (parité fixe, convertibilité garantie, comptes d'opérations gérés par le Trésor français).

Cependant, certaines entreprises exportatrices dans les pays africains de la zone franc semblent redouter la survivance des rigidités qu'implique le mécanisme des taux de change fixes, soucieuses de garder la plus grande compétitivité possible par rapport à leurs concurrents africains hors zone franc, c'est-à-dire dans des pays qui manipulent facilement le taux de change de leur

monnaie. En particulier, ces entreprises semblent redouter qu'une parité fixe entre le franc CFA et un euro «*fort*» ne soit réductrice de compétitivité, et entraîne une évasion de capitaux.

2.4. 2.4. *Quelle parité ?*

Au moment où les ministres africains des Finances et de l'Economie des quinze pays de la zone franc se réunissaient à Libreville, en avril 1998, en présence des ministres français de l'Economie et des Finances, et de la Coopération, l'ancien Premier ministre M. Pierre Messmer tenait à tirer la sonnette d'alarme, soulignant les discours trop optimistes sur l'avenir du franc CFA et sur le «*parapluie budgétaire*» qu'offrirait la France. Pour l'ancien Premier ministre le franc CFA pourrait se trouver surévalué par rapport à la réalité économique et financière des pays africains de la zone.

Et l'ancien Premier ministre d'en appeler aux pays africains de la zone franc en leur demandant de faire preuve **d'une gestion économique, budgétaire et monétaire** aussi rigoureuse que possible afin de respecter les critères économiques européens ce que confirmait implicitement M. Michel Rocard¹ «*Aucune structure monétaire au monde, aucune relation de parité ne peut empêcher qu'à long terme, les échanges d'un pays ne soient reliés à sa productivité et que la parité de la monnaie dans laquelle il fait ses transactions ne l'exprime plus ou moins*».

2.5. 2.5. *Quels scénarios pour la zone franc ?*

Trois scénarios sont à priori envisageables :

- **maintien de la coopération monétaire** telle qu'elle existe actuellement entre la France et la zone franc avec le passage automatique à la parité CFA/euro lorsque la monnaie unique sera en vigueur. C'est le scénario actuel, et celui qui reflète la position officielle aussi bien de la France que des pays Africains de la zone franc ;
- **création d'une zone monétaire africaine** à partir du réaménagement de la zone franc. Dans un premier temps, les deux unions monétaires UEMOA et CEMAC seraient maintenues comme base pour une intégration régionale plus poussée, à laquelle d'autres pays africains viendraient adhérer conformément à la volonté d'ouverture qui caractérise les Traités signés en janvier 1994. Cette intégration régionale élargie et renforcée correspondrait au souhait exprimé tant par le FMI et la Banque mondiale que par l'Union européenne qui considèrent que cette intégration permettra à l'Afrique de l'Ouest de mieux s'insérer dans l'économie mondiale. A terme, ce scénario pourrait conduire à la constitution d'une nouvelle union monétaire autonome par rapport à l'Union européenne et à l'euro ;
- **éclatement de la zone Franc** : chaque pays retrouverait sa souveraineté monétaire en émettant sa propre monnaie sur son territoire,

¹ M. Michel Rocard, ancien Premier ministre, Président de la Commission du développement et de la coopération au Parlement européen, au cours de son audition devant la section des Relations extérieures le 10 novembre 1998.

ces monnaies pouvant elles-mêmes être ancrées, ou non, à l'euro ou à une autre monnaie. Ce scénario reflète la position de quelques pays africains qui revendiquent le droit à leur indépendance monétaire, au motif que la rigidité de leur système de change ne leur a pas permis de procéder aux ajustements nécessaires lorsque l'environnement international est devenu défavorable, contrairement à d'autres pays africains qui, hors zone franc, ont pu pratiquer des dévaluations compétitives.

C - L'AGRICULTURE : UNE FORCE POUR L'UEMOA

L'agriculture des pays de l'UEMOA occupe une place prépondérante dans l'économie et est fortement dépendante des conditions climatiques en raison de la grande irrégularité des pluies d'une année à l'autre, ce qui entraîne de fortes variations des récoltes.

Les pays membres de l'UEMOA pratiquent deux types de culture : une agriculture traditionnelle « *vivrière* » peu mécanisée destinée à couvrir les besoins de la population et une agriculture « *de rente* » orientée vers les marchés mondiaux et l'approvisionnement en matières premières des industries locales, davantage fondée sur une logique de rentabilité. Ces deux types de culture sont souvent liées.

Contrairement à une idée reçue, les cultures d'exportation n'ont pas porté préjudice aux cultures vivrières et s'intègrent dans des systèmes garantissant à la fois une relative sécurité alimentaire et l'apport de revenus monétaires.

1. Le poids de l'agriculture dans l'activité économique des pays de l'UEMOA

L'activité agricole représente en moyenne 35 % du produit intérieur brut des pays de l'Union et constitue la principale source de revenus de près de 80 % de la population.

L'agriculture constitue pour tous les pays de l'UEMOA un secteur important, mais le Mali, le Niger, le Bénin ou le Burkina-Faso ont une vocation agricole plus prononcée que la Côte d'Ivoire ou le Sénégal plus industrialisés.

Tableau 18 : Structure du PIB des sept pays de l'UEMOA en 1997

Pays	Agriculture	Industrie	Services	Total
Bénin	37,7	13,7	48,6	100
Burkina-Faso	34,8	25,2	40,0	100
Côte d'Ivoire	27,6	21,2	51,2	100
Mali	48,1	16,6	35,3	100
Niger	39,2	17,8	43,0	100
Sénégal	18,5	16,9	64,7	100
Togo	34,7	23,4	41,9	100

Source : Agence Française de Développement.

Le potentiel de terres arables de l'UEMOA est estimé à près de 20 millions d'hectares dont 25 % seulement sont exploitées. Les perspectives d'aménagements hydro-agricoles, en rapport avec la réalisation de barrages hydrauliques dans les Etats, devraient permettre d'accroître la superficie des terres cultivées et de réduire les effets des aléas climatiques, en particulier dans la zone du Sahel. Ainsi, la réalisation des barrages **de Manantali et de Diama** sur le fleuve Sénégal permet de disposer d'un potentiel de 375 000 hectares de terres irrigables. A partir du fleuve Niger, il est possible d'irriguer 100 000 hectares.

- Au Bénin, l'agriculture, avec plus de 7 millions d'hectares cultivés (environ 6 % de la surface totale), contribue pour près de 35 % à la formation du PIB, à plus de 80 % des recettes d'exportation, et occupe les trois-quarts de la population active. Mais, le niveau de rendement reste très limité en raison de la faible utilisation d'engrais, mises à part les zones cotonnières. Le revenu agricole annuel, compris entre 50 000 et 150 000 FCFA par ménage rural, demeure faible, malgré sa sensible amélioration, ces dernières années, sous l'effet de la revalorisation des prix d'achat du coton aux producteurs.

- Au Burkina-Faso, l'une des zones subsahariennes les plus déshéritées, près de 75 % de la population est composée d'agriculteurs.

Un tiers de la superficie totale est cultivable. L'exploitation de type familial prédomine. Environ 650 000 petites exploitations cultivant moins de 5 hectares réalisent 95 % environ de la production agricole du pays.

- En Côte d'Ivoire, l'agriculture demeure prépondérante et le secteur industriel y est dynamique.

- En Guinée-Bissau, l'agriculture domine l'économie. Ce secteur occupe 85 % de la population active, représente plus de 50 % du PIB et contribue pour plus de 90 % aux recettes d'exportations.

Le riz, principale culture vivrière permet d'atteindre une autosuffisance à 75 %. Deux produits sont exportés : la noix de cajou et le coton.

- Au Mali, le secteur de l'agriculture et de l'élevage est le pilier de l'économie. Les matières premières, les produits alimentaires et agro-industriels représentent environ 46 % de la valeur du produit intérieur brut et près de 70 % des exportations du pays.

- Le Niger dispose d'un vaste territoire, mais 12 % seulement des terres peuvent être cultivées. L'agriculture et l'élevage tiennent une place considérable dans l'économie et la vie quotidienne des Nigériens.
- Au Sénégal, important producteur de riz, la production agricole se heurte à de fortes contraintes naturelles (désertification, salinité des terres).
- Le Togo a développé les surfaces consacrées aux cultures vivrières pour répondre à une demande soutenue locale.

2. Une agriculture diversifiée

De la diversité des milieux naturels, résulte une grande variété des systèmes de production agricole regroupés en cultures vivrières et cultures de rente :

- les cultures vivrières, composées de céréales (riz, maïs, blé, sorgho, mil...) complétées de racines (manioc), de tubercules (igname) et de bananes plantain, apportent la base alimentaire des populations de l'UEMOA ;
- les cultures de rente (cacao, arachides, huile de palme, coton, café...) sont exportées et sources de revenus.

2.1. 2.1. Les cultures vivrières

a) Les cultures vivrières ne sont pas uniformément réparties :

- mil et sorgho sont cultivés dans les espaces sahéliens et soudaniens ;
- le riz est cultivé dans la vallée du Niger et du Sénégal ;
- manioc et bananes plantain poussent le long du littoral de la Côte d'Ivoire au Cameroun et dans la zone forestière.
- Le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Togo ont une économie vivrière basée à la fois sur la production de tubercules (manioc, igname), de bananes plantain et de céréales (mil, sorgho, maïs).
- Les pays sahéliens (Mali, Niger, Burkina...) pratiquent une culture d'autosubsistance (mil, sorgho, maïs, riz) largement auto-consommées.

b) L'influence des facteurs culturels est importante

Les méthodes de culture extensive prédominent. La forêt reste le domaine de l'agriculture itinérante sur brûlis, système à longue jachère forestière adapté seulement aux faibles densités de population. Pratiquées à grande échelle, les cultures sur brûlis sont destructrices de l'environnement.

La croissance démographique tarit progressivement les réserves foncières ; la durée des jachères diminue, compromettant la protection et le maintien de la fertilité du sol, surtout dans les espaces fragiles du Sahel exposés à la violence des ruissellements et de l'érosion éolienne (Mali, Niger, Burkina).

L'aménagement des terroirs, l'intensification des pratiques culturales deviennent une nécessité. A la différence de l'Asie, la révolution verte n'a pas eu lieu, l'irrigation demeure très secondaire et limitée aux grands aménagements fluviaux, principalement sur le Niger et le Sénégal.

Les conditions culturelles et historiques jouent également un grand rôle. L'igname était l'aliment préféré de nombreuses populations de la Côte d'Ivoire et du Togo.

c) Une autosuffisance alimentaire potentielle

Selon M. Michel Levallois¹, d'une part contrairement à ce que l'on croit, « *l'image d'une Afrique qui ne peut pas se nourrir est totalement fausse. En effet, la ville est un moteur de développement, car elle est un marché, et dès l'instant où vous avez un marché, on voit apparaître une nouvelle agriculture dans un rayon de 50 kilomètres* ».

Il semble bien que le potentiel agricole ne soit pas exploité au maximum, comme cela apparaît dans les régions rizicoles du bassin du Sénégal où 35 000 hectares sont actuellement cultivés alors que 100 000 hectares sont cultivables.

Néanmoins, les récoltes restent tributaires de la pluviométrie. En 1997/1998, celle-ci, inférieure à la normale, laisse craindre de nouvelles contraintes sur l'offre de produits alimentaires, en particulier dans les pays du Sahel. Le déficit céréalier pourrait y être plus important que ceux enregistrés au cours des deux dernières années et donner naissance localement à des situations de famine. Le déficit céréalier net est estimée au Burkina Faso à 127 500 tonnes, au Niger à 151 269 tonnes et au Sénégal à 389 280 tonnes. Le Mali constitue la seule exception, avec des récoltes estimées en hausse de 7,0 % à 2 339 020 tonnes, contre 2 186 000 tonnes en 1996/1997.

Dans les pays du Golfe de Guinée, les productions vivrières, stimulées par une réorientation de la demande au profit des produits locaux, ont par contre confirmé leur progression régulière depuis 1993/1994. Ainsi, au Bénin, les récoltes devraient s'accroître de 21,9 %. Une augmentation de moindre ampleur de la production est attendue au Togo (+ 5,2 %) et en Côte d'Ivoire (+ 5,2 %).

d) L'élevage et la pêche

Les pays sahéliens, le Mali et le Niger en particulier, ont d'importantes activités d'élevage² ; des courants commerciaux du bétail et de la viande existent à destination des Etats du Golfe de Guinée et surtout des grands foyers de consommation des régions côtières, les plus urbanisées. La pêche artisanale, maritime ou fluviale, approvisionne en produits frais, et surtout séchés, les marchés urbains et ruraux. La pêche industrielle, très récente, est surtout développée au Sénégal et en Côte d'Ivoire qui ont, depuis l'indépendance, une flotte thonière et chalutière et d'importantes industries de conserves du poisson.

¹ M. Michel Levallois, Président du CADE au cours de son audition devant la section des Relations extérieures le 7 avril 1998.

² « *Après la dévaluation, avec une rapidité qui prouve que les africains sont tout à fait capables de réagir à la conjoncture économique, les pays côtiers se sont remis à acheter et à consommer le bétail sahélien* » - M. Michel Levallois, lors de son audition du 7 avril 1998.

2.2. 2.2. *Les cultures d'exportation*

a) Les cultures d'exportation, source de rentrées de devises

Les Etats ont favorisé les cultures d'exportation, sources de recettes par une politique de prix incitatif et par la mise en place de structures d'appui aux agriculteurs (sociétés cotonnières pour le coton, par exemple).

- L'arachide et le coton sont les principales cultures des Etats soudano-sahéliens : Burkina-Faso, Mali, Togo, Sénégal.
- Le café, le cacao sont cultivés en Côte d'Ivoire et, dans une moindre mesure, au Togo.

La Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial de cacao (avec plus d'un million de tonnes) et le sixième producteur mondial de café (290 000 tonnes)

A l'exception du palmier à huile, toutes ces plantes ont été importées d'Amérique, bouleversant ainsi les paysages. Les sociétés africaines ont été profondément transformées par ces cultures qui ont joué un rôle décisif dans la monétarisation de l'économie, et introduit de notables changements dans l'appropriation foncière. Une des originalités de cette agriculture réside dans la coexistence de la petite exploitation paysanne aux côtés des grandes plantations agro-industrielles.

b) Ces cultures dépendent des cours mondiaux

Les cours des cultures d'exportation sont fixés sur le marché mondial et les producteurs de l'UEMOA connaissent de fortes variations de leurs recettes.

Au cours des années quatre-vingts, l'effondrement des prix des produits agricoles tropicaux, principalement ceux du cacao, a provoqué une grave crise des pays exportateurs. Dans un contexte de surproduction et de concurrence mondiale, les produits de la zone franc à monnaie trop forte n'étaient plus compétitifs. La dévaluation de 1994 a permis de regagner des marchés.

3. Le rôle moteur du coton dans l'UEMOA

Le coton est l'illustration du rôle primordial que peut jouer l'agriculture dans la région à la fois parce que l'UEMOA en est un des principaux exportateurs mondiaux et que la filière est un puissant facteur de modernisation de l'agriculture.

3.1. 3.1. *L'UEMOA est un des premiers exportateurs mondiaux*

Le coton est cultivé dans sept pays : Bénin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger et Sénégal. Environ deux millions de petits producteurs cultivent en général moins d'un hectare de coton manuellement ou en culture attelée. La culture du coton est bien adaptée aux zones de savanes dont elle constitue, avec l'élevage, la principale richesse agricole.

La récolte est exportée sur le marché mondial à l'exception d'une partie de la production de la Côte d'Ivoire et du Sénégal, ces deux pays possédant des industries textiles.

Le prix du coton des pays de l'UEMOA dépend du cours du dollar (dans la mesure où l'ensemble des transactions est réalisé dans cette monnaie).

La zone franc dans son ensemble est devenue, après les Etats-Unis et l'Ouzbékistan, la troisième puissance exportatrice de coton au monde avec environ 15 % du marché. Le Mali, le Bénin et le Burkina Faso font partie des dix premiers exportateurs mondiaux.

Tableau 19 : Campagne cotonnière 1997-1998

	Surface (ha)	Coton-graine (tonnes)	Fibres (tonnes)	Rendement agricole (kg/ha)	Rendement à l'égrenage
Bénin	380 000	359 000	150 780	940	42,0 %
Burkina-Faso	280 000	338 000	141 960	1 210	42,0 %
Côte d'Ivoire	244 000	337 000	146 884	1 380	43,6 %
Guinée Bissau	4 328	4 351	1 863	1 005	42,8 %
Mali	497 000	522 000	219 240	1 050	42,0 %
Sénégal	55 800	40 000	16 800	720	42,0 %
Togo	137 000	175 000	71 800	1 280	41,0 %
Total UEMOA	1 598 128	1 775 351	749 327	1 084	42,2 %
Total zone franc	2 234 128	2 271 851	949 527	1 017	41,7 %

Source : Compagnie française de développement des fibres textiles (CFDT), rapport annuel 1998.

L'augmentation de la production a été continue depuis les années soixante. A la fin des années quatre-vingt, pour la première fois, la production de la zone franc a dépassé celle du reste de l'Afrique subsaharienne. Pour la campagne 1997, elle en représente près du double.

3.2. 3.2. L'organisation de la filière du coton

- Une filière intégrée

Le système d'intégration de la filière coton qui prend en charge toute la production de coton, du labour de la terre à la commercialisation, n'existe qu'au Mali et au Burkina-Faso.

La production est le plus souvent organisée autour de sociétés cotonnières nationales (sociétés d'Etat ou sociétés d'économie mixte¹) qui fournissent les intrants, conseillent les agriculteurs et leur achètent le coton-graine (le coût des intrants est déduit du prix versé aux paysans).

Les sociétés cotonnières traitent et vendent la fibre sur le marché international.

Les producteurs sont organisés en groupements pour la vente du coton-graine.

Le prix d'achat du coton-graine est fixé pour la campagne, soit par l'Etat, soit à l'issue d'un processus de négociation entre les producteurs et les sociétés cotonnières. **L'agriculteur connaît par avance le prix d'achat du coton et décide de la surface à semer.**

¹ La Compagnie française de développement des fibres textiles (CFDT) - dont l'Etat français est actionnaire à 64 % - est elle-même actionnaire minoritaire de ces sociétés d'économie mixte.

Le prix de revient de la fibre est variable selon les sociétés cotonnières. Il dépend du prix d'achat du coton-graine aux producteurs, des performances globales des sociétés, mais également des coûts d'évacuation de la fibre qui peuvent être très élevés pour les pays enclavés, mal reliés aux terminaux portuaires. C'est particulièrement le cas du Burkina-Faso.

- Les résultats obtenus par la culture du coton sont satisfaisants

Les revenus directs distribués dans les régions de production sont importants. Ainsi, pour la campagne 1996-1997, on estime qu'environ 340 milliards de francs CFA ont été distribués dans les campagnes lors de l'achat du coton par les sociétés cotonnières. Après paiement des intrants, cela représente un revenu direct de plus de 200 milliards de francs CFA.

Par ailleurs, cette activité est une source non négligeable de recettes fiscales.

C'est en grande partie grâce au coton que le Mali ou le Bénin ont renoué avec la croissance.

3.3. 3.3. *Le coton, vecteur de modernisation de l'agriculture*

L'introduction, puis la large diffusion de la culture du coton dans les campagnes sahéliennes ont été un puissant facteur de modernisation de l'agriculture, notamment par la diffusion à large échelle de la mécanisation et l'utilisation d'intrants, d'engrais et de pesticides qui profitent également aux autres cultures (les régions cotonnières sont celles où le maïs a connu l'essor le plus soutenu).

Les producteurs de coton exploitent de petites surfaces. Les revenus qu'ils tirent de cette culture ne leur permettent pas de faire l'avance d'une année sur l'autre de l'achat des intrants et des pesticides, de plus ils sont encore mal adaptés aux techniques de vente directe (négociation pour la vente de coton graine).

3.4. 3.4. *La question de la privatisation des sociétés cotonnières*

La réussite de la filière coton a fait l'objet d'un débat entre :

- d'une part, la Banque mondiale, favorable à une « *libéralisation de ce système d'organisation au travers d'une ouverture à la concurrence et de la privatisation des sociétés cotonnières* » ;

- d'autre part, la Compagnie française de Développement des fibres Textiles (CFDT), soutenue par la Coopération française, qui défend l'idée de filière intégrée, estimant que « *les risques liés à la libéralisation ne sont pas toujours maîtrisés* ».

La Banque mondiale exerce toutes sortes de pressions et, en particulier, conditionne le financement de l'ajustement à la mise en oeuvre de réformes dans les filières coton.

Celle-ci a enregistré un premier succès en Côte-d'Ivoire où la Compagnie ivoirienne de développement textile (CIDT) vient d'être vendue par lots. Pour défendre la privatisation, la Banque mondiale fait valoir la modicité du prix payé aux producteurs par les filières étatiques, qui disposent d'un monopole d'achat.

Pour la CFDT, le succès de la filière est lié à cette intégration, tandis que sa privatisation conduirait au démantèlement de la filière.

Alors que la plupart des pays africains francophones, sous la pression des institutions de Bretton Woods, privatisent les sociétés cotonnières d'Etat¹ par vente au plus offrant, l'Etat burkinabé a choisi de céder, à un prix modéré, 30 % des actions de la Sofitex² aux producteurs. L'Etat devient ainsi actionnaire minoritaire.

La filière contribue pour 60 % aux recettes d'exportation du Burkina, et distribue 500 millions de FF de revenus à 200 000 producteurs.

Associer les producteurs à la filière coton constitue, comme le montre l'exemple du Burkina Faso, une solution au moins aussi satisfaisante qu'une privatisation hâtive telle qu'elle a été pratiquée au Bénin. En effet, cette libéralisation, qui a concerné les secteurs de la distribution des intrants et de l'égrenage, s'est traduite par des dysfonctionnements de la filière.

Il en est résulté une stagnation de la production de coton-graine aux environs de 350 000 tonnes, une chute des rendements agricoles et une baisse de la qualité du coton produit.

Quel que soit le mode de gestion choisi, il est essentiel que les producteurs y soient associés.

4. La participation de la population locale aux projets de lutte contre la sécheresse

Les sécheresses des pays du Sahel mobilisent l'intérêt et la coopération de la Communauté internationale pour lutter contre les effets de la désertification.

Cette coopération³ n'aurait pu aboutir sans l'implication et la participation de la population locale et plus particulièrement des femmes.

4.1. 4.1. Le rôle des femmes

Les femmes du Sahel ont toujours joué un rôle important dans l'agriculture et le développement rural -à plus forte raison lorsque les hommes sont partis vers les villes au moment des sécheresses. Elles sont ainsi devenues des agricultrices extrêmement compétentes, tout en étendant leur activité à des domaines traditionnellement considérés comme réservés aux hommes (culture du coton et des céréales, par exemple). Elles ont élargi les productions qui, jadis constituées

¹ Certaines sociétés cotonnières restent intégrées et disposent d'un monopole d'achat de fait, sinon de droit (Mali, Burkina-Faso, Sénégal). La concurrence est ouverte dans quelques pays par l'entrée de nouveaux égreneurs (Bénin) ou par morcellement de la société cotonnière (Côte d'Ivoire). Au Burkina-Faso, l'Etat a choisi d'associer les producteurs à la réorganisation de la filière.

² La Sofitex est la société cotonnière dont l'actionariat est partagé entre l'Etat et la CFDT.

³ Les ONG sont devenues les partenaires efficaces et privilégiés des donateurs internationaux et des gouvernements dans le cadre de la Convention sur la lutte contre la désertification (CCD). La convention sur la lutte contre la désertification a été signée à Paris en 1994. Elle était accompagnée d'une résolution en vue d'une action urgente en Afrique qui a donné lieu à une série de campagnes de sensibilisation, à l'organisation de forums nationaux consacrés à la désertification, et à la mise en place de plusieurs programmes d'action nationaux et régionaux de lutte contre le phénomène.

du sorgho, du millet, du maïs et des fèves englobent aujourd'hui les tomates, le manioc, les patates douces, les poivrons.

Rien d'étonnant, dès lors, à ce que le Sahel ait enregistré une hausse de sa production agricole¹. L'approvisionnement alimentaire par habitant a augmenté, en moyenne, de 48 % depuis 1983 au Burkina Faso et au Mali. Ces pays ont donc pu réduire leurs importations alimentaires.

4.2. 4.2. L'amélioration de l'environnement sahélien : le retour aux pratiques traditionnelles

L'amélioration du milieu naturel sahélien s'explique davantage par la régénération des sols et la conservation de l'eau que par le retour des précipitations, qui restent d'ailleurs largement inférieures à celles enregistrées avant 1973. Cette opération d'amélioration de l'environnement réalisée au travers de projets de grande ampleur financés par des organismes internationaux, a associé les populations locales qui ont appliqué avec succès leurs méthodes et pratiques traditionnelles.

Les projets à grande échelle portent généralement sur la valorisation de plusieurs milliers d'hectares. Le sol est labouré avec des bulldozers de location.

Les agriculteurs appliquent, sur leur lopin de terre, les techniques de plantation apprises du personnel d'encadrement d'ONG (creusement des rangées de poches d'eau pour éviter le ruissellement et garder l'eau), délimitation des sols avec des pierres et de la terre, entassement de déchets (tiges de millet et de sorgho, branches d'arbres, etc.) pour conserver l'eau et empêcher l'érosion de la surface et la formation de ravines...

La plantation d'arbres constitue aussi, une pratique très importante dans la mesure où ils stabilisent le sol, coupent le vent et servent d'abris.

La plupart de ces techniques de conservation de l'eau et du sol sont peu coûteuses, et leur application, associée à l'emploi de semences et d'engrais, a non seulement permis aux agriculteurs du Sahel d'accroître leur production mais également de régénérer des terres abandonnées.

4.3. 4.3. Un écosystème très fragile

Tous les problèmes ne sont pas réglés pour autant. Car si ces mesures de conservation de l'eau et du sol, et les multiples projets de reboisement à petite échelle, ont sensiblement amélioré l'environnement, l'écosystème sahélien n'en reste pas moins extrêmement fragile. Les précipitations sont rares et imprévisibles. Faute de dispositions adéquates, le réchauffement global aura sur le Sahel des conséquences dramatiques. Les conflits entre agriculteurs sédentaires et éleveurs nomades sont encore fréquents. L'équilibre entre l'agriculture et l'élevage reste difficile à trouver, même si le lien étroit entre un développement humain durable et la protection de l'environnement est mieux compris, en particulier parmi les populations rurales.

¹ La moitié de la population est encore employée dans l'agriculture qui, élevage inclus, représente 40 % du produit intérieur brut des pays de la région.

Les progrès accomplis au cours des quinze dernières années en matière de lutte contre la sécheresse et la désertification au Sahel attestent du bien-fondé et de l'efficacité des stratégies adoptées par la Convention sur la lutte contre la désertification (CCD).

D - UN PROCESSUS DE PRIVATISATIONS BIEN ENGAGÉ

Après les indépendances, à partir de 1960, le capitalisme d'Etat développé par de nombreux pays africains s'appuyait sur les entreprises publiques encore dominantes au début des années quatre-vingt-dix. L'entreprise privée africaine était inexistante, et le secteur privé ne comprenait pratiquement que des sociétés étrangères investies en Afrique, majoritairement françaises dans les pays francophones. Cependant, la mauvaise gestion des gouvernements, les investissements mal adaptés, la sous-utilisation des capacités productives, des effectifs trop nombreux ont été à l'origine d'importantes difficultés financières qui ne permettaient plus aux Etats africains de soutenir le secteur parapublic.

Des réformes se sont alors imposées sous la pression des bailleurs de fonds.

Bien que les programmes de restructurations aient vu le jour dans les années quatre-vingts dans certains pays (1978 au Sénégal, 1983 au Niger, 1985 au Togo), ces restructurations se sont faites à un rythme assez irrégulier jusqu'au début des années quatre-vingt-dix. Pour la Zone Franc, **l'année 1994 marque le début d'une vague importante de restructurations, qui fait suite aux réformes mises en oeuvre à la suite de la dévaluation du FCFA.**

Depuis cette date, **la priorité pour ces pays est de donner au secteur privé un rôle moteur dans le développement économique.**

Ce processus de privatisation est toutefois mis en oeuvre de façon inégale selon les pays, la Côte d'Ivoire se démarquant de ses voisins par son dynamisme plus prononcé.

1. Une volonté politique de désengagement de l'Etat plus affirmée

Le faible progrès des restructurations en Afrique subsaharienne, jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, a été principalement dû au manque de réelle volonté politique des autorités, renforcé par la forte opposition de groupes d'intérêts tels que certains hauts fonctionnaires des ministères et dirigeants des entreprises publiques¹, ainsi que les employés du secteur parapublic.

Depuis 1992, la position des gouvernements par rapport aux restructurations a changé. En premier lieu, de plus en plus de pays se sont engagés dans d'importantes réformes structurelles de leurs économies, les restructurations des entreprises publiques en faisant partie intégrante. En second lieu, la libéralisation politique a élargi le champ de manoeuvre des nouveaux gouvernements. De plus, la situation financière des entreprises d'Etat n'a cessé de se dégrader, alors que la crise des finances publiques s'accroissait dans la plupart des pays. Enfin, la Banque mondiale considérant aujourd'hui le

¹ Les entreprises publiques s'entendent au sens large et englobent aussi bien les services publics (poste, télécommunications, électricité, eau, chemins de fer, transports urbains, ports et aéroports) que des entreprises productives (secteur agricole ou d'extraction (tabac, produits pétroliers...)).

développement du secteur privé comme indispensable à une croissance économique forte et durable, a exercé et exerce toujours de fortes pressions sur les gouvernements afin de les encourager à restructurer les entreprises publiques par des privatisations.

2. Une plus grande ouverture à l'investissement étranger

Un autre obstacle aux privatisations résidait dans l'équilibre de la détention du capital entre investisseurs étrangers et entrepreneurs africains. Mais les capitaux étrangers se sont heurtés à moins d'opposition en Afrique francophone que dans le reste de l'Afrique subsaharienne, principalement en raison du faible développement du secteur privé national. De plus, l'expérience a montré que les programmes de privatisation ne pouvaient aboutir sans un investissement étranger significatif, les sociétés internationales étant aujourd'hui souvent considérées comme des partenaires stratégiques incontournables.

A cet égard, la création de la Bourse régionale des valeurs d'Abidjan le 16 septembre 1998 marque une étape essentielle.

En moyenne, sur toute l'Afrique subsaharienne ayant engagé des programmes de privatisation, ce sont les secteurs manufacturiers, de la finance et du commerce qui ont connu les plus hauts niveaux de participation locale, alors que l'investissement étranger a été plus important dans l'agriculture, le tourisme, les hôtels et le secteur minier. Ce sont les plus grandes entreprises qui ont attiré les investissements étrangers : environ deux tiers de toutes les transactions de plus de 1 million de dollars ont concerné des investisseurs étrangers.

Si une plus grande ouverture à l'investissement étranger peut être un facteur de développement, il n'en demeure pas moins qu'**une telle politique doit s'insérer dans une réelle stratégie de développement.**

3. La privatisation des services publics

Pour les entreprises du secteur manufacturier comme dans celui du tourisme, le principe de transfert du capital du secteur public au secteur privé apparaît relativement simple. En revanche, **la restructuration des entreprises de service public s'avère plus délicate car ils ont eu une vertu structurante et d'organisation sociale.** Parmi les services publics, certains sont plus facilement privatisables que d'autres : ainsi, les télécommunications peuvent sans aucune difficulté faire partie du secteur privé (la Sonatel au Sénégal, la Sotelma au Mali, CI-Télécom en Côte d'Ivoire), de même que l'électricité (Compagnie ivoirienne d'électricité en Côte d'Ivoire), alors que l'exploitation et la distribution de l'eau potable, qui nécessitent des investissements lourds et qui ont une rentabilité faible, intéressent moins les opérateurs privés. Les services postaux, structurellement déficitaires dans l'UEMOA, ne sont pas privatisables, faute de repreneurs potentiels, et relèvent véritablement du service public.

En ce qui concerne le transport ferroviaire, l'exploitation privée semble la solution la plus adaptée pour relancer ce mode de transport.

4. Un premier bilan des privatisations dans l'UEMOA

- En Afrique subsaharienne

Selon un rapport de 1997 de la Banque Mondiale sur le développement du secteur privé, **362 restructurations (dont 16 % de liquidations) ont eu lieu avant 1991, alors que six ans après, en 1997, ce sont au total 2 728 entreprises publiques qui ont été restructurées - soit environ 25 % des entreprises publiques -**, pour un montant total de 2,8 milliards de dollars. Nombre d'entreprises restructurées sont de petite taille et les transactions incluent également de nombreuses liquidations d'entreprises non opérationnelles.

- Dans l'UEMOA, les programmes de restructuration n'ont pas tous démarré en même temps : parmi les pays précurseurs de la fin des années soixante-dix, on trouve : le **Bénin**, le **Niger**, le **Sénégal**, et le **Togo**. Cette avance ne s'est cependant pas poursuivie, le Sénégal n'ayant restructuré, à la fin 1997, qu'environ un tiers de ses entreprises publiques faisant partie du programme de privatisation, un deuxième groupe de pays (**Côte d'Ivoire**, **Mali**) s'est engagé dans un processus de restructurations à la fin des années quatre-vingts, en général sous la pression des Institutions de Bretton Woods. Dans ces pays, peu de progrès ont eu lieu jusqu'au début des années quatre-vingts-dix, sauf au Mali, enfin, le **Burkina-Faso**, qui a entrepris ces réformes dans la première moitié de la décennie, a montré un fort engagement politique dans le processus de privatisation.

Entre 1991 et 1997, ce sont environ 240 milliards de FCFA qui ont ainsi été mobilisés, dont 144 milliards pour la seule année 1997, dus pour 105 milliards à la cession à France-Télécom de certaines parts de l'Etat dans le capital de CI-Télécom (Côte d'Ivoire). Pour 1998, les recettes sont estimées à 35 milliards de FCFA (voir en annexe n° 5 le bilan des privatisations dans l'UEMOA).

Sur 327 entreprises publiques restructurées de 1980 à 1996, 52,1 % des entreprises partiellement ou totalement vendues appartenaient au secteur manufacturier. L'agriculture, la finance, les hôtels, le tourisme, le commerce représentent, à eux quatre, 27,7 % de toutes les transactions. L'Etat s'est encore peu désengagé des mines et des transports.

- Les privatisations concernent plus particulièrement le secteur manufacturier

Sur 327 entreprises publiques restructurées de 1980 à 1996, 52,1 % des entreprises partiellement ou totalement vendues appartenaient au secteur manufacturier. L'agriculture, la finance, les hôtels et le tourisme, le commerce, représentent, à eux quatre, 27,7 % de toutes les transactions.

Le désengagement des services, qui constitue la partie importante du programme de restructuration des entreprises publiques, a été amorcé dans la phase actuelle dans de nombreux pays, alors que ce secteur était souvent exclu des programmes jusqu'en 1995¹.

- Des performances à prouver

Aucune étude systématique n'a encore été menée sur les performances de l'après-privatisation en UEMOA. Les premiers éléments disponibles à partir d'une étude réalisée par la Banque Mondiale en 1995 laissent cependant apparaître des résultats mitigés. Au Sénégal, la performance des entreprises sénégalaises privatisées s'est détériorée. Au Mali, qui s'engagea plus tard (1988) sur la voie des restructurations, les résultats sont jugés hétérogènes pour les entreprises publiques vendues jusqu'en 1993. **Ces résultats sont cependant à nuancer dans la mesure où les Etats ont souvent commencé par privatiser les entreprises les moins performantes.**

En UEMOA comme en Afrique subsaharienne, les gouvernements ont souvent tenté de réformer les entreprises publiques en leur donnant une plus large autonomie de gestion tout en conservant le capital. Selon la Banque Mondiale, les contrats de performance ainsi que les tentatives faites en vue d'améliorer l'efficacité des entreprises en les maintenant sous le contrôle de l'Etat ont souvent échoué.

Les plus importantes des entreprises publiques n'ayant été restructurées que récemment, il est normal que leur impact en terme d'efficacité économique et d'emplois soit pour le moment assez faible. Des recherches entreprises par la Banque Mondiale montrent que, si pour quelques entreprises privatisées, les performances ont été médiocres **globalement, l'impact des privatisations est encourageant pour les entreprises. Les nouveaux investissements réalisés dans de nombreuses entreprises privatisées ont même permis une amélioration des résultats débouchant parfois sur des créations d'emplois.**

La réussite des restructurations en UEMOA dépend en grande partie des entreprises comme de la mobilisation des salariés et de leur formation. La modernisation et le développement des infrastructures doivent également jouer un rôle important.

*
* *

¹ Plusieurs entreprises du secteur des télécommunications ont déjà fait l'objet de privatisation des actifs ou de la gestion, (SONATEL au Sénégal, SOTELMA au Mali, CI-Telecom en Côte d'Ivoire...).

Depuis leurs indépendances des années soixante, les pays de l'UEMOA ont connu des mutations profondes.

Comme de nombreux autres pays africains, ils ont eu à faire face, durant les années quatre-vingts, à une crise économique et financière sans précédent, exacerbée par la détérioration des termes de l'échange et le poids de la dette extérieure.

En réponse à cette crise caractérisée par d'importants déséquilibres macro-économiques, ils ont entrepris des programmes d'ajustement et des réformes structurelles. En dépit de leurs coûts sociaux, ces actions ont permis de rééquilibrer les soldes budgétaires et commerciaux et de renouer avec la croissance.

Cependant aussi encourageants soient-ils, ces résultats ne peuvent occulter les problèmes structurels : charge de la dette, faiblesse du tissu productif, stagnation de l'investissement, inégalités sociales.

Pour relever les défis du développement, les huit pays de l'UEMOA se sont engagés sur la voie de l'intégration régionale qui doit leur permettre d'affronter la concurrence internationale et de s'insérer dans l'économie mondiale.

Les réformes entreprises en matière juridique, fiscale, douanière, les efforts d'adaptation à l'intégration régionale, les programmes sectoriels dans les domaines des transports, de l'énergie, des télécommunications ont une importance cruciale. Ils visent à assurer une plus grande compétitivité des économies et à restaurer la confiance des investisseurs.

Les chantiers ouverts par l'UEMOA sont nombreux. Des progrès ont d'ores et déjà été réalisés mais ils sont fragiles et doivent être consolidés. Ils doivent également prendre en compte les problèmes sociaux. Pour cela ils doivent bénéficier à la fois du soutien des populations, principale richesse du continent africain, et de la communauté internationale. La France dont la politique de coopération connaît de nouvelles orientations a un rôle à jouer dans ce sens.

CHAPITRE II

QUELLE COOPÉRATION AVEC LES PAYS DE L'UEMOA ?

En raison des liens étroits qu'elle entretient avec cette région du monde et du soutien constant qu'elle lui a apporté, la France est particulièrement concernée par son devenir. L'enjeu est considérable tant en termes politiques, qu'humains ou économiques.

Certes l'évolution du contexte géopolitique mondial impose que notre politique vis-à-vis de cette zone s'adapte.

Il n'en demeure pas moins que cette adaptation n'implique pas un désengagement mais au contraire un concours et une vigilance accrues pour que les progrès déjà réalisés soient consolidés.

De plus alors que se renégocie la convention de Lomé, il appartient à la France, Etat fondateur de l'Union européenne de faire en sorte que l'Europe accompagne et facilite les évolutions nécessaires vers la démocratie.

I - DES LIENS ÉTROITS

Ces liens sont le résultat de l'histoire.

A - QUELQUES RAPPELS HISTORIQUES

Les relations entre la France et l'Afrique Occidentale sont relativement récentes. Elles vont en effet longtemps se limiter à des échanges entre les comptoirs côtiers et les compagnies de commerce ou à l'implantation de bases militaires (Gorée ou Grand Bassam).

Les Français fondent en 1638, Saint-Louis du Sénégal, à l'embouchure du fleuve Sénégal qu'ils remontent jusqu'à Bambouk, pays de l'or. Chaque nation organise le commerce en compagnies. Le trafic - la traite - se fait par troc. Les principaux échanges concernent la gomme du Sénégal, l'ivoire, l'or, le poivre, les esclaves. La traite des esclaves prime bientôt sur les autres transactions.

Le mouvement de curiosité scientifique du XVIII^e siècle va favoriser la découverte de l'Afrique intérieure. Mollien en 1818 parcourt l'intérieur du Sénégal et le Fouta Djallon, René Caillé de 1827 à 1829 réussit, en se faisant passer pour musulman, à rejoindre Tombouctou, en partant de Guinée.

Ce n'est qu'à partir de la moitié du XIX^e siècle que le dualisme côte - intérieur cesse.

La suppression de la traite des Noirs a amené les commerçants à chercher des produits de remplacement. L'huile de palme, récoltée le long du Golfe de Guinée servira à faire du savon (à Marseille). Bordeaux découvre l'utilisation de l'arachide sénégalaise pour l'huile.

L'avance sera prudente : l'intérêt commercial de l'Afrique est réduit, le milieu est hostile (paludisme...). Malgré la découverte des vertus de la quinine en

1854, les initiatives restent limitées. La seule extension notable est celle des Français au Sénégal.

1. La conquête

Faidherbe, officier du génie, est nommé gouverneur du Sénégal en 1854 ; en dix ans, par une série de campagnes militaires mêlées d'action politique, il transforme les deux comptoirs précaires de Saint-Louis et de Gorée en une colonie unifiée, défendue par des postes tout le long du fleuve et prête à l'expansion.

Ailleurs, c'est à partir de 1880 que l'esprit de conquête l'emporte sur les visées commerciales. La rivalité entre Français et Anglais devient très vive. Les adversaires se disputent le contrôle des régions côtières, tout en s'efforçant de pénétrer dans l'intérieur, en direction du Niger et de ses affluents. En 1882, un médecin colonial, le docteur Bayol explore la région du Fouta Djallon, il établit le protectorat de la France sur toute cette région en signant des traités avec les Peul de la montagne. A l'Est, Français et Anglais occupent les lagunes autour de Grand Bassam, de Porto Novo, d'Accra, de Lagos.

Parti du Sénégal, le colonel Borgnis Desbordes atteint le Niger et fonde le poste de Bamako en 1883 avant d'occuper Koulikoro l'année suivante.

En même temps la France se fait écartier du Bas Niger par l'Angleterre alors même qu'un nouveau concurrent apparaît dans le Golfe de Guinée : l'Allemagne.

Cependant pour faire contrepoids à la suprématie coloniale britannique, Bismarck suggère une entente à Jules Ferry et lance l'idée d'une conférence internationale qui définirait les buts et les principes de la pénétration européenne en Afrique¹.

Néanmoins à partir de 1885, la pénétration européenne marque le pas. Les Français avaient renforcé leur position entre Kita et Bamako et jeté les bases d'un chemin de fer de pénétration mais au Nord et à l'Est, ils se heurtaient à de puissants Etats : l'empire d'Ahmadou et le Royaume de Samory. Du Niger à la Volta, l'intérieur du pays restait à prendre.

La destruction du royaume de Segou (1890-1893), celle de l'empire de Samory (1891-1894), l'attribution par la convention du 14 juin 1898 conclue avec la Grande-Bretagne de la partie ouest du Bournou permit à la France d'établir son protectorat sur les royaumes de la région et d'unir le Dahomey au reste des possessions soudanaises.

Cette partie de l'Afrique Noire fut regroupée en 1904 en une fédération placée sous l'autorité d'un gouverneur général. L'Afrique Occidentale Française (AOF) était née².

¹ La Conférence de Berlin (1884-1885) énonçait deux grands principes : un Etat occupant une région de la côte africaine avait droit à l'intérieur du pays mais seule l'occupation effective pouvait justifier le droit à la conquête. De là découlait la théorie des sphères d'influence : toute puissance européenne installée sur la côte pouvait reculer la limite de ses possessions jusqu'à la rencontre d'une sphère d'influence voisine ou d'un Etat organisé.

² Le Togo que l'Allemagne s'octroya en 1884 fut partagé en 1918 entre la Grande-Bretagne et la France qui y établit un protectorat.

2. La colonisation

Sur le plan économique¹, jusqu'en 1900, l'Afrique Occidentale vit essentiellement d'économie de subsistance sauf quelques régions limitées, proches des côtes tel l'Ouest du Sénégal gagné peu à peu par la culture de l'arachide.

Les pouvoirs publics vont s'engager tardivement dans la mise en valeur des territoires d'outre mer, en réalité à partir des années vingt. Jusque là, les rapports économiques relèvent de ce que l'on a appelé le « *pacte colonial* »².

En 1901, une loi instituait l'autonomie financière des territoires qui, grâce à des impôts de capitation et des taxes douanières devaient se suffire à eux-mêmes. L'Etat n'apparaissait que dans son rôle législatif ou réglementaire et garantissait au secteur privé sollicité d'investir, des services à finalité économique (infrastructures : ports, réseaux routier et ferroviaire, communications, santé, éducation...) et des tarifications douanières qui assuraient débouchés et monopole d'accès à des matières premières.

2.1. 2.1. La mise en valeur de l'Afrique Occidentale

C'est à cette époque qu'est élaboré le **programme Sarraut** du nom du ministre des colonies de 1920, qui fera date puisqu'il va inspirer les **interventions françaises dans l'outre mer jusqu'à une période récente**.

La doctrine Sarraut constituait une innovation, elle reposait non sur « *le droit du plus fort* » mais sur « *le droit du fort à aider le faible* ». C'est la politique d'association qui veut « *à mesure de leur capacité, associer ses protégés, les appeler progressivement à la gestion de leur pays, les habiliter par l'éducation à cette collaboration* ».

Ce programme prévoit, entre autres, la création et l'aménagement d'installations de transport et d'infrastructures, l'amélioration des méthodes de culture, l'introduction de nouveaux systèmes de production à l'aide de l'irrigation, l'extension des zones de culture, l'exploitation des ressources minières. Toute cette mise en valeur est programmée, territoire par territoire, sur un terme de quinze à vingt ans. Cette innovation s'accompagne d'une autre : tout doit se faire en association étroite avec les populations que l'on doit gagner à l'économie de marché afin qu'elles ne soient plus seulement productrices pour l'exportation vers la France mais aussi consommatrices d'importation (de France).

Cependant, faute de capitaux, requis par la reconstruction de la France après la guerre, les financements nécessaires à la mise en oeuvre de ces programmes ne purent être trouvés et il faudra attendre les effets de la crise de 1929 pour que l'Etat intervienne.

La grande dépression se traduit en effet par un effondrement du cours des matières et une chute brutale des exportations qui entraînera du même coup la baisse des importations venant de France¹.

¹ Claude Freud ; *L'Afrique au XXe siècle, quelle coopération ?* ; Karthala 1988.

² Ce système imposait aux colonies de développer des productions dont la métropole avait besoin et de recevoir en retour ce que cette dernière produisait.

Aussi, le 6 août 1933, le Parlement établit des droits de douanes sur les oléagineux et une taxe sur les arachides en cosse importées de l'étranger. Le produit de ces prélèvements est affecté sous forme de subvention aux paysans sénégalais.

Par ailleurs, compte tenu de la réduction drastique des débouchés à l'étranger pour les productions françaises, une union douanière avec les Territoires d'outre mer est créée. Un bloc franco-colonial, en rupture avec les circuits mondiaux, se met ainsi en place, ce qui va accentuer l'interdépendance entre la France et ses colonies.

2.2. 2.2. Une interdépendance croissante, l'implication de l'Etat

Désormais, la mise en valeur des colonies allait devenir l'affaire de l'Etat qui allait assumer pour l'essentiel le financement de leur développement. En 1931, André Maginot, ministre des colonies, fait adopter un plan de grands travaux. Ceux-ci vont pouvoir être entrepris grâce à des emprunts coloniaux garantis par l'Etat et alimentés par des capitaux privés qui ne trouvent pas à se placer ailleurs.

Alors que l'Etat développe les infrastructures et administre, les particuliers investissent des capitaux surtout dans les affaires commerciales (CFAO, SCOA), beaucoup moins dans les plantations.

Les chemins de fer arrachent l'intérieur à son isolement. Les voies de pénétration : de Dakar au Soudan, d'Abidjan à Bobo Dioulasso, de Cotonou au Nord du Dahomey représentent 3 800 kms en 1940.

Les routes commencent à concurrencer le rail avec l'apparition de l'automobile. En 1931, l'AOF possède 50 000 kms, en 1945, 76 000 kms mais de condition médiocre. Mille à peine sont empierrées et bitumées.

L'avion rapproche Afrique et Europe. Vers 1940, il suffit de quatre jours pour aller de Paris à Abidjan alors qu'il en faut quinze par voie maritime.

Les ports - Dakar - Conakry - se développent avec l'accroissement des échanges. L'arachide passe de 123 000 tonnes exportées en 1901 à 640 000 en 1939.

Les liens commerciaux se resserrent entre la France et l'Empire, d'une part parce que l'économie métropolitaine manque de débouchés, d'autre part parce que les colonies ne peuvent trouver une assistance économique qu'auprès de la métropole.

Tableau 20 : Commerce entre la France et l'Afrique Occidentale

1932		1938	
Exportations	Importations	Exportations	Importations

¹ Le quintal d'arachide passe de 250 francs en 1927 à 70 francs en 1933, les exportations de 521 000 tonnes en 1930 à 203 000 tonnes en 1932. La perte de recettes est estimée à 285 millions de francs en 1931. La chute des importations dépasse 50 %. Les recettes budgétaires diminuent, les investissements s'arrêtent.

66 %	45,5 %	82 %	61 %
------	--------	------	------

Source : Claude Freud Op. Cit.

C'est dans le même esprit - celui du rôle de l'Etat dans le développement des colonies - que le gouvernement de Vichy élabore en 1941 un plan décennal qui ne verra évidemment pas le jour.

A la fin de la seconde guerre mondiale, il s'agit de mettre en pratique le grand principe énoncé à la Conférence de Brazzaville (janvier 1944) et d'associer les colonies à « *la gestion de leurs affaires* » sans pour autant accepter un affaiblissement de la souveraineté française. La priorité fut en effet accordée aux questions économiques et sociales et les recommandations portèrent sur l'amélioration des services sociaux, la suppression des pratiques les plus oppressives (travail forcé, statut de l'indigène), l'association des élites africaines aux échelons inférieurs de l'administration et une politique de croissance économique. Sur la question essentielle de l'avenir politique des colonies, la Conférence se prononça sans ambiguïté contre « *toute perspective de self government, même lointaine* ».

La IV^e République prit des mesures allant dans ce sens. La loi du 30 avril 1946 met en forme un plan de développement économique et social des territoires d'outre mer dont le Fonds d'investissement et de développement économique et social des territoires d'outre mer (FIDES) et la Caisse Centrale de la France d'outre mer (CCFOM) sont les instruments.

Les infrastructures se développent (port d'Abidjan par exemple), des territoires sont désenclavés, des productions connaissent un essor remarquable : le coton avec la création en 1949 de la Compagnie française pour le développement des fibres textiles. On observe une forte croissance des exportations coloniales mais cette expansion se fait dans une **stricte intégration à l'économie métropolitaine**, grâce à un régime douanier qui garantit un monopole de transactions et grâce à un **régime de surpris** qui va préserver producteurs, importateurs et exportateurs des aléas du marché mondial.

Au plan politique, la Constitution de 1946 préserva l'unité de l'AOF mais une certaine autonomie était reconnue aux territoires. Les élections se faisaient selon deux collèges, l'un de statut métropolitain, l'autre de statut local.

Le suffrage universel fut instauré en 1956 par la loi cadre Defferre. Elle donna à chaque territoire un Conseil de gouvernement émanant de l'Assemblée territoriale mais elle priva la fédération d'un pouvoir exécutif, renforçant les tendances à l'éclatement de l'AOF.

Le débat fut relancé en 1958 avec le retour au pouvoir du général de Gaulle. Le référendum de septembre 1958 qui offrait le choix entre libre association et sécession recueillit 96 à 99,9 % de oui en faveur du maintien du lien avec la France, sauf au Niger (76 %) et une majorité de non en Guinée. La Communauté comprit outre la France, douze Etats dont ceux de l'UEMOA qui jouirent de l'autonomie interne. Cependant avant même que les institutions communes ne fonctionnent, il en était déjà qui se regroupaient - le Sénégal et le

Soudan pour former la Fédération du Mali - et d'autres qui réclamaient l'indépendance. Celle-ci est accordée en 1960 sans effusion de sang.

2.3. 2.3. *Les relations économiques après l'indépendance*

Les premières années de l'indépendance perpétuent le système antérieur avec l'accès privilégié au marché français dans des conditions de surprix. Le FIDES devient le FAC, la CCFDM devient la Caisse Centrale de coopération économique.

La vraie mutation date des années 1965-1967 avec la signature de l'accord de Yaoundé, associant les ex-colonies à la Communauté économique européenne¹.

Les principes de base de l'association entre les Etats africains et la CEE sont l'élimination des droits de douane des tarifs nationaux, **ce qui entraînait l'alignement sur les cours mondiaux** et l'octroi d'une aide pour atténuer les conséquences d'une baisse des cours mondiaux au-dessous d'un cours moyen à établir comme référence. Les surprix payés par la France concernaient en effet tous les produits tropicaux : l'arachide en premier lieu mais également le caoutchouc, le café, le sisal, le manioc (loi du 21 mars 1931), la banane (loi du 1er janvier 1932), l'ananas (loi du 28 avril 1932), l'huile de palme (décret du 12 janvier 1934) ; le coton qui bénéficiait de soutien pour chaque kilo exporté, est doté d'un régime particulier à la suite de l'accord de 1950 avec le syndicat général de l'industrie cotonnière française. A titre d'exemple, l'huile de palme se vendait 108 francs le quintal alors que les cours mondiaux étaient de 80 francs.

L'alignement sur les prix mondiaux (soit 25 % de réduction) devait être compensé par une augmentation des rendements de 25 %, qui serait obtenue grâce aux aides à la production.

Les politiques de soutien prévues par la CEE ont effectivement permis des gains de productivité mais elles n'ont pas suffi à compenser le choc de la baisse des prix. Grâce à la progression du cours des matières premières agricoles et minières durant la période 1974-1979 et à un endettement facile, le choc a été atténué jusqu'au début des années quatre-vingts.

Il n'en demeure pas moins que l'intégration et le recentrage des économies nationales n'avaient pas progressé.

¹ Voir ci-après VI., A. « *La France et la politique européenne : l'après Lomé IV* ».

Le deuxième choc pétrolier, la hausse du dollar, la chute des matières premières, la charge de la dette ont provoqué la crise de la décennie quatre-vingts à l'issue de laquelle les pays d'Afrique francophone ont dû faire appel au FMI et à la Banque Mondiale bien que la France ait maintenu un effort constant et qu'elle soit restée le premier bailleur de fonds dans la région et le premier partenaire économique.

B - LA FRANCE, PREMIER PARTENAIRE ÉCONOMIQUE DE L'UEMOA

En 1999, la France reste le premier partenaire économique de cette région du monde même si l'UEMOA ne représente qu'une faible part de nos échanges commerciaux (0,6 % en 1998) et de nos investissements à l'étranger.

1. Des échanges commerciaux en progression

Après avoir connu une forte baisse dans les années qui ont précédé la dévaluation du franc CFA, le commerce bilatéral entre la France et l'UEMOA a sensiblement augmenté. L'activité économique soutenue de la région explique ce dynamisme.

En 1998 nos échanges ont dégagé un excédent de 6,2 milliards de francs soit un quart de notre excédent sur l'Afrique et plus de 7 % de notre excédent global.

Cette zone est celle où la France réalise ses meilleurs taux de pénétration. Ainsi notre part de marché était de 28,5 % en Côte d'Ivoire, supérieure à 30 % au Sénégal, contre une moyenne de 5,4 % dans le monde.

Tableau 21 : Les échanges commerciaux de la France en 1997/1998

(en millions de francs)

Tous produits CAF FAB (Hors matériel militaire)	EXPORTATIONS			IMPORTATIONS			SOLDE COMMERCIAL		
	Année 1997	Année 1998	Variat. en %	Année 1997	Année 1998	Variat. en %	Année 1997	Année 1998	Evolution
Total.....MONDE.....	1 666 622	1 769 613	6,1	1 575 875	1 684 425	6,8	90 747	85 188	-5 559
AFRIQUE	77 077	90 507	17,4	63 131	64 539	2,2	13 946	25 968	12 022
AFRIQUE subsaharienne	37 833	45 872		27 510	29 977				
AFRIQUE DE LA ZONE FRANC	18 304	21 111	15,3	9 880	11 851	19,9	8 424	9 260	836
UEMOA	11 573	13 315	15,1	5 808	7 106	22,3	5 765	6 209	7,7
Burkina Faso	908	1 117	23,0	126	117	-7,1	782	1 000	218
Bénin	1 018	1 201	17,9	28	42	50,0	990	1 159	169
Côte d'Ivoire	4 587	5 366	16,9	4 520	4 980	10,1	67	386	319
Mali	1 062	1 184	11,4	46	30	-34,7	1 016	1 154	138
Niger	499	575	15,2	114	910	698,2	385	-335	-720
Sénégal	2 743	3 140	14,4	874	958	9,6	1 869	2 182	313
Togo	707	709	0,2	100	69	-31,0	607	640	33
Guinée Bissau	49	23	-53,0				49		-26

Source : Postes d'expansion économique d'Abidjan et de Dakar.

La Côte d'Ivoire s'affirme comme étant de loin notre premier partenaire commercial dans l'UEMOA puisqu'avec 5,4 milliards de francs, elle absorbe 40 % de nos exportations vers l'Union et nous vend 70 % de nos importations en provenance de cette zone. Deuxième client de la France en Afrique subsaharienne après l'Afrique du Sud et devant le Nigeria, la Côte d'Ivoire y demeure notre premier fournisseur (près de 5 milliards de francs).

Avec 4,1 milliards de francs **le Sénégal** représente notre second partenaire de l'UEMOA. Cependant ces échanges sont fortement déséquilibrés : avec un excédent de 2,2 milliards de francs, ce pays constitue d'ailleurs notre premier solde positif en zone franc. La France demeure de loin le premier fournisseur du Sénégal avec une part de marché de 34,7 % en 1998.

Derrière la France, se placent de très nombreux fournisseurs mais aucun ne dépasse 6 à 7 % de part de marché. C'est en particulier le cas de l'Espagne (25ème fournisseur en 1997) et des Etats-Unis.

Le volume des échanges avec chacun des autres Etats-membres de l'UEMOA s'est situé en 1998 aux environs de 1,2 milliards de francs, ces échanges sont structurellement et fortement déficitaires. Cependant le Niger grâce à ses ventes d'uranium fait exception : il a enregistré un excédent de 335 millions de francs en 1998.

Tableau 22 : Echanges de la France par secteur avec les pays de l'UEMOA

	EXPORTATIONS FRANÇAISES	IMPORTATIONS FRANÇAISES
BÉNIN :	produits industriels	coton
BURKINA FASO :	matériel de traitement de l'information	métaux précieux, légumes frais
CÔTE D'IVOIRE :	pharmacie, produits pêche, blé, véhicules	café, cacao conserves de poissons
GUINÉE BISSAU :	produits pétroliers raffinés, farine, sucre	pas d'importations
MALI :	pharmacie, pièces pour automobile, lait, véhicules utilitaires	plantes textiles tropicales, légumes frais, fruits tropicaux, café, cacao, huile, métaux précieux
NIGER :	lait, sucre, farine, matériel de travaux publics, pharmacie, voitures	produits fissiles et leurs composés
SÉNÉGAL :	pharmacie, blé, lait, sucre, produits pétroliers raffinés	conserves de poissons, produits de pêche en mer, huiles, corps gras
TOGO :	tissus de coton, textile pharmacie, voitures	vêtements (H-F), chaussures, sous-vêtements

Source : Marchés tropicaux - 25 décembre 1998.

Dans tous les pays de l'UEMOA, les échanges commerciaux bilatéraux s'appuient à la fois sur un important volume d'aide au développement et sur la place prépondérante des investissements français.

2. Une forte présence des entreprises françaises

La France a depuis toujours une présence économique forte dans les pays de la zone franc. Les entreprises françaises qui s'implantent dans cette zone y trouvent de nombreux avantages : la proximité linguistique et culturelle résultant de relations anciennes, le potentiel et les ressources de certains pays, les besoins importants non encore satisfaits, les marchés liés aux grandes infrastructures et notamment aux technologies de l'information et de la communication. Il s'agit en outre des marchés peu concurrentiels.

C'est pourquoi en dépit de risques relativement élevés, les PME françaises sont attirées par l'Afrique, et la zone franc en particulier qui représente 7,9 % de leurs effectifs à l'étranger. De leur côté, les grandes entreprises (chiffre d'affaires supérieur à un milliard de francs) comptent 5,5 % de leurs filiales en zone franc. L'ensemble des firmes françaises compte ainsi 720 filiales dans cette région dont environ 250 au Sénégal, plus de 150 en Côte d'Ivoire, 126 au Mali et environ 70 au Burkina Faso.

Après un recul sensible au début de la décennie, les investissements français ont repris dans les années ayant suivi la dévaluation.

Actuellement la croissance économique et le processus de privatisation sont autant d'incitations à s'implanter dans ces pays, ce que tendrait à confirmer l'enquête du CIAN. Même si cela représente un recul considérable par rapport aux années 1980-1985, un peu plus d'un tiers (35 %) des entreprises françaises implantées dans la zone franc et interrogées dans le cadre de l'enquête ont exprimé en 1997 et pour les trois années à venir, l'intention d'investir en zone franc. Ce pourcentage est supérieur à celui exprimé en 1995 (31 %).

Les entreprises françaises sont d'ores et déjà présentes dans tous les secteurs : agro-alimentaire, BTP, commerce/importation/distribution, chimie, pharmacie, ingénierie, recherche, étude, banque, transports, services, informatique, agence de voyage, conseil juridique et fiscal (voir annexe n° 6).

Le regain d'intérêt des entreprises françaises est d'ailleurs illustré par l'exposition « *France Technologies* » à Abidjan en octobre prochain. Première manifestation de ce type dans la région, « *France Technologies* » est destiné à présenter aux entreprises d'Afrique de l'Ouest et du Centre, des biens d'équipement et des services pouvant répondre à leurs besoins.

Cette manifestation devrait permettre de consolider une présence française qui pourrait être remise en cause par les initiatives d'autres pays - Espagne, Etats-Unis par exemple -, conscients du développement de cette zone.

Il appartient à la France qui a largement contribué à ce redressement grâce à un soutien important et constant, d'établir des relations sur des bases renouvelées.

II - LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE FRANÇAISE DE COOPÉRATION

Malgré un infléchissement ces dernières années, l'effort de la France en faveur des pays en développement - et de l'UEMOA en particulier - reste considérable¹. Avec 34,7 milliards de francs d'aide, soit 0,41 % de son PNB, notre pays se situe au second rang des pays donateurs, derrière le Japon mais devant les autres pays européens. Il devance très largement les Etats-Unis qui y consacrent 0,09 % de leur PNB.

Cet effort est essentiellement dirigé vers l'Afrique subsaharienne - à hauteur de 54 % en 1996-1997 - et notamment vers les pays de l'UEMOA. Quatre d'entre eux figurent parmi les quinze premiers bénéficiaires de l'aide française : la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Niger et le Burkina Faso.

Cette politique est mise en oeuvre au travers d'un dispositif financier complexe.

A - LE DISPOSITIF FINANCIER

L'aide française au développement est gérée :

¹ Voir supra Chapitre I, I, C. « *Le désengagement de la communauté internationale dans l'aide au développement* ».

- par le ministère des Affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie, chargé depuis la réforme de février 1998, de la coopération dans les domaines institutionnel, social et de la recherche. Il dispose à cet effet des moyens du Fonds d'Aide et de Coopération (FAC) et organise la coopération technique. Il dispose également du Fonds social de développement (FSD) ;
- par le ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie qui veille à la coordination de l'aide bilatérale avec les institutions de Bretton Woods et les Banques régionales de développement et gère l'aide à l'ajustement structurel avec le ministère des Affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie, et l'Agence française de développement ;
- par l'Agence française de développement (AFD) établissement public sous tutelle interministérielle, qui instruit et finance les projets dans les secteurs productifs, les infrastructures et l'aménagement rural et urbain. Les instruments financiers qu'elle utilise pour ses interventions sont les fonds propres, les subventions, les prêts concessionnels et les prêts à taux de marché¹.

D'autres ministères sont également amenés à intervenir dans l'aide au développement de ces pays, dans des domaines de compétences qui leur sont propres (Education nationale, Recherche, Agriculture, Equipement, Industrie...). Plusieurs établissements publics consacrent tout ou partie de leur activité à la coopération administrative - tel l'Institut international d'administration publique (IIAP) - ou à la recherche pour le développement - tels l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD).

1. L'aide bilatérale

L'aide bilatérale représente en moyenne sur la dernière décennie les trois quarts de l'aide française. Elle est répartie entre l'aide projet - directement affectée à des projets de développement -, et l'aide hors projet, affectée sous forme de concours d'ajustement structurel.

1.1. 1.1. L'aide projet mise en oeuvre par le FAC et le FSD

Les crédits du FAC sont des crédits d'investissement, non soumis à la règle de l'annualité budgétaire. Ils financent des projets de développement négociés avec les Etats partenaires et soumis à l'approbation d'un comité directeur qui comprend des parlementaires, des membres du Conseil économique et social, des représentants des administrations publiques. Les projets sont de trois types : les programmes Etats, les opérations d'intérêt général et les opérations inter-Etats.

Les autorisations de programme, qui pour 1998 s'élèvent à 2,247 milliards de francs, dont 1 milliard de francs au titre des dons mis en oeuvre par l'Agence

¹ Voir annexe n° 7.

française de développement, concernent les domaines institutionnel, économique, social ou culturel.

Selon les priorités définies pour chaque pays partenaire, les projets de développement réalisés dans le cadre du Fonds d'aide et de coopération traduisent les quatre objectifs majeurs de la coopération française :

- restauration des grands équilibres macro-économiques ;
- renforcement de l'Etat de droit et démocratie ;
- développement durable, gestion du cadre de vie et des ressources naturelles ;
- lutte contre la pauvreté et couverture des besoins de base.

Tableau 23 : Répartition sectorielle des projets FAC adoptés en 1997 (en %)

Enseignement, formation, jeunesse et sports	20 %	Opérations déconcentrées	5,8 %
Santé et développement social	15 %	Recherche	3,7 %
Développement institutionnel	11,1 %	Coopération décentralisée	2,5 %
Développement rural et environnement	11 %	Opérations inter-sectorielles	2,2 %
Francophonie	10,6 %	Développement industriel et minier	1,8 %
Appui aux ONG	8,4 %	Infrastructures	0,6 %
Action culturelle et information	7,1 %	Evaluations et contrôle	0,2 %

Source : Ministère des Affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie. Chiffres clés 1998.

Le Fonds social de développement (FSD) a été mis en place en 1994 à la suite de la dévaluation dans de nombreux pays africains, dans le but de financer la réalisation de petits projets de développement au profit des populations les plus défavorisées, particulièrement en milieu urbain. Les projets éligibles concernent des opérations émanant de la société civile (associations, collectivités locales), mises en oeuvre avec sa participation, et visant en priorité des réalisations physiques de petite dimension dans les secteurs sociaux et les services collectifs¹.

Grâce au FSD, nombre de réhabilitations de bâtiments publics, de voies publiques, de curages de caniveaux ou de petits aménagements en eau ont pu être réalisés. Un grand nombre de petits projets en faveur des femmes seules, des enfants des rues, des personnes handicapées ou pour l'approvisionnement en médicaments génériques ont été financés, ainsi que des achats de fournitures scolaires (livres notamment) ou la réalisation, par des artisans locaux, de mobilier pour les écoles. Des centres de formation ou des petites actions favorisant la production artisanale ont vu le jour.

Les demandes ont été le fait de très nombreux organismes locaux ou d'ONG du Nord représentant la société civile même si le montage de ces projets a fréquemment été appuyé par l'aide française pour des raisons de fiabilité. On doit souligner que dans bien des cas, le rôle de l'Etat s'est limité à une action de mobilisation et d'incitation. **Le respect de l'initiative locale a été un des facteurs clés dans les décisions de financement des projets.**

¹ En 1997 la répartition était la suivante : programmes Etats : 55,63 % ; opération d'intérêt général : 42,46 % ; opérations inter-Etats : 1,9 %. (Source : Ministère des Affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie. Les chiffres clés 1998).

Compte tenu des résultats jugés satisfaisants, ce programme a été confirmé au début de l'année 1996.

1.2. 1.2. L'aide projet confiée à l'Agence française de développement (AFD)

Le métier de banquier du développement qui consiste à mettre en place des projets dans des secteurs où il est possible d'évaluer la rentabilité économique (infrastructures, secteur productif, aménagement rural et urbain), est confié à l'AFD, institution financière spécialisée, soumise au contrôle de la Commission bancaire, et se finançant partiellement sur les marchés financiers. Le volume d'activité de l'AFD ne fait pas l'objet d'une programmation géographique car cette programmation serait contraire à sa mission d'établissement de crédit chargé de sélectionner et de financer des projets sur leurs mérites propres. Les priorités sectorielles de l'AFD sont définies par son conseil de surveillance.

L'Agence française de développement, établissement public agissant comme opérateur-pivot du dispositif d'aide française au développement, contribue par ses dons et ses concours financiers à la réalisation de projets productifs publics et privés, dont certains font l'objet de cofinancements avec d'autres bailleurs de fonds.

L'aide projet s'est élevée en 1997 à 5 138 millions de francs, se répartissant en 993 millions de francs de dons accordés aux pays les plus pauvres et 4 145 millions de francs de prêts. Ces derniers se distribuent de la façon suivante :

- 1 863 millions de francs (45 %) de **prêts souverains concessionnels**, à conditions très favorables, accordés aux Etats ou à des entreprises, avec l'aval des Etats, dans les pays à revenu intermédiaire ;
- 2 282 millions de francs (55 %) de **prêts non souverains**, accordés à des entreprises ou à des banques sans l'aval des Etats : il s'agit soit de prêts concessionnels à conditions améliorées dans les pays à faible revenu et dans les pays à revenu intermédiaire (926 millions de francs), soit de prêts à des conditions proches de celles du marché, octroyés dans tous les pays (1 356 millions de francs).

Le développement rural constitue le premier secteur d'intervention avec 24 % des concours d'aide projet, suivi de l'énergie et des équipements urbains (15 % chacun).

Tableau 24 : Répartition sectorielle de l'aide projet de l'AFD en 1997 (en millions FF)

Développement rural	1 231,5
Mines	115,1
Industries	474,7
Energie	753,1
Transports	648,8
Télécommunications	60,0
Hôtellerie-tourisme	110,7
Equipements urbains	774,2
Divers	970,3
TOTAL	5 138,4

Source : Ministère des Affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie. Chiffres clés 1998.

La répartition géographique des engagements laisse une place prioritaire à l'Afrique au Sud du Sahara (51,8 %), mais traduit également une ouverture significative vers les pays n'appartenant pas à la zone franc (59 %), ainsi qu'une diversification croissante des zones d'intervention de l'Agence.

Tableau 25 : Répartition géographique de l'aide projet de l'AFD en 1997

Afrique au sud du Sahara	51,8 %
Afrique au nord du Sahara	30,3 %
Commun à plusieurs pays	11,3 %
Asie	3,3 %
Amérique centrale et Caraïbes	2,1 %
Océanie	1,2 %
Zone franc	41 %
Hors zone franc	59 %

Source : Ministère des Affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie. Chiffres clés 1998.

1.3. 1.3. Les concours d'ajustement structurel

L'aide à l'ajustement structurel est une aide à décaissement rapide, destinée à couvrir les besoins de financement des pays en déséquilibre de balance des paiements ou en déséquilibre budgétaire, dans le cadre d'opérations et de réformes visant à résorber ces déficits. Elle est de la compétence des ministères de l'Economie, des finances et de l'industrie et des Affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie ; elle est mise en oeuvre par l'Agence française de développement, qui reçoit de l'Etat les crédits (dons et bonifications de prêts) correspondants.

La France n'apporte de concours à l'ajustement structurel qu'en faveur de pays ayant conclu un accord soutenu financièrement par le Fonds monétaire international (FMI). Cette doctrine d'emploi assure que ces concours financiers à

l'ajustement structurel accompagnent des efforts reconnus de redressement économique, et s'inscrit donc pleinement dans une optique d'efficacité de l'aide.

Par ses concours à l'ajustement structurel, la France apporte un soutien financier à des pays engagés sur la voie du redressement économique dans le cadre d'accords conclus avec les institutions de Bretton Woods. Ces programmes d'ajustement structurel visent à restaurer les équilibres financiers et à créer les conditions macro-économiques et structurelles d'une croissance saine et durable, condition nécessaire d'une réduction de la pauvreté.

Ces programmes s'accompagnent d'un appui de la communauté financière internationale aux efforts des Etats, prenant la forme d'aides financières directes ou de traitement de leur dette publique extérieure (Club de Paris). Les programmes de redressement économique mis en place avec le Fonds monétaire international s'appuient sur des critères de performance - économiques, financiers et structurels - qui permettent aux pays concernés et à la communauté financière internationale d'en apprécier le bon déroulement.

Cette forme d'aide française est concentrée sur les pays de la zone franc, en raison des responsabilités monétaires qu'y assume la France.

Ces interventions françaises en matière d'ajustement structurel prennent la forme de dons dans les Pays les moins avancés (PMA) et de prêts concessionnels dans les autres pays concernés. Les modalités de ces concours sont déterminées par des missions financières, dirigées par le ministère de l'Economie et des finances. Le montant, les points d'affectation et les conditionnalités de ces concours sont directement liés au programme conclu avec le FMI et aident les Etats bénéficiaires à en respecter les objectifs.

En 1998, les concours d'ajustement structurel se sont élevés à 750 millions de francs (- 40 % par rapport à 1996), dont 200 millions de francs en dons et 550 millions de francs en prêts. 96 % des concours concernent les pays de la zone franc (dont la Côte d'Ivoire pour 300 millions de FF et le Niger pour 115 millions de FF).

La Coopération française gère enfin des aides budgétaires exceptionnelles, dont le montant s'élevait en 1997 à 60,6 millions de francs, destinées à venir en aide aux pays connaissant des difficultés budgétaires particulières.

Tableau 26 : Aides budgétaires exceptionnelles aux pays de l'UEMOA en 1997 (en millions de FF)

Bénin	4,35	Mali	6,04
Burkina-Faso	6,48	Niger	0,90
Côte d'Ivoire	3,50	Sénégal	5,59
Guinée Bissau	2,60	Togo	7,19

Source : Ministère des Affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie.
Chiffres clés 1998.

1.4. 1.4. La coopération technique

La coopération technique a fait l'objet depuis plusieurs années d'un effort soutenu de réforme qui l'a conduite à transformer profondément ses moyens et ses méthodes d'intervention de façon à les adapter aux nouveaux besoins des pays bénéficiaires. Elle est principalement mise en oeuvre par le Ministère des affaires étrangères, coopération et francophonie ; mais une part importante de l'aide publique sous forme de coopération technique est également gérée par les ministères de l'Education nationale et de la recherche.

Le changement qui s'est opéré a principalement eu pour point d'application la politique en matière d'assistance technique, désormais indissociable d'une priorité mise sur le développement des capacités humaines et institutionnelles des pays.

L'assistance technique directe est une des formes de la présence d'expertise française sur le terrain. Ses avantages indéniables dans les années 1960 sont devenus de plus en plus contestés au fur et à mesure de l'arrivée des cadres africains disposant d'une formation de bon niveau, et devant le poids économique croissant pour les pays donateurs du maintien d'une assistance technique de substitution mobilisant un large effectif.

Ses effectifs ont connu une forte diminution ces dernières années : les effectifs jusqu'alors concentrés sur des postes d'enseignants en substitution, sont passés de 6 920 (4 390 enseignants et 2 530 techniciens) fin 1990 à environ 3 200 à la fin 1995 (1 800 enseignants et 1 400 techniciens). Cette déflation s'est accompagnée parallèlement, d'un accroissement significatif de notre présence au travers des organisations non gouvernementales (ONG), associations, collectivités locales, ainsi que par des marchés d'assistance technique passés avec des prestataires du secteur privé.

Cette mesure s'est accompagnée d'une politique d'amélioration du niveau de qualification du personnel. En effet, les besoins en assistance technique directe des pays exigent des qualifications de plus en plus poussées, au fur et à mesure que la formation des cadres locaux s'améliore. Enfin, si le principe de la mise à disposition auprès de l'Etat bénéficiaire a été maintenu, le Gouvernement français et l'Etat bénéficiaire ont désormais l'obligation de rédiger une lettre de mission précise pour chacun des assistants techniques mis à disposition. Cette obligation permet d'améliorer l'efficacité de l'assistance technique par une meilleure définition de ses objectifs et une meilleure évaluation de ses performances.

Dans le même temps, la priorité donnée au développement des capacités humaines et institutionnelles, retenu comme prioritaire, s'est traduite par un effort porté sur la conception des projets, afin de les rendre mieux adaptés aux capacités. Dans ce contexte, les objectifs de la coopération technique sont notamment de :

- **prendre en compte les capacités nationales dans le choix et la conception des projets, et ceci dès leur initiation.** Cela se traduit souvent par le rejet des projets qui engendrent des coûts récurrents importants ou des modalités de fonctionnement à haute technicité.

Ceci peut amener d'ailleurs à renoncer purement et simplement à un projet lorsque les capacités administratives ou humaines ne sont pas jugées suffisantes. De façon générale, il importe de mieux poursuivre les efforts réalisés pour obtenir une politique de projets tirée par la demande, tout en s'assurant que celle-ci soit elle-même bien adaptée aux réalités locales ;

- prendre en compte les capacités locales tout au long du cycle d'identification et de mise en oeuvre des projets. En particulier, sont écartés les projets appuyés sur des institutions nationales n'ayant pas de ressources garanties ni de personnels stabilisés ;
- privilégier les projets comportant un volet d'assistance technique limité et n'exigeant pas la présence permanente de personnels expatriés ;
- donner une certaine priorité, pour la mise en oeuvre, au recours à des opérateurs socioprofessionnels ou non-gouvernementaux, si possible en partenariat ou avec des opérateurs homologues dans les pays bénéficiaires.

Enfin, la **formation des étudiants et des chercheurs étrangers** en France est à la fois un important volet de notre politique de coopération et un facteur essentiel du rayonnement international de notre enseignement supérieur. Elle contribue à promouvoir l'image et l'influence de notre pays dans le monde et représente, à terme, la garantie d'une ouverture réussie de notre économie.

En 1997, les services en charge de la coopération et de la francophonie du ministère des Affaires étrangères ont attribué 4 525 bourses, représentant un coût financier proche de 170 millions de francs.

Les décisions d'attribution de bourses sont prises conjointement par la France et l'Etat bénéficiaire, au regard des besoins de ce dernier, des stratégies arrêtées dans le cadre des commissions mixtes, des orientations à moyen terme de la coopération française, ainsi que des accords inter-universitaires.

La répartition des boursiers par disciplines fait apparaître une forte priorité accordée aux filières de formation directement opérationnelles (administration et services, équipement et aménagement), qui totalisent plus de 40 % des bourses.

1.5. 1.5. Les procédures de cofinancement

- La coopération décentralisée

La loi d'orientation de 1992 relative à l'administration territoriale a permis de préciser les modalités de la coopération des collectivités territoriales. 1500 collectivités (communes, départements et régions) participent à l'effort de la France en faveur du développement par le biais de la coopération décentralisée, pour un montant estimé à 1,2 milliard de francs.

Dans les pays en développement, l'Etat soutient activement par des cofinancements cette forme de coopération en partenariat qui favorise le développement local. 50 millions de francs ont ainsi été affectés par l'Etat en

1997 au cofinancement de 350 projets de développement, représentant un total d'environ 200 millions de francs¹.

Encadré 6 : La coopération décentralisée au Bénin

Ces actions vont du simple jumelage au transfert de compétences et de techniques en appui à la gestion locale, et au développement socio-économique. La Coopération française co-finance des projets de collectivités locales à hauteur de 50 % ; mais d'autres initiatives sont prises directement entre collectivités locales françaises et béninoises, qui ne font appel à aucun co-financement de la Coopération française.

Parmi les projets de coopération décentralisée co-financés par la Coopération française, les plus importants à signaler sont les suivants :

- les villes d'Orléans et de Parakou qui ont signé une convention pour un appui à la gestion urbaine et au conseil en maîtrise d'ouvrage, ainsi qu'à l'investissement en matière d'équipements publics ;
- les villes de Cergy-Pontoise et de Porto-Novo où une coopération s'est instaurée visant le renforcement de la gestion urbaine et des investissements en matière d'équipements publics ;
- la ville d'Echirrolles et la région de Honhoué (Mono) en soutien aux petites activités économiques génératrices de revenus et à l'alimentation en eau potable ;
- les villes d'Evreux et Djougou en soutien à la gestion urbaine et à divers projets (hydraulique villageoise, échanges culturels et sportifs, ramassage des ordures ménagères, formation notamment au CHU de Caen...) ;
- la région Picardie et le département du Zou, avec un appui au développement local, au processus de décentralisation et à la promotion d'activités agricoles et artisanales ;
- la région Champagne-Ardenne et le département du Borgou, où une coopération s'est instaurée dans le cadre d'un appui à l'initiative privée.

- Le soutien aux organisations non gouvernementales (ONG)

La commission coopération développement, présidée par le ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, réunit de façon paritaire les administrations et les collectifs d'ONG. Environ 1 000 ONG françaises sont actives dans le domaine de la coopération au développement. Selon une enquête réalisée par cette dernière, elles ont mobilisé, en 1994, 3,2 milliards de francs de ressources propres.

Les cofinancements accordés par l'Etat à ces actions provenant essentiellement du ministère des affaires étrangères, s'élevaient en 1997 à 270 millions de francs.

1.6. 1.6. L'aide alimentaire et l'aide d'urgence

Bien que les pays membres de l'UEMOA soient moins directement concernés par les programmes d'aide alimentaire et l'aide d'urgence que d'autres, il a paru utile de mentionner l'existence de ces programmes.

- L'aide alimentaire

L'effort d'aide alimentaire de la France prend plusieurs formes et utilise différents canaux. Il s'est élevé à plus de 300 millions de francs en 1995.

¹ Source : Ministère des Affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie, « La coopération décentralisée » - novembre 1997.

La France participe à des projets de développement du Programme alimentaire mondial (PAM) en fournissant des produits céréaliers. Une partie de l'aide alimentaire française transite également par le Haut commissariat aux Réfugiés (HCR) des Nations Unies.

La France participe enfin, sur la base de la clé de répartition budgétaire, au financement du programme d'aide alimentaire communautaire qui s'inscrit dans le cadre de la convention de Londres.

Au plan bilatéral, dans un souci de cohérence de sa politique, la France s'attache à ce que l'aide alimentaire acheminée vers les pays qui en ont besoin ne concurrence pas les productions locales.

- L'aide d'urgence

Organisme central, une cellule placée au ministère des Affaires étrangères joue un rôle à la fois interministériel, national et multilatéral. Elle pratique en effet coordination et dialogue tant avec les administrations françaises qu'avec les organisations non gouvernementales et les organisations internationales (Haut Comité pour les Réfugiés (HCR), Organisation des Nations-Unies pour l'enfance (UNICEF) etc.). Ces contacts facilitent un échange rapide d'informations et des décisions immédiates.

La cellule d'urgence dispose notamment pour l'accomplissement de sa mission, de la « Bioforce » militaire, basée à Lyon. Cette unité comprend des équipes expérimentées de médecins et de sauveteurs ; elle est dotée de son propre équipement de transport aérien et d'importants stocks de médicaments et matériels de premier secours.

2. L'aide multilatérale

L'aide multilatérale comprend les contributions versées au titre de l'aide au développement à des organisations internationales dont les Etats sont membres, et dont l'activité est consacrée en totalité ou en grande partie au développement : Banque mondiale, banques régionales de développement, Fonds monétaire international, organismes des Nations Unies, Union européenne, etc.

L'aide multilatérale française transite pour la moitié par l'Union européenne, l'autre moitié étant répartie entre les institutions financières internationales, les Nations unies et les banques régionales de développement.

La France est un soutien financier essentiel du système multilatéral :

- La France est un des premiers contributeurs au système d'aide multilatéral avec de l'ordre de 10 milliards de francs de contributions annuelles depuis 1992, ce qui en fait désormais le troisième contributeur en valeur absolue depuis 1995 ;
- La France est le premier contributeur au Fonds européen de développement (FED), dans le cadre des conventions de Lomé qui lient les pays ACP à l'Union européenne ;
- La France participe sous forme de contributions volontaires aux Programmes et Fonds des Nations Unies pour l'aide au développement. Les contributions de la France vont principalement au Programme des

Nations Unies pour le développement (PNUD), dont le sommet du G7 de Lyon a souhaité qu'il soit replacé au coeur des activités de l'ONU en matière de développement. Compte tenu du rôle croissant que les coordonnateurs résidents du PNUD sont appelés à jouer dans les pays en développement, et sa volonté de mieux articuler ses interventions bilatérales avec celles du PNUD dans quelques pays ciblés, la France souhaite consolider sa participation à ce programme. Elle contribue par ailleurs à l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture et au Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

Tableau 27 : Répartition de l'aide multilatérale en 1996

	en millions FF	
Union européenne	4 320,80	49,8 %
budget général	2 835,10	
Fonds européen de développement (FED)	1 485,70	
Banque mondiale	2 461,41	28,4 %
Société financière internationale (SFI)	53,77	
Association internationale de développement (AID)	2 407,64	
Banque régionales de développement	51,44	0,6 %
Banque islamique de développement (BID)	44,01	
Banque ouest-africaine de développement (BOAD)	7,43	
Fonds spéciaux	697,09	8,0 %
Fonds africain de développement (BAD)	310,55	
Fonds Caraïbes	14,43	
Banque interaméricaine de développement	56,04	
Fonds pour l'environnement mondial	261,81	
Protocole de Montréal	54,26	
Organisation des Nations unies	745,99	8,6 %
contributions obligatoires	426,40	
contributions bénévoles	319,59	
FMI (Facilité d'ajustement structurel renforcé)	405,00	4,6 %
Total	8 681,73	

Source : Ministère des Affaires étrangères, coopération et francophonie - chiffres clés 1998

3. Le traitement de la dette

L'action de la France en matière de traitement de la dette des pays en développement emprunte deux canaux :

3.1. 3.1. Le traitement au sein du Club de Paris

Dans le cadre de cette enceinte réunissant les principaux créanciers des pays en développement, des rééchelonnements des échéances ou du stock de la dette sont accordés aux pays débiteurs. Le traitement de la dette est très étroitement lié à la politique économique et financière des pays concernés ainsi qu'aux accords qu'ils ont conclus avec les institutions de Bretton Woods. Pour les pays les plus pauvres, ces rééchelonnements peuvent être associés à des annulations de la dette pouvant aller jusqu'à 80 % du total. Le club de Paris prévoit également la possibilité d'opérations de conversion de la dette.

Différents traitements en matière d'annulation de dette ont été successivement mis en oeuvre dans le cadre du Club de Paris :

- **les termes de Toronto**, en 1988, qui ont introduit à l'initiative de la France, la possibilité d'une réduction de la dette des pays les plus pauvres (parmi les trois options proposées, la France a opté en faveur de l'annulation d'un tiers des échéances faisant l'objet de consolidation en Club de Paris). Vingt pays ont bénéficié de ce traitement dont dix huit d'Afrique subsaharienne ;
- **le traitement de Naples** en décembre 1994 en faveur des pays les plus pauvres et les plus endettés qui se substitue au traitement de Londres et permet de porter la réduction des sommes incluses dans le rééchelonnement à 67 %, et de traiter définitivement le stock de la dette : la possibilité de convertir des dettes en investissement est conservée ; d'ores et déjà, 23 pays se sont vu attribuer ce nouveau traitement. Parmi les six pays qui ont bénéficié d'une annulation du stock de leur dette à hauteur de 67 %, figurent le Mali, le Burkina-Faso et le Bénin ;
- **le traitement de Lyon** : suite au Sommet des 7 pays les plus industrialisés, tenu le 28 juin 1996, et aux Assemblées annuelles des institutions de Bretton Woods de septembre 1996, les pays créanciers ont accepté de porter leur effort de réduction de la dette traitée en Club de Paris à 80 % pour les pays les plus pauvres et les plus endettés, en accompagnement de contributions spécifiques des institutions multilatérales visant à réduire le poids de leurs créances sur ces pays.

3.2. 3.2. *Le traitement unilatéral*

Parallèlement aux initiatives prises au sein du Club de Paris, la France consent unilatéralement des annulations de dette dans le cadre d'opérations exceptionnelles.

Depuis les annulations intervenues en 1972 (« mesure Pompidou ») et en 1978 (« mesure CNUCED »), la France a accordé aux pays africains dans un cadre bilatéral les remises de dettes suivantes :

① A la suite de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, qui s'est tenue à **Dakar en mai 1989**, la France a décidé d'accorder aux trente-cinq pays les plus pauvres et les plus endettés d'Afrique subsaharienne l'annulation de la totalité de leur dette relevant de l'aide publique au développement.

② Le sommet de **Libreville de septembre 1992** a été l'occasion pour la France d'annoncer une nouvelle initiative en faveur des pays dits à revenu intermédiaire de la Zone franc (Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo et Gabon) : la création d'un Fonds de conversion de créances pour le développement doté de 4 Mds F. Dans ce cadre, la France procède à des annulations de créances d'APD à la hauteur de l'effort des gouvernements concernés en faveur des projets précis, liés à la protection de l'environnement, au soutien des activités productives de base et au développement social. Les critères d'accès à ce Fonds ont été récemment élargis.

③ Une nouvelle mesure a été annoncée par la France au **Sommet de Dakar en janvier 1994** en faveur des pays de la Zone franc, après la dévaluation du franc CFA.

Avec une progression de 30 % par rapport à 1996, les annulations de dettes (8 milliards de francs) ont représenté en 1997 un quart de l'aide bilatérale française.

B - L'EFFORT DE LA FRANCE

1. Un effort important et constant

La contribution publique globale de la France aux pays en développement est élevée, tant en valeur absolue (34,7 milliards de francs français en 1998) qu'en proportion de son produit intérieur brut (0,41 %).

La notion d'aide publique au développement (APD), à laquelle il est couramment fait référence, ne recouvre pas cependant toujours les mêmes données selon que l'on considère les crédits budgétaires français, ou les chiffres diffusés annuellement par les grandes organisations internationales du système des Nations Unies ou par les institutions financières de Bretton Woods.

C'est sur la définition et les statistiques réunies chaque année par le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) que nous nous appuyerons dans ce rapport¹.

Le Comité d'Aide au Développement considère l'aide publique au développement comme étant « *l'ensemble des prêts ou dons accordés aux pays et territoires en développement* :

- dans le but principalement de faciliter le développement économique et d'améliorer les conditions de vie ;
- à des conditions financières libérales (dans le cas de prêts, l'élément de libéralité doit être d'au moins 25 %)² ».

L'APD est donc une notion plus large que celle que décrit l'état récapitulatif des crédits concourant à la coopération avec les Etats en voie de développement et qui regroupe l'effort budgétaire de la France.

Ainsi, en 1998, l'APD française se monte à 34,724 milliards de francs (29,911 hors TOM), selon la répartition suivante, par départements ministériels.

¹ Pour permettre à l'OCDE de réaliser ses objectifs, un certain nombre de comités spécialisés ont été créés. L'un de ceux-ci est le Comité d'Aide au Développement dont les membres ont décidé, en commun, de parvenir à un accroissement du volume total des ressources mises à la disposition des pays en développement et d'en améliorer l'efficacité. A cette fin les membres examinent, ensemble et périodiquement, à la fois le volume et la nature de leurs contributions aux programmes d'aide, établis à titre bilatéral et multilatéral, et se consultent sur toutes les autres questions importantes de leur politique d'aide. Les membres du Comité d'Aide au Développement sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse, et la Commission des Communautés européennes.

² Rapport 1997 du CAD de l'OCDE.

Tableau 28 : L'aide publique au développement de la France
(en millions de francs)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Charges communes	18 592	19 922	21 550	19 238	22 882	18 719	15 711	16 150	13 868
Ministère de la coopération	5 592	5 705	5 358	6 379	6 031	4 986	4 975	4 629	3 499
Ministère des Affaires étrangères	3 278	3 378	3 694	3 649	3 612	3 176	3 312	3 004	3 019
Agence française de développement	3 580	3 190	3 306	4 694	2 513	2 886	1 897	1 164	2 343
Ministère de la Recherche	2 911	3 199	3 152	2 706	2 698	2 812	2 706	2 706	2 600
Ministère de l'Education nationale	830	885	945	1 041	1 320	1 625	1 982	1 982	2 036
Autres ministères	612	384	450	1 005	1 628	1 484	1 299	1 118	1 126
TOM	3 350	3 881	3 973	4 571	4 786	4 874	4 686	4 501	4 813
Coûts administratifs	733	1 117	1 353	1 536	1 534	1 577	1 551	1 554	1 420
TOTAL	39 178	41 661	43 781	44 819	47 004	42 139	38 119	36 808	34 724
en % du PIB	0,6	0,62	0,63	0,63	0,64	0,55	0,48	0,45	0,41

Source : SENAT - Rapport général au nom de la commission des Finances, sur le projet de loi de finances pour 1999, fait par M. Philippe MARINI - novembre 1998.

Si l'on considère les chiffres 1997, seuls disponibles pour les autres pays donateurs, en termes relatifs la France est le pays du G7 qui consacre la plus importante part de sa richesse nationale à l'aide au développement (0,45 %) devantant nettement l'Allemagne (0,28 % du PIB en 1997), le Japon (0,22 %) et les Etats-Unis (0,08 %).

Tableau 29 : L'APD des pays du CAD de l'OCDE en 1996 et 1997 exprimée en milliards de dollars et en % du PNB

Pays	APD 1996 ¹	APD/PNB 1996	APD 1997	APD/PNB 1997	Evolution en % ²
Allemagne	7 601	0,33	5 913	0,28	- 10,9
Australie	1 074	0,28	1 076	0,28	3,6
Autriche	557	0,24	531	0,26	8,4
Belgique	913	0,34	764	0,31	- 4,8
Canada	1 795	0,32	2 146	0,36	20,8
Danemark	1 772	1,04	1 653	0,97	3,3
Espagne	1 251	0,22	1 227	0,23	10,9
Etats-Unis	9 377	0,12	6 168	0,08	- 35,5
Finlande	408	0,34	379	0,33	3,7
France	7 451	0,48	6 348	0,45	- 3,8
Irlande	179	0,31	187	0,31	8,9
Italie	2 416	0,20	1 231	0,11	- 45,2
Japon	9 439	0,20	9 358	0,22	9,6
Luxembourg	82	0,44	87	0,50	19,6
Norvège	1 311	0,85	1 306	0,86	5,9
Nouvelle-Zélande	122	0,21	145	0,25	2,7
Pays-Bas	3 246	0,81	2 946	0,81	22,1
Portugal	218	0,21	251	0,25	27,3
Royaume-Uni	3 199	0,27	3 371	0,26	- 2,2
Suède	1 999	0,84	1 672	0,76	- 5,9
Suisse	1 026	0,34	839	0,32	- 4,2
TOTAL	55 438	0,25	47 580	0,22	- 7,1

Source : Ministère des Finances.

¹ Pour les quatre premières colonnes, données brutes exprimées en dollars après conversion aux taux de change courants des montants correspondants exprimés en devises nationales.

² Ce pourcentage retrace l'évolution des montants nationaux d'APD corrigés des variations dues à l'inflation et aux mouvements de change.

2. Une aide essentiellement bilatérale

L'APD bilatérale représente en moyenne sur la dernière décennie environ les trois quarts de l'aide française. Elle est répartie entre l'aide projet (directement affectée à des projets de développement) et l'aide hors projet (concours financiers sous forme de dons ou de prêts).

Le tableau page suivante retrace la répartition de l'effort financier de la France au cours des cinq dernières années, entre l'aide bilatérale et l'aide multilatérale.

Tableau 30 : Répartition de l'aide française au développement

	1993		1994		1995		1996		1997		1998	
	en % du total	en MF	en % du total	en MF	en % du total	en MF	en % du total	en MF	en % du total	en MF	en % du total	en MF
APD												
Bilatérale	78	44 819	78,5	47 004	76,1	42 139	77,2	38 119	75,7	36 808	75	34 724
Multilatérale	22	9 786	21,5	10 298	23,9	10 055	22,8	8 681	24,3	8 932	25	8 685

Source : SENAT - Rapport général au nom de la commission des Finances sur le projet de loi de finances pour 1999 fait par M. Philippe MARINI - novembre 1998.

3. Une aide multilatérale en augmentation

L'aide multilatérale française, qui s'élève à 8,685 milliards de francs en 1998, représente un quart du montant total de l'APD française.

Tableau 31 : Principaux destinataires de l'aide multilatérale française
(en millions de francs)

	1993	1994	1995	1996	1997
CEE					
Budget général	2 218	2 242	2 299	2 835	3 219
FED	2 510	2 841	2 613	1 486	1 927
Total	4 728	5 083	4 912	4 321	5 145
Banque Mondiale	2 491	2 470	2 459	2 461	1 705
Banques régionales	55	58	52	51	48
Fonds spéciaux	1 170	1 278	726	697	1 086
ONU					
Contributions obligatoires	358	367	328	426	414
Contributions bénévoles	593	542	233	320	254
Total	951	909	562	746	668
FASR du FMI	391	500	1 345	405	279
Total général	9 786	10 298	10 055	8 681	8 932

Source : SENAT. Rapport général au nom de la commission des Finances sur le projet de loi de finances pour 1999 fait par M. Philippe MARINI - Novembre 1998.

Le tableau montre que la répartition de l'aide multilatérale française s'est effectuée pour moitié en faveur de l'Union européenne jusqu'en 1996, et que l'aide européenne de la France a sensiblement augmenté en 1997 (0,57 %). Les chiffres connus pour l'année 1998 confirment cette tendance : l'aide européenne française s'est élevée à 5 638 millions de francs, sur un total d'aide multilatérale de 8 685 millions de francs, soit 65 % de cette dernière.

Il faut également souligner que la France a été le seul pays membre de l'Union européenne à maintenir sa contribution au 8^e Fonds européen de développement (FED), qui couvre la période 1995-2000 (24,3 % du total, soit 3,120 milliards d'écus).

4. Une forte concentration sur les pays d'Afrique subsaharienne

La répartition géographique de l'aide bilatérale fait apparaître une forte concentration sur l'Afrique subsaharienne, qui a été bénéficiaire en 1996 de 42,2 % des versements nets, soit 12,4 milliards de francs, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 32 : Répartition géographique de l'aide bilatérale

(en 1996)	en millions de FF	en %
Afrique au sud du Sahara	12 426	42,21
Afrique au nord du Sahara	4 581	15,56
Asie		9,24
Moyen-Orient	718	
Asie du Sud	333	
Extrême-Orient	1 669	
Amérique centrale et Caraïbes	430	1,46
Amérique du Sud	805	2,73
Océanie	4 279	14,54
non ventilé	4 197	14,26
Total	29 438	100,00

Source : ministère des Affaires étrangères, Coopération et Francophonie - Les chiffres clés 1998.

Malgré ce soutien important et constant, la France a dû adapter son dispositif de coopération.

III - LA RÉFORME DE LA COOPÉRATION FRANÇAISE

Il peut paraître étonnant que quarante ans de coopération n'aient pas permis à cette région d'Afrique d'atteindre un niveau de développement suffisant pour qu'elle assure elle-même la gestion économique, politique, sociale et culturelle des huit pays qui la composent.

Tout d'abord, les populations concernées n'étaient pas en situation d'accueillir - et de faire leur - la masse des projets qui leur étaient proposés. S'y ajoutait la difficulté de les associer à la détermination des programmes et à la définition précise de leurs besoins.

D'autre part, jusqu'au début des années 1990, la France a appliqué une coopération de substitution, d'Etat à Etat qui présentait l'inconvénient de ne pas préparer l'avenir, au moment où notre pays passerait le relais.

De ce fait, certaines administrations (douanes par exemple) se sont trouvées en difficulté lorsque les coopérateurs techniques ont quitté la direction des services.

Conscient de ces difficultés et de la nécessité d'optimiser l'aide, la France a senti le besoin de réformer le dispositif de coopération dont on ne peut cependant nier qu'il a constitué une étape indispensable. La réflexion d'ensemble qui a conduit à la dévaluation du CFA en 1994 a été un premier pas vers cette réforme.

Annoncée à de nombreuses reprises au cours des dernières décennies, chaque fois reportée, la réforme du dispositif français de coopération a été approuvée par le conseil des Ministres du 4 février 1998.

A - UNE POLITIQUE DE COOPÉRATION ADAPTÉE AUX ENJEUX DU MONDE ACTUEL

L'ouverture des marchés, la nécessité d'accompagner le développement économique d'un cadre juridique et de mesures sociales, la montée en puissance des problèmes de sécurité mais aussi de population qu'entraînent les flux migratoires, la maîtrise des flux commerciaux et financiers, imposent des approches nouvelles. Seule aujourd'hui à pouvoir équilibrer les effets de la mondialisation, l'approche régionale se développe depuis quelques années partout en Europe, en Asie, en Amérique latine et en Afrique.

1. L'esprit de la réforme

Le Premier ministre a présenté les grandes lignes de la nouvelle politique de coopération, insistant notamment sur les conséquences qu'elle ne manquerait pas d'avoir pour l'Afrique¹ : *« Au cours de ces dernières années, le monde a connu des évolutions profondes. Des différenciations accrues se sont manifestées entre les pays en voie de développement. De nouvelles aspirations, notamment des peuples d'Afrique à plus de démocratie, sont apparues. L'Afrique elle-même a bougé. L'Afrique enregistre, malgré les handicaps historiques que l'on connaît, malgré les fléaux qui la ravagent, notamment le SIDA, des taux de croissance plus forts. Des mouvements vers la démocratie se font jour, de nouvelles élites frappent à la porte de la vie politique et sociale de ces pays.*

Il nous fallait prendre en compte ces évolutions au sein d'une réforme dont l'objectif majeur était de rationaliser notre politique de coopération dont il faut dire que les dispositifs s'étaient progressivement opacifiés, rigidifiés, malgré des réformes menées, par nos prédécesseurs, au point qu'elle avait perdu de son efficacité et de sa cohérence.

Notre aide au développement, au sens profond qu'à ce terme, sera désormais davantage concentrée vers les pays qui en ont le plus besoin, soit en raison de leur niveau de développement, de la faiblesse de leur revenu par tête, de leur incapacité d'accéder véritablement au marché financier pour financer leur projet, soit aussi parce qu'ils appartiennent à une sphère qui, historiquement, politiquement, culturellement est extrêmement proche de la nôtre.

C'est pourquoi cette politique d'aide au développement sera concentrée sur ce que nous appelons une zone de solidarité prioritaire qui va reprendre, dès le départ, l'ensemble des pays actuellement bénéficiaires des crédits du FAC² et dont les frontières pourront bouger, année après année, en fonction des décisions prises par nous, en partenariat avec eux, sur la base des évolutions économiques vers le développement que ces pays connaîtront. »

Quelques mois plus tard, le Président de la République a réaffirmé solennellement, devant l'ensemble des parlementaires et des ambassadeurs, que le rayonnement de la France était étroitement lié à la présence et à l'aide effective

¹ Assemblée Nationale, réponse du Premier ministre à une question d'actualité, le 4 février 1998.

² FAC : Fonds d'aide et de coopération.

qu'elle a su maintenir en direction de deux cercles de solidarité qui se recoupent : l'Afrique et la francophonie :

« Je continuerai à me battre pour l'indispensable maintien de l'aide publique. Malgré bien des difficultés et des drames, l'Afrique progresse sur le chemin de la démocratie, de la bonne gouvernance et du développement. Ce n'est pas le moment de l'abandonner. Il faut au contraire l'encourager à poursuivre ses réformes. Sa croissance, établie désormais dans plus de quarante pays, pourrait être durablement accélérée si les flux de capitaux internationaux, publics et privés, étaient accrus. Le commerce ne doit pas servir d'alibi au recul de l'aide. La France doit toujours et partout souligner l'enjeu et l'obligation morale que représente l'intégration des pays les plus pauvres dans l'économie mondiale, et, pour cela, le caractère irremplaçable et incontournable de l'aide publique ; la face du XXI^e siècle en sera transformée. (...)

L'Afrique donc, mais aussi la francophonie.

La francophonie se renforce parce qu'elle répond à un vrai besoin : préserver la diversité des langues et des cultures de notre planète face aux risques évidents de l'uniformisation culturelle. Sur cette solidarité particulière, la francophonie, nous entendons fonder des actions pour la paix, la démocratie et pour le développement »¹.

2. Une réforme nécessaire

Plusieurs reproches étaient adressés régulièrement au dispositif en place depuis le début des années 1960.

2.1. 2.1. Une multiplicité d'acteurs

Le reproche le plus souvent adressé à l'ancien dispositif était d'être marqué par une certaine confusion institutionnelle, conséquence notamment de la multiplicité des intervenants. En 1997, par exemple, le Secrétariat d'Etat à la coopération n'a été responsable que de 12,5 % de l'APD, le reste étant de la responsabilité du ministère de l'Economie et des finances (pour plus de 40 %), du ministère des Affaires étrangères, de la Caisse française de développement, des ministères de l'Education nationale, de la recherche et de la technologie, des DOM-TOM, de l'agriculture, de la défense, etc. Cet éparpillement aboutissait à une confusion qui empêchait toute vision globale en favorisant les logiques sectorielles et l'éclatement des prises de décisions.

Sur le terrain, on retrouvait la multiplicité des acteurs : il y avait l'ambassadeur, le chef de la Mission de coopération, le directeur de la Caisse française de développement, le chef du poste d'expansion économique, le chef de la Mission militaire de coopération, pour ne citer que les principaux responsables administratifs français.

Il était reproché à l'Etat français d'être à la fois le concepteur de la politique suivie, l'autorité de tutelle des organismes publics, et l'opérateur direct de nombreuses actions de coopération.

¹ Discours du Président Jacques CHIRAC devant la Conférence des Ambassadeurs, Paris, 25 août 1998.

2.2. 2.2. Une « politique de l'offre » trop systématique

Une autre critique portait sur les difficultés qu'avait la coopération française à adapter ses programmes aux mutations politiques, économiques et sociales que connaissent depuis quelques années les pays d'Afrique de l'Ouest. Celle-ci avait trop tendance à multiplier les **aides hors projet, à privilégier des approches unilatérales et interventionnistes dans l'attribution de l'aide au développement**, peu propices à des relations de confiance avec les Etats partenaires ni à une participation directe et active des populations. En particulier, le critère de niveau de pauvreté des Etats aidés apparaissait comme secondaire par rapport à des critères plus politiques tels que la bonne gestion des affaires publiques, l'existence d'un Etat de droit ou le respect des principes démocratiques. Des efforts d'ouverture vers la société civile semblaient donc indispensables.

2.3. 2.3. Une baisse générale de l'aide publique au développement entraînant un doute sur son efficacité

Comme on l'a vu précédemment, l'aide publique au développement des pays de l'OCDE a baissé pour la troisième année consécutive, et connaît actuellement le niveau le plus bas jamais atteint si l'on considère l'aide rapportée au PNB de ces pays, soit 0,22 % en moyenne¹.

Si l'aide publique française au développement a pu être maintenue à hauteur de 0,41 % du PIB en 1998, se classant ainsi au premier rang des contributions du Groupe des sept pays les plus industrialisés pour l'aide rapportée au PNB, et au second rang derrière le Japon - mais loin devant les Etats-Unis d'Amérique - pour le montant de l'aide en valeur absolue, il n'en demeure pas moins que la France a également réduit sa contribution au cours de la décennie qui s'achève puisque celle-ci s'élevait à 0,64 % du PNB en 1994

La remise en cause de la politique d'aide au développement va toutefois au-delà d'une réduction de l'aide de la part des principaux bailleurs de fonds. Elle touche en réalité aux modalités et aux fondements mêmes de l'aide : l'investissement privé et les échanges commerciaux peuvent-ils se substituer à terme à l'aide publique au développement ?

3. De nouvelles orientations

La coopération française couvre deux types d'actions² : l'aide au développement, qui s'adresse en priorité aux pays africains partenaires de la France, aux pays ACP et aux autres pays francophones ; et la coopération culturelle, scientifique et technique qui s'adresse au monde entier, et dont « la vocation à l'universalité est réaffirmée »³.

¹ Voir supra chapitre II, II, B, tableau n° 29.

² Réponse du Premier ministre à une question d'actualité à l'Assemblée Nationale, Paris, 4 février 1998.

³ Communiqué du conseil des Ministres sur la réforme de la coopération, Paris, 4 février 1998.

3.1. 3.1. La coopération au développement

Relevant du principe de solidarité, la politique de coopération au développement s'articule autour de six axes stratégiques.

a) La consolidation de l'Etat de droit et l'enracinement de la démocratie

Ultime garant de l'intérêt général, l'Etat doit assurer le respect du droit, veiller à la sécurité publique, investir dans les infrastructures, engager les réformes nécessaires au développement, rendre accessibles les services sociaux de base et assurer le maintien d'un cadre macro-économique assaini. La consolidation des institutions de l'Etat, préalable à une réelle stabilité politique, constitue le fondement indispensable du développement.

Le renforcement de l'Etat de droit nécessite également la remise en ordre des systèmes judiciaires, afin d'abolir l'arbitraire et de limiter l'incertitude. La modernisation du droit des affaires est un enjeu reconnu pour la relance de l'investissement privé national et étranger. Par ailleurs, la montée de la délinquance, la diversification de ses formes et la fragilité du tissu social urbain appellent aussi un effort conséquent en direction de la sécurité publique.

A ce titre, la coopération militaire participe au maintien d'un contexte de sécurité indispensable au développement économique et social des Etats partenaires ; elle contribue également à la prévention des crises et aux opérations internationales de maintien de la paix.

b) La conquête de la souveraineté économique

La rigueur dans la gestion des finances publiques demeure le gage d'un développement durable : la coopération française s'attachera à accompagner la poursuite du redressement des grands équilibres financiers des pays partenaires.

Le passage d'une logique d'ajustement de court terme à une logique de production et de compétitivité orientera désormais l'évolution des programmes d'appuis économiques et financiers. Un consensus se dégage aujourd'hui au sein de la communauté des bailleurs de fonds sur les axes d'une politique de relance : assainir le cadre financier, juridique et institutionnel de l'investissement, favoriser le développement de l'épargne locale, substituer ou mettre en concurrence l'Etat dans les domaines qui ne sont pas de sa souveraineté directe et appuyer l'émergence et le renforcement de structures professionnelles autonomes.

c) La lutte contre la pauvreté par l'amélioration des systèmes d'enseignement et de santé

La promotion d'un enseignement de base, plus proche de l'identité culturelle, des préoccupations et des moyens des populations et des Etats, constitue la première étape d'une profonde transformation des systèmes d'éducation et de formation. Des inflexions dans les priorités sont nécessaires et concernent globalement l'école et l'université, dans le sens d'une meilleure réponse à la satisfaction des besoins économiques et à l'insertion sociale des jeunes générations.

L'aide à la santé publique vise à la réforme des systèmes de santé en vue d'améliorer la prévention et les conditions d'accès aux soins. Sont notamment en question la revitalisation ou la création de services de santé de proximité, la promotion d'une politique du médicament essentiel et générique, une plus grande attention aux coûts de gestion dans le secteur hospitalier, le recrutement et la formation des personnels de santé, et la lutte, contre les principales maladies transmissibles (paludisme, tuberculose, VIH-SIDA).

d) Le développement de la recherche et l'accès à l'information scientifique et aux nouvelles technologies

La recherche scientifique doit répondre aujourd'hui à des défis de dimension planétaire, notamment dans les domaines de la médecine et de la protection de l'environnement. Elle constitue un moyen d'intégration important des pays africains au sein de la communauté mondiale, les techniques de communications offrant désormais les outils nécessaires à la diffusion et à l'échange rapides d'informations scientifiques.

La coopération française s'efforcera de soutenir l'essor autonome des communautés scientifiques de ces pays, en multipliant les partenariats avec des centres de formation et de recherche.

e) La gestion du développement urbain et des ressources naturelles, et le soutien aux processus d'intégration et de coopération régionales

L'organisation et la gestion des villes sont aujourd'hui au coeur de la problématique du développement en Afrique, avec en contrepoint la nécessité de freiner l'exode rural. L'enjeu est de promouvoir des modes de gestion des ressources naturelles qui en assurent la pérennité, en contribuant à satisfaire les besoins vitaux des populations rurales. Il convient en particulier d'associer à l'exploitation de ces ressources ceux qui en vivent (forestiers, agriculteurs, éleveurs, pêcheurs), notamment sur le plan foncier.

En matière d'intégration régionale, les politiques communes initiées depuis plusieurs années (telle l'UEMOA) ainsi que les structures de concertation existantes seront soutenues en priorité par la coopération française. Dans cet esprit, celle-ci contribuera également à l'émergence d'organisations représentatives (associations de jeunes, groupements de femmes, coopératives de producteurs, associations professionnelles, etc.).

f) L'ouverture sur l'extérieur dans le respect des identités culturelles et sociales

Le risque d'une culture dominante véhiculée par l'économie de marché est d'engendrer la tentation de replis identitaires. Le dynamisme des sociétés doit pouvoir s'appuyer sur un projet culturel aussi attentif aux initiatives créatrices qu'à la cohésion nationale. L'ouverture au monde moderne, les valeurs de solidarité et de partage expliquent l'attachement au projet francophone. Mais celui-ci doit être aussi convaincant pour les élites que pour les populations locales, ce qui justifie que la coopération française privilégie le renforcement des médias et le soutien à l'audiovisuel extérieur. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication, outils indispensables de connaissance, de

partage des savoirs et de formation, feront également l'objet d'une attention particulière. Elles doivent faciliter l'accès à l'information scientifique et culturelle de tous les acteurs du développement et à l'échange qu'ils attendent de la francophonie.

Parallèlement, les actions qui portent à la fois sur la formation et l'échange culturel doivent faire l'objet localement d'une concertation, d'un suivi et d'une valorisation qui en rendent perceptibles l'importance et l'enjeu. Le réseau des établissements culturels, et des Alliances françaises, y est au premier chef impliqué.

3.2. 3.2. La coopération culturelle, scientifique et technique

Instrument de la diplomatie culturelle française, la coopération culturelle, scientifique et technique exprime la volonté de la France d'utiliser sa langue et sa culture comme moyen d'influence et de rayonnement international.

Comme on l'a vu précédemment, le contexte international dans lequel s'inscrit la politique de coopération culturelle et scientifique française a été l'objet de profondes mutations, qui appellent un renouvellement des objectifs et des méthodes.

a) Les mutations en cours

Dans ce contexte de mondialisation des échanges, et donc de concurrence accrue, l'influence d'un pays à l'extérieur dépend notamment de sa capacité à participer avec succès à la compétition économique et culturelle, où **l'action et l'image sont étroitement liées**. Or le champ culturel s'est progressivement élargi aux connaissances scientifiques et techniques, aux mondes du spectacle et du sport, mettant désormais en jeu l'image globale d'un pays.

Simultanément, de **nombreux acteurs sont apparus à côté des Etats** - tels que les organisations multilatérales, les collectivités territoriales, les organisations non gouvernementales (ONG), les entreprises, les universités, les associations professionnelles - et ont fait irruption sur la scène internationale où ils mobilisent des ressources d'origine française importantes.

Aux réseaux de diffusion culturels classiques, tels que les instituts culturels, les alliances françaises, les écoles et lycées français, se sont ajoutés des supports d'information nouveaux et transnationaux, tel le réseau Internet, qui contribuent à une culture de masse.

Enfin, on assiste à une **généralisation des logiques de marché** dans le monde occidental, qui remettent en cause les notions de service public et d'intérêt général sur lesquelles se fondent encore aujourd'hui l'action culturelle française.

b) Des objectifs et des méthodes à renouveler

Ces changements ont une influence déterminante sur le comportement des élites africaines, leurs styles de vie, leurs modes de pensée, et sur les décisions qu'elles sont amenées à prendre dans les domaines économique et financier, mais aussi culturel.

S'appuyant sur un réseau diplomatique et culturel exceptionnel, la coopération française doit **s'attacher les élites des pays partenaires**, notamment par des programmes d'accueil, de formation et d'échanges universitaires spécialement adaptés, et renforcer la promotion des intérêts économiques culturels et scientifiques français par des accords avec les pays africains fondés sur le partenariat et la réciprocité, par le développement des bourses de recherche et d'études, par la prise en charge d'experts et de stagiaires.

Elle doit également développer **l'offre de formation, de culture et de recherche et celle de la langue française**, comme la promotion des intérêts économiques français.

C'est enfin vers une **approche privilégiant les partenariats** et les délégations à des opérateurs qualifiés et vers une **mobilisation des cofinancements** auprès des pays étrangers et des organisations multilatérales que la coopération culturelle française doit maintenant se tourner, sans omettre une évaluation systématique des projets.

B - UN CADRE INSTITUTIONNEL RESTRUCTURÉ

Dans sa communication sur la réforme de la politique de coopération, le Gouvernement a indiqué que *« la France entend maintenir des flux substantiels d'aide publique au développement, en s'attachant à leur plus grande cohérence et à leur efficacité accrue et à une meilleure maîtrise de la dépense publique. Fidèle à ses engagements et aux principes qui guident son action en faveur du développement, elle souhaite adapter les instruments de sa politique de coopération »*¹.

La réforme s'articule autour de quatre grandes priorités, chacune s'appuyant pour sa mise en oeuvre sur un instrument opérationnel.

1. Renforcer la coordination interministérielle

Créé par décret du 4 février 1998, le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) a pour mission de définir les orientations de la politique de coopération internationale et de l'aide au développement, de mettre en cohérence l'effort de la France, et d'établir chaque année les orientations d'une programmation globale.

Le CICID, qui se substitue au Comité interministériel d'aide au développement (CIAD), est présidé par le Premier ministre ; un représentant du Président de la République participera aux travaux du Comité ; son secrétariat est assuré conjointement par le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie.

Le domaine de compétence du CICID porte sur l'ensemble de la coopération internationale, bilatérale et multilatérale, en n'excluant aucun de ses instruments. Les autres ministres concernés par la coopération (ministres en charge de l'économie et des finances, de la population et des migrations, de

¹ Communication du conseil des Ministres sur la réforme de la coopération, Paris, 4 février 1998.

l'éducation, de la recherche, de l'intérieur, de la défense, de l'environnement, du budget, du commerce extérieur...) sont associés à cette instance.

Le Comité interministériel définit les orientations de la politique de coopération internationale et de l'aide publique au développement. A cette fin :

- il détermine la zone de solidarité prioritaire, comprenant les pays vers lesquels sera concentrée l'aide au développement bilatérale ;
- il fixe les orientations relatives aux objectifs et aux modalités de la politique de coopération internationale et d'aide au développement dans toutes ses composantes bilatérales et multilatérales ;
- il veille à la cohérence des priorités géographiques et sectorielles des diverses composantes de la coopération, en particulier par l'établissement annuel des orientations d'une programmation globale ;
- il assure une mission permanente de suivi et d'évaluation de la conformité aux objectifs fixés et aux moyens assignés des politiques et des instruments de la coopération internationale et de l'aide au développement ;
- en liaison notamment avec le Comité interministériel des moyens de l'Etat à l'étranger (CIMEE), il rassemble toutes les informations concernant le volume, la nature, l'utilisation et la répartition géographique des moyens de l'aide publique au développement ; il identifie notamment les moyens consacrés aux Etats d'Afrique francophone.

Enfin, le CICID produira un rapport annuel d'évaluation de l'efficacité de la coopération internationale et de l'aide au développement.

2. Renforcer l'unité de conception et de coordination de la coopération internationale autour de deux grands pôles

Dans la conception comme dans la mise en oeuvre de la politique de coopération au développement, le besoin d'unité et de cohérence rend indispensable le regroupement, au sein du ministère des Affaires étrangères, des attributions en matière de coopération, bilatérale et multilatérale, dans les domaines de la coopération économique, scientifique, culturelle et technique, de l'action humanitaire et de la coopération décentralisée et non gouvernementale.

La coopération est mise en oeuvre désormais par deux grands pôles : le ministère des Affaires étrangères, coopération et francophonie, d'une part, le ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie, d'autre part, qui concentreront les fonctions de définition, de gestion, de contrôle et de suivi de la coopération française.

Outre le rapprochement des administrations centrales concernées, la constitution de cet ensemble conduira à présenter un budget unique, en identifiant les crédits d'intervention et d'investissement du nouveau budget affecté à la politique de coopération, qui sera présenté au Parlement par le Ministre délégué chargé de la coopération et de la francophonie.

Le ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie sera associé, dès les premières phases du processus de préparation de la loi de finances initiale, à la réflexion sur les dotations d'ajustement structurel et les dons-projets de l'Agence française de développement. Parallèlement, la procédure d'instruction des concours d'ajustement structurel initiée par la direction du Trésor associera pleinement le ministère des Affaires étrangères et l'Agence française de développement.

Les trente et une missions de coopération et d'action culturelle seront progressivement transformées en services de coopération au sein des ambassades. Leurs attributions porteront aussi bien sur le suivi général du programme de coopération dans leur pays de résidence, que sur la gestion directe des opérations de coopération administrative et institutionnelle, du Fonds social de développement, ainsi que les actions à vocation culturelle.

La réforme prévoit enfin que le seul et unique représentant de la France dans un pays est l'ambassadeur, à charge pour lui, avec ses services, d'assurer les relations avec les différents ministères et organismes français publics concernés par les actions de coopération.

Cette réforme se traduit par le rapprochement et l'intégration des services de coopération et des affaires étrangères, au sein du ministère des Affaires étrangères.

La **direction générale de la coopération internationale et du développement** (DGCID), créée par le décret du 10 décembre 1998, marque la volonté de faire prévaloir à la fois une logique géographique selon les régions et les pays, et une logique thématique qui rende compte de la diversité des contenus et des priorités.

La DGCID est donc compétente pour l'ensemble du monde, ce qui n'était le cas ni de la direction du développement du ministère de la Coopération, ni de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques du ministère des Affaires étrangères. L'objectif est de faire prévaloir un continuum entre pays et développement, pays émergents et partenaires développés, en s'appuyant sur une conception très large de la coopération internationale (échanges universitaires, coopération audiovisuelle, aide au développement, échanges sous forme de prestations de service...). Celle-ci associera la coopération non gouvernementale, à travers la mise en place, auprès du directeur général de la DGCID, d'une mission de la coopération non gouvernementale.

La DGCID¹ comprend une direction chargée de veiller à la cohérence d'ensemble des politiques, tant géographiques que sectorielles, et quatre directions à vocation mondiale, qui mobiliseront les savoir-faire français mis à la disposition des partenaires étrangers ou que la France veut promouvoir auprès

¹ La Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID) succède à l'ancienne direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (DGRST) du Ministère des affaires étrangères.

Elle comprend : la direction de la stratégie, de la programmation et de l'évaluation ; la direction du développement et de la coopération technique ; la direction de la coopération culturelle et du français ; la direction de la coopération scientifique universitaire et de recherche ; la direction de l'audiovisuel et des techniques de communication.

d'eux. Elle est l'interface avec les divers départements ministériels contribuant à l'action extérieure du pays.

En ce qui concerne le secteur spécifique de la coopération militaire et de défense, la formule retenue vise, là encore, à mettre en commun les moyens des affaires étrangères et de la coopération. Ainsi est créée une nouvelle **direction de la coopération militaire et de défense** au sein de la direction générale des affaires politiques et de sécurité, elle-même réorganisée.

Le **service des affaires francophones** est placé sous l'autorité directe du Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, ce qui met en évidence la dimension politique de la francophonie, que n'aurait pas souligné l'intégration de ce service à la DGCID. La même solution a été retenue à l'égard du service de l'action humanitaire, fusionné avec la cellule d'urgence humanitaire du ministère des Affaires étrangères

Ces mesures s'inscrivent, comme la réforme des structures de la coopération militaire, dans la **réorganisation de la direction générale des affaires politiques et de la sécurité**.

3. Un nouveau champ : la « zone de solidarité prioritaire » (ZSP)

Dans leur communication sur la réforme de la politique de coopération, le Ministre des affaires étrangères et le Ministre délégué à la coopération et à la francophonie ont indiqué que, dans le souci d'affirmer une plus grande solidarité avec les pays les plus défavorisés, la coopération au développement soutiendra prioritairement les pays qui sont engagés dans des politiques exigeantes et qui entretiennent avec la France les liens politiques les plus forts ; ainsi « *l'aide bilatérale au développement sera sélective et concentrée sur une zone prioritaire. Celle-ci, appelée zone de solidarité prioritaire, comprendra les pays les moins développés en termes de revenu et qui rencontrent des difficultés à accéder au marché des capitaux. Dans cette zone, l'attention la plus grande sera accordée aux pays d'Afrique, en raison des liens historiques et politiques qui nous lient à eux. (...) Les pays bénéficiant actuellement des crédits du Fonds d'aide et de coopération (FAC) seront inclus dans cette zone* »¹ La ZSP comprend les pays les moins développés en termes de revenus et n'ayant pas accès aux marchés de capitaux, auxquels elle offre un choix d'outils de coopération adaptés aux caractéristiques des projets et aux objectifs poursuivis (développement durable, lutte contre la pauvreté, progrès de l'Etat de droit et de la démocratie, développement du secteur privé, action culturelle et promotion scientifique).

Elle contribue au renforcement des cohérences régionales, à travers la conception et la mise en oeuvre de projets rassemblant plusieurs pays, conçus en fonction d'ensembles régionaux homogènes, notamment pour renforcer les synergies qui pourront résulter du renouvellement de la convention de Lomé.

Sans automaticité, les pays concernés ont vocation à bénéficier de l'aide, de la France, qu'il s'agisse des opérations du FAC ou de l'intervention de l'AFD. De même, les moyens d'intervention de la coopération culturelle, scientifique et

¹ Communication du conseil des Ministres sur la réforme de la coopération, Paris, 4 février 1998.

technique seront disponibles dans la ZSP, puisqu'ils ont une vocation universelle. Mais, comme l'a indiqué le Ministre délégué à la coopération et à la francophonie, « *le fait pour un pays d'en faire partie signifie qu'il a vocation à bénéficier des instruments de coopération que la France entend mobiliser dans cette zone. Mais ce n'est pas un droit de tirage automatique. La qualité des projets qui seront proposés, les efforts accomplis par ces pays tant en matière de développement économique et social qu'en matière de droits de l'homme et de démocratie seront pris en compte* »¹.

De même, « *cette zone de solidarité prioritaire ne restera pas figée pour toujours, ses frontières pourront bouger d'une année sur l'autre, en fonction des décisions qui seront prises avec les pays partenaires sur la base des évolutions que ces pays connaîtront* »².

Le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), dans sa réunion du 28 janvier 1999, a arrêté la liste des pays de la zone de solidarité prioritaire pour 1999, qui comprend les pays suivants.

¹ Discours de M. Charles JOSSELINE, Ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, devant les Conseillers de coopération et directeurs d'agence (AFD) en Z.S.P., 11 février 1999.

² Réponse du Premier ministre à une question d'actualité à l'Assemblée Nationale, Paris, 4 février 1998.

Tableau 33 : Liste des pays de la zone de solidarité prioritaire pour 1999

AFRIQUE :		
Afrique du Sud	Erythrée	Mauritanie
Algérie	Ethiopie	Mozambique
Angola	Gabon	Namibie
* Bénin	Gambie	* Niger
* Burkina Faso	Ghana	Ouganda
Burundi	Guinée	Rwanda
Cameroun	* Guinée Bissau	Sao Tomé
Cap-Vert	Guinée équatoriale	* Sénégal
Centrafrique	Kenya	Seychelles
Comores	Liberia	Sierra Leone
Congo	Madagascar	Tanzanie
Rép. Dém. du Congo	* Mali	Tchad
* Côte d'Ivoire	Maroc	* Togo
Djibouti	Maurice	Tunisie
		Zimbabwe

(* : pays membres de l'UEMOA)

PROCHE-ORIENT :	ASIE du SUD-EST :
Liban	Cambodge
Palestine	Laos
	Vietnam

CARAÏBE :	PACIFIQUE :
Haiti	Vanuatu
Cuba	
République dominicaine	
Petites Antilles	
Surinam	

Source : Comité interministériel de la coopération internationale et du développement.

4. Elargir la concertation à la société civile

L'opinion publique française n'est pas toujours convaincue de l'intérêt de l'aide au développement, car les préjugés et les malentendus se nourrissent d'événements spectaculaires et les réussites en matière de développement sont peu valorisées. Pour retrouver son crédit, la coopération doit donc mettre en oeuvre une politique transparente à l'égard de l'opinion publique. C'est pourquoi le débat sur les orientations et le contenu de la politique de coopération doit être élargi à la société civile, car les organisations de solidarité internationale, les collectivités locales, le monde de l'entreprise, les organisations professionnelles et syndicales sont autant de partenaires essentiels qui doivent trouver leur place au coeur du processus de développement.

En mettant en avant une connaissance intime du terrain et des techniques, en partageant les vraies solidarités, les collectivités locales et les associations

peuvent ensemble contribuer à l'émergence d'une nouvelle conception de la coopération et du partenariat.

Dans le but de renforcer la transparence et la cohésion des actions avec ces différents partenaires et acteurs de la coopération au développement, un Haut conseil de la coopération internationale (HCCI) a été créé par décret du 10 février 1999¹. Ses missions sont de « *permettre une concertation régulière entre les acteurs publics et privés de la coopération internationale, dans un souci de cohérence de leurs actions, et de favoriser l'adhésion du public à ces différentes actions* ».

La composition du HCCI reflète ces intentions : aux côtés des deux représentants du Conseil économique et social et de représentants des élus locaux - départementaux et régionaux - quarante personnalités y représenteront les organisations les plus actives en ces domaines, les confédérations syndicales de salariés, les groupements d'employeurs, les organisations chargées en France de l'intégration des migrants, les organismes mutualistes et le secteur de l'économie sociale, tandis que 15 personnalités seront choisies en fonction de leur compétence dans le domaine de l'aide au développement et de la coopération culturelle, scientifique et technique.

Les représentants des administrations participeront, en nombre restreint, à ses travaux, avec toutefois un statut consultatif.

C - DES INSTRUMENTS PLUS EFFICACES

L'efficacité de ce nouveau dispositif repose, d'un côté, sur une délégation accrue à des opérateurs spécialisés, de l'autre, sur la recherche d'une meilleure implication des acteurs de la coopération.

1. Un opérateur pivot : l'AFD

Tandis que la conception des politiques géographiques et sectorielles, la coordination interministérielle, les relations multilatérales et les missions d'évaluation et de contrôle resteront conduites par le Gouvernement et le Ministre des Affaires étrangères, la gestion directe des actions de coopération dans les pays de la zone de solidarité prioritaire est confiée à l'Agence française de développement (AFD), celle-ci étant définie comme l'opérateur pivot, et à des opérateurs qualifiés, tels que l'Agence française d'action artistique (AFAA), Afrique en création ou Edufrance².

Ainsi, en matière de coopération économique et technique, la Caisse française de développement, rebaptisée Agence française de développement en février 1998, qui conserve son statut d'établissement public et d'institution financière spécialisée soumise à la loi bancaire de 1974, assurera la mise en oeuvre de l'essentiel de l'aide-projet.

¹ Cf. annexe n° 8 décret n° 99-90 du 10 février 1999 portant création du Haut conseil de la coopération internationale.

² Edufrance est une agence commune du Ministère des affaires étrangères et du Ministère de l'éducation, de la recherche et de la technologie, en matière d'offre française de formation.

Cette formule est à l'image de ce qui existe dans la plupart des pays de l'OCDE, où le besoin de souplesse et le souci d'adapter leurs instruments à la spécificité de leur action a conduit les gouvernements à en déléguer la mise en oeuvre à des opérateurs publics ou parapublics autonomes.

Jouissant de l'autonomie que lui garantit son statut d'établissement public, l'AFD devrait faire preuve dans ses actions de plus de souplesse que l'administration, tandis que les fonctions d'orientation et d'évaluation exercées par le gouvernement devraient conduire à un suivi assuré de manière plus efficace et mieux adapté.

L'AFD¹ mènera, pour le compte de l'Etat et à la demande de ses autorités de tutelle, des opérations sur dons et sur prêts dans les secteurs suivants :

- développement économique ;
- infrastructures économiques et transports ;
- infrastructures sociales (santé, éducation) ;
- environnement ;
- soutien au secteur privé.

Le ministère des Affaires étrangères conserve la gestion directe des opérations relevant des secteurs institutionnels et de souveraineté (justice, Etat de droit, administration économique, défense, police...), ainsi que des actions de développement culturel -dont l'audiovisuel extérieur²-, scientifique et technique.

La zone d'intervention de l'AFD coïncide avec la zone de solidarité prioritaire, éventuellement élargie au cas par cas par le CICID.

Les attributions actuelles du Conseil de surveillance de l'AFD ne sont pas modifiées et sa composition reste identique : trois membres au titre des affaires étrangères, deux au titre de l'économie et des finances, un au titre de l'Outremer, trois personnalités qualifiées, deux députés, un sénateur et deux représentants du personnel.

Les moyens budgétaires de l'AFD nécessaires à l'exercice de ses nouvelles compétences seront inscrits au budget du ministère des Affaires étrangères. Ils seront mis en place selon une procédure de programmation et de délégation annuelle qui garantira la continuité de l'action et le contrôle effectif des ressources publiques. Par ailleurs, le ministère de l'Economie et des finances fixera les plafonds d'emprunt et de prêt, les marges et les subventions à la gestion de l'Agence, de même que les garanties associées à ses concours.

2. Des instruments financiers adaptés à la ZSP

Les procédures du Fonds d'aide et de coopération (FAC) seront révisées, et sa vocation d'instrument de coopération institutionnelle et culturelle sera réaffirmée.

Depuis sa création en 1959, le FAC finance les projets de réforme des services publics et des administrations, les formations que ces réformes induisent

¹ Cf. en annexe n° 7 la présentation des activités du groupe Agence française de développement.

² RFI, CFI, TV5 etc...

et, accessoirement, quelques équipements d'accompagnement. Sa caractéristique principale réside dans la contractualisation pluriannuelle des projets avec les bénéficiaires. Il peut intervenir simultanément au profit de plusieurs bénéficiaires et jouer ainsi un rôle déterminant dans l'émergence de nouvelles stratégies de développement et des dynamiques régionales. Sa réforme est aujourd'hui rendue nécessaire pour tenir compte de son adossement à la zone de solidarité prioritaire, de sa réorientation sur les projets de développement institutionnel et du caractère interministériel de l'instruction de ses projets.

Les protocoles financiers sont désormais gérés au sein de la Réserve pays émergents (RPE) selon une logique de projets. La RPE se concentre sur les pays émergents dans une approche sélective, fondée sur la qualité des projets et l'intérêt mutuel du partenariat économique.

Le Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP) est renforcé. Le FASEP-Etudes finance par don ou avance remboursable des études de faisabilité, d'assistance technique ou de coopération institutionnelle en amont de projets de partenariat économique. Un second volet FASEP-Garantie est mis en oeuvre dès 1999 pour favoriser le partenariat entre des petites et moyennes entreprises françaises et des pays émergents ou en transition.

3. Sortir de l'assistanat, promouvoir le partenariat

Si l'on veut que la coopération au développement soit à la fois plus efficace et plus proche des bénéficiaires, il convient de sortir de la logique de l'assistance pour fonder un partenariat véritable autour de priorités exprimées en termes de développement durable, de promotion des droits de l'homme et de la démocratie, et de lutte contre la pauvreté. C'est pourquoi au sein de la Zone de solidarité prioritaire, la coopération avec chaque pays s'inscrira dans un *accord de partenariat et de développement*. Cet accord précisera, dans un cadre pluriannuel, les différents domaines (développement, action culturelle, coopération militaire, maîtrise des flux migratoires...) et les modalités de mise en oeuvre et de suivi de celle-ci. Cette procédure contractuelle sera systématisée lors des commissions mixtes, élargies à tous les acteurs publics et privés de la coopération.

D - UNE COOPÉRATION MILITAIRE RÉORIENTÉE

Lentement, depuis le milieu des années 90, la France a réduit et réorienté sa coopération militaire avec les pays africains dits « du champ », 22 au total, francophones au départ, auxquels se sont rajoutés dans les années 70, les anciennes colonies belges. Limitée d'abord, cette réduction s'est sensiblement accentuée depuis le début des années 90, sous l'effet de plusieurs facteurs. D'abord la fin de la guerre froide et le retrait du continent des Soviétiques et des Cubains, ainsi que la fin de la menace libyenne. Ensuite, les processus de démocratisation et l'amointrissement du rôle politique des militaires dans la plupart de ces pays. Enfin, la réforme en profondeur de la politique française de défense et la baisse des effectifs des forces armées françaises. Une redéfinition de la politique militaire française en Afrique a été entreprise. Sa mise en oeuvre se

poursuit désormais avec la réforme de l'ensemble de la coopération française lancée en 1998 par le gouvernement français.

La redéfinition de la politique de coopération militaire en Afrique s'inscrit dans le cadre plus vaste de la redéfinition générale de la politique de sécurité de la France sur ce continent, telle qu'elle a été réaffirmée par le Premier ministre dans son discours du 3 septembre 1998 devant l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN).

1. La nouvelle doctrine

Après avoir rappelé que l'Afrique occupe une place particulière dans la politique extérieure de la France, le Premier ministre, s'exprimant devant l'IHEDN, a poursuivi en ces termes :

« La nouvelle politique africaine de la France considère ce continent dans sa globalité, tient compte de sa diversité, cherche à consolider ses relations avec les pays francophones et s'ouvre à un certain nombre de pays non francophones.

En application de ce principe le président de la République et le gouvernement ont décidé de maintenir une présence militaire - plusieurs milliers d'hommes - sur le continent africain, dans les pays qui le souhaitent et auxquels nous lient des accords bilatéraux. Les principes complémentaires de « non ingérence » et de « non-indifférence » permettent tout à la fois le respect mutuel, le développement de relations équilibrées de partenariat et la promotion des intérêts africains au sein des institutions internationales, notamment l'ONU et l'OUA..

En cohérence avec cette nouvelle politique, le remodelage du dispositif militaire français en Afrique est mené en étroite concertation avec nos partenaires.

Dans le domaine de la sécurité, la France estime que la première responsabilité revient aux africains eux-mêmes, qui peuvent néanmoins compter sur notre soutien en faveur de la paix et de la stabilité sur ce continent. C'est le sens de notre initiative « Recamp » ou « renforcement des capacités africaines de maintien de la paix », qui prévoit d'ores et déjà le prépositionnement du matériel nécessaire à l'équipement de plusieurs bataillons africains et l'ouverture d'un centre de formation au maintien de la paix en Côte-d'Ivoire. Cette initiative s'inscrit dans un cadre résolument multilatéral : l'accord tripartite conclu en 1997 avec les américains et les britanniques a vocation, dans notre esprit, à s'ouvrir à d'autres partenaires, notamment européens »¹.

Dans ce cadre, qui répond aux souhaits exprimés par l'OUA et les principales organisations de coopération régionale du continent, la France a à la fois entrepris de redéfinir les modalités de sa présence militaire en Afrique, et d'inscrire celle-ci dans un cadre multilatéral.

L'objectif est désormais de s'associer à d'autres pays pour aider au développement des capacités africaines de maintien de la paix.

¹ Extraits du discours de M. Lionel Jospin, Premier ministre, devant les Auditeurs de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale, le 3 septembre 1998 à Paris.

En ce sens, la France, les Etats-Unis et le Royaume-Uni sont convenus, par un accord passé le 22 mai 1997, de coordonner leurs initiatives dans ce domaine. **Il s'agit de programmes de formation et d'équipement permettant aux armées africaines de participer plus largement à de futures opérations de maintien de la paix mandatées par le Conseil de Sécurité des Nations Unies.**

Les pays africains ont réservé un accueil très favorable à cette initiative des trois pays et ont manifesté le souhait d'y être étroitement associés. Le secrétariat des Nations Unies a accepté d'organiser à New-York, en liaison avec l'OUA, des réunions au cours desquelles tous les Etats intéressés ont pu échanger des informations sur les efforts en cours et mettre en regard les offres et les demandes. Cette initiative n'est donc d'ores et déjà plus une initiative tripartite, mais une nouvelle forme de coopération militaire, désormais ouverte à tous les pays donateurs et pays africains volontaires.

S'agissant des pays donateurs, les Etats-Unis ont lancé un programme d'aide aux Etats africains désireux de renforcer leurs armées dans le domaine du maintien de la paix. Avec un budget de l'ordre de 15 millions de dollars pour 1998, le programme ACRI (African Crisis Response Initiative) vise à former au maintien de la paix 10 000 à 12 000 soldats africains sur cinq ans. Chaque pays africain participant au programme fournit un bataillon qui reçoit une formation initiale de 70 jours, assurée par une soixantaine d'instructeurs américains. A ce jour, cinq pays ont bénéficié du programme ACRI, dont le Sénégal et le Mali.

Cependant c'est la France qui fournit l'effort le plus notable avec le programme RECAMP.

2. Le programme RECAMP

Le concept RECAMP, contribution française au « Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix » est conçu pour permettre à la plupart des pays africains, sous l'égide de l'ONU et de l'OUA, de participer significativement à des opérations de maintien de la paix sur leur continent et de contribuer au maintien de la paix dans le monde.

Ce concept se traduit par la préparation de bataillons africains, aptes aux opérations de maintien de la paix et destinés, dans un cadre sous-régional, à faire partie d'une force de la taille d'une brigade. Cette dernière peut, en fonction des événements, conformément à un mandat de l'ONU et de l'OUA, et avec le consentement des parties :

- stabiliser une crise ouverte en se déployant pour des actions à caractère préventif ;
- faire face à une crise ouverte afin d'aider au rétablissement de la paix, assurer la protection des populations et faciliter une action humanitaire.

Toutefois, la constitution de cette force ne présente aucun caractère permanent ; il s'agit d'une application du principe des modules de forces en attente de l'ONU.

La France a réorienté vers ce projet environ 20 % de sa coopération militaire avec l'Afrique, soit près de 180 millions de francs en 1998.

Le programme RECAMP comporte deux volets.

Il s'agit d'abord de la **création du centre de formation de maintien de la paix** de Zambakro, en Côte d'Ivoire. Cette école qui aura le statut d'Ecole Nationale à Vocation Régionale (ENVR), fournit ainsi une réponse africaine à un besoin régional.

Le second volet du dispositif est le **prépositionnement de matériel pour l'équipement des forces de maintien de la paix**. Le prépositionnement à Dakar du matériel nécessaire à l'équipement d'un bataillon a été effectué en janvier 1998. Ce matériel n'est pas à l'usage exclusif de l'armée sénégalaise mais de tous les pays de la sous-région qui peuvent l'utiliser pour des opérations de maintien de la paix. C'est ainsi qu'en février 1998 a eu lieu l'exercice Guidimakha à la frontière du Sénégal, de la Mauritanie et du Mali. Huit pays africains y ont participé, dont le Sénégal, le Mali et la Guinée Bissau. Outre la France, les Etats-Unis et la Grande Bretagne y ont contribué chacun avec une section d'élite et un avion de transport de troupes. Cet exercice a rencontré un très grand succès, tant auprès des participants que des observateurs invités. Aussi, il a été décidé que, précédé d'un séminaire politico-militaire et de stages de formation de maintien de la paix au profit des pays africains engagés, ce type d'exercice serait reconduit tous les deux ans. Le prochain exercice aura lieu au Gabon au début de l'année 2000.

En 1997, un exercice avait déjà eu lieu sur le thème du maintien de la paix, l'exercice Nangbeto. Cependant, il ne réunissait que des pays francophones, autour de la France (Bénin, Togo, Burkina-Faso).

L'exercice Guidimakha a ainsi permis de valider le concept français de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix. Il marque un tournant dans la coopération militaire franco-africaine et permet d'affirmer la volonté de la France de contribuer de manière significative à l'émergence d'une véritable diplomatie préventive en Afrique, sous couvert de l'ONU et de l'OUA.

3. L'évolution du dispositif militaire français

Un tel engagement de la France dans le maintien de la paix en Afrique n'est possible que parce que sa présence y est exceptionnellement importante.

En effet, elle n'y dispose pas seulement des Assistants militaires techniques, mais dans le cadre des accords de défense conclus pour la plupart lors des indépendances, elle entretient en permanence des forces dites prépositionnées sur le sol africain. Ces dernières sont installées dans cinq pays, dont le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Au 1er mai 1998, elles disposaient de 6 453 hommes (dont 1 145 stationnés en Sénégal et 572 en Côte d'Ivoire), et, pour ce qui concerne les équipements, de deux bâtiments, quinze avions de combat, six avions de transport, un avion de patrouille maritime et 19 hélicoptères.

Alors qu'il y avait près de 8 000 militaires prépositionnés en Afrique en 1997, ils ne sont plus que 6 453 en 1998 et il ne devrait plus y en avoir que 5 600 en 2002 ; la déflation pour 1999 est d'un cinquième environ. Elle est quasi-intégralement due au départ des Français de République Centrafricaine.

La raison d'être de ces forces relève bien de la sécurité et de la défense des Etats africains, pour lesquels celles-ci constituent une garantie de type dissuasif pour assurer l'intégrité de son territoire national et l'intangibilité de ses frontières. Pour la France, il s'agit de disposer de moyens pour assurer la protection de nos ressortissants et des étrangers installés dans le pays demandeur et dans la région, et de s'assurer de bases et de points d'appui procurant de larges facilités (aéroports, dispositifs d'accueil et de soutien d'éventuels renforts) en cas d'interventions extérieures.

Ainsi la Mission militaire de Coopération et les forces prépositionnées sont désormais mises en commun au service de la coopération militaire en Afrique.

En même temps, l'évolution de la doctrine française sur la sécurité en Afrique permet de reconfigurer le format des forces prépositionnées ; en effet, le rôle central désormais donné aux africains eux-mêmes permet d'alléger le dispositif français.

a) Forte baisse de l'assistance militaire technique (AMT)

En 1998, La France a maintenu dans le cadre des crédits de la coopération militaire un effectif budgétaire de 570 coopérants militaires, dans 22 pays africains. En 1985, le nombre de coopérants militaires en Afrique s'élevait à 1 016 ; en 1995, ils n'étaient plus que 715, et la tendance devrait se poursuivre à la baisse pour se situer à 506 en 1999.

Cependant, la politique de réduction des effectifs ménage les fonctions de formation et d'instruction : plus de 110 AMT serviront encore à ce titre en 1999, et il s'agit du seul secteur, avec le service de santé, où il existe encore des postes de substitution et cela en cohérence avec la politique générale et le maintien des crédits de formation.

Tableau 34 : Evolution des postes d'assistant militaire technique (AMT)
 - dans les pays de l'UEMOA,
 - dans l'ensemble des pays du champ.

Pays de l'UEMOA	1996	1997	1998	1999
Bénin	24	22	22	21
Burkina-Faso	14	14	15	17
Côte d'Ivoire	50	45	40	40
Mali	25	23	21	20
Niger	50	44	42	39
Sénégal	32	31	31	30
Togo	34	32	29	27
Total UEMOA	229	211	200	194
Autres pays d'accueil : Angola, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap Vert, Centrafrique, Comores, Congo, Djibouti, Ethiopie, Gabon, Guinée, Guinée équatoriale, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Mozambique, Tchad.				
Nombre total de postes d'AMT dans l'ensemble des pays du champ	714	640	570	506

Source : Avis présenté au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale sur le projet de loi de finances pour 1999 par M. Bernard Cazeneuve, député - octobre 1998.

b) Formation : priorité aux écoles régionales

La formation des cadres officiers, sous-officiers des armées et de gendarmerie est une des priorités de la Mission militaire de coopération.

Cette formation est effectuée de deux façons : en France d'abord, dans les écoles militaires françaises et dans le cadre de stages réguliers ou de cours spéciaux et, de plus en plus, en Afrique, dans les écoles nationales, à vocation régionale ou non, aidées par la Mission militaire de coopération.

- **La formation en France : moins de stagiaires africains**

L'enseignement et la formation dispensés en France concernent l'enseignement militaire supérieur, du 1er et du 2ème degrés, (pour les officiers), des stages de formation, d'application et de perfectionnement (pour les officiers subalternes) et des stages techniques de spécialité (pour les sous-officiers). Leur durée varie de quelques semaines (pour les stages techniques de spécialité), à plusieurs années (pour les formations d'officiers et de médecins).

D'autre part, des filières spécialisées et adaptées aux besoins des pays partenaires sont développées dans les écoles militaires françaises pour mieux répondre à la demande de formation. Il s'agit du cours supérieur international de Gendarmerie à Melun, du Cours supérieur du commissariat de l'armée de terre à Montpellier, du Cours spécial de l'Ecole de l'air à Salon-de-Provence et du cours

spécial de l'école navale à Lavéoc-Poulmic. Chacun de ces cours forme chaque année entre une dizaine et une trentaine d'officiers.

S'agissant des filières communes, du fait de la réduction des effectifs militaires français et de l'évolution consécutive du format des écoles de formation, le nombre de places offertes aux stagiaires étrangers dans les écoles françaises se réduit d'année en année, ce nombre étant proportionnel aux effectifs français, eux-mêmes en diminution (l'effectif des stagiaires en provenance d'Afrique francophone a chuté de 35 % en 1998 par rapport à 1997, passant de 1 264 à 819 stagiaires).

Eu égard à cette situation, eu égard aussi à la politique générale de coopération militaire tendant à une autonomie de plus en plus grande de nos partenaires, il a été décidé de limiter les formations en France à celles du plus haut niveau et, en conséquence, de développer la formation en Afrique même.

• **Les écoles nationales à vocation régionale**

Avant 1996, la coopération militaire avait ouvert deux écoles interafricaines : la division d'application des transmissions de Bouaké, en Côte d'Ivoire, créée en 1983, et de l'école d'application de l'infanterie (EAI) de Thiès, au Sénégal, créée en 1987.

En 1996, cette politique a été reprise, d'une façon légèrement différente. Sous l'effet de la volonté des pays africains de développer par eux-mêmes la coopération régionale, le concept d'écoles interafricaines a cédé la place à celui d'écoles nationales à vocation régionale. En fait, il est apparu aux pays africains que la meilleure formule était une coopération régionale au sein de laquelle chacun se spécialise dans un domaine. Certaines écoles nationales sont alors choisies pour être la référence des pays de la région, et accueillent des stagiaires et élèves venant de l'ensemble de ces pays.

La Coopération militaire a décidé d'encourager fortement le développement de cette politique et de ces écoles. La règle de son action d'accompagnement est de faire en sorte que ces écoles bénéficient du même niveau et de la même qualité d'enseignement qu'en France, de façon à leur donner une « *label France* ».

La formation dans ces écoles est entièrement financée par la France.

En 1988, sept écoles fonctionnent sur le continent :

- l'école d'application de l'infanterie au Sénégal (EAI à Thiès) ;
- l'école militaire d'administration au Mali (EMA à Koulikoro) ;
- l'école d'état-major au Mali (EEM à Koulikoro) ;
- la division d'application des transmissions en Côte d'Ivoire (DAT à Bouaké) ;
- le centre d'instruction naval en Côte d'Ivoire (CIN d'Attécoubé) ;
- le cours supérieur de gendarmerie en Côte d'Ivoire (CS d'Abidjan) ;
- l'école du service de santé au Togo (ESSAL de Lomé).

Ces écoles auront formé 269 stagiaires en 1998 contre 193 en 1997.

Tableau 35 : Pays de provenance des stagiaires dans les écoles nationales à vocation régionale

PAYS	STAGIAIRES
Bénin	18
Burkina-Faso	11
Côte d'Ivoire	22
Mali	49
Niger	12
Sénégal	30
Togo	16

Source : Avis présenté au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale sur le projet de loi de finances pour 1999 par M. Bernard Cazeneuve, député - octobre 1998.

Chacune de ces écoles comprend quelques assistants militaires techniques qui y occupent des postes d'encadrement.

Au second semestre 1998, trois nouvelles ENVR ont été créées :

- le cours d'application de Gendarmerie à Abidjan (30 stagiaires) ;
- l'école du service de santé de Lomé (15 élèves médecins) ;
- le centre d'instruction naval d'Abidjan (24 officiers marinières).

Cette action sera encore amplifiée en 1999, avec l'ouverture de 6 ENVR supplémentaires :

- le centre de perfectionnement de police judiciaire de Porto Novo (Bénin) ;
- l'école de maintien de la paix de Zambakro (Côte d'Ivoire) ;
- l'école de soutien matériel d'Ouagadougou (Burkina Faso) ;
- l'école nationale d'officiers d'active de Thiès (Sénégal) ;
- le centre de perfectionnement du maintien de l'ordre d'Awae (Cameroun) ;
- l'école de pilotage de Garoua (Cameroun).

Ainsi, en 1999, les stagiaires africains formés dans les écoles internationale à vocation régionale en Afrique, seront 550 environ.

IV - UNE POLITIQUE AMBITIEUSE

A la différence de la politique de coopération menée par certains pays, la politique française s'est donné pour objectif de couvrir l'ensemble du champ de la coopération : institutionnel, économique, social et culturel¹.

Elle s'est donné pour cela des moyens importants. Cependant l'évolution du contexte économique et géopolitique, l'émergence de nouveaux acteurs, la complexité de sa mise en oeuvre ont exigé une adaptation de notre dispositif.

La concertation et le dialogue s'inscrivent dans des programmes de développement qui obéissent aujourd'hui à quatre orientations prioritaires :

- la consolidation de l'Etat de droit et l'enracinement de la démocratie ;
- la conquête de la souveraineté économique et la participation à l'économie mondiale ;
- le développement social (éducation et santé) ;
- la coopération culturelle et scientifique.

A - LA CONSOLIDATION DE L'ÉTAT DE DROIT ET L'ENRACINEMENT DE LA DÉMOCRATIE

Inscrire la dynamique de développement national dans la durée suppose que la souveraineté de l'Etat s'exerce dans le sens de l'intérêt général. Stabilité institutionnelle, efficacité de l'administration, sécurité publique, indépendance de la justice, assainissement économique et couverture des besoins sociaux de base en sont les aspects essentiels. Cela suppose également que les initiatives en faveur du libre jeu démocratique, du respect des droits de l'homme et du développement participatif soient soutenues, car loin de faire obstacle à la puissance de l'Etat, elles contribuent à asseoir sa légitimité.

1. L'Etat de droit suppose le développement d'un cadre institutionnel adapté et d'une administration efficace

La Coopération française est sollicité pour financer l'expertise nécessaire à la modification du cadre constitutionnel ou plus fréquemment, compte tenu du nombre d'Etats africains qui viennent de se doter de nouvelles constitutions, pour assurer la mise en oeuvre du cadre réglementaire et matériel de ces nouvelles institutions.

A ce titre - et en liaison avec le Parlement français - elle développe des actions de formation des personnels parlementaires et met à la disposition des élus les moyens concrets d'un travail parlementaire efficace (documentation, bureautique, ingénierie démocratique).

¹ Le lecteur trouvera dans le cahier n° 2, à la fin du rapport, des exemples de réalisations de la Coopération française dans cinq pays de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal).

La Coopération française répond également à de nombreuses requêtes concernant le travail gouvernemental (financement de missions d'audit, d'expertises, de moyens matériels). Enfin, une bonne administration, notamment financière, est une conditions pour que les Etats démocratiques acquièrent progressivement leur autonomie et leur efficacité. C'est pourquoi la coopération française renforce son action en faveur de la simplification et de l'efficacité des administrations. **Plutôt que de chercher à transposer un modèle administratif, elle entend donner aux Etats partenaires les moyens de définir eux-mêmes la forme de leur administration grâce à l'appui de l'Observatoire des fonctions publiques africaines (OFPA).**

Encadré 7 : L'OFPA

Créé en 1991 à Cotonou (Bénin) par les ministres de la Fonction publique de vingt-trois pays d'Afrique, essentiellement francophones, l'Observatoire des fonctions publiques africaines peut s'appuyer sur un réseau international de partenaires (Bureau international du travail, Centre africain de formation et de recherches administratives pour le développement, Institut international d'administration publique de Paris, Institut international des sciences administratives de Bruxelles, Ecole national d'administration publique du Québec...).

Son principal objectif est de trouver des solutions rapides et opérationnelles aux difficultés des fonctions publiques africaines, qui sont confrontées à une crise de légitimité et de financement, à l'inadaptation de leurs structures, de leurs moyens, de leurs ressources humaines et de leurs services.

L'OFPA est soutenu financièrement par le ministère de la Coopération, la Banque mondiale et le PNUD. Des travaux portent actuellement sur la maîtrise des effectifs, l'harmonisation des statuts, la formation professionnelle, la décentralisation et la mise en place de systèmes d'évaluation des performances.

2. Le développement de la démocratie nécessite un appui à l'organisation d'élections libres et pluralistes

Dans le souci d'aider les pays partenaire à progresser sur la voie de la démocratie et de l'Etat de droit, et compte tenu de leurs difficultés budgétaires, le ministère de la Coopération a consenti un important effort financier depuis 1990, afin de les aider à organiser des élections libres et pluralistes.

Il y a d'ailleurs lieu de rappeler que, dans ce domaine, l'aide de la France se fonde sur le principe de non ingérence et privilégie un cadre multilatéral. A ce titre, le ministère de la Coopération intervient, à la demande des Etats partenaires, pour la mise en oeuvre des élections nationales ou locales.

L'aide de la France se manifeste essentiellement à deux niveaux :

- par la préparation et l'organisation des scrutins, grâce à des missions d'expertise et de conseil (coordination administrative, établissement des listes électorales) et à des appuis matériels et logistiques ;
- par l'observation du déroulement des opérations électorales, notamment en Côte d'Ivoire, au Niger, au Togo et au Sénégal.

La contribution du ministère pour aider à la préparation de ces élections s'élevait à un peu plus de 50 millions de francs, en 1995, et à environ 60 millions de francs fin 1996. Ainsi, au Burkina-Faso, la France appuie le processus de démocratisation en prenant notamment en charge le financement des élections (le

soutien financier de la France à l'ensemble des scrutins qui se sont déroulés au Burkina-Faso depuis 1991 a représenté environ 14 millions de francs).

3. Un soutien aux politiques de sécurité des personnes et des biens

Condition décisive du développement, la sécurité des institutions, des personnes et des biens fait l'objet d'un renouvellement des approches de coopération dans le monde, depuis quelques années. Cet objectif est poursuivi à travers des politiques visant à assurer la sécurité civile des populations (organisation des services de pompiers, de police secours).

La Coopération française couvre tout le spectre de la sécurité, au travers de l'action :

- du bureau de l'Etat de droit et des libertés publiques qui a dans ce secteur trois objectifs majeurs : favoriser l'exercice des libertés publiques, porter secours au citoyen en danger, lutter contre la criminalité internationale et la drogue ;
- de la mission militaire de coopération, qui coopère à la fois avec les armées et les gendarmeries des pays partenaires et avec les services de police. Le ministère de la Coopération s'attache à coordonner, dans chaque pays, des projets FAC justice-police-gendarmerie ;
- des délégations du Service de coopération technique international de police (SCTIP), désormais dirigées par des attachés de police qui mettent en oeuvre des programmes très diversifiés : maintien de l'ordre républicain, police judiciaire, police de l'air et des frontières, police économique et financière, sécurité civile, lutte contre les stupéfiants, les grands trafics, l'argent sale et la corruption.

S'agissant plus particulièrement de la lutte contre les grands trafics, le ministère de la Coopération, conjointement avec les Nations-Unies a mis en oeuvre un projet commun destiné à faciliter l'entraide judiciaire répressive internationale concernant le contrôle des drogues dans les pays de la CEDEAO.

Encadré 8 : La sécurité publique

En Côte d'Ivoire, à Abidjan, ville qui compte environ 15 000 enfants des rues, une action particulière concerne la délinquance juvénile. Ainsi, sur le plan de la prévention, près d'une trentaine d'animateurs de quartier, relevant de la police ivoirienne, ont été formés en France. Par ailleurs, dans le cadre d'un projet FAC, la Coopération française soutient des associations dont la vocation est l'aide à la réinsertion des jeunes dans la société et la prévention de la délinquance.

Enfin, l'aide française a contribué à la mise en place d'une police de l'air et des frontières, et à la modernisation du réseau Interpol pour l'Afrique de l'Ouest, dont la station régionale se trouve à Abidjan.

L'amélioration de la sécurité publique est une priorité gouvernementale tant d'un point de vue social (sécurité et protection des biens et des personnes) qu'économique (attire des investisseurs privés étrangers). La Coopération française poursuit son appui aux forces armées, chargées de la sécurité aux frontières (notamment libérienne) et de la sécurité intérieure (forces de gendarmerie), ainsi qu'aux forces de police (notamment en ce qui concerne leur formation, leur équipement, leur organisation et la lutte contre les grands trafics).

Le projet d'appui au ministère de la Sécurité doit permettre de consolider les résultats acquis en matière de lutte contre la criminalité avec, notamment, une extension des actions conduites à toutes les villes de l'intérieur. Le développement de la prévention est aussi une priorité, en regard de l'extension de la toxicomanie et de la délinquance.

Au Burkina-Faso, les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso ont une population estimée respectivement à 900 000 et 400 000 habitants et connaissent une croissance très élevée, de l'ordre de 6 à 8 % par an. Cette très forte urbanisation entraîne une augmentation des risques, notamment ceux liés à l'incendie, et pose avec acuité le problème de la sécurité des citoyens. C'est pourquoi, en partenariat avec les autorités burkinabé et en collaboration avec le Service de Coopération Technique Internationale de Police (SCTIP) et la Mission d'Assistance Militaire de l'Ambassade de France, la Coopération française a mis en oeuvre deux projets d'appui à la sécurité publique et civile au Burkina-Faso, qui ont pour objectifs :

- la création au sein de la Police Nationale d'une unité de maintien de l'ordre. Cette unité équipée et formée pour gérer les problèmes de maintien ou de rétablissement de l'ordre public en zone urbaine, sous la responsabilité de l'autorité civile, selon les règles d'un régime démocratique, intervient aussi dans le domaine de la prévention ;

- l'accroissement de la mobilité de la gendarmerie départementale et de la gendarmerie mobile par l'acquisition de nouveaux véhicules, et un complément de formation et d'équipements au profit de deux escadrons de gendarmerie mobile ;

- l'équipement et la mise à niveau opérationnel de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso pour faire face dans les meilleures conditions possibles aux risques urbains qui se multiplient (lutte contre l'incendie, secours aux personnes blessées ou en danger, etc.).

Un effort particulier, concernant la formation, est accompli depuis 1998 au profit des forces de police et des sapeurs-pompiers (projet FAC).

Au Bénin, l'armée ayant été déchargée de ses tâches de sécurité publique, il convenait de créer une police nationale et une gendarmerie.

La Coopération française, a mené depuis 1990 une action décisive pour créer, équiper et former des forces de police et de gendarmerie. Elle poursuit son appui afin que la police puisse mieux assurer sa mission d'assistance de proximité au service du citoyen, et que la gendarmerie puisse renforcer son action de lutte contre les grands trafics (drogue, blanchiment d'argent, vols de véhicules, etc.) et de sécurité aéroportuaire.

4. Un appui aux réformes dans le domaine judiciaire

L'existence d'un pouvoir judiciaire fort est le symbole et le garant de l'Etat de droit. La politique française de coopération poursuit, en ce domaine, des objectifs complémentaires, tant au niveau des Etats qu'au niveau régional. Ce sont, au niveau des Etats :

- la restructuration de l'appareil judiciaire ;
- la réalisation et la diffusion d'une information et d'une documentation juridique ;
- la formation des magistrats et auxiliaires de justice ;
- le développement d'une culture juridique africaine ;

et au niveau régional :

- le soutien à la mise en place des institutions de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA).

Le ministère a engagé de nouveaux projets dans le secteur de la justice (dix-sept projets bilatéraux en cours en 1996, contre quatorze en 1995 et onze en 1994). Les crédits consacrés à la formation des magistrats et fonctionnaires de justice ont été augmentés sensiblement.

Encadré 9 : L'appui dans le domaine judiciaire

Au Bénin, la France est très présente - et seule présente depuis 1992 - en ce domaine, avec des interventions en faveur de l'amélioration des prisons, de la réhabilitation des locaux de justice, de la formation des magistrats et auxiliaires de justice.

Le projet FAC d'appui au service public a porté sur la formation des personnels judiciaires, avec un accent particulier mis sur la formation des formateurs béninois. Jusqu'au début de 1998, 14 missions de formateurs se sont rendues au Bénin pour y tenir des séminaires qui ont réuni plus de 300 participants. Il semble toutefois que cette méthode ne soit pas jugée efficace par les africains, qui lui préfèrent des formations sous forme de stages à effectifs restreints.

En outre, 3 000 codes et ouvrages de doctrine fondamentale ont été distribués dans les juridictions ainsi que des plaquettes informant les justiciables de leurs droits.

D'ici l'an 2000, le Bénin devra procéder à de nombreux recrutements de magistrats et de fonctionnaires des greffes ; leur formation initiale pourra être dispensée au sein de la section judiciaire de l'ENA, aménagée grâce à une aide de la Coopération française, ainsi qu'à l'Ecole régionale supérieure de la magistrature, dont la France a également soutenu financièrement l'installation au Bénin.

Simultanément, la Coopération française poursuit son action en faveur de la moralisation de la justice, de la protection de l'investissement privé, et de la protection de l'enfant.

En Côte d'Ivoire, la coopération française concerne :

- La formation des magistrats

Le principal volet du projet concerne la formation des personnels et doit permettre d'élever le niveau de qualification des magistrats, en aidant la nouvelle Ecole de la magistrature à assurer une formation plus professionnelle des nouveaux magistrats et greffiers. Le projet finance parallèlement le programme de formation continue élaboré conjointement par l'Ecole française de la magistrature et les autorités ivoiriennes à partir de 1998. Des bourses sont prévues pour former les futurs magistrats au nouveau droit des affaires à l'Ecole régionale supérieure de la magistrature de l'OHADA à Porto Novo (Bénin).

- La Cour d'arbitrage de Côte d'Ivoire

La Coopération française soutient également la Cour d'arbitrage de Côte d'Ivoire (CACI), entrée en fonction en août 1997. La CACI, créée à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie, est née du besoin, pour les opérateurs économiques nationaux et les investisseurs étrangers, d'avoir à leur disposition, en dehors de la justice étatique, une diversité d'outils pour régler leurs différends. La CACI offre ainsi aux opérateurs des moyens de conciliation et d'arbitrage pour le règlement de leurs litiges.

La Coopération française, outre un apport matériel à la CACI, cofinance des séminaires d'information sur ces nouveaux outils juridiques.

5. Un appui aux administrations économiques et financières

Depuis une trentaine d'années, la Coopération française a apporté son appui aux administrations économiques et financières d'Afrique subsaharienne francophone. A partir de 1990 toutefois, et parallèlement à la diminution des effectifs de l'assistance technique, les orientations en ont été redéfinies.

Ces appuis ont désormais deux objectifs essentiels :

- d'une part, contribuer à court terme à l'assainissement des finances publiques et ce, afin de réduire le besoin de financement extérieur des Etats, c'est-à-dire les aides françaises à l'ajustement ;
- d'autre part, aider les Etats à exercer de façon autonome et performante les trois grandes missions d'un ministère chargé de l'économie et des finances : concevoir et mettre en oeuvre la politique

économique et financière, mobiliser les ressources nécessaires au financement des politiques publiques, rationaliser la dépense publique.

Encadré 10 : L'appui aux administrations financières

Au Bénin, la Coopération française s'est attachée dès 1991, au travers du programme d'appui aux administrations financières financé par le FAC, à moderniser les méthodes de travail des administrations des douanes et des impôts. Ces réformes se sont traduites par des résultats spectaculaires au niveau des recettes (50 milliards de francs CFA en 1990, 184 milliards de francs CFA en 1997).

Un nouveau programme d'appui financé par le FAC a été mis en oeuvre en 1997, en concertation avec les interventions de l'Union européenne et de la Banque mondiale, concernant la mise en place d'instruments de prévision et de pilotage de l'économie et des finances publiques, le perfectionnement du système fiscal et douanier, et la modernisation des procédures budgétaires et comptables.

Le renforcement des régimes démocratiques en Afrique subsaharienne et la participation de plus en plus importante de la société civile au processus de développement et à la mise en oeuvre de la politique économique amènent à privilégier, dans les années à venir, deux domaines d'action particuliers :

- la déconcentration des services et administrations publiques afin de rapprocher l'administration des usagers ;
- la décentralisation des décisions techniques et économiques, qui permet une meilleure implication des citoyens et de la société civile dans les processus de décision.

Tableau 36 : Projets FAC réalisés dans le domaine de l'Etat de droit en 1996
(en millions de francs)

Secteur/Nature du projet	IG/IE ¹	Etats	Total	%
Justice	24	75,7	99,7	30,40
Police	3,0	121,7	124,7	38,04
Sécurité civile		34,1	34,1	10,40
Fonction publique	7,0	16,5	23,5	7,16
Fonctionnement de l'Etat et appui à l'Etat de droit	12	33,9	45,9	14,00
Total	46	281,90	327,90	100

¹ Projets FAC IG : d'intérêt général - Projets FAC IE : Inter-Etats.

Source : Ministère de la Coopération.

6. Des actions en faveur du développement des médias

Les actions en faveur du développement des médias ont un effet direct sur les possibilités d'expression des citoyens. Le débat ainsi créé est une des garanties de la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie. De même, ce type d'aide revêt un caractère culturel, autant sur le plan de la présence française sur les ondes des Etats partenaires que sur le plan du développement de la capacité des pays à diffuser leur propre vision.

Dans ce domaine, un réseau de partenaires bilatéraux et multilatéraux a ainsi été mis en place.

Encadré 11 : Un projet pour la télévision burkinabé

La presse écrite et parlée entretient des relations déjà anciennes avec la France. Radio France International, la Radio Nationale du Burkina et certaines radios privées coopèrent étroitement. RFI est reçue en modulation de fréquence à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

La télévision burkinabé, la plus ancienne d'Afrique, est en pleine expansion. Elle a fait l'objet d'un projet de 15 millions de francs. Ce projet a permis de livrer « clés en mains » une nouvelle télévision aux autorités nationales : bloc technique à seule fin de production, studios, nouvel émetteur pour Ouagadougou et sa région d'une portée de 100 km. Il a aussi donné lieu au perfectionnement des personnels par des formations réalisées sur place avec la participation de professionnels français.

Un nouveau bouquet composé de Canal-Horizons, TV5, CFI est proposé aux usagers, qui permet de maintenir un *environnement linguistique francophone* et d'apporter une dynamique dans le paysage audiovisuel burkinabé.

Après s'être concentrée sur l'amélioration technique des opérateurs, la Coopération française s'oriente désormais vers l'appui aux structures institutionnelles dans l'audiovisuel, car les médias des pays africains ont subi une profonde évolution sans que, parallèlement, l'ordonnancement juridique de ce secteur, ni l'organisation des professions s'y rapportant, n'aient été radicalement transformés.

Une réunion des instances de régulation des médias de l'Afrique a rassemblé, à l'initiative du ministère de la Coopération, en 1996, onze pays d'Afrique francophone, dont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Ce séminaire a porté sur l'organisation, le fonctionnement et les compétences des organismes de régulation, garants de la liberté d'expression.

Enfin, aux trois outils traditionnels de la politique audiovisuelle extérieure Canal France International, RFI et le canal francophone TV5, s'est ajouté en 1997 un bouquet satellitaire numérique de huit chaînes nationales françaises, financé en 1996 et en 1997 par la Coopération française ; dans l'avenir ce bouquet est appelé à s'autofinancer.

B - LA CONQUÊTE DE LA SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION À L'ÉCONOMIE MONDIALE

Dans un contexte de mondialisation et face aux risques de marginalisation qu'elle induit, les pays de la zone de solidarité prioritaire sont accompagnés par la coopération française dans la recherche des conditions nécessaires à un développement durable.

La politique française d'appui au développement économique porte essentiellement sur les grands axes suivants :

- créer les conditions favorables à l'investissement privé ;
- aider à la reconquête des marchés nationaux et à la restructuration des grandes filières de production ;
- concevoir et appliquer des politiques agricoles efficaces ;
- assurer la sécurité alimentaire ;
- moderniser les infrastructures.

1. Créer les conditions favorables à l'investissement privé

Le secteur privé a un rôle majeur à tenir pour promouvoir la croissance en Afrique. Ainsi, l'aide publique au développement est de plus en plus orientée de façon à faciliter et à sécuriser l'investissement privé en Afrique. Le dispositif de coopération mis en place en faveur de l'investissement privé vise :

- à renforcer et améliorer les procédures de financement de l'investissement et d'appui direct aux entreprises ;
- à améliorer l'environnement des entreprises, par la mise en oeuvre de réformes structurelles conduites par le ministère de la Coopération en coordination avec l'Union européenne et les institutions de Bretton Woods ;
- à améliorer le processus d'intégration régionale, afin de créer un cadre macro-économique et institutionnel favorable au développement du secteur privé.

Parallèlement à ces mesures, la Coopération française appuie les initiatives suivantes.

1.1. 1.1. La création de systèmes originaux de financements décentralisés

L'accès au crédit est un facteur essentiel du développement des entreprises ou des exploitations agricoles. Les grandes difficultés, voire les faillites des banques de développement en Afrique, ont conduit, à la fin des années 1980, le ministère de la Coopération et la Caisse française de développement à soutenir des projets visant à créer, en milieu rural essentiellement, une intermédiation financière adaptée aux besoins de financement et aux capacités d'épargne des comités de production et des ménages. Vingt-cinq projets ont été financés sur la période 1987-1995. Trois types de systèmes financiers peuvent être définis :

- les systèmes mutualistes s'appuyant sur le sociétariat et la constitution d'une épargne préalablement à tout accès au crédit (exemple du Crédit mutuel du Sénégal) ;

- les systèmes reposant sur le crédit solidaire, incontournable lorsque la capacité d'épargne est très réduite. Ces systèmes s'appuient sur des mécanismes de solidarité adaptés à chaque milieu social ;
- les systèmes de micro-crédit progressif, et de proximité.

Les deux premiers types de systèmes ont été développés initialement en zones rurales, mais connaissent désormais de fort taux de croissance dans les villes et leur périphérie. Le troisième type répond à une demande des activités commerciales et artisanales.

Encadré 12 : Le projet d'appui à l'épargne-crédit rural

Le Crédit mutuel du Sénégal (CMS), créé sous la forme d'un projet (Projet d'appui à l'épargne-crédit rural (PAECR)), est un exemple réussi de système mutualiste à vocation rurale, puis urbaine. Aux difficultés normales d'implantation et de mise en oeuvre du projet en 1989, ont succédé en 1995 une forte augmentation de l'épargne collectée (20 millions de FF) et une augmentation régulière du montant des crédits octroyés (6,5 millions de FF), soit un taux d'engagement égal à 35 % des dépôts, pour un montant moyen de crédit octroyé égal à 510 FF. Les taux annuels en vigueur au CMS, sur l'épargne et le crédit, sont respectivement de 4,5 % et de 2,4 %. Le Crédit mutuel du Sénégal dispose aujourd'hui d'un siège basé à Thiès, de quatre antennes et d'un réseau de soixante cinq caisses locales. L'assistance technique extérieure fournie par le ministère de la Coopération comprend quatre cadres spécialisés qui devraient progressivement s'effacer au profit de cadres sénégalais du réseau. Depuis la date d'implantation du projet, le sociétariat local n'a cessé de progresser, passant de 1 000 à 37 000 sociétaires, ce qui est à la fois un bon indicateur d'implantation du système au sein de la population et du milieu, mais aussi un gage de pérennité pour l'institution.

Toujours au Sénégal, s'agissant du financement des « très petites entreprises » ou « micro-entreprises », la Coopération française n'intervient pas directement en leur faveur, mais contribue à la création ou au renforcement de systèmes de financement décentralisés, viables financièrement, par lesquels elle fait transiter ses concours.

La montée en puissance du crédit mutuel sénégalais, qui est apparu comme un réseau performant dans le domaine de la micro-finance, et de l'Alliance de Crédit d'Epargne pour la Production, permettent d'accompagner le développement de petites unités de production en milieu rural et urbain, et ainsi de répondre à une forte demande à laquelle le secteur bancaire classique ne sait pas répondre.

Source : Rapport d'activité 1996 du ministère de la Coopération.

1.2. 1.2. L'information des entreprises françaises

Outre le développement de nouveaux produits financiers mis en oeuvre par l'AFD et PROPARCO, le ministère de la Coopération s'attache à renforcer le système d'information des investisseurs sur les opportunités d'investissement en Afrique, et à favoriser le rapprochement Nord-Sud des PME/PMI pour des montages de partenariats directs. Pour ce faire, le ministère s'appuie sur :

- le Centre français du commerce extérieur (CFCE) : l'action menée en collaboration entre le ministère de la Coopération et le CFCE vise à mettre à disposition des investisseurs et des entreprises françaises un système d'information économique sur l'Afrique qui faisait jusque là défaut ;
- PROMEX-PMA : vis-à-vis des pays les moins avancés, le ministère de la Coopération apporte son appui à l'agence PROMEX-PMA qui offre un service d'appui aux exportateurs de ces pays pour la

recherche de débouchés, la connaissance des marchés ou les procédures d'exportation.

1.3. 1.3. L'information et le soutien des entrepreneurs africains

La coopération Française apporte son soutien au Réseau de l'entreprise en Afrique de l'Ouest, mis en place à l'initiative du Club du Sahel, pour favoriser le développement des échanges régionaux.

Elle appuie également les actions entre Chambres de commerce et d'industrie à travers la Conférence permanente des compagnies consulaires africaines et françaises (CPCCAF)¹ qui les fédère. Ces actions permettent notamment aux CCI françaises d'apporter leur savoir-faire aux CCI africaines afin que ces dernières puissent se réorganiser, **devenir de véritables structures représentatives du secteur privé local et offrir des services essentiels aux entreprises.**

En Côte d'Ivoire par exemple, l'AFD consacre une part croissante de ses engagements au secteur privé. Entre 1994 et 1997, l'AFD a ainsi engagé plus de 115 milliards de FCFA en faveur du secteur privé, soit 45% de ses engagements en Côte d'Ivoire, soit par des prêts, soit sous la forme de garanties apportées par sa filiale PROPARGO, soit en fonds propres, dans des domaines aussi variés que la transformation du cacao, les plantations agricoles, l'industrie textile, le secteur minier ou la distribution industrielle. Dans le cadre du programme de privatisation dit des « douze travaux de l'éléphant d'Afrique », initié par le Gouvernement, l'AFD est intervenue notamment pour le financement du programme d'investissement de l'aéroport international d'Abidjan.

D'autre part, le projet ASPI - Appui au secteur privé ivoirien - largement soutenu par la Coopération française, favorise le développement des exportations, l'amélioration de la qualité des produits et des processus de fabrication et la structuration du secteur informel.

Au Mali, où le secteur privé joue un rôle de plus en plus important, l'aide française, au travers du groupe de l'AFD notamment, s'efforce d'apporter des appuis et des financements aux entreprises qui réalisent des projets productifs en s'appuyant sur les potentialités et les avantages comparatifs du Mali. A ce titre, les axes d'intervention suivants sont privilégiés :

- le développement des **unités agro-industrielles** en aval des filières cotonnières (filature, tissage), de l'élevage (abattage et traitement de la viande), des fruits et légumes (transformation et exportation) ;
- la valorisation des **ressources minières** du Mali tout particulièrement dans le secteur aurifère en raison de ses potentialités ;
- le développement des **infrastructures de tourisme** (hôtellerie, réceptifs) afin de mettre en valeur les sites diversifiés du pays ;
- le renforcement des unités industrielles des **biens de consommation** à fort contenu de main-d'oeuvre.

¹ Voir annexe n° 9.

S'agissant des financements, l'aide française a développé des outils financiers adaptés aux besoins des opérateurs économiques.

Ainsi, l'AFD a favorisé dès 1997 la création d'un Fonds de garantie interbancaire au Mali, ainsi que des opérations de garantie d'emprunt au travers de sa filiale PROPARCO.

Par ailleurs, des systèmes financiers décentralisés ont été mis en place afin de consentir des prêts aux très petites entreprises qui n'ont pas toujours accès au financement bancaire.

D'une façon générale, l'aide française accompagne les efforts de l'Etat malien en faveur du secteur privé, dans les domaines législatif, fiscal et douanier, afin d'inciter les entreprises nationales et étrangères à investir au Mali.

2. Aider à la reconquête des marchés nationaux et à la restructuration des grandes filières de production

Les négociations avec les institutions de Bretton Woods, à la suite de la dévaluation du Franc CFA, ont mis à l'ordre du jour des programmes de privatisation qui touchent à l'organisation des filières d'exportation, plus particulièrement celle de la filière coton¹.

Pour la France qui a très fortement soutenu le développement de ces filières, la privatisation du capital de ces sociétés, qui est souhaitable, ne doit pas aller de pair avec le démantèlement de leur organisation intégrée, sur laquelle repose leur succès. En effet, les résultats de ces filières constituent une des réussites en Afrique subsaharienne, en termes de croissance, de gains de productivité, de parts de marché et d'effets sur le milieu rural. **Le coton est cultivé essentiellement par une petite paysannerie disposant de peu d'autres possibilités de revenus.**

Des divergences d'appréciation existent cependant entre la Banque Mondiale et le Gouvernement Français sur l'ampleur et les modalités de cette privatisation.

3. Aider à la conception et à la mise en oeuvre de politiques agricoles efficaces

La coopération française s'attache à concevoir et appliquer des politiques agricoles efficaces, en développant des stratégies Nord-Sud et en aidant les Etats partenaires à réguler les approvisionnements vivriers, à garantir un cadre juridique, à promouvoir les échanges et la coopération régionale, à professionnaliser l'agriculture, à aménager le système foncier rural.

La construction d'une stratégie commune et l'animation de la réflexion sur les politiques d'aide au développement dans le secteur rural, en termes de stratégie et de méthode, représentent une mission importante de la Coopération française qui y consacre des moyens considérables. Celles-ci se traduisent notamment par les actions suivantes.

¹ Voir supra chapitre I, II., C., 3. « *Le rôle moteur du coton dans l'UEMOA* ».

3.1. 3.1. *La coopération régionale*

La similitude des problèmes agricoles, dans les pays des grandes sous-régions africaines, amène la coopération française à appuyer les initiatives et les organisations de coopération régionale africaine, dans le domaine de l'agriculture et des échanges de produits agricoles, notamment au niveau politique, par l'intermédiaire des conférences des ministres de l'agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Ces initiatives sont d'autant plus pertinentes que la conclusion des négociations commerciales internationales a mis en évidence le peu de poids des pays en développement, non organisés dans des blocs régionaux cohérents.

Les principaux domaines concernés par la Coopération sont :

- l'amélioration de la sécurité alimentaire, grâce à un meilleur fonctionnement des marchés régionaux ;
- l'amélioration de la qualité des produits, dans le but d'une meilleure insertion de l'agriculture africaine sur les marchés internationaux ;
- les questions de politique économique agricole, dans le but de réduire les distorsions ou entraves aux échanges, dues à des dispositifs réglementaires inappropriés.

De même, les complémentarités géographiques et la nécessité des économies d'échelle désignent la coopération régionale comme le cadre le plus approprié pour la construction des grandes infrastructures, les programmes de recherche agronomique, les décisions de politique commerciale et l'harmonisation des droits de douane.

3.2. 3.2. *La professionnalisation de l'agriculture*

Transformer les agriculteurs en partenaires à part entière des actions de développement reste un axe essentiel de la Coopération française, dont les interventions en ce domaine reposent sur quatre grands axes :

- formation des producteurs, des responsables de groupements et de leurs cadres (de l'alphabétisation à l'analyse des comptes des filières agricoles dont ils sont les acteurs) ;
- échanges entre agriculteurs d'un même pays, puis de la sous-région, entre producteurs du Nord et du Sud, enfin ;
- regroupement en associations de producteurs partageant les mêmes objectifs, pour le développement de leur région ou de leur filière ;
- création d'un contexte institutionnel favorable à la constitution d'organisations professionnelles autonomes, viables et propices au fonctionnement d'une concertation avec les pouvoirs publics, tant au plan local que national.

Pour mettre en oeuvre des projets dans ce domaine, la Coopération française mobilise les professionnels agricoles français, des bureaux d'étude et des Organisations de solidarité internationale (OSI) qui agissent en partenaires ou opérateurs directs des actions sur le terrain.

Encadré 13 : Des exemples d'aide au développement rural

Au Mali, le développement économique et l'amélioration des conditions de vie de sa population reposent pour une très large part sur le développement du secteur rural qui représente plus de 40 % du PIB malien et concerne près de trois-quarts de la population du pays.

L'appui que l'aide française a apporté à ce secteur depuis de nombreuses années s'est traduit par d'incontestables réussites en matière de production rizicole (Office du Niger), cotonnière (CMDT)¹ et vivrière et, par un accroissement des richesses créées dans les régions concernées. C'est ainsi que l'aide française continue pour l'essentiel à soutenir le renforcement des grandes filières de production (riz, coton, bois, élevage, fruits et légumes) :

- Filière Riz (Office du Niger)

Les vastes programmes de réhabilitation entrepris avec l'aide de plusieurs bailleurs, dont la France, sur certaines infrastructures primaires et sur les secteurs Retail et Molodo, associés à la profonde restructuration de l'Office du Niger en 1994, ont permis de doubler la production en cinq ans, avec 270 000 tonnes de paddy en 1997.

L'assistance technique à la maintenance des infrastructures, l'appui aux organisations professionnelles et les actions de recherche-développement accompagnent cette évolution, qui se poursuit dans le cadre des études du Schéma directeur régional que la France finance, ainsi que dans le cadre du nouveau contrat-plan en cours d'examen.

- Filière fruits et légumes

Des actions de l'aide française en faveur de la filière fruits et légumes (appui aux producteurs maraîchers de la ceinture verte de Bamako, appui à l'association malienne des exportateurs de fruits et légumes) et pour le développement de la filière sucre (étude de marché d'un nouveau complexe sucrier à l'Office du Niger) sont en cours.

- Filière Coton

L'aide française est un partenaire fidèle de la réussite de la production cotonnière de la partie sud du Mali, avec plus de 350 MFF d'investissement dans l'appareil industriel depuis 15 ans, et deux nouvelles unités d'égrenage en prévision. Le coton est à l'origine d'un essor exceptionnel de l'économie de la région. L'alphabétisation de nombreux responsables paysans, depuis les années 1970, et la responsabilisation de groupements villageois (commercialisation, approvisionnement, conseil agricole), ont été à l'origine d'une avancée du processus de décentralisation qui a gagné tout le pays. La région a constitué un point de concentration de l'aide française, avec récemment des financements concernant les pistes rurales (Bougouni et Kita), le maintien du potentiel productif et le développement local (Koutiala et Sikasso), la recherche agronomique, l'élevage, et la gestion des associations villageoises. La CMDT reçoit en outre un appui pour son dispositif de suivi-évaluation des conditions de production de la zone. Toutes ces actions ont pour cadre les contrats-plans successifs, entre l'Etat, la CMDT et les producteurs, notamment celui en cours de préparation (1999/2001) qui doit formaliser l'ouverture du capital de la CMDT aux organisations de producteurs.

- Secteur Elevage

L'appui à la politique de privatisation de la santé animale, à l'ajustement du cadre législatif, à l'amélioration de l'accès aux services de base pour les éleveurs, à la concertation interprofessionnelle locale, à des programmes de développement de certaines filières, telles que l'aviculture et la production laitière (régions de Sikasso, Kayes, Mopti, et zone périurbaine Bamako), sont les axes des interventions de l'aide française dans le secteur élevage, le plus souvent en liaison avec les Chambres d'agriculture du Mali.

- Filière Bois Energie

L'aide française participe à la stratégie énergie domestique (SED) du Mali, avec les autres bailleurs de fonds. Ses concours sont affectés au volet « offre » (exploitation rationnelle des ressources forestières par les populations riveraines) dans les régions de Koulikoro et Sikasso qui disposent encore d'importants massifs forestiers.

¹ CMDT : Compagnie Malienne de Développement des Fibres Textiles.

3.3. 3.3. *Le système foncier rural*

Les notions actuelles de gestion des ressources naturelles, de développement durable et d'aménagement du territoire situent **la question foncière au coeur de la préoccupation des Etats partenaires**. En Afrique subsaharienne, elle constitue la toile de fond de la quasi totalité des actions de développement rural, et cependant, à cause de sa complexité et des enjeux politique qu'elle implique, elle a souvent été ignorée par les bailleurs de fonds. Au moment des indépendances, les responsables politiques africains ont, pour la plupart, décrété que les terres vacantes appartenaient à l'Etat. **En devenant ainsi propriétaire, l'Etat n'a pas pris en compte les systèmes fonciers traditionnels qui régissent très largement les rapports sociaux en la matière, faisant ainsi cohabiter deux systèmes juridiques, l'un coutumier et l'autre relevant du droit positif, ce qui constitue un élément d'insécurité foncière.** Cette insécurité s'est notamment accrue avec l'explosion démographique.

Là où la très forte densité de population a entraîné une extrême parcellisation des terres et une paupérisation des producteurs, on constate le développement d'un très actif, mais illégal marché des terres, au profit des personnes bénéficiant de revenus non agricoles. Cette dynamique a renforcé le nombre des exclus, plus particulièrement chez les femmes et les jeunes, et ceci indépendamment de considérations ethniques. En zone sahélienne, la multiplication des conflits fonciers entre pasteurs et agriculteurs explique, en partie, les crises politiques. Elles sont révélatrices de l'absence de consensus sur les instances d'arbitrage et quant aux règles à appliquer. L'apparition d'un marché foncier, lié à la désacralisation de la terre, a modifié profondément la situation, surtout dans les zones périurbaines et dans celles qui bénéficient d'investissements publics.

La pluralité des règles en vigueur engendre une insécurité foncière peu propice à la paix sociale, aux investissements agricoles et à une gestion à long terme des ressources renouvelables.

La Coopération française s'efforce, avec l'appui des experts français et européens, de clarifier ce domaine.

4. Assurer la sécurité alimentaire

Les prévisions de forte croissance démographique pour les trente prochaines années, ont relancé les inquiétudes mondiales sur la sécurité des pays d'Afrique sub-saharienne en particulier.

Les interventions de la coopération française en ce domaine s'exercent dans les quatre directions suivantes.

4.1. 4.1. *La recherche au niveau régional*

La coopération française encourage le partenariat avec des organismes de recherche africains, afin d'améliorer, de façon durable, l'efficacité des fonds investis dans la recherche. Le pôle régional de recherche sur les systèmes irrigués soudano-sahéliens illustre bien cette démarche. Intéressant quatre pays d'Afrique et sept organismes de recherche, ce programme, soutenu par la recherche française, a pour objectif d'améliorer la compétitivité des productions rizicoles.

4.2. 4.2. *Le développement de l'initiative privée*

Celle-ci est encouragée par la Coopération française grâce à des programmes de professionnalisation. Cette démarche consiste à aider les producteurs ruraux à se comporter en entrepreneurs de micro-entreprises agricoles, acteurs directs de leur développement, capables de négociation et de cogestion avec d'autres opérateurs économiques.

La formation constitue le moyen privilégié de cette politique (exemple du Centre interprofessionnel de formation agricole, destiné aux riziculteurs de la vallée du fleuve Sénégal).

Encadré 14 : Des projets de développement local au Burkina-Faso

Les projets de développement intégrés et de gestion des terroirs, soutenus par la Coopération française au cours des années 1980 et 1990, présentent un bilan largement satisfaisant dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- **ce sont des assemblées villageoises et départementales, préfigurant les futures collectivités rurales, qui sont maîtres d'ouvrage et ont le pouvoir de décision sur le choix des investissements.** Leur participation financière est systématique. Cette approche constitue une anticipation sur la décentralisation et permet un apprentissage des communes rurales (dont la création est prévue vers 1999/2000) ;
- ils financent indifféremment des investissements collectifs dans le domaine de la santé, de l'éducation, du désenclavement, de l'alimentation en eau, dans le domaine de la protection des ressources naturelles, aménagements antiérosifs, gestion concertée des zones pastorales, reboisements, etc. ou dans le domaine de la production, selon les priorités des villageois ;
- progressivement, la maîtrise d'oeuvre est passée de l'administration à des bureaux d'études privés burkinabé, ce qui a permis d'améliorer très sensiblement le ratio investissement/fonctionnement.

Les collectivités locales françaises se montrent très intéressées à participer à ce processus dans le cadre de la coopération décentralisée.

4.3. 4.3. *Une meilleure intégration des marchés par la mise en relation des zones de production et de transformation*

La Coopération française intervient pour favoriser la diffusion de l'information sur les marchés, l'harmonisation des politiques vivrières et des dispositifs douaniers.

4.4. 4.4. *La définition, avec les Etats africains, d'un cadre institutionnel dans lequel s'inscrit l'aide alimentaire française*

Cette action est menée en étroite concertation avec l'Union européenne. Les instruments utilisés par la Coopération française permettent de prévenir les pénuries alimentaires (mise en place de stocks de sécurité, information sur les risques, cadre réglementaire favorisant le commerce et la production de céréales) et de formuler une réponse appropriée en cas de crise (code de bonne conduite accepté par les pays donateurs et les Etats du Sahel).

5. Moderniser les infrastructures

5.1. 5.1. Réduire les coûts des infrastructures et les rendre plus fiables

Pour vendre moins cher et devenir plus compétitives, afin de mieux satisfaire les besoins de la population et s'insérer dans l'économie mondiale, les entreprises africaines doivent pouvoir compter sur une main d'oeuvre de qualité mais aussi sur des infrastructures performantes, tout à la fois efficaces et bon marché.

Le prix des transports, de l'eau, de l'électricité, des télécommunications a en effet un impact direct sur le coût de production. La Coopération française s'attache à améliorer la compétitivité économique de l'Afrique en favorisant en particulier la baisse du coût des facteurs de production.

Pour ce faire, le ministère de la Coopération s'appuie sur un réseau d'opérateurs français exerçant les mêmes missions, s'agissant de l'administration, ou de gestionnaires de service public (France Télécom, La Poste, la SNCF, ports autonomes, EDF, distributeurs d'eau...) engagés également dans un processus de réforme, et qui ajoutent une dimension internationale à l'expertise technique pratiquée par les institutions financières.

5.2. 5.2. Développer les performances du secteur des transports

La Coopération française intervient dans cinq grands domaines, réunis sous le thème des chaînes de transport.

a) Les transports maritimes

Avec l'appui de la Banque Mondiale, de l'Union européenne et de la Coopération française, la conférence ministérielle des Etats d'Afrique de l'Ouest et du Centre a la charge de définir et mettre en oeuvre une nouvelle politique de transports maritimes, dans un cadre multilatéral sous-régional.

Cette politique a pour but de proposer des solutions de type libéral, tel que le libre accès au marché et la libre compétition dans l'intérêt du chargeur, l'Etat n'intervenant plus alors qu'en tant qu'arbitre et législateur.

b) Les transports terrestres

La décision de mettre les entreprises publiques (transports fluviaux, ferroviaires) en concession fait maintenant l'unanimité chez les bailleurs de fonds. Elle est cependant plus difficile à faire accepter par le personnel des entreprises publiques.

Mais l'efficacité du transport terrestre dépend aussi largement de l'organisation de la concurrence, notamment rail-route, ainsi que de la mise en place d'une réglementation facilitant les échanges. C'est pourquoi les actions de la Coopération française portent essentiellement sur les problèmes de fiscalité et de réglementation, qui ont une influence déterminante sur le développement des capacités propres des administrations des transports terrestres. La coopération française contribue également à résoudre deux problèmes spécifiques que posent désormais l'organisation et l'entretien des routes :

- comment faire évoluer des administrations routières qui, n'étant plus soutenues par les finances publiques des Etats, se sont peu ou mal adaptées à ce contexte de crise et ont perdu toute capacité d'organisation et de contrôle ?
- comment financer les opérations de maintenance, soutenues pour l'essentiel par des aides extérieures (Banque Mondiale, FED, Banque Africaine de Développement (BAD)), lesquelles restent peu disposées, contrairement à ce que préconise la Coopération française, à faire participer les usagers, ce qui diminuerait à terme le coût du transport ?

c) Les transports urbains

Les résultats décevants d'une analyse des systèmes de transport urbain dans une douzaine de villes africaines et le bilan tout aussi négatif des aides apportées, ont déterminé les bailleurs de fonds à se recentrer sur deux villes (Dakar et Ouagadougou), qui présentent de meilleures chances de réussite. Chacune de ces deux villes fait l'objet d'une expérience pilote dont le but est de définir, avec les responsables africains concernés, des politiques réalistes et cohérentes dans ce secteur très consommateur de crédits publics.

Grâce au soutien de la Coopération française, ces deux villes ont su développer une politique durable en matière de transports urbains qui s'articule sur la mise en place d'autorités mixtes (Etat, collectivités, secteur privé), organisant et régulant le secteur mais laissant aux opérateurs le libre exercice de leur activité.

d) Le transport aérien

Le transport aérien constitue un domaine à part pour au moins deux raisons : l'importance de son poids dans le budget de la coopération économique et l'attention particulière que nécessitent sa haute technicité et sa vulnérabilité (la compagnie multinationale Air Afrique traverse une crise grave, notamment financière, en subissant les effets indirects de la déréglementation mondiale).

La Coopération française porte une attention particulière à la sûreté de l'aviation civile. Elle la concrétise par des appuis d'ordre technique, concernant la sécurité de la navigation aérienne et les activités aéroportuaires, d'une part, la sécurité des personnes et des biens face au terrorisme international, d'autre part.

6. Renforcer l'efficacité des entreprises du secteur public marchand

En Afrique, jusqu'à présent, ces services ont toujours été assurés par l'Etat. Ils comprennent les sociétés de distribution d'eau et d'électricité, les télécommunications et les services postaux.

L'efficacité de ces entreprises qui assurent un service public, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, est loin d'être satisfaisante ; cela tient à la fois à une mauvaise gestion, mais aussi à la faiblesse du pouvoir d'achat et à la faible densité de population à desservir, en particulier dans les zones rurales.

Le désengagement de l'Etat et la privatisation se présentent alors comme des solutions possibles et avantageuses ; mais dans les pays où les populations n'ont pas toutes accès à l'eau, à l'électricité, au téléphone, l'introduction d'un marché concurrentiel dans les activités de service public risque de générer des zones de laissés-pour-compte et d'accroître les déséquilibres (surtout si les marchés ne sont pas assez importants pour permettre à plusieurs entreprises d'en vivre).

C'est pourquoi la Coopération française cherche à aider ses partenaires africains à élaborer une stratégie de développement de ce secteur qui, sans écarter a priori la solution de la privatisation, conduise à une réforme de l'Etat afin de développer un service public performant et accessible, même aux populations non solvables (eau potable dans les villes, autobus...). L'important est alors de pouvoir séparer la fonction de réglementation (qui appartient aux pouvoirs publics) de celle d'opérateur, ce dernier pouvant être une société privée, ou bien rester public s'il dispose d'une autonomie réelle.

La vocation de la Coopération française, qui souhaite jouer un rôle actif dans le développement des secteurs publics marchands en Afrique, est ainsi d'accompagner ses partenaires dans des actions qui visent à :

- identifier le rôle de régulation et de contrôle de l'Etat ;
- encourager la gestion de type privé ;
- garder le souci de l'équilibre financier des opérateurs.

Encadré 15 : Les infrastructures : une priorité

Au Bénin, compte tenu du retard pris par le Bénin dans ce domaine, le développement des infrastructures constitue une priorité pour l'aide française.

Dans le secteur de l'électricité ; les financements de l'AFD ont privilégié les grands projets d'interconnexion Nord-Bénin/Nord-Togo, ainsi que la construction d'ouvrages hydroélectriques à vocation régionale. La modernisation du réseau de télécommunications des villes de Cotonou et de Porto Novo a été achevée. Le secteur du transport constitue d'autre part l'une des priorités d'intervention de l'aide française au Bénin, compte tenu du poids que représentent les activités commerciales dans l'économie du pays et de sa vocation naturelle de zone de transit.

Au Mali, conditions préalables ou accompagnatrices du développement, les infrastructures constituent un des axes majeurs des interventions de l'aide française au Mali.

Le secteur de **l'électricité** fait l'objet d'une attention soutenue puisque la situation actuelle des moyens de production bride la croissance économique et le développement du Mali. Les opérateurs économiques, comme les particuliers, sont pénalisés par des délestages ou modifications de tensions souvent imprévus venant non seulement paralyser l'activité, mais aussi détériorer les machines et instruments utilisant l'électricité.

L'adéquation entre offre et demande pourra être atteinte avec la mise en service du barrage hydroélectrique de Manantali, financé par la France et les grands bailleurs de fonds, qui devrait intervenir en 2000/2001, permettant ainsi à Energie du Mali (EDM) de faire face à une demande énergétique croissante, qui ne peut être actuellement satisfaite.

Dans le secteur des **télécommunications**, la Coopération française accompagne la SOTELMA dans son plan d'investissements à moyen terme, visant à accroître ses capacités de raccordement en milieu urbain et rural, et à en améliorer l'efficacité.

Le secteur des **transports** bénéficie de l'aide française à travers notamment le projet de réhabilitation de la voie du chemin de fer Bamako-Dakar, ce dernier étant conditionné par la privatisation de l'exploitation du trafic international sur cet axe.

Au Burkina-Faso, l'aide française accompagne le développement et la **modernisation des principaux services publics marchands**, ainsi ceux de l'eau, de l'électricité et du téléphone. Ces secteurs ont en effet d'importants efforts à accomplir, tant en ce qui concerne le développement de leurs capacités que l'amélioration de la gestion, afin d'être en mesure d'offrir aux opérateurs économiques de Ouagadougou et de l'intérieur du pays, des prestations de qualité et à un coût moindre. Mais ces efforts passent par une réforme en profondeur de leur mode d'administration et de gestion trop apparenté pour certains encore, à celui de la régie administrative.

Outre la méfiance de l'Etat pour ce qui relève du secteur privé, la coopération française se heurte au problème de formation des cadres supérieurs de ces entreprises, peu préparés à assumer de véritables responsabilités de chefs d'entreprises.

L'insuffisante pluviométrie ainsi que l'absence de réserves en eau du sous-sol n'ont permis de satisfaire que 70 % des besoins en eau potable de l'agglomération de Ouagadougou. La construction du barrage de Ziga au financement duquel la France apporte un appui très important, constitue la priorité de ses interventions dans **l'hydraulique urbaine**.

D'ici la mise en eau prévue pour 2001, l'aide française s'attache en collaboration notamment avec l'aide allemande, à poursuivre son appui au redressement de l'office national de l'eau dans la continuité du programme pluriannuel de restructuration menée par l'AFD depuis 1995.

L'aide française apporte son soutien à la poursuite du vaste programme d'interconnexion de **l'électricité** du Burkina-Faso avec les deux pays limitrophes de la Côte d'Ivoire et du Ghana, producteurs d'électricité à bas prix, projet qui prévoit à terme un ensemble interconnecté regroupant, outre ces trois pays, le Bénin et le Togo.

Les besoins **d'aménagement urbain** tant en matière de réhabilitation d'équipements publics tels que les marchés et les gares que d'assainissement de quartiers, d'aménagement de voiries et de collectes d'ordures ménagères sont immenses aussi bien à Ouagadougou que dans les villes secondaires. La décentralisation qui confère aux communes de plein exercice la maîtrise d'ouvrage de leur propre développement, a ouvert de nouvelles perspectives d'intervention. La Coopération française a choisi de prendre contact directement avec certaines communes de plein exercice et de travailler en collaboration avec les Conseils municipaux à la mise en place de programmes d'investissement et de réhabilitation d'équipements marchands générateurs de recettes.

C - LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (ÉDUCATION ET SANTÉ)

Les thèmes majeurs du développement humain restent l'éducation, la santé ainsi que la promotion de la femme, avec, en dénominateur commun, la réduction des inégalités et des exclusions. Il s'agit de :

- adapter les systèmes éducatifs aux réalités nationales ;
- moderniser les systèmes de santé ;
- donner un statut économique, social et juridique aux femmes.

1. Adapter les systèmes éducatifs aux réalités nationales

Les objectifs de la coopération française en matière d'éducation consistent principalement :

- à aider les Etats-partenaires à définir leurs propres politiques éducatives ;
- à privilégier l'éducation de base et à améliorer la qualité de l'enseignement secondaire ;
- à revitaliser la formation professionnelle par la formation continue des salariés et des artisans ;
- à adapter les formations agricoles aux mutations du monde paysan ;
- à adopter une approche novatrice pour rénover l'enseignement supérieur ;
- à appuyer le multilatéral francophone ;
- à promouvoir la présence africaine francophone sur l'Internet ;
- à favoriser l'intégration sociale et professionnelle des jeunes.

1.1. 1.1. Aider les Etats partenaires à définir leurs politiques éducatives

La redynamisation et le développement des systèmes éducatifs africains nécessitent une politique éducative claire et cohérente sur le long terme, des systèmes d'information fiables éclairant la prise de décision et une forte mobilisation de l'encadrement administratif et pédagogique pour la mise en oeuvre des réformes.

1.2. 1.2. Privilégier l'éducation de base et améliorer la qualité de l'enseignement secondaire

La Coopération française accorde une attention particulière à la recherche de partenariats nouveaux entre l'Etat et la société civile (communautés, associations de parents d'élèves), au fonctionnement des établissements, à la formation et à la mobilisation des formateurs et des personnels d'encadrement (et tout particulièrement des directeurs d'école et des chefs d'établissement).

Des programmes d'alphabétisation fonctionnelle et de post-alphabétisation constituent « l'école de la deuxième chance » dans les pays du Sahel où le système éducatif public n'est en mesure d'accueillir qu'une faible partie des enfants, et où ces derniers abandonnent souvent l'école avant la fin du cycle primaire. Ces programmes sont engagés notamment au Sénégal, au Mali et au Burkina Faso.

Dans le cycle secondaire, la coopération française appuie la recherche d'une plus grande convergence des programmes entre pays francophones, afin d'obtenir des économies d'échelle (formation de formateurs, formation à distance, matériels didactiques) et de faciliter l'accès des étudiants à des écoles ou à des pôles universitaires à vocation régionale.

D'autre part, la coopération française, soucieuse d'améliorer les techniques de gestion des systèmes éducatifs, met en oeuvre des actions d'appui institutionnel aux projets éducatifs, et de formation de directeurs d'écoles. (Le tableau ci-dessous indique les projets d'appui à l'enseignement primaire et secondaire approuvés et financés par le FAC au titre des années 1994-96 dans les pays de l'UEMOA).

Tableau 37 : Projets FAC d'appui à l'enseignement primaire et secondaire
(en millions de francs)

Pays	Intitulé	Montant	Année	Durée
Bénin	Appui à la réhabilitation du secteur éducation	5,0	1995	2 ans
Burkina Faso	Appui à l'enseignement secondaire général	7,5	1994	4 ans
	Appui à l'enseignement de base	15,0	1996	3 ans
Côte d'Ivoire	Ajustement et remobilisation du MEN	32,0	1995	3 ans
Guinée-Bissau	Enseignement et diffusion du français	4,5	1994	3 ans
Mali	Appui à l'enseignement fondamental 1er cycle	17,0	1995	3 ans
Niger	Appui au système éducatif	12,0	1994	3 ans
Sénégal	Appui à la formation des personnels d'éducation	30,0	1993	4 ans
Togo	Programme d'appui au système éducatif	16,0	1996	3 ans

Source : Ministère de la Coopération - Rapport d'activité 1996.

Ainsi en **Côte d'Ivoire**, les orientations de la Coopération en matière d'éducation, tendent toutes, chacune à son niveau, à améliorer le niveau d'éducation des individus afin d'augmenter leurs compétences et leur capacité productive. Leurs objectifs rejoignent parfaitement ceux fixés par l'Etat ivoirien, qui a fait de la redynamisation du secteur une priorité dans le cadre du Plan national de développement du secteur éducation-formation.

Organisée autour de quatre projets (Ecole 2000 primaire ; Parmen 2¹/secondaire général ; AFPRO-formation professionnelle et Prosup/enseignement supérieur), l'aide française s'attache à la refonte des filières dans le secondaire comme dans le supérieur et, de façon générale, à renforcer la capacité de pilotage et l'efficacité du système éducatif.

En Côte d'Ivoire, les orientations de la Coopération en matière d'éducation, tendent toutes, chacune à son niveau, à améliorer le niveau d'éducation des individus afin d'augmenter leurs compétences et leur capacité productive. Leurs objectifs rejoignent parfaitement ceux fixés par l'Etat ivoirien,

¹ PARMEN : Projet d'ajustement et de remobilisation du ministère de l'Education nationale et de la formation de base.

qui a fait de la redynamisation du secteur une priorité dans le cadre du Plan national de développement du secteur éducation-formation.

Organisée autour de quatre projets (Ecole 2000 primaire ; Parmen 2/secondaire général ; AFPRO-formation professionnelle et Prosup/enseignement supérieur), l'aide française s'attache à la refonte des filières dans le secondaire comme dans le supérieur et, de façon générale, à renforcer la capacité de pilotage et l'efficacité du système éducatif.

L'école de base, qui accueille dans le primaire et le secondaire plus de deux millions d'élèves, bénéficie des projets Ecole 2000 et Parmen 2 qui contiennent les moyens non seulement d'améliorer la couverture scolaire du pays mais aussi et surtout de faire reculer la pauvreté.

Prévu initialement pour trois années, le projet Ecole 2000 a été prolongé jusqu'en juillet 1999. Outre un appui financier, la France a mis à disposition des autorités ivoiriennes 14 assistants techniques, dont 9 d'entre eux sont affectés à des antennes pédagogiques régionales.

Il est prévu d'élargir son champ d'intervention en direction de l'alphabétisation, notamment des femmes, et de se rapprocher des programmes de l'UNICEF en fournissant, au besoin, une assistance technique.

Le projet secondaire Parmen 2 renforce l'engagement francophone de la Coopération en s'appliquant à assurer une relève de qualité dans les disciplines fondamentales (mathématiques, physique et français) et en définissant pour ces mêmes disciplines des programmes harmonisés à l'échelle de l'Afrique francophone. Ce programme est d'une grande actualité, dans la mesure où un important **déficit d'enseignants demeure dans les disciplines scientifiques, principalement dans les mathématiques et les sciences physiques, alors que la relève africaine est insuffisamment préparée.**

En 1996, le déficit était estimé à 332 enseignants ivoiriens en mathématiques, alors que 40 assistants techniques français enseignaient encore les mathématiques à Abidjan et dans le pays à la même période.

Pour l'enseignement supérieur, le projet d'appui à l'enseignement supérieur (PROSUP), approuvé en mai 1997, vise au renforcement des capacités institutionnelles du ministère et des établissements d'enseignement supérieur, à l'amélioration de la pertinence et de la qualité des formations et à la mise en place d'un système d'information scientifique et technique fondé sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Enfin, la Coopération soutient le projet d'appui à la formation professionnelle publique - AFRO, financé par le FAC qui répond à un double objectif : offrir aux entreprises une formation professionnelle adaptée tout en permettant aux établissements publics chargés de celle-ci de s'équiper, de rénover leurs programmes et de perfectionner le corps enseignant. Ce projet auquel étaient affectés 41 assistants techniques français en 1996/1997, a bénéficié à des lycées et centres de formation d'Abidjan et de villes de l'intérieur ; la caractéristique de celui-ci étant que les actions prévues doivent répondre à une demande solvable des entreprises.

Au Burkina-Faso, la France est le premier partenaire du Burkina-Faso dans son appui aux différents degrés d'enseignement : primaire, secondaire général, technique et professionnel, supérieur. Elle intervient aussi dans l'alphabétisation et l'enseignement privé.

L'appui à l'enseignement de base comporte les grands axes suivants :

- évaluation du système ;
- rénovation pédagogique du dispositif de formation ;
- appui institutionnel ;
- mise en cohérence de l'enseignement public et « *informel* ».

Le projet fait appel également aux nouvelles technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement à distance des directeurs d'école (RESAFAD). Par ailleurs, une collaboration s'établit avec d'autres bailleurs de fonds, notamment en ce qui concerne l'alphabétisation et l'enseignement des filles pour tenir compte des faibles taux bruts de scolarisation qui, selon les dernières études, ne s'élèvent qu'à 37,7 % (le taux de scolarisation des filles étant de dix points inférieur).

Dans l'enseignement secondaire, la Coopération française apporte son appui à l'évolution des programmes et à la formation initiale ou continue des enseignants dans trois disciplines : français, mathématiques et sciences physiques. Un intérêt spécifique est porté à la formation des chefs d'établissement et de leurs adjoints. Par ailleurs, la mise en place de douze centres régionaux de documentation va faciliter la déconcentration des activités de formation, tant sur le plan pédagogique que sur le plan administratif. Enfin, des projets d'établissement menés en partenariat avec des associations de parents d'élèves bénéficient d'une attention particulière.

Dans l'enseignement supérieur, la Coopération française soutient :

- la professionnalisation des filières et des enseignements ;
- l'ouverture de l'Université sur le secteur productif ;
- la formation diplômante et qualifiante des enseignants et des cadres administratifs ;
- le renforcement des capacités de gestion de l'institution, notamment avec l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'appui de la France à l'Université de Ouadougou et à l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso ainsi qu'à l'École normale supérieure de Koudougou, est complété par une aide hors projet : délégations d'enseignement, missions d'experts, accords inter-universitaires, projets de recherche CAMPUS, bourses pour les étudiants les plus méritants. Ces différentes contributions participent au bon fonctionnement de l'enseignement supérieur burkinabé qui est l'un des plus stables de la sous-région, et qui attire un pourcentage non négligeable d'étudiants de la sous-région, car il n'y a jamais eu d'année blanche dans l'université burkinabé.

L'enseignement privé, qui scolarise 40 % des élèves du secondaire, bénéficie depuis 1994, au niveau de l'enseignement catholique, d'un assistant technique : dix-sept écoles et lycées sont en effet gérés par l'Union nationale de l'enseignement catholique (UNEC).

Moins visible mais non moins efficace sur le terrain, des aides ponctuelles sont également accordées aux établissements scolaires, écoles, CEG et lycées dans le cadre de la coopération décentralisée. Cette aide se manifeste sous la forme de construction de classes, de fournitures de matériel pédagogique, de dons de manuels...

1.3. 1.3. Revitaliser la formation professionnelle par la formation continue des salariés et des artisans

La Coopération française apporte un appui important à la rénovation de ces dispositifs de formation professionnelle et technique pour les adapter aux différents environnements socio-économiques. Des projets sont mis en oeuvre dans la plupart des pays de l'UEMOA. (Le tableau ci-dessous indique les projets d'appui en faveur de la formation professionnelle approuvés et financés par le FAC au titre des années 1995-1997, dans les pays de l'UEMOA).

Tableau 38 : Projets FAC en faveur de la formation professionnelle
(en millions de francs)

Pays	Intitulé	Montant	Date
Côte d'Ivoire	Appui à la formation professionnelle publique	20	1995
Togo	Appui à la rénovation de l'apprentissage et de l'artisanat	6	1995
Burkina Faso	Professionnalisation et emploi	7	1996
Mali	Appui à la formation professionnelle et à l'emploi	10	1996
bénin	Appui aux formations techniques et professionnelles	6,5	1996
Sénégal	Appui à l'enseignement technique et à la formation professionnelle	16,5	1997

Source : Ministère de la Coopération - rapport d'activité 1996.

1.4. 1.4. Adapter les formations agricoles aux mutations du monde paysan

La redéfinition du rôle de l'Etat, la professionnalisation de l'agriculture et les nouvelles économies de marché nécessitent d'imaginer de nouvelles démarches de formation pour répondre aux besoins les plus urgents, en impliquant davantage le dispositif français d'enseignement agricole.

1.5. 1.5. Rénover l'enseignement supérieur

Il s'agit pour la Coopération française d'impliquer plus fortement les universités françaises, en facilitant les échanges avec les pays africains. Les domaines de coopération se situent tant sur le plan institutionnel que sur le plan pédagogique, et visent également à faire émerger des pôles de formation et de recherche de qualité au niveau régional.

1.6. 1.6. Appuyer l'Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française - Université des réseaux d'expression française (AUPELF-UREF)

L'AUPELF-UREF, Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche, est un opérateur multilatéral, chargé tout particulièrement de la mise en oeuvre, dans les domaines de sa compétence, des priorités définies lors des sommets francophones. Cette agence intervient sur l'ensemble des pays ayant le français en partage, essentiellement par l'animation de réseaux au niveau de l'enseignement supérieur sur le plan éducatif, (notamment pour l'enseignement du français), sur celui de la recherche (par le biais de fonds d'appui), et sur celui de l'information (notamment scientifique et technique), au moyen de livres et de revues, mais aussi par ceux du télétexte et de l'Internet (réseau REFER), dont des accès sont installés dans des universités. L'action de cet organisme, que la France finance à hauteur de 83 %, vise à mieux insérer les pays d'Afrique francophone dans la communauté scientifique internationale.

1.7. 1.7. Promouvoir la présence africaine francophone sur l'Internet

La Coopération française s'est assigné les priorités suivantes :

- faire émerger une expertise en matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- favoriser l'utilisation de ces technologies en réseau, de façon à mettre en commun les ressources et les problèmes ;
- assurer, grâce aux deux actions précédentes, une présence africaine francophone sur l'Internet.

Ces priorités se sont concrétisées par le financement d'un premier programme, concernant le Burkina Faso, le Mali et le Togo pour la mise en place d'un dispositif, établi sur l'Internet, chargé d'élaborer en commun des programmes de formation à distance, destiné aux directeurs d'école, et d'un projet d'harmonisation, à l'échelon régional, des programmes de sciences physiques, fondé sur un partage des connaissances et des innovations.

1.8. 1.8. Favoriser l'intégration sociale et professionnelle des jeunes

Dans le domaine de la mobilisation des jeunes, la coopération française s'est impliquée dans un vaste programme de formation d'animateurs sportifs de quartiers. Ces stages nationaux de formation de cadres sont destinés à répondre aux besoins de la jeunesse et à structurer les initiatives locales en sa faveur. En milieu urbain, où une jeunesse déscolarisée et sans emploi constitue un problème, la Coopération française soutient des opérations d'insertion sociale par le sport. Il en est ainsi des journées organisées à Abidjan en 1995 en partenariat avec Radio-France International. Cette opération a mobilisé près de 100 000 jeunes dans différents sites de la capitale ivoirienne, encadrés par des animateurs formés dans le cadre du projet.

D'autre part, des événements sportifs majeurs, fortement médiatisés par Radio France International (RFI) ou Canal France International (CFI), constituent aujourd'hui un atout déterminant pour la valorisation de l'image de l'Afrique, et de la jeunesse africaine.

Encadré 16 : Un appui à la pratique sportive au Burkina-Faso

Au travers du projet « appui à la pratique sportive », la Coopération française intervient dans trois secteurs :

- la mobilisation des jeunes par un accroissement des activités sportives de proximité en faveur des jeunes défavorisés ;
- la formation de l'encadrement illustrée par une action en faveur des entraîneurs fédéraux et des animateurs sportifs de quartier ;
- le sport de haut niveau afin d'aider les fédérations sportives à préparer les équipes nationales.

Par ailleurs, en synergie avec les projets éducatifs, une formation continue est mise en place en faveur de l'ensemble des enseignants d'éducation physique et sportive au plan scolaire et universitaire.

2. Moderniser les systèmes de santé

La situation sanitaire des pays de l'UEMOA demeure au coeur des problèmes de développement, car les acquis sont sans cesse remis en cause par de multiples facteurs : croissance démographique, perturbations climatiques, dégradation des systèmes de santé, défaillance des politiques de prévention, développement des grandes endémies en particulier du SIDA, etc.

Afin d'agir avec la plus grande efficacité possible, la Coopération française a défini un programme d'action dans le domaine de la santé, qui s'articule autour des objectifs suivants :

- améliorer les services hospitaliers ;
- faciliter l'accès aux médicaments essentiels génériques ;
- lutter contre le SIDA et les grandes endémies (prévention, information).

2.1. 2.1. Améliorer les services hospitaliers

Dans un contexte d'affaiblissement des organisations sociales traditionnelles, dû notamment à l'urbanisation croissante, un des principaux objectifs de la Coopération française est d'aider à la revitalisation ou à la création de services de proximité de qualité, particulièrement en milieu urbain ou périurbain, où l'accès à ces services reste incertain. La priorité accordée aux soins de santé primaires, et leur nécessaire extension, pose le problème de leur financement à moyen et long terme. Celui-ci ne pourra être assuré que si un effort tout particulier est mené en faveur de l'amélioration des systèmes de gestion des institutions de santé de ces pays. Cela implique, tant de la part de la France que des Etats partenaires, un infléchissement de la politique de coopération dans le secteur hospitalier. En effet, au cours de ces dernières années ceux-ci ont surtout contribué à la constitution d'ensembles hospitalo-universitaires lourds et coûteux ; alors qu'il est nécessaire de soutenir la rénovation ou la création de dispensaires plus proches des populations.

Une plus grande sélection des projets hospitaliers, ainsi qu'une obligation contractuelle de résultats, s'imposent.

Encadré 17 : Soutien à la politique de santé publique

Au Burkina-Faso, le programme 95-98 de santé publique vise à élever le niveau sanitaire des populations burkinabé au travers d'une action concertée en matière d'information et de prévention du SIDA, de lutte contre la tuberculose et d'un appui à la politique de décentralisation des services de santé.

Le Burkina-Faso s'est doté du cadre institutionnel nécessaire pour mettre en oeuvre la stratégie dite « *Initiative de Bamako* » ou « *décentralisation des services de santé* ». **Dorénavant, les structures sanitaires périphériques jouissent de l'autonomie de gestion et sont autorisées à ouvrir un dépôt de médicaments génériques dont les recettes sont gérées par un Conseil de gestion issu de la communauté villageoise.** Le recouvrement des coûts est le fondement de cette approche.

Grâce à une marge importante, les recettes obtenues par la vente des médicaments assurent l'autosuffisance du dépôt. Elles sont utilisées pour le renouvellement du stock et le paiement des coûts de fonctionnement. Le solde des bénéfices dégagés contribue au financement des soins de santé primaires. Malgré une marge bénéficiaire nette importante (comprise en 35 et 40 %) nécessaire pour contribuer de façon significative au financement de la santé, les prix d'achat des médicaments génériques sont suffisamment bas pour permettre de diminuer de cinq fois le coût moyen de l'ordonnance.

L'autonomie de gestion des complexes dispensaires/dépôts pharmaceutiques et la réduction du coût moyen de l'ordonnance permettent l'accroissement sensible de la fréquentation de la formation sanitaire.

Les interventions de la Coopération française consistent à appuyer la mise en place de soins de santé primaire de qualité en contribuant à la formalisation de l'initiative de Bamako au Burkina notamment par la formation des prescripteurs et par la sensibilisation des populations.

La Coopération française apporte son concours à la réforme hospitalière, et à la mise en place de la politique de décentralisation et d'autonomie de gestion des services de santé. L'appui institutionnel est renforcé par des jumelages entre hôpitaux burkinabé et français.

La France participe au fonctionnement de l'hôpital de Ouagadougou par la mise à disposition d'assistants techniques qui reçoivent un appui logistique pour leur permettre d'exercer leurs activités.

Depuis janvier 1991, la France a entrepris de dépasser ce cadre pour accompagner l'autonomie de gestion des crédits, qui comme à Bobo-Dioulasso, se met en place.

La Coopération française a également participé à la construction et à l'équipement des pavillons d'ORL et d'ophtalmologie, du service d'information médicale.

Au Sénégal, l'année 1997 a été marquée par l'aboutissement du processus d'élaboration du Plan national de développement sanitaire (PNDS) pour les dix prochaines années, et du Programme de développement intégré de la santé pour la période 1998-2002. Le programme d'investissement sectoriel s'accompagne d'importantes réformes notamment pour les hôpitaux, la pharmacie nationale d'approvisionnement et l'organisation du ministère.

L'action de la Coopération française dans ce secteur reste marquée par une assistance technique importante (57 personnes), surtout hospitalière, avec la moitié des effectifs au niveau de l'Hôpital Principal de Dakar. En ce qui concerne cet établissement, la coopération française poursuit la réflexion et la négociation sur son évolution, à la fois en termes de statuts, de ressources humaines et financières et de gestion. Conformément aux orientations de la réforme et du PNDS, ce processus qui s'inscrit dans une démarche contractuelle, permettra une dévolution progressive de cet hôpital aux autorités sénégalaises.

L'appui à la réforme hospitalière constitue l'axe majeur de la coopération sanitaire française, en collaboration avec la Banque Mondiale, l'Union Européenne et d'autres partenaires bilatéraux. Dans le cadre du PNDS il s'agit d'élaborer une véritable carte hospitalière, de transformer le statut des établissements, de les doter d'un nouveau système de gestion, de mettre en place des indicateurs de

performance, d'instaurer un fonds pour la réhabilitation et le rééquipement, et de créer un dispositif adéquat de soutien et de contrôle. L'appui à la réforme hospitalière s'inscrit dans un projet FAC présenté en 1998.

L'engagement de la Coopération française dans ce secteur s'accompagne d'efforts pour développer un secteur mutualiste au Sénégal, qui devrait permettre d'assurer au moins partiellement la financement des soins hospitaliers.

L'appui à la santé publique est l'objet d'une attention constante de la part de l'aide française. Plusieurs aspects sont concernés : vaccination, épidémiologie, lutte contre la morbidité et la mortalité infantile et maternelle. Notre appui se traduit par le maintien des conditions d'une prévention efficace du risque épidémiologique, et par la formation continue et le recyclage des médecins. Dans le courant de 1999, un projet FAC devrait concerner ces actions.

2.2. 2.2. Faciliter l'accès aux médicaments essentiels génériques

Le prix très élevé des médicaments disponibles sur le marché africain, pour la plupart importés, limite fortement le bon fonctionnement de tout le système de santé.

La difficulté d'accès de la population africaine au médicament n'est pas récente. 70 % de la population de la zone franc n'accédait pas au médicament avant la dévaluation. Pour les 14 pays de la zone franc, le total du marché public et privé a représenté, en 1993, moins de 2 % du chiffre d'affaires des fournisseurs, pour la plupart français (les prix français étant les plus bas d'Europe). La dépense moyenne en médicaments, par an et par habitant, était alors de 25 francs français.

La dévaluation a été l'occasion de revoir le fonctionnement et de renforcer le secteur public d'achat et de distribution du médicament. Au-delà, l'objectif était de favoriser l'émergence d'une industrie locale. Jusqu'alors, la Coopération française n'était intervenue que dans des projets de création ou de réhabilitation de centrales publiques d'achat ; le secteur privé n'avait pas fait l'objet d'une attention particulière. L'opportunité était ainsi créée de faire évoluer le secteur privé vers la distribution de produits moins chers et plus adaptés au marché africain, par la mise en place de systèmes de prix plus incitatifs à la distribution de produits bon marché de qualité. Ces médicaments, essentiels, sont appelés « *génériques* »¹.

Une nouvelle politique du médicament pour ces pays d'Afrique suppose qu'un certain nombre de conditions soient remplies :

- des mesures d'urgence : les premières mesures ont consisté à mobiliser des financements d'urgence pour aider au renouvellement des stocks dans les circuits publics. En 1994, 120 millions de francs ont ainsi été dégagés pour garantir les approvisionnements en médicaments génériques dans l'ensemble des pays de la zone franc, à des conditions de prix et de marge les plus compatibles avec les situations locales prises. De leur côté, les laboratoires français se sont

¹ Le nombre de produits pharmaceutiques dépend du niveau de compétences et des moyens de l'équipe soignante : 12 à 15 produits suffisent, en l'absence de personnel de santé qualité ; 50 dans un dispensaire avec un personnel infirmier ; 120 avec un médecin, et 300 dans un hôpital de 2ème référence.

engagés à procéder de manière permanente à une baisse moyenne de 10 à 15 % sur les prix de gros de ces produits ;

- une prise de conscience : la dévaluation a permis de susciter une concertation entre Etats et bailleurs de fonds. Ces derniers ont adopté les principes d'une nouvelle politique du médicament, dont l'objet est de favoriser la distribution de produits génériques certifiés par l'OMS. Il s'agit également de développer la production pharmaceutique locale, encore très faible, dans la zone franc ;
- une adaptation des laboratoires du Nord : une telle orientation constitue un enjeu de taille pour les fournisseurs français qui détiennent actuellement 80 % du marché de la zone franc. Les décisions des pays africains et les mesures prises par les bailleurs de fonds ont pour but d'amener les laboratoires français à adopter une politique plus favorable aux produits génériques, **en transférant sur place la fabrication et le conditionnement de certains médicaments, et en se rapprochant des besoins concrets de l'ensemble de la population** ;
- la création d'une agence régionale du médicament : La Coopération française a lancé l'idée d'une agence régionale du médicament, qui pourrait fédérer l'approche des problèmes de législation pharmaceutique et d'information technique pour les pays africains. Ses missions pourraient consister en autorisations de mise sur le marché, en contrôle de qualité des produits importés, en établissement de normes communes, en inspection des pharmacies et en formation de la profession. Cette proposition a reçu un accueil favorable de la plupart des responsables africains ;
- la prise en compte pour l'avenir des médicaments dits « *indigents* » : il s'agit de médicaments ou de vaccins dont le domaine d'utilisation est essentiellement celui des endémies tropicales. Ils sont susceptibles de protéger une population importante mais dont le pouvoir d'achat est très réduit. C'est pourquoi la poursuite de leur production et la recherche de molécules nouvelles pouvant simplifier un traitement, sont soutenues activement par la Coopération française.

2.3. 2.3. Lutter contre le SIDA et les maladies infectieuses transmissibles

D'après les récentes estimations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)¹, le paludisme tue plus d'un million de personnes par an ; mais 2,5 millions de personnes au total seraient mortes du VIH/SIDA au cours de l'année 1998. Ces deux maladies figurent parmi les cinq premières causes de mortalité dans le monde. La tuberculose, qui se situe au deuxième rang des maladies infectieuses les plus meurtrières, progresse elle aussi, en grande partie à cause de l'épidémie d'infection par le VIH (environ 30 % des décès dus au SIDA ont pour cause directe la tuberculose). Pour combattre cette double épidémie, il faut à la fois améliorer le dépistage et le traitement de la tuberculose, tout en

¹ ONUSIDA - Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA - Décembre 1998.

renforçant les programmes de prévention du SIDA pour éviter les nouvelles infections par le VIH.

Outre le drame humain qu'elle génère, la maladie est un lourd fardeau pour les systèmes de santé africains et pour les familles. Les coûts socio-économiques indirects du SIDA sur la croissance économique, le développement et l'amélioration des conditions de vie sont particulièrement élevés : main-d'oeuvre agricole et industrielle décimée, perte de personnels qualifiés, déséquilibre de l'économie familiale.

Aucun pays d'Afrique subsaharienne n'a échappé au virus, mais certains sont plus lourdement frappés que d'autres, notamment la Côte d'Ivoire, où un adulte sur dix est séropositif, alors que grâce à des efforts précoces et soutenus de prévention, le Sénégal est relativement épargné¹.

La Coopération française a fait de la lutte contre le SIDA une de ses priorités. Son action est fondée sur une approche globale (recherche, information, prise en charge), coordonnée avec celle des autres partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Les interventions de la Coopération française ont commencé en 1987. Elles ont permis de financer deux premières phases d'un programme de lutte appuyé par un comité de pilotage stratégique et d'instaurer une coordination avec les organismes spécialisés français, internationaux (OMS, FED) et locaux. Les premiers efforts ont porté sur la prévention, la sécurité transfusionnelle et la recherche. Par la suite, les actions quotidiennes de lutte contre le virus du SIDA ont été intégrées aux programmes bilatéraux. Elles font maintenant partie des actions globales de santé.

3. Les femmes, acteurs essentiels du développement

La promotion et l'intégration des femmes est une préoccupation inscrite de longue date dans les actions de coopération et dans la politique d'aide au développement qui fonde ces actions. La politique d'appui à la santé familiale concerne autant le développement sanitaire que le développement social. Les actions en faveur de la mère et de l'enfant représentent, en effet, un véritable investissement en matière de santé. La Coopération française s'attache, depuis de nombreuses années, à fournir des appuis à ses partenaires africains pour la planification des naissances, la maternité sans risques, la vaccination, l'éducation pour la santé et la nutrition.

Parallèlement à ces actions, de petits projets expérimentaux, bénéficiant spécialement aux femmes, ont pu être directement mis en oeuvre par les missions de coopération. Ces actions ont un impact important en matière de développement économique et social. Au-delà de la santé, la reconnaissance du statut économique, social et juridique des femmes est en effet une des clés du développement durable. **Trop longtemps ignorées dans les schémas du développement, les femmes sont aujourd'hui reconnues comme des acteurs décisifs du changement.** Mais ce n'est que lorsqu'elles auront accès à toutes les

¹ Voir supra, chapitre I, I., C., 7. « *Le défi démographique et ses conséquences socio-économiques* ».

composantes de la société dans laquelle elles vivent, qu'elles pourront jouir de l'intégralité de leurs droits. L'amélioration de leur condition sera alors une réalité.

D - LA COOPÉRATION CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE

La coopération culturelle et scientifique est mise en oeuvre par le ministère des Affaires étrangères, ainsi que par les ministères chargés de l'Éducation nationale et de la recherche. Caractérisée par sa forte concentration sur l'Afrique, la coopération culturelle englobe les crédits de coopération culturelle et scientifique et ceux destinés à la francophonie.

1. La coopération culturelle

1.1. 1.1. Les orientations de la politique française de coopération culturelle

Convaincue de l'importance des cultures comme fondement de l'identité des nations, et comme facteur de cohésion sociale, la coopération française a toujours pris en compte la dimension culturelle du développement. Ses priorités d'action sont actuellement concentrées sur le domaine de la production et de la diffusion des biens culturels.

Le statut de l'artiste, de ses oeuvres et du mécénat constituent également un axe fort de la coopération. Sont ainsi encouragées : l'adhésion des Etats aux conventions internationales sur la propriété artistique et intellectuelle, la lutte contre le piratage et le trafic illicite des oeuvres d'art, ainsi que l'émergence d'une véritable expression culturelle africaine.

La coopération française contribue également à la formation professionnelle et technique des artistes et des personnels des musées ; elle encourage fortement l'ouverture des écoles à l'éducation artistique¹.

¹ Le sculpteur Ousmane Sow, Sénégalais, qui expose sur le Pont des Arts à Paris en avril 1999, a été encouragé par la Coopération française.

Encadré 18 : Le développement culturel

Au Bénin, la forte dynamique culturelle qui s'est manifestée avec le Renouveau démocratique a conduit la Coopération française, fortement sollicitée, à s'engager résolument dans la coopération culturelle sous la forme de deux programmes distincts mais complémentaires :

- le programme de promotion de la lecture publique, structuré autour de points de lecture décentralisés ;
- le programme de développement culturel, qui a pour objectif de réaliser l'inventaire du patrimoine béninois et de le faire mieux connaître, de rénover et animer les musées existants, de promouvoir la création artistique béninoise contemporaine, et de soutenir la création théâtrale en particulier le Festival international de théâtre du Bénin. Le Centre culturel français de Cotonou, aujourd'hui rénové, constitue une référence et un point d'ancrage, privilégié pour la coopération culturelle et la promotion de la francophonie, notamment par l'appui à la création (arts plastiques, théâtre).

Au Burkina-Faso, la culture jouit d'un grand prestige au sein d'une population à vive sensibilité artistique et naturellement portée vers la danse et la musique, les arts plastiques, le théâtre et la sculpture.

De grandes manifestations à rayonnement international et aux retombées économiques non négligeables sont régulièrement organisées : le Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou (FESPACO), le Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO), le Festival Audiovisuel International Musées et Patrimoine (FAIMP). L'aide française en faveur du cinéma burkinabé est apportée par l'intermédiaire de la Communauté européenne et de manière bilatérale par le Bureau des Médias de la Coopération française (conseil, analyse de scénario, post-production). La France intervient en partenariat dans presque toutes les grandes manifestations burkinabé : FESPACO, SIAO, SNC, Ouag'Art, Jazz à Ouaga, festival des masques et par des aides ponctuelles aux nombreuses associations musicales, théâtrales...

Les interventions artistiques sont nombreuses, en général menées conjointement par le Service Culturel et les Centres Culturels français de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, foyers de création et lieux de rencontre, pièces importantes du dispositif. Les manifestations organisées : artistes en résidence, concerts, expositions sont les signes forts d'un vrai partenariat.

L'action culturelle est aussi basée sur les échanges : *du nord vers le sud* : invitations d'artistes et de personnalités du monde des lettres ; *du sud vers le nord* : tournées burkinabé en France, invitations au MIP TV¹ de Cannes ; ces échanges sont toutefois limités par les coûts liés aux déplacements des artistes africains qu'ils ne peuvent assurer eux-mêmes ; *sud/sud* : stage de photographie à Bamako, biennale de l'art africain contemporain à Dakar, etc.

Le projet « Appui à la lecture publique » (juillet 1997) allie coopération et diffusion culturelle. Il prend le relais d'une action décentralisée en faveur du livre et de la lecture qui a permis de mailler le territoire de 21 bibliothèques, qui sont bien souvent les seuls lieux d'accueil francophones de la localité. L'un des buts de ce projet consiste à diffuser l'écrit en français en synergie avec les établissements scolaires. De mieux en mieux intégrées, ces bibliothèques sont appelées à jouer un rôle important dans la vie municipale ; elles ont aussi vocation à utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Un effort tout particulier est réalisé depuis deux ans en faveur du patrimoine : formation de conservateurs, recrutement d'étudiants à l'Université Senghor d'Alexandrie, réhabilitation du Musée de Gaoua en pays Lobi, expositions avec la participation de l'Ordre des architectes burkinabé, organisation du festival audiovisuel international musées et patrimoine, etc.

En Côte d'Ivoire, sollicité par l'Etat ivoirien, qui a fait de la culture un élément important de sa stratégie de valorisation du pays à l'extérieur, et de rassemblement des Ivoiriens autour de valeurs communes fortes, la Coopération française participe au PADEC : Projet d'appui au développement culturel. Ce projet a pour objectif premier d'inventorier, de valoriser et de protéger le **patrimoine architectural** du pays, afin qu'une mémoire collective des différentes périodes de l'histoire ivoirienne contribue à renforcer le sentiment national au-delà des différences locales (réhabilitation

¹ Marché international des programmes de télévision.

des maisons coloniales à Grand Bassam). Il a également pour objet de soutenir la professionnalisation des artistes et des créateurs, de créer des pôles d'accès à la lecture et à l'information documentaire en langue française.

Ainsi la composante 2 du PADEC concerne le développement d'un **réseau de lecture publique** fondé sur la demande des populations, en s'appuyant sur des bibliothèques déjà existantes, ou sur un réseau d'alliances franco-ivoiriennes, en cours de constitution.

A l'image de celle de Korhogo qui a ouvert ses portes en octobre 1997, ces alliances franco-ivoiriennes offriront, outre une bibliothèque, la possibilité d'autres activités, telles que des cours d'alphabétisation, un théâtre de verdure, des ateliers de photographie ou d'arts plastiques, un espace de diffusion des télévisions francophones, des matériels informatiques modernes (Internet, etc.).

La composante 3 du PADEC a pour but de **professionnaliser des formations artistiques et culturelles** afin que celles-ci répondent au mieux aux demandes du secteur privé (photographes, décorateurs, stylistes) ou du secteur public (filière de restauration patrimoniale). Aussi, la coopération française soutient-elle la réforme de l'Institut national supérieur des arts et de l'action culturelle afin que celui-ci ouvre ses formations potentiellement les plus prometteuses en termes de débouchés, non seulement à des fonctionnaires mais à des étudiants, futurs artistes ou professionnels de la culture.

1.2. 1.2. Un réseau de centres culturels exceptionnel

La coopération culturelle s'appuie sur un réseau constitué de Centres culturels et de Comités d'Alliance française répartis dans le monde entier, qui tous s'attachent à diffuser la culture française sous toutes ses formes et par tous les moyens existants.

Mais, au-delà de cette mission première, les Centres culturels français se doivent d'être des lieux d'échanges et de dialogues entre les cultures ; à ce titre, ils accueillent des manifestations culturelles nationales et étrangères, participent à des coproductions, développent l'aide à la création. C'est ainsi que la coopération française apporte son soutien aux ministères africains de la culture, et aux créateurs africains, dont il favorise le développement au plan local comme sur les marchés internationaux de l'art et du spectacle. L'association « *Afrique en créations* » en est l'un des opérateurs privilégiés.

Encadré 19 : « Afrique en créations »

L'association Afrique en créations, créée en 1990 à l'initiative du ministère de la Coopération, s'est vu confier le rôle d'appui à la création artistique contemporaine africaine. A ce titre, Afrique en créations a pour mission :

- d'encourager les jeunes créateurs africains ;
- de promouvoir les créations auprès du public international, par la diffusion de revues et d'ouvrages tels que « La lettre », « Afrique en scène », le « Guide de l'art plastique contemporain », le « Guide du théâtre » et de gérer à cet effet un centre de ressources ;
- de favoriser les échanges Sud-Sud et la constitution de réseaux africains ;
- de permettre aux créateurs africains de s'insérer dans les grands courants artistiques internationaux ;
- de favoriser la formation dans les domaines de la production artistique.

A ce titre, Afrique en créations produit et coproduit des événements artistiques, assure la maîtrise d'oeuvre d'opérations d'intérêt général, soutient la présentation au public de productions et expositions, diffuse enfin l'information, à travers ses publications et son centre de ressources.

Source : Ministère de la Coopération - Rapport d'activités - 1996.

1.3. 1.3. *La préservation du patrimoine culturel*

La protection et la valorisation du patrimoine traditionnel africain, qu'il s'agisse d'archéologie, d'ethnographie, d'architecture ou de traditions orales, sont devenues une nécessité, tant sur le plan de leur sauvegarde et de leur conservation, qu'en raison de l'augmentation des trafics illicites de biens culturels qui portent sur l'art africain. Dans ce cadre, des financements ont été dégagés pour développer une filière à vocation régionale dans le domaine archéologique, pour mobiliser des équipes africaines et françaises sur des chantiers de fouilles, sur la professionnalisation des personnels des musées, sur la restauration des objets.

1.4. 1.4. *Le soutien aux manifestations régionales africaines*

Le dynamisme de plus en plus porteur de la production artistique africaine se concrétise par l'intérêt croissant que portent les diffuseurs du Nord aux productions du Sud. De grands rendez-vous, marchés ou festivals, facilitent l'accès aux produits culturels africains et leurs confrontations développent les réseaux de partenaires et fixent les initiatives africaines. La coopération française apporte son soutien à ces manifestations régionales, tout en s'efforçant de contribuer à leur pérennité, grâce aux financements du FAC.

On peut citer notamment :

- les rencontres africaines de la photographie à Bamako ;
- le marché africain des arts et du spectacle d'Abidjan (MASA) ;
- le festival international du théâtre du Bénin ;
- l'exposition itinérante « Designers africains d'aujourd'hui » ;
- la biennale des arts plastiques de Dakar ;
- l'exposition itinérante Vallée du Niger ;
- le Salon international de l'artisanat Ouest-Africain (SIAO) ;
- le Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO).

1.5. 1.5. *L'aide à l'émergence d'un cinéma africain*

L'aide apportée par la Coopération française à la production cinématographique et audiovisuelle africaine vise essentiellement trois objectifs :

- favoriser la réalisation de films présentés par les réalisateurs du Sud ;
- assurer la promotion des films africains ;
- mettre à la disposition des professionnels une information ciblée sur le cinéma et l'Afrique.

a) Favoriser la production de films par des réalisateurs du Sud

Qu'il s'agisse de courts, moyens et longs métrages de fiction ou de documentaires, la Coopération prend en charge une partie des dépenses de post-production, soit sous forme d'une aide directe, soit dans le cadre de procédures

de cofinancements (Fonds Sud et Fonds interministériel pour l'audiovisuel) avec le ministère des Affaires étrangères et le Centre national de la cinématographie.

Au cours de la période 1995-1996, une soixantaine de films (fictions ou documentaires), dont vingt longs métrages, ont été aidés par le ministère de la Coopération¹.

b) Assurer la promotion des films africains

La Coopération française apporte un soutien financier aux festivals réservant une place particulière aux pays du Tiers monde ou au continent africain (Amiens, Nantes, Cannes, Ouagadougou, Carthage, Angers, etc.) ; elle participe à la distribution des films aux côtés du ministère des Affaires étrangères et du Centre national de la cinématographie, grâce aux Fonds d'aide aux cinématographies peu diffusées.

c) Mettre à la disposition des professionnels une information ciblée sur le cinéma et l'Afrique

Afin de mettre à la disposition des professionnels une information ciblée sur le cinéma et l'Afrique, le ministère de la Coopération finance l'édition d'un journal trimestriel : le Film Africain, qui a pour objectif de faire le point sur l'état d'avancement des projets des cinéastes africains et sur la carrière des films réalisés. Outre la poursuite de cette publication, le ministère de la Coopération a cofinancé, avec le Festival d'Amiens, un guide pratique à l'usage des cinéastes africains : « *Sous l'arbre à palabres* », largement diffusé auprès des professionnels et des institutionnels.

2. La coopération scientifique

L'action de la Coopération française dans les pays de l'UEMOA vise deux objectifs permanents :

- former à la recherche des chercheurs africains ;
- aider au maintien d'une communauté scientifique en Afrique.

2.1. 2.1. La formation à la recherche

Différents outils sont mobilisés pour favoriser la formation à la recherche :

- des enveloppes-bourses mises en place dans les missions de Coopération constituent le moyen le plus important. C'est plus de 600 bourses qui sont attribuées chaque année, ce qui représente un effort financier de plus de 30 millions de francs ;
- des bourses d'excellence, destinées à des étudiants en travaux de thèse ;
- un financement accompagné d'un appui scientifique est apporté au Programme interafricain de troisième cycle en économie.

Bâti sur la mise en commun des compétences des principales universités, ce programme a l'ambition de faire vivre un programme de formation d'économistes de haut niveau. Un effort particulier est fait également en direction

¹ Le réalisateur Adam Ouedraogo a été sélectionné au Festival de Cannes en 1997.

des sciences sociales par le canal d'un centre de recherche interafricain, le CODESRIA, qui offre des bourses de maîtrises, de DEA et de thèses.

L'un des appuis essentiels mis à la disposition des universités africaines est celui que constituent les professeurs français de l'enseignement supérieur servant dans l'assistance technique (ils étaient plus de 500 en 1996).

Des centres de recherche attachés aux instituts français spécialisés (ORSTOM, CIRAD, Institut Pasteur d'Outre-mer), présents en Afrique, intègrent des chercheurs français qui participent ainsi, en plus de leur mission de recherche, à l'encadrement des étudiants africains en doctorat. De même, les grands organismes de recherche français accueillent dans leurs laboratoires situés en France des étudiants et des chercheurs africains.

2.2. 2.2. *L'aide au maintien d'une communauté scientifique*

La coopération française a mis en place des financements diversifiés pour aider à maintenir et développer une communauté scientifique de haut niveau, notamment par :

- la prise en charge de bourses post-doctorales pour de jeunes docteurs africains ;
- le financement de l'association de chercheurs africains aux grands programmes de recherche que mènent les organismes de recherche spécialisés dans les pays d'Afrique ;
- le financement du Groupement d'intérêt scientifique « *Aire de développement* ». Ce groupement s'est donné pour tâche de soutenir l'émergence et la consolidation d'équipes de recherche stables à moyen terme, grâce au financement accordé pour deux ans, mais renouvelable deux fois. En 1994 et 1995, 2,5 millions de francs français ont été apportés à ce groupement. En 1996, un financement de 7 millions de FF a été mis en place pour la période 1996-99 ;
- le financement de la participation des chercheurs africains à des congrès, colloques, réseaux scientifiques internationaux, ainsi qu'à des séjours dans les meilleurs laboratoires français ;
- l'affectation d'une part importante des fonds mis à la disposition de l'AUPELF-UREF, Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche, pour favoriser les échanges dans l'enseignement supérieur et la recherche (40 millions de FF en 1996).

V - COOPÉRATION BILATÉRALE ET MULTILATÉRALE

A - LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT : LES CONVENTIONS DE LOMÉ

Voulu dès la naissance de la Communauté économique européenne en 1957, la politique en faveur des pays en développement s'est affirmée au fil des années, largement à l'initiative de la France, d'abord avec les conventions de

Yaoundé (1963-1969), puis avec les différentes conventions de Lomé, à partir de 1975¹ (sur l'historique de la Convention de Lomé voir annexe n° 10).

C'est l'une des politiques communautaires pour laquelle la France s'est le plus engagée diplomatiquement par son rôle moteur dans la négociation des accords successifs et financièrement par le montant de sa contribution devenue la première de tous les Etats-membres.

Les financements communautaires représentent un peu moins du quart² de l'aide multilatérale au développement, et si l'on y ajoute l'aide bilatérale des Etats-membres, le total représente un peu plus de la moitié de toute l'aide accordée par les pays de l'OCDE.

A l'intérieur de l'aide européenne au développement, les pays d'Afrique des Caraïbes et du Pacifique sont restés premiers bénéficiaires, même si l'Europe a été amenée à accroître ses engagements financiers en faveur d'autres régions. Les deux tiers de l'aide publique au développement qu'ils reçoivent provient de l'Union européenne et de ses Etats-membres.

Pour ce qui est de la France, compte tenu à la fois de la clé de répartition prévue dans le huitième FED et des aides versées aux pays ACP sur le budget communautaire, sa contribution à la Convention de Lomé est de l'ordre de 3,5 milliards de francs par an sur la période 1995-2000 au titre du huitième FED.

A côté du volet financier, le volet commercial de Lomé apporte aux Etats ACP des avantages commerciaux qui se traduisent par un accès libre au marché communautaire pour près de 95 % des produits qu'ils exportent vers l'Union européenne, et cela sans condition de réciprocité.

Toutefois, il est apparu que les «*préférences commerciales*» de Lomé revêtaient un caractère discriminatoire vis-à-vis des autres pays en développement ; cette discrimination n'étant pas justifiée par une réciprocité, l'Union européenne a alors été conduite à demander en 1994 une dérogation à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), qui lui a été accordée pour cinq ans - c'est à dire jusqu'en 2000.

Enfin, la dimension politique du partenariat entre des pays liés entre eux dans un esprit de solidarité et d'intérêt mutuel, proposée par la Commission européenne dans son Livre Vert³, tend à devenir le troisième volet des accords de Lomé.

Avant de dresser un bilan de ces accords et des perspectives pour «*Lomé V*», nous rappellerons le dispositif actuellement en vigueur.

¹ Sur ce sujet, voir le rapport et l'avis «*Bilan de la politique européenne de coopération avec les pays ACP et perspectives d'avenir*» présenté par Mme Aude RAIGA - JO Avis et rapports du Conseil économique et social n° 15 du 3 décembre 1985.

² L'apport net d'aide publique au développement des pays du CAD représentait 0,25 % du PIB de ces pays en 1996 et 0,22 % en 1997.

³ Livre Vert de la Commission européenne sur les relations entre l'Union européenne et les pays ACP à l'aube du XXI^e siècle - Bruxelles 1997.

1. Le dispositif des conventions de Lomé

1.1. 1.1. Des objectifs ambitieux

C'est en 1975, date de la première convention de Lomé, que les objectifs de l'association Europe-ACP ont été formalisés :

- **aider les pays ACP** à l'aide de subventions ou de capitaux à risques du Fonds Européen de Développement (FED) et de prêts de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) destinés à la réalisation de programmes de développement nationaux et régionaux.

Cinq autres instruments relevant spécifiquement du FED contribuent également à mettre en oeuvre cette politique : le Stabex, le Sysmin, l'aide d'urgence, l'aide aux réfugiés et l'aide à l'ajustement structurel.

La portée de la Convention est donc très large puisqu'elle couvre la coopération Europe-pays ACP en vue d'un développement de tous les secteurs économiques ainsi que la coopération en matière culturelle, sociale et régionale et la protection de l'environnement.

- **favoriser le commerce à travers certains arrangements :**
 - accès en franchise et hors contingent au marché de la Communauté européenne pour presque toutes les exportations des pays ACP¹ ;
 - achat garanti par la Communauté européenne d'un volume de sucre ACP aux prix en vigueur dans la Communauté ;
 - mise en place de moyens financiers destinés à la promotion et au développement du commerce.

La convention vise ainsi à développer les échanges entre les Etats ACP et la Communauté européenne et à favoriser l'industrialisation des Etats ACP ainsi que le développement de leur secteur agricole. Elle vise également à promouvoir la coopération régionale entre pays ACP.

Cet « *esprit de Lomé* » se définit selon quatre caractéristiques fondamentales :

- une coopération durable, fondée sur un régime de droit résultant d'un contrat librement négocié entre partenaires ;
- un accord collectif entre deux groupes régionaux, basé sur le respect des opinions politiques et sociales de chaque pays partenaires ;
- une approche globale définissant et combinant tous les instruments de la coopération ;
- une coopération fondée sur un dialogue permanent, même si la pratique en est difficile et parfois décevante, entre deux groupes d'Etats dont le degré d'organisation collective est à la fois insuffisant et inégal.

¹ Les productions exclues de ce régime (5 % environ des exportations des pays ACP) sont essentiellement des produits qui interfèrent avec la PAC.

1.2. 1.2. Un dispositif original

a) Un régime commercial très libéral

Les pays ACP bénéficient, pour la quasi-totalité des exportations, du libre accès au marché européen **sans obligation de réciprocité**.

Le principe des règles d'origine qui peut conduire à limiter sérieusement l'avantage procuré par la franchise des droits s'entend dans le cadre de l'accord de Lomé de façon très souple. En effet, tandis que dans le droit commun un produit composé de plus de 10 % de produits étrangers perd les bénéfices d'une exemption douanière, un produit ACP constitué à hauteur de 45 % d'éléments d'origine communautaire ou provenant d'un autre pays ACP conserve l'avantage douanier qui lui est consenti. En outre, plusieurs protocoles annexés à la convention de Lomé IV prévoient des dispositifs très favorables pour des produits tels que la banane, le sucre, le rhum ou la viande bovine, dont la part dans les échanges de certains pays ACP peut revêtir une place essentielle.

b) Les mécanismes de stabilisation de recettes à l'exportation : Stabex et Sysmin

Ces mécanismes de stabilisation de recettes d'exportation des produits de base agricoles (Stabex) ou d'aide au rétablissement de la viabilité du secteur minier (Sysmin) constituent de réelles innovations par rapport au seul régime des préférences commerciales.

Le **Stabex** permet de compenser par des aides financières directes (depuis 1990, il s'agit exclusivement de dons) les pertes de recettes imputables aux fluctuations de prix ou de quantités des produits agricoles exportés vers les Etats-membres de la Communauté.

Cet appui financier se concentre principalement sur une dizaine de produits : café, cacao, coton, thé, arachide, oléagineux et banane. De fait, ces aides bénéficient à une demi-douzaine de grands pays exportateurs. Les fonds, dont l'affectation relève désormais d'une décision concertée dans un « *cadre d'obligations mutuelles* », bénéficient à la réorganisation des filières de production et d'exportation et à la mise en place de stratégies de diversification économique.

Seule parmi les pays de l'UEMOA, la Côte d'Ivoire a bénéficié de façon substantielle des ressources attribuées au titre du Stabex.

Le **Sysmin** destiné à l'origine à restaurer la « *viabilité économique des entreprises minières en situation de crise temporaire* », permet aujourd'hui d'accorder sous forme de dons (depuis Lomé IV) une aide aux Etats demandeurs dont les exportations minières - pour sept produits : bauxite/aluminium, cuivre/cobalt, fer, étain, phosphates, manganèse, uranium - représentent plus de 15 % de leurs recettes d'exportation (10 % pour les pays les moins avancés). Ces subventions peuvent être rétrocédées sous forme de prêts à des sociétés d'exploitation minière pour leur modernisation ou l'amélioration de leur rentabilité.

Même s'ils sont controversés, le Stabex et le Sysmin ont joué un rôle important et utile pendant la période où les matières premières ont subi de fortes fluctuations.

1.3. 1.3. Des ressources financières importantes

Le **Fonds européen de développement** (FED) alimenté par des contributions spécifiques des Etats-membres constitue l'outil financier majeur de la coopération UE-ACP. Les ressources sont accordées pour une période de cinq ans. Ainsi, depuis sa création en 1958, huit protocoles financiers se sont succédé. Jusqu'en 1995, ces ressources sont allées croissant. Ainsi, le 7ème FED (1990-1995) - avec 10,8 milliards d'écus - a enregistré une progression de 38 % en valeur nominale et 18 % en valeur réelle par rapport au 6ème FED. Les dons représentent près de 92 % des fonds -un niveau très proche du premier FED après une légère érosion à la suite du 5ème FED - 72 % - (Lomé II) et 75 % du 6ème FED (Lomé III).

Les concours financiers recouvrent deux volets :

- d'une part, l'aide programmable - les Programmes indicatifs nationaux (PIN) ou Programmes indicatifs régionaux (PIR) - destinée à fixer pour chaque Etat - ou région - les projets de développement et l'enveloppe financière correspondante ;
- d'autre part l'aide non programmable consentie au cas par cas et en fonction des besoins. Dans ce cadre, le Sysmin, le Stabex, mais aussi les aides humanitaires d'urgence constituent les principaux instruments financiers sollicités.

Les financements accordés dans le cadre du FED prennent presque toujours la forme de dons. Toutefois les pays ACP bénéficient également d'une assistance de la Banque européenne d'investissement (BEI) accordée sous la forme de prêts consentis à partir des ressources propres de la banque ou de capitaux à risques¹.

Par ailleurs, l'aide repose également en partie sur le budget annuel des Communautés européennes, qu'il s'agisse de l'aide alimentaire ou de l'appui aux réformes institutionnelles.

En juin 1995, les quinze Etats-membres ont décidé, au sommet de Cannes, d'accorder 13,3 milliards d'écus pour le VIIIème FED (1995-2000).

C'est au prix d'un réajustement de la part respective des différents contributeurs et d'un effort financier particulier de la France que l'aide financière prévue dans le cadre du FED a pu être maintenue en termes réels.

Cependant, la simple reconduction de la dotation du FED en termes réels alors même que le nombre des donateurs est passé de 12 à 15, reste en-deçà des attentes des pays ACP. Le résultat n'en demeure pas moins un succès au regard des contestations dont le FED est l'objet de la part des pays partenaires européens. Au premier rang des objections avancées contre un effort financier accru figuraient la faible consommation des crédits constatée lors de l'exécution

¹ Participation directe au nom de la Communauté européenne, concours en quasi-capital sous la forme de prêts subordonnés ou de prêts conditionnels.

du 7ème FED, les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre des projets de développement, les préférences données à l'aide bilatérale, enfin la nécessité partagée de réduire les déficits budgétaires nationaux.

Or, les fonds affectés au FED ne relèvent pas du budget communautaire. Ils reposent sur des contributions nationales fixées selon une clé de répartition ad hoc susceptible de remise en cause tous les cinq ans au moment de la renégociation du FED. C'est ainsi que l'Allemagne, arguant des priorités accordées à la politique de réforme des pays d'Europe centrale et orientale, souhaitait obtenir une réduction d'un tiers de sa contribution.

Par ailleurs l'ouverture de l'UE à de nouveaux pays soulève quelques interrogations et contribue à distendre la relation originelle entre UE et pays ACP. Certes ces pays et, au premier chef, la Suède, apparaissent attachés à l'aide publique au développement. Cependant leur situation géographique, et l'absence de liens historiques avec les Etats ACP, ne les conduisent pas à envisager le lien UE-ACP sous un angle privilégié.

Si les Traités d'adhésion ne contraignent pas formellement à participer au FED, **l'esprit des textes engage les nouveaux Etats-membres à accepter les « acquis majeurs des actions extérieures de la Communauté »**. L'Autriche, la Finlande et la Suède ont suivi cette logique. La participation des nouveaux Etats-membres repose sur le principe d'une contribution proportionnelle à leur PIB au sein de l'UE.

L'effort financier de ces pays n'est pas toutefois apparu suffisant pour compenser la volonté de désengagement manifestée par plusieurs gros contributeurs au FED. La France est désormais le premier contributeur au FED tandis que la participation de l'Allemagne et du Royaume-Uni, notamment, recule par rapport à l'effort consenti par ces pays dans le cadre du 7ème FED.

Tableau 39 : Contribution des Etats-membres au VIIIe FED
(1995-2000)

	en millions d'écus	en %
Belgique	503	3,9
Danemark	275	2,1
Allemagne	3 000	23,4
Grèce	160	1,2
Espagne	750	5,8
France	3 120	24,3
Irlande	80	0,6
Italie	1 610	12,5
Luxembourg	37	0,3
Pays-Bas	670	5,2
Portugal	125	1,0
Royaume-Uni	1 630	12,7
Autriche	340	2,6
Finlande	190	1,5
Suède	350	2,7
Total	12 840	100,0
Ressources non affectées	150	
Ressources du VIIe FED non utilisées	142	
Renforcement de l'aide humanitaire en provenance du budget au profit des ACP	160	
Transformation de prêts spéciaux en dons	15	
Total général	13 307	

Source : Ministère de la Coopération.

1.4. 1.4. Des aménagements à mi-parcours

Parallèlement à l'accord sur le VIIIème FED, une révision à mi-parcours de Lomé IV a été effectuée en juin 1995, à Maurice.

Les principales modifications adoptées concernent d'une part la dimension politique, d'autre part les aides à l'ajustement structurel et les conditions de programmation de l'aide.

a) Une dimension politique renforcée

Si la convention de Lomé reconnaissait déjà « *le respect des droits de l'homme comme un facteur fondamental d'un véritable développement* » et concevait la coopération elle-même comme « *une contribution à la promotion de ces droits* » (art. 5), la révision à mi-parcours a placé « **le respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'Etat de droit** » au rang « **d'élément essentiel de la présente convention** ».

C'est ainsi que l'Union européenne à la suite des élections présidentielles controversées d'août 1993 a suspendu son aide au Togo.

En outre, l'accord ajoutait la « *bonne gestion des affaires publiques* » comme nouvel objectif de la coopération, référence au principe de la « *bonne gouvernance* » que la France, pour sa part, entend promouvoir dans le cadre de sa politique d'aide au développement.

b) Un régime commercial amélioré

Les résultats commerciaux des Etats ACP demeurent décevants malgré des réussites indéniables mais limitées : **dans l'ensemble ces pays souffrent d'une trop faible compétitivité et d'une dépendance excessive à l'égard de quelques produits de base.** Dans le même temps, les préférences commerciales accordées dans le cadre de Lomé se sont érodées du fait de l'extension d'avantages similaires à la plupart des pays en développement.

Cet accord a pris acte de ces insuffisances et tenté d'y remédier par deux voies principales : une amélioration du dispositif institutionnel et la mise en place de nouveaux avantages commerciaux.

Ces modifications sont inscrites dans un contexte marqué par la libéralisation économique. Ainsi à la priorité accordée à la protection de l'environnement et à la conservation des ressources naturelles, il est significatif que l'accord ajoute la « *promotion, dans les Etats ACP, d'un environnement favorable au développement de l'économie de marché et du secteur privé* » (art. 6).

c) Une plus grande souplesse dans l'octroi des aides à l'ajustement structurel et dans les conditions d'affectation de l'aide dans le cadre du FED

Inspirés par la recherche d'une plus grande souplesse, les principaux aménagements concernant les aides à l'ajustement structurel comprenaient deux possibilités nouvelles :

- un appui budgétaire direct pour les pays dotés d'une monnaie convertible et librement transférable (pour les autres pays, le soutien demeure indirect : il repose sur le recours aux programmes généraux d'importation) ;
- une aide à l'intégration régionale (harmonisation des politiques économiques, réformes sectorielles à l'échelle régionale, libéralisation des échanges et des investissements).

D'autre part, les conditions d'affectation de l'aide dans le cadre du FED ont été infléchies afin de laisser, par souci d'efficacité, une plus grande marge de manoeuvre à la Commission.

Cependant cette souplesse dans l'octroi des aides s'est accompagné d'une plus grande rigueur. C'est pourquoi, deux modifications principales ont été adoptées :

- la Commission ne garantit que 70 % des fonds qu'elle accorde pour la mise en oeuvre des programmes indicatifs nationaux ou des programmes indicatifs régionaux élaborés d'un commun accord entre la Communauté et les Etats concernés ;
- la deuxième tranche - soit les 30 % restants de la dotation initiale - n'est versée qu'à la suite d'une évaluation rigoureuse : elle intervient trois ans après la signature du programme ou lorsque 80 % de la première tranche ont déjà été engagés, et prend en compte l'efficacité de la mise en oeuvre des financements (taux d'engagement, respect

des priorités affichées dans le programme indicatif, projets envisagés dans le cadre de la seconde phase du PIN, situation spécifique de l'Etat ACP concerné).

Si cette évaluation ne se révèle pas probante, les fonds non utilisés se trouvent dès lors employés au profit de l'aide programmable des pays ayant réalisé de bonnes performances ou, à défaut, de l'ajustement structurel ou de l'aide d'urgence.

*
* *

Ainsi, la Communauté européenne et ses Etats-membres constituent la principale source d'aide publique au développement (APD) dans le monde. La présence communautaire est particulièrement forte en Afrique. Les deux tiers environ de l'aide octroyée à ce continent proviennent en effet de la Communauté européenne. La France contribue plus fortement en 1998 à l'aide communautaire au développement en raison de sa part prépondérante dans le VIIIème Fonds européen de développement (FED), supérieure à celle qu'elle prend dans le financement des actions par le budget général de la Communauté.

Toutefois, au regard de l'ampleur des moyens mis en oeuvre, les résultats peuvent paraître décevants.

*
* *

2. L'analyse du Livre Vert

Le « *Livre Vert* » élaboré par un groupe de réflexion au sein de la Commission européenne en novembre 1996 a permis de lancer un vaste débat au sein de l'Union européenne, sur les enjeux et les perspectives de la négociation d'une nouvelle Convention avec les pays ACP, Lomé IV prenant fin en février 2000.

L'Union européenne et les pays ACP ont des intérêts communs à développer, dans le cadre d'un partenariat rénové et d'une vision à long terme ambitieuse. Le Livre Vert définit cinq orientations majeures :

- la recherche d'une dimension politique forte ; le dialogue avec les Etats ACP doit contribuer d'une part, à répondre aux objectifs de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), en particulier dans le domaine de la prévention des conflits, d'autre part, à assurer la cohérence du cadre politique et des actions conduites en faveur du développement économique ;
- le recentrage des politiques communautaires sur la lutte contre la pauvreté à travers un effort accru en faveur des politiques sociales et en direction des acteurs de la société civile et du secteur privé. Il s'agit d'aborder la problématique de la pauvreté dans le cadre d'une approche intégrée considérant simultanément les facteurs de

croissance économique, l'intégration régionale, l'insertion dans l'économie internationale et les impacts sociaux et environnementaux de la croissance;

- la recherche d'accords de coopération et de partenariat économique à caractère régional ou sous-régional, liés à l'accord global de partenariat UE-ACP. Ceci afin de faciliter l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. Ces accords tiendront compte de la compatibilité avec les dispositions de l'OMC et avec celles de la PAC.
- la simplification et la rationalisation des instruments de l'aide, ainsi que le recentrage de l'appui communautaire sur des approches sectorielles. Ces orientations devraient permettre d'assurer l'appropriation des réformes par les pays concernés.
- le maintien de l'intégrité du groupe ACP, tout en introduisant une forte différenciation géographique. Au-delà de l'affirmation du groupe ACP en tant qu'entité, cette volonté traduit la valeur de l'ensemble UE-ACP dans un monde devenu multipolaire ; en même temps se manifeste avec force le rôle croissant de l'intégration régionale en tant que facteur de développement.

2.1. 2.1. Le constat

Les auteurs du Livre Vert dressent tout d'abord un diagnostic de la situation internationale et des relations UE-ACP, avant de proposer un certain nombre d'options pour l'avenir.

a) Le contexte mondial

Le monde a connu des changements très importants depuis la mise en place de la politique de coopération UE-ACP, dont quatre aspects majeurs illustrent l'importance :

- **la globalisation économique** et l'interdépendance croissante entre les systèmes économiques et sociaux des différentes régions du monde sont à la fois source d'opportunités, de contrainte et de risques.
- **l'accélération de la diffusion des innovations technologiques**, comporte un risque d'aggravation des écarts entre pays riches et pays pauvres, et d'accroissement des inégalités sociales.
- **la rupture des tendances démographiques** : selon les projections de la Commission, la population atteindrait 8 milliards en 2020. Alors qu'au niveau mondial un ralentissement du rythme de la croissance démographique est prévisible, l'Afrique sub-saharienne demeure encore sujette à une croissance extrêmement forte de la population : 2,9 % par an, difficilement compatible avec les objectifs du développement durable (maîtrise de la croissance urbaine et de l'environnement).

- **la fin de la guerre froide et l'émergence d'un monde multipolaire** conduisent l'Union européenne à affirmer son poids politique au travers d'une politique extérieure globale, dont la relation Nord-Sud sera l'un des éléments constitutifs. La politique de coopération au développement et la politique commerciale multilatérale en constituent les instruments.

b) Mais les résultats concrets de l'aide au développement apparaissent décevants, surtout en Afrique

Malgré certains résultats remarquables, la coopération et l'important effort d'aide réalisé en faveur de l'Afrique sub-saharienne n'ont pas empêché de nombreux pays de sombrer et de rester à l'écart du développement économique et technologique mondial.

La montée de la violence, la multiplication des guerres fratricides dans certains pays d'Afrique et la défaillance de nombreux Etats africains au cours des années récentes, la corruption et les détournements de l'aide au profit des élites au pouvoir, ont eu tendance à donner un sentiment négatif de la coopération.

Ces situations de crise ont par ailleurs entraîné un accroissement substantiel des interventions à caractère humanitaire, opérant une ponction sur les budgets de l'aide au développement et entraînant simultanément une certaine confusion entre l'aide d'urgence et l'aide économique et sociale à plus long terme en faveur des pays les plus défavorisés.

c) L'esprit de la coopération a changé

Les transformations économiques liées à la libéralisation des échanges et au progrès technologiques, et les progrès qu'ont connus jusqu'en 1997 certains pays émergents en Asie et en Amérique Latine, ont radicalement modifié la philosophie de l'aide au développement, notamment en ce qui concerne le rôle de l'Etat et les relations entre secteur public et secteur privé.

2.2. 2.2. *L'expérience acquise dans la coopération UE/ACP*

Les conventions successives ont permis aux partenaires d'adapter les objectifs et les instruments de la coopération, sans pour autant jamais remettre en cause ni le cadre global ni la stratégie poursuivie. La politique de coopération dans le cadre de Lomé a ainsi progressivement été réorientée pour tenir compte :

- de la conception du rôle de l'Etat, autrefois considéré comme le seul capable de mobiliser les ressources en capital nécessaires au développement économique, et désormais centré sur l'établissement et le maintien d'un cadre légal et administratif qui garantisse les droits et les libertés fondamentales, qui soit capable d'assurer les services sociaux essentiels et qui soit favorable au développement de l'initiative privée ;
- du passage d'une conception de l'industrialisation basée sur la substitution à l'importation, à une conception axée sur le développement de l'exportation comme moteur de la croissance.

Les aménagements de la conditionnalité sous Lomé IV révisée, et le principe d'une programmation en deux tranches qui limite le caractère automatique des allocations d'aide programmable, reflètent également un changement important dans la conception de la politique communautaire de coopération.

Cependant, à la lumière de vingt années d'expérience, les conventions de Lomé apparaissent comme un cadre ambitieux, mais pas toujours réaliste, reposant sur l'hypothèse de capacités institutionnelles et politiques dans les pays ACP qui ne se sont pas vérifiées. Ainsi le respect de la souveraineté nationale, qui a initialement conduit à pousser très loin la confiance dans les gouvernements bénéficiaires, tend de plus en plus à évoluer vers une logique guidée par le souci d'efficacité. Auparavant le caractère automatique de l'octroi d'une grande partie des ressources financières avait affaibli la portée politique de l'aide communautaire : il n'a pas encouragé un véritable dialogue sur l'utilisation des ressources. Actuellement la conditionnalité telle qu'elle est appliquée paraît difficilement compatible avec un véritable partenariat.

a) Le partenariat

Le principe du partenariat inscrit dans la convention de Lomé a perdu de sa substance et ne s'est que partiellement concrétisé. Il a eu tendance à se limiter aux aspects institutionnels de l'accord de coopération, et à une gestion commune des ressources d'aide.

En termes politiques, la dépendance à l'égard de l'aide, les exigences du court terme et la gestion des situations de crise ont progressivement dominé la relation entre les deux partenaires.

Au plan du dialogue sur les orientations de politiques économiques et sectorielles, le partenariat s'est avéré difficile à réaliser avec des pays présentant de faibles capacités institutionnelles et des systèmes de gestion publique souvent peu efficaces.

b) Les politiques sectorielles

Les Etats ACP n'ont pas été souvent en mesure de définir des politiques sectorielles cohérentes, et l'aide européenne a eu tendance à s'appuyer de manière excessive sur les experts chargés de l'assistance technique pour fixer les modalités de mise en oeuvre de ses interventions.

c) L'aide-projet

L'aide-projet¹, dont l'importance relative dans l'ensemble des engagements financiers diminue sensiblement, a un impact et une efficacité très variables d'un secteur à l'autre. L'évaluation de 335 projets engagés au cours des années 1980 a par exemple conclu à un taux d'efficacité de 70 % pour le secteur des transports et de moins de 30 % pour l'agriculture et le développement rural. Néanmoins un certain nombre de faiblesses imputables à la nature même de l'instrument peuvent être identifiées :

¹ Sur la définition de l'aide projet voir supra chapitre II, II., A., 1.1. « *L'aide projet mise en oeuvre par le FAC et le FSD* ».

- tout d'abord l'aide-projet tend à sous-estimer l'importance du cadre macro-économique pour assurer un impact satisfaisant en termes d'amélioration des conditions de vie ainsi que pour assurer la viabilité des réalisations ;
- ensuite l'aide-projet s'avère peu pertinente et dès lors peu efficace quand elle ne s'insère pas dans une politique sectorielle bien déterminée. Dans certains cas, ce type d'interventions, en masquant les contraintes réelles, contribue d'ailleurs à retarder les réformes nécessaires ;
- par ailleurs le faible niveau d'appropriation des projets de développement par les gouvernements et/ou les bénéficiaires, notamment dans la mesure où les dispositifs d'accompagnement s'avèrent insuffisantes, contribue également à réduire leur efficacité ;
- enfin comme pour les autres formes d'intervention, un degré de coordination insuffisant entre les donateurs réduit sensiblement l'efficacité de l'ensemble des projets de coopération.

d) L'appui à l'ajustement structurel

La Communauté est devenue un acteur important sur ce terrain, fournissant dans les pays concernés, entre 10 et 30 % des montants totaux de l'aide à l'ajustement, et ce exclusivement sous forme de dons, contrairement à la plupart des autres intervenants.

D'après le Livre Vert, cet instrument pourrait être rendu plus efficace par :

- un approfondissement du dialogue sur les politiques. Une coordination accrue au sein de l'Union européenne augmenterait sensiblement la portée de ce dialogue ;
- une cohérence accrue entre l'appui à l'ajustement structurel ou sectoriel et l'utilisation des autres instruments qui devraient être mieux intégrés dans le cadre stratégique global négocié ;
- un appui à la programmation et à la gestion des budgets publics dans les pays bénéficiaires ;
- une clarification du contenu des conditionnalités, une amélioration des modalités de contrôle et de leur portée pratique en cas de non-respect.

e) Le système des préférences commerciales

Trois principes fondamentaux sous-tendent le système des préférences commerciales de Lomé :

- la stabilité : les préférences s'étendent sur de longues périodes : la quatrième convention de Lomé a été conclue pour dix ans (1990-2000) ;
- le caractère contractuel : les préférences ont été convenues d'un commun accord, elles ne peuvent pas être modifiées unilatéralement par l'Union européenne ;
- la non-réciprocité : les pays ACP ne sont pas obligés d'étendre les préférences réciproques aux exportations de l'Union européenne.

La stabilité et le caractère contractuel constituent des éléments essentiels des préférences commerciales de Lomé, car ils assurent aux exportations des pays ACP vers les marchés de l'Union européenne un degré de sécurité d'accès inégalé par d'autres accords préférentiels non-réciproques existants, tels que les Systèmes de préférences généralisées (SPG), et réduisent ainsi, pour les opérateurs économiques, les risques inhérents aux investissements dans des activités axées sur l'exportation.

Cependant, au cours des conventions de Lomé, les pays ACP n'ont pas réussi à augmenter ni même à maintenir leur **part de marché** dans l'Union européenne. Leur dépendance commerciale vis-à-vis de l'Europe varie selon les régions ACP : elle est plus élevée pour l'Afrique (46 %) que pour les Caraïbes et le Pacifique (respectivement 18 % et 23 %).

Par rapport au groupe des pays les moins avancés (PMA), les pays ACP ont également enregistré une performance commerciale globale plus modeste au cours des dix dernières années. Les pays ACP ne sont pas non plus parvenus à **diversifier leurs exportations** de manière significative et la plupart d'entre eux se concentrent toujours sur quelques produits primaires. Les **investissements étrangers directs** dans les pays ACP africains ont doublé en termes de pourcentage du PIB, entre le milieu des années quatre vingt et le début des années quatre vingt dix, pour atteindre 1,2 %. Toutefois, par rapport à d'autres pays en développement, la part des investissements étrangers directs en Afrique a chuté de 6 % à 4 % du total des investissements étrangers directs dans tous les PMA. En outre, la plupart des investissements étrangers directs en Afrique sont concentrés sur les pays producteurs de pétrole.

Il est aujourd'hui largement admis qu'au delà de la stabilité politique, qui est une condition préalable fondamentale de la croissance, et de l'aide au développement, des politiques saines jouent un rôle primordial pour influencer les exportations et la croissance. La stabilité macro-économique, des taux de change réalistes et stables, des institutions indépendantes et une bonne gestion ainsi que des politiques efficaces d'affectation des ressources, sont des facteurs déterminants pour la compétitivité et donc pour les performances à l'exportation.

Ces facteurs sont maintenant considérés comme beaucoup plus importants que les préférences commerciales pour assurer des taux élevés d'exportation et de croissance économique.

Pour les auteurs du Livre Vert, les ACP, en tant que groupe, notamment les pays d'Afrique sub-saharienne, ne sont pas arrivés à remplir ces conditions préalables pour réaliser une croissance conditionnée par les exportations. Ces pays, ont également échoué en ce qui concerne les politiques adoptées, ou, s'ils ont adopté les bonnes politiques, ils ne les ont pas mises en oeuvre avec suffisamment de conviction et ont souvent fait marche arrière. En conséquence, les politiques économiques des pays d'Afrique sub-saharienne, ont été victimes d'une très faible crédibilité aux yeux des opérateurs économiques, tant nationaux qu'étrangers.

f) La multiplicité des instruments financiers et techniques

L'une des principales critiques formulées à l'encontre des Conventions de Lomé concerne la multiplicité des instruments qui ont progressivement été mis en place et adaptés lors de chaque négociation successive, instruments répondant à des logiques spécifiques, selon des procédures et des modalités de gestion différentes. De plus, le dispositif du FED tend à créer d'importantes rigidités ne permettant pas de réorienter ou d'adapter dans des délais raisonnables la politique de coopération, alors même que le contexte politique et économique est amené à évoluer parfois très rapidement.

3. Un bilan nuancé

3.1. 3.1. Une situation économique fragile

En premier lieu, la coopération européenne n'a pu prévenir le **mouvement de marginalisation économique et commerciale de l'Afrique**¹.

Comme le soulignait une étude récente² le revenu par habitant en Afrique subsaharienne n'a progressé que de 0,4 % par an entre 1960 et 1992, contre 2,3 % sur la même période pour l'ensemble des pays en développement. En conséquence un écart de l'ordre de 1 à 4 sépare désormais le produit par tête de l'Afrique, de celui des autres régions en développement.

Si l'investissement étranger direct dans les pays en développement a atteint un niveau record en 1996 - 109 milliards de dollars, soit quatre fois plus qu'au début de la décennie -, ces flux ont bénéficié à un nombre restreint de pays (73 % des investissements ont profité à moins de douze pays). La Chine a ainsi reçu à elle seule 52 milliards de dollars. L'Afrique subsaharienne pour sa part a bénéficié d'un flux de capitaux privés inférieurs à 11 milliards de dollars. Encore ces investissements n'ont-ils profité qu'à une minorité d'Etats - principalement le Nigeria et les pays d'Afrique australe. Le désintérêt des investisseurs étrangers

¹ Voir supra, chapitre I, I., C., 2.1. « *La marginalisation progressive de l'Afrique subsaharienne* ».

² Paul Collier, Patrick Guillaumont, Sylviane Guillaumont-Jeannenet et Jan Willem Gunning. « *L'avenir de Lomé : que peut l'Europe pour la croissance de l'Afrique ?* », Politique étrangère - Printemps 1997

apparaît d'autant plus préoccupant qu'il s'est conjugué avec **la désaffection continue des bailleurs de fonds publics**.

En effet, l'aide publique au développement s'est encore réduite : elle ne représente plus que 0,22 % du PNB de l'ensemble des pays donateurs de l'OCDE¹ en 1997 (elle était de 0,33 % en 1992, 0,27 % en 1995).

En outre, le continent africain n'a pas réellement participé au développement des échanges internationaux. La part de l'Afrique subsaharienne dans le commerce mondial ne dépasse pas 2 %. Par ailleurs, les pays ACP ne sont pas vraiment encore parvenus à diversifier leurs exportations fondées, à hauteur de 80 %, sur les produits primaires (14 produits primaires représentent 71 % des exportations ACP).

3.2. 3.2. *L'affaiblissement progressif du principe du partenariat*

L'esprit même de la coopération UE-ACP a tendu à s'altérer au fil du temps. D'une part, si par souci d'efficacité la Communauté s'est montrée de plus en plus directive, le rythme de décaissement des crédits affectés à la coopération est resté marqué par une lenteur excessive.

En effet, le principe de contractualité qui commandait l'organisation des relations UE-ACP a perdu sa force originelle sous l'effet d'une double évolution. **En premier lieu, « l'interventionnisme » des instances communautaires les a conduites parfois à se substituer au partenaire défaillant. En second lieu, la part accrue accordée aux critères de conditionnalité s'est accompagnée d'un retrait de responsabilité de la part des pays bénéficiaires, dans la mesure où les conditions imposées, liées aux critères appliqués par les institutions de Bretton Wood, ont pu être limitatives, trop nombreuses ou trop formalistes.**

A titre d'exemple près de 10 % de la dotation programmable de Lomé IV se sont trouvés gelés en 1993 (soit 6 milliards de francs) compte tenu de la situation politique dans six Etats ACP. Ces facteurs d'ordre politique n'expliquent cependant qu'en partie les longs délais d'exécution des opérations du FED. En 1989, au moment de la signature de Lomé IV, seuls 29 % des crédits prévus dans le cadre de Lomé III (1986-1990) avaient été effectivement dépensés.

Ces délais traduisent les difficultés de fonctionnement d'un système d'aide dont certains éléments appellent aujourd'hui une remise en cause.

3.3. 3.3. *Un environnement politique et social souvent instable*

L'évaluation des politiques d'aide conduites par la Communauté le montre, le contexte institutionnel et la politique économique dans le pays bénéficiaire, ont souvent représenté une contrainte majeure.

Le Livre Vert ajoute : « *Même si un grand nombre de projets financés par l'UE se révèlent pertinents et efficaces, comme c'est le cas pour la plupart des projets d'infrastructures ainsi que pour les interventions dans les secteurs sociaux, ils ne conduisent pas automatiquement à une amélioration des indicateurs de développement au niveau national (...). Ce constat, qui concerne*

¹ Rapport du CAD/OCDE - 1998.

tous les bailleurs de fonds, s'est traduit par une tendance de l'aide internationale à se concentrer sur les pays démontrant une capacité à l'utiliser de la manière la plus efficace, c'est-à-dire actuellement dans les pays sous ajustement structurel »¹.

Nombre de pays ACP n'ont pas réglé les problèmes structurels qui freinent leur développement commercial : absence d'une infrastructure permettant l'écoulement fiable des exportations, **difficulté à attirer les investisseurs privés, développement insuffisant du secteur financier et base trop étroite des ressources humaines.**

Ainsi en est-il de la conception du rôle de l'Etat dans le développement, qui a radicalement changé. **A l'idée d'une puissance publique intervenant directement dans l'allocation des ressources pour provoquer le développement, s'est substitué un double recentrage du rôle de l'Etat autour de la mise en place d'un environnement favorable à l'initiative privée,** d'une part, et du souci de bonne gouvernance, d'autre part.

L'évolution du rôle de l'Etat est une donnée d'autant plus incontournable qu'elle s'accompagne d'une transformation historique du financement du développement : depuis le début des années 90, les flux privés de capitaux ont explosé². Après avoir dépassé le niveau des flux d'aide publique au développement au seuil de la décennie, ils ont atteint en 1996 un montant cinq fois supérieur à celle-ci (environ 250 milliards de dollars contre 50 milliards). Autrement dit, **le décollage d'un pays se joue désormais en grande partie sur sa capacité à attirer les capitaux privés.**

Cela ne doit pas occulter le rôle de régulation sociale de l'Etat qui doit rester une de ses missions essentielles.

L'évolution des règles relatives au commerce mondial impose donc une réflexion sur la définition des nouvelles conditions nécessaires à la sauvegarde d'un régime en faveur de la zone ACP.

Mais on ne peut imputer cette situation aux seules insuffisances de la Convention de Lomé. Celle-ci a apporté aux pays ACP **une aide en augmentation substantielle**, passant de 4,6 milliards d'écus pour le Vème FED (1980-1985) à 12 milliards pour le VIIème FED (1990-1995) et à **13,3 milliards pour le VIIIème FED** signé en novembre 1995. En outre, cette aide a pris un caractère de plus en plus concessionnel avec l'augmentation de la part des dons.

Les pays ACP ont, de leur côté, dû faire face à plusieurs facteurs défavorables : la détérioration des termes de l'échange, la hausse du dollar et des taux d'intérêt, l'effondrement des financements privés qui se sont dirigés vers d'autres zones du monde, la Chine en particulier, ainsi qu'une instabilité politique souvent accrue par l'inadaptation des appareils étatiques et administratifs.

¹ Livre Vert de la Commission européenne sur les relations entre l'Union européenne et les pays ACP à l'aube du XXI^e siècle. Commission des Communautés européennes. Bruxelles 1997.

² En 1996, l'Afrique toute entière n'a reçu que 5 milliards de dollars sur un total de 340 milliards de dollars soit 1,4 %.

3.4. 3.4. Les règles de l'OMC et les accords commerciaux

L'impact des préférences commerciales accordées par la Communauté s'est érodé, moins du fait d'une insuffisance du dispositif de Lomé, qu'en raison de la libéralisation des échanges organisée dans le cadre du GATT et, depuis 1995, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)¹. Dans ce contexte, le maintien d'un régime, fondé d'une part sur la non-réciprocité - interdisant d'assimiler la convention à un accord de libre-échange -, d'autre part sur la discrimination vis-à-vis d'autres pays, ne repose que sur une dérogation reconnue en 1994 par le GATT et applicable jusqu'au 29 février 2000, date d'expiration de la convention de Lomé. En effet, les principes de non-réciprocité et de non-discrimination entre pays ACP quelque soit leur niveau de développement, sont en contradiction avec les règles de l'OMC et le nouveau cadre multilatéral de régulation des échanges. Ils supposent des dérogations négociées annuellement. La Commission a toutefois reçu mandat le 29 juin 1998 de négocier un nouvel accord avec les ACP. Ces négociations se situent dans le nouveau contexte de multilatéralisme de l'OMC.

Selon le Professeur Philippe Hugon², plusieurs types d'accords commerciaux sont envisageables :

« - Le statu quo amélioré avec maintien de la non-réciprocité, du traitement différencié, de la contractualisation et priorité aux conditions d'accès au marché. Ce scénario a l'avantage de maintenir un cadre unique et de prendre en compte les asymétries. Une dérogation de l'OMC serait nécessaire. Il rendrait nécessaire une négociation annuelle qui rendrait peu crédible les politiques commerciales et réduirait la prévisibilité.

- Un accord global complété par des accords bilatéraux. Une intégration dans les SPG conduirait à éliminer le volet commercial de la convention de Lomé qui serait réduit à un système d'aide, quitte à accroître les préférences vis-à-vis des PMA. Ce scénario qui harmoniserait les pays en développement serait en conformité avec l'OMC. Il ferait perdre à la DGVIII³ sa raison d'être et les PMA seraient perdants. Il aurait l'inconvénient d'un régime aléatoire ne permettant pas la prévisibilité, et décidé unilatéralement.

- Un éclatement de Lomé en accords régionaux avec mise en place d'accords de libre échange avec les ACP sur des bases régionales. La réciprocité pourrait être uniforme après une période de transition ou différenciée. Le scénario régional aurait l'intérêt de « verrouiller » les réformes avec des ensembles régionaux et serait conforme avec l'article 24 de l'OMC permettant une non-réciprocité vis-à-vis de pays à niveaux de développement proche, mais il poserait des problèmes du fait des ensembles régionaux à géométrie variable et à contours fluctuants et des niveaux inégaux de développement au sein des ensembles. Il se heurte à l'hostilité de certains pays

¹ Sur ce sujet, voir le rapport sur « L'organisation mondiale du commerce » présenté par M. Olivier Giscard d'Estaing - JO Avis et rapports du Conseil économique et social n° 10 du 26 mars 1996.

² Philippe Hugon - Université de Paris X CERED/Forum GEMDEV. « La Convention de Lomé replacée dans le contexte de l'OMC » 1998.

³ DGVIII : Direction générale VIII de la Commission des communautés européennes, chargée du développement.

scandinaves. Il pourrait toutefois concerner plusieurs ensembles régionaux, dont l'UEMOA.

- Une réorientation des accords vers les pays les plus pauvres PMA, ACP et non ACP, indépendamment des anciens liens coloniaux. Il y aurait réciprocity différenciée.

Un arbitrage important concerne un choix à la carte qui permettrait à chaque pays de choisir l'accord de coopération souhaitable et un appui à des ensembles régionaux qui différencierait les accords selon les zones.

Le plus vraisemblable est un compromis entre des accords de libre échange et un délai de transition de l'ordre de 20 ans avec des ensembles régionaux, des appuis privilégiés aux PMA non membres d'ensembles régionaux et des accords de libre échange ou des accords de type SPG avec les non PMA non membres d'ensembles régionaux ».

3.5. 3.5. Un dispositif européen trop complexe

La politique d'aide de l'UE n'est pas non plus exempte de reproches. La complexité des procédures, l'absence d'une vision cohérente de l'aide au développement, l'insuffisance de la coordination avec les autres bailleurs de fonds constituent les principaux défauts du dispositif européen et de son application.

La complexité du dispositif européen ne favorise guère la transparence : avant sa révision, la convention de Lomé ne comprenait pas moins de 369 articles et de 9 protocoles. Les Etats ACP se trouvent relativement démunis devant un tel « *maquis* » : certaines ONG ont d'ailleurs développé une activité de familiarisation des pays intéressés aux instruments de la convention, ainsi qu'une aide à la mise en forme des projets.

En outre, on peut regretter **l'absence d'une politique communautaire d'aide au développement réellement planifiée**. Soumises aux pressions souvent divergentes des Etats-membres, les instances communautaires tendent à ajouter les mesures particulières les unes aux autres au risque de compromettre la cohérence de son action. Aussi apparaît-il indispensable de définir des orientations politiques précises à l'échelle du conseil européen et de fixer « *des directives claires et détaillées aux services de la Commission afin ensuite, de pouvoir contrôler la mise en oeuvre de l'aide accordée par l'Union européenne* ».

Cette clarification des objectifs devrait favoriser par ailleurs **une meilleure coordination entre les différents bailleurs de fonds**. Aujourd'hui cette coordination indispensable en particulier entre l'UE et les principaux Etats européens, apparaît globalement insuffisante. Elle est encore trop laissée au hasard de la bonne entente entre les représentants sur place des différents contributeurs.

3.6. 3.6. Des préoccupations trop diversifiées

Depuis la première Convention de Yaoundé conclue en 1963 par l'Europe des six avec un groupe de pays africains, le cercle du partenariat s'est, de part et d'autre, considérablement élargi.

Du côté des pays ACP, à une Afrique liée à l'Europe par l'histoire, la géographie et les échanges de tous ordres, se sont ajoutés deux autres « sous-groupes » dont la relation à l'Union européenne, tout en prenant également sa source dans le passé colonial, se présente en d'autres termes.

Du côté de l'Union, l'élargissement a d'abord eu pour effet d'enrichir et de diversifier la coopération. Avec le Royaume-Uni, c'est un pays aux liens multiples avec l'Afrique et le monde en développement qui fit son entrée en 1973. L'entrée du Portugal eut un effet comparable en raison de la très ancienne tradition africaine de ce pays.

Néanmoins, parmi les pays qui ont rejoint l'Union européenne, il en est certains dont les liens historiques avec le monde en développement sont moins intenses ou concernent avant tout des pays non membres des ACP. Par ailleurs, un grand nombre d'Etats-membres, notamment parmi les nouveaux venus, estiment que la coopération avec les PVD ne doit pas se fonder sur des liens historiques mais sur des responsabilités d'un autre ordre. Parmi celles-ci : le devoir de lutte contre la pauvreté et de réponse aux exigences humanitaires, face à la faim et aux conflits.

Les pays scandinaves, l'Autriche et les Pays-Bas participent, parmi d'autres, de cette sensibilité. Elle les conduit à consentir des efforts substantiels en faveur du développement. Il convient de la prendre en compte : non seulement les pays qui la partagent sont devenus plus nombreux avec le temps mais, en outre, leur tradition d'ouverture aux échanges en fait des partenaires particulièrement avisés du volet commercial de Lomé.

De plus, la décision récente d'associer l'Afrique du Sud à la Convention de Lomé comme membre « *qualifié* » va renforcer la dimension africaine de la Convention de Lomé en raison du poids de ce pays. Par ailleurs - et cela n'est pas sans signification - le groupe ACP englobe dorénavant la totalité de l'Afrique sub-saharienne.

3.7. 3.7. Des perspectives incertaines pour « Lomé V »

Le système de Lomé comporte de véritables atouts. Il repose sur une gestion paritaire et un partenariat Nord-Sud, différents des mécanismes plus unilatéraux des bailleurs de fonds classiques. En outre, il incite au développement des capacités institutionnelles des pays concernés.

Cependant ces atouts n'ont pu être entièrement exploités car :

- la Convention de Lomé s'applique à des Etats affaiblis et en permanente restructuration ;
- elle associe soixante et onze pays aux intérêts divergents ;
- elle n'a pu toujours éviter les écueils bureaucratiques d'un système fondé sur des procédures complexes et souvent rigides pour faire face à la diversité des situations ;
- l'aide communautaire n'a pas complètement réussi à imposer son identité et à affirmer sa spécificité face à l'aide des autres bailleurs de fonds, notamment multilatéraux. Ce problème est illustré par le récent conflit entre l'Union européenne et les Etats-Unis sur la banane.

Malgré un soutien actif de la France, le système de la Convention de Lomé apparaît sérieusement menacé à moyen terme, le risque principal étant la disparition de la spécificité ACP, tant en ce qui concerne la zone géographique qu'en ce qui concerne les mécanismes appliqués. Cette disparition pourrait avoir lieu s'il était décidé de **budgetiser le FED** : actuellement financé par des contributions volontaires des Etats-membres, le FED pourrait être budgétisé à la demande du Parlement européen qui souhaiterait exercer son contrôle sur ces crédits, ou bien à l'initiative de la Commission ou de certains Etats-membres. Il est à craindre qu'une telle mesure entraîne la banalisation des pays ACP ; la perspective de l'élargissement de l'Union européenne ne pourrait que renforcer cette tendance.

B - AIDE BILATÉRALE ET AIDE MULTILATÉRALE

En 1997, l'aide publique au développement versée par les pays membres du CAD et les bailleurs de fonds multilatéraux était estimée à 49,8 milliards de dollars. 35 % environ était versée à l'Afrique subsaharienne, première région bénéficiaire de l'APD. Environ 6 % était destinée aux pays de l'UEMOA.

Bien qu'elle soit en baisse, cette aide représente un effort considérable notamment pour notre pays dont il faut rappeler que 54 % de l'aide bilatérale est destinée à l'Afrique subsaharienne.

C'est dire son importance pour les bénéficiaires¹ mais également pour les pays donateurs et la nécessité de l'optimiser à un moment où les opinions publiques mettent en doute son efficacité.

Or, la cohérence entre les actions menées à titre bilatéral et celle des bailleurs de fonds multilatéraux n'apparaît pas toujours clairement.

En tant que membre et important contributeur des institutions multilatérales, en raison de ses liens avec cette région du monde, notre pays doit et peut, dans l'intérêt des pays africains comme dans le sien, favoriser une meilleure articulation entre ses interventions et les aides multilatérales.

1. Les institutions multilatérales dans les pays de l'UEMOA

Outre l'Union européenne, les principales organisations multilatérales intervenant dans l'UEMOA sont la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, la Banque Ouest Africaine de Développement, les Nations Unies et ses agences spécialisées.

1.1. 1.1. Le groupe de la Banque Mondiale

Le groupe de la Banque Mondiale a été créé en 1946. Il regroupe 180 Etats-membres - la France est le 4^e actionnaire du groupe.

¹ En 1996, l'aide des pays du CAD représentait 7,5 % du produit intérieur brut au Bénin, 10,6 % au Burkina Faso, 4,2 % en Côte d'Ivoire, 46 % en Guinée Bissau, 11,2 % au Mali, 8,2 % au Niger, 8,2 % au Sénégal et 7,6 % au Togo.

Elle intervient notamment dans le financement du développement à long terme en Afrique à travers ses différentes institutions (BIRD, AID, SFI et MIGA).

- **L'Association internationale de Développement (AID)** est spécialisée dans l'octroi de crédits aux pays les plus pauvres (<785 dollars par tête) sur fonds apportés par les Etats riches (91 milliards de dollars depuis 1960 dont 6,9 milliards apportés par la France). Ces crédits sont sans intérêt et remboursables sur quarante ans.

Les encours au 30/06/1998 étaient de 78 milliards de dollars dont 38 milliards à l'Afrique Noire.

Ces crédits représentent la totalité des encours Banque Mondiale dans les pays de l'UEMOA.

- **La Banque Internationale pour la reconstruction et le développement** emprunte sur les marchés financiers internationaux et accorde aux pays à revenu intermédiaire des prêts sur vingt ans ou plus, assortis d'un taux d'intérêt suffisant pour lui permettre de couvrir ses coûts.

Après s'être désengagée du continent africain au début des années 1990 - en 1992, la Banque Mondiale n'y avait engagé que 4 milliards de dollars -, l'institution s'est plus fortement impliquée à partir du moment où une politique de réformes a été entreprise.

Malgré la baisse des approbations en 1997, la Banque Mondiale a prêté en moyenne depuis dix ans deux fois et demi plus que la Banque Africaine de Développement en Afrique subsaharienne. La Côte d'Ivoire est le premier bénéficiaire en Afrique.

Les prêts d'ajustement structurel sont désormais moins nombreux. Ce sont dorénavant les prêts projets finançant les infrastructures qui prédominent. En 1998, plus de 1,5 milliards de projets dans les pays d'Afrique francophone étaient à l'étude.

On notera que les fournisseurs Français remportent 25 à 30 % des projets de l'AID en Afrique contre une moyenne de 8 à 10 % dans le monde.

L'importance de l'aide bilatérale française en Afrique donne à la France une grande influence au sein de l'Institution.

Tableau 40 : Projets approuvés par la Banque Mondiale durant les exercices 1997 et 1998 dans les pays de l'UEMOA

Pays	Projets millions \$		SECTEURS																					
	97	98	Agriculture		Développt. urbain		Education		Electricité		Environnement		Gestion du secteur public		Industries minières		Protection sociale		Opérations multisectorielles		Population, santé		Transports	
			97	98	97	98	97	98	97	98	97	98	97	98	97	98	97	98	97	98	97	98	97	98
Bénin	40	20,7		4,0														16,7					40,0	
Burkina Faso	47,4	41,3		41,3		26,0									21,4									
Côte d'Ivoire	95,6	341,9	41,0			10,0		53,3						54,6	48,6							50,0		180,0
Guinée Bissau	14,3	11,7					14,3																11,7	
Mali	101,3	21,5	4,2			80,0			17,1									21,5						
Niger	90,0	28,0				20,0													30,0			40,0		28,0
Sénégal	39,0	233,0	1,8	8,0		75,0			10,5	100,0	5,2											14,9	50,0	6,6
Togo	0	106,2		26,2											30,0									50,0
Total	427,6	804,3	47,0	79,5	100,0	85,0	40,3	53,3	27,6	100,0	5,2	0	0	54,6	78,6	21,4	0	0	38,2	30,0	50,0	54,9	61,7	46,6
% sectoriel	100	100	11,0	9,9	23,4	10,6	9,4	6,6	6,4	12,4	1,3	0	0	12,8	9,8	5	0	0	4,7	7	6,2	12,8	7,7	10,9
Total Afrique	1736,7	2873,7																						
UEMOA/Afrique	24,6 %	28 %																						

Source : Banque Mondiale - Rapports annuels 1997 et 1998.

Sur les deux exercices, les projets de la Banque Mondiale dans les huit pays de l'UEMOA, représentent plus d'un quart des projets en Afrique. Ce sont les secteurs des transports et du développement urbain qui ont bénéficié du plus grand nombre de prêts, suivis par l'agriculture, l'électricité, la gestion du secteur public. En revanche durant cette période les projets ont été peu nombreux en matière de protection sociale et surtout d'environnement. La prépondérance du secteur des transports s'explique par un important programme - 180 millions de dollars d'investissement du secteur des transports en Côte d'Ivoire.

Tableau 41 : Quelques projets approuvés durant l'exercice 1998

Agriculture	
Bénin	4 millions de dollars. Ce crédit au développement des connaissances et à l'innovation financera un programme pilote qui aidera les femmes et les communautés rurales de la province du Borgou à mieux gérer leur environnement socio-économique grâce à des activités de développement durables. Coût total : 5 millions de dollars.
Burkina Faso	41,3 millions de dollars. La fourniture de services essentiels et la mise en place de systèmes de production viables (cultures irriguées et pluviales, élevage) permettront à quelque 800 000 familles de petits paysans, en particulier des agricultrices, d'accroître leur productivité et d'améliorer ainsi leur nutrition, leur sécurité alimentaire et leur revenu. Coût total : 47,3 millions de dollars.
Sénégal	8 millions de dollars. Le développement et la diversification des exportations agricoles du secteur privé aideront le gouvernement à mettre en oeuvre sa stratégie de croissance impulsée par l'exportation. Coût total : 10,4 millions de dollars.
Togo	26,2 millions de dollars. Par l'amélioration des services de vulgarisation, l'élargissement de l'accès au crédit et des travaux de recherche prioritaires, le projet contribuera à l'augmentation de la production et de la productivité agricoles et du niveau de vie des ménages ruraux. Coût total : 52,6 millions de dollars.
Développement urbain	
Côte d'Ivoire	10 millions de dollars. Amélioration de l'efficacité et de l'équité des marchés fonciers et du logement dans les zones urbaines. Coût total : 12 millions de dollars.
Sénégal	75 millions de dollars. Transfert aux municipalités de la responsabilité de l'infrastructure et des services urbains, afin d'en améliorer la qualité au profit en particulier des quartiers à faible revenu.
Education	
Côte d'Ivoire	53,3 millions de dollars. Le projet aidera le gouvernement à mettre en oeuvre son plan national de développement de l'éducation et de la formation, dont l'un des objectifs est de généraliser l'enseignement primaire d'ici à 2010. Il contribuera aussi à l'élargissement de l'accès à l'école dans les zones sous-équipées. Coût total : 82,8 millions de dollars.
Electricité et autres ressources d'énergie	
Sénégal	100 millions de dollars. Le projet appuiera la mise en oeuvre des réformes sectorielles visant à améliorer l'efficacité des services d'électricité et à baisser les prix de l'énergie. Il contribuera ainsi à améliorer la compétitivité et les perspectives de croissance du pays, à créer des emplois, à réduire la déforestation et à augmenter les possibilités d'emploi et de revenu en milieu rural.
Gestion du secteur public	
Côte d'Ivoire	12 millions de dollars. Le projet permettra au pays de réduire sa dépendance à l'égard des exportations traditionnelles en accroissant la part des produits à forte valeur ajoutée, d'attirer des investissements étrangers et de promouvoir l'investissement domestique, et de mettre en place un cadre juridique et judiciaire offrant plus de sécurité aux nouveaux investisseurs et aux entreprises existantes. Coût total : 23,3 millions de dollars. 36,6 millions de dollars. Apport de fonds supplémentaires provenant du remboursement à l'AID en complément du Crédit d'ajustement et de développement du secteur privé approuvé durant l'exercice 96.
Togo	30 millions de dollars. Le projet vise à réduire le rôle joué par l'Etat dans les activités de production et de service, et à encourager la participation du secteur privé. Coût total : 35,71 millions de dollars.
Opérations plurisectorielles	
Côte d'Ivoire	50 millions de dollars. Ce crédit appuiera le programme de restructuration de la dette due aux banques commerciales. Coût total : 237 millions de dollars.

Protection sociale	
Bénin	16,7 millions de dollars. Un fonds social permettra de mettre des biens et services essentiels à la disposition des communautés pauvres, et en particulier des femmes et des jeunes chômeurs. Coût total : 20,5 millions de dollars.
Mali	21,5 millions de dollars. Le financement de sous-projets hautement prioritaires identifiés par les communautés permettra de réduire la pauvreté dans les communes rurales les plus vulnérables. Coût total : 23 millions de dollars.
Santé, nutrition population	
Guinée Bissau	11,7 millions de dollars. Le projet contribuera à l'amélioration de la couverture et de la qualité des services de santé et à la fourniture d'un minimum de soins de santé, principalement au bénéfice des femmes et des enfants des zones pauvres. Coût total : 66,1 millions de dollars.
Sénégal	50 millions de dollars. Le projet contribuera à l'amélioration de la santé, à l'abaissement des taux de fécondité, et à la réduction de la mortalité maternelle et infantile due à des causes évitables, en particulier parmi les femmes pauvres et les enfants de moins de cinq ans vivant dans les zones rurales ou les banlieues pauvres.
Transports	
Côte d'Ivoire	180 millions de dollars. Le projet appuiera la réforme du secteur des transports et financera des investissements physiques, des travaux d'entretien et des actions de renforcement des capacités pour les sous-secteurs des ports et des transports routiers. Coût total : 944,1 millions de dollars.
Niger	28 millions de dollars. Amélioration de l'état des routes et de leur entretien, surtout dans les zones rurales, de sorte que le projet profitera aux plus pauvres. Coût total : 30,5 millions de dollars.
Togo	50 millions de dollars. Travaux d'amélioration des routes pour réduire le coût global des transports. Coût total : 55 millions de dollars.

Source : Banque Mondiale

1.2. 1.2. Les banques régionales de développement

a) La Banque Africaine de développement (BAD)

Créée en 1963 par l'accord de Khartoum dans le cadre de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), la BAD compte actuellement cinquante cinq Etats régionaux et vingt-quatre Etats non régionaux (dont l'admission a été autorisée depuis l'ouverture formelle du capital aux pays non africains, le 30 décembre 1982). Les pays non régionaux détiennent le tiers du capital et six sièges sur dix huit au conseil d'administration de la BAD. Membre non régional, la France détient environ 4 % du capital. Un des six administrateurs non régionaux est français.

La mission de la BAD consiste d'une part à promouvoir le développement économique et social des pays membres et d'autre part à favoriser une utilisation cohérente et efficace des ressources. Dans le cadre de ses opérations, la Banque est également tenue d'accorder une attention particulière aux projets et programmes liés aux différents processus d'intégration régionale.

Après une crise de confiance durant laquelle on a assisté à une diminution drastique des crédits BAD et FAD entre 1992 et 1995, la banque est redevenue crédible grâce à l'action de son président, Omar Kabbaj.

Si l'aide au secteur privé ne représente actuellement que 6 % de l'activité de l'institution, l'objectif est d'atteindre à terme le quart de l'activité de la

Banque. L'aide au secteur privé se fait d'une part par une assistance aux institutions financières, d'autre part directement.

La BAD a trois guichets :

- **Les prêts BAD** à 7,3 % d'intérêt sur vingt cinq ans

Au cours de l'année 1997, sur les cinq prêts accordés au secteur privé sans garantie publique, trois étaient destinés à des pays de l'UEMOA : le Bénin pour un projet d'usine de coton, la Côte d'Ivoire dans le domaine des télécommunications et le Mali pour un projet de distribution de pétrole.

En revanche aucun prêt au secteur public et privé avec garantie publique et aucune prise de participation n'a concerné cette zone.

Encadré 20 : L'exemple du projet d'usine de production d'huile de coton et de tourteaux (Fludor Bénin SA) au Bénin

<p>Coût total : 9,27 millions d'UC Montant : 1,54 million d'UC Durée : 6 ans, dont un différé d'amortissement d'un an</p> <p>Le projet vise à combler le déficit dans l'offre d'huiles végétales. Le projet porte sur la construction et l'exploitation d'une usine de production d'huile à base de graines de coton et de tourteaux. L'usine sera dotée d'une capacité de production annuelle de 12 000 tonnes d'huile de coton raffinée, et de 30 000 tonnes de tourteaux. L'investissement qui présente de bonnes perspectives de rentabilité, permettra d'accroître les recettes en devises du pays et de générer des emplois. La technologie de production retenue est respectueuse de l'environnement. L'application de techniques de « floculation » à air mélangé, suivie de sédimentation active, permettra de garantir que l'eau résultant du traitement reste conforme aux normes internationales de protection de l'environnement et peut être recyclée à des fins industrielles. L'eau traitée servira aussi à irriguer une plantation de quinze hectares. Le prêt a été approuvé par le conseil le 8 décembre 1997 et représente 16,7 % du coût total du projet, qui est cofinancé avec ECOBANK : 6,1 %, Bank of Africa : 4,6 %, Financial Bank : 4,6 %, Continental Bank : 4,6 %, et la BOAD : 16,7 %. Le projet sera réalisé en 18 mois.</p>

Source : BAD - Rapport annuel 1997.

- **Les encours du Fonds Africain de Développement (FAD)** visent à accorder des ressources financières très favorables aux pays membres africains à faible revenu qui ne peuvent pas emprunter aux conditions du marché : ces ressources proviennent des vingt quatre Etats non régionaux. Sur les 12 milliards de dollars apportés ainsi à fin 1997, 1,2 milliards viennent de France.

Au 31 décembre 1997, les encours s'élevaient à 9,8 milliards de dollars.

Sur les trois années 1996, 1997 et 1998, la France a participé à hauteur de 1,282 milliards de francs, ce qui la place au deuxième rang des donateurs derrière le Japon.

Les prêts FAD sont libres d'intérêts et consentis pour cinquante ans à 0,5 % de commission d'engagement et 0,75 % par an de commission de service.

Les pays de l'UEMOA sont éligibles exclusivement au FAD¹. En 1997, 22 % des prêts du FAD (164,2 millions de dollars sur 745,2 millions) étaient destinés aux pays de l'UEMOA.

¹ A l'exception des trois prêts BAD en faveur du secteur privé, cités précédemment.

Tableau 42 : Tableau approbations du FAD en 1997 dans les pays de l'UEMOA

Pays	Projets (millions UC)	Agriculture	Secteur transports	Equipements collectifs	Secteur social	Multisecteur
Bénin	17,79	8,0		1,79	8,0	
Burkina Faso	32,76	1,52	10,0	4,74	16,5	
Côte d'Ivoire	3,44			0,98		2,46
Guinée Bissau	18,5		8,5		10,0	
Mali	58,77	19,77	14,0		10,0	15,0
Niger	0,7	0,70				
Sénégal	20,0	10,0			10,0	
Togo	12,2				1,0	11,2
Total	164,16	39,99	32,5	7,51	55,5	28,66
%	100 %	24,4 %	19,8 %	4,6 %	33,8 %	17,4 %

Source : BAD rapport annuel 1997.

- **Le Fonds spécial du Nigeria (FSN)** a été créé en 1976 par l'Etat du Nigeria et est géré par la BAD. Le fonds a une activité très marginale, limitée à la gestion d'un encours de 450 millions de dollars. L'objectif est de venir en aide aux pays membres africains à faible revenu et dont la situation économique requiert un mode de financement non conventionnel. Ses prêts sont assortis d'un taux d'intérêt de 4 % et d'une durée de remboursement de vingt cinq ans.

La BAD intervient essentiellement dans les secteurs de l'industrie agro-alimentaire, des transports, de l'éducation, de la santé, de l'énergie et de l'eau. Depuis quelques années, elle se préoccupe aussi du secteur des télécommunications.

b) La Banque Ouest africaine de Développement (BOAD)

Créée en 1973 par le Traité instituant l'Union monétaire ouest africaine, la BOAD est une institution publique de financement et d'aide au développement des Etats-membres de l'UEMOA.

L'objectif de la banque est de promouvoir le développement équilibré des Etats-membres et de favoriser l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest en finançant des projets publics et privés dans des secteurs tels que les infrastructures, l'industrie, les télécommunications, l'énergie et le tourisme.

Le capital de la Banque (140 milliards CFA) est actuellement détenu à 46 % par les Etats-membres de la zone, 46 % par la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest et à hauteur de 8 % par les actionnaires non membres de l'UEMOA. Ainsi la France détient 3,7 % du capital souscrit.

La BOAD développe ses activités dans le secteur privé, pour accompagner les privatisations et plus précisément pour promouvoir et financer le secteur privé.

La BOAD intervient sous deux formes :

- **sous forme de prêts directs à long et moyen terme**, pour le financement de projets et le rachat d'entreprises. Ces prêts se font dans le cadre d'une limitation des risques par opération, fixée à 5 % des fonds propres, en tenant compte du fait que le montant du prêt ne doit en aucune façon dépasser 50 % du coût total hors taxes du projet. Des dérogations à ce principe existent puisque la banque peut s'engager à hauteur de 10 % dans les projets de privatisation ainsi que dans ceux relevant de certains secteurs prioritaires de l'économie (énergie et extraction minière) ;

- **sous forme de prêts indirects**, la BOAD coopère de manière très soutenue avec les établissements financiers nationaux et les organismes de promotion des PME au moyen de prêts octroyés sous forme de lignes de crédit, d'accord-cadre de refinancement, d'avances globales spécialisées, et de lignes de crédit-bail afin de contribuer au financement de projets émanant de PME. Dans ce type d'opérations, les risques pris par l'institution supranationale sont limités par opération à 10 % de ses fonds propres.

Outre ces prêts, l'intervention de la Banque se fait au travers de prises de participation fermes dans le capital des établissements financiers ou des entreprises dans le but de renflouer leurs capitaux propres. La banque dispose ainsi d'un fonds de prises de participations, dont le plafond par engagement est limité à 10 % du montant des ressources disponibles sur ce fond.

Tableau 43 : Quelques exemples de projets financés par la BOAD
au 2ème trimestre 1998

Pays	Intitulé et coût du projet	Composantes
Bénin	Projet de réhabilitation des infrastructures du Port Autonome de Cotonou	<ul style="list-style-type: none"> - Supervision, contrôle et audit interne - Dragage du chenal d'accès et du bassin - Balisage du chenal - Réhabilitation de la traversée, des anciens quais - Confortement du musoir de la digue ouest et de l'épi d'arrêt des sables
Burkina-Faso	Création d'une unité de filature de coton par la Société Filature du Sahel à Bobo-Dioulasso au Burkina Faso 3 710 MF CFA	<ul style="list-style-type: none"> - Génie Civil et bâtiment : - Matériels de conditionnement - Groupes électrogènes
Côte d'Ivoire	Extension et modernisation de l'Aéroport International d'Abidjan (AERIA) Côte d'Ivoire 19 953 MF CFA	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'extension et de modernisation de l'aéroport international - Travaux de renforcement et d'allongement de la piste de roulement des avions - Acquisition d'équipements spécifiques (passerelles, tapis à bagage, ascenseurs et escalators) - Acquisition d'équipements pour la climatisation et de mobiliers divers
Mali	Route Bandiagara Frontière du Burkina-Faso 5 275,97 MF CFA	
Niger	Hydraulique villageoise dans le Département de Tillabery (Prog ALG Phase II) 1 970 MF CFA	<ul style="list-style-type: none"> - Etude et contrôle des travaux - Travaux de forages - Fourniture et installation des pompes - Amélioration de la productivité des puits à vocation pastorale - Mise en place Mini AEP et de Postes à eau * Travaux de Génie Civil * Château d'eau, pompes et générateurs.
Sénégal	Projet Régional de production et de Transport de l'Energie de la Centrale Hydroélectrique de Manantali 216 109 MF CFA	<ul style="list-style-type: none"> - Fibres optiques
Togo	Extension des réseaux locaux de télécommunications 8 083,5 MF CFA	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes et contrôle - Réseaux locaux

Source : BOAD.

Au 30 septembre 1998, la BOAD avait octroyé 49 prêts directs aux entreprises, correspondant à un montant de 73 milliards de F CFA, 30 prises de participations pour 15 milliards de F CFA et 41 concours aux établissements financiers pour 51 milliards de F CFA.

Les engagements nets globaux de la Banque en faveur des PME sont de 140 milliards de F CFA pour 119 opérations.

1.3. 1.3. L'organisation des Nations Unies

Aux termes de l'article 55 de la Charte, l'ONU est tenue de favoriser « le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et les conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social ».

De ce fait, l'organisation a été amenée à intervenir très largement en Afrique par l'intermédiaire de ses organisations spécialisées :

- le Programme des Nations Unies pour le Développement (le PNUD) se trouve au centre du dispositif. Il s'agit du plus important mécanisme mondial de coopération technique multilatéral et d'investissement. Créé en 1965, il mobilise les ressources et compétences nécessaires pour faciliter le développement des pays démunis ;
- l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), sont les institutions spécialisées de l'ONU qui interviennent le plus fréquemment en Afrique, coordonnées par le PNUD.

Les agences de la famille de l'ONU ont dès le départ été mobilisées sur l'Afrique. Après les décennies du développement, l'ONU a lancé en mars 1996 « L'initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique ». C'est dans ce cadre qu'en 1997 le PNUD a centré ses activités sur **l'élimination de la pauvreté**, vue sous un angle plus qualitatif que quantitatif, en mettant l'accent sur les problèmes de santé et d'éducation.

C'est ainsi que le PNUD a donné une priorité à la lutte contre le SIDA. Il a financé en décembre 1997 un séminaire des maires africains qui s'est tenu à Abidjan et a abouti à la création d'une Alliance des maires africains contre le VIH/Sida. De la même façon, il a réussi, en collaboration avec la Banque mondiale et les donateurs bilatéraux, à éliminer l'onchocercose du bassin du Niger et de la Volta récupérant des terres pour plus d'un million de personnes dans dix pays d'Afrique de l'Ouest.

La « *gouvernance* » est un autre domaine d'action du PNUD, ce qu'illustre le cinquième programme de coopération PNUD-Burkina Faso.

Encadré 21 : Le cinquième programme de coopération PNUD-Burkina

Le cinquième programme de coopération entre le Burkina Faso et le PNUD (1992-1996) a été conçu au moment où le Burkina Faso venait de s'engager dans un premier programme d'ajustement structurel et un processus de démocratisation visant à instituer un Etat de droit. L'objectif prioritaire était de rétablir les équilibres macro-économiques. Pour la période 1992-1996, le PNUD et le gouvernement étaient convenus d'axer les interventions du PNUD sur :

- la gestion de l'économie ;
- la gestion des ressources naturelles ;
- la promotion du secteur privé.

Le cadre de coopération 1997-2001 devra permettre au PNUD d'appuyer les actions du gouvernement visant à :

- accroître la capacité nationale de participer au dialogue et à la concertation internationaux sur les politiques et les stratégies de développement telles qu'elles sont élaborées au sein des grandes conférences internationales ;

- renforcer les capacités nationales au plan de la formulation, de l'exécution et du suivi des stratégies et programmes de développement ;

- renforcer le rôle de la société civile, aussi bien dans la conception que dans la mise en oeuvre des politiques et programmes de développement ;

- utiliser de façon efficace et productive les ressources qui sont mises à la disposition du gouvernement par les partenaires au développement, notamment à travers la généralisation de l'approche-programme.

Le premier cadre de coopération aura trois grands domaines prioritaires :

- la lutte contre la pauvreté et le développement des secteurs sociaux ;
- la bonne gouvernance et la gestion de l'économie ;
- la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement.

Il est prévu d'allouer 50 % des ressources au premier domaine prioritaire. Les deuxième et troisième domaines prioritaires recevront respectivement 25 % et 20 % des ressources ordinaires du PNUD. Par ailleurs, 5 % des ressources seront consacrées à des actions additionnelles, en particulier dans les domaines de la santé (lutte contre l'infection à VIH dans le cadre du programme ONUSIDA), des secteurs sociaux et de la lutte contre la pauvreté autour des sites d'exploitation minière.

Source : PNUD.

En Côte d'Ivoire, le PNUD a également contribué aux efforts du gouvernement pour mener à bien des actions prioritaires relatives au développement des ressources humaines. Dans le cinquième programme de pays (1993-1996), deux domaines d'action privilégiés avaient été retenus : renforcement des capacités de gestion du développement, développement centralisé et initiatives de base.

Dans le cadre du programme de renforcement des capacités de gestion du développement (PRCG), l'appui du PNUD s'est concrétisé par la réalisation de l'étude prospective Côte d'Ivoire 2025, la rationalisation des mesures d'incitation à l'investissement, l'étude sur la logistique du transport et du commerce extérieur, le passage au stade opérationnel du modèle de projection macro-économique ECODIV, l'élaboration d'un cadre systématique d'analyse économique des alternatives de relance et d'un cadre méthodologique pour la réalisation d'un tableau de bord social. Les autres activités contenues dans le PRCG ne peuvent être évaluées. Elles ont en effet accusé un retard qui s'explique par les difficultés de l'environnement économique durant la période où le programme a été conçu. Le PRCG, qui a donc de nombreux atouts, souffre cependant d'une conception qui n'a pu être adaptée à l'évolution du contexte

économique du pays, **conception statique selon certains. Il pâtit également de ses rapports d'interdépendance avec une très large variété de politiques, d'instruments et de parties.**

Outre le PRCG, le PNUD a soutenu plusieurs autres projets combinant à la fois gestion et protection de l'environnement et des ressources naturelles. Dans le cadre notamment de microprojets du Fonds pour l'Environnement mondial (FEM), le PNUD a financé douze projets gérés par des ONG. Il a ainsi promu les initiatives locales et favorisé le partenariat avec les structures publiques.

Dans le domaine du développement décentralisé et de la promotion des initiatives de base, une formation dispensée à 248 membres d'institutions agricoles et de coopératives a permis à ces dernières d'améliorer leur productivité et leur compétitivité. Le PNUD a également apporté un appui au renforcement des capacités de gestion de près de 2 000 élus locaux. Enfin, 1 500 familles durement frappées par le VIH/Sida ont bénéficié d'un financement du PNUD par l'intermédiaire d'ONG-relais pour la création d'activités génératrices de revenus. Cependant, les acquis en matière d'amélioration des conditions de vie des populations rurales restent faibles. Les raisons de cette faiblesse sont la multiplicité des objectifs, la dispersion des interventions sur le terrain et l'insuffisance de l'encadrement à la base.

L'égalité entre les sexes et la promotion des femmes constitue un autre volet des interventions du PNUD.

Dans tous les pays, le PNUD fournit une assistance aux gouvernements, à la société civile et aux médias et entretient avec eux un dialogue sur les questions relatives à l'intégration des femmes. La priorité est accordée, dans de nombreux programmes, aux femmes pauvres. Les plans d'action nationaux et les groupes thématiques sur les femmes appuyés par le PNUD ont aidé les gouvernements à poursuivre les objectifs de la quatrième conférence mondiale sur les femmes.

Pour maximiser l'incidence du programme et le rendre aussi gérable que possible, un certain nombre de « pays d'expérimentation » ont été sélectionnés et réunis en deux groupes. Le premier groupe comprend l'Afrique du Sud, le Cameroun, le Ghana, le **Mali**, la République Unie de Tanzanie et le **Sénégal**, et le deuxième groupe l'Ethiopie, le Liberia, le Mozambique, le Rwanda et la Sierra Leone. Le programme définira des critères et des indicateurs qui permettront d'évaluer les progrès accomplis dans le domaine de l'égalité entre les sexes.

Enfin, le PNUD oeuvre en faveur de la **protection de l'environnement**.

En coopération avec le Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse (UNSO), il a continué d'appuyer le lancement et la mise en oeuvre des programmes nationaux de lutte contre la désertification et la sécheresse dans seize pays africains.

Ainsi, au **Burkina Faso**, le programme « sécurité alimentaire et environnement » vise à :

- établir une stratégie cohérente environnementale pour un développement durable ;
- renforcer les capacités des communautés locales dans l'optique du processus de décentralisation ;
- mettre en place un mécanisme participatif d'application de la législation et de la réglementation environnementale ;
- renforcer les mécanismes de concertation/coordination en matière de gestion des terroirs aux niveaux national et local ;
- renforcer les organisations professionnelles paysannes en vue de l'exploitation des ressources forestières.

En 1998, le PNUD s'est employé à poursuivre ses activités et plus particulièrement à appuyer les efforts engagés par les pays du programme pour adopter ou mener à bien des programmes de réforme macro-économique et mettre en oeuvre l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

Son objectif est de soutenir les initiatives qui assurent aux pays africains une meilleure intégration dans l'économie mondiale, notamment en encourageant des pratiques commerciales équitables, l'ouverture des marchés des pays développés aux exportateurs africains, le développement des exportations non traditionnelles et l'octroi d'un soutien à court terme aux pays dont les revenus à l'exportation chutent brutalement en raison de secousses extérieures (crise financière).

Si le PNUD a connu quelques belles réussites (l'éradication de l'onchocercose en Afrique de l'Ouest par exemple), il lui a été reproché bien souvent d'avoir des projets surdimensionnés et de se disperser.

L'organisation a également souffert des aléas liés à sa situation financière. Aussi, ne peut-on que se féliciter de la progression de la contribution volontaire française destinée à cet organisme, qui avait connu une diminution drastique (de 311 millions de francs en 1993, elle était tombée à 31,6 millions en 1998). Son montant a été porté à 100 millions en 1999, ce qui fait de notre pays le onzième donateur du PNUD derrière les Etats-Unis, le Japon, l'Allemagne, les pays nordiques, le Royaume-Uni, le Canada et la Suisse.

Une large place est faite aux interventions des bailleurs de fonds multilatéraux. Parmi eux, la Banque mondiale occupe sans conteste la première place puisqu'elle a apporté 36 % des concours multilatéraux reçus par les huit pays de l'UEMOA sur la période 1990-1997.

Il convient de noter cependant que ces pays, comme d'ailleurs l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, avaient connu une certaine désaffection de la part de la Banque mondiale au début de la décennie.

C'est à partir de 1994 que l'Institution s'est fortement impliquée et que s'est amorcée une coordination entre les différents bailleurs de fonds.

2. Rapprochement et coordination entre la coopération bilatérale et multilatérale

2.1. 2.1. Le rapprochement des positions françaises et des organisations multilatérales

La compétition que se livraient les différents intervenants en matière de développement s'est atténuée. Dans un certain nombre de secteurs, on observe un rapprochement des conceptions : ainsi le coût social de l'ajustement est pris dorénavant en compte par la Banque mondiale qui a mis l'accent sur les programmes sociaux (santé, éducation). Cette évolution s'est généralisée avec l'éclatement de la crise asiatique dont les conséquences ont été dramatiques dans ces deux domaines.

Parallèlement, la France s'est progressivement rapprochée des principes de libéralisation et d'ouverture des marchés. En matière d'ajustement structurel, elle a assoupli ses positions par rapport au début des années quatre-vingt. A cet égard, la « doctrine d'Abidjan » (1994) a représenté un tournant dans la mesure où la France subordonne dorénavant ses engagements financiers aux décaissements des institutions de Bretton Woods. La dévaluation du CFA, longtemps repoussée en raison de ses conséquences sociales, a également été mise en oeuvre en janvier 1994.

2.2. 2.2. Quelques exemples de coordination

a) La lutte contre le Sida

La lutte contre le Sida, pour laquelle l'OMS joue le rôle de chef de file, en constitue un exemple. La France participe au programme de l'OMS (le GPA : Global Programm on AIDS) depuis 1988. Principal bénéficiaire des financements internationaux, le GPA, qui associe à l'OMS quatre autres agences des Nations Unies (PNUD, FNUAP, UNESCO et UNICEF) ainsi que la Banque mondiale, a pour fonction de diriger au niveau mondial la lutte contre le Sida, de définir les stratégies et d'élaborer des programmes nationaux, en particulier par le biais de missions conjointes. Les actions françaises s'inscrivent donc le plus souvent dans des programmes nationaux définis en commun, et sont en outre fréquemment mises en oeuvre conjointement avec l'OMS et d'autres bailleurs de fonds.

b) Le programme de développement municipal pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre

Le programme de développement municipal (PDM) a été mis en place en 1991 avec l'appui de plusieurs bailleurs de fonds (Coopération française, Banque mondiale, Union européenne, Coopération canadienne), afin de favoriser l'émergence de compétences locales dans les domaines de l'action municipale et de la décentralisation à une échelle régionale, et afin de développer des plateformes de débat et de concertation sur les politiques et les programmes mis en oeuvre dans ces domaines. Au cours de sa deuxième phase d'activités (1995/97), l'objectif général du programme a été de participer à la structuration de l'institution communale en renforçant les capacités des responsables des collectivités locales. A cette fin, il soutient la création et le renforcement des

associations d'élus et de professionnels locaux. Il met en place des outils de gestion comme l'Observatoire des finances locales et l'Observatoire de la décentralisation. Il participe à la formation d'un milieu professionnel local, compétent et fonctionnant en réseau. A cet effet, a été créé un institut africain des hautes études municipales qui propose trois cycles de formation continue pour les chefs des services techniques municipaux, les secrétaires de mairie ainsi que pour les chefs des services financiers et les receveurs municipaux. Enfin, il diffuse un bulletin intitulé « *l'Afrique municipale* », ainsi que des documents sur les questions de gestion municipale et urbaine.

c) Au Sénégal

Le Programme de développement des ressources humaines (le PDRH/2) mis en place avec la Banque mondiale, la BAD et les coopérations allemande et japonaise notamment, a permis à la Coopération française de mobiliser sur ce programme plus de 100 MFF depuis 1992. Dans ce dispositif, nos efforts sont concentrés sur la formation des personnels enseignants, de contrôle, de direction et de planification. La gestion de ce projet a été assurée par des équipes mixtes et s'est appuyée sur des pôles régionaux de formation en liaison avec les directions centrales et les inspecteurs d'académie.

Encadré 22 : Au Mali

La France coopère avec les autres bailleurs de fonds, à travers un grand nombre de projets.

Avec les partenaires européens :

Union européenne

- Projet régional énergie Manantali,
- Deuxième projet électricité,
- Projet sectoriel transport (PST),
- Projet santé, population, hydraulique rurale (PSPHR),
- Office du Niger,
- Projet de restructuration du marché céréalier (PRMC),
- Mission de Décentralisation et des Réformes Institutionnelles (MDRI),
- Programme de développement sanitaire et social (PDDSS),
- Appui au secteur rural,
- Société d'exploitation des mines d'or de Sadiola (SEMOS).

Allemagne

- Mission de Décentralisation et des Réformes Institutionnelles (MDRI),
- Projet de développement urbain et décentralisation,
- Office du Niger,
- Projet de restructuration du marché céréalier (PRMC),
- Stratégie énergie domestique,
- Projet santé, population, hydraulique rurale (PSPHR),
- Deuxième projet électricité,
- Projet régional énergie Manantali,
- Programme de développement sanitaire et social (PDDSS),
- Micro finance (BNDA),
- Programme national d'action sur l'environnement (PNAE),
- Société d'exploitation des mines d'or de Sadiola (SEMOS).

Belgique

- Mali Sud,
- Projet santé, population, hydraulique rurale (PSPHR),
- Projet régional énergie Manantali,
- Programme de développement sanitaire et social (PDDSS).

Pays-Bas

- Mission de Décentralisation et des Réformes Institutionnelles (MDRI),
- Projet développement urbain et décentralisation,
- Filière bois-énergie,
- Office du Niger,
- Projet de restructuration du marché céréalier (PRMC),
- Mali Sud,
- Programme de développement sanitaire et social (PDDSS),
- Société d'exploitation des mines d'or de Sadiola (SEMOS).

Avec les partenaires multilatéraux :

Banque mondiale

- Office du Niger,
- Projet d'appui au secteur rural (PASR),
- Projet national de recherche agricole (PNRA),
- Projet sectoriel transport (PST),
- Projet santé, population, hydraulique rurale (PSPHR),
- Deuxième projet électricité,
- Projet développement urbain et décentralisation,
- Projet énergie domestique,
- Projet formation professionnelle,
- Projet régional énergie Manantali,
- Projet décennal éducation (en préparation),
- Mali Sud,
- Programme de développement sanitaire et social (PDDSS),
- Société d'exploitation des mines d'or de Sadiola (SEMOS).

PAM

- Projet de restructuration du marché céréalier (PRMC).

PNUD

- Projet d'appui à la réinsertion des ex-combattants (PAREM),
- Mission de Décentralisation et des Réformes Institutionnelles (MDRI).

UNICEF

- Projet santé, population et hydraulique rurale (PSPHR),
- Projet décennal éducation (en préparation),
- Projet de développement sanitaire et social (PDDSS),
- Projet santé urbaine à Bamako.

FNUAP

- Programme de développement sanitaire et social (PDDSS).

Avec d'autres partenaires bilatéraux :

Canada

- Projet développement urbain et décentralisation,
- Projet de restructuration du marché céréalier (PRMC),
- Deuxième projet électricité,
- Projet régional énergie Manantali,
- Chemin de fer,
- Programme de développement sanitaire et social (PDDSS).

Etats-Unis

- Mali Sud,
- Office du Niger,
- Projet de restructuration du marché céréalier (PRMC),
- Projet santé, population, hydraulique rurale (PSPHR),
- Programme de développement sanitaire et social (PDDSS).

d) Au Burkina-Faso

- le programme national de gestion des terroirs (élaboration et mise en oeuvre de plans de gestion des terroirs communautaires dans environ 120 villages (Kéné Dougou, Kouritenga et de Gnagna) ; formulation de plans intégrés de gestion de terroirs communautaires et de massifs forestiers (Houet et Bougouriba) ; formation, enquêtes, production de cartes et investissements directs) d'un montant de 25,2 millions de dollars est cofinancé par la Banque mondiale, l'AFD, le GTZ, la Norvège et le Burkina-Faso ;
- le projet de sécurité alimentaire et de nutrition qui vise à favoriser l'accessibilité aux vivres des groupes de populations rurales les plus vulnérables en finançant des activités génératrices de revenus et des travaux à haute intensité de main-d'oeuvre pendant la saison sèche, à financer le système d'alerte précoce et la gestion des stocks de sécurité et à aider à l'exécution d'un programme d'éducation nutritionnelle (16 millions de dollars) est cofinancé par l'Allemagne, la Norvège, le Programme alimentaire mondial et la Banque mondiale ;
- le projet de gestion participative des ressources naturelles et de la faune en Afrique de l'Ouest est mis en oeuvre par le Fonds pour l'environnement mondial et la Belgique ;
- le projet d'appui à l'administration dont l'objectif est d'améliorer la prévision et la gestion à court terme du gouvernement ; d'introduire la notion de responsabilité comme outil de gestion ; d'améliorer l'efficacité de la fonction publique par l'introduction de cadres organiques, de description de postes, d'une nouvelle grille de salaire... est cofinancé par le FAC, le PNUD, la RFA, la BAD et la Norvège ;
- le projet d'appui au secteur privé dont l'objectif est de poursuivre la restructuration financière et opérationnelle des intermédiaires financiers, renforcer le cadre institutionnel pour la promotion du secteur privé, fournir une assistance technique aux institutions d'appui aux opérateurs économiques (Chambre de Commerce, Office national du Commerce extérieur...) est cofinancé par la Banque mondiale et le Burkina-Faso ;
- le troisième projet urbain (amélioration des conditions de vie en milieu urbain par la remise en état des infrastructures primaires (route, drainage, déchets, assainissement) et le renforcement des institutions est mis en oeuvre par la France, l'Unicef et la Banque mondiale ;
- le projet d'ajustement du secteur transport où l'AID intervient pour la première fois au Burkina en faveur d'un secteur dans sa totalité (construction, réfection et entretien périodique de routes ; restructuration de la régie X9 ; appui institutionnel ; financement d'un programme d'urgence ; restructuration financière d'Air Burkina et de

Naganagani...) réunit l'Allemagne, la France, la BAD, le PNUD, la BOAD, le Fonds CEDEAO ;

- le projet AEP en matière d'eau et d'assainissement est cofinancé par l'Allemagne et la France ;
- les programmes inter-agences du système des Nations Unies portent sur l'appui à la lutte contre le Sida, l'accès aux soins de santé primaire et à l'éducation de base.

e) Au Bénin

Les cofinancements, la coordination avec les autres bailleurs de fonds notamment européens se développent également, en particulier dans les secteurs de l'agriculture (Banque mondiale, Allemagne, FAC, coopération suisse), de l'énergie (Fonds arabes, BAD, BOAD, BEI, Banque mondiale), des transports (Banque mondiale, Union européenne), des télécommunications (BOA, banques commerciales) et du développement urbain (FAC, Union européenne, Banque mondiale).

3. Des divergences de fonds

Cependant, malgré l'évolution observée depuis une décennie, les positions restent éloignées sur un certain nombre de points sensibles.

En matière de privatisation, la France se préoccupe du rythme de certaines réformes et notamment des conséquences de privatisations à marche forcée dans quelques secteurs. Il en est ainsi dans le secteur du coton¹ et des services publics.

Le développement agricole est un autre terrain de désaccord. Alors que la Banque mondiale est partisan du développement de productions internationalement compétitives, notre pays considère qu'il convient de prendre en compte la rentabilité, et l'utilité globale (notamment sur le plan de l'organisation sociale) d'une filière et d'assurer en priorité la sécurité alimentaire.

Les divergences existent aussi en matière d'infrastructures de transport. Dans une perspective à long terme, la France privilégie les réseaux ferroviaires existants alors que les institutions multilatérales ont tendance à préférer la construction de routes.

D'autres obstacles inhérents aux modes de fonctionnement des différents acteurs de la coopération peuvent constituer un frein supplémentaire à une meilleure coordination : la lourdeur et l'hétérogénéité des procédures des différents bailleurs multilatéraux au niveau de l'instruction des dossiers ou des décaissements et les décalages qui en découlent, l'insuffisante complémentarité entre l'aide communautaire et les aides bilatérales.

Des améliorations peuvent être apportées au niveau européen qui conduisent à reconnaître et valoriser la compétence de chacun, à mieux coordonner les administrations nationales sans pour autant remplacer les actions mises en oeuvre au niveau bilatéral par une politique purement multilatérale.

¹ Voir supra chapitre I, II, C, 3. « Le rôle moteur du coton dans l'UEMOA ».

On peut par ailleurs s'interroger sur l'éclatement des structures administratives de l'Union européenne, les pays méditerranéens étant gérés par la DGI, les ACP pour la DG VIII alors que l'on peut penser que ces deux zones relèvent d'une même politique de développement.

Une meilleure coordination des actions des Etats-membres renforcerait en outre leur influence auprès des organisations multilatérales en raison du poids de l'Union européenne dans ces instances.

De plus, des améliorations pourraient être apportées au niveau de la représentation française au sein de certaines institutions internationales. Si les positions françaises sont globalement satisfaisantes dans les institutions de l'Union européenne, il n'en est pas de même au sein des Nations Unies où les Français n'occupent pas toujours des postes stratégiques.

Il conviendrait enfin de **stabiliser le montant de nos contributions volontaires aux Nations Unies.** Les fluctuations que celles-ci ont connues au cours de ces dernières années nuisent à l'efficacité des actions que nous souhaitons engager en complément de notre coopération bilatérale.

Parallèlement, la fonction de coordination du PNUD vis-à-vis des agences des Nations Unies devrait être renforcée.

CONCLUSION

Ce rapport s'est fixé pour objectifs :

- de témoigner de la situation actuelle d'une zone conçue, à travers ses institutions à l'image de l'Europe, et qui regroupe huit pays d'Afrique de l'Ouest : l'UEMOA ;
- de rendre compte du travail considérable des représentants de la coopération française présents dans ces pays ;
- de donner un aperçu des engagements financiers bilatéraux et multilatéraux au travers d'exemples.

Ce rapport se veut aussi impartial que possible, c'est-à-dire ne rien cacher des faiblesses, des handicaps, mais dire aussi les points forts.

Si nous avons choisi de concentrer l'analyse sur les huit pays de l'UEMOA, et sur l'UEMOA en tant que telle, c'est parce qu'ils apparaissent clairement au milieu de ce continent contrasté et complexe, comme un exemple d'intégration régionale, économique et monétaire, mais aussi sociale et humaine, qui connaît un certain nombre de succès.

Cette dynamique, marquée plus particulièrement depuis la dévaluation de 1994, après une période d'enlèvement est sans nul doute due aux populations et aux élites africaines qui ont décidé de « *s'en sortir* » - de s'attaquer enfin aux vrais problèmes de la pauvreté, de l'éducation et de la santé - tout en amorçant dans plusieurs de ces pays une transition vers la démocratie et vers l'Etat de droit.

Ce mouvement en avant est certainement dû également à la coopération internationale, à la coopération française en particulier, qui s'est attachée dès l'origine aux problèmes sociaux, humains et culturels.

Certes, il reste encore beaucoup à faire. La France, dans le cadre de son nouveau dispositif de coopération, doit mieux cibler ses interventions ; elle doit surtout être plus présente au sein de l'Union européenne, et peser de tout son poids pour obtenir des pays partenaires que les futurs accords avec les pays ACP permettent à l'UEMOA de poursuivre un développement dans le cadre d'accords de libre-échange négociés dans des délais suffisants afin qu'elle intègre définitivement l'économie mondiale « *sans perdre son âme* ».

L'UEMOA peut être un tremplin pour le développement économique de l'Afrique de l'Ouest.

Il est de l'intérêt de l'Europe - et de la France -, à l'instar du Japon en Asie orientale ou des Etats-Unis en Amérique Latine, que l'espace de proximité que constitue l'Afrique subsaharienne connaisse une dynamique économique et commerciale propre, dans le cadre d'institutions démocratiques.

L'Europe des Quinze ne s'est pas faite en un jour et elle n'est pas encore « *aboutie* » au plan politique. L'UEMOA, sa fille lointaine, n'a que cinq ans !

Soyons patients et tenaces, et soutenons ceux qui, en Afrique de l'Ouest, manifestent une réelle volonté de construire leur avenir.

LISTE DES PERSONNALITÉS RENCONTRÉES

EN FRANCE

- M. Philippe Antoine, démographe, directeur de la recherche à l'ORSTOM
- Mme Bénédicte de Baillenx, chef de zone Afrique et Moyen-Orient, Centre français du Commerce extérieur,
- M. Philippe Boncour, délégué de la Côte d'Ivoire au Conseil supérieur des Français de l'étranger,
- M. Bruno Cabrillac, chef du service zone franc, Banque de France
- M. Emmanuel Carrère, adjoint au chef du service zone franc, Banque de France
- Mme Sophie Champenois, Centre de documentation du ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie,
- Mme Sylvie du Chaxel, directeur de la Maison de l'Afrique de Paris
- M. Patrick Chouteau, département politiques et études, Agence Française de Développement
- M. Philippe Colombani, chef du bureau Afrique-Maghreb, direction des Relations économiques extérieures, ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
- M. Dominique Darbon, directeur du centre d'Etude d'Afrique Noire - IEP de Bordeaux
- Mme Evelyne Decorps, responsable du Mali et du Burkina Faso au service de la Coordination géographique et des Etudes, ministère délégué à la Coopération et à la Francophonie
- M. Michel Dubois, ancien membre et vice-président de la section des Relations extérieures, ancien chargé de mission auprès du Premier Ministre pour les problèmes du Tiers monde
- M. Bernard Du Chaffaut, sous directeur d'Afrique occidentale, ministère des Affaires étrangères, Paris
- M. Michel Dupuch, Conseiller à la Présidence de la République
- M. Jean-Louis Feltz, chef de la division des relations avec les partenaires, Agence Française de Développement
- Mme Paule Fontaine, Mission pour la coopération non gouvernementale, DGCID, ministère des Affaires étrangères
- M. Jacques Godfrain, ancien ministre de la Coopération
- Mme Béatrice Hibou, chargée de recherche au CNRS
- M. Philippe Hugon, directeur du Centre de recherche en économie du développement (CERED) - Université de Paris X - Nanterre
- M. François Kerhuel, responsable de la Division de l'ajustement et de la macro-économie, Agence Française de Développement
- M. Gilles Lainé, chargé de mission géographique, ministère délégué à la Coopération et à la Francophonie
- M. Jacques Legrand, service de la Zone franc, Banque de France
- M. Alain Lery, directeur général, Centre français sur la population et le développement (CEPED)

- M. Jean-François Lionnet, ministre plénipotentiaire, directeur des études et de la recherche pour l'Afrique, Centre des Hautes Etudes sur l'Afrique et l'Asie Moderne (CHEAM)
- M. Bernard Millet, chef de la Mission d'études, d'évaluation et de la prospective du Service de la coordination géographique et des études, ministère délégué à la Coopération et à la Francophonie
- M. William Molmy, secrétaire général, Centre français sur la population et le développement (CEPED)
- M. Christian Oquet, chef du développement Afrique de l'Ouest et Caraïbes, ministère délégué à la Coopération et à la Francophonie
- M. Jean Parpais, directeur du Département Afrique de l'Ouest à l'Agence Française de Développement
- M. P. Pougnaud, conseiller technique, Action extérieure des collectivités territoriales, ministère des Affaires étrangères
- M. Antoine Pouilleute, directeur général de l'Agence Française de Développement
- M. Michel Reveyrand, chef du Service de la coordination géographique et des études, ministère délégué à la Coopération et à la Francophonie
- M. Michael Ruleta, chargé de mission, ministère délégué à la Coopération et à la Francophonie
- M. Ousmane Seck, chargé de mission de la Maison de l'Afrique à Paris
- M. Thierry Serrane, délégué permanent, Conférence permanente des Chambres consulaires africaines et françaises
- M. Serge Snrech, Club du Sahel, OCDE
- M. Pierre Thenard, conseiller technique au ministère délégué à la Coopération et à la Francophonie

AU BÉNIN

- M. Mathieu Kerekou, Président de la République
- M. Valentin Agbo, président du Conseil économique et social du Bénin
- M. Dominique Bellenger, Premier secrétaire, ambassade de France au Bénin
- M. Philippe Benedic, directeur de l'Agence Française de développement
- M. Jacques Courbin, ambassadeur de France au Bénin
- M. Paul Derreumaux, Président du Groupe Bank of Africa au Bénin
- M. Michel Brumeaux, Premier conseiller, Ambassade de France au Bénin
- M. Pascal Dossou Todjinou, INSAE Cotonou
- M. Koffi Gahou, artiste, Design Bois Textile à Calavi
- M. Patrice Gangnito Cohovi, administrateur de banque, gérant société Gamess à Cotonou
- M. Jean-Louis Gankpe, chef du service financier et comptable du Fonds africain de garantie et de coopération économique (FAGACE) à Cotonou
- M. Albert D. Gogan, Conseil économique et social du Bénin
- M. Romuald Hazoumé, plasticien à Porto Novo
- M. M. John Igue, ministre de l'industrie et des PME
- M. Paul Kahpovi Koudouhpo, membre du Conseil économique et social du Bénin

- M. Jean-Louis Lacube, chef de la Délégation de l'Union européenne au Bénin
- M. Mouftaou, président de la Chambre de commerce et d'industrie du Bénin
- M. Marcel Orou-Fico, directeur, Théâtre Wassangari, Cotonou
- M. Jean-Michel Redon, chef de la Mission de coopération et d'action culturelle au Bénin
- M. Hilaire Saponou, directeur du cabinet du président du Conseil économique et social du Bénin
- M. Bio Tchane, ministre des Finances du Bénin
- M. Chakirou Tidjani, secrétaire général, Chambre de commerce et d'industrie de Cotonou, Bénin
- M. Yves Yard, conseiller économique et financier, Mission de coopération et d'action culturelle au Bénin

AU BURKINA FASO

- M. Yaovi Adodo, commissaire, Union économique et monétaire Ouest-Africaine
- M. Amizahane Ag Ahmed, président de l'Association des Artisans de Kidal
- M. Michel Albet, conseiller du recteur, chef de projet, Université de Ouagadougou
- Docteur Christian Chorliet, Centrale d'achat en médicaments essentiels, génériques et consommables médicaux (CAMEG) Ouagadougou
- M. Simon Compaoré, Maire de Ouagadougou
- Mme Chantal Compte Nikiema, Société Nikiema et Compagnie, Ouagadougou
- M. Thierry Cortale, directeur général de Total Burkina à Ouagadougou
- M. François Cousin, ambassadeur de France au Burkina Faso
- Mme Desmaziere, directrice de l'Agence française de développement au Burkina Faso
- M. Kalou Doua-Bi, commissaire chargé des politiques commerciales et douanières à la Commission de l'Union économique et monétaire Ouest-Africaine
- M. Georges Dupuis, chef de la Mission de coopération et d'Action culturelle au Burkina Faso
- M. José Gohy, Mission de coopération et d'action culturelle, Burkina Faso
- M. Goin, Agence française de développement au Burkina Faso
- Mme Louise Gouba, administrateur au Conseil économique et social du Burkina Faso
- M. Baba Hama, secrétaire général permanent du Fespaco à Ouagadougou
- M. Frédéric A. Korsaga, commissaire à la Commission de l'Union économique et monétaire Ouest-Africaine, Ouagadougou, Burkina Faso
- M. Eugène Kpota, conseiller technique du Président de la Commission de l'Union économique et monétaire Ouest-Africaine
- M. François Lecarpentier, délégué régional, Association française des volontaires du progrès à Ouagadougou
- M. Joseph Paré, professeur, directeur des Affaires académiques et scolaires (DAAS), Ouagadougou
- M. Laya Sawadogo, doyen de la Faculté des sciences et techniques de l'université de Ouagadougou

- M. Jérôme Sena, attaché commercial au Burkina Faso
- M. Zampaligre, ministre du Commerce, de l'Artisanat et de l'Industrie du Burkina Faso
- Mme Chorliet, Pharmaciens sans frontières
- M. Gabriel Noaga, président, directeur de publication APROCAT
- M. Youssouf Ouattara, secrétaire général du Conseil économique et social du Burkina Faso
- M. Protar, chef de la Délégation de l'Union européenne au Burkina Faso
- M. Moussa Touré, Président de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest africaine

EN CÔTE D'IVOIRE

- M. Aholla don Mello, membre du Conseil économique et social de Côte d'Ivoire
- M. Oka Amani, membre du Conseil économique et social de Côte d'Ivoire
- M. Jean Konassi Apling, membre du Conseil économique et social de Côte d'Ivoire
- M. Jean Boulogne, chef de la mission de coopération et d'action culturelle en Côte d'Ivoire
- M. Christian Bouquet, conseiller culturel, mission de coopération et d'action culturelle, Ambassade de France en Côte d'Ivoire
- M. Jacques Cabourdin, conseiller au Laboratoire national d'Essais de Qualité, de Métrologie et d'Analyses à Abidjan
- M. Nicolas Chambon, architecte, mission de coopération et d'action culturelle en Côte d'Ivoire
- M. Alain Cocauthrey, membre du Conseil économique et social de Côte d'Ivoire
- M. Denis Cordel, Société SAGA à Abidjan
- M. Adama Nibi Zana Coulibali, Ministre des Transports de la Côte d'Ivoire
- M. Pierre Coustets, directeur général, société SODECI à Abidjan
- M. Auguste Daubrey, vice-président du Conseil économique et social de Côte d'Ivoire
- M. Joël Dechezleprêtre, directeur du Centre culturel français en Côte d'Ivoire
- M. Desgranges, AXA-vie, président des conseillers du commerce extérieur de Côte d'Ivoire
- Mme Henriette Diabate, professeur d'université, ancien ministre de la culture de Côte d'Ivoire
- M. Alphonse Diby, président de la commission des affaires économiques et financières du Conseil économique et social de Côte d'Ivoire ; conseiller technique auprès du président de l'Union des conseils économiques et sociaux africains, Côte d'Ivoire
- M. Bernard Doubroussou, trésorier général du syndicat « Dignité »
- M. Bernard Durand, délégué au Conseil supérieur des Français de l'étranger pour la Côte d'Ivoire et le Libéria à Abidjan, Côte d'Ivoire
- M. Christian Dutheil de la Rochère, ambassadeur de France en Côte d'Ivoire
- M. Eustache Eba Boussou, secrétaire général du Conseil économique et social de Côte d'Ivoire
- M. Sauveur Elbez, chargé de mission à la SITARAIL Abidjan

- M. Guinot, consul général de France à Abidjan
- M. Jean-Jacques Hervé, premier secrétaire, Ambassade de France en Côte d'Ivoire
- M. Jules Hié Néa, ancien ministre, directeur de cabinet, Conseil économique et social de Côte d'Ivoire
- M. Philippe Huart, directeur, Société Antilope C.I. à Abidjan
- Mme Anne Iiickmott, attachée commerciale à l'Ambassade de France en Côte d'Ivoire
- Maître Kaudjhis Offoumou, Association internationale pour la Démocratie en Afrique (AID - Afrique) en Côte d'Ivoire
- M. Assa Koby, membre du Conseil économique et social de Côte d'Ivoire
- M. Lambert Konan, membre du Conseil économique et social de Côte d'Ivoire
- M. Abdoulaye Kone, ancien ministre, membre du Conseil économique et social de Côte d'Ivoire
- M. Marc Legouy, adjoint au conseiller économique et commercial en Côte d'Ivoire
- M. Jean-François Marteau, conseiller auprès du ministre des Transports de la Côte d'Ivoire
- M. Mathisse, conseiller économique à la Délégation de l'Union européenne en Côte d'Ivoire
- M. Fernand Nakache, attaché culturel à la Mission de coopération et d'action culturelle à l'Ambassade de France en Côte d'Ivoire
- M. Tibias Oulaye, membre du Conseil économique et social de Côte d'Ivoire
- M. Bruno Patron, directeur général, Comafrique, Abidjan
- M. Emile-Robert Perrin, administrateur à la Banque Africaine de Développement, Abidjan
- M. Fabien Planus, attaché commercial, Ambassade de France en Côte d'Ivoire
- M. Mamadou Sangaré, secrétaire général adjoint du syndicat « Dignité »
- M. Guy Terracol, directeur de l'Agence française de développement en Côte d'Ivoire
- M. Christian Bodin, conseiller économique et commercial en Côte d'Ivoire
- Docteur Nicole Deigna Konate, Pharmacien, membre du Conseil économique et social de Côte d'Ivoire
- Mme Agathe Lawson, conseiller de programme pays, ONUSIDA, Abidjan

AU MALI

- M. Jean-François Boymond, Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle au Mali
- M. Christian Connan, ambassadeur de France en Côte d'Ivoire
- Mme Ag. Eilers Ounou Coulibaly, chargé des relations extérieures au Centre National de Promotion des Investissements à Bamako
- M. Amadou Sanoussy Dafe, Conseil économique social et culturel du Mali
- M. Yves De la Croix, directeur du Centre culturel français à Bamako
- M. Michel Desprez, directeur de SDV SCAC Delmas Vieljeux à Bamako
- M. Wandé Diakite, administrateur de Mali Liaison à Bamako

- M. Baïdy Diakitè, directeur technique à l'Agence pour la promotion de l'entreprise privée à Bamako
- M. Dordain, directeur de l'Agence Française de Développement au Mali
- M. Vincent D. Dowd, chef de délégation de l'Union européenne au Mali
- M. François Gil, Agence Française de Développement au Mali
- M. Philippe Genier, Attaché commercial pour le Mali au Poste régional d'Expansion Economique de l'Ambassade de France au Mali
- Mme Fatou Haïdara, ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat à Bamako, Mali
- M. Harouna Niang, secrétaire général du ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat au Mali
- M. Theo Hoorntje, conseiller économiste, délégation de la Commission européenne à Bamako, Mali
- Mme Françoise Maylié, premier conseiller de l'Ambassade de France au Mali
- M. Gery Samaan, président directeur général de Métal Soudan à Bamako
- M. Nouhoum Sankaré, secrétaire général au ministère de l'Economie, du Plan et de l'Intégration au Mali
- M. Gérard Achcar, Gam Transit au Mali
- M. Amadou Ali Niangadou, président du Conseil économique et social du Mali
- Docteur Ousmane Ba, directeur général à la Sahélienne de produits vétérinaires à Bamako
- M. Jean-Luc Bernabeu, distributeur Michelin à Bamako

AU SÉNÉGAL

- M. Richard Alvarez, Richard Equipement - Dakar
- Mme Louise Avon, Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle au Sénégal
- M. Mansour Cama, président de la Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal
- M. Alain Celeste, directeur de l'Agence Française de Développement au Sénégal
- M. Mamadou L. Diallo, conseiller technique du cabinet du Premier Ministre du Sénégal
- M. Erik Egnell, conseiller économique et commercial, chef du Poste régional d'Expansion économique de l'Ambassade de France au Sénégal
- M. Bernard Fraud, directeur régional de SDV Sénégal à Dakar
- M. André Lewin, ambassadeur de France au Sénégal
- M. Bertrand Loiseau, Agence française de développement au Sénégal
- Mme Virginia Manzitti, conseiller à l'Union européenne, Délégation de la Commission européenne au Sénégal
- M. Pierre Michaux, expert fiscal à Dakar
- M. Cadman Atta Mills, représentant résident de la Mission régionale de la Banque mondiale au Sénégal
- M. David Morgant, Agence française de développement au Sénégal
- M. Andrea Nicolaj, conseiller à l'Union européenne, Délégation de la Commission européenne en République du Sénégal

- M. Mame Cor Sene, coordonnateur de l'Unité de politique économique au ministère de l'Economie des Finances et du Plan du Sénégal
- M. Laurent Souquière, conseiller à la Mission de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Sénégal

AU TOGO

- Mme Claire Durand, déléguée pour le Bénin, Togo, Ghana, Nigeria au Conseil supérieur des Français de l'étranger, Togo
- M. Juan Fernando Aguirre, représentant de l'UNICEF au Togo
- M. Solo Akakpo, contrôleur de gestion à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Lomé
- M. Beliki Adrien Akouete, secrétaire général de la Confédération syndicale des travailleurs du Togo
- M. Xavier Alibert, Ecobank, Togo
- M. Ayite Fily d'Almeida, représentant de la Banque mondiale au Togo
- M. Gnoukouya Assima, secrétaire général de l'Union générale des syndicats libres du Togo
- M. Mathurin Henumasu Atin Toh, secrétaire général de la Confédération générale des cadres du Togo
- M. Yves-Joël Barbe, Conseiller du Commerce extérieur
- M. Jean-Louis Bourdieu, CFAO
- M. Hervé Canarelli, ELF
- M. Guy Cazenave, BNP
- M. Bruno Clavreul, Agence française de Développement au Togo
- M. Jean-Claude Delava Codjo, secrétaire général du ministère des Finances et des Privatisations du Togo
- M. Michel Courtaud, SAFOM
- M. Daniel Desforges, groupe Castel
- M. Escudie, Mission de coopération et d'action culturelle au Togo
- M. Norbert Gbikpi-Benissan, secrétaire général de la Confédération syndicale des travailleurs du Togo
- M. Yao Agbo-N'Dé Hounouvi, conseiller spécial du président à la Banque Ouest Africaine de Développement, Lomé
- M. Nadim Michel Kalife, Ateliers d'Art du Petit Prince, Lomé
- M. Jean Djigni Keita, représentant de la FAO au Togo
- M. Régis Koetschet, ambassadeur de France au Togo
- M. Atsutsé Kohouvi Agbolbli, ancien ministre, journaliste à Lomé
- M. Michel Lacastaigneratte, président des Conseillers du commerce extérieur du Togo
- M. Jean-Marc Lechopier, Air France
- M. Jean Le Rest, industriel
- Mme Françoise Mensah, déléguée pour le Bénin, Togo, Ghana, Nigeria, au Conseil supérieur des Français de l'étranger
- M. Richard Mouthuy, conseiller « santé, social, institutionnel » à la Mission de Coopération et d'Action Culturelle à l'Ambassade de France au Togo
- M. Georges Orsoni, industriel

- M. Patrick Robert, délégué régional de l'Association Française des Volontaires du Progrès, Lomé
- M. Xavier Roland-Billecart, directeur de l'Agence française de développement au Togo

- M. Philippe Samain, conseiller culturel à la Mission de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Togo
- M. Philippe Seigneurin, premier conseiller, ambassade de France au Togo
- M. René Tassel, TOTAL
- M. Essona Tchinde, secrétaire général de la Confédération nationale des travailleurs du Togo
- M. B. Tidjani-Dourodjaye, ministre de la Planification et du Développement de la République Togolaise
- M. Alpha Touré, vice-président de la Banque Ouest-Africaine de Développement, Lomé
- M. Adébayo Cosme d'Almeida, conseiller technique, chargé de la Coopération Culturelle auprès du Ministre du Togo

UNION EUROPÉENNE

- M. José Correia Nunes, responsable UEMOA, DG VIII, Commission européenne - Bruxelles
- M. Daupeyroux, Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne
- M. Fabrizio Donatella, Développement de l'initiative privée, direction générale VIII, Commission européenne
- M. Bernard Petit, DG VIII, Commission européenne, Bruxelles

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GÉNÉRAUX

- Agence Française de Développement, Rapport 1997.
- Banque Africaine de Développement, Rapport annuel 1997.
- Banque Africaine de Développement, secrétariat du Club du Sahel de l'OCDE, CILSS, « Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest : une vision à l'horizon 2020 ». Décembre 1994.
- Banque de France : « La zone Franc », Rapport annuel 1997.
- Banque mondiale : « Rapport sur le développement dans le monde 1998-1999 ».
- Banque mondiale : « Global development finance », 1998.
- Banque mondiale : « The initiative for HIPC : review and outlook », 1998.
- Bayart Jean-François, Ellis Stephen et Hibou Béatrice : « La criminalisation de l'Etat en Afrique », Paris, 1997.
- Bocquet Dominique : « Quelle efficacité économique pour Lomé ? » - La documentation française, 1998.
- Bocquier Philippe, Traoré Sadio : « Migrations internationales », CEPED, 1999.
- Cazeneuve Bernard, Avis sur le projet de loi de Finances pour 1999, octobre 1998.
- Centre d'études et de formation aux technologies économiques : « Programme d'appui régional à l'intégration des pays de l'UEMOA » Paris, novembre 1997.
- Centre Français du Commerce extérieur, collection « Un marché » : Bénin (1994), Burkina Faso (1994), Côte d'Ivoire (1997), Mali (1998), Niger (1994), Sénégal (1998), Togo (1996).
- CNPF international : enquête sur les principaux obstacles au développement des entreprises en Afrique, Paris, 1998.
- CNUCED (Conférence des Nations Unies pour le développement) : « Les pays les moins avancés », rapport 1997.
- CNUCED : « Handbook of international trade and development statistics », 1997.
- Commissariat général du Plan - rapport de l'atelier « développement » du groupe « Monde-Europe », XI^e Plan (1993-1997) - La Documentation française, mai 1993.
- Commission européenne : « Livre vert sur les relations entre l'Union européenne et les pays ACP à l'aube du XXI^e siècle », Bruxelles 1997.
- Commission des Communautés européennes : « Communication de la Commission à la Cour des Comptes, au Parlement européen et au Conseil. Bilans financiers et comptes de gestion des 6^{ème} et 7^{ème} Fonds européens de développement pour l'exercice 1997 ». Bruxelles, juillet 1998.

- Direction du Trésor : « Ouverture commerciale et intégration régionale dans les pays de la zone Franc », mars 1998.
- Ekoue Amaïzo Yves : « De l'indépendance à l'interdépendance - mondialisation et marginalisation - une chance pour l'Afrique ? » - L'Harmattan, 1998.
- Fonds des Nations Unies pour la population : « Etat de la population mondiale », mai 1996.
- Freud Claude : « L'Afrique au xx^e siècle, quelle coopération ? » - Karthala, 1988.
- Frisch D. : « Contribution au commentaire du traité de Maastricht », in 343^e supplément à Handbuch des Europäischen Rechts, Nomos Verlagsgesellschaft, Baden Baden, mai 1996.
- GEMDEV (GIS économie mondiale, tiers-monde, développement) : « La convention de Lomé : diagnostics, méthodes d'évaluation et perspectives », contributions au colloque organisé à Paris le 27 juin 1997.
- GEMDEV (GIS économie mondiale, tiers-monde, développement - Paris) ; ECDPM (Centre européen de gestion des politiques de développement - Maastricht) ; ZEF (Zentrum für Entwicklungsforschung - université de Bonn) : « L'Après Lomé IV : vers des politiques axées sur la pratique », mars 1999.
- Giscard d'Estaing Olivier : rapport et avis du Conseil économique et social sur « L'organisation mondiale du commerce » - JO CES n° 10 du 26 mars 1996.
- Godfrain Jacques : « L'Afrique notre avenir » - Michel Lafon, 1998.
- Hugon Philippe : « Crise et population en Afrique » - les étude du CEPED, 1996.
- Hugon Philippe : « L'Economie de l'Afrique » - La Découverte, 1993.
- Hugon Philippe : « La convention de Lomé replacée dans le contexte de l'OMC », université de Paris X CERED/Forum GEMDEV, 1998.
- Maison de l'Afrique, Paris, dossiers économiques : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo.
- Marini Philippe, sénateur : Rapport général, sur le projet de loi de Finances pour 1999, novembre 1998.
- Massiera Alain : « Le franc CFA et l'avènement de l'euro », mai 1998.
- Michaïlof Serge (sous la direction de) : « La France et l'Afrique - vade-mecum pour un nouveau voyage » - Karthala, 1993.
- Ministère de l'économie et des finances, DREE : « L'Afrique subsaharienne : quelles stratégies pour quelle croissance ? », novembre 1998.
- Ministère de la Coopération : rapport d'activité, 1996.
- Ministère de la Coopération et du Développement - rapports d'évaluation : l'aide française au Burkina Faso (1989) ; Togo (1980-90) ; Mali (1980-92) ; Sénégal (1984-93) ; Bénin (1985-95).
- Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et de la Francophonie : Chiffres clés 1998.
- Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et de la Francophonie :

- « La coopération décentralisée », novembre 1997.
- Monclos (de) Marc-Antoine : « Le Nigeria » - Karthala, 1994.
- Observatoire permanent de la Coopération française - Karthala, 1998.
- OCDE, rapport du CAD, 1997 et 1998.
- ONUSIDA (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA),
décembre 1998.
- Organisation mondiale du Commerce, rapport annuel 1998.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) : « Rapport
mondial sur le développement humain » - Economica, 1997 et 1998.
- Raïga Aude : rapport et avis du Conseil économique et social sur « Bilan de la
politique européenne de coopération avec les pays ACP et perspectives
d'avenir » - JO CES n° 15 du 3 décembre 1985.
- Union économique et monétaire ouest africaine : « Rapport semestriel
d'exécution de la surveillance multilatérale ». Juillet 1997, septembre 1998.

REVUES ET PÉRIODIQUES

- Documents d'Actualité Internationale
- Afrique contemporaine
- Esprit
- Jeune Afrique Economie
- L'Autre Afrique
- La Lettre de Dakar, bulletin des services régionaux d'expansion économique
- La Tribune
- Le Monde
- Marchés Tropicaux
- Politique Africaine
- Politique étrangère
- Problèmes économiques
- Revue Tiers Monde
- Signaux d'Abidjan, bulletin des services régionaux d'expansion économique

TABLE DES SIGLES

AFRISTAT	: Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne
AID	: Association internationale de Développement
AOF	: Afrique Occidentale Française
AUPELF-	Association des Universités partiellement ou entièrement de langue
UREF	: française - Université des réseaux d'expression française
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCEAO	: Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest
BEAC	: Banque des Etats d'Afrique Centrale
BOAD	: Banque Ouest africaine de Développement
CAD	: Comité d'aide au développement
CCFOM	: Caisse Centrale de la France d'outre mer
CDI	: Centre pour le développement industriel
CFI	: Canal France International
CIMA	: Conférence interafricaine des marchés d'assurances
CIPRES	: Conférence interafricaine de la Prévoyance sociale
CIRAD	: Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CMS	: Crédit mutuel du Sénégal
CPCCAF	: Conférence permanente des compagnies consulaires africaines et françaises
FAC	: Fonds d'Aide et de Coopération
FASR	: Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée
FED	: Fonds Européen de Développement
FESPACO	: Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou
FIDES	: Fonds d'investissement et de développement économique et social des territoires d'outre mer
FSD	: Fonds social de développement
FSN	: Fonds spécial du Nigeria
GAR	: Fonds de garantie régional des risques
HCR	: Haut Comité pour les Réfugiés
IIAP	: Institut international d'administration publique
OCBN	: Organisation Commune Bénin-Niger
OFPA	: Observatoire des fonctions publiques africaines
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ORSTOM	: Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération
OSI	: Organisations de solidarité internationale
PAECR	: Projet d'appui à l'épargne-crédit rural
PAS	: Plan d'Ajustement Structurel
PAZF	: Pays Africains de la zone franc
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le développement
PPTE	: Pays pauvres très endettés
RFI	: Radio France International

SCTIP : Service de coopération technique international de police
SIAO : Salon international de l'artisanat Ouest-Africain
SPG : Systèmes de préférences généralisées
UMOA : Union Monétaire Ouest-Africaine
UNICEF : Organisation des Nations-Unies pour l'enfance

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : Part des exportations totales de l'UEMOA rapportées au PIB.....	15
Tableau 2 : Total des recettes nettes des pays en développement	23
Tableau 3 : Ventilation pour les huit pays de l'UEMOA des versements nets d'APD - 1995 (en millions de dollars).....	24
Tableau 4 : Evolution de l'aide publique française au développement en valeur absolue (en millions de francs et en pourcentage du PIB) ..	24
Tableau 5 : Part de l'Afrique subsaharienne dans le commerce mondial 1950- 1995 (en pourcentage)	25
Tableau 6 : Flux des principales ressources non créatrices d'endettement (comparaisons 1980-1994 en millions de dollars US)	26
Tableau 7 : Part du commerce intra-communautaire en valeur avant et après la dévaluation de janvier 1994	28
Tableau 8 : Echanges intra-régionaux en pourcentage du total des échanges de l'UEMOA - 1996	28
Tableau 9 : Evolution des cours (en dollars) des principales matières premières exportées par l'Afrique entre 1997 et 1998 (11 mois)..	30
Tableau 10 : Part dans les exportations totales des pays considérés - 1997 (sauf pour la Guinée)	31
Tableau 11 : Répartition des exportations du Mali et du Togo vers les différents pays de l'Asie de l'Est - 1995-1997 (en % des exportations mondiales de ces deux pays africains).....	32
Tableau 12 : Nombre d'entreprises et emplois dans le secteur moderne	36
Tableau 13 : Nombre d'entreprises modernes du secteur informel et poids dans le secteur manufacturier.....	37
Tableau 14 : Evolution du taux d'investissement en UEMOA	43
Tableau 15 : Dette extérieure des pays de l'UEMOA (encours en millions de dollars)	50
Tableau 16 : La population des pays de l'UEMOA.....	55
Tableau 17 : Critères de convergence budgétaires (en pourcentage des recettes fiscales)	67
Tableau 18 : Structure du PIB des sept pays de l'UEMOA en 1997	79
Tableau 19 : Campagne cotonnière 1997-1998	83
Tableau 20 : Commerce entre la France et l'Afrique Occidentale.....	96
Tableau 21 : Les échanges commerciaux de la France en 1997/1998	100
Tableau 22 : Echanges de la France par secteur avec les pays de l'UEMOA....	102
Tableau 23 : Répartition sectorielle des projets FAC adoptés en 1997 (en %) .	105
Tableau 24 : Répartition sectorielle de l'aide projet de l'AFD en 1997 (en millions FF).....	107
Tableau 25 : Répartition géographique de l'aide projet de l'AFD en 1997.....	107
Tableau 26 : Aides budgétaires exceptionnelles aux pays de l'UEMOA en 1997 (en millions de FF).....	108
Tableau 27 : Répartition de l'aide multilatérale en 1996.....	113

Tableau 28 : L'aide publique au développement de la France (en millions de francs).....	116
Tableau 29 : L'APD des pays du CAD de l'OCDE en 1996 et 1997 exprimée en milliards de dollars et en % du PNB	117
Tableau 30 : Répartition de l'aide française au développement	119
Tableau 31 : Principaux destinataires de l'aide multilatérale française (en millions de francs).....	120
Tableau 32 : Répartition géographique de l'aide bilatérale.....	121
Tableau 33 : Liste des pays de la zone de solidarité prioritaire pour 1999.....	133
Tableau 34 : Evolution des postes d'assistant militaire technique (AMT)	141
Tableau 35 : Pays de provenance des stagiaires dans les écoles nationales à vocation régionale.....	143
Tableau 36 : Projets FAC réalisés dans le domaine de l'Etat de droit en 1996 (en millions de francs).....	150
Tableau 37 : Projets FAC d'appui à l'enseignement primaire et secondaire (en millions de francs).....	165
Tableau 38 : Projets FAC en faveur de la formation professionnelle (en millions de francs).....	168
Tableau 39 : Contribution des Etats-membres au VIIIe FED (1995-2000).....	186
Tableau 40 : Projets approuvés par la Banque Mondiale durant les exercices 1997 et 1998 dans les pays de l'UEMOA.....	202
Tableau 41 : Quelques projets approuvés durant l'exercice 1998	204
Tableau 42 : Tableau approbations du FAD en 1997 dans les pays de l'UEMOA	207
Tableau 43 : Quelques exemples de projets financés par la BOAD au 2ème trimestre 1998	209
Graphique 1 : La croissance du PIB en pourcentage (en termes réels).....	16

Encadré 1 : Les ambitions de la Côte d'Ivoire.....	35
Encadré 2 : L'Agence Française de Développement finance les infrastructures .	41
Encadré 3 : L'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des Affaires - OHADA.....	47
Encadré 4 : L'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE)	54
Encadré 5 : La lutte contre le sida	58
Encadré 6 : La coopération décentralisée au Bénin.....	111
Encadré 7 : L'OFPA.....	145
Encadré 8 : La sécurité publique	147
Encadré 9 : L'appui dans le domaine judiciaire	149
Encadré 10 : L'appui aux administrations financières.....	150
Encadré 11 : Un projet pour la télévision burkinabé	151
Encadré 12 : Le projet d'appui à l'épargne-crédit rural.....	153
Encadré 13 : Des exemples d'aide au développement rural	157
Encadré 14 : Des projets de développement local au Burkina-Faso.....	159
Encadré 15 : Les infrastructures : une priorité.....	163
Encadré 16 : Un appui à la pratique sportive au Burkina-Faso	170
Encadré 17 : Soutien à la politique de santé publique	171
Encadré 18 : Le développement culturel	176
Encadré 19 : « Afrique en créations ».....	177
Encadré 20 : L'exemple du projet d'usine de production d'huile de coton et de tourteaux (Fludor Bénin SA) au Bénin.....	206
Encadré 21 : Le cinquième programme de coopération PNUD-Burkina.....	211
Encadré 22 : Au Mali	216

ANNEXES

Annexe 1 : L'Islam, facteur de la vie économique au Sénégal

Le Sénégal est un Etat laïque mais les Sénégalais sont très religieux. Si le catholicisme (religion des Touabs et du président Senghor) exerce une influence que ne justifierait pas son seul effectif numérique au plan national (moins de 5 % de la population, mais concentrés chez les Sérènes et les Diolas), l'islam (religion de 95 % des Sénégalais) est omniprésent, jouant un rôle politique et économique de plus en plus important.

L'islamisation du Sénégal s'est produite au XIX^e siècle, en réaction contre la puissance coloniale, mais d'abord et surtout contre les chefs traditionnels animistes ou pseudo-musulmans, faisant la guerre à leurs peuples pour capturer des esclaves et les vendre aux marchands. Les marabouts (chefs spirituels) constituent aujourd'hui une autorité parallèle, mieux obéie que celle de l'Etat, interférant (y compris dans le fonctionnement des procédures administratives) avec l'autorité officielle.

La plupart des marabouts sont rattachés à une « confrérie islamique ». L'existence et l'influence de ces confréries constituent un aspect original de l'islam sénégalais. Les confréries (en arabe « tariqa », mot signifiant « voie » ou « méthode ») se rattachent au soufisme, effort d'interprétation spiritualiste et mystique de l'islam, dont les débuts remontent à l'époque du Califat Abbasside. Chaque confrérie se réfère à l'enseignement d'un « sage » qui fut son fondateur historique. Trois grandes confréries sont présentes au Sénégal : les Tidjanes, les Mourides (toutes deux fortement implantées chez les wolofs) et les Qadres (surtout à l'est du Sénégal, chez les Mandingues), ces derniers nettement minoritaires. Toutes pratiquent l'islam sunnite, seul représenté dans le pays (la petite confrérie des Layènes à Dakar, d'inspiration animiste avec des pratiques de type vaudou, recrute exclusivement ses fidèles dans l'ethnie Lébou).

L'islam sénégalais entre Tidjanes et Mourides

La confrérie des **Tidjanes**, la plus importante en nombre de fidèles (aujourd'hui quelque 54 % des musulmans du Sénégal), fut créée au XVIII^e siècle par l'Algérien Cheikh Ahmed Tidjane. Sa propagation de masse au Sénégal fut le fait d'El Hadj Malik Sy (1855-1922), dont la ville d'établissement, Tivaouane, à 20 km au nord de Thiès, est devenue le siège du Calife général des Tidjanes sénégalais. La confrérie est de tradition libérale et d'organisation souple. Après avoir fourni les plus farouches adversaires de la conquête française, le plus célèbre étant El Hadj Omar Tall qui lança la guerre sainte contre Faidherbe, elle a choisi de pactiser dès la fin du siècle dernier avec le colonisateur français dûment établi.

Les Tidjanes éduqués se rencontrent surtout dans l'administration, l'enseignement, les professions libérales. Il en existe de nombreuses branches ou sous-confréries : ainsi les Niassènes (des paysans organisés à la façon mouride), les « Omariens » (admirateurs d'El Hadj Omar, relevant surtout de la famille Tall, qui a gardé ses propres califes) et, plus récemment, les « Moustarchidines », une sorte de milice de défense spirituelle, défense avant tout contre la poussée de

la confrérie rivale, les Mourides. Certaines grandes entreprises sénégalaises sont proches des Tidjanes et notamment du clan Tall.

La confrérie des **Mourides**, fondée par Ahmadou Bamba (1850-1927), a la particularité d'être originaire du Sénégal même. Bamba, considéré comme l'héritier des marabouts rebelles du temps de la conquête, fut longtemps l'objet de la suspicion des autorités coloniales (qui l'exilèrent deux fois) jusqu'au « grand tournant » de 1912, où le rôle positif des Mourides dans le développement de la culture de l'arachide fut reconnu et mis à profit par les maisons de commerce françaises. Les Mourides représentent actuellement environ 36 % des musulmans du Sénégal.

L'originalité du mouvement mouride est l'accent mis sur le travail, considéré comme un devoir du Musulman, à l'égal de la prière. Les fidèles dits « talibés » sont organisés en « daara » et travaillent, avec zèle et désintéressement, pour la communauté sous l'autorité de leur marabout (« serigne »), auquel ils apportent une fraction du fruit de leur travail. Les marabouts mourides dépendent à leur tour du « grand marabout », le calife général des Mourides, résidant dans la ville sainte de Touba, à 150 km à l'est de Dakar, dotée d'un régime privilégié par l'Etat au temps du président Senghor (non-paiement des droits et taxes, droit d'asile), en récompense de quoi les Califes appellent depuis lors leurs fidèles à voter pour le chef de l'Etat en place (en revanche le Calife général actuel, Saliou Mbacké, a décidé de ne pas favoriser de candidats pour les élections législatives de mai 1998).

A l'origine paysans cultivant l'arachide, les Mourides ont pénétré depuis longtemps la plupart des secteurs économiques : ils sont présents dans le commerce, les transports, la construction, l'artisanat, les services etc. Ils disposent de leurs propres circuits financiers, où principes religieux et sens des affaires se renforcent mutuellement. Si une grande part de leurs activités relèvent de l'informel, ils sont aussi à la tête de sociétés à la constitution tout à fait régulière. Il existe maintenant des communautés mourides à l'étranger, notamment aux Etats-Unis, permettant aux hommes d'affaires de la confrérie de fonctionner en réseau international. Touba, pôle mondial de ce réseau, est une communauté en pleine extension (les estimations de la population actuelle varient fortement selon les sources, certains allant jusqu'à citer le chiffre de 500 000 habitants) ainsi qu'une zone franche de fait (alimentée entre autres par la contrebande originaire de Gambie), véritable Etat dans l'Etat.

La plupart des travaux d'aménagement de la « communauté rurale » de Touba (qui n'a pas reçu le statut de « ville », afin d'éviter de créer une autorité municipale élue rivale du pouvoir mouride) ont été financés directement par le Calife général (dont les ressources proviennent des donations des fidèles) : lotissement, assainissement, éclairage, alimentation en eau, sans oublier bien sûr la construction des bâtiments publics, religieux ou civils : mosquée, palais, bibliothèque etc. D'importants projets sont envisagés aujourd'hui : réalisation d'une conduite pour l'alimentation en eau de Touba à partir du lac de Guiers (cf. Lettre de Dakar n° 3/98) ; reconversion d'une partie du périmètre agricole de Klelcom (40 000 ha situés à 50 km à l'est de Touba) en cultures maraîchères.

Le frère et héritier présomptif du Calife général actuel (dernier fils vivant d'Ahmadou Bamba), Mourtala Mbacké, est lui-même fortement engagé dans diverses activités commerciales : transport, exploitation de sel à Fatick, boulangeries, plantation bananière. Se déplaçant fréquemment, au Sénégal et à l'étranger (jusqu'aux Etats-Unis), il a renforcé les liens entre la famille califale et la diaspora mouride. Il a créé la Fondation Khadimou Rassoul (« Serviteur du Prophète », le titre même que se donnait Ahmadou Bamba) devant servir à réaliser un certain nombre d'infrastructures liées aux objectifs de la Confrérie, notamment des écoles franco-arabes sur tout le territoire du Sénégal (pour accueillir 12 000 élèves et 600 éducateurs) et une cité pour les visiteurs à Touba (avec centre commercial et mosquée).

Une force de développement ?

Structures d'encadrement de l'islam local, les confréries sont probablement une barrière à l'extension de l'intégrisme musulman. Dans un pays où les croyances et superstitions d'origine animiste sont encore latentes (la grande peur des « escamoteurs de sexe » a fait des ravages à Dakar durant l'été 1997), l'islam apparaît plutôt comme une force de raison, de modération et de paix sociale. La pluralité des confréries semble interdire la prise de pouvoir par l'une d'elles. La confrontation entre elles est un risque plus sérieux. Il est certain que les Tidjanes se sont émus des progrès du mouridisme. Il semble toutefois que cette rivalité doive se traduire par une émulation constructive plutôt que par un conflit susceptible de dégénérer. Un risque de violence pourrait être une éventuelle « guerre de succession » lors du décès de l'un ou l'autre des Califes généraux. Cependant, malgré des oppositions de personnes parfois aiguës compte tenu de la complexité des règles successorales, les transitions se sont jusqu'à présent effectuées pacifiquement.

Dans le domaine politique les chefs religieux sont intervenus plutôt en faveur du pouvoir en place : proches du président Senghor, qui avait obtenu leur soutien pour la conquête du pouvoir, ils ont soutenu également le président Diouf. Vis-à-vis de l'action gouvernementale, ils ont appliqué la ligne du « Rendez à César ce qui est à César », qui n'empêche pas l'exercice d'une influence plus ou moins discrète sur un certain nombre de décisions. La tendance semble être aujourd'hui à prendre davantage ses distances vis-à-vis du parti régnant, ce qui pourrait donner des chances aux forces d'opposition pour les élections à venir.

Le fatalisme islamique est souvent considéré comme peut propice au développement. Si tel est le cas, l'islam sénégalais organisé, et particulièrement l'Islam Mouride, peut faire figure d'exception. En effet il a été aussi un levier de progrès économique, puisque le talibé était expressément appelé à gagner sa vie en travaillant et que les marabouts ont stimulé les activités productives de leurs talibés. Les succès passés du Sénégal, premier exportateur mondial d'arachide à l'époque coloniale, lui sont, de l'avis des historiens, largement dus. Les activités agricoles des Mourides ont été a posteriori très critiquées : utilisation abusive des sols, destruction de l'environnement. Ces reproches sont certes justifiés mais les paysans mourides ne se sont pas vu présenter d'alternative à la pratique intensive d'une monoculture de rente. Aujourd'hui des marabouts et leurs talibés

s'installent dans la vallée du fleuve Sénégal et obtiennent de meilleurs rendements en riz et autres cultures irriguées que la population locale.

Les activités des talibés se sont aujourd'hui diversifiées mais le rôle du couple marabout-talibé (mandant-mandataire ou encore bailleur de fonds-opérateur) s'est maintenu. Ayant commencé le plus souvent dans l'informel, ces nouvelles activités devraient se rapprocher progressivement des circuits économiques réguliers. Les marabouts avancent de l'argent à leurs talibés, finançant ainsi une grande variété d'affaires (dans leur très grande majorité des opérations à court terme). Conformément aux règles islamiques la rémunération de ces avances prend la forme d'un partage des profits.

Les contributions (addiya = dons) versées par les talibés (y compris les hommes politiques) à leurs marabouts (rémunération de leur mission spirituelle mais aussi de leur fonction capitaliste) sont une forme d'accumulation de l'épargne nationale, aux fins d'investissement, dans les édifices religieux sans doute, mais aussi dans le commerce et la construction, demain peut être dans l'industrie. Qu'une partie de l'épargne ainsi dégagée soit transférée hors du Sénégal grâce aux facilités de la zone franc (tandis qu'une autre est thésaurisée en billets), ne signifie pas qu'elle ne reviendra pas un jour s'investir localement, si les besoins de la communauté l'exigent ou quand des occasions de placement (par exemple à la Bourse régionale des valeurs d'Abidjan) se présenteront.

Le fait islamique a également contribué à réduire le choc de la dévaluation de 1994. La solidarité islamique, s'ajoutant à la solidarité familiale, a permis la prise en charge des plus démunis et limité le phénomène d'exclusion. Le commerce informel, largement lié à la confrérie mouride, s'est adapté à la compression du pouvoir d'achat (par exemple vente de marchandises en micro-lots ou micro-doses). **Certes la pauvreté, mesurée selon les critères classiques, s'est accentuée, mais le danger d'explosion sociale, s'il existe, est moindre du fait de la structure de la société.**

Le rôle des marabouts en matière d'éducation des enfants est plus discutable. Certes l'école coranique supplée à l'insuffisante capacité d'accueil de l'enseignement primaire public, mais elle ne prépare guère à l'entrée dans la société moderne (l'apprentissage de la mendicité, imposé par nombre de marabouts à leurs jeunes talibés, est-il une bonne introduction à la vie ?). L'enseignement et surtout la question des langues d'enseignement (français, arabe, wolof, langue nationale locale) est une pomme de discorde entre les confréries et le gouvernement (au début de 1997) le calife général des Mourides aurait ordonné de fermer 6 écoles primaires installées sur le territoire de la communauté rurale de Touba avec l'aide de la Banque mondiale, au motif de n'avoir pas été préalablement informé de leur ouverture, mais il semble que cette décision ait été une mesure de précaution prise par l'administration sénégalaise elle-même). Les écoles franco-arabes prônées par Mourtala Mbacké centrent l'enseignement sur l'arabe et le français, étudiés en parallèle (plus l'anglais, mondialisation oblige, mais sans le wolof, supposé être appris à la maison). Les marabouts eux-mêmes envoient généralement leurs enfants à « l'école française », même s'ils suivent un enseignement religieux par surcroît, et les envoient ensuite faire des études supérieures en Europe ou en Amérique du nord,

leur assurant ainsi, par le double avantage de l'hérédité et de la compétence, une place de choix dans la société.

Les bailleurs de fonds islamiques Ce qui est en cause finalement, c'est la priorité insuffisante donnée par l'Etat sénégalais à l'enseignement de base et son incapacité à définir un type d'enseignement conciliant exigences coraniques et besoins d'une société moderne. Si ce défi pouvait être relevé - avec l'aide notamment des bailleurs de fonds islamiques - l'islam pourrait devenir un véritable facteur de cohésion nationale et de développement. Des tentatives ponctuelles en ce sens existent déjà : ainsi l'AERCSI, une ONG koweïtienne de récitation du Coran et de science islamique, a-t-elle construit en 1996 5 écoles franco-arabes, 3 dans la région de Kaolack et 2 dans la ville de Mbour.

Le Sénégal est un membre actif de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), dont il a abrité le 6ème sommet en décembre 1991. A cette occasion un centre de conférences et un hôtel ont été construits tout spécialement aux Almadies, près de Dakar, les coûts étant pris en charge par l'Arabie saoudite. Chaque année de 1 000 à 1 500 pèlerins sénégalais (y compris des personnalités du monde politique et économique) effectuent le « hadj » (grand pèlerinage de La Mecque), un marché captif extrêmement profitable pour Air Afrique (en 1998 Saudi Airlines a été admise à présenter une offre concurrente). Si les confréries sénégalaises sont parfois regardées par les autorités de l'islam universel comme des hiérarchies parallèles potentiellement « déviationnistes », le fait islamique au Sénégal ne s'en traduit pas moins par un apport d'aide relativement important (entre 10 et 15 % de l'ensemble des financements disponibles).

C'est ainsi que, sur le total de la dette publique extérieure du Sénégal au 30 juin 1997, les engagements résultant des apports de fonds multilatéraux et bilatéraux d'origine islamique représentaient 10 %. La part islamique des déboursements de l'aide extérieure en 1995 (source : PNUD Sénégal - juillet 1997) était de 13,2 %. Les bailleurs de fonds islamiques sont :

- la Banque islamique de développement (BID) dont le siège est à Djeddah ;
- le Fonds OPEP pour le développement international ;
- la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA), ayant son siège à Kartoum ;
- le Fonds saoudien de développement (l'Arabie saoudite est, avec la France, le Japon, l'Allemagne et les Etats-Unis, l'un des cinq principaux bailleurs de fonds bilatéraux au Sénégal) ;
- le Fonds koweïtien de développement.

Ces institutions financent une gamme variée de projets d'investissement, seules ou dans un cadre consorsial. Le Fonds OPEP apporte en outre une aide en coopération technique liée à des projets d'investissement. L'Arabie saoudite et le Koweït interviennent également sous forme d'aide programme/budget et d'appui à la balance des paiements (ainsi le « dépôt koweïtien » de 59 millions de dollars effectué en 1982 à la BCEAO au profit du Sénégal, non encore entièrement utilisé et dont le remboursement, renégocié plusieurs fois, devrait intervenir en 2005).

Parmi les principales interventions des bailleurs de fonds islamiques concernant des projets d'investissement, on peut citer les opérations suivantes :

- la BID a accordé en 1997 un prêt de 13,2 millions de dollars pour l'achat de 100 bus à la société algérienne SNVI par la SOTRAC ;
- l'ensemble des bailleurs islamiques sont partie prenante au programme d'aménagement de périmètres agricoles dans la vallée du fleuve Sénégal ;
- la BID et la BADEA s'intéressent à des projets routiers, notamment à certains axes secondaires dans le centre du Sénégal : Linguère-Matam et Kaffrine-Mbacké ;
- le Fonds OPEP a aidé à construire des écoles primaires dans les régions de Saint-Louis et de Kolda ;
- le Fonds saoudien a financé des opérations de développement rural et en particulier de forage de puits.

Pour mémoire on mentionnera la construction de mosquées, qui ne représente manifestement qu'une fraction minime des fonds investis. Un certain nombre d'institutions ou associations islamistes (ONG), à vocation de recherche spirituelle mais aussi d'entraide sociale, sont actives au Sénégal.

Les financements islamiques sont généralement assortis d'une préférence (10 à 15 %) pour les entreprises des pays islamiques (très peu présentes, on annonce toutefois l'arrivée prochaine au Sénégal de la société égyptienne « Arab Contractors ») et les entreprises du pays d'accueil. Les entreprises occidentales et notamment françaises peuvent cependant en profiter dans le cadre de financements consortiaux ou du fait de leur compétence technique.

Les pays islamiques participent également à la « coopération sud-sud », un des axes de la politique de relations économiques extérieures du Sénégal, qui s'exprime par des échanges de missions d'hommes d'affaires, des participations croisées aux foires et salons (un grand nombre de pays islamiques sont présents à la Foire internationale de Dakar, manifestation biennale, etc.). Avec certains pays partenaires ont été envisagés des projets industriels, sans donner lieu encore à aucune réalisation effective : l'Algérie (chaîne de montage de véhicules à l'occasion de la vente des bus en août 1997) et l'Iran (une mission minière iranienne a visité le Sénégal en janvier 1997, s'intéressant surtout aux phosphates de Matam). En fait le seul pays du Tiers-Monde avec lequel le Sénégal soit engagé dans une importante coopération industrielle est un pays non-islamiques : l'Inde.

Des banques à capitaux originaires de pays islamiques se sont établies au Sénégal, avec un succès inégal et sans parvenir à occuper une place notable dans le système financier local; La principale est la Banque islamique du Sénégal (dont la BID détient 30 %, une holding saoudienne 45 % et l'Etat du Sénégal 25 %). Après une période d'incertitude sur son avenir, cette banque, qui fonctionne selon les règles islamiques (un atelier sur les financements islamiques, animé par IIRF - Institut islamique de recherche et de formation - de la BID s'est tenu à Dakar en octobre 1997), a vu son activité relancée en février 1996 grâce à un nouvel apport substantiel de fonds propres. La banque sénégaléo-tunisienne

opère, elle, dans les conditions des banques ordinaires : c'est un établissement de petite taille mais qui cherche à diversifier ses activités. La Banque sénégalokoweïtienne a fermé ses portes après une histoire troublée. A Touba, ville sainte des Mourides, la seule banque aujourd'hui présente est la CBAO (groupe Mimram) relevant d'intérêts français.

Enfin, pour faciliter ses échanges commerciaux avec les pays islamiques, le Sénégal bénéficie du Système de financement à long terme des exportations (SFALTET) mis au point par la BID dans le cadre de la Conférence islamique et dont la SONAC ex-ASACE (Société nationale d'assurance-crédit du Sénégal) assure la promotion auprès des exportateurs sénégalais (les financements correspondants de la BID sont libellés en dinars islamiques et assortie d'une marge bénéficiaire plafonnée à 6 % qui remplace l'intérêt). De son côté, le Fonds koweïtien a mis en place en vue de l'achat de produits koweïtiens (hydrocarbures, lubrifiants, engrais chimiques, ciment, équipements de distribution électrique) une ligne de crédit de 4 millions de dollars.

Cependant, malgré la volonté politique certaine et les efforts auxquels celle-ci donne lieu, le commerce entre les pays islamiques et le Sénégal reste à un niveau très modeste.

En conclusion, l'islam au Sénégal est un facteur qui concerne les entreprises françaises, soit pour bénéficier de financements islamiques, soit pour rechercher des partenaires parmi les hommes d'affaires sénégalais dans la mouvance des confréries, soit encore pour répondre à la demande islamique financée par les apports des fidèles. C'est un bailleur de fonds et un client à ne pas négliger.

Source : Note d'information des Services régionaux de l'Expansion économique (Sénégal, Mali, Guinée Bissau, Cap-Vert, Gambie) près l'Ambassade de France au Sénégal, 6 mai 1998.

Annexe 2 : L'état des lieux des infrastructures en UEMOA

I - LES PAYS CÔTIERS : DES AXES VITAUX POUR LES PAYS ENCLAVÉS DU SAHEL

A - BÉNIN : UN AXE VITAL POUR LE SAHEL

La prospérité du Bénin est étroitement liée au commerce et aux transports. Ce pays constitue un axe de circulation Nord-Sud vers la mer, favorisant le transit avec les pays enclavés sahéliens : le Niger, le Burkina Faso et le Mali.

La prospérité du Bénin est étroitement liée au commerce et aux transports. Ce pays constitue un axe de circulation Nord-Sud vers la mer, favorisant le transit avec les pays enclavés sahéliens : le Niger, le Burkina Faso et le Mali.

1. Transport routier

Quelque 93 % des passagers et 73 % des marchandises sont transportés par la route, dont le réseau couvrait 16 200 km en 1996 (dont 10 900 km de routes non revêtues).

2. Transport ferroviaire

L'Organisation commune Bénin-Niger (OCBN) gère depuis 1959 la chaîne des transports (chemin de fer et route) sur l'axe Cotonou-Parakou-Niger. L'entreprise dispose d'un réseau ferroviaire de 438 km (Cotonou-Parakou), qu'elle exploite elle-même, et de véhicules routiers, mis à sa disposition par des transporteurs adhérents à un pool, afin d'assurer la continuité des acheminements entre Parakou et le Niger.

3. Transport aérien

L'aéroport de Cotonou reçoit des gros porteurs en provenance d'Europe et d'Afrique (266 000 voyageurs en 1996).

4. Transport maritime

Port de transit, Cotonou est utilisé principalement par le Niger, le Nigeria (en forte croissance), le Burkina Faso, le Togo (en forte croissance) et le Mali. Son trafic total a dépassé 4 millions de tonnes en 1996. Le Port autonome de Cotonou (PAC) dispose de deux ouvrages d'accostage : un quai commercial de 1 300 mètres de longueur, pouvant gérer 1,4 million de tonnes de marchandises, et une jetée accostable sur 450 mètres de longueur, qui peut recevoir 600 000 tonnes de vrac liquides ou solides. Il possède aussi une superficie de stockage de 300 000 m² environ, dont une zone franche réservée pour le Niger, le Mali et le Burkina Faso. La capacité d'accueil du PAC s'élève à 2 millions de tonnes.

Des mesures de restructuration financière et de modernisation de la gestion sont lancées depuis 1991. Reste que les coûts de fonctionnement continuent à progresser plus vite que le volume d'activité.

B - LA CÔTE D'IVOIRE : UN PASSAGE OBLIGÉ

La Côte d'Ivoire dispose d'infrastructures de qualité. D'un accès facile, elle constitue un point d'entrée pour l'ensemble de la sous-région.

1. Transport routier

Avec plus de 70 000 kilomètres de routes, dont 5 900 bitumées, le pays possède l'un des réseaux les plus développés de l'Afrique de l'Ouest. Les transports routiers représentent plus de 97 % du total des échanges.

2. Transport ferroviaire

Le réseau, délabré, se limite à une seule ligne de 1 156 km traversant le territoire du Sud au Nord et reliant Abidjan à Ouagadougou. La privatisation de la gestion des chemins de fer a été effectuée.

Un plan de réhabilitation des infrastructures sur cinq ans (1995-2000) a également été lancé. Les investissements nécessaires à la rénovation du réseau sont estimés à plus de 16 milliards de francs CFA.

3. Transport maritime

La Côte d'Ivoire dispose de deux ports (établissements publics à caractère industriel et commercial) en eau profonde : celui d'Abidjan (10,1 millions de tonnes de fret l'an dernier) et celui de San Pedro (1 million de tonnes), ouverts respectivement en 1951 et 1971.

Utilisé comme port national de transit, Abidjan traite environ 90 % des échanges du pays. Les installations suffisent largement à traiter un trafic d'environ 10 millions de tonnes. En revanche, la durée des opérations de transit est élevée, ce qui réduit sa compétitivité par rapport aux ports de Lomé, de Dakar ou de Cotonou.

Les surfaces d'entreposage couvertes sont de 140 000 m² (soit deux fois et demi celles du port de Dakar).

Le port de San Pedro, plus récent, dispose de 6 postes à quai d'une longueur de 900 mètres. Il est essentiellement tourné vers l'exportation du bois.

La rénovation des infrastructures portuaires doit s'accompagner de mesures visant à accroître le trafic marchandises par voie terrestre, avec :

- la mise en activité d'une gare de fret pour les échanges à destination du Mali et du Burkina Faso ;
- la création de ports secs, dont un à Ouangolo pour les flux entre le Mali, le Burkina et la Côte d'Ivoire ;
- l'accroissement de la capacité de stockage de l'entrepôt réel sous douane de 2 500 à 6 000 tonnes.

Les grandes entreprises publiques (Sitram, Sivom et Sitrans), qui dominent le secteur des transports maritimes, sont en cours de privatisation.

4. Transport aérien

La Côte d'Ivoire dispose de trois aéroports répondant aux normes du trafic international. Celui d'Abidjan assure 91 % du trafic (plus de 1 million de passagers et 19 000 tonnes de fret).

Jusqu'en 1996, l'exploitation de ces aéroports (dont les six plates-formes régionales) était assurée par l'Agence nationale des aérodromes et de la météorologie (Anam), établissement public qui subit actuellement de lourdes pertes. En cours de restructuration, elle devrait être prochainement privatisée.

Depuis juillet 1996, la Société d'exploitation et de gestion aéroportuaire (Segap) a obtenu la concession de l'aéroport Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan. La Segap regroupe la Chambre de commerce et d'industrie de Marseille-Provence et Sofréavia Service.

5. Dédouanement

Si les documents sont disponibles dès l'arrivée du navire, il faut ensuite de dix à quinze jours pour sortir les marchandises.

6. Zones franches

La création d'une zone franche dans la région de San Pedro est actuellement à l'étude.

7. La vocation internationale du port d'Abidjan

Entre 1993 et 1996, le trafic global du Port autonome d'Abidjan (PAA) est passé de plus de 10,6 millions de tonnes à plus de 13,7 millions de tonnes, dont environ 60 % à l'import.

Le PAA serait ainsi en passe d'atteindre l'objectif que lui a fixé le gouvernement : 15 millions de tonnes, soit trois fois le trafic du port de San Pedro à la même date. Afin de renforcer son rôle international, le PAA (1 200 salariés, 25 milliards de francs CFA de chiffre d'affaires en 1996) a bénéficié de la suppression de nombreuses taxes et de la diminution des barrages routiers, le nombre des postes de contrôle étant ainsi tombé de trente à cinq.

Pour renforcer le trafic portuaire, différents parcs de stationnement sont maintenant disponibles (pour les conteneurs, les voitures d'occasion, les véhicules lourds à destination des pays enclavés) et le transport vers les pays enclavés bénéficie quotidiennement d'escortes douanières. Les contrôles peuvent être effectués à domicile pour les conteneurs et la procédure du «bon à enlever» (BAE, enlèvement dans les 48 heures, sinon dans la journée) est devenue automatique. Quant aux équipements futurs, quatre grands projets sont avancés: modernisation du terminal fruitier (coût : 10 milliards de francs CFA par l'Union européenne) ; réhabilitation et extension du port de pêche (étude réalisée par le PAA ; financement de 7,1 milliards à rechercher pour les travaux), réhabilitation en cours des deux portiques à conteneurs (coût : 2,6 milliards) et achat de deux autres unités (coût : 8 milliards de francs CFA d'ici à l'an 2000 - le troisième portique est déjà acquis) modernisation d'un quai pour le clinker (étude réalisée par le PAA ; financement à rechercher), acquisition d'un bateau-pompe (financement de 4 milliards de francs CFA à rechercher), d'une drague autoporteuse (financement de 4,5 milliards à rechercher) et d'un chaland à clapet automoteur (financement de 700 millions par le PAA). Enfin, l'extension du port à Locodjro (zone de Yopougon), un projet vieux de dix ans, d'un montant global de 63,2 milliards pour la première tranche, comprenant l'indemnisation, la viabilisation des terrains et la création des quais (pêche, entre autres), des zones d'entrepôt sous douane et industrielles. Reste à trouver le financement. Mais,

selon le Premier ministre, «*quatre offres du secteur privé auraient été déposées, portant à la fois sur la superstructure et les quais pour des concessions de longue durée*».

C - SÉNÉGAL : LA ROUTE DOMINE

L'infrastructure des transports sénégalaise est profondément déséquilibrée. L'importance du réseau routier et du parc de véhicules privés ne parviennent pas à compenser la faiblesse du chemin de fer, la stagnation du transport maritime et l'insuffisance des équipements aériens. C'est l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement s'efforce de conduire une politique volontariste en matière de transports terrestres, éléments clés du développement économique et social. En collaboration avec 14 bailleurs de fonds extérieurs, le gouvernement a lancé depuis 1991 un vaste programme de développement des réseaux de transports : le Programme d'ajustement sectoriel des transports (PAST).

1. Infrastructures routières

Le réseau sénégalais, avec plus de 14 280 km de routes et de pistes (4 209 km revêtus, 4 000 km renforcés), est l'un des plus denses d'Afrique de l'Ouest. Pourtant, de nombreuses régions n'ont aucune liaison entre elles.

2. Infrastructures ferroviaires

Le réseau comprend 1 057 km de voies. L'axe Dakar-Kidira (643 km), à la frontière malienne, traverse le Sénégal d'Ouest en Est. La ligne comprend 70 km de doubles voies entre Dakar et Thiès. Il est envisagé de renforcer l'axe Dakar-Bamako dans le cadre de la création d'une société d'économie mixte de gestion sénégal-malienne (20 % Etat du Sénégal, 20 % Etat malien, 60 % privés).

L'opérateur national, la Société nationale des chemins de fer du Sénégal (SNCS), créée en novembre 1989 pour remplacer la Régie des chemins de fer du Sénégal (RCFS), est placée sous la tutelle financière du ministre des Finances et sous la tutelle technique du ministère de l'Équipement et des transports terrestres.

Le domaine public ferroviaire est mis à la disposition de la SNCS par l'État, qui en reste propriétaire. Il doit notamment assurer l'amortissement et le renouvellement des biens à hauteur de 60 %.

3. Transport aérien

Le Sénégal est l'un des onze pays détenteurs de parts du capital de la compagnie multinationale Air Afrique. Il dispose également d'une compagnie nationale, Air Sénégal (Sonatra), pour les liaisons domestiques ou celles de la sous-région -que le gouvernement souhaite privatiser.

L'unique aéroport international est celui de Dakar-Yoff, baptisé en 1997 aéroport Léopold-Sédar-Senghor. Il a accueilli 887 000 passagers en 1996 et traité 27 360 tonnes de fret.

4. Transport maritime

Le port autonome de Dakar est la deuxième plate-forme d'Afrique de l'Ouest après Abidjan. En 1996, il a traité plus de 6 millions de tonnes, soit une augmentation de 6,3 % par rapport à l'année précédente.

Créé en 1865, le port de Dakar jouit d'une situation géographique privilégiée, à l'intersection des principales lignes maritimes desservant la côte ouest-africaine. Dakar est également l'un des premiers ports de pêche d'Afrique.

D - TOGO : UNE PORTE SUR L'AFRIQUE ET L'EUROPE

La place de Lomé vaut par son port et son aéroport. Alors que la voie ferrée jouera encore longtemps un rôle mineur, la route bénéficie d'un effort financier de la Banque Mondiale.

1. Transport routier

La moitié du trafic emprunte la RN 1 entre Lomé et le Burkina-Faso. Le second axe suit la côte entre le Ghana et le Bénin, via le Togo. Un important programme de restructuration du réseau (109 milliards de francs CFA) est mis en oeuvre depuis l'an dernier, avec l'aide de la Banque Mondiale.

2. Transport ferroviaire

Couvrant 500 km, le réseau de voies ferrées, mal entretenu, concerne un trafic négligeable de marchandises.

3. Transport maritime

Le trafic du port de Lomé a progressé de 1,2 million à 2 millions de tonnes entre 1994 et 1996, non compris les mouvements de phosphates. Le transit, avec le Burkina Faso et le Niger notamment, a représenté 26,5 % du trafic global en 1996. L'activité portuaire rattrape le terrain perdu ces dernières années. Un rééquilibrage qui s'effectue au détriment de Cotonou.

4. Transport aérien

Contrôlée par l'Etat la société aéroportuaire de Lomé-Tokoi (Salt) a enregistré une hausse de trafic de 12 % pour les personnes (225 000 passagers) et de 33 % pour le fret (4 800 tonnes) en 1996. Sa capacité s'élève à 700 000 passagers par an, ce qui représente un fort potentiel. L'aéroport dispose aussi d'une zone franche, avec l'implantation d'un parc d'activités industrielles de 11 hectares. Roissy, Bruxelles et surtout Abidjan sont les trois principaux partenaires de Lomé. La capitale du Togo est maintenant bien desservie dans la sous-région et en Europe, grâce aux vols journaliers d'Air Afrique et aux dessertes assurées par des grandes compagnies, comme Air France, KLM et Sabena.

II - LES PAYS ENCLAVÉS

A - NIGER : CAP VERS LA MER

Largement dépendant de la route, le pays peut encore compter sur le trafic aérien. Une voie ferrée pourrait apporter une nouvelle solution au problème de l'enclavement.

1. Transport routier

Près de la moitié des 13 800 km de routes sont recouvertes sommairement de terre ou se révèlent des pistes entretenues. Ce réseau, au demeurant concentré au Sud, est donc médiocre, alors que le Niger est enclavé et que sa population est très dispersée.

2. Transport ferroviaire

Un projet de chemin de fer est financé par le fonds d'aide et de coopération (FAC). Il s'agit d'une voie au départ de Niamey devant rejoindre Parakou sur le littoral du Bénin, ce qui permettrait de donner un accès à la mer au pays sahélien.

3. Transport aérien

La voie aérienne joue aussi un rôle important pour le transport de passagers et l'importation de marchandises. Cependant, la politique d'austérité du gouvernement a entraîné une baisse des achats à l'étranger. Le Niger possède une participation au capital d'Air Afrique.

B - BURKINA FASO : ABIDJAN ET LOMÉ COMME POINTS D'ENTRÉE

Le Burkina Faso est un pays enclavé. Deux solutions sont possibles pour acheminer les marchandises : la voie aérienne et le combiné maritime/terrestre.

1. Transport aérien

Trois compagnies internationales se partagent le marché :

- Air France ;
- Air Afrique ;
- Sabena.

Le fret aérien fonctionne en association complète entre Air France et Air Afrique. Cette dernière a mis en place un système de chartérisation du fret, en accord avec plusieurs exportateurs français qui bénéficient d'un tarif préférentiel, à condition de respecter un certain tonnage défini à l'avance.

2. Transport maritime

Trois groupes de transitaires français sont implantés au Burkina Faso :

- la SNTB (groupe Saga), qui travaille en liaison avec les compagnies maritimes CMB, Nedlloyd, Otal et Maersk ;
- SDV (groupe Bolloré), avec Delmas, Transcap, Transit Gauthier ;
- ITB (groupe Sétavion Océan).

Les ports de débarquement des marchandises sont Abidjan, en Côte d'Ivoire, et Lomé, au Togo.

Le post-acheminement se fait ensuite :

- à partir d'Abidjan, par voie ferroviaire le plus souvent, avec une liaison quotidienne Abidjan-Bobo Dioulasso-Ouagadougou, et par voie terrestre par l'intermédiaire de transporteurs routiers ivoiriens ou Burkinabé (l'état du réseau sur cet axe est bon) ;

- à partir de Lomé, par voie terrestre puisqu'il n'existe pas de liaison ferroviaire Togo-Burkina Faso. L'état du réseau routier est assez mauvais sur la partie togolaise.

3. Transport ferroviaire

La gestion des chemins de fer burkinabé est placée sous la tutelle des compagnies nationales Sopafer-B (gestion du patrimoine) et Sitarail (exploitation du chemin de fer).

4. Dédouanement

La durée varie entre 48 heures (pour les produits ultra périssables) et deux semaines.

Ces délais dépendent des bureaux de douane par lesquels transitent les marchandises (le dédouanement des produits acheminés par chemin de fer étant plus long).

C - MALI : SORTIR DE L'ENCLAVEMENT

Sept pays entourent le Mali. D'où le rôle crucial du transport pour son développement. Le fleuve Niger, qui le traverse du Sud-Ouest au Sud-Est, a toujours eu vocation à le sortir de son enclavement. Il demeure, aujourd'hui encore, un carrefour d'échanges important. Toutefois, il n'arrose pas les régions du Nord. La construction d'infrastructures de transport se révèle donc nécessaire afin de désenclaver plusieurs provinces et relier entre elles les activités économiques dispersées sur le territoire. Reste que le secteur des transports est confronté à de nombreux problèmes, liés à la fois aux infrastructures et à l'industrie des transports.

Les entreprises accordent leur préférence au fret ferroviaire en provenance de Dakar. En effet, 70 % des marchandises sont acheminés par la voie Dakar-Bamako, qui a le double avantage d'être moins chère et plus simple quant aux formalités que la ligne venant d'Abidjan. Toutefois, la liaison ferroviaire entre le Sénégal et le Mali est encore sujette à des aléas : il est donc parfois préférable de recourir à l'avion.

Les principaux transitaires sont SDV, SOAEM-Saga, Domo, AGS, Continental Transit, Capitole Transit, Transit Gauthier.

Le coût moyen d'un conteneur en provenance de France est de 20 000 francs CFA.

En ce qui concerne le stockage, la location d'un hangar couvert coûte environ 1 200 francs CFA le mètre carré par mois. A noter : le dédouanement exige de deux jours à une semaine. La visite douanière est systématique.

Le réseau routier est l'un des plus faibles d'Afrique de l'Ouest, avec 14 477 km, dont 2 678 km bitumés. Les grands axes internationaux sont Bamako-Abidjan (1 204 km), Bamako-Niamey (1 665 km), Bamako-Ouagadougou (972 km), Bamako-Lomé (1 969 km), Bamako-Dakar (1 250 km, en construction) et Bamako-Conakry (1 093 km, en projet). L'axe principal de désenclavement du pays est la route reliant Bamako au port d'Abidjan.

Annexe 3 : Les Organes de fonctionnement de l'UEMOA

Au niveau décisionnel, se trouvent :

- la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement qui fixe les orientations générales pour la réalisation des objectifs de l'Union et constate à intervalles réguliers l'état d'avancement du processus d'intégration économique et monétaire. Elle se réunit une fois par an et délibère à l'unanimité ; elle prend des actes additionnels ;
- le conseil des ministres assure la mise en oeuvre des orientations générales définies par la conférence des chefs d'Etat. Il se réunit au moins deux fois par an. Il réunit les ministres compétents pour les domaines traités, mais toutes les décisions doivent être avalisées par les ministres de l'Economie, des Finances et du Plan. Le conseil peut édicter différents actes contraignants tels que des règlements, des directives ou des décisions. Il peut également formuler des recommandations et/ou des avis qui n'ont pas force exécutoire. Le plus souvent, le conseil statue à la majorité des deux tiers de ses membres (5/7), sur proposition de la Commission, pour arrêter ses décisions. Les délibérations du conseil des ministres sont préparées par le comité des experts, composé de représentants des Etats membres et de la Commission. Il adopte à la majorité de ses membres des avis qu'il transmet au Conseil ;
- la Commission est l'organe d'exécution et d'impulsion de l'Union. Elle est composée de huit membres, un par état. Les commissaires, et en leur sein, le président, sont désignés par la conférence des chefs d'Etat, pour un mandat de quatre ans, renouvelable. La Commission doit exercer sa mission en toute indépendance dans l'intérêt de l'Union. Elle délibère à la majorité simple. Le gouverneur de la BCEAO participe de plein droit avec voix consultative aux réunions de la Commission. Elle propose la plupart des actes sur lesquels le Conseil statue ; elle prend les règlements nécessaires à l'application des actes du Conseil ; elle transmet des avis et recommandations à la conférence ou au Conseil ; elle exécute le budget de l'Union.

Les organes de contrôle

Le contrôle juridictionnel est assuré par :

- la cour de justice, composée de huit magistrats nommés par la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement pour un mandat de six ans renouvelable qui choisissent en leur sein le président de la cour de justice, veille au respect du droit quant à l'interprétation et à l'application du Traité.
- la cour des comptes assure le contrôle de l'ensemble des comptes des organes de l'Union. Elle est composée de trois conseillers nommés pour un mandat de six ans.

Ce contrôle porte notamment sur la régularité et l'efficacité de l'utilisation des ressources de l'Union.

La cour des comptes, dont le siège est à Ouagadougou (Burkina Faso), est également compétente pour vérifier la fiabilité des données figurant dans les lois de finances des Etats membres, lorsque ceux-ci la saisissent à cet effet. En outre, ses conseillers se réunissent, une fois par an, avec les présidents des cours des comptes des Etats membres pour procéder à une évaluation des systèmes de contrôle des comptes et des résultats des contrôles effectués durant l'exercice écoulé.

Le Comité interparlementaire

- le Comité interparlementaire composé de cinq représentants par Etat désignés par l'organe législatif de chaque Etat membre, a un rôle consultatif et d'animation des débats sur l'intégration. Il se réunit au moins une fois par an. Ce comité interparlementaire préfigure la création d'un parlement de l'Union qui sera chargé du contrôle démocratique et participera au processus décisionnel de l'Union.

Les organes consultatifs

- la Chambre consulaire régionale associe le secteur privé, puisqu'elle regroupe les chambres consulaires des Etats membres.

Les institutions financières autonomes de l'Union

- la Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).

Sans préjudice des objectifs qui leur sont assignés par le Traité UMOA, ces institutions concourent également à la réalisation des objectifs du Traité de l'UEMOA.

Au 1er janvier 1999, tous les organes prévus par le Traité sont opérationnels : Commission, Cour de justice, Cour des comptes, Comité interparlementaire, Chambre consulaire régionale.

Chaque organe mène ses actions telles que définies par le Traité et précisées par le règlement intérieur de chacun des organes.

Les autorités de l'Union ont commencé par mettre en place en priorité la Cour de justice, principal organe de contrôle juridictionnel, et la Commission, organe exécutif de l'Union.

Le comité interparlementaire, embryon du futur parlement de l'Union et la chambre consulaire régionale ont été installés respectivement à Bamako le 27 mars 1998 et à Lomé le 3 avril 1998. La Cour des comptes est en fonction depuis mars 1998.

La première Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UEMOA, qui s'est tenue le 10 mai 1996 à Ouagadougou (Burkina Faso), a marqué une étape importante du processus d'intégration, en arrêtant des orientations générales et un calendrier de mise en oeuvre des réformes.

Annexe 4 : Présentation générale de la zone franc en Afrique et mécanismes spécifiques de fonctionnement du compte d'opérations ouvert au Trésor public français

La zone franc, l'une des dernières zones monétaires, avec la zone dollar (qui groupe trente-deux pays derrière les Etats-Unis), concerne aujourd'hui, outre la France et ses DOM-TOM, quatorze pays africains réunis au sein de deux unions monétaires : l'UEMOA et la CEMAC (zone franc CFA) et un pays de l'Océan Indien (Les Comores), qui sont les pays dits à compte d'opérations comme le montre le schéma page suivante.

Pour les pays africains à compte d'opérations, la zone franc se traduit par des relations de coopération fondées sur un certain nombre de principes fondamentaux et sur des mécanismes de fonctionnement spécifiques et originaux, qui ont été définis par les conventions de 1972 et de 1973 signées avec la France.

La convertibilité libre et illimitée du FCFA en FF, selon une parité fixe, repose sur le mécanisme dit du compte d'opérations, ouvert par le Trésor public français à chacune des Banques Centrales africaines de la zone Franc.

Ce mécanisme original, sans aucun équivalent dans le monde, repose sur des modalités de fonctionnement spécifiques relativement simples.

Le compte d'opérations est un compte courant ouvert dans les écritures du Trésor français au nom d'une Banque Centrale de la zone franc. Sa tenue exige que soient centralisées sur le marché des changes de Paris la totalité des opérations de change des Etats membres, ainsi que leur enregistrement comptable sur les livres de la Banque de France. En pratique, les comptes d'opérations sont donc principalement mouvementés par les virements quotidiens du solde courant des Banques Centrales africaines de la zone franc dans les livres de la Banque de France, qui reflète, en effet, la majeure partie des opérations en devises qu'elles effectuent.

Théoriquement, le compte d'opérations peut donc devenir débiteur pour des montants illimités et sans délais de remboursement. Mais cette faculté, dans l'esprit des accords, doit revêtir un caractère exceptionnel. Pour éviter que les comptes d'opérations ne deviennent durablement débiteurs, il a été prévu un certain nombre de mesures préventives et curatives, à côté de mesures incitatives liées aux intérêts calculés sur les soldes débiteurs ou créditeurs du compte courant.

Annexe 4 (Suite) : La zone franc aujourd'hui

France métropolitaine Principauté de Monaco	Départements d'Outre-mer	Territoire d'Outre-mer	Collectivités territoriales à statut particulier	PAYS A COMPTE D'OPERATIONS		
FRANCE MONACO	GUADELOUPE MARTINIQUE GUYANE REUNION ST PIERRE ET MIQUELON	NOUVELLE CALÉDONIE POLYNÉSIE française WALLIS et FUTUNA	MAYOTTE	UEMOA	CEMAC	République islamique des Comores
				BÉNIN BURKINA FASO COTE D'IVOIRE GUINÉE BISSAU MALI NIGER SÉNÉGAL TOGO	CAMEROUN CENTRAFRIQUE CONGO GABON GUINÉE ÉQUATORIALE TCHAD	COMORES
Franc FF	Franc FF	Franc CFP	Franc FF	Franc CFA*	Franc CFA **	Franc comorien
BANQUE DE FRANCE	Institut d'émission des DOM	Institut d'émission d'outre-mer	Institut d'émission d'outre-mer	Banque centrale des Etats d'Afrique de l'ouest	Banque des Etats d'Afrique centrale	Banque centrale des Comores
BF (PARIS)	IEDOM (PARIS)*	IEOM (PARIS)	IEOM (PARIS)	BCAO (DAKAR)	BEAC (YAOUNDÉ)	BCC (MORONI)
		1 FCFP = 0,055 FF		1 FCFA = 0,01 FF		1 F comorien = 0,0133 FF

* Franc de la Communauté financière africaine

** Franc de la Coopération financière en Afrique centrale

Source : Alain Massiera. Le Franc CFA et l'avènement de l'euro - Mai 1998.

Annexe 5 : Le bilan des privatisations par pays

Bénin

Le désengagement de l'Etat des entreprises publiques et semi-publiques est un élément-clé du programme d'ajustement structurel. Un grand nombre de privatisations commencées en 1989 ont été achevées avant 1995, mais les privatisations les plus importantes sont en cours ou à l'étude : l'Office des postes et télécommunications (l'OPT) devrait être scindé en deux unités distinctes, la Société béninoise de télécommunications (SOBETEL) d'une part, et l'Office Béninois des postes (OBP) d'autre part.

Les principales entreprises privatisées concernent MANUCIA dans le secteur du tabac ; SONACI et SBC dans le secteur des ciments ; la SOBETEX dans le textile ; l'unité des pistes de Carder Atlantique; le complexe avicole de Pahou ; l'usine de tomates de Natitingou, la maïserie de Bohicon, l'usine de noix de cajou de Parakou, et l'usine de jus de fruits de Za-Allahé dans le secteur agro-alimentaire ; la Béninoise (brasserie) ; les entrepôts frigorifiques ; la SOTRAZ (transports) ; la SONAR (assurance) ; 41 stations services de la SONACOP (produits pétroliers) et la plate-forme Amazone du projet pétrolier de Sèmè.

Les opérations en cours ou envisagées portent sur la SONACOP (commercialisation des produits pétroliers), la SITEX et la COTEB (textile), la SCO (Ciments d'Onigbolo) et la SSS (sucre) pour lesquelles une mise en gérance est envisagée, l'hôtel Croix du Sud, la brasserie d'Abomey et la SONAPRA (promotion des produits agricoles).

Burkina Faso

Le programme de restructuration des entreprises publiques burkinabé a débuté en août 1991. Sur la quarantaine d'entreprises prévues, seules 18 ont été privatisées. Treize autres sont en voie de privatisation, huit en voie de liquidation, et trois ont été retirées du programme de restructurations. Parmi les entreprises privatisées, douze ont été reprises par des Burkinabé et six par des étrangers. Le montant des transactions pour les dix-huit entreprises privatisées s'élève à 4,8 milliards FCFA. Par exemple, dans le secteur agricole, l'Etat s'est désengagé à l'OFNAVET (Office national vétérinaire), FLEXFASO (exportations de fruits et légumes), le FEED LOT (aliments pour bétail) ou le CNA (Centre national avicole).

Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, onze entreprises ont été privatisées durant la période 1990-93, dont une de service public : la Compagnie nationale de production et de distribution de l'électricité (CIE). Parmi les autres entreprises privatisées, on en compte trois dans le secteur agro-industriel, une dans l'élevage, deux dans le tourisme, deux dans l'édition, une dans le transit, une dans la savonnerie.

Avant 1994, le désengagement de l'Etat a porté sur des entreprises situées dans des secteurs considérés comme non stratégiques.

Un nouvel instrument de privatisation a vu le jour avec la mise en place, le 18 septembre 1998, de **la Bourse des Valeurs d'Abidjan**, qui a permis aux petits épargnants de devenir actionnaires. La mise en vente d'actions d'entreprises en cours de privatisation à la Bourse ne se fait généralement que lorsque l'entreprise possède déjà un « noyau dur » d'actionnaires privés : ont ainsi été privatisées la Cosmivoire, Capral-Nestlé et Novalim-Nestlé en 1993. L'actionnariat national s'est particulièrement développé sur le marché boursier local. La Bourse régionale des valeurs mobilières des huit pays de l'UEMOA compte accueillir à sa cote cinq nouvelles sociétés en 1999. Parmi elles, la SIVOA ; la filiale ivoirienne de L'Air Liquide qui devrait être inscrite avant la fin du premier trimestre. Seules, trente-cinq entreprises sont actuellement cotées à la Bourse régionale.

Les restructurations se sont accélérées après la dévaluation. Entre 1994 et 1998, 55 entreprises ont été privatisées. Les plus importantes privatisations réalisées depuis 1994 ont concerné les grandes filières agricoles.

En 1996, la Côte d'Ivoire a signé un projet soutenu par la Banque Mondiale pour la vente de sa part de 70 % dans la Compagnie ivoirienne pour le développement des textiles (CIDT). Six des dix usines de la CIDT seront vendues en deux lots de trois usines à des acheteurs séparés, dans une tentative de créer de la concurrence et d'augmenter les prix aux producteurs. L'Etat détiendra toujours 34 % des activités non privatisées de la CIDT, la Compagnie française pour le développement des textiles (CFDT) en aura 30 %. Le restant sera vendu aux producteurs (20 %), aux employés (3 %), et aux nationaux (13 %) par l'intermédiaire de la Bourse des valeurs d'Abidjan.

Six repreneurs ont fait des offres pour le rachat des usines mises en vente, et début août 1998, les deux lots mis en vente ont finalement été attribués. Le lot du Nord-est revient au consortium regroupant le groupe suisse l'Aiglon à la Banque Rivaud et à Shorex Investment, qui s'est engagé à investir 1,375 milliards de francs CFA pour la réhabilitation des usines d'égrenage, afin de faire passer la production de coton graine de 101 000 à 140 000 tonnes. Le second lot (nord-ouest) a quant à lui été attribué à la société IPS-Côte d'Ivoire (filiale ivoirienne du groupe de l'Aga Khan) alliée à la société suisse Paul Reinhart. Ce groupe s'est engagé à investir 2,820 milliards de francs CFA. Les deux repreneurs se sont engagés à conserver tout le personnel.

En août 1997, la Côte d'Ivoire, la Banque mondiale et le FMI ont décidé d'un calendrier de libéralisation des filières café et cacao, fixée à octobre 1998 pour le café et à octobre 1999 pour le cacao.

Enfin, dans le domaine des services, les privatisations les plus importantes ont concerné, entre 1994 et 1996, la mise en concession de la Société Ivoirienne des Chemins de Fer (SICF), et la vente d'une part importante du capital de CI-Telecom détenu par l'Etat. Dans le secteur des transports, l'Etat a annoncé la cession au secteur privé de 51 % de sa participation dans la compagnie aérienne Air Ivoire, « en quasi-cessation de paiement ». L'appel d'offres a été lancé le 3 septembre 1998. Seul Air Continental a répondu à la proposition. Mais le gouvernement ivoirien a jugé que l'offre de cette entreprise pour acheter Air Ivoire ne correspond pas au cahier des charges qu'il avait fixé.

Pour le gouvernement, la cession des parts détenues par l'Etat dans les entreprises devrait s'achever en l'an 2000. Le programme 1999-2000 concerne les secteurs du textile, de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, des transports, des banques et des assurances, de l'eau et de l'énergie, de l'industrie, de la communication, des travaux publics et de la gestion immobilière.

Mali

Entre 1988, date du lancement du programme d'ajustement sectoriel des entreprises publiques (Pasep) malien et fin 1995, le Mali a restructuré une cinquantaine d'entreprises publiques (dont une trentaine de liquidations).

En 1996, un plan d'action de la réforme des entreprises publiques a été adopté couvrant la période 1996/98. Ce plan prévoyait la privatisation de cinq entreprises, la cession des participations de l'Etat dans cinq sociétés d'économie mixte, la mise en concession de l'hôtel de l'Amitié à Bamako et la cession de deux autres hôtels. Des liquidations étaient également prévues ainsi que des réhabilitations.

En avril 1998, l'exécution du programme connaissait quelque retard. En ce qui concerne les privatisations proprement dites, les actions de la CNAR (assurance et réassurance) ont été cédées à un repreneur privé en mars 1998 et un nouvel appel d'offres avait été lancé pour l'ouverture du capital de la SONATAM (tabacs et allumettes).

L'Etat a également cédé ses participations minoritaires dans plusieurs sociétés d'économie mixte (Editions Imprimerie du Mali, Société malienne de produits chimiques...)

La restructuration de l'Office du Niger (riz) est pratiquement arrivée à son terme : quatre minoteries ont été vendues en 1996. Enfin, des contrats-plans ont été signés entre l'Etat et l'OPAM (Office des produits agricoles), la CMDT (Compagnie malienne des textiles), dont la prochaine privatisation devrait constituer l'un des dossiers les plus sensibles du programme, le nouvel Office du Niger, les aéroports et la PPM (pharmacie populaire).

Dans le secteur des services publics, les activités annexes de la RCFM (chemins de fer) ont été privatisées et un contrat de performance a été signé avec la SOTELMA (télécommunications) en août 1996. D'autres contrats-plans ont concerné l'ONP (Postes) et la RCFM. Enfin, l'ouverture du capital d'Energie du Mali devrait être achevée d'ici août 1999.

Niger

Le programme de restructuration des entreprises publiques nigériennes a été lancé fin 1996. De 1985 à 1994, le Niger a mis en liquidation dix-huit entreprises et la gestion de deux hôtels a été privatisée. Le gouvernement souhaitait privatiser avant la fin de l'année 1997, une douzaine d'entreprises, mais l'instabilité politique n'a pas permis de réaliser cet objectif et, à la fin août 1998, seules trois entreprises avaient été privatisées : OLANI (Office national du lait du Niger), cédé à un groupe privé nigérien ; la SONITEX-TIL (Société

nigérienne des textiles), cédée à un groupe chinois et la SNC (Société nigérienne de cimenterie) rachetée par le groupe norvégien Scancem International ANS.

D'autres entreprises d'Etat devraient être privatisées : la Sonidep (distribution des produits pétroliers), l'Abattoir frigorifique de Niamey, RINI (riz du NIGER), l'ONAHA (aménagements hydro-agricoles), la NIGELEC (Société nigérienne d'électricité), la SNE (Société nationale des eaux) ainsi que la SONITEL née de la fusion de la Société des télécommunications internationales du Niger et de la branche télécommunications de l'OPT (Office des Postes et télécommunications).

Sénégal

Le Sénégal a fait partie du premier groupe de pays à s'être lancé, en 1985, sur la voie des programmes de restructuration de ses entreprises publiques. La loi du 18 août 1987 définissait les principes directeurs de la restructuration, et dressait une liste de sociétés d'économie mixte à privatiser partiellement ou totalement. Sur la centaine d'entreprises publiques existant en 1986, 20 ont été liquidées, 24 privatisées et plusieurs autres restructurées entre 1986 et 1991, toutes ces entreprises faisant partie du secteur marchand.

En 1994, un nouveau programme a été mis en oeuvre et, en 1995, trois lois comprenant une liste supplémentaire de dix-sept entreprises à privatiser ont été votées. Désormais, toutes les entreprises parapubliques ou mixtes sont privatisables. Les opérations de restructuration portent donc également sur des entreprises de secteurs économiques clés (huileries, phosphates...) ainsi que sur des services publics (transports, eau, électricité, télécommunications...).

Depuis fin 1996, le processus de restructuration s'est accéléré, malgré quelques retards pris par rapport au calendrier fixé en 1994. Ainsi, la gestion des activités du chantier de réparation navale Dakar Marine a été cédée fin janvier 1997 au groupe portugais Lisnave, la gestion du patrimoine restant publique ; de même, la Sotexka (Société textile de Kaolack) a été mise en location-gérance pour une durée de six ans, et la SDIH (Société dakaroise immobilière d'habitation) s'est vue octroyer la gestion du marché Kermel. Quant à la SSPT (Société sénégalaise des phosphates de Thiès), elle a été rachetée par le groupe espagnol Tolsa fin mars 1998.

Les restructurations en cours concernent la SONATRA (transports aériens), l'hôtel Teranga, la SICAP (Société immobilière du Cap-Vert), la SOTRAC (transports en commun du Cap-Vert), et la SONACOS (arachide), troisième entreprise industrielle sénégalaise dont 20 % du capital sont déjà détenus par le secteur privé, et dont l'Etat veut se dégager en totalité.

Dans le domaine des services publics, la SONEES (Société nationale d'exploitation des eaux du Sénégal) a vu son exploitation et sa gestion privatisées, aboutissant à la création de la Sénégalaise des eaux (SDE), dont la Saur International (Bouyghes) possède 50,5 % du capital. L'Etat sénégalais demeure propriétaire du patrimoine, au sein de la SONES (Société nationale des eaux au Sénégal). La SONATEL (télécommunications) a été partiellement privatisée en 1997, France câbles et radio (filiale de France Télécom) détenant à

présent 33,33 % du capital, l'Etat sénégalais 34 %, les employés 10 %, le grand public et les institutionnels (dont la SFI, l'AFD/Proparco, le CCF...) 17,66 %, les 5 % restants devant être cédés à un opérateur africain. A terme, l'Etat devrait se désengager totalement de la SONATEL. Enfin, la recherche de partenaire locaux et internationaux en vue de la privatisation partielle de la SENELEC (électricité) devait commencer l'été 1998, afin que la privatisation soit effective dès le début de 1999.

Togo

Les autorités togolaises ont été précurseurs en termes de restructuration des entreprises publiques, puisque c'est en 1983 qu'avec le soutien de la Banque mondiale un programme de privatisation concernant trente entreprises fut mis en place.

L'absence d'une stratégie bien définie de restructuration a retardé l'exécution de ce programme. En septembre 1997, avec l'aide de la Banque mondiale, le gouvernement togolais a décidé de privatiser quinze des vingt entreprises appartenant encore à l'Etat dans les secteurs financiers, des postes et télécommunications.

Parmi les entreprises privatisées, on compte la SOTOCO (coton), l'Aéroport de Lomé, Togo-Télécom et six institutions financières. De plus, la restructuration des cinq entreprises restant dans le portefeuille de l'Etat devrait se poursuivre et la gestion de la RNET (eau) et du SPT (postes) être privatisée et peut-être celle de la CEET. Le gouvernement a également décidé de libéraliser le secteur des postes et télécommunications, en particulier en accordant des licences privées pour la téléphonie cellulaire. Le capital de Togo-Télécom sera également partiellement ouvert.

Annexe 6 : Les entreprises françaises en UEMOA

Pays d'accueil	Nombre d'entreprises françaises (*)	Nombre de salariés	Secteurs	Part du capital français dans les investissements étrangers
Bénin	40		Travaux publics ; agro-alimentaire ; secteur tertiaire ; transport ; banque	
Burkina Faso	70 (dont 40 filiales)	6 300	Agro-alimentaire ; BTP ; télécommunications ; pharmacie ; brasserie ; ferroviaire	75 %
Côte d'Ivoire	150	32 000	Energie ; construction et réparation du matériel de transport ; BTP ; agro-industrie ; télécommunications ; pharmacie	25 %
Guinée Bissau			(pas d'information)	
Mali	58	2 700	Télécommunications ; agro-alimentaire ; infrastructures (chemin de fer) ; tourisme ; banque	
Niger			Exploitation d'uranium ; distribution ; transport ; brasserie	
Sénégal	240		Agro-alimentaire ; distribution ; banque ; assurance ; pêche industrielle ; transport ; chimie ; hydrocarbures ; tourisme ; télécommunications	50 %
Togo	25		Banque (en retrait) ; transport ; assurance ; agro-alimentaire	
(*)- Les entreprises françaises comprennent les filiales et implantations dans lesquelles les intérêts français sont engagés. Sont considérées comme filiales françaises les entreprises détenues par une maison-mère française, dès lors que le montant de leur participation est supérieur à 10 %. Les implantations sont les sociétés créées dans le pays d'accueil par des ressortissants français et n'ayant pas de lien financier avec la métropole.				

Source : Postes d'expansion économique d'Abidjan, Dakar et Ouagadougou.

Annexe 7 : L'Agence française de Développement

Issue de la Caisse centrale de la France libre créée à Londres en 1941 par le Général de Gaulle, l'Agence française de développement, établissement public, appartient au dispositif français d'aide au développement dont elle est l'opérateur principal.

Pour son propre compte, l'AFD contribue, par ses financements, à la réalisation de projets productifs publics et privés, créateurs d'emplois, parfois en cofinancement avec d'autres bailleurs de fonds. Elle met en oeuvre et gère les concours d'ajustement structurel décidés par le gouvernement français.

Sa filiale, PROPARCO, est spécialisée dans le financement et la promotion du secteur privé. Elle intervient directement en faveur des entreprises ou au travers de structures financières de proximité, en prêts ou en fonds propres.

Dans l'outre-mer, l'AFD et ses filiales apportent leur soutien aux collectivités publiques, au financement des entreprises et participent à la mise en oeuvre de la politique d'habitat social.

Le Centre d'études financières, économiques et bancaires créé par l'AFD assure une formation technique de haut niveau aux cadres des pays en développement et de l'outremer.

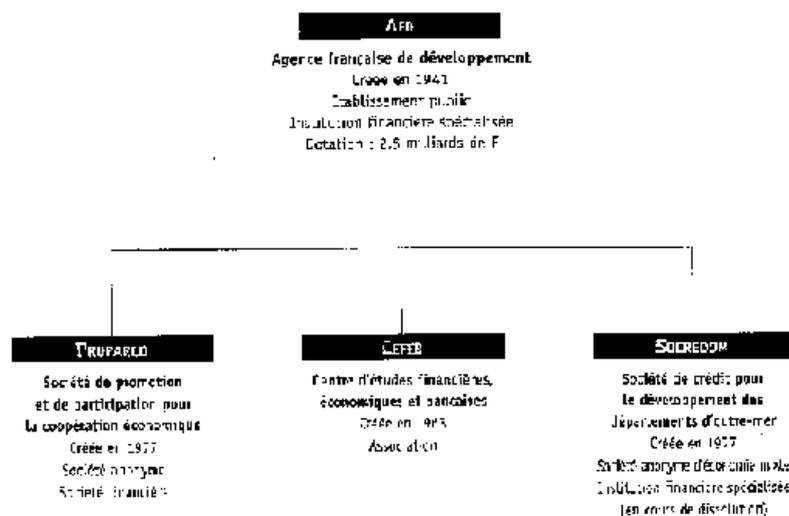
Pour le compte de l'Etat, l'AFD assure notamment le secrétariat du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et contribue au financement de la facilité d'ajustement structurel renforcée du Fonds Monétaire International.

LE GROUPE AFD

Il se compose de l'Agence, de sa filiale secteur privé PROPARCO, de son centre de formation, le CEFEB et d'un réseau d'établissements financiers et de sociétés immobilières, qui complètent ou relaient son action en fonction de ses zones d'intervention.

L'AFD est un établissement public à caractère industriel et commercial, détenu entièrement par l'Etat, et une institution financière spécialisée, soumise aux contraintes strictes de la loi bancaire. Son champ géographique couvre plus de 80 pays en développement et les DOM-TOM où la fonction monétaire est assurée par les Instituts d'émission, qui ont le même directeur général que l'AFD. Le groupe concourt au financement de projets créateurs d'emplois, grâce à une palette variée et évolutive de produits financiers. Ses domaines d'intervention couvrent les secteurs productifs et les infrastructures, dont celles concernant la santé et l'éducation, ainsi que les systèmes financiers, sans oublier la formation de haut niveau dispensée par le CEFEB.

L'un des atouts du groupe réside dans son réseau de 43 agences implantées sur quatre continents, depuis plus de 50 ans pour certaines d'entre elles, grâce auxquelles il a acquis une expérience et une connaissance reconnues du terrain.



SES FILIALES

PROPARCO (Société de promotion et de participation pour la coopération économique) est une société financière au capital de 450 millions de Francs, filiale à 71,40 % de l'AFD. Les 39 autres actionnaires sont des établissements financiers et des industriels, français et internationaux. Sa mission est de promouvoir :

- les entreprises privées à tous les stades de leur vie (création, développement, restructuration) ;
- la privatisation des entreprises publiques, en s'associant aux repreneurs et en finançant la relance de leurs activités ;
- la gestion privée d'infrastructures et de services publics marchands ;
- les secteurs bancaire et financier.

Elle intervient, sans l'aval des Etats, en fonds propres et/ou en prêts à moyen et long termes, en garantie d'emprunts en monnaie locale ainsi que sous forme de prestations de service, notamment en matière d'ingénierie financière.

CEFEB

Le CEFEB est une association régie par la loi de 1901. Créé en 1963, il concourt à la formation et au perfectionnement de cadres et dirigeants de pays du champ d'intervention de l'AFD. Ses anciens stagiaires occupent des postes de responsabilité dans le secteur public à vocation économique ou financière, les institutions financières de développement et les entreprises publiques ou privées. Il accueille environ 70 stagiaires lors de sa session annuelle et organise des séminaires spécialisés et des prestations de formation à l'étranger.

Depuis sa création, le CEFEB a formé plus de 5 200 stagiaires.

DES PRODUITS FINANCIERS ADAPTÉS

Pour répondre de la manière la plus appropriée aux besoins des pays et des clients de son champ d'intervention, l'AFD propose des produits de financement, dans le respect des conditions OCDE relatives à l'aide publique au développement. Elle dispose pour cela d'une palette complète d'instruments financiers adaptés à ses différents clients (Etat, secteur public, entreprises privées, populations à la base), à la rentabilité prévisionnelle des projets ou des différentes composantes d'un même projet.

FINANCEMENTS AUX ETATS OU AVALISES PAR EUX	
<p>SUBVENTIONS</p> <p>Pays pauvres</p> <p>Dans les pays pauvres (PPA) et pays à faible revenu, les financements des opérations relevant des États, à l'exception des projets rentables du secteur public marchand.</p> <p>Elles sont généralement accordées aux États.</p> <p>Les collectivités locales, les entreprises publiques et les ONG peuvent également bénéficier de subventions.</p>	<p>PRÊTS A CONDITIONS ORDINAIRES</p> <p>Autres pays</p> <p>Ils sont accordés aux États ou à des entreprises publiques ou semi-publiques avec l'aval des États.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée : 22 ans dont 8 ans de différé • Taux : 0 % <p>Dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure**, les conditions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée : 11 ans dont 5 ans de différé • Taux : 5 % <p><small>*) Les taux sont en vigueur pendant la durée de la période de grâce.</small></p>

FINANCEMENTS DU SECTEUR PUBLIC MARCHAND ET DU SECTEUR PRIVE SANS L'AVAL DES ETATS

<p>PRÊTS A CONDITIONS AMELIOREES</p> <p>Pays les moins avancés</p> <p>Ils permettent de financer des projets ou composantes de projets mis en œuvre par des entreprises du secteur public marchand et, dans certains cas, du secteur privé, sans l'aval des États.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée : 19 ans dont 8 ans de différé • Taux : 0,5 % fixe 	<p>PRÊTS A CONDITIONS FICHES OU PAURES</p> <p>Tous pays</p> <p>Ils sont destinés au financement de projets ou de composantes de projets à rentabilité avérée, dans tous les pays. Ils sont octroyés aux entreprises du secteur privé et au secteur public marchand, sans l'aval des États.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durées possibles : de 7 à 12 ans, plus un différé limité à la période de fabrication • Taux : fonction des conditions du marché
--	---

<p>PRÊTS A CONDITIONS INTERMEDIAIRES</p> <p>Pays à revenu intermédiaire</p> <p>Ils permettent de financer des projets ou composantes de projets rentables mis en œuvre par des entreprises du secteur public marchand et, dans certains cas, du secteur privé, sans l'aval des États.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée : 10 ans dont 6 ans de différé • Taux : 2 % <p>Dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure**, les conditions sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée : 11 ans dont 5 ans de différé • Taux : 5 % <p><small>*) Les taux sont en vigueur pendant la durée de la période de grâce.</small></p>	<p>PRÊTS DU 2^{ème} GUICHET</p> <p>Tous pays</p> <p>Ils sont consentis aux conditions du marché ; ils sont réservés à des opérations présentant des garanties de premier ordre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée et différé : fonction de la rentabilité prévisionnelle du projet • Taux : fonction des conditions de refinancement de l'Etat sur le marché financier
--	---

- Interventions en fonds propres
- Garanties d'émissions obligataires (AIO)
- Garanties d'emprunts en monnaie locale (Pannero)

* Les taux, durée et différé sont susceptibles de varier en cours d'année.

** Le classement des pays est établi chaque année par la Banque Mondiale en fonction du niveau de revenu par habitant.

UN GUICHET UNIQUE POUR LE SECTEUR PRIVÉ

Au siège, la division secteur privé, et, sur le terrain, le directeur de l'agence locale sont les interlocuteurs uniques des entreprises privées. Ils les orientent auprès des services compétents, du groupe, et notamment de PROPARCO, les assistent dans leurs démarches.

Ils les informent des concours délégués par l'union européenne et la SFI pour financer, en complément de ceux du groupe, et selon les cas, des fonds propres, des investissements et des appuis techniques.

Le groupe peut consentir des prêts directs ou par l'intermédiaire des systèmes bancaires locaux, confortés parfois par des fonds de garantie (GARI et ARIA par exemple).

PROGRAMMES DE COOPÉRATION DÉLÉGUÉS ET MISSIONS DE GESTION

L'AFD met en oeuvre et gère certaines aides financières publiques pour le compte de différents ministères français (Affaires étrangères, économie et finances).

Trois axes prioritaires

Information et transparence

Le groupe AFD doit à ses tutelles et à l'opinion publique, information et transparence.

- **Ses financements : ils font l'objet de communiqués** réguliers diffusés à la presse, aux organisations et syndicats professionnels. Ils sont publiés sur son site Internet.
- **La liste des projets en cours d'instruction : elle est régulièrement mise à jour et publiée sur le site Internet de l'AFD et auprès du CFCE.**
- **L'évaluation des projets :** la procédure et les résultats de l'évaluation rétrospective des projets financés sont publiés en français et en anglais sous forme de lettre quadrimestrielle, disponible sur demande sur le site Internet de l'AFD.
- **Les idées : l'AFD fait connaître ses réflexions sur le développement** grâce à une collection intitulée « les notes de l'AFD ». A ce titre, elle a publié un ouvrage sur les privatisations et un second consacré à la gestion des entreprises africaines : « L'Afrique des entreprises ».

Toutes les informations sur le groupe AFD sont présentées sur son site Internet : <http://www.afd.fr>.

Lutte contre la pauvreté et développement participatif

L'AFD concentre ses activités vers les pays les plus pauvres : le groupe intervient dans 41 des 48 pays classés par l'ONU comme pays à très faible revenu. C'est une de ses principales missions.

Ses interventions visent à créer des emplois, accroître le revenu par habitant et favoriser une répartition adéquate des dépenses publiques à travers :

- **Les projets de développement urbain** : leur objet est d'aménager des quartiers ou des zones d'extension urbaine.
- **Les systèmes financiers décentralisés** : ils permettent aux populations les plus démunies d'accéder au crédit.
- **Les projets de développement local** : ils sont mis en oeuvre notamment en partenariat avec les collectivités locales françaises.
- **Les projets d'appui aux organisations professionnelles agricoles.**

L'AFD associe fréquemment à ces activités des acteurs de terrain issus de la société civile notamment des organisations non gouvernementales.

L'AFD et les bailleurs de fonds bi et multilatéraux

Le groupe AFD s'associe de plus en plus aux autres bailleurs de fonds à travers :

- **Le financement de projets**

En 1997, 46 % des concours accordés par l'AFD ont fait l'objet de cofinancement avec la Banque mondiale, la BEI, l'Union européenne, la KFW, la SFI et la Banque asiatique de développement.

- **La signature d'accords de partenariat :**

Les deux premiers ont été conclus avec la Banque mondiale et la KFW allemande de financement : avec la SFI et la BEI notamment.

- **Des échanges de personnels**

Pratiqués depuis plusieurs années, ils concernent six institutions.

- **Des échanges périodiques d'informations**

Ils portent sur de nombreux sujets notamment les procédures appliquées et les projets en cours d'instruction.

Annexe 8 : Le Haut Conseil de la Coopération internationale

Décret n° 98-80 du 11 février 1989 portant création du Haut Conseil de la coopération internationale

Le Président de la République, Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des affaires étrangères, Vu le Constitution, et notamment son article 51, Le conseil des ministres,

Edicte :

Art. 1. - Il est créé auprès du Premier ministre, au sein du conseil de la coopération internationale :

Art. 2. - Le Haut conseil a pour missions :

- de proposer une convention régissant toute les autres parties du globe de la coopération internationale, dans un souci d'efficacité de l'édification de la coopération internationale ;
- de favoriser l'édification du public et des entreprises étrangères ;
- de contribuer à la mise en œuvre des accords multilatéraux et multilatéraux de la France, ainsi qu'à la promotion des échanges et des relations de coopération internationale ;
- d'impulser et de contrôler de façon à faciliter les échanges et les liaisons entre les entreprises et les administrations ;
- de promouvoir les échanges et les relations de coopération internationale ;
- de promouvoir les échanges et les relations de coopération internationale ;

Art. 3. - Les membres du Haut conseil sont nommés par le Président de la République, sur proposition du Premier ministre.

Le Haut conseil est composé de sept membres :

- le Président de la République ;
- le Premier ministre ;
- le ministre des affaires étrangères ;
- le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie ;
- le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage ;
- le ministre de l'énergie ;
- le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

- le ministre de l'industrie, de l'énergie et de l'équipement ;
- le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage ;
- le ministre de l'énergie ;
- le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Art. 4. - Le Haut conseil est présidé par le Président de la République.

Le Haut conseil est présidé par le Premier ministre.

Le Haut conseil est présidé par le ministre des affaires étrangères.

Le Haut conseil est présidé par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Le Haut conseil est présidé par le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage.

Le Haut conseil est présidé par le ministre de l'énergie.

Le Haut conseil est présidé par le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

le délégué permanent de la coopération internationale ;

le secrétaire général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

le directeur général de la coopération internationale ;

Annexe 9 : Conférence Permanente des Chambres Consulaires Africaines et Françaises

Née d'une volonté politique au plus haut niveau

La CPCCAF a été créée en 1973 à Dakar à l'initiative du Président Pompidou qui avait souhaité la mise en place d'une structure de dialogue et de coopération rassemblant les Chambres de commerce et d'industrie de France (CCI) et les Chambres consulaires d'Afrique francophone.

Les Présidents Houphouët-Boigny et Senghor apportèrent leur patronage à la création de la CPCCAF.

La création de la CPCCAF répondait à plusieurs préoccupations :

- **au plan politique** : mise en place d'un réseau de coopération consulaire franco-africain afin de participer au développement des Compagnies consulaires africaines. Il s'agissait donc d'encourager des structures de même statut que les CCI françaises à assumer leurs responsabilités légitimes.

- **Au plan technique** : s'appuyer à terme sur ces institutions pour favoriser les relations économiques et faire en sorte qu'elles deviennent des partenaires opérationnels dans le développement économique et social de leur pays.

La CPCCAF a une **dimension politique** importante. En effet, en apportant un concours aux Compagnies consulaires africaines, la CPCCAF oeuvre à **l'émergence de la société civile** locale afin que les responsables économiques puissent participer davantage au développement économique et social de leur pays.

La relance du secteur privé : le moteur du développement

Les pouvoirs publics et les institutions internationales prennent désormais conscience de l'importance du secteur privé dans le développement. **La représentation des entreprises en Afrique devient une priorité.** Il est important que l'Etat et les bailleurs de fonds puissent dialoguer avec les entreprises, et il est souhaitable, pour ce faire, qu'il existe des structures performantes qui puissent les représenter. A ce titre, les Compagnies consulaires (commerce, industrie, agriculture, artisanat), point de jonction entre le secteur privé et l'Etat, peuvent jouer un rôle intéressant, surtout grâce à leur statut d'établissement public. A l'instar de ce qui se passe en France, il s'agit de confier à **des élus représentant le monde de l'entreprise, des métiers, de l'agriculture, des missions qui relèvent d'un intérêt général** et de leur domaine de compétences (formation, gestion d'infrastructures, etc.).

Les axes stratégiques des actions

- La représentation de l'ensemble des entreprises :
⇒ le dialogue entreprise/administration.
- L'appui aux entreprises :
⇒ le conseil, l'information, l'accompagnement.
- La formation professionnelle :

⇒ en adéquation par rapport aux besoins non satisfaits du secteur privé.

- Mobiliser et élargir les acteurs économiques en Afrique :
 ⇒ préparer, accompagner et suivre les entreprises pour permettre une présence.

Exemples d'actions et projets en cours

- Réalisation de **Centres de Formalités des entreprises** - facilitation des procédures administratives de création, modification et suppression des sociétés - (Mali, Sénégal) ;
- **méthodologie d'évaluation et d'enquêtes** des besoins du secteur privé en matière de formation professionnelle ;
- enquêtes des **besoins du secteur privé en matière de formation professionnelle** (Mali, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Bénin) ;
- création et appui à la restructuration du **Centre de Formation professionnelle** (Tchad) ;
- appui au **secteur artisanal** (Burkina-Faso) ;
- création de **Centres de documentation économique et de bases de données d'entreprises** (Côte d'Ivoire, Cameroun) ;
- **audit et expertise sur la gestion d'infrastructures** (Ports, aéroports, parcs d'expositions...) ;
- **missions d'entreprises** pour prospecter les marchés africains ;
- **formation de créateur d'entreprises** ;
- étude pour la **réorganisation des services d'appui au secteur privé** (Burkina-Faso) ;
- **formation des élus consulaires** (Bénin, Guinée, Niger, RCA, Gabon) ;
- **programme d'informatisation** des Chambres consulaires africaines (Bénin, Cameroun, Niger, Sénégal, Burkina-Faso).

L'organisation

Association de la loi du 1er juillet 1901 (sans but lucratif), dirigée par un Bureau de sept membres, élus parmi les Présidents des Chambres consulaires membres.

Bureau (au 02-02-1999) :

- **Vice-Présidents d'honneur** :
 M. Philippe Clément, Président honoraire de la CCIP ;
 M. Hubert Flahault, Président honoraire de la CCIP.

- **Président (P.I.), Trésorier et Président de la Délégation française** :
 M. Michel Franck, Président de la CCI de Paris.

- *Vice-Président pour l'Afrique de l'Ouest :*
M. Wassi Mouftaou, Président de la CCI du Bénin.
- *Vice-Président pour l'Afrique centrale :*
M. Claude Juimo Monthe, Président de la CCIM du Cameroun.
- *Vice-Président pour l'Afrique de l'Est et de l'Océan indien :*
M. Didace Nzohabonayo, Président de la CCIAA du Burundi.
- *Vice-Président, Suppléant du Président de la Délégation française :*
M. Didier Simond, Président de la CRCI Ile-de-France.
- *Vice-Président pour les Chambres de Métiers :*
M. Alain Frelicot, Membre du Bureau de l'APCM.
- *Vice-Président pour les CCI :*
M. Jacques Mouchard, Président de la CCI de Rouen.
- Délégué permanent : M.. Thierry Serane.

Pays membres

Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, France, Gabon, Guinée, Guinée Equatoriale, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo.

Annexe 10 : Les conventions de Lomé

I - HISTORIQUE DES CONVENTIONS DE LOMÉ

Il ne s'agit pas ici de réécrire l'histoire des conventions de Yaoundé et de Lomé, mais de rappeler les liens étroits entre la construction européenne et le processus des relations qui se sont créées entre les pays ACP et la Communauté européenne.

A cet égard, trois étapes sont caractéristiques :

- la période allant du Traité de Rome au premier élargissement de la Communauté ;
- celle qui s'écoule jusqu'au premier Traité sur l'Union européenne ;
- celle qui s'ouvre avec le Traité de Maastricht dans le prolongement de la convention de Lomé IV.

A - DU TRAITÉ DE ROME AU PREMIER ÉLARGISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ (1957-1972)

C'est au moment de sa création en 1957, que la Communauté économique européenne a souhaité ajouter une dimension « développement » aux différentes politiques envisagées, en raison des liens historiques existant entre quatre des six Etats-membres de l'époque avec de nombreux pays et territoires d'outre-mer. Il s'agit de faire bénéficier ces territoires des progrès escomptés de la réalisation du « marché commun » en les associant, par le biais d'une vaste zone de libre-échange, à l'Union douanière projetée, notamment en faisant bénéficier ces derniers d'une aide financière en provenance de l'ensemble des Etats-membres de la CEE.

Avec l'accession à l'indépendance d'un grand nombre de ces pays, cette nouvelle politique devient contractuelle en donnant naissance successivement aux deux conventions de Yaoundé (1963-1969 et 1969-1974), cadre à l'intérieur duquel les pays européens et les jeunes Etats indépendants ont décidé de poursuivre leurs relations de coopération.

B - DE L'ÉLARGISSEMENT DE LA CEE AU TRAITÉ DE L'UNION EUROPÉENNE (1972-1989)

Au milieu des années soixante-dix, le contexte international, ainsi que l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté, induisent une profonde réorientation de la politique communautaire de coopération. Les conséquences pour l'Europe du premier choc pétrolier, ajoutées aux intérêts géostratégiques et au sentiment de responsabilité découlant du passé colonial, conduisent la Communauté à mettre en place le premier accord de partenariat avec les pays ACP.

C'est ainsi que la première convention de Lomé, signée en 1975, a été ouverte aux pays africains du Commonwealth ainsi qu'à d'autres pays d'Afrique sub-saharienne et à quelques pays des Caraïbes et du Pacifique.

Cette convention, qui a concerné quarante six pays ACP, se caractérise essentiellement par :

- la consécration d'un régime préférentiel des échanges ;
- le souci d'assurer une plus grande efficacité de l'aide au moyen d'un processus de programmation ;
- la prise en compte du problème crucial des produits de base.

C'est également au cours de cette période que l'aide au développement s'étend à des pays situés dans d'autres régions que l'Afrique - pays méditerranéens, Asie et Amérique Latine - traduisant ainsi le processus de mondialisation de la politique communautaire de coopération, à partir des années 1970.

C - LA CONVENTION DE LOMÉ IV ET LE TRAITÉ DE MAASTRICHT

La première convention de Lomé a constitué, à l'époque, un modèle unique de coopération internationale. Depuis 1975, les conventions UE-ACP ont permis aux pays-membres d'adapter les objectifs et les instruments de la coopération, sans remettre en cause la philosophie du développement. La politique de coopération a ainsi progressivement été réorientée pour tenir compte :

- de la conception du rôle de l'Etat, autrefois considéré comme seul capable de mobiliser les ressources en capital nécessaires au développement économique, désormais centré sur l'établissement et le maintien d'un cadre légal qui garantisse les droits et les libertés fondamentales et qui soit capable d'assurer les services sociaux ;
- du passage d'une conception de l'industrialisation basée sur la substitution à l'importation, à une conception axée sur le développement de l'exportation comme moteur de croissance.

La convention de Lomé IV, signée en 1990, s'inscrit dans une nouvelle phase :

- pour la première fois dans l'histoire des relations UE-ACP, le contrat qui unit les deux groupes de partenaires est conclu pour une durée de dix années (toutefois les aides financières, ainsi qu'une révision partielle de la convention, doivent faire l'objet d'un second protocole à l'issue d'une première période de cinq années) ;
- plusieurs dispositions commerciales de la convention invitent à sauvegarder de manière spécifique les intérêts des pays ACP partenaires lorsque ceux-ci risquent d'être affectés par l'évolution de la législation communautaire ;
- la convention de Lomé IV franchit un pas déterminant en incluant dans le texte même de l'accord la nécessité de veiller au respect des droits de l'homme ;

- parmi les divers apports du Traité sur l'Union européenne, la dimension « relations extérieures » constitue un élément novateur, qui se manifeste notamment par le nouveau titre « coopération au développement » destiné à compléter la panoplie des politiques communautaires.

L'existence d'une politique communautaire de coopération au développement se trouve ainsi consacrée, et cela de façon distincte, de la politique extérieure et de sécurité commune (PESC) proprement dite.

Le nouveau titre ainsi ajouté au dispositif initial du Traité de Rome comporte cinq articles dont on retiendra essentiellement deux traits dominants :

- la formulation **d'objectifs** précis pour la conduite de cette politique, appelée à favoriser ainsi le développement économique et social durable des PVD, leur insertion progressive et harmonieuse dans l'économie mondiale, la lutte contre la pauvreté, la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
- l'invitation adressée à la Communauté de mener cette politique dans un esprit de **coordination** avec les Etats-membres, y compris dans les enceintes internationales, et de **cohérence** entre les différentes politiques communautaires - au premier rang desquelles se profilent assurément la PAC et la PESC.

Avec les nouvelles perspectives ouvertes par le Traité de Maastricht et les bouleversements accélérés de la situation mondiale depuis le début de la décennie en cours¹, une mutation fondamentale se produit dans l'approche des relations CE-ACP : la fin de la neutralité politique.

Comme l'écrivait un ancien directeur général du développement de la Commission, en 1996² « *Avant Maastricht, la politique étrangère ne faisait notoirement pas partie des objets du Traité. C'est d'ailleurs pourquoi, jusque dans les années 1980, la politique de coopération au développement de la Communauté s'est caractérisée par sa neutralité politique. Cette attitude était perçue comme un atout pendant la guerre froide. La Communauté a en effet été en mesure d'entretenir des relations contractuelles et un dialogue en matière de développement avec les régimes qui, pour des raisons politiques, n'entraient pas en ligne de compte sur le plan bilatéral pour les Etats-membres.*

¹ L'Union européenne s'est enrichie au même moment d'une Allemagne « élargie » et de trois nouveaux Etats-membres.

² M. D. Frisch, « *Contribution au commentaire du Traité de Maastricht* », in 343ème supplément à Handbuch des Europäischen Rechts, Nomos Verlagsgesellschaft Baden Baden, mai 1996.

Les Etats-membres ont d'ailleurs souvent utilisé la filière neutre de la Communauté lorsqu'il y avait lieu de lever des tensions bilatérales avec tel ou tel pays.

Lors de la révision à mi-parcours de la convention de Lomé IV, le texte a été enrichi de termes tels que les « principes démocratiques », « l'état de droit » et la « bonne gestion des affaires publiques » et a ainsi été rapproché de la terminologie de Maastricht.

L'époque de la neutralité dans la politique européenne de développement appartient ainsi définitivement au passé ».

Annexe 10 (suite) : Pays participants, de Yaoundé I à Lomé IV bis

Liste initiale de Yaoundé I - 1963 -	Adhésion lors de Yaoundé II - 1969 -	Adhésions lors de Lomé I - 1975 -	Adhésions lors de Lomé II - 1980 -	Adhésions lors de Lomé III - 1985 -	Adhésions lors de Lomé IV - 1990 -	Adhésions lors de Lomé IV bis
Bénin Burundi Cameroun Côte d'Ivoire Gabon Guinée Haute Volta Madagascar Mali Mauritanie Niger République Centre Africaine Rwanda Sénégal Somalie Tchad Togo	Congo Maurice Zaïre	Bahamas Barbade Botswana Fidji Gambie Ghana Grenade Guyana Jamaïque Kenya Lesotho Malawi Nigeria Ouganda Samoa Occident Sierra Leone Swaziland Tanzanie Tonga Trinité et Tobago Zambie (membres du Commonwealth) Ethiopie Guinée Bissau Guinée Equatoriale Liberia Soudan (non membres du Commonwealth)	Cap-Vert Comores Djibouti Dominique Kiribati Papouasie-Nouvelle Guinée Sainte-Lucie Salomon Sao Tomé et Príncipe Seychelles Suriname Tuvalu Zimbabwe	Angola Antigua et Bardura Belize Mozambique Saint-Kitts et Nevis-Anguilla St-Vincent et les Grenadines Vanuatu	Erythrée Namibie République dominicaine	Afrique du Sud
17 pays associés africains et malgaches	20 pays associés africains et malgaches	46 pays ACP	59 pays ACP	66 pays ACP	70 pays ACP	71 pays ACP

Pour mémoire, composition de la CEE, puis de l'Union européenne :

1957 : Allemagne, Belgique, France, Italie, Pays-Bas, Luxembourg ;

1973 : adhésions du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni ;

1980 : adhésions de la Grèce ;

1986 : adhésions de l'Espagne et du Portugal ;

1995 : adhésions de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède.

CAHIER N° 1
FICHES DES HUIT PAYS DE L'UEMOA

BÉNIN

I - DONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET HUMAINES

- Superficie : 115 762 km²
- Population : 5,475 millions d'habitants (1995). Population formée d'une quarantaine d'ethnies (Fon, Yorouba, Adja, Baribas, Peuls, Sombas). Langue officielle : le français. Langues locales : Fon, Yorouba, Dendi)
- Part de la population urbaine : 15 %
- Densité : 47,3 habitants/km²
- Taux de croissance démographique : 2,9 % (moyenne 1980-1997)
- Rythme doublement de la population : 21 ans
- Estimation population 2010 : 8 357 000 habitants
- Population urbaine : 38 %
- Principales villes (1994) : Porto-Novo (capitale officielle, 200 000 hab.), Cotonou (750 000 hab.), Djougou (132 000 hab.), Parakou (120 000 hab.)

II - INDICATEURS SOCIAUX¹

- Espérance de vie en 1996: 55
- Taux de mortalité infantile en 1996 (pour 1 000 naissances) : 87
- Taux d'alphabétisation des adultes : 35,5 %
- Indicateur de développement humain² : 0,368
- Indice synthétique de fécondité en 1996 : 5,9
- Répartition population en 1990 : agriculture : 64 %
industrie : 8 %
services : 28 %

¹ Source : Banque Mondiale 1996.

² L'indice de développement humain (IDH) selon le programme des Nations Unies pour le développement regroupe trois données :

- le pouvoir d'achat réel,
- l'espérance de vie,
- le niveau de l'éducation par habitant.

III - SITUATION POLITIQUE : LE BÉNIN EST UN DES PAYS LES PLUS AVANCÉS DANS LE PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION

- **Rappel historique**

L'histoire du Bénin est celle d'une succession de royaumes : Abomey, Fitta, Savalou, Porto-Novo, Yoruba, Bariba et enfin Nikki.

En 1704, la France reçoit l'autorisation de construire un port à Ouidah et, en 1752, les Portugais fondent Porto-Novo. Le 22 juin 1894, un décret établit la dénomination des nouveaux territoires « colonie du Dahomey et ses dépendances » avec octroi d'une autonomie qu'il gardera jusqu'au 18 octobre 1904, date à laquelle il est incorporé à l'AOF.

La république est proclamée le 4 décembre 1958 et le Dahomey devient un Etat indépendant le 1er août 1960. Il est membre de l'ONU et de nombreuses organisations internationales. Le 30 novembre 1975, le Dahomey devient la République populaire du Bénin.

- **Régime politique**

Mathieu Kérékou, qui a dirigé le pays de 1972 à 1991, a été élu Président de la République le 18 mars 1996. A la suite du départ de M. Houngbédji, un nouveau gouvernement, ne comprenant plus de poste de Premier ministre, a été formé en mai 1998.

- **Résumé politique**

Après 17 ans de régime marxiste, six putschs, huit textes constitutionnels et onze chefs d'Etat depuis sa création en 1975, la république du Bénin a souffert d'une instabilité dont peu de pays d'Afrique ont pâti. Le 7 décembre 1989, le président Kérékou cède à la pression conjuguée de la rue et des bailleurs de fonds et annonce l'abandon du marxisme léninisme et du rôle directeur du parti. Du 19 au 28 février 1990, une conférence nationale est tenue sous la présidence de Monseigneur De Souza, évêque de Cotonou. Après une semaine de débat, la conférence se proclame souveraine et décide du caractère exécutoire de ses décisions. Ce qui est finalement accepté par le président Kérékou.

De cette conférence, sont nés : un gouvernement de transition dirigé par Nicéphore Soglo et un Haut Conseil de la République (organe législatif) qui ont cohabité avec le Président Kérékou jusqu'aux élections présidentielles des 10 et 20 mars 1991 ayant abouti à l'investiture, le 4 avril 1991 du nouveau président élu, Nicéphore Soglo. Depuis cette date, prévaut au Bénin un régime présidentiel assorti d'un multipartisme, du respect des libertés et des droits de l'homme ; la nouvelle politique ainsi inaugurée étant dénommée « Renouveau démocratique » (ce groupe compte trente-quatre députés de dix partis différents).

En juin 1993, installation de la Cour constitutionnelle. Elisabeth Pognon est élue à sa présidence.

Le Bénin est devenu dans le domaine politique un pays exemplaire pour l'Afrique subsaharienne. En effet, contrairement aux précédentes mutations institutionnelles, la transition du régime marxiste au régime démocratique s'est

effectuée sans coup d'Etat et sans effusion de sang, seul le pouvoir des urnes l'a emporté sur la force des armes.

La constitution béninoise, adoptée par référendum après la conférence nationale, garantit les libertés d'association, de réunion et de pensée, de conscience, de religion, d'opinion et d'expression ; la propriété individuelle et collective, privée et publique ; les étrangers bénéficient des mêmes droits et libertés que les citoyens béninois. La constitution prévoit plusieurs institutions de contre pouvoirs pour réguler le fonctionnement de l'Etat. La proximité du Nigeria y demeure le principal déterminant économique, tandis que la situation des finances nationales s'améliore.

- **Institutions et vie politique**

Nature : république démocratique. Constitution, Assemblée nationale (dont le parti Démocratie et Solidarité détient la majorité au sein du bureau, avec quatre membres sur sept), Conseil économique et social, Cour constitutionnelle, Cour suprême, haute autorité de l'audiovisuel et de la communication. Pouvoir législatif constitué de 83 députés. Le chef d'Etat est élu pour cinq ans avec mandat renouvelable une seule fois. Il dispose, pour gouverner, d'une constitution représentant un subtil compromis entre les constitutions américaine et française.

Les principaux partis politiques : Renouveau démocratique, Parti social démocrate (PSD), Rassemblement des démocrates libéraux (RDL), Notre cause commune (NCC), Alliance pour un renouveau civique (ARC).

Depuis les dernières élections législatives (mars 1999), l'opposition détient la majorité.

IV - DONNÉES ÉCONOMIQUES

• PIB au prix du marché	1994	831,1 milliards de francs CFA
	1997	1 269,5 milliards de francs CFA
• PNB par habitant	1980	410 dollars US
	1996	287 dollars US
	1997	397 dollars US
• Taux de croissance PIB	1985-1994	- 0,8 %
• Epargne intérieure brute	1997	140,1 milliards de francs CFA
• Taux de croissance du PIB en volume	1997	6 %
• Taux d'inflation annuel moyen	1994	37,4 %
	1995	14,4 %
	1996	4,7 %
• Taux d'inflation en 1996 (glissement annuel)		6,8 %
• Répartition des secteurs d'activité :		
- Agriculture		33,9 %
- Industrie		13,9 %
- Services		52,2 %
• Exportations de biens (FOB)	1996	216,2 milliards de francs CFA
• Exportations de biens (FOB)	1997	236,3 milliards de francs CFA
• Importations de biens (FOB)	1996	280,2 milliards de francs CFA
• Importations de biens (FOB)	1997	302,2 milliards de francs CFA
• Dette totale/PNB	1997	73,6 %
• Taux d'investissement intérieur brut		18,1 %
• Investissement		229,4 milliards de francs CFA

Source : Banque de France.

V - SITUATION ÉCONOMIQUE

Le Bénin est un pays pauvre, géré avec prudence, et dont la situation politique n'est pas encore stabilisée.

- **Une économie ouverte**

L'économie béninoise dispose de peu de ressources naturelles. Son agriculture (le secteur primaire représente 31 % du PIB et emploie près de 70 % de la population active) lui assure l'autosuffisance alimentaire mais elle dépend à plus de 80 % de l'extérieur pour son approvisionnement en énergie. La première culture d'exportation est le coton. Dans un contexte mondial de baisse de l'offre et d'augmentation des cours, la récolte 1995-96 a été exceptionnelle, mais la récolte 1996-97 avec 360 000 t a été décevante par rapport aux 450 000 t escomptées.

Le secteur secondaire étant peu développé (13 % du PIB), l'économie béninoise repose essentiellement sur les échanges de marchandises à destination des pays enclavés et en provenance du Nigeria. Le commerce formel et informel entre le Bénin et son imposant voisin est très actif : le marché béninois est ainsi approvisionné à 85 % par le carburant de contrebande venu du Nigeria. Cette proximité a créé une forte dépendance du Bénin. Le Bénin entretient aussi des

liens commerciaux importants avec les pays voisins de la zone franc : Togo, Burkina Faso, Niger.

- **Une économie encore fragile**

Avec une inflation désormais maîtrisée (4,7 % en 1996 et 3,5 % en 1997), le Bénin a retrouvé le chemin de la croissance (5,5 % en termes réels en 1996 et 6 % en 1997). La situation économique du Bénin s'est considérablement améliorée depuis le début du programme d'ajustement structurel en 1989 mais un développement durable de son économie passe toujours par une diversification de sa production et de ses exportations, qui tarde à s'amorcer.

Le Bénin s'est engagé à partir de 1989 dans un processus d'ajustement structurel pour lequel il a reçu un appui massif de la communauté internationale : après deux accords annuels, le FMI a mis en place en 1993 une première FASR couvrant la période 1994-1996 et en août 1996 une deuxième d'un montant de 27 milliards ; la Banque Mondiale a accordé en 1996 un 3^{ème} PAS de 40 milliards de dollars au Bénin. Le décaissement de la 2^{ème} tranche de ce concours (20 milliards de dollars) connaît des retards en raison des difficultés rencontrées dans la réforme de la filière coton. Un nouveau programme indicatif, pour le VIII^e FED, signé le 6 mars 1997, a fixé à 120,5 mécus l'enveloppe de l'aide communautaire et à 10 mécus la contribution de la Banque européenne d'investissement (une première tranche de 70 %, soit 84,3 mécus étant immédiatement utilisable). Le Bénin a obtenu le 23 octobre 1996 un nouvel accord de rééchelonnement de sa dette en Club de Paris (annulation de dette pour un montant de 90 milliards de \$). Le Bénin n'est pas éligible à l'initiative sur la dette des pays pauvres très endettés dite PPTE, le remboursement de la dette étant jugé soutenable.

Les récoltes de coton de ces dernières années (360 000 t de coton-graine en 1997-1998) et les efforts d'assainissement des finances publiques ont permis un redressement de la situation financière de l'Etat. Signe d'une reprise de l'activité, les importations ont sensiblement augmenté en 1995 et 1996, sans pour autant aggraver le déficit du commerce extérieur qui tend à se résorber. La principale faiblesse demeure la part excessive du coton dans les exportations du pays (près de 80 %) et le manque de performance de l'industrie béninoise. L'environnement juridique et judiciaire défavorable, comme la corruption et les lenteurs administratives, constituent un frein important au développement des investissements. Au début de 1998, une crise énergétique, provoquée par la sécheresse et la réduction des approvisionnements ghanéens en électricité, a ralenti l'activité du pays.

La Conférence économique nationale de décembre 1996 a permis au Président Kérékou de faire avaliser son programme économique (poursuite du redressement économique et financier avec une attention particulière pour les conséquences sociales de l'ajustement) par l'ensemble des forces politiques et sociales.

VI - RELATIONS FRANCO-BÉNINOISES

- **Relations politiques**

Dans ce pays, dont les sentiments francophiles sont profonds, l'action de la France est bien perçue. Les relations entre la France et le Bénin se sont encore resserrées depuis 1990.

- **Relations commerciales**

La France bénéficie d'un excédent commercial dans ses échanges avec le Bénin. Avec une part de marché de 26 %, la France est le premier fournisseur officiel du Bénin.

La France est aussi le premier investisseur étranger au Bénin. Une quarantaine de sociétés à capitaux majoritairement français sont implantées dans les secteurs des travaux publics et du tertiaire.

- **Aide française**

L'appui au Bénin de 1985 à 1995 s'est élevé à 3,25 milliards de francs dont 1,1 milliard de francs pour la coopération, 1,63 milliard de francs pour la CFD et 510 millions de francs pour l'ajustement structurel ; en 1996, l'APD a été de 174,6 millions de francs.

En dépit de l'arrêt de l'aide à l'ajustement structurel à partir de 1995, compte tenu de l'importance des financements multilatéraux et bilatéraux et des résultats produits par les efforts d'ajustement, la France reste le premier partenaire au développement du Bénin. La France a procédé à l'annulation de 800 millions de francs de dette. Le dernier concours à l'ajustement date de 1994 avec 20 millions de francs.

- **La Coopération française**

Pour 1997, le programme FAC se monte à 32 millions de francs dont 8 millions de francs pour l'enseignement, 2,5 millions de francs pour la jeunesse et les sports, 3 millions de francs pour la documentation et la lecture publique, 5 millions de francs pour l'Etat de droit, 6 millions de francs pour l'appui aux administrations économiques et financières, 3 millions de francs en appui au secteur privé et 4,5 millions de francs pour le Fonds Social de Développement.

Pour 1998, une enveloppe de 35 millions de francs est programmé avec 7 projets : enseignement supérieur et recherche, appui du secteur de la santé, Etat de droit, appui au développement culturel, lecteur public, promotion du monde rural.

BURKINA FASO

I - DONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET HUMAINES

- Superficie : 274 122 km²
- Population : 11,29 millions d'habitants (1997). La population est formée essentiellement de Mossis, mais comprend aussi d'autres ethnies, notamment les Bobos, les Gourounsis et les Lobis. Le français est la langue officielle, mais d'autres langues comme le more, le peul, le dioula, le gourmantché et le senoufo sont utilisées.
- Taux d'urbanisation : 23 %.
- Taux de croissance démographique : 2,8 % (moyenne 1990-1997).
- Principales villes (1993) : Ouagadougou (690 000 habitants), Bobo-Dioulasso (300 000 habitants), Koudougou (105 000 habitants), Ouahigaya.

II - INDICATEURS SOCIAUX¹

- Espérance de vie en 1996 : 46 ans
- Espérance de vie des hommes : 45 ans
- Espérance de vie des femmes : 47 ans
- Taux d'alphabétisation des adultes : 18,7
- Indicateur de développement humain : 0,221 (172^e rang mondial)
- Taux de mortalité infantile en 1996 (pour 1 000 naissances) : 98
- Taux de scolarisation : 30,6 % (1992)
- Indice synthétique de fécondité : 6,7

« Le Burkina est parmi les pays les plus en retard en matière d'éducation et d'alphabétisation. Actuellement il existe 8 à 9 000 enseignants dans le primaire et 2 000 dans le secondaire. A moyen terme, le Burkina souhaite atteindre un taux d'alphabétisation de 30 à 40 %. Entre autres, l'un de ses objectifs est la scolarisation des filles et lorsque le Burkina sera enfin parvenu à accroître le taux de scolarisation des filles, l'impact sur le développement sera évident ». - (Extrait de l'interview du ministre des Finances et du Plan).

¹ Source : Banque Mondiale 1996.

III - SITUATION POLITIQUE

- **Rappel historique**

L'histoire du Burkina-Faso (ex Haute-Volta) est, en fait, celle de différents royaumes, dont certains connurent des heures de gloire : les empires Mossi (Tenkodogo, Ouagadougou, Yatenga, Gourma) remarquables par leur forte organisation intérieure, politique et sociale et leur art militaire, les royaumes de Gouiriko et de Kendegoudou au XIX^e siècle, puis le royaume de Liptako. C'est donc davantage une histoire des peuples que celle d'une nation. Seul, le rôle prépondérant joué par les Mossi, organisés en Etat cherchant à étendre leur territoire, lui donne une certaine cohérence.

En 1919, la Haute-Volta devient territoire d'outre-mer pour être partagée, en 1932, entre le Soudan, le Niger et la Côte d'Ivoire. La réunification de la Haute-Volta est réalisée en 1947.

- 11 décembre 1985 : proclamation de la République de Haute-Volta, Maurice Yameogo est nommé Président.
- 5 août 1960 : proclamation de l'indépendance.

- **Régime politique**

L'élection présidentielle de décembre 1998 a renouvelé M. Blaise Compaoré, au pouvoir depuis 1987, dans ses fonctions de Chef de l'Etat. Les élections législatives tenues en mai 1997 ont reconduit la majorité présidentielle.

- **Résumé politique**

- Type de gouvernement : présidentiel ;
- La durée du mandat présidentiel est de 7 ans renouvelable ;
- Nouvelle constitution approuvée par voie de référendum le 2 juin 1991 ;
- sept ans après l'adoption de la Constitution, la mise en place des institutions est achevée : Assemblée Nationale ; Cour Suprême ; Conseil économique et social.

Enfin, la décentralisation représente la dernière étape de ce processus.

IV - DONNÉES ÉCONOMIQUES

• PIB (au prix marché)	1994	1 029,4 milliards FCFA
	1997	1 397,7 milliards FCFA
• PNB par habitant	1980	241 US dollars
	1997	212 US dollars
• Taux de croissance PIB	1995	- 7,8 %
	1996	+ 6,1 %
• Taux d'inflation	1996	+ 6,7 %
	1997	+ 3,5 % (prévision)
• Epargne intérieure brute	1997	128,2 milliards FCFA

Répartition par secteurs d'activité

	Primaire	Secondaire	Tertiaire
PIB	38,8 %	18,9 %	42,3 %
Population active	84,1 %	5,3 %	10,6 %

• Exportations de biens FOB	1997	146,2 milliards FCFA
	1994	119,7 milliards FCFA
• Importations de biens FOB	1997	317,6 milliards FCFA
	1994	191,2 milliards FCFA
• Dette totale/PNB	1997	51,2 %
• Taux investissement	1997	26,2 %
• Investissement	1997	365,7 milliards FCFA

Source : Banque de France.

V - SITUATION ÉCONOMIQUE

- **L'économie burkinabé souffre de handicaps**

Le Burkina Faso est un pays pauvre, enclavé et géré avec prudence et rigueur. L'opposition demeure faible.

L'économie burkinabé repose sur :

- l'agriculture et l'élevage ;
- l'exploitation minière (métaux précieux) ;
- les revenus des travailleurs émigrés.

L'aide extérieure vient compléter ce dispositif.

La dévaluation a eu des effets positifs, en particulier dans les secteurs liés à l'agriculture et aux mines.

Les exportations sont peu diversifiées. Le coton, principale source de revenu, est fortement soumis aux aléas climatiques des pays sahéliens et aux variations des cours mondiaux.

La balance des paiements est encore largement déficitaire, rendant le pays très dépendant de l'aide internationale.

Le Burkina Faso se montre très ouvert aux opérateurs extérieurs et il n'y a pas de restrictions au droit des étrangers.

Les secteurs en expansion sont les mines, l'équipement et l'hydraulique et, de façon générale, grâce à l'appui des bailleurs de fonds internationaux, les grands projets d'infrastructure.

Par ailleurs, le Burkina Faso est réputé pour la qualité, le sérieux de sa main-d'oeuvre et son coût peu onéreux (salaire minimum : 250 FF par mois). En outre, les Burkinabès sont mobiles et représente la plus forte population immigrée en Côte d'Ivoire. (Source : MOCI - janvier 1998).

Avec un PIB d'environ 215 dollars par habitant en 1997, le Burkina fait partie des pays les moins avancés. Son enclavement et la quasi-absence de ressources naturelles contrarient son développement économique. De plus, il connaît une croissance démographique de 2,7 % par an.

- **Les liens sont rétablis avec les institutions internationales**

Le Burkina est parvenu à assurer seul le service de sa dette extérieure jusqu'en 1988. La **dégradation** de sa situation budgétaire l'a alors contraint à engager des **négociations avec les institutions de Bretton-Woods**. Il a ainsi bénéficié d'une **FAS en 1991** et d'une **FASR en 1993**, mais les **dérapages** constatés dans la mise en oeuvre de la politique d'ajustement ont conduit le F.M.I. à suspendre ses versements.

La dévaluation du 12 janvier 1994 a été l'occasion de renouer avec le F.M.I. qui a retenu trois critères d'ajustement : la résorption des arriérés intérieurs, le désendettement et l'amélioration de la position nette du gouvernement. La trésorerie de l'Etat restant tendue, la réalisation simultanée de ces trois critères est difficile. Pourtant, une politique économique rigoureuse a permis de négocier un **second accord de FASR avec le FMI en juin 1996**.

Le 18 mai 1998, le **Conseil d'Administration du FMI** a approuvé sans difficulté la revue à mi-parcours de cet accord et a **exprimé sa satisfaction à l'égard de la mise en oeuvre du programme**, qu'il s'agisse de la performance macro-économique ou du processus de réformes structurelles.

Par ailleurs, le Burkina Faso a obtenu le 20 juin 1996, en **Club de Paris**, la **consolidation de sa dette extérieure bilatérale**. Il est éligible à la **nouvelle initiative sur la dette des pays pauvres les plus endettés** ce qui lui permettra d'obtenir la consolidation de sa dette multilatérale.

Les **relations avec la Banque Mondiale** ont, elles, connu **une certaine dégradation**. La Banque Mondiale a en effet décidé de surseoir à l'octroi d'un concours de 30 millions de dollars destiné à financer la seconde phase du programme d'ajustement sectoriel agricole (PASA II), au motif du retard pris dans la réforme de la filière sucrière ainsi que du ministère de l'Agriculture. En

outre, la Banque Mondiale déplore la lenteur des décaissements sur les projets qu'elle finance.

- **Des efforts sont fournis pour tirer parti de la dévaluation**

A la différence de ce qui a été observé dans les pays voisins du Burkina Faso, la dévaluation du FCFA a suscité peu de remous sociaux, du fait notamment de l'absence d'unité syndicale.

Le bilan économique de cette dévaluation est nuancé :

- le **taux de croissance du PIB**, qui était de 1 % en 1994, a atteint **6,1 % en 1996** (grâce notamment aux très bons résultats de la campagne cotonnière) ;
- le **déficit de la balance commerciale** s'est quant à lui creusé et le poids de la dette publique a fortement augmenté. Un Comité national de la dette publique a d'ailleurs été institué en novembre 1996 pour coordonner et contrôler toutes les initiatives en matières d'endettement de l'Etat ;
- **l'inflation a été maîtrisée** (7,8 % en 1995 et 6,7 % en 1996), mais le Burkina Faso reste l'un des pays les plus inflationnistes de l'UEMOA ;
- le **recouvrement des recettes publiques s'est amélioré** mais les dépenses budgétaires, notamment salariales, sont supérieures aux prévisions ;
- la **filière coton**, après avoir rencontré des problèmes structurels, a connu une **forte croissance** pour atteindre la production record de 300 000 tonnes pour la campagne 1997-1998 ;
- le **secteur de l'élevage** a bénéficié d'un **fort gain de compétitivité**, qui s'est traduit par un doublement des exportations ;
- le **secteur minier ne participe** encore que **de façon assez modeste à la richesse nationale**. Le seul minerai actuellement exploité est l'or, qui constitue la troisième recette d'exportation. Ce secteur, en baisse ces dernières années par suite de l'épuisement des filons en cours d'exploitation (2,4 tonnes en 1995 ; 0,5 tonne en 1996), est appelé à connaître un développement important. A cette fin, une loi favorable aux investissements miniers a été adoptée par l'Assemblée Nationale en octobre dernier. Les investissements miniers s'élèvent à 300 millions de francs en 1996. Les réserves conséquentes de manganèse et de zinc sont connues depuis fort longtemps, mais leur exploitation se heurte à des problèmes de rentabilité.

VI - RELATIONS BILATÉRALES AVEC LA FRANCE

- **Relations politiques**

Le Burkina Faso et la France entretiennent des relations suivies, alimentées par de fréquentes visites et par une coopération décentralisée active.

- **Echanges commerciaux**

La France est le premier partenaire commercial du Burkina Faso (27 % de ses échanges commerciaux), son **troisième client** après l'Indonésie et la Suisse, et son **premier fournisseur** devant la Côte d'Ivoire et le Japon. Les **exportations** françaises, qui ont crû de 16 % en 1996, sont essentiellement composées de produits industriels élaborés (33 % du total de nos exportations), de biens de consommation (23 %) et de véhicules et pièces détachés pour véhicules (38 %). Les produits agro-alimentaires représentent 12 % du total de nos exportations au Burkina Faso.

La France **importe** essentiellement des légumes et des métaux (or) du Burkina Faso.

Après s'être contractés, **nos échanges ont dépassé le niveau d'avant la dévaluation** (816 millions de francs en 1993 ; 907 millions de francs en 1997) et sont largement excédentaires (excédent de 781 millions de francs en 1997). On assiste à une forte reprise des exportations françaises vers le Burkina Faso, liée à la reconstitution des stocks (+ 42 % en 1995), et à une baisse des importations (30 % en 1995).

Avec **70 entreprises françaises dont une quarantaine de filiales internationales** implantées au Burkina Faso, la France est le premier partenaire du Burkina Faso et représente 75 % du stock d'investissements étrangers.

- **Aide française**

La France est le premier bailleur d'aide bilatérale du Burkina Faso (24 % de l'aide totale). **Entre 1990 et 1995**, les engagements de l'aide française au Burkina Faso atteignent **près de 3 milliards de francs** (hors annulation et rééchelonnement de dette). En 1997, l'aide française s'est élevée à 511 millions de francs.

COTE D'IVOIRE

I - DONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET HUMAINES

- Superficie : 322 463 km²
- Population : 15,3 millions d'habitants (estimation 1996). Population formée d'une soixantaine d'ethnies (parmi lesquelles les Baoulés, Dioulas, Bétés, Malinkés, Sénoufos). La population d'origine étrangère représente 4,3 millions d'habitants.
- Part de la population urbaine : 48 % ; densité : 46 habitants/km².
- Taux de croissance démographique : 2,9 % (moyenne 1990-1997)
- Principales villes : Abidjan (2 500 000 hab. en 1996), Daola (123 000 hab. en 1995), Yamoussoukro, capitale administrative depuis mars 1983, (110 000 hab. en 1995).

II - INDICATEURS SOCIAUX

- Espérance de vie en 1996 : 54 ans
- Espérance de vie des hommes : 53 ans
- Espérance de vie des femmes : 56 ans
- Taux de mortalité infantile en 1996 (pour 1 000 naissances) : 84
- Taux d'alphabétisation des adultes : 39,4 %
- Indicateur de développement humain : 0,368 %
- Indice synthétique de fécondité : 5,1
- Répartition de la population par secteur (en %) :

	1970	1975	1980	1985	1991	1992	1993	1994	1995
Agriculture	76	71	65	60	53	52	51	51	50
Industrie	6	7	8	10	12	13	13	14	14
Services	18	22	27	30	35	35	36	36	37

- Santé
 - plus d'un million de séropositifs recensés en 1992
 - la tuberculose est l'infection la plus développée
- Education

La politique vigoureuse d'éducation et de formation s'est traduite par une augmentation du taux de scolarisation qui se situe autour de : 66,7 % pour l'ensemble du pays, 76,5 pour les garçons, 56,7 pour les filles.

L'enseignement technique et professionnel bénéficie d'un redéploiement de formations existantes vers des qualifications ciblées sur l'emploi.

III - SITUATION POLITIQUE

- **Rappel historique**

Dans les siècles passés, la Côte d'Ivoire était désignée par des vocables imagés tels que « Côte des Bonnes Gens », « Côte des Graines » ou, par allusion à la présence de nombreux éléphants, « Côte des Dents ». Analogue à cette dernière appellation, celle de « Côte d'Ivoire » fut adoptée en 1893.

Par ailleurs, on sait peu de choses du passé lointain de la Côte d'Ivoire, ainsi que les populations anciennes (Krou, Dan, Sénoufo) qui ont rayonné entre le Liberia, la Guinée, le Burkina-Faso et le Ghana. C'est seulement en 1840 qu'eut lieu la première mission officielle, puis furent fondés les premiers comptoirs : Fort-de-Joinville de Nemours à Grand-Bassam.

La première capitale fut Grand-Bassam, puis Bingerville, en 1900, du nom du premier gouverneur de la Côte d'Ivoire, Binger, qui installa de nombreux postes et établit des frontières définitives. ABIDJAN ne prit son nom qu'en 1934. Devenue territoire d'Outre-mer en 1946, la Côte d'Ivoire décide, lors du référendum du 28 septembre 1958, de rester au sein de la Communauté française en accédant à l'autonomie interne. Le 4 décembre 1958, la République laïque est proclamée.

- **Régime politique**

M. Henri Konan Bédié a été élu Président de la République le 22 octobre 1995. Les élections législatives et municipales ont respectivement eu lieu en novembre et en décembre 1995. Les prochaines élections présidentielles sont prévues en l'an 2000.

- **Institutions et vie politique**

Constitution promulguée le 31 octobre 1960. La réforme constitutionnelle votée le 30 juin 1998 par les seuls députés du PDCI (instance de soutien au Président) renforce le caractère présidentiel du régime.

- **Assemblée Nationale** : Députés élus par circonscriptions électorales au suffrage universel direct et au scrutin majoritaire à un tour.
- **Conseil économique et social** : 120 conseillers économiques et sociaux doivent assurer à l'institution son rôle d'assemblée consultative.
- **Cour Suprême** : elle comprend : la Chambre des Comptes, la Chambre Administrative, la Chambre Constitutionnelle et la Chambre Judiciaire.

Après les troubles qui ont marqué les élections générales (fin 1995 et début 1996), la situation est redevenue normale.

Le nouveau pouvoir fait preuve à la fois d'ouverture et de détermination.

IV - DONNÉES ÉCONOMIQUES

- PIB au prix du marché : 1994 : 4 136,2 en milliards FCFA
1997 : 6 003,2 en milliards FCFA
- PIB par habitant : USD 670 (1997)
- PNB par habitant : 1980 : 1 000 USD dollars
1996 : 721 USD dollars
- Taux de croissance du PIB en volume 97/96 : 6,9 %
- Taux d'inflation : 1995 : 7,1 %
1996 : 3,5 %
1997 : 5,2 %
- Epargne intérieure brute : 1 471,9 milliards FCFA (97)
- Répartition par secteurs d'activité

	Primaire	Secondaire	Tertiaire
PIB	28 %	20 %	52 %
Population active	49 %	14 %	37 %
- Exportations de biens (FOB), 1997 : 2 441,6 milliards de FCFA
- Importations de biens (FOB), 1997 : 1 387,8 milliards de FCFA
- Dette totale/PNB en 1997 : 201,3 %
- Taux d'investissement en % en 1997 : 16,1 %
- Investissement en 1997 : 964,1 milliards FCFA.

Source : Banque de France.

V - SITUATION ÉCONOMIQUE

La Côte d'Ivoire dispose d'atouts majeurs : un climat favorable, une ouverture maritime, des infrastructures en bon état, une population alphabétisée et formée, un tissu industriel et une rente à l'exportation, le cacao. Paradoxalement, ces forces semblent avoir suscité un climat d'illusion économique peu propice à la recherche de la compétitivité extérieure.

L'agriculture reste le moteur du développement national (28 % du PIB, 66 % des recettes d'exportations et des emplois)

La Côte d'Ivoire est le premier exportateur mondial pour le cacao et le septième pour le café, produits qui représentent la moitié de ses ressources d'exportation. Elle est aussi un grand exportateur de coprah, de coton, de latex, d'huile de palme, de bananes et d'ananas. En revanche le secteur vivrier souffre de la priorité donnée aux cultures de rente et connaît un déficit structurel, estimé aujourd'hui à 30 % des besoins. Les importations de riz ont fortement augmenté en 1996 et 1997 (de 46 %). Afin de réduire cette **dépendance alimentaire**, le plan quinquennal agricole pour 1998-2002 prévoit de faire passer les superficies irriguées de 20 000 à 70 000 hectares, pour un coût de 1,91 milliards de francs.

Le secteur secondaire (21 % du PIB) - traditionnellement orienté vers les industries agro-alimentaires, le bâtiment et les travaux publics - **est en essor** avec l'exploitation de nouveaux gisements pétroliers et gaziers qui devraient permettre l'autosuffisance énergétique du pays.

Dans le secteur tertiaire (48 % du PIB), ce sont les exportateurs de café-cacao et les distributeurs de produits pétroliers qui génèrent les plus fortes valeurs ajoutées. **La Côte d'Ivoire dispose également d'infrastructures de qualité** (réseau routier, ports et aéroports, télécommunications) qui représentent un atout majeur.

- **La crise économique a frappé la Côte d'Ivoire à partir de 1986**

Elle fut essentiellement provoquée par la chute des cours mondiaux du café et du cacao et le dérapage des dépenses publiques. L'endettement de l'Etat ivoirien avait atteint un niveau considérable que le budget ne permettait plus d'apurer : endettement intérieur égal à deux ans de recettes fiscales et endettement extérieur proche de 18 milliards de dollars, soit **244 % du PNB en 1993**. A partir de la mi-1992, la Côte d'Ivoire cessa progressivement d'honorer ses échéances extérieures. **Le PIB par habitant avait baissé de 25 % entre 1986 et 1991** et cette chute de revenu pour la population, ajoutée à d'autres facteurs tels que l'urbanisation rapide du pays, la forte croissance démographique, la montée de la criminalité et du chômage (surtout dans les villes) entraînèrent une dégradation de la situation sociale en 1991-92, marquée par l'apparition d'un sentiment xénophobe.

Les effets cumulés de la dévaluation FCFA (intervenue en janvier 1994), de la remontée des cours des matières premières agricoles et de la mobilisation exceptionnelle des bailleurs de fonds multi et bilatéraux (13,7 milliards de francs entre 1994 et 1997) ont permis **d'inverser cette tendance**. Depuis 1995, la croissance du PIB est en moyenne de 6 à 7 % par an (6 046 milliards de CFA en 1997). Les revenus ruraux (augmentation du prix d'achat aux planteurs) se sont fortement améliorés et la compétitivité des principales filières d'exportation a été restaurée. Le solde de la balance commerciale est de nouveau positif (8,41 milliards de francs en 1997). **L'investissement national est passé de 8 % du PIB en 1993 à 15 % en 1997**. Le FMI avait prévu une croissance de 6,1 % en 1998.

Malgré ces bonnes performances économiques, la Côte d'Ivoire demeure tributaire de l'extérieur en raison de l'insuffisance de ses cultures vivrières mais surtout **du poids de sa dette extérieure** (l'encours s'élève à 17 milliards de dollars, le service représente 42 % des dépenses de l'Etat en 1997).

Le traitement de cette dette a déjà fait l'objet de concessions importantes. Dès 1994, le dialogue a été renoué avec les institutions de Bretton Woods, qui ont octroyé une FASR de 480 millions de dollars pour accompagner la dévaluation du franc CFA. Elles ont approuvé le 19 mars 1998 un plan de réduction de la dette en application de l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés. Le FMI a annoncé par ailleurs une nouvelle FASR à hauteur de 384 millions de dollars pour permettre la poursuite des programmes menés avec la Banque Mondiale dans les domaines agricoles (libéralisation des filières café,

cacao, privatisation de la Compagnie Ivoirienne des Textiles - CIDT-) et les transports. Le Club de Londres a octroyé le 31 mars 1998 un abaissement de la dette commerciale de 6,8 à 2,15 milliards de francs. Le Club de Paris a décidé le 24 avril 1998 une remise de dette de 8,3 milliards de francs en application des termes de Lyon. Fort de ces allègements, mais aussi de l'augmentation de son excédent primaire (de 1,4 % du PIB en 1994 à 3 % en 1997), le gouvernement ivoirien envisage de réduire de 80 % le stock de sa dette d'ici 2001. **La Côte d'Ivoire bénéficie donc de flux d'aide publique au développement considérables et constants depuis la dévaluation du FCFA** (13,72 milliards de francs de 1994 à 1997, 12 milliards prévus pour 1998-2000).

- **Pour enclencher une croissance durable, la Côte d'Ivoire doit pérenniser le flux de ses investissements**

Le gouvernement, et en particulier le Premier Ministre, M. Kablan Duncan, a entrepris une véritable campagne de promotion du pays auprès des investisseurs privés étrangers. L'objectif est de faire de la Côte d'Ivoire le pays moteur de l'intégration régionale en développant notamment le secteur des services (Bourse des valeurs d'Abidjan), des exportations (avec une diversification des productions agricoles) et des transports. Les privatisations (secteur hôtelier, télécommunications) et les promesses du secteur énergétique (pétrole, gaz) attirent de nouveaux capitaux. Le gouvernement a également lancé un programme de grands travaux pour stimuler la reprise. En outre les phénomènes de corruption dans l'administration et le mauvais fonctionnement de la justice font de **la bonne gouvernance un important défi à relever** si la Côte d'Ivoire veut asseoir durablement les taux de croissance qu'elle affiche aujourd'hui. **A cet égard les mesures prises par le Président Bédié restent largement en deçà des attentes dont la presse ainsi que le Parlement se font régulièrement l'écho.**

La crise de la fin des années 1980 puis l'ajustement structurel ont marginalisé une part importante de la population. On estime que 37 % des Ivoiriens se situent en dessous du revenu mensuel de subsistance (1 577 francs en 1997), contre 11 % en 1985. La croissance démographique (3,8 % de 1980 à 1990), l'urbanisation, mais aussi les transferts de revenus entraînés par la dévaluation du FCFA et la réduction des barrières douanières sont à l'origine d'une forte augmentation de la pauvreté urbaine. Le gouvernement a adopté en juin 1997 une série « d'Axes prioritaires de la lutte contre la pauvreté », inspirés des préceptes de la Banque Mondiale. Il s'agit de faire reculer la pauvreté à un taux de 30 % en 2000, notamment par une série de plans quinquennaux dans les domaines de l'emploi, de la famille, de l'éducation et de la santé. L'éducation devrait recevoir en 2000 une part accrue des ressources budgétaires nationales (39 % au lieu de 30 % aujourd'hui), ainsi que la santé (10 % au lieu de 6,6 %). La jeunesse de la population ivoirienne (48 % auront moins de 15 ans en l'an 2000) souligne l'urgence de ces investissements sociaux.

Le développement économique, notamment agricole, de la Côte d'Ivoire, son potentiel universitaire ainsi que la tradition d'accueil du Président Houphouët Boigny sont à l'origine d'une **présence étrangère significative** (4 millions sur 15 millions d'habitants). Depuis la crise et l'ajustement des années 1980-1990, la

cohabitation entre nationaux et étrangers suscite parfois des conflits. Depuis le début de l'année 1998, à titre d'exemple, dans un contexte de raréfaction des ressources notamment piscicoles, les populations du nord du pays contestent la présence des immigrés Bozos en provenance du Mali. Contrairement au Président Houphouët Boigny qui avait su tirer parti de la présence des étrangers pour le développement notamment agricole de la Côte d'Ivoire, le Président Bédié semble accorder une **préférence à l'emploi des nationaux**, ce qui heurte parfois ses partenaires de l'UEMOA, notamment le Burkina Faso (recours en juillet 1998 auprès de la Cour de Justice de l'UEMOA contre le triplement du coût des titres de séjour, au motif d'entrave à la libre circulation des travailleurs).

Tout d'abord soutenues financièrement par le FMI et par des partenaires extérieurs, toutes ces mesures mises en oeuvre ont permis d'obtenir des résultats appréciables, mais néanmoins insuffisants.

En raison du retard accumulé pour le règlement du service de la dette et de la lenteur de l'Etat à mettre en oeuvre les mesures convenues dans les PAS, les relations entre les institutions de Bretton-Woods, FMI, Banque Mondiale ont été rompues en 1991. Aucun crédit n'a été consenti à la Côte d'Ivoire de 1992 à 1994. A l'exception de la France, beaucoup de bailleurs de fonds observaient une attitude d'expectative.

L'Union Européenne a signé une convention de financement en avril 1994 dans le cadre du troisième PGI-III (programme Général d'Importation).

En dehors du problème financier, le principal défi auquel est confrontée la Côte d'Ivoire est celui de la compétitivité globale de son économie, étroitement liée à l'amélioration de l'environnement des entreprises. L'objectif principal du gouvernement ivoirien a donc été l'amélioration de cette compétitivité à partir de 1990.

VI - RELATIONS FRANCO-IVOIRIENNES

Avant même l'époque des indépendances, la Côte d'Ivoire était apparue comme le territoire le plus prometteur. Le rôle joué par Félix Houphouët Boigny et le développement des plantations en faisaient déjà, avec le Sénégal, la colonie qui comptait le plus au sein de l'AOF. Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire est notre premier partenaire en Afrique francophone dans tous les domaines. Elle constitue la pièce maîtresse de notre influence en Afrique au Sud du Sahara.

- **Relations politiques**

De nombreuses et fréquentes visites alimentent les contacts entre les deux pays.

- **Coopération franco-ivoirienne**

Notre coopération est fondée sur des accords bilatéraux signés en 1961. Notre aide publique au développement comprend des réductions de dettes au titre de l'ajustement structurel, des prêts projets mis en place par l'Agence française de développement (AFD) au profit du secteur privé ou de l'Etat, des subventions sur projets financées par le FAC, et une assistance technique importante. **La**

France est, avec la Banque Mondiale, le principal bailleur de fonds de la Côte d'Ivoire.

Toutefois ses engagements tendent à diminuer depuis 1994. De 1994 à 1998 notre aide civile hors allègement de dette a baissé de 1 808 millions à 576 millions de francs. Cette diminution a notamment concerné notre aide à l'ajustement structurel (de 500 millions de francs à 0,3 million de francs entre 1996 et 1998), et les interventions de l'AFD (de 980 millions de francs en 1996 à 346 millions de francs en 1998). C'est la France qui a accordé à la Côte d'Ivoire les réductions de dettes les plus importantes, en particulier comme contrepartie de la dévaluation du FCFA (8,7 milliards de francs d'annulation de dette de 1994 à 1996). Il est à noter par ailleurs que la France a fortement contribué à la reprise des relations entre la Côte d'Ivoire et les institutions de Bretton-Woods et à l'éligibilité de la Côte d'Ivoire pour l'initiative sur la dette multilatérale. Elle défend également le dossier Côte d'Ivoire au sein du Club de Paris.

Les principales orientations retenues pour la coopération franco-ivoirienne sont le **soutien aux secteurs productifs**, afin de contribuer à la relance de l'économie, **l'appui aux secteurs de l'éducation et de la santé** pour accompagner sur le plan social la politique de rigueur et enfin **l'amélioration de l'efficacité de l'Etat** en particulier dans les domaines des administrations financières, de la justice et de la sécurité (voir cahier n° 2 sur la coopération française dans cinq pays de l'UEMOA).

- **Relations commerciales et industrielles**

Sur le plan commercial, la France est **le premier partenaire de la Côte d'Ivoire** (28,6 % des parts de marché). Celle-ci est, en ce qui concerne la zone franc, notre premier client (devant le Sénégal, le Cameroun et le Gabon) avec 4,58 milliards de francs d'achats et notre premier fournisseur avec près de 5 milliards de francs de ventes en 1998. Traditionnellement excédentaire avec la Côte d'Ivoire, le solde de notre balance commerciale s'était dégradé en 1993, et en 1994 le déficit commercial de la France avait atteint 656,8 millions de francs (chute des importations ivoiriennes suite à la dévaluation du FCFA et augmentation du prix de nos importations en provenance de la Côte d'Ivoire face à la hausse des prix des matières premières agricoles). En 1995, le solde est redevenu positif. L'équilibre a été rétabli en 1997, malgré un **marché ivoirien de plus en plus ouvert et concurrentiel**.

Les intérêts économiques français sont importants dans ce pays, qui fait figure de pilier de la zone franc (60 % de la masse monétaire de l'UEMOA). On estime qu'environ 150 sociétés sont des filiales ou participations de sociétés françaises auxquelles il faut ajouter un nombre important de PME-PMI dirigées par des Français et de présence souvent ancienne. Les entreprises françaises représentent environ **25 % du capital investi** en Côte d'Ivoire. La présence française est particulièrement importante dans l'énergie, la construction et la réparation du matériel de transport, le BTP et l'agro-industrie. Parmi les contrats importants récemment signés on peut citer :

- la prise en concession de l'aéroport d'Abidjan par une filiale de SOFREAVIA et de la CCI de Marseille ;

- la création par France-Télécom, avec une entreprise de droit local, d'une société de téléphones mobiles ;
- la prise de participation majoritaire de France Câbles Radio, filiale de France-Télécom, dans la société CITELCOM (privatisation).

D'autres contrats devraient être signés prochainement dans le cadre des grands travaux d'urbanisme et de logement engagés par le gouvernement ivoirien (construction du 3ème pont d'Abidjan par Bouygues, travaux de 90 milliards CFA).

GUINÉE-BISSAU

I - DONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET HUMAINES

- Superficie : 36 125 km²
- Population : 1,08 millions d'habitants (une trentaine d'ethnies cohabitent).
- Part de la population rurale : 80 %.
- Densité : 30 habitants/km².
- Taux de croissance démographique : 2,1 % (moyenne 1990-1997)
- Principales villes : Bissau, la capitale (250 000 habitants). Cacheu, Bafata et Gabu ne dépassent pas 20 000 habitants.

II - INDICATEURS SOCIAUX

- Espérance de vie en 1996 : 44 ans
- Taux de mortalité infantile en 1996 (pour 1 000 naissances) : 134
- Taux d'alphabétisation des adultes : 53,9 %
- Indicateur de développement humain : 0,291
- Indice synthétique de fécondité : 6,0
- Répartition par secteur d'activité

	Primaire	Secondaire	Tertiaire
PIB	54,4 %	14,5 %	31,1 %
Population active	79,2 %	4,8 %	16,0 %

III - SITUATION POLITIQUE

- **Rappel historique**

La Guinée-Bissau est sortie affaiblie d'une longue guerre d'indépendance (1963-1973). Après la destitution en octobre 1980 de Luis Cabral, elle a connu une ère de stabilité avec le régime militaire du général Joao Vieira.

En 1991, le II^{ème} congrès du Parti unique, le PAIGC (Parti Africain pour l'Indépendance de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert) a adopté une nouvelle constitution et autorisé les partis politiques. Les libertés fondamentales ont été reconnues. Depuis l'instauration du multipartisme, 15 partis d'opposition ont été légalisés.

Malgré ses lenteurs, la transition démocratique s'est réalisée en Guinée-Bissau. Une commission électorale nationale où les représentants de l'opposition étaient majoritaires a préparé les élections. Avec l'aide de divers bailleurs de fonds, celles-ci ont pu se tenir le 3 juillet 1994, dans le calme et sous une observation internationale qui en a reconnu le bon déroulement.

Les élections présidentielles ont vu s'affronter au 2^{ème} tour, le 7 août 1994, M. Koumba Yalla, du PRS et le général Vieira. Celui-ci a été officiellement

investi le 29 septembre 1994, en présence du Président portugais Mario Soares et de quelques chefs d'Etat africains.

Le succès des orientations démocratiques et libérales choisies par le Président Vieira s'est rapidement heurté à diverses contraintes d'ordre humain (administration et Etat très démunis en personnel compétent), à l'absence de règles et de normes clairement établies en matière statistique, fiscale et juridique.

Décidée par le Président Vieira, l'adhésion à l'UEMOA, le 10 mai 1996 et l'entrée dans la zone franc le 2 mai 1997, qui ont été mal préparées et surtout mal expliquées, ont provoqué l'expression violente d'un mécontentement populaire. Le gouvernement de M. Carlos Correia désigné le 5 juin par le Président Vieira comptait des représentants d'une nouvelle élite, formée à l'extérieur et soucieuse de rompre avec les pratiques traditionnelles des « chefs historiques » de la lutte armée. Cependant, le Premier Ministre a rapidement été en butte à l'hostilité du PAIGC. Les divisions entre les « assimilés », partisans du soutien au Premier ministre et, pour certains, proches de Lisbonne, et le courant « indigène » des jeunes élites nationalistes formées à l'étranger, se sont accrues. Le PAIGC a finalement réuni son sixième congrès en mai 1998. Celui-ci a confirmé l'emprise du Président Vieira sur les rouages du parti dont les statuts ont été revus et consacrent son entière prééminence. Mais ce congrès a en fait provoqué une cassure au sein du PAIGC entre les « indigènes » et les « assimilés ». Ces derniers ont perdu le soutien d'une grande majorité des militants, des cadres et de l'armée. Leur contrôle absolu sur le parti a incité les opposants au Président Vieira au sein du PAIGC à donner un soutien tacite à la mutinerie du général Mané le 7 juin 1998.

- **Situation politique**

Le gouvernement de Guinée-Bissau s'est trouvé aux prises avec une rébellion menée par le général Ansumane Mané destitué le 7 juin 1998 de ses fonctions de chef d'Etat-major par le président Joao Bernardo Vieira. La Guinée puis le Sénégal ont apporté leur concours au gouvernement appliquant l'accord de coopération du 8 janvier 1975. Aucune issue militaire n'ayant dénoué la situation, de nombreuses médiations ont été menées pour aboutir à la signature des accords de paix à Abuja (Nigéria) le 1er novembre 1998. Ces accords prévoient l'application du cessez-le-feu signé à Praia (Cap-Vert), le retrait des troupes étrangères et leur remplacement simultané par la force d'interposition africaine ECOMOG, la réouverture de l'aéroport et du port de Bissau et l'installation d'un gouvernement d'Unité nationale dans l'attente d'élections générales prévues en 1999.

Le 3 décembre 1998, M. Francisco Fadul, conseiller juridique de la Junte militaire rebelle et ancien chef de cabinet du Chef de l'Etat (1993), a été désigné pour présider le futur gouvernement d'Unité nationale de Guinée-Bissau.

La réunion convoquée à Lomé le 14 décembre 1998 par le Président en exercice de la CEDEAO, a permis au Président Vieira et au général Mane de parvenir à un accord sur la répartition des postes au sein du gouvernement d'Unité Nationale. Finalement désigné le 26 décembre 1998, sa composition est à l'avantage de la junte autoproclamée puisque le président Vieira n'avait que le

pouvoir de désigner le ministre des Affaires étrangères et de la coopération ainsi que ceux chargés des dossiers « techniques » (agriculture, éducation, santé, énergie, transport), le général Mané nommant pour sa part les ministres de la défense, de l'administration interne (intérieur), de l'économie et des anciens combattants.

Le gouvernement d'Unité Nationale, désigné par le Président Vieira le 9 janvier 1999 n'a toujours pas siégé. Le Premier ministre s'est, dès sa nomination, montré particulièrement critique vis-à-vis de la CEDEAO et de l'accord d'Abuja. Il a déclaré refuser de réunir son gouvernement avant le départ de toutes les forces étrangères.

L'impasse institutionnelle à laquelle conduisait la position extrême de M. Fadul, rejoint par certains extrémistes de la Junte qui ont, un temps marginalisé le général Mané, a conduit à une reprise des combats le 31 janvier. Ils ont été très durs et ont provoqué des pertes civiles estimées à 100 morts et 320 blessés. Une mission mandatée par le Président Eyadéma, président en exercice de la CEDEAO, dirigée par le ministre togolais des affaires étrangères, M. Joseph Koffigoh, est parvenue à faire signer le 2 février au Président Vieira et au général Mané un cessez-le-feu respecté depuis. Le texte signé par les deux parties « autorise » l'entrée immédiate en Guinée-Bissau de la force Ouest-africaine d'interposition de l'ECOMOG et « s'engagent » à faciliter le déploiement des contingents de l'ECOMOG (173 Togolais, 145 Béninois, 146 Nigériens et 136 Gambiens) dans la ville.

La France s'est déclarée disposée à assurer le transport, l'équipement et l'entretien d'un bataillon de 600 hommes. Notre soutien s'exercera à partir de Dakar et il ne devrait pas y avoir de personnel français engagé sur le terrain. Leur acheminement par des moyens français et leur débarquement est intervenu entre le 4 et le 10 février. Une commission militaire mixte de vérification réunissant les représentants de la junte, des loyalistes et de l'ECOMOG a été mise en place. Elle prépare les conditions du déploiement de ces contingents.

En mai 1999, le Président Vieira a été destitué par le Général Mane.

IV - DONNÉES ÉCONOMIQUES

• PIB au prix du marché	1994	84,2 milliards de francs CFA
		1997
		158,7 milliards de francs CFA
• PNB par habitant	1997	257 dollars US
• Taux de croissance PIB	1985-1994	- 0,8 %
• Epargne intérieure brute	1997	2,8 milliards de francs CFA
• Taux de croissance du PIB en volume	1997	5,4 %
• Taux d'inflation annuel moyen	1994	19,3 %
	1997	16,8 %

- Exportations de biens (FOB) 1997 28,3 milliards de francs CFA
- Importations de biens (FOB) 1997 42,7 milliards de francs CFA
- Dette totale/PNB 1997 351,8 %
- Taux d'investissement intérieur brut/PIB 21,7 %
- Investissement 34,8 milliards de francs CFA

Source : Banque de France.

V - SITUATION ÉCONOMIQUE

Les récents troubles socio-politiques viennent d'obérer le processus de redressement économique, financier et social de la Guinée-Bissau. Ces troubles interviennent à un moment crucial pour l'économie nationale, car elles viennent compromettre les perspectives de croissance économique dues, pour l'essentiel, à l'adhésion de la Guinée-Bissau à l'UEMOA en mai 1997 et à la bonne exécution du programme triennal de la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée (FASR) 1994-1997.

La Guinée-Bissau n'exploite pas ses ressources minières (bauxite, phosphate) et n'a pas d'industrie. Son économie repose presque exclusivement sur l'agriculture qui représente 54,5 % du PIB et emploie 76 % de la population active (noix de cajou, riz, fruits tropicaux, coton). Ceci lui assure une relative autosuffisance alimentaire qui garantit la paix sociale. Au cours du premier semestre 1998, juste avant la rébellion, le taux de croissance était de 5 %, l'inflation avait baissé de 59 à 13,4 %. Selon des experts de la BCEAO le taux de croissance en 1998 sera négatif, à - 5 % contre les + 4,8 % prévus.

Faute d'une flotte de pêche nationale, la Guinée-Bissau, qui dispose d'eaux particulièrement poissonneuses, a accordé des licences de pêche, à des pays asiatiques (Chine, Japon), mais aussi à l'Union européenne. Elle a signé avec cette dernière, le 4 juin 1997, un protocole de pêche d'une durée de quatre ans pour une contrepartie annuelle de 10 M de dollars. Les recettes des accords de pêche devraient rapporter 25 millions de dollars (alors que les prises représentent une valeur de 100 millions de dollars) et constituer 40 % des recettes de l'Etat. L'application de cet accord et le versement des contreparties par l'Union européenne a cependant été suspendu depuis le début de la mutinerie du général Mané.

La Guinée-Bissau a contracté une dette extérieure à moyen et long terme évaluée à 842 millions de dollars qui constitue une charge importante pour les ressources de l'Etat : environ 360 % du PIB. Le service de la dette équivaut à 94 % des recettes budgétaires prévisionnelles de 1998 et le ratio dette/exportations s'élève à plus de 2 000 %. 42 % de cette dette proviennent des institutions financières multilatérales. Depuis 1987, le pays avait mis en oeuvre avec succès des programmes d'ajustement structurel en liaison avec le FMI. En mars 1998, celui-ci avait déclaré la Guinée-Bissau éligible à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

Avant la mutinerie, les bailleurs de fonds finançaient l'essentiel du développement de la Guinée-Bissau, qui comptait parmi les pays les plus aidés au

monde (340 FF par habitant). Le budget d'investissement est financé à 98 % par les contributions extérieures (programmation 1996 : 126 projets pour 47,4 millions de dollars). L'Union européenne prévoyait une aide de 47 millions d'écus pour la période 1996-2002.

Un programme d'urgence est en cours d'élaboration pour reprendre contact avec les bailleurs de fonds, notamment le FMI et la Banque mondiale qui a annoncé leur intention de mettre en place dès que possible un programme d'aide à la sortie de crise. Le PNUD prévoit également l'organisation d'une Table ronde consacrée à la relance de l'économie.

Quelle que soit l'issue politique du conflit actuel, une aide importante de la communauté internationale sera nécessaire pour la reconstruction de la capitale, Bissau, ravagée par les combats.

VI - RELATIONS FRANCO-BISSAU GUINÉENNE

De façon générale, la Guinée-Bissau apporte un soutien constant à la France dans les instances internationales. Cela s'est vu pour l'opération Turquoise au Rwanda, pour la recherche des quatre Français disparus en Casamance en avril 1995. Cet appui s'est aussi manifesté à l'occasion des propositions auxquelles la France s'est associée : reconduction du Traité de non Prolifération, élection du directeur de l'OMC.

La Guinée-Bissau participe aux conférences franco-africaines et aux sommets de la francophonie. Le Président Vieira a assisté au Sommet de Ouagadougou en décembre 1996. Il effectue régulièrement des visites privées en France, la dernière en février 1998 au cours de laquelle il a été reçu par le Président de la République et le Premier ministre. Le ministre de la coopération s'est rendu en Guinée-Bissau en janvier 1997.

Avant la mutinerie du général Mané, la France se plaçait au quatrième rang des pays donateurs pour l'aide au développement avec près de 53,6 MF consacrés à la coopération civile. L'entrée de la Guinée-Bissau dans la zone franc a posé de nombreux problèmes (convergence économique, coût financier). Une aide budgétaire de 2 MF avait été accordée en mai 1997 pour permettre un refinancement du budget de l'Etat. Depuis les affrontements, les différents projets de coopération sont suspendus (condamnation de la mutinerie dès l'éclatement de l'insurrection du 7 juin).

En juin 1998 la France a engagé 1 MF à la mise en place d'une aide humanitaire aux populations déplacées par les combats (250 000 personnes).

La communauté française (221 personnes inscrites au 1^{er} janvier 1997) a été entièrement rapatriée en juin 1998 suite aux affrontements qu'a connus le pays.

MALI

I - DONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET HUMAINES

- Superficie : 1 240 192km²
- Population : 9,79 millions d'habitants (1997) ;
Langue officielle : français ;
Ethnies : Bambara (33 %), Peul (10 %), Senoufo (9 %), Songhaï (7 %),
Soninké, Dogon.
- Part de la population urbaine : 19,2 %
- Densité : 7,5 habitants/km²
- Taux de croissance démographique : 3,1 %
Principales villes (1995) : Bamako (800 000 hab.),
Ségou (88 000 hab.), Mopti (75 000 hab.), Sikasso (74 000 hab.),
Gao (55 000 hab.)

II - INDICATEURS SOCIAUX

- Espérance de vie en 1996 : 50 ans
- Espérance de vie des hommes : 48 ans
- Espérance de vie des femmes : 51 ans
- Taux de mortalité infantile en 1996 (pour 1 000 naissances) : 120
- Taux d'alphabétisation des adultes : 29,3
- Indicateur de développement humain : 0,229
- Indice synthétique de fécondité : 6,8

III - SITUATION POLITIQUE

- **Rappel historique**

L'histoire du Mali débute vers la fin du III^{ème} siècle après J.C. par la fondation de l'empire du Ghana qui atteint son apogée au X^{ème} et au XI^{ème} siècle.

A l'empire du Ghana succède celui du Mali, fondé au XI^{ème} siècle dans la vallée du Haut Niger, entre Kangaba (Mali) et Siguiri (Guinée).

Cet empire connut ses heures glorieuses sous le règne du héros légendaire Soundiata Keita et brilla de tout son éclat au XIV^{ème} siècle avec Kankan Moussa qui régna de l'Atlantique à la boucle du Niger et de la forêt jusqu'aux environs de Ouagadougou, dans le sud algérien.

De 1492 à 1591, l'empire s'étendit plus encore, allant de l'Atlantique au lac Tchad.

La conquête française débute après 1850 et s'achève pendant la première guerre mondiale. Appelée Haut-Sénégal et Niger puis Soudan français, le Mali restera colonie française jusqu'en 1956.

- **Régime politique**

M. Alpha Oumar Konaré a été élu Président de la République au suffrage universel en avril 1992. Il a été réélu lors des élections présidentielles de juin 1997. Les élections législatives d'avril 1997 ont été annulées par la Cour constitutionnelle. Un nouveau scrutin a eu lieu en juillet 1997, Boycotté par l'opposition, celui-ci a donné lieu à la victoire du parti du Chef de l'Etat, l'ADEMA. Un nouveau gouvernement dirigé par M. Ibrahim Boubsacar Kedita, reconduit dans ses fonctions, a été constitué en septembre 1997.

- **Les institutions**

La démocratisation des institutions maliennes, sous la conduite du président Konaré, est aujourd'hui achevée avec la mise en place d'une Cour Constitutionnelle, d'un médiateur de la République, d'un Conseil supérieur de la Communication et d'un Comité national. Les autorités maliennes se soumettent, depuis décembre 1994, aux critiques d'un « jury d'honneur » sur leur attitude en matière de droits de l'homme dans une séance annuelle télévisée en direct.

- Type de gouvernement : République.
- Régime présidentiel : démocratie pluraliste.
- Le pouvoir est détenu par le Président de la République élu au suffrage universel, pour cinq ans, rééligible une fois. Il est assisté d'un Premier ministre.
- Assemblée nationale : 129 députés plus 13 sièges pour les Maliens de l'étranger, soit 142 élus pour 5 ans.
- Un Conseil économique et social.

A ce climat politique difficile s'ajoute une tension sociale nourrie par le ralentissement des réformes. L'autorité de l'Etat connaît une contestation grandissante, l'administration s'installe dans les attermoissements ; la justice, encore corrompue, ne remplit plus son rôle, tandis que l'université, en crise, est sujette à des mouvements de contestation de plus en plus violents. Des signes de mécontentements sont perceptibles dans l'armée et dans la police. Malgré les bons résultats macro-économiques, la vie dans les villes est difficile et des poches de pauvreté se développent dans les campagnes. Le mouvement syndical traverse, depuis 1996, une crise affectant la direction de l'Union nationale des travailleurs maliens (UNTM), la principale centrale syndicale.

IV - DONNÉES ÉCONOMIQUES

- PIB au prix du marché (1994) : 1 028,7 milliards de FCFA
- PIB au prix du marché (1997) : 1 431,9 milliards de FCFA
- Revenu par habitant : 255 dollars en 1995
- Taux de croissance du PIB en volume : 6,8 % en 1997
- Taux d'inflation : 1995 : 8,7 %
1996 : 2,8 %
1997 : 1,8 %
- Epargne intérieure brute : 217,3 milliards de FCFA
- Répartition par secteurs d'activité :

	Primaire	Secondaire	Tertiaire
PIB	48,4 %	17,9 %	33,7 %
Population active	79,8 %	2,9 %	17,3 %
- Exportations FOB (1997) : 325,1 milliards FCFA
- Importations FOB (1997) : 313,3 milliards FCFA
- Dette totale PNB (1997) : 116,3
- Taux d'investissement (1997) : 25 %
- Investissement (1997) : 358,0

Source : Banque de France.

V - SITUATION ÉCONOMIQUE

- **L'économie malienne pâtit de handicaps naturels importants**

D'une part, l'enclavement du pays qui renchérit le coût des importations, notamment d'énergie, et qui entrave le développement des exportations ; d'autre part, **la domination du secteur agricole** (près de 47 % du PIB et 75 % de la population active). L'aridité des sols et la pluviométrie faible et aléatoire la rendent particulièrement dépendante des facteurs climatiques.

Avec une production de 522 000 tonnes pour la saison 1997-98, **le Mali est le premier producteur d'Afrique subsaharienne de coton-fibre**. Cela représente 47,8 % des recettes d'exportation. Le principal artisan de ce progrès est la Compagnie Malienne des Textiles (CDMT) qui est premier contributeur au budget de l'Etat malien avec 11 MCFA et dont près de 4 millions de personnes dépendent.

Une nouvelle ressource est apparue avec l'ouverture de la mine d'or de Sadiola en janvier 1997 qui entraîne une forte croissance de la production et de l'exportation d'or. Les recettes de ce secteur ont atteint près de 50 milliards CFA au premier semestre 1998 et constituent la seconde source à l'exportation (41,5 %). La production nationale a atteint 18 tonnes en 1997 avec un objectif de 22 tonnes pour 2000.

Le Mali bénéficie d'une bonne situation financière. L'inflation aura été de 1,8 % et la croissance de 6,7 pour l'année 1997. Une pluviométrie satisfaisante a permis d'atteindre de nouveau l'autosuffisance alimentaire en céréales en 1997. Ce pays a su tirer parti de la dévaluation du franc CFA en 1994 qui a permis au secteur rural de tirer parti d'un gain de compétitivité. Les exportations sont en forte augmentation (+ 75 % sur 4 ans).

- **Une agriculture dépendante de la pluviométrie**

- Secteur primaire

L'agriculture du Mali est très dépendante de la pluie et des engrais. Les productions varient de 25 % selon que la pluviométrie a été ou non satisfaisante. Parallèlement, l'addition de phosphate et d'azote dans le sol permet de tripler les rendements.

Le secteur de l'agriculture et de l'élevage est, sans contexte, le pilier de l'économie malienne : les matières premières, les produits alimentaires et agro-industriels représentent environ 46 % de la valeur du produit intérieur brut et fournissent près de 70 % des exportations du pays.

Après la grande sécheresse des années soixante-dix et la crise qui a suivi, le Mali a connu de profondes réformes allant dans le sens d'une libéralisation des structures et des prix et d'une responsabilisation du monde rural.

La production agricole d'exportation est essentiellement constituée par le coton et l'arachide.

- Secteur secondaire

En 1991, les difficultés de l'industrie ont été aggravées durant les émeutes qui ont précédé la chute du président Moussa Traoré et qui ont fortement endommagé l'appareil de production (183 entreprises ont été touchées). L'Etat a mis en place un système d'indemnisation et un programme de relance économique (PRE) en 1992, avec l'appui de la CFD¹. Ce PRE a permis de réhabiliter des entreprises endommagées et d'en créer de nouvelles. Une vingtaine de sociétés ont bénéficié du programme pour un montant total (subventions, prêts et apport personnel) de 150 millions de francs français, ce qui a constitué l'essentiel des investissements dans ce secteur en 1994.

Le secteur industriel manufacturier ne représente que 6 % du PIB. Il compte environ 200 entreprises (1996) contre 119 en 1982. Il procurait en 1993 près de 12 500 emplois (11 490 en 1982). La production du secteur serait assurée à 58 % par le secteur moderne et à 42 % par le secteur informel, d'après les estimations de la direction nationale de la statistique du Mali.

Les deux tiers des unités industrielles sont concentrées à Bamako où la zone industrielle est d'ailleurs saturée. Les efforts de relance de l'investissement privé ont été entravés par la croissance massive du commerce de contrebande et de la fraude.

¹ Caisse Française de Développement (devenue Agence Française de Développement).

La fragile industrie locale est en train d'étouffer sous le poids de la fraude et, privé d'une bonne partie de ces recettes douanières et fiscales, l'Etat - déjà mal en point - s'appauvrit chaque jour un peu plus.

A moyen et long terme, le développement des industries chimique et parachimique, sidérurgique, mécanique et électronique se fera progressivement dans le cadre de l'intégration régionale et sous-régionale et en fonction de la disponibilité d'une énergie plus abondante et à bon marché.

Les principales branches d'activité sont le bâtiment et les travaux publics (qui contribuent à 32,6 % de la valeur ajoutée du secteur secondaire), les industries agro-alimentaires (29 %), l'électricité et l'eau (11 %) et l'industrie textile (7 %).

- Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire contribue à 33,2 % du PIB. Il repose essentiellement sur les activités commerciales, les administrations publiques, les transports et les télécommunications et les autres services.

Le secteur des transports, toujours freiné par l'insuffisance des infrastructures, est en cours de réorganisation, ainsi que le secteur de l'énergie et de la distribution d'eau.

L'un des atouts que possède le Mali dans la perspective d'une relance de l'investissement est la situation relativement bonne de son secteur bancaire, dont l'évolution a été marquée par la restructuration de la BDM (Banque de développement du Mali), et la création, en 1991, de la SCPCE (Société des chèques postaux et de la Caisse d'épargne), devenue la Banque de l'habitat du Mali en 1997.

Les indicateurs économiques révèlent une sensible amélioration du niveau d'activité des trois dernières années.

Actuellement, plusieurs secteurs de l'économie malienne font l'objet de plans de restructuration, portant particulièrement sur :

- la poursuite de la restructuration et de la privatisation des entreprises publiques ;
 - l'amélioration du cadre juridique avec le renforcement de la formation des juges et l'institution de nouveaux tribunaux. Deux nouveaux codes, ceux du commerce et du travail, ont été adoptés ;
 - la promotion du secteur privé avec l'amélioration du guichet unique ouvert aux investisseurs et l'application du nouveau code des investissements. L'autorisation préalable à la création d'entreprises doit être remplacée par une autorisation automatique ;
 - dans le secteur agricole, la mise en oeuvre des contrats-plans pour l'Office des produits agricoles du Mali (OPAM) et pour l'Office du Niger se poursuit. La réorganisation du ministère de l'Agriculture est en cours.
- **Le Mali entretient de bonnes relations avec la communauté financière internationale**

Il fait aujourd'hui figure de « bon élève » aux yeux des bailleurs de fonds.

Les finances publiques restent cependant fragiles et l'attention des autorités a été attirée sur les risques de dérapage de la masse salariale, en période électorale.

Cependant, la dette extérieure malienne (15 milliards de francs) constitue un frein au développement. Son encours représente 117 % du PIB en 1997. Toutefois après la consolidation au Club de Paris de sa dette extérieure bilatérale, obtenue en mai 1996 (166 millions de francs dont 40 millions francs par la France), **le Mali n'a plus d'arriérés extérieurs**. Dans le cadre de l'initiative sur la dette dite PPTE, il a obtenu une réduction de son endettement de 250 millions de dollars, dont 95 millions de dollars de la Banque Mondiale et 18 millions du FMI, par le biais d'annulations de créances qui ne seront toutefois effectives qu'en 1999 lorsque le Mali aura mené à bien le programme de réformes économiques en cours. Celui-ci prévoit notamment de nombreuses privatisations (Electricité du Mali, aéroport de Bamako, Régie des Chemins de Fer, Télécommunications).

VI - RELATIONS BILATÉRALES AVEC LA FRANCE

- **Relations politiques**

De nombreuses visites de chefs d'Etat et de gouvernement ainsi que de ministres, témoignent du resserrement des liens entre la France et le Mali.

- **Relations économiques et commerciales**

La France est le **premier client et le deuxième fournisseur du Mali** (après la Côte d'Ivoire) avec une part de marché d'environ 27 %. A la suite de la dévaluation du franc CFA, les exportations françaises après avoir décliné (21 %) en 1994, ont fortement augmenté. Elles ont franchi en 1997 la barre du milliard de francs pour s'inscrire à 1,06 milliard contre 677 millions de francs en 1994.

La bonne tenue des finances publiques maliennes conduit à ce que depuis 1997, la France n'accorde plus à ce pays de subvention à l'ajustement structurel (la contribution des autres bailleurs de fonds y suffit) et recentre sa coopération sur l'aide projet.

Le Mali conserve toutefois envers la France une dette dite monétaire de 1,49 milliard de francs correspondant à la prise en charge par le Trésor français du solde débiteur du compte d'opérations de l'ex-banque centrale du Mali au moment de l'intégration du Mali dans l'UEMOA en 1994. Cette dette n'est pas éligible aux annulations proposées par le club de Paris et ses intérêts devraient s'accroître rapidement : 12,7 millions de francs en 1998, 15,6 millions de francs en 1999, 20,3 millions de francs en 2002, 154,9 millions de francs en 2015. A la suite des engagements pris par le Premier Ministre au cours de son voyage au Mali, le Ministre des Finances a signé avec son homologue malien à Libreville en avril 1998 un accord d'annulation des intérêts de cette dette pour un montant de 80 millions de francs. La question du remboursement du principal reste toutefois à régler.

Nous exportons principalement des produits pharmaceutiques, des machines et appareils mécaniques ainsi que des équipements pour automobiles. 28 sociétés, filiales de groupes français, sont présentes au Mali, employant plus de 2 700 personnes et réalisant environ 500 millions de francs de chiffre d'affaires. Les sociétés françaises demeurent attentives aux projets de privatisations des infrastructures maliennes. C'est notamment le cas de la SCNF et d'Alstom pour la Régie du Chemin de Fer et d'Alcatel pour les télécommunications.

- **Aide française**

Avec 1,4 milliard de francs décaissés en faveur du Mali sur les années 1994-1996 au titre de l'aide publique au développement, la France est le partenaire bilatéral le plus important du Mali. Au total, la France apporte 18 % de l'aide extérieure au Mali devant la Banque Mondiale et l'Union européenne. En 1997, la totalité de l'APD française a atteint 409 millions de francs. Notre coopération sur l'aide projet dans le cadre du FAC était de 37,5 millions de francs en 1996 et de 32,5 millions de francs en 1997.

NIGER**I - DONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET HUMAINES**

- Superficie : 1 267 000 km²
- Population : 9,3 millions (estimations 1997). Population essentiellement rurale. Les sédentaires, cultivateurs, habitent le sud et constituent les trois quarts de la population. Les éleveurs, nomades, se déplacent à travers le centre et le nord, pratiquement déserts.
Langue officielle : le français.
Langues locales : haoussa, djerma, foulfoudé.
- Part de la population urbaine : 17 %
- Densité : 7 habitants/km²
- Taux de croissance démographique : 3,3 % (estimations 1997)
- Principales villes (1994) : Niamey (420 000 hab.), Zinder (100 000 hab.), Maradi (80 000 hab.), Tahoua (60 000 hab.).

II - INDICATEURS SOCIAUX

- Espérance de vie en 1996 : 47 ans
Espérance de vie des hommes : 44 ans
Espérance de vie des femmes : 49 ans
- Taux de mortalité infantile en 1996 (pour 1 000 naissances) : 118
- Taux d'alphabétisation des adultes : 13,1 %
- Indicateur de développement humain : 0,206
- Indice synthétique de fécondité : 7,4
- Répartition population (en %)

agriculture	:	86
industrie	:	2
services	:	11

- **Education - santé**

Le taux de scolarisation était en baisse : 27 % en 1992 contre 30 % en 1988/1989.

Le Comité directeur du fonds d'aide et de coopération (FAC) a accordé en 1994 des subventions en faveur de plusieurs pays africains, dont un projet d'appui au système éducatif nigérien (enseignement primaire, secondaire, technique, professionnel et supérieur) d'un montant de douze millions de francs français.

En 1994, le Niger disposait de trois hôpitaux nationaux, cinq centres hospitaliers départementaux, trente deux maternités et environ quarante pharmacies. Les services sanitaires, éparpillés sur un vaste territoire, sont souvent éloignés des grands centres de concentration des populations et ne sont pas en mesure de venir en aide efficacement aux patients ruraux. Le taux de couverture du Niger en matière de santé, est actuellement de un médecin pour 48 000 habitants (l'OMS préconise un médecin pour 10 000 habitants).

1996 : 3,6 %

1997 : 4,1 %

- Epargne brute (1997) : 46,0 milliards de francs CFA
- Répartition des secteurs d'activité (1997) :

	Primaire	Secondaire	Tertiaire
PIB	40,7 %	17,3 %	42,0 %
Population active	85,9 %	2,4 %	11,7 %

- Exportations FOB (1997) : 156,8 milliards de francs CFA
- Importations FOB (1997) : 172,4 milliards de francs CFA
- Dette totale/PNB (1997) : 476,1 %
- Taux d'investissement (1997) : 9,7 %
- Investissement : 105,2 milliards de francs CFA

Source : Banque de France.

V - SITUATION ÉCONOMIQUE

- **Une économie en crise**

Le pays est au plus profond d'une crise économique et sociale apparue dès le début des années 1980 avec la chute des cours de l'uranium. Au cours des dix dernières années, le niveau de vie a baissé de 30 %, avec un PIB de 176 dollars par habitant (1996). Le Niger est classé dernier pays du monde en termes d'indice de développement humain par le PNUD.

La croissance du PIB (3 % en 1995 et 3,6 % en 1996) est absorbée par la croissance démographique très rapide (3,3 % par an).

L'économie nigérienne tire ses ressources essentielles de l'exportation de l'uranium et de l'élevage (respectivement 72,2 milliards de FCFA et 17,7 milliards de FCFA en 1995). Le secteur agro-pastoral représente 40 % du PIB et occupe environ 80 % de la population active.

L'économie informelle se développe aux dépens du secteur moderne aujourd'hui réduit à quelques dizaines d'entreprises du fait des contraintes administratives, fiscales et des importations frauduleuses, avec pour conséquence une baisse des recettes fiscales et douanières.

- **Prépondérance du secteur minier**

- Secteur primaire

Le Niger dispose d'un potentiel minier important et diversifié et vit essentiellement de ses ressources minières. En plus de l'uranium, ses principales ressources sont le charbon, la cassitérite, le phosphate (avec des réserves estimées à plus de 250 millions de tonnes), le fer (plus d'un milliard de tonnes), l'or, le pétrole, le sel, le calcaire, le gypse, etc.

Au niveau agricole, l'année 1997 est marquée par un important déficit céréalier. Le Niger a entrepris, avec l'aide de la Communauté européenne, un important programme rizicole d'environ 517 hectares pour plus de

600 exploitants, dont la production (5 tonnes/hectare et deux campagnes par an de paddy) devrait aider à mieux maîtriser le problème alimentaire.

- Secteur secondaire

Outre les mines et l'énergie, le Niger dispose de plusieurs unités industrielles dans des domaines aussi variés que les industries alimentaires, les matériaux de construction, l'imprimerie, les industries chimiques, les équipements, le textile, etc.

L'industrie minière qui repose essentiellement sur l'uranium, malgré des efforts de restructuration en 1994, reste cependant peu compétitive au niveau mondial. Deux compagnies, la SOMAIR et la COMINAK, toutes deux filiales de la COGEMA, assurent l'exploitation et la commercialisation du minerai.

Ce secteur connaît une sérieuse baisse d'activité depuis le déclin de l'uranium. Ce secteur sur-fiscalisé, afin de compenser le manque de ressources de l'Etat, se restreint d'année en année et est aujourd'hui squelettique (particulièrement en ce qui concerne les activités productives). Les produits locaux sont, par ailleurs, lourdement concurrencés par les importations frauduleuses en provenance notamment du Nigéria.

Le secteur des entreprises publiques a fait l'objet d'un programme d'ajustement structurel, qui n'a pas donné les résultats escomptés. Les charges de fonctionnement de ces entreprises ont continué à s'accroître et l'accumulation très importante d'arriérés de l'Etat à leur égard rend extrêmement tendue la situation de trésorerie de certaines d'entre elles.

- Secteur tertiaire

Le désengagement économique a touché la plupart des sociétés commerciales et des banques locales qui pâtissent de la réduction des crédits à l'économie, de l'augmentation des créances compromises et de la faiblesse de l'effort d'investissement (dépenses en capital sur aides extérieures « projets », dons ou prêts).

- **L'économie nigérienne n'a pas encore su tirer parti de la dévaluation**

Le bilan de l'après-dévaluation est médiocre. L'inflation, 41 % en 1994, a été contenue à 8,3 % en 1995. La croissance est restée à un niveau modeste, malgré une bonne pluviométrie.

Bien que le Niger appartienne à la zone franc, son économie est fortement dépendante du Nigeria, avec lequel se fait l'essentiel des exportations, hors uranium (bétail...). La dépréciation du naira, par rapport au franc CFA a rendu moins compétitive la production nigérienne.

- **Les relations avec les bailleurs de fonds ont pâti de l'instabilité politique**

La dévaluation de 1994 a permis au Niger de renouer avec le F.M.I., mais le non respect des critères économiques retenus a rapidement rendu inopérant l'accord d'ajustement et entraîné la suspension des concours envisagés.

De mai 1995 à janvier 1996, le Niger était placé sous programme de référence du FMI, sans soutien financier. Ce programme a été suspendu après les

événements survenus en janvier 1996¹. Il a été remplacé en juin 1996 par un programme triennal d'ajustement soutenu par une FASR de 58 millions de DTS. L'exécution de la première année du programme ayant été satisfaisante, le FMI a autorisé, le 28 juillet 1997, le décaissement de la seconde tranche de la FASR de 26 millions de dollars pour appuyer le programme économique 1997/1998. Le second accord annuel a été approuvé le 22 avril 1998. Le Niger a obtenu de la Banque mondiale un crédit d'ajustement structurel de 30 millions de dollars en mars 1997, en une seule tranche, et conditionné par un important programme de privatisation. Un accord en Club de Paris est intervenu en décembre 1996.

VI - LES RELATIONS BILATÉRALES

- **Les relations du Niger avec la France ont toujours été très fortes depuis l'indépendance**
- **L'aide financière**

Le montant de l'aide publique accordée par la France (440 millions de francs en 1996) nous place au premier rang des partenaires du Niger.

A la suite de la dévaluation en 1994, la France a annulé complètement la dette APD du Niger (350 millions de francs) et 50 % de l'encours de la dette relevant du Club de Paris, ce qui représente au total 730 millions de francs. Niamey a bénéficié des mesures d'accompagnement annoncées par la France à Dakar le 11 janvier 1994. Le Fonds Spécial de Développement a financé des opérations en faveur des populations les plus défavorisées en milieu urbain pour 25 millions de francs.

L'aide budgétaire s'est élevée à 95 millions de francs en 1994, mais en 1995, faute d'accord avec les institutions de Bretton-Woods, aucune subvention d'ajustement structurel n'a pu être accordée.

En 1996, nos concours financiers (130 millions de francs d'aide à l'ajustement) ont repris suite à l'accord entre le Niger et le F.M.I. le 12 juin. En 1997, l'aide à l'ajustement structurel a été de 90 millions de francs. En avril 1998, une tranche de 35 millions de francs a été instruite par une mission financière.

La France a suspendu son aide après la prise du pouvoir par la junte militaire en avril 1999.

- **La coopération**

La Commission mixte franco-nigérienne de juin 1994 a défini les grands axes de notre coopération : renforcement des institutions démocratiques, émergence d'opérateurs privés, appui aux régies financières, poursuite des programmes dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

- **Relations commerciales**

¹ Le coup d'Etat du 27 janvier a été condamné par la France et notre coopération a été suspendue à l'exception des actions touchant directement les populations. La France a encouragé l'adoption, puis l'accélération d'un programme de retour à la légalité constitutionnelle, avant de reprendre sa coopération.

Nos échanges se sont contractés avec le Niger en raison de la détérioration de la situation économique et financière du pays. Sur dix ans (1982-1992), nos échanges ont diminué de 50 % et plus de la moitié des entreprises françaises qui étaient installées au Niger l'ont quitté. En 1995, le Niger est le 97ème client de la France et son 70ème fournisseur.

Les exportations françaises qui s'élèvent pour la même année à 473 millions sont composées en majorité de biens d'équipements professionnels (35 % du total), de produits agricoles et agro-alimentaires (20 %) et de biens de consommation courante (17 %).

Au plan des intérêts commerciaux de la France, l'uranium nigérien ne présente plus, malgré un très important effort de réduction de son prix de revient, le même intérêt que dans les années 1980. Il peut cependant, grâce à l'incidence de la dévaluation sur les prix et sous réserve d'une restructuration de la filière, garder une place importante dans les échanges France-Niger dans la mesure où la diversification des sources d'approvisionnement demeure une priorité pour la COGEMA.

La COGEMA qui tire près de 60 % de son approvisionnement en uranium du Niger est l'investisseur de référence puisqu'il détient respectivement 34 % et 54 % des parts des deux seules sociétés qui exploitent et exportent l'uranium dans ce pays (COMINAK et SOMAIR).

Les sociétés françaises sont présentes également dans la distribution, les transports (SDV) et les brasseries (CASTEL).

La France reste le premier client du Niger parmi les pays développés (685 millions de francs d'importations en 1995 principalement d'uranium) devant le Japon et l'Espagne.

La croissance du secteur informel et une surtaxation des entreprises du secteur moderne auquel appartiennent les entreprises françaises, affectent gravement leurs activités. Deux secteurs pourraient offrir des opportunités de développement : l'hôtellerie, si la paix dans le nord et l'est du pays se maintient, et le secteur minier.

SÉNÉGAL

I - DONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET HUMAINES

- Superficie : 197 161 km²
- Population : 8,5 millions d'habitants
- Part de la population urbaine : 42 %
- Densité : 43 habitants/km²
- Taux de croissance démographique : 2,6 %
- Principales villes (1995) : Dakar (1 500 000 habitants), Thies (319 000 habitants), Kaolack (181 000 habitants), Saint-Louis (179 000 habitants)

II - INDICATEURS SOCIAUX

- Espérance de vie en 1996 : 50 ans
- Espérance de vie des hommes : 49 ans
- Espérance de vie des femmes : 51 ans
- Taux de mortalité infantile en 1996 (pour 1 000 naissances) : 60
- Taux d'alphabétisation des adultes : 32,1 %
- Indicateur de développement humain : 0,326
- Indice synthétique de fécondité : 5,7

- **Education - enseignement**

L'analphabétisme demeure élevé, notamment chez les femmes.

Avec un taux de croissance de la population de 3,3 % (pour les 7 à 12 ans), la demande de scolarisation est de plus en plus forte.

En termes d'attentes sociales et de demandes d'emplois, cela se traduit par l'arrivée sur le marché du travail d'un contingent, chaque année plus important, d'étudiants et de bacheliers supplémentaires.

- **Habitat et confort**

55 % des Sénégalais ont un logement construit « en dur » (87 % à Dakar, 28 % à Louga)

70 % des ménages sont propriétaires de leur habitation (43,5 % à Dakar)

38 % ont recours à un puits extérieur pour leur approvisionnement en eau (4,1 % à Dakar, 64 % à Kolda)

23,1 % sont raccordées au réseau électrique (63,5 % à Dakar, 3 % à Kolda)

Les toilettes raccordées à l'égout sont rares : 7,3 % en moyenne (25 % à Dakar).

- **Santé**

Le budget de la santé qui représente 5,19 % du budget général de l'Etat connaît une forte décroissance depuis la fin des années 60 (9,5 % en 66/67).

Entre 1960 et 1995, le nombre des hôpitaux est passé de 7 à 18. Malgré cette augmentation, l'indice lit-population a subi une nette dégradation (soit un hôpital pour 416 000 habitants). Toujours pour la même période, le nombre de centres de santé passait de 34 à 52 (soit un centre pour 136 300 habitants). Dans le secteur privé, on recensait 32 cliniques et 272 cabinets médicaux, presque tous situés dans la région de Dakar.

III - SITUATION POLITIQUE

- **Rappel historique**

Découvert par les Portugais au XV^e siècle, le Sénégal devint le premier établissement français en Afrique noire (fondation de Saint-Louis en 1659). Son unité fut réalisée par Faidherbe au XIX^e siècle. Dakar devint en 1895 la capitale de l'AOF.

Indépendant en 1960, le Sénégal est un pays au niveau de vie modeste (PIB/habitant : 570 dollars/an), 91 % des Sénégalais sont musulmans, 5 % catholiques.

Fort de ses élites et de sa situation de carrefour maritime, puis aérien entre l'Europe, l'Afrique et les Amériques, le Sénégal tient une place importante en Afrique et dans le monde francophone.

Le Sénégal a connu depuis 36 ans une grande stabilité politique puisque deux présidents seulement se sont succédés à sa tête : M. Léopold Senghor jusqu'en 1981 puis M. Abdou Diouf.

- **Régime politique**

M. Abdou Diouf a été réélu Président de la République pour la troisième fois en février 1993 pour un mandat de sept ans. Les élections législatives de mai 1998 ont reconduit la majorité présidentielle (Parti Socialiste) au Parlement. La prochaine élection présidentielle est prévue en l'an 2000.

- Type de gouvernement : République
- Nature du régime : présidentiel (élu au suffrage universel, pour 7 ans, renouvelable 1 fois)

- **Institutions et vie politique**

- Parlement : Assemblée nationale de 120 députés élus pour 5 ans (élection du 9 mai 1993 : 84 députés pour le PS) ;
- Constitution : Promulguée le 7 mars 1963 ;
- Conseil économique et social

La préparation du scrutin présidentiel, prévu en 2000, domine maintenant la vie politique sénégalaise.

- **La situation en Casamance**

Depuis 1982, la Casamance est parcourue de mouvements séparatistes, regroupés sous la houlette du MFDC (Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance) et partagés entre un « front nord » ouvert à la négociation et un « front sud » favorisant la lutte armée. L'abbé Diamacoune Senghor en est resté le représentant officiel. Ces mouvements ont fait de nombreuses victimes et entraîné la fuite vers les pays voisins, Gambie mais surtout Guinée Bissau, de près de 10 000 réfugiés. Outre les combats et la recrudescence des actes de banditisme, la population civile est également exposée au risque d'explosion de mines posées sur les axes de communication.

IV - DONNÉES ÉCONOMIQUES

- PIB au prix du marché : 1994 : 2 005,2 milliards FCFA
1997 : 2 651,0 milliards FCFA
- PIB/habitant (1997) : 530 US dollars
- Taux de croissance du PIB en volume (1997) : 5,2 %
- Taux d'inflation : 1994 : 36,1 %
1995 : 6,0 %
1996 : 2,4 %
1997 : 2,8 %
- Epargne brute : 349,9 milliards FCFA
- Répartition par secteurs d'activité

	Primaire	Secondaire	Tertiaire
PIB	19,0 %	19,8 %	61,2 %
Population active	77,2 %	7,3 %	15,5 %

- Exportations FOB (1997) : 544,3 milliards FCFA
- Importations FOB (1997) : 697,8 milliards de FCFA
- Dette totale/PNB (1997) : 72,9 %
- Taux d'investissement (1997) : 18,7 %
- Investissement (1997) : 495,5 milliards FCFA

Source : Banque de France.

V - SITUATION ÉCONOMIQUE

- **De bons résultats économiques**

Depuis la dévaluation, le Sénégal affiche de bons résultats économiques et financiers, dont certains dépassent même les objectifs fixés par le PAS (Plan d'Ajustement Structurel) dans lequel le pays est engagé depuis 1994.

En présentant son programme, le nouveau Premier Ministre, M. Mamadou Lamine Loum, s'est fixé pour objectif de faire du Sénégal un pays émergent et une démocratie majeure en l'an 2000, ce qui suppose de porter la croissance du PIB à 6 %. Selon les estimations du FMI la croissance devrait être de 5,7 % en 1998. Sur le plan macro-économique, le Sénégal a affiché en 1997 des résultats

globalement satisfaisants : la hausse moyenne des prix (indice) est limitée à 2,8 %, le déficit budgétaire, hors dons, devrait être inférieur à 2 % du PIB.

Le secteur primaire, qui compte pour 20 % dans le PIB, demeure en crise. Le secteur secondaire (18,4 % du PIB), et le secteur tertiaire (61,6 % du PIB), seraient à l'origine de la croissance du PIB. Malgré les événements en Casamance, l'activité touristique a progressé de 5 % en 1997 avec un taux d'occupation moyenne de 55 % (450 000 touristes en 1997). De nouveaux investissements ont été entrepris dans ce secteur (Club Méditerranée et Nouvelles Frontières).

L'économie informelle continue à se développer au détriment des activités régulières, ce qui limite les rentrées fiscales et douanières.

La **dévaluation** du franc CFA a entraîné une amélioration de la situation des industries d'exportation (huileries, conserverie de poisson, industries chimiques, savonneries).

- **L'agriculture est un secteur prioritaire**

L'agriculture ne représente, en moyenne, que 20 % du Produit Intérieur Brut (exception faite de la canne à sucre considérée comme une activité manufacturière), mais fait vivre 60 % de la population.

L'agriculture est un secteur prioritaire dans la stratégie de l'Etat, dont la nouvelle politique agricole vise à accroître et à diversifier la production.

Le taux de croissance de la production agricole n'a été que de 2,7 % entre 1981 et 1991, soit un niveau inférieur au taux de croissance démographique.

L'agriculture sénégalaise reste très dépendante des aléas climatiques. Cependant, la barrage anti-sel de DIAMA, sur le fleuve Sénégal près de Saint-Louis, a permis l'irrigation de 120 000 hectares.

La construction en cours du canal de Cayor doit irriguer environ 85 000 hectares et approvisionner en eau la ville de Dakar.

Malgré ces importants investissements, la production rizicole est restée très insuffisante et les autres cultures (coton, arachides...) ont diminué.

L'exode rural s'est accéléré et le déficit alimentaire s'est aggravé.

PRINCIPALES PRODUCTIONS AGRICOLES

	1989/90	1990/91	1991/92	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96
	en tonnes				1.000 tonnes		
Maïs	131.407	133.147	102.633	114.561	138.4	108.2	108.5
Mil et sorgho	765.751	660.438	670.607	562.706	752.6	670.8	794.1
Haricot & Niébé	26.350	12.242	16.679	8.740	55.9	29.0	41.9
Riz paddy	168.227	181.119	173.869	214.346	193.5	162.3	155.2
Manioc				45.900	43.5	76.9	55.5
Pastèques						122.1	233.0
Arachide ^(A)	844.045	702.584	728.368	623.359	578.5	627.6	718.1
Coton graine ^(B)	29.303	44.723	50.577	51.176	38.8	37.2	27.445

(A) Achats totaux (commercialisation amont) comprenant arachide d'huilerie, arachide de bouche et semences sélectionnées

(B) Production commercialisée

Le potentiel minier sénégalais repose essentiellement sur le phosphate, dont la production sénégalaise contribue à hauteur de 1,5 % de la production mondiale et de 3 % des exportations mondiales.

Des forages prospectifs ont établi l'existence d'importantes réserves de pétrole au large de la Casamance, mais la profondeur des fonds (4000 mètres) rend l'exploitation techniquement difficile et onéreuse. Il existe également une autre zone au large de Dakar et de Saint-Louis.

La dépendance pétrolière du Sénégal pèse très lourd dans le budget de l'Etat et le Sénégal compte beaucoup sur la mise en service de la centrale hydroélectrique de Manantali pour diminuer sa dépendance.

Le secteur secondaire est extrêmement diversifié. Il comprend à la fois des industries de fabrication textile ou agro-alimentaire, des industries légères de transformation des matières premières locales et de substitution aux importations, principalement pour l'approvisionnement du marché intérieur.

Les industries agro-alimentaires (les huileries, le sucre, les produits de la pêche, les minoteries, les boissons, les produits laitiers, le tabac) dominent, créant plus de 40 % de la valeur ajoutée. Se placent ensuite les industries extractives (principalement le phosphate), la filière textile et cuir et les industries chimiques, ces deux dernières contribuant chacune à environ 12 % de la production industrielle. A signaler aussi, les industries mécaniques, du papier carton, du bois, des matériaux de construction et de l'énergie (eau et électricité), qui réalisent un peu moins de 15 % de la production industrielle.

Les caractéristiques de l'industrie sénégalaise peuvent se résumer en trois points : étroitesse du marché ; faible compétitivité ; environnement difficile pour les entreprises.

Défiant les règles de l'Etat et pesant d'un poids politique croissant, le secteur informel, paradoxalement, est le seul créateur d'emplois. Échappant à l'impôt, ne payant pas de charges sociales et pratiquant des salaires hors normes minimales, l'informel pénalise lourdement le formel. Il contribue à l'érosion fiscale.

- **Relations avec les bailleurs de fonds**

Le Sénégal est un pays très aidé avec un montant total d'Aide Publique au Développement de 80 dollars par tête sur la période 1991-1995, contre une moyenne de 33 dollars par habitant en Afrique subsaharienne.

Le Sénégal a mené à bien les discussions avec le FMI pour la mise en place d'une troisième FASR (20 avril 1998) avec l'octroi de 85 millions de francs (1998-2000).

Le Sénégal a mené à bien en décembre 1996 des négociations avec le Club de Londres pour le rachat de sa dette commerciale qui s'élève, avec intérêts, à **397 millions de francs**. Enfin, le 17 juin 1998, il est parvenu à un accord avec le Club de Paris prévoyant l'annulation de 67 % de sa dette.

Depuis 1994, la Banque Mondiale a engagé au Sénégal plus de 280 millions de dollars pour des projets et des prêts d'ajustement sectoriels.

Ces différentes mesures devraient permettre de ramener le service de la dette du Sénégal en 2000 à 16 % contre 30 % actuellement.

- **Les réformes**

Compte tenu des allègements de dette déjà consentis, le Sénégal ne bénéficiera pas de l'initiative sur la dette des pays pauvres très endettés (HIPC).

L'Union européenne a contribué au financement du programme sénégalais pour 29,8 millions d'écus en 1995 (19,8 d'aide à l'ajustement, 10 d'aide financière au titre du STABEX).

Au total, l'enveloppe allouée au Sénégal pour les 5 premières années de Lomé IV (1991-95) s'élevait à 112 mécu.

Le PIN (Programme Indicatif National) se déroule dans le cadre du VIII^e FED qui couvre la période 1996-2000. Celui-ci était fixé le 24 mai 1996 à **140 mécus** (soit une augmentation de 20 % par rapport au précédent). **La France en est le premier contributeur.**

Le programme de privatisation se poursuit : SONATEL (qui après la défection du suédois Téliá, a finalement été attribué à FCR, une filiale de France-Télécom), lancement de la privatisation de la SENELEC et des Phosphates de Thiès. Ce programme connaît toutefois des retards dans des secteurs importants (électricité avec la SENELEC ou arachide avec la SONACOS). Par ailleurs les conventions spéciales dont bénéficiaient certaines compagnies en situation de monopole ont été renégociées (sucre).

VI - RELATIONS BILATÉRALES

- **Les relations étroites entre la France et le Sénégal**

Elles sont illustrées par la fréquence des rencontres entre les responsables des deux pays.

- **Le montant de l'aide publique accordée par la France**

Elle place **notre pays au premier rang des partenaires du Sénégal** avec 1,15 milliards de francs (soit 30 % des aides étrangères). Cette aide est accordée maintenant sous forme de dons. Le Sénégal a, par ailleurs, bénéficié d'une **importante remise de dette** lors des derniers rééchelonnements (mars 1994 et avril 1995) au Club de Paris.

- **La coopération franco-sénégalaise**

Elle se déploie dans le domaine de l'appui institutionnel et du soutien aux grands programmes sectoriels productifs et sociaux : agriculture, transports, équipements, éducation, santé (voir le cahier n° 2 sur la coopération française avec les pays de l'UEMOA).

Dans les prochaines années, la coopération française interviendra selon trois axes prioritaires :

- **l'appui à l'approfondissement de la démocratie** en aidant l'Etat à renforcer sa capacité de régulation de la société et à assurer ses fonctions essentielles, et la société civile à se structurer ;
- **la restauration des conditions d'un développement durable**, par un appui aux secteurs sociaux (santé et éducation) et à la sauvegarde de l'environnement ;
- **l'amélioration de la compétitivité économique** en accord avec les programmes conclus avec les institutions de Bretton-Woods.

- **Sur le plan commercial**

La France est le premier partenaire du Sénégal (avec plus de 30 % de part de marché). Si nos importations en 1996 ont connu un léger tassement, nos exportations ont substantiellement augmenté, traduisant le redémarrage de l'économie sénégalaise. La France demeure le premier client et le premier fournisseur du Sénégal (part de marché 38 %). Nos importations sont composées à plus de 90 % de produits agro-alimentaires (produits de la pêche, frais ou en conserve, huiles et tourteaux d'arachide). Les exportations françaises concernent des biens d'équipement (28,51 %), des produits agro-alimentaires (20 %) des biens de consommation (16 %), des véhicules automobiles et pièces détachées (8 %).

TOGO

I - DONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET HUMAINES

- Superficie : 56 785 km²
- Population : 4,1 millions d'habitants.
- Part de la population urbaine : 31 %.
- Densité : 72,2 habitants/km²
- Taux de croissance démographique : 3,0 %.
- Principales villes : Lomé (600 000 habitants), Sokodé (51 000 habitants), Kpalimé (30 000 habitants).

II - INDICATEURS SOCIAUX

- Espérance de vie en 1996 : 50 ans
- Espérance de vie des hommes : 52 ans
- Espérance de vie des femmes : 49 ans
- Taux de mortalité infantile en 1996 (pour 1 000 naissances) : 87
- Taux d'alphabétisation des adultes : 50,4 %
- Indicateur de développement humain : 0,365
- Nombre d'habitants/médecin : 11 000
- Indice synthétique de fécondité : 6,4

III - SITUATION POLITIQUE

- **Rappel historique**

Le TOGO tire son nom du petit village de Togo (littéralement « rives du lac »), actuellement appelé Togoville.

Les Allemands furent les premiers Européens à s'installer au Togo à la fin du XIX^e siècle et y restèrent 30 ans. La première guerre mondiale en 1914 mit fin à cette colonisation. Le pays fut divisé en deux : le Togo occidental administré par la Grande-Bretagne et le Togo oriental placé sous mandat français.

Régime politique : M. Gnassingbé Eyadema, au pouvoir depuis 1967, a été élu Président de la République en août 1993. Les élections législatives partielles d'août 1996 ont conduit à la formation d'un nouveau gouvernement, dirigé par M. Kwassi Klutsé, Premier ministre. Les élections présidentielles se sont déroulées le 21 juin 1998 et le président Eyadéma a été déclaré élu au premier tour avec 52,3 % des voix.

- **Résumé politique : une transition difficile vers la démocratie**

La contestation, à partir de 1991, du régime autoritaire du général Eyadéma a engendré une situation politique complexe. Après la Conférence nationale de juillet-août 1991, qui avait abouti à dessaisir le chef de l'Etat de l'essentiel de son autorité, ce dernier, appuyé par les forces armées et les populations du Nord, a progressivement repris l'ascendant sur le gouvernement et le législatif provisoires. Ponctué d'incidents, parfois sanglants, entre militaires et civils, le processus de transition a menacé de déraiper à plusieurs reprises vers la guerre civile. Une nouvelle constitution a été toutefois adoptée par référendum en septembre 1992.

Première étape du processus de démocratisation, l'organisation des élections présidentielles et législatives n'a été possible qu'après la signature à Ouagadougou, en juillet 1993, d'un accord entre l'opposition modérée et la mouvance présidentielle, grâce à la médiation active de la France, de l'Allemagne et du Burkina Faso. Le président Eyadéma a été réélu avec 96 % des voix en août 93, mais ce résultat a été obtenu en l'absence de rival sérieux, et avec un taux d'abstention très important (+ de 60 %).

- **Institutions et vie politique**

- République ; régime de type semi-présidentiel ; multipartisme ;
- Parlement (Assemblée nationale) ; députés élus au suffrage universel direct pour une durée de 5 ans (81 députés) ;
- Cour constitutionnelle (M. Atsu Koffi Amega ; Président).

Il existe, actuellement, au Togo, 66 partis politiques représentés à l'Assemblée nationale.

IV - DONNÉES ÉCONOMIQUES

- PIB au prix du marché : 1994 : 545,0 milliards FCFA
1997 : 817,2 milliards FCEA
- Taux de croissance du PIB en volume (1997) : 4,4
- PIB par habitant (1997) : 340 dollars
- PNB/habitant (1995) : 323 dollars

La baisse de revenu par habitant est l'une des préoccupations des autorités togolaises.

- Taux d'inflation (1997) : 4,4
- Epargne brute : 39,7 milliards de FCEA.

- Répartition par secteurs d'activité

	Primaire	Secondaire	Tertiaire
PIB	42,8 %	22,5 %	34,7 %
Population active	67,4 %	11,6 %	21,

- Exportations FOB (1997) : 201,4 milliards FCFA
- Importations FOB (1997) : 233,5 milliards FCFA.
- Dette totale/PNB (1997) : 105,4
- Taux investissement (1997) : 13,9 %.

Source : Banque de France.

V - SITUATION ÉCONOMIQUE

- **Une situation économique et financière améliorée mais fragile**

En 1992, l'échec de la transition politique a porté un rude coup à l'économie togolaise. Les circuits économiques totalement désorganisés ont enregistré d'importantes baisses de performances dans tous les secteurs et ont été totalement paralysés par les grèves depuis le 16 novembre 1991. Un tiers des PME/PMI ont, par ailleurs, définitivement fermé entre novembre 1991 et octobre 1992.

L'économie togolaise est une économie ouverte, de petite taille, reposant essentiellement sur l'agriculture vivrière et d'exportation (café, cacao, et surtout coton), l'exploitation des phosphates et le commerce régional. La crise politique des années 91-93 s'est traduite par une chute du PIB de 21 % et a affecté surtout les secteurs secondaire et tertiaire. Les conséquences de la crise ont également été très négatives pour les finances publiques. De plus, l'aide internationale a été suspendue durant deux ans.

L'année 1994 a été marquée par un retour à la croissance. Le taux de progression réel du PIB a été de 16,3 %, soit le taux le plus élevé de la Zone franc et supérieur aux objectifs fixés par les Institutions de Bretton-Woods. La croissance a été impulsée, notamment, par la reprise des secteurs primaire et secondaire.

Mais ce rebond économique a été de courte durée et la situation est actuellement morose, malgré les efforts du gouvernement pour attirer les investisseurs étrangers (réactivation de la zone franche de Lomé). La production cotonnière, qui avait fortement progressé en 1994 (120 000 tonnes) a connu un creux en 1996 (102 000 tonnes) puis un rebond en 1997 (146 000 tonnes). La reprise dans les secteurs du BTP, du commerce et du tourisme se fait attendre. Les exportations de phosphates connaissent un certain tassement depuis le début de l'année 1998. La crise énergétique provoquée par la sécheresse et la réduction des approvisionnements ghanéens en électricité aurait coûté 1,5 point de croissance au pays en 1998 (croissance prévue de 2,2 %).

La croissance se poursuit, mais à un taux moindre à partir de 1995.

Depuis plusieurs années, l'industrie est l'objet d'une attention particulière du gouvernement togolais qui tente de redynamiser ce secteur. Le Togo a, dans la décennie 70, initié un processus d'industrialisation par substitution des importations.

Les entreprises publiques pour la plupart, protégées et assises sur un marché trop étroit, se sont révélées, au fil des années, une charge de plus en plus lourde pour le budget de l'Etat.

Ainsi, une politique de restructuration et de privatisations a été mise en oeuvre. Entre 1988 et 1990, il a été procédé à la liquidation d'une dizaine d'entreprises, à la privatisation d'une dizaine d'autres, ainsi qu'à la mise en gérance de trois établissements.

Le désengagement de l'Etat se poursuit, après avoir été mis entre parenthèse, en raison du climat politique et social troublé. Ce climat a, du reste, rejailli également sur le deuxième aspect de la politique gouvernementale de promotion du secteur industriel privé : la zone franche.

Créée en 1990, la zone franche n'a pas, dans un premier temps, confirmé les espoirs dont les autorités la voyaient porteuse. Elle devait être à l'image de celle de l'Ile Maurice, en fait, elle s'apparente davantage à celle de Dakar. Une vingtaine d'entreprises avaient été agréées. Elles auraient réalisé un montant de 50 milliards de FCFA d'investissements et moins d'un millier d'emplois auraient été créés, soit un quart seulement des 4 000 emplois initialement retenus.

Toutefois, elle représente de nombreux avantages fiscaux, financiers et douaniers pour les investisseurs.

En 1994, l'Etat a créé un Fonds Spécial d'Investissement et de Promotion de la Zone Franche. Ce fonds est destiné à soutenir toute initiative des opérateurs économiques nationaux en Zone Franche, notamment dans les opérations de partenariat, joint-ventures, avec des ressortissants étrangers.

- **Relations avec la communauté financière internationale**

Les difficultés budgétaires et financières persistantes du Togo influent sur ses relations avec le FMI. La FASR triennale conclue pour la période juin 1995-juin 1998 vient de s'achever sur un bilan sévère : faute d'une meilleure gestion des finances publiques, la conclusion d'une nouvelle facilité pourrait être retardée. Après avoir décaissé un prêt de 40 millions de dollars en 1997, la Banque Mondiale a accordé en mars 1998 un crédit de 30 millions de dollars au Togo pour soutenir le programme de privatisations. La principale entreprise publique concernée, l'Office Togolais des Phosphates vient de faire l'objet d'une cession pour 38 % de son capital au groupe indien Trade and Transfert Investment.

En dehors de la France et du Japon -qui a débloqué fin décembre 1997 une aide de 24 milliards CFA (liée au programme de la Banque Mondiale) permettant au Togo d'éviter momentanément une crise de trésorerie grave-les principaux bailleurs de fonds bilatéraux n'ont repris que partiellement leur coopération. L'Union européenne suspend toujours le versement du

reliquat de son 7ème FED (310 millions de francs), qu'elle avait subordonné au bon déroulement de l'élection présidentielle.

La situation sociale demeure marquée par de profondes inégalités. Les conditions matérielles d'enseignement demeurent d'une extrême pauvreté. Selon la Commission européenne, seuls 2,2 % des enfants accèdent au certificat d'études en six ans.

VI - LES RELATIONS FRANCO-TOGOLAISES : UN PARTENARIAT RÉCEMMENT RENOUÉ

La France a contribué à la résolution de la crise politique de 1993 mais face aux incertitudes ouvertes par la récente élection présidentielle, elle fait sienne la position de l'Union européenne.

Après avoir suspendu sa coopération militaire puis civile après les violences de 1992-1993, la France a cherché, en coopération avec l'Allemagne, à favoriser le dialogue entre la mouvance présidentielle et l'opposition. La table ronde de Colmar en février 1993 n'a pas abouti. Mais un accord signé le 11 juillet 1993 à Ouagadougou entre Togolais a permis à notre pays, en collaboration avec le Burkina Faso, de faciliter la tenue dans des conditions convenables des élections présidentielles d'août 1993 et législatives de février 1994 (envoi d'observateurs et participation au comité international de suivi). Les conditions contestables dans lesquelles s'est déroulé le scrutin présidentiel du 21 juin 1998 ont été reconnues par l'ensemble des membres de l'Union européenne, qui ont décidé d'engager des consultations sur ce sujet entre la Troïka de l'Union européenne et la Troïka des pays ACP ainsi que les autorités togolaises.

La France poursuit ses efforts de médiation.

CAHIER N° 2 :

**LA COOPÉRATION FRANÇAISE AVEC CINQ PAYS DE L'UEMOA :
LE BÉNIN, LE BURKINA FASO, LA CÔTE D'IVOIRE, LE MALI ET
LE SÉNÉGAL**

LE BÉNIN

I - LE RENFORCEMENT DE L'ETAT DE DROIT

Le Bénin a amorcé en 1990 une transition pacifique, considérée comme exemplaire, ouvrant ainsi la voie à un véritable processus de démocratisation. La réunion de la Conférence des Forces Vives de la Nation a été l'occasion d'amorcer la mise en place d'un régime pluraliste, libéral et soucieux de la sécurité des biens et des personnes. La consolidation de l'Etat de droit est inscrite alors comme condition nécessaire à la mise en place d'un développement durable. Dans ce contexte, la justice et la sécurité publique constituent des priorités naturelles, et la coopération française s'est positionnée de façon décisive et délibérée sur celles-ci dès le début des années quatre-vingt-dix. Quatre grands programmes financés par le FAC ont été mis en place :

- **La sécurité publique**

L'armée ayant été déchargée de ses tâches de sécurité publique, il convenait de créer une police nationale et une gendarmerie.

La Coopération française, a mené depuis 1990 une action décisive pour créer, équiper et former des forces de police et de gendarmerie. Elle poursuit son appui afin que la police puisse mieux assurer sa mission d'assistance de proximité au service du citoyen, et que la gendarmerie puisse renforcer son action de lutte contre les grands trafics (drogue, blanchiment d'argent, vols de véhicules, etc.) et de sécurité aéroportuaire.

- **La justice et les droits de l'homme**

La France est très présente - et seule présente depuis 1992 - en ce domaine, avec des interventions en faveur de l'harmonisation des prisons, de la réhabilitation des locaux de justice, de la formation des magistrats et auxiliaires de justice.

Le projet FAC d'appui au service public a porté sur la formation des personnels judiciaires, avec un accent particulier mis sur la formation des formateurs béninois. Jusqu'au début de 1998, 14 missions de formateurs se sont rendues au Bénin pour y tenir des séminaires qui ont réuni plus de 300 participants. Il semble toutefois que cette méthode ne soit pas jugée efficace par les africains, qui lui préfèrent des formations sous forme de stages à effectifs restreints.

En outre, 3 000 codes et ouvrages de doctrine fondamentale ont été distribués dans les juridictions ainsi que des plaquettes informant les justiciables de leurs droits.

D'ici l'an 2000, le Bénin devra procéder à de nombreux recrutements de magistrats et de fonctionnaires des greffes ; leur formation initiale pourra être dispensée au sein de la section judiciaire de l'ENA, aménagée grâce à une aide de la Coopération française, ainsi qu'à l'Ecole régionale supérieure de la magistrature, dont la France a également soutenu financièrement l'installation au Bénin.

Simultanément, la Coopération française poursuit son action en faveur de la moralisation de la justice, de la protection de l'investissement privé, et de la protection de l'enfant.

- **L'appui aux administrations financières**

La Coopération française s'est attachée dès 1991, au travers du programme d'appui aux administrations financières financé par le FAC, à moderniser les méthodes de travail des administrations des douanes et des impôts. Ces réformes se sont traduites par des résultats spectaculaires au niveau des recettes (50 milliards de francs CFA en 1990, 184 milliards de francs CFA en 1997).

Un nouveau programme d'appui financé par le FAC a été mis en oeuvre en 1997, en concertation avec les interventions de l'Union européenne et de la Banque mondiale, concernant la mise en place d'instruments de prévision et de pilotage de l'économie et des finances publiques, le perfectionnement du système fiscal et douanier, et la modernisation des procédures budgétaires et comptables.

- **La décentralisation**

Un projet financé par le FAC en 1996 a consisté pour l'essentiel en un appui institutionnel à la décentralisation et à la déconcentration. Le vote des lois de décentralisation en février 1998 créant un seul niveau de décentralisation, la commune (il y en aura 77), et un seul niveau de déconcentration, le département (il y en aura 12), marque une première étape. La Coopération française accompagne l'émergence de ces communes, tout en renforçant les compétences et la crédibilité du ministère de l'Intérieur, de la sécurité et de l'administration territoriale. Elle apporte, à ce titre, son appui à la cellule d'assistance-conseil aux communes, appelé « *Maison des collectivités locales* », établissement public administratif créé en 1997 et installé en janvier 1998. Celle-ci, qui bénéficie du concours d'un assistant technique, est chargée de développer des outils d'aide à la décision, d'animer un réseau de conseil et d'assistance aux communes, d'assister et de conseiller les communes dans leur organisation administrative, comptable et financière, etc.

Le projet FAC porte également sur la mise au point de nouveaux outils de gestion spatiale et foncière (plans d'urbanisme, lotissements) en vue du renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage, dans le cadre de la libre administration des communes.

II - L'APPUI À LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le Bénin s'est ouvert à une coopération internationale répondant à des préoccupations de développement local, pour laquelle l'aide de la France se manifeste par un soutien aux opérations de coopération décentralisée, aux associations non gouvernementales, et aux associations locales.

- **La coopération décentralisée**

Ces actions vont du simple jumelage au transfert de compétences et de techniques en appui à la gestion locale, et au développement socio-économique. La Coopération française co-finance des projets de collectivités locales à hauteur de 50 % ; mais d'autres initiatives sont prises directement entre collectivités

locales françaises et béninoises, qui ne font appel à aucun co-financement de la Coopération française.

Parmi les projets de coopération décentralisée co-financés par la Coopération française, les plus importants à signaler sont les suivants :

- les villes d'Orléans et de Parakou qui ont signé une convention pour un appui à la gestion urbaine et au conseil en maîtrise d'ouvrage, ainsi qu'à l'investissement en matière d'équipements publics ;
- les villes de Cergy-Pontoise et de Porto-Novo où une coopération s'est instaurée visant le renforcement de la gestion urbaine et des investissements en matière d'équipements publics ;
- la ville d'Echirolles et la région de Honhoué (Mono) en soutien aux petites activités économiques génératrices de revenus et à l'alimentation en eau potable ;
- les villes d'Evreux et Djougou en soutien à la gestion urbaine et à divers projets (hydraulique villageoise, échanges culturels et sportifs, ramassage des ordures ménagères, formation notamment au CHU de Caen...);
- la région Picardie et le département du Zou, avec un appui au développement local, au processus de décentralisation et à la promotion d'activités agricoles et artisanales ;
- la région Champagne-Ardenne et le département du Borgou, où une coopération s'est instaurée dans le cadre d'un appui à l'initiative privée.

Coopération décentralisée : co-financements du ministère chargé de la Coopération et de la francophonie 1995

Partenaire du Nord	Partenaire du Sud	Nature de l'opération	Subvention Min. Coop.	Observations
Picardie	Département du ZOU	Projets de coopération décentralisée Picardie-Zou	3 000 000 FF	Opération pluriannuelle de 5 ans
Orléans	Parakou	Coopération avec la circonscription urbaine	175 000 FF	Durée 5 ans
Champagne-Ardenne	Département du Borgou	Appui à l'initiative privée	400 000 FF	Durée 2 ans
Vendée	Kilibo	Prise en charge d'un volontaire pour l'appui à la maison familiale rurale de Kilibo	120 000 F	Durée 2 ans
Créteil	Porto-Novo	Latrines pour centre de santé	20 000 F	
Cergy Pontoise	Porto-Novo	Programme pluriannuel de développement d'investissement urbain	90 000 FF	Durée 5 ans
Evreux	Djougou	Ramassage des ordures ménagères	150 000 FF.	Durée 2 ans
Champagne-Ardenne	Bénin	CPER 1995 - Champagne-Ardenne	800 000 FF	

Coopération décentralisée : Cofinancements du ministère chargé de la Coopération et de la francophonie 1996

Partenaire du Nord	Partenaire du Sud	Nature de l'opération	Subvention Min. Coop.	Observations
Fédération départementale des MJC de l'Aveyron	Bénin	Échanges de jeunes Aveyron/Bénin	175 000 FF	
Orléans	Parakou	Coopération avec la circonscription urbaine	180 000 FF	
Champagne-Ardenne	Département du Borgou	Appui à l'initiative privée et promotion féminine	400 000 FF	
Echirolles	Honhoué	Électrification de Honhoué	30 000 FF	
Echiroles	Zone autour de Honhoué	Accompagnement d'activité génératrice de revenus et aide à la gestion communale	20 000 F	Durée 1 an
Echirolles	Zone autour de Honhoué	Étude de faisabilité d'alimentation en eau potable des villages de Gavé et Togbonou	25 000 FF	
Evreux	Djougou	Ramassage des ordures ménagères	150 000 FF.	Durée 2 ans
Divers opérateurs	Bénin	Regroupement de projets au Togo et au Bénin	800 000 FF	

Coopération décentralisée : co-financements du ministère
chargé de la Coopération et de la francophonie 1997

Partenaire du Nord	Partenaire du Sud	Nature de l'opération	Subvention Min. Coop.	Observations
Fédération départementale des MJC de l'Aveyron	Bénin	Échanges de jeunes Aveyron/Bénin	25 000 FF	75 000 FF en 1996
Orléans	Parakou	Coopération avec la circonscription urbaine	180 000 FF	Opération pluriannuelle de 4 ans en 1996
Cergy-Pontoise	Porto-Novo	Renforcement de la gestion urbaine	100 000 FF	
Echirolles	Zone autour de Honhoué	Accompagnement d'activité génératrice de revenus	20 000 FF	Durée 1 an
Echirolles	Zone autour de Honhoué	Étude de faisabilité d'alimentation en eau potable des villages de Gavé et Togbonou	80 000 FF	
Créteil	Porto-Novo	Travaux d'extension du centre de santé Houenoussou	80 000 FF.	Durée 1 ans
Evreux	Djougou	Ramassage des ordures ménagères	150 000 FF	Durée 2 ans

• **Les organisations non gouvernementales**

Une douzaine d'ONG françaises sont présentes en permanence au Bénin et interviennent dans tous les secteurs du développement : santé, éducation, eau et assainissement, crédit-épargne, soutien aux initiatives privées de base.

Ces opérateurs du développement ont vu leur rôle reconnu à part entière lors de la 7ème grande commission mixte, en février 1997, à laquelle ils ont participé avec leurs homologues béninois. Le fonds social de développement dispose d'une enveloppe annuelle de 3,5 millions de francs français environ, dont la moitié est mise en oeuvre par des ONG françaises, l'autre moitié étant réalisée par des ONG béninoises. En plus de ces financements, le ministère de la Coopération octroie directement aux ONG françaises des financements supplémentaires.

Parmi ces ONG, l'Association française des volontaires du progrès (AFVP) mène une action originale et diversifiée au Bénin depuis 1965, largement soutenue par la Coopération française et les bailleurs de fonds internationaux, ainsi que par les collectivités locales engagées dans des actions de coopération décentralisée. Ces actions concernent quatre secteurs importants et visent à aider la société civile à se prendre en charge compte tenu d'une certaine défaillance des services publics :

- Le développement local, urbain et rural : l'appui aux initiatives locales et l'émergence de synergies entre les acteurs ;

- le développement agricole : appui aux organisations paysannes, sécurité alimentaire, amélioration des revenus, augmentation des productions et transformation des produits ;
- l'appui aux artisans et PME et le renforcement des infrastructures socio-communautaires, formations technologiques, innovations techniques, organisation et gestion, émergence de maîtres d'oeuvre locaux ;
- la santé communautaire et la promotion sociale, amélioration des services de proximité, gestion des centres de santé, formation de personnel, santé scolaire, sensibilisation sida.

Synthèse des opérations de l'Association française
des volontaires du progrès au Bénin en 1997

PROGRAMME	PARTENAIRES BÉNINOIS	PARTENAIRES DU NORD	DOMAINES D'ACTIVITÉS	ZONE D'INTERVENTION	ÉQUIPES OPÉRATIVES	OBSERVATIONS
Amélioration des conditions de vie des populations Aguégués	Communautés rurales Administrations locales	FENU PNUD	Infrastructures socio-communautaire Ecoles, centres de santé, Maisons de jeunes, mairies	Aguégués (Ouémé) PORTO-NOVO	2 Volontaires 6 Nationaux	Projet en phase terminale
Projet d'intervention locale pour la sécurité alimentaire	280 groupements ruraux de production et de transformation Femmes et Hommes	Banque Mondiale DANIDA (Coopération Danoise)	Sécurité Alimentaire Agriculture Élevage	Grand-Papa (Mano) Ouidah (Atlantique) Matéri, Boukoumbé Natilingou (Alacara) Karimama (Bagou)	7 Volontaires 21 Nationaux	Projet sur 5 ans en 4ème année
Coopération décentralisée Evreux/Djouougou	Circonscription urbaine de Djougou Communes urbaines et rurales Associations, ONG et groupements locaux	Ville d'Evreux Association de jumelage Evreux/Djouougou, FAC Divers acteurs d'Evreux : hôpital AFDI, Entrepreneurs	Infrastructures socio-communautaires, Écoles, puits, bibliothèques, Santé, gestion des ordures ménagères, Appui initiatives locales	Ville de Djougou et les 13 communes	4 Volontaires 7 Nationaux	Coopération démarrée en 1989
Coopération décentralisée FED Union Européenne	18 Associations locales, communes et administrations locales	Union Européenne VII ème FED	Infrastructures socio-communautaires, Écoles, voirie, ordures, puits, centres de santé	Aidjeda (Cotonou) Zakpata, Zagbadomey (ZOU)	3 Volontaires 4 Nationaux	projet de 3 ans en clôture Nouvelle opération VIII ème FED à l'étude
Structuration du milieu rural dans le Mana	13 sous-préfectures, associations locales et communautés locales	Union Européenne VII ème FED	Écoles et puits	Département du MONO	3 Volontaires 7 Nationaux	projet de 4 ans en 1ère année
Santé scolaire	Écoles, Associations parents d'élèves	Aide et Action	Santé scolaire	Ouidah et Taribossito (Atlantique)	1 Volontaire	Projet en 4ème année
Formation des artisans	Associations et fédérations d'artisans à Parakou	Institut Régional de Coopération pour le Développement (IRCCOD) Champagne-Ardenne	Formation professionnelle crédits	Parakou (BORGOU)	1 Volontaire	Projet en 4ème année
« Vie Nouvelle » SIDA	Programme national de lutte contre le SIDA (PNLS) Communicateurs séro-positifs	Union Européenne VI ème FED	IEC SIDA	Tout le BENIN	1 Volontaire 3 Nationaux	Projet de 3 ans en 3ème année

Centre Songhai	Centre Songhai		Formation agricole Machinisme agricole	Porto-Novo (OUEME)	2 Volontaires	projet de 2 ans Poursuite à l'étude
Centre de santé de Sékégourou	Espoir lutte contre l'infanticide au BENIN (ELIB)	Espoir sans frontière (ESF) FAC FED	Formation personnels de santé et Appui au Comité de gestion Construction centre de santé	Sékégourou Kouandé (ATACORA)	1 Volontaire	Projet en 4ème année
Centre de santé de Fâ Tansé	Association de développement local de Kouandé COGEC Fâ Tansé	FSD/FAC	Construction centre de santé Formation personnels et appui au comité de gestion	Fâ Tansé Kouandé (ATACORA)	1 Volontaire 1 National	projet en phase de démarrage
Reconstruction hôpital Nantingou	Direction départementale de la Santé Comité de gestion sous-préfectoral	Coopération Néerlandaise	Infrastructures sanitaires	Natitingou (ATACORA)	1 Volontaire	Projet d'1 an
Appui aux initiatives locales ATACORA	Associations, coopératives, comités de gestion Réseaux et fédérations Administrations locales et communes	FCD/FAC	Infrastructures socio-communautaires et équipements	Natitingou Capargo, Kouandé (ATACORA)	1 Volontaire 1 National	Projet en phase de démarrage
Programme des Volontaires Européens pour le Développement (VED)	Projets Béninois et organismes locaux Béninois	Ministère de la coopération Française et Allemande DED Agro-action Allemande	Environnement Formation professionnelle Développement local et rural	Tout le Bénin	16 Volontaires 8 Français 4 Allemands 2 Irlandais 2 Hollandais	Renforcement croisé AFVP

- **Les associations locales**

L'appui à la société civile intervient également en faveur d'associations locales ou d'opérateurs économiques locaux, dans le cadre de financements du FAC et de l'AFD. Cet appui touche de nombreux secteurs : organisations professionnelles agricoles, associations de parents d'élèves, d'usagers d'adduction d'eau, de centres de santé, mutuelles de crédit, etc.

Il en est ainsi du Programme de professionnalisation de l'agriculture au Bénin, mis en place en 1997 pour apporter un appui direct aux agriculteurs dans le but de favoriser l'émergence d'organisations professionnelles agricoles (OPA). Cette démarche s'inscrit dans le vaste mouvement de démocratisation et de transfert des activités économiques de l'Etat vers la société civile, issu de la conférence nationale de 1990. Ce programme répond aux besoins exprimés par les agriculteurs : formation, définition du cadre législatif des coopératives, disponibilité des intrants agricoles, accès à la mécanisation de l'agriculture, structuration de filières de diversification (ananas, arachide). Dans chacun de ces domaines, des interventions pratiques ont été définies et entreprises en collaboration étroite avec l'organe de coopération professionnelle des agriculteurs français, l'association « Agriculteurs français et développement international » (AFDI).

L'expression d'une volonté : l'AFDI

Agir pour obtenir une juste reconnaissance du travail des paysans dans un contexte de mondialisation des échanges est au coeur de l'action d'Agriculteurs français et développement international, association créée en 1975 par les grandes organisations professionnelles agricoles (FNSEA, CNJA, APCA, CNMCCA)*. Cette initiative est née au lendemain de la grande sécheresse du Sahel.

Les organisations agricoles et les agriculteurs français sont convaincus de la nécessaire prise en compte, au plan mondial et à long terme, du rôle d'équilibre et structurant de l'agriculture dans les sociétés.

Cette volonté doit se traduire par l'établissement de règles, plus respectueuses des spécificités des différentes agricultures et des paysans, lors des négociations internationales sur les échanges agricoles.

L'AFDI n'a pas pour vocation de se substituer aux organisations agricoles sur les dossiers immédiats mais d'anticiper sur l'avenir en facilitant le rapprochement des idées et des conceptions sur la place des paysans dans l'économie. Dans cette perspective, l'AFDI crée des liens entre paysans et participe à des projets de développement dans différentes régions du monde.

* FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.

* CNJA : Centre national des jeunes agriculteurs.

* APCA : Assemblée permanente des chambres d'agriculture.

* CNMCCA : Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles.

III - LE DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS SOCIAUX

- **Santé**

Les actions à mettre en place concernent notamment : la mise en oeuvre des zones sanitaires, le renforcement de la planification, de la décentralisation et de la supervision des activités, la collaboration avec le secteur privé, la mobilisation et l'utilisation rationnelle des ressources financières, la prévention de la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et le sida, et le renforcement des activités préventives.

Dans ce cadre, la Coopération française s'attache :

- à maintenir les efforts déployés en faveur du contrôle des maladies :
 - poursuite du développement du système national d'information et de gestion sanitaire, et suivi de la formation en épidémiologie des médecins responsables des districts sanitaires ;
 - amélioration des procédures de surveillance active et d'alerte épidémiologique ;
 - appui au programme élargi de vaccination par l'achat de vaccins ;
 - intensification des actions grâce au projet « lutte contre le sida » : information et éducation des populations, dépistage anonyme et gratuit à Cotonou, surveillance épidémiologique sur tout le territoire.
- à soutenir les initiatives de diversification de soins fondées sur la mutualisation des risques tant en ville que dans les campagnes, en favorisant l'émergence de formations sanitaires de type privé (associations à but non lucratif).
- **L'éducation et la formation**

La politique de « l'Ecole nouvelle » menée au Bénin entre 1975 et 1990, est une des causes de la dégradation de l'enseignement : les effectifs des élèves ont doublé, ceux des enseignants ont triplé ; le système est devenu budgétivore. La qualité de l'enseignement a régressé simultanément : si au plan quantitatif, les efforts ont été réels pour développer la scolarisation, l'école béninoise véhicule des savoirs parfois dépassés, enseignés par des maîtres par toujours bien formés, et souvent inadaptés aux besoins de l'économie nationale. Le chômage des diplômés est aujourd'hui l'un des risques les plus forts de désagrégation du fragile équilibre du pays. Une énorme majorité de jeunes diplômés sans emploi se reconvertisent dans le métier de taxi-moto, et forment une confrérie très soudée et constestataire.

Devant la gravité des dysfonctionnements du système éducatif, la Coopération française avec l'UNESCO, le PNUD, la Banque mondiale et la Coopération allemande, participe à un programme global qui a pour but :

- d'adapter le système de formation à un marché de l'emploi très spécifique ;
- d'améliorer la qualité de la formation, ce qui implique une vaste entreprise de rénovation des structures et de formation des maîtres ;

- d'organiser le fonctionnement du système de formation sur le plan institutionnel dans le sens d'une forte déconcentration en tirant partie des financements importants déjà réalisés par les associations de parents d'élèves.

- **Le développement culturel**

La forte dynamique culturelle qui s'est manifestée avec le Renouveau démocratique a conduit la Coopération française, fortement sollicitée, à s'engager résolument dans la coopération culturelle sous la forme de deux programmes distincts mais complémentaires :

- le programme de promotion de la lecture publique, structuré autour de points de lecture décentralisés ;
- le programme de développement culturel, qui a pour objectif de réaliser l'inventaire du patrimoine béninois et de le faire mieux connaître, de rénover et animer les musées existants, de promouvoir la création artistique béninoise contemporaine, et de soutenir la création théâtrale en particulier le Festival international de théâtre du Bénin. Le Centre culturel français de Cotonou, aujourd'hui rénové, constitue une référence et un point d'ancrage, privilégié pour la coopération culturelle et la promotion de la francophonie, notamment par l'appui à la création (arts plastiques, théâtre).

Projet FAC en cours et assistance technique associée fin 1998 au Bénin

Secteurs	Intitulé du projet	Montant en FF	A T Civils	A T CSN	Date de démarrage
ÉDUCATION	- Appui à l'enseignement général	8	11		1998
FORMATION	- Formation professionnelle et enseignement technique	6,5	3		1997
	- Appui à l'enseignement supérieur	6	1		1998
SANTÉ	- Lutte contre le SIDA	4			1995
	- Diversification de l'offre de santé	10	2	2	1996
	• Mutualisation				
	• Système d'information				
	• Diversification, vaccins				
	- Gestion hospitalière	2,5	2	1	1998
SECTEUR PRODUCTIF	- Professionnalisation agricole	8,5	3		1998
	- Crédit Mutuel (FECECAM)	4,5			1994
	- Recherche sur le coton	3,5	1		1996
	- Appui au secteur privé (CePEPE)	3	2	1	1998
ETAT DE DROIT	- Justice	5	1		1998
	- Police, protection civile	5	3		1998
	- Décentralisation urbanisme	4	3	1	1997
	- Finances	6	5	1	1998
CULTURE	- Culture, Patrimoine	4	1		1998
JEUNESSE	- Lecture publique	4	1	2	1998
SPORTS	- Jeunesse et Sports	2,5	1		1997
PROXIMITÉ	- Crédits déconcentrés, FSD	5			1998
TOTAL	18 PROJETS EN COURS	92	40	8	

IV - AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE

• Le développement rural

Compte tenu de l'importance de l'agriculture dans l'économie béninoise, la Coopération française est fortement présente dans ce secteur, dont elle constitue avec la Banque mondiale un partenaire privilégié. Elle s'efforce en particulier :

- de recentrer le rôle de l'Etat sur ses missions de service public, et d'améliorer son efficacité tout en assurant une meilleure maîtrise de ses coûts de fonctionnement pour les rendre compatibles avec les contraintes budgétaires ;
- d'améliorer les conditions de vie en milieu rural notamment des couches les plus défavorisées, avec une attention particulière pour une meilleure intégration de la femme au processus de développement ;
- d'accroître les revenus des ruraux par une meilleure organisation des producteurs, un effort de diversification et un accroissement de la productivité ;

- de garantir la pérennité du patrimoine écologique national et assurer l'accès à la terre.

Ses interventions s'organisent autour des axes suivants :

- consolidation de la filière coton ;
- mise en place de services répondant aux besoins exprimés par les producteurs (formation de base, conseil à la gestion d'exploitation agricole, crédits pour les besoins d'équipement) ;
- création d'infrastructures (points d'eau potable, écoles, dispensaires, magasins de stockage, etc.) ;
- appui au développement des cultures bénéficiant de débouchés tant sur le plan intérieur qu'à l'exportation ;
- contribution à la recherche agronomique (coton, arachide, palmier à huile) ;
- appui à l'émergence d'organisations professionnelles représentatives du monde rural et à la responsabilisation des producteurs.

- **Les infrastructures**

Compte tenu du retard pris par le Bénin dans ce domaine, le développement des infrastructures constitue une priorité pour l'aide française.

Dans le secteur de l'électricité ; les financements de l'AFD ont privilégié les grands projets d'interconnexion Nord-Bénin/Nord-Togo, ainsi que la construction d'ouvrages hydroélectriques à vocation régionale. La modernisation du réseau de télécommunications des villes de Cotonou et de Porto Novo a été achevée. Le secteur du transport constitue d'autre part l'une des priorités d'intervention de l'aide française au Bénin, compte tenu du poids que représentent les activités commerciales dans l'économie du pays et de sa vocation naturelle de zone de transit.

- **Le secteur privé**

Face aux contraintes qui pèsent sur l'économie béninoise, liées notamment à une forte croissance démographique, à l'absence de tissu industriel, à l'afflux de jeunes en quête de revenus, attirés par la ville, le développement du secteur privé apparaît comme la seule solution pour dégager un surplus de richesse et créer des emplois, principalement en milieu urbain.

A l'instar du gouvernement béninois, l'aide française reconnaît la promotion du secteur privé comme une priorité au travers des axes suivants :

- une amélioration de l'environnement des entreprises : justice, cadre réglementaire , contraintes administratives ;
- le développement d'actions de formation adaptées ;
- l'appui à l'émergence d'organisations professionnelles représentatives des opérateurs et promoteurs privés ;
- la mise en place de financements destinés à consolider et appuyer les structures de promotion et d'encadrement existantes.

Evolution de l'aide publique au Bénin en millions de francs
(1990-1997)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Aide budgétaire	28,7	1,4	5,5	4,2	38	2	10,5	4
Subvention Ajustement Structurel	150	130		30	20		0	0
Remise de dette	40,3	38,7	36,6	32,5	51	51,2	52,4	52,5
Fac	45,6	47,1	48,4	30,3	43,8	38,6	34,5	33,8
Etat	36	38	38	18,7	27	23,5	25,5	24,5
Intérêt général	4,1	4,2	4,2	2,7	11,4	2,6	0,9	1,4
Crédit Déconcentrés/FSD	4	3	3	4,2	3	3	4,5	6,5
ONG + Coop. décentralisée	1,5	3,2	3,2	4,7	2,4	9,5	3,6	1,4
Appui formation/mission	9,3	7,5	7,4	7	10,2	8,1	5,9	5,9
Accords/subvention	2,4	1,1	1,8	1,8	1,2	0,7	1,3	1,4
Bourses/études/stages	5,6	5,4	5,2	5,2	4,6	3,6	4,0	4,0
Invitation/mission	0,5	0,6	0,4	5,0	0,4	0,4	0,2	0,3
Aides diverses	0,8	0,4			4,0	3,4	0,4	0,2
Assistance technique	51,9	52,1	32,7	34,1	34,9	35	36,5	33,9
Assistance technique	51,2	51,6	32,1	32,5	33,8	34	35,4	32,8
Appui logistique	0,7	0,5	0,6	1,6	1,1	1	1,1	1,1
SOUS TOTAL	325,8	276,8	130,6	138,1	197,9	134,9	139,8	130,1
Aide projet CFD	22	342	152	167	62	194	34,8	45,9
Développement rural	22	342	152	167	62	194	34,8	45,9
Energie, eau, devt. urbain	13	87	53		13	87	31	
Transports télécomm.		142	12	125	35			
Secteur privé		60	4	9	7	10	0,8	
TOTAL	347,8	618,8	282,6	305,1	259,9	328,9	174,6	176,0

Liste des projets financés au Bénin par le groupe AFD
de 1990 à 1997

Secteur	Libellé du projet	Montant (M.FF)
Développement rural	- Hydraulique villageoise	66
	- Amélioration diversification des systèmes agricoles	44
	- programme de restructuration des services agricoles	3
	- Investissements industriels de la filière coton	87
	- Développement du crédit agricole mutuel	21
	- Gestion des ressources naturelles et foncières	13
	- Développement de l'écotourisme dans le Pendjari	7
	- Appui à la station de recherche palmier à huile de Pabé	3
	- Appui aux groupements de producteurs	3,3
	- Programme de pistes rurales en zone cotonnière	63
	- Développement territorial Nord-Zou	3
	- Garantie d'emprunt bancaire	1,9
Energie, hydraulique urbaine	- Extension du réseau à Cotonou, Porto-Novo, Parakou	71
	- Ligne électrique haute tension Nangbeto - Bohicon	30,5
	- Alimentation en eau à Cotonou, Porto-Novo, Djougou	68,5
	- Rénovation de la centrale thermique de Parakou	20,4
Postes et télécommunications	- Informatisation de la poste et des caisses d'épargne	12
Chaîne de transport	- modernisation du port de Cotonou	60
	- Restructuration et relance du trafic ferroviaire	167
	- Poste de péage/pesage de Savé-Diho	10
	- Investissements de l'aéroport de Cotonou (phase 1)	35
Projets urbains	- Travaux urbains à haute intensité de main d'oeuvre	27
	- marché central de Parakou	35
	- marché de Dantokpa, phase d'urgence	12
	- modernisation des marchés de Porto-Novo	10
Fonds d'études et de préparation de projets	- 3 fonds d'études et de préparation de projets	22
Secteur privé	- Financements PROPARCO	81,1
	- Financements CFD	33
	- Garantie d'emprunt obligatoire	40
	- Interventions AIPB	9,3
Accompagnement de la dévaluation	- FSD (18)	22,2
	- FET (4,4)	
Financements hors projets	- Subventions d'ajustements structurel	330
TOTAL		1411

Financement de l'AFD soutenant les initiatives communautaires de base en 1998

Hydraulique villageoise Sud et Nord Bénin	57 MFF	gestion communautaire des points d'eau s'appuyant sur les systèmes décentralisés de micro-crédit et sur les comités de gestion villageois
FECECAM	15 MFF	Crédit rural de proximité (caisses locales et caisses régionales)
UDP Zou	3 MFF	programme d'alphabétisation et d'intégration des associations de femmes
Picardie-Zou	3 MFF	appui aux groupements intervillageois définissant les programmes de développement local et contrôlant les réalisations
Gestion des ressources naturelles		participation des villageois aux comités de terroirs (plan foncier rural, gestion des bassins versants, etc...)
Pistes rurales	63 MFF	délégation de la maîtrise d'ouvrage aux organisations de producteurs et participation des groupements villageois à l'entretien des pistes
Intensification et diversification des exploitations agricoles	44 MF	appui technique aux exploitations agricoles ; implication des villageois dans les travaux d'enquêtes statistiques et dans la mise en oeuvre de champs expérimentaux
Travaux urbains à haute intensité de main d'oeuvre	27 MF	participation financière des riverains aux travaux urbains réalisés par des PME locales à partir de matériaux produits localement
Marchés urbains	22 MFF	modernisation de marchés quartiers à Cotonou ; rénovation du marché-dépôt à Parakou et des marchés de Porto-Novo
Ecotourisme	7 MFF	petits campements dans le parc de la Pendjari associant l'AFVP

LE BURKINA FASO

I - LE RENFORCEMENT DE L'ETAT DE DROIT

- **La sécurité publique et la sécurité civile**

Les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso ont une population estimée respectivement à 900 000 et 400 000 habitants et connaissent une croissance très élevée, de l'ordre de 6 à 8 % par an. Cette très forte urbanisation entraîne une augmentation des risques, notamment ceux liés à l'incendie, et pose avec acuité le problème de la sécurité des citoyens. C'est pourquoi, en partenariat avec les autorités burkinabé et en collaboration avec le Service de Coopération Technique Internationale de Police (SCTIP) et la Mission d'Assistance Militaire de l'Ambassade de France, la Coopération française a mis en oeuvre deux projets d'appui à la sécurité publique et civile au Burkina-Faso, qui ont pour objectifs :

- la création au sein de la Police Nationale d'une unité de maintien de l'ordre. Cette unité équipée et formée pour gérer les problèmes de maintien ou de rétablissement de l'ordre public en zone urbaine, sous la responsabilité de l'autorité civile, selon les règles d'un régime démocratique, intervient aussi dans le domaine de la prévention ;

- l'accroissement de la mobilité de la gendarmerie départementale et de la gendarmerie mobile par l'acquisition de nouveaux véhicules, et un complément de formation et d'équipements au profit de deux escadrons de gendarmerie mobile ;

- l'équipement et la mise à niveau opérationnel de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso pour faire face dans les meilleures conditions possibles aux risques urbains qui se multiplient (lutte contre l'incendie, secours aux personnes blessées ou en danger, etc...).

Un effort particulier, concernant la formation, est accompli depuis 1998 au profit des forces de police et des sapeurs-pompiers (projet FAC).

- **Le renforcement des institutions et la décentralisation**

La France appuie le processus de démocratisation en prenant notamment en charge le financement des élections (le soutien financier de la France à l'ensemble des scrutins qui se sont déroulés au Burkina-Faso depuis 1991 a représenté environ 14 millions de francs).

Outre cet apport substantiel, la Coopération française accompagne le processus de décentralisation au Burkina-Faso par la mise en oeuvre de deux projets FAC. Il s'agit principalement de participer à la formation des nouveaux élus locaux et des agents administratifs des collectivités locales, de renforcer les capacités d'expertise de la Commission Nationale de Décentralisation, organe de réflexion et de proposition rattaché au Premier ministre, de faciliter la déconcentration du ministère des Infrastructures, de l'Habitat et de l'Urbanisme, d'appuyer la Direction Générale des Collectivités Locales (ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité), de renforcer les services techniques municipaux de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso et ceux de l'Association des Maires du Burkina-Faso (AMBF).

Ce dispositif a été complété par un projet FAC qui apporte une aide au fonctionnement des assemblées du pays - Assemblée nationale, Chambre des Représentants, Conseil économique et social - ainsi qu'au Médiateur du Faso. Ce projet est axé principalement sur un appui à l'Assemblée nationale qui exerce la plénitude du pouvoir législatif et qui reçoit un soutien significatif dans les domaines de la formation des personnels et de la documentation.

- **La justice**

Prenant en compte un certain nombre d'insuffisances relevées dès 1994 - déficit de magistrats et d'auxiliaires de justice, formation non réactualisée, textes obsolètes, documentation juridique insuffisante voire inexistante et, enfin, manque de moyens matériels entravant le fonctionnement de l'appareil judiciaire -, la Coopération française met en oeuvre un projet FAC en appui à la rénovation de la justice burkinabé. Ce projet porte en priorité sur la formation des hommes, la codification et la diffusion des textes ainsi que sur l'équipement des juridictions. A terme, cette aide devrait avoir pour effets :

- d'accélérer la prise des décisions de justice et leur exécution ;
- de rénover et de mieux faire connaître les règles de droit ;
- de fournir aux magistrats et auxiliaires de justice les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;
- de redonner confiance aux personnels judiciaires et de renforcer leur culture de service public.

Par ailleurs, la Coopération française est venue en appui au fonctionnement de la Commission Nationale Burkinabé, créée dans le cadre de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA). Cette dernière a pour ambition la mise en place progressive d'un droit harmonisé des affaires afin de rationaliser et d'améliorer l'environnement juridique des entreprises sur le continent et contribue ainsi au renforcement de l'intégration régionale.

II - LE DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS SOCIAUX

- **La santé**

La Coopération française apporte son concours à la réforme hospitalière, et à la mise en place de la politique de décentralisation et d'autonomie de gestion des services de santé. L'appui institutionnel est renforcé par des jumelages entre hôpitaux burkinabé et français.

- **Appui à la restructuration de l'hôpital de Ouagadougou**

La France participe au fonctionnement de cet hôpital par la mise à disposition d'assistants techniques qui reçoivent un appui logistique pour leur permettre d'exercer leurs activités.

Depuis janvier 1991, la France a entrepris de dépasser ce cadre pour accompagner l'autonomie de gestion des crédits, qui comme à Bobo-Dioulasso, se met en place.

La Coopération française a également participé à la construction et à l'équipement des pavillons d'ORL et d'ophtalmologie, du service d'information médicale.

- **Approvisionnement pharmaceutique**

Avec l'Union européenne, la Banque Mondiale et les Pays-Bas, la France a apporté un appui important à la création d'une Centrale d'Achat en Médicaments Essentiels et Génériques (CAMEG). La centrale a pour fonction d'importer des médicaments de ce type, accessibles financièrement à la majorité de la population car d'un coût moins élevé (en moyenne cinq à sept fois moins cher) et d'approvisionner de façon satisfaisante l'ensemble des structures sanitaires publiques du pays. L'opportunité de soutenir cette institution est d'autant plus pertinente que le changement de parité du FCFA de 1994 a rendu le médicament de spécialité inaccessible financièrement pour une part importante de la population.

Après avoir contribué au financement du dépôt régional de Bobo-Dioulasso, et à la constitution du fonds de roulement pour l'achat de médicaments, la France soutient aujourd'hui la CAMEG en mettant à disposition un coopérant pharmacien conseiller technique du Directeur général.

Par ailleurs depuis 1994, un réseau de dix dépôts pharmaceutiques de médicaments essentiels et génériques en milieu urbain a été financé sur le Fonds Spécial de Développement, six officines ont été construites à Ouagadougou, deux à Bobo-Dioulasso et deux à Banfora. L'opération a touché plus de 500 000 habitants. La France a également financé la construction de 34 dépôts répartiteurs de district. Ces créations ont permis de finaliser la configuration du réseau public de distribution du médicament générique au Burkina-Faso.

- **Soutien au programme triennal de santé publique**

Le programme 95-98 de santé publique vise à élever le niveau sanitaire des populations burkinabé au travers d'une action concertée en matière d'information et de prévention du SIDA, de lutte contre la tuberculose et d'un appui à la politique de décentralisation des services de santé.

- **Soutien à la politique de santé publique dite « initiative de Bamako »**

Le Burkina-Faso s'est doté du cadre institutionnel nécessaire pour mettre en oeuvre la stratégie dite « *Initiative de Bamako* » ou « *décentralisation des services de santé* ». **Dorénavant, les structures sanitaires périphériques jouissent de l'autonomie de gestion et sont autorisées à ouvrir un dépôt de médicaments génériques dont les recettes sont gérées par un Conseil de gestion issu de la communauté villageoise.** Le recouvrement des coûts est le fondement de cette approche.

Grâce à une marge importante, les recettes obtenues par la vente des médicaments assurent l'autosuffisance du dépôt. Elles sont utilisées pour le renouvellement du stock et le paiement des coûts de fonctionnement. Le solde des bénéfices dégagés contribue au financement des soins de santé primaires. Malgré une marge bénéficiaire nette importante (comprise en 35 et 40 %) nécessaire pour contribuer de façon significative au financement de la santé, les prix d'achat des médicaments génériques sont suffisamment bas pour permettre de diminuer de cinq fois le coût moyen de l'ordonnance.

L'autonomie de gestion des complexes dispensaires/dépôts pharmaceutiques et la réduction du coût moyen de l'ordonnance permettent l'accroissement sensible de la fréquentation de la formation sanitaire.

Les interventions de la Coopération française consistent à appuyer la mise en place de soins de santé primaire de qualité en contribuant à la formalisation de l'initiative de Bamako au Burkina notamment par la formation des prescripteurs et par la sensibilisation des populations.

- **Le développement social**

Le FAC a facilité en 1991 la création d'un Centre d'Etude, de Promotion et d'Information pour le Développement Social (CEPIDES), chargé d'élaborer des stratégies d'intervention en direction des jeunes, de la promotion de la femme, de l'emploi, des handicapés et des populations défavorisées, et de mener des actions de formation continue à l'intention des personnels du ministère et des services déconcentrés.

Un nouveau projet a été adopté en octobre 1997 par le Comité Directeur du FAC, avec pour objet :

- d'améliorer le niveau de compétence et de professionnalisme en structurant la formation initiale et continue en direction des agents du ministère de l'Action Sociale et de la Famille. Ce volet renforce et complète les actions déjà entreprises dans le cadre du précédent projet ;
- d'appuyer le développement d'une politique nationale d'éducation spécialisée et d'apporter un appui aux deux institutions publiques d'éducation spécialisée en vue de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en situation particulièrement difficile.

Depuis septembre 1997, l'équipe d'assistance technique se compose de deux coopérants : un inspecteur des affaires sociales et sanitaires, et un éducateur spécialisé.

- **L'enseignement**

Le Burkina-Faso a toujours considéré l'éducation comme la première de ses priorités - il est vrai que le niveau d'alphabétisation est encore très faible (37 %).

Aux côtés de la Banque Mondiale traditionnellement engagée dans la construction d'écoles et la fourniture de matériels, de l'Union européenne qui contribue au financement des salaires, la France intervient dans l'appui institutionnel, la formation, l'appui à la qualité de l'enseignement, en insistant sur l'expertise et la mise en place de réseaux de documentation et d'information ; elle intervient également dans la mise en place d'une formation faisant appel aux nouvelles technologies de la communication.

La France est le premier partenaire du Burkina-Faso dans son appui aux différents degrés d'enseignement : primaire, secondaire général, technique et professionnel, supérieur. Elle intervient aussi dans l'alphabétisation et l'enseignement privé.

L'appui à l'enseignement de base comporte les grands axes suivants :

- évaluation du système ;

- rénovation pédagogique du dispositif de formation ;
- appui institutionnel ;
- mise en cohérence de l'enseignement public et « informel ».

Le projet fait appel également aux nouvelles technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement à distance des directeurs d'école (RESAFAD). Par ailleurs, une collaboration s'établit avec d'autres bailleurs de fonds, notamment en ce qui concerne l'alphabétisation et l'enseignement des filles pour tenir compte des faibles taux bruts de scolarisation qui, selon les dernières études, ne s'élèvent qu'à 37,7 % (le taux de scolarisation des filles étant de dix points inférieur).

Dans l'enseignement secondaire, la Coopération française apporte son appui à l'évolution des programmes et à la formation initiale ou continue des enseignants dans trois disciplines : français, mathématiques et sciences physiques. Un intérêt spécifique est porté à la formation des chefs d'établissement et de leurs adjoints. Par ailleurs, la mise en place de douze centres régionaux de documentation va faciliter la déconcentration des activités de formation, tant sur le plan pédagogique que sur le plan administratif. Enfin, des projets d'établissement menés en partenariat avec des associations de parents d'élèves bénéficient d'une attention particulière.

Dans l'enseignement supérieur, la Coopération française soutient :

- la professionnalisation des filières et des enseignements ;
- l'ouverture de l'Université sur le secteur productif ;
- la formation diplômante et qualifiante des enseignants et des cadres administratifs ;
- le renforcement des capacités de gestion de l'institution, notamment avec l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'appui de la France à l'Université de Ouadadougou et à l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso ainsi qu'à l'École Normale Supérieure de Koudougou, est complété par une aide hors projet : délégations d'enseignement, missions d'experts, accords inter-universitaires, projets de recherche CAMPUS, bourses pour les étudiants les plus méritants. Ces différentes contributions participent au bon fonctionnement de l'enseignement supérieur burkinabé qui est l'un des plus stables de la sous-région, et qui attire un pourcentage non négligeable d'étudiants de la sous-région, car il n'y a jamais eu d'année blanche dans l'université burkinabé.

L'enseignement privé, qui scolarise 40 % des élèves du secondaire, bénéficie depuis 1994, au niveau de l'enseignement catholique, d'un assistant technique : dix-sept écoles et lycées sont en effet gérés par l'Union Nationale de l'Enseignement Catholique (UNEC).

Moins visible mais non moins efficace sur le terrain, des aides ponctuelles sont également accordées aux établissements scolaires, écoles, CEG et lycées dans le cadre de la coopération décentralisée. Cette aide se manifeste sous la

forme de construction de classes, de fournitures de matériel pédagogique, de dons de manuels...

- **La culture**

La culture jouit d'un grand prestige au sein d'une population à vive sensibilité artistique et naturellement portée vers la danse et la musique, les arts plastiques, le théâtre et la sculpture.

De grandes manifestations à rayonnement international et aux retombées économiques non négligeables sont régulièrement organisées : le Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou (FESPACO), le Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO), le Festival Audiovisuel International Musées et Patrimoine (FAIMP). L'aide française en faveur du cinéma burkinabé est apportée par l'intermédiaire de la Communauté européenne et de manière bilatérale par le Bureau des Médias de la Coopération française (conseil, analyse de scénario, post-production). La France intervient en partenariat dans presque toutes les grandes manifestations burkinabé : FESPACO, SIAO, SNC, Ouag'Art, Jazz à Ouaga, festival des masques et par des aides ponctuelles aux nombreuses associations musicales, théâtrales...

Les interventions artistiques sont nombreuses, en général menées conjointement par le Service Culturel et les Centres Culturels français de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, foyers de création et lieux de rencontre, pièces importantes du dispositif. Les manifestations organisées : artistes en résidence, concerts, expositions sont les signes forts d'un vrai partenariat.

L'action culturelle est aussi basée sur les échanges : *du nord vers le sud* : invitations d'artistes et de personnalités du monde des lettres ; *du sud vers le nord* : tournées burkinabé en France, invitations au MIP TV¹ de Cannes ; ces échanges sont toutefois limités par les coûts liés aux déplacements des artistes africains qu'ils ne peuvent assurer eux-mêmes ; *sud/sud* : stage de photographie à Bamako, biennale de l'art africain contemporain à Dakar, etc.

Le projet « Appui à la lecture publique » (juillet 1997) allie coopération et diffusion culturelle. Il prend le relais d'une action décentralisée en faveur du livre et de la lecture qui a permis de mailler le territoire de 21 bibliothèques, qui sont bien souvent les seuls lieux d'accueil francophones de la localité. L'un des buts de ce projet consiste à diffuser l'écrit en français en synergie avec les établissements scolaires. De mieux en mieux intégrées, ces bibliothèques sont appelées à jouer un rôle important dans la vie municipale ; elles ont aussi vocation à utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Un effort tout particulier est réalisé depuis deux ans en faveur du patrimoine : formation de conservateurs, recrutement d'étudiants à l'Université Senghor d'Alexandrie, réhabilitation du Musée de Gaoua en pays Lobi, expositions avec la participation de l'Ordre des architectes burkinabé, organisation du festival audiovisuel international musées et patrimoine, etc...

¹ Marché international des programmes de télévision.

Le Centre culturel Georges Méliès de Ouagadougou au Burkina Faso

Cinéma

30 films français, contre 25 en 1996, ont été présentés en 1997, auxquels s'ajoutent 15 autres films d'origines diverses. 139 séances et 12 633 spectateurs (+ 48 %) attestent d'une progression importante de l'activité cinéma dans la programmation proposée par le Centre Culturel Français (CCF).

L'édition 1997 du FESPACO aura été un autre temps fort de l'activité cinématographique du centre en février. Le 8ème Marché international du cinéma africain s'est tenu dans la salle d'exposition du CCF, la projection permanente des films sur support vidéo dans la salle de cinéma et 3 projections par soirée des films en compétition dans la salle de spectacles.

Spectacles

69 spectacles ont été proposés en 1997. Treize d'entre eux faisaient l'objet d'une tournée internationale. Parmi les plus marquants on retiendra : la clôture du 6ème festival « Jazz à Ouaga », avec plus de 30 musiciens du Nord et du Sud en concert, la belle mise en scène et l'excellente interprétation de la pièce « Les co-épouses », par l'association « Talents de Femmes », et pour la danse, la création « Les larmes des Dieux » par la compagnie Brumachon, avec des danseurs français et nigériens. Parmi tous ces spectacles, 15 étaient destinés plus particulièrement au jeune public.

Expositions

14 expositions ont été présentées en 1997, dans des registres variés : arts plastiques, patrimoine, technologie, artisanat et expositions à caractère, pédagogique ont trouvé leur place dans la rotonde du CCE.

Coopération culturelle

A côté de cette programmation, le CCF a mis en oeuvre deux projets d'appui à la formation et à la création artistique dans le domaine du théâtre et de la musique. En mars, deux musiciens français, Pierre Dayraud (batter) et Serge Lazarevitch (guitariste) ont participé à l'encadrement du stage organisé par l'école de musique de Ouagadougou. 50 stagiaires burkinabè ont pu, pendant 10 jours, bénéficier de leur enseignement. En juillet, Catherine Daste (metteur en scène), Jacques Jouet (écrivain) et Yves Collet (scénographe), ont animé un stage de théâtre auquel participaient 3 metteurs en scène, 9 comédiens et 3 techniciens burkinabè. Ces deux stages ont reçu l'appui financier de la Mission française de Coopération et d'Action Culturelle. Enfin, le CCF a apporté un appui logistique au 2ème festival des « Nuits atypiques de Koudougou », en mettant son personnel technique et son matériel de sonorisation à la disposition du festival ; 2 spectacles pris en charge par le CCF dans le cadre de cette manifestation qui s'affirme, par la qualité de sa programmation et l'originalité de son organisation, parmi les meilleurs rendez-vous culturels organisés en Afrique de l'Ouest.

Bibliothèque adultes et enfants - Fonds burkinabè

L'année 1997 a vu le fonds de la bibliothèque s'accroître de 2 070 ouvrages. Ce fonds totalise désormais 29 251 ouvrages, dont la plupart sont informatisés. La bibliothèque reçoit par ailleurs 117 périodiques, dont 83 sont des abonnements payants. Elle compte 2 868 lecteurs, dont un tiers d'enfants de moins de 14 ans, 91 % de nationaux et 88 % d'élèves et étudiants.

34 682 prêts ont été effectués en 1997, soit environ 161 prêts par jour. Un fonds patrimonial riche de quelques 5 000 documents, dont 988 ouvrages informatisés, est à la disposition des chercheurs.

Conférences et animations autour du livre

7 conférences ont été proposées par la bibliothèque en 1997, en partenariat avec l'association « Découvertes du Burkina ». Le temps des livres, événement marquant du mois de novembre 1997, organisé conjointement avec le projet Lecture publique, a permis de réunir les professionnels du livre (libraires, bibliothécaires, écrivains, enseignants...) pendant une semaine autour de la bande dessinée. Stands, expositions, concours pour enfants, vidéo éducatives, autant d'animations réalisées avec les projets du secteur de l'Education, le lycée Saint-Exupéry, le CID et la bibliothèque du CCF.

- **Les médias**

La presse écrite et parlée entretient des relations déjà anciennes avec la France. Radio France International, la Radio Nationale du Burkina et certaines radios privées coopèrent étroitement. RFI est reçue en modulation de fréquence à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

La télévision burkinabé, la plus ancienne d'Afrique, est en pleine expansion. Elle a fait l'objet d'un projet de 15 millions de francs. Ce projet a permis de livrer « clés en mains » une nouvelle télévision aux autorités nationales : bloc technique à seule fin de production, studios, nouvel émetteur pour Ouagadougou et sa région d'une portée de 100 km. Il a aussi donné lieu au perfectionnement des personnels par des formations réalisées sur place avec la participation de professionnels français.

Un nouveau bouquet composé de Canal-Horizons, TV5, CFI est proposé aux usagers, qui permet de maintenir un *environnement linguistique francophone* et d'apporter une dynamique dans le paysage audio-visuel burkinabé.

- **Jeunesse et sports**

Au travers du projet « appui à la pratique sportive », la Coopération française intervient dans trois secteurs :

- la mobilisation des jeunes par un accroissement des activités sportives de proximité en faveur des jeunes défavorisés ;
- la formation de l'encadrement illustrée par une action en faveur des entraîneurs fédéraux et des animateurs sportifs de quartier ;
- le sport de haut niveau afin d'aider les fédérations sportives à préparer les équipes nationales.

Par ailleurs, en synergie avec les projets éducatifs, une formation continue est mise en place en faveur de l'ensemble des enseignants d'éducation physique et sportive au plan scolaire et universitaire.

III - L'AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE

- **La coopération financière**

La coopération financière, qui mobilisait une dizaine d'assistants techniques en 1997, a pour but de soutenir le redressement de la gestion de l'économie, particulièrement des finances publiques.

Le deuxième programme d'Appui aux Administrations Financière et Economique (PAFIE II) appuie les efforts menés par le Burkina Faso dans :

- l'amélioration des performances des régies financières (lutte contre la fraude, modernisation des procédures fiscales, dynamisation de la gestion de la trésorerie, amélioration de la gestion de la dette publique) ;
- la promotion et la fiabilisation des outils de pilotage et de prévision (renforcement de la coordination des activités statistiques, suivi de la conjoncture économique, diffusion de l'information statistique) ;

- la rationalisation du système informatique du ministère des Finances.

Les actions de formation sont un aspect essentiel de ce projet.

- **Le secteur bancaire**

L'AFD apporte son appui au secteur bancaire burkinabé pour l'inciter à accroître ses engagements à moyen et long terme en faveur des investissements productifs. Cette action comprend :

- le refinancement des concours octroyés par les banques commerciales aux entreprises du secteur privé dans le cadre de la convention signée avec la Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture du Burkina et des lignes de crédits octroyées à la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) ;
- le renforcement des ressources à moyen et long terme des banques grâce à la garantie offerte par l'AFD ou par PROPARCO à des émissions d'emprunts obligataires.

De plus l'AFD poursuit son appui à la CNCA, dont elle détient 21 % du capital dans le cadre de son plan de développement à moyen terme, à l'élaboration duquel elle a largement contribué. Cette action prend la forme de lignes de crédits et d'un appui à l'amélioration de la gestion.

- **Le secteur privé**

Bien que le changement de parité du franc CFA ait créé des opportunités de développement dans certains secteurs tels que l'agriculture ou l'agro-alimentaire, la reprise de l'activité économique demeure timide.

Même si une fiscalité relativement lourde pèse sur les entreprises, la libéralisation de l'économie menée par le gouvernement a sensiblement amélioré l'environnement des entreprises. Les causes de la faiblesse de l'investissement privé doivent donc être recherchées ailleurs : handicaps structurels du pays (étroitesse du marché, coût élevé des différents facteurs, absence de main-d'oeuvre qualifiée), manque de formation en gestion des promoteurs et difficulté d'accès au financement.

Dans ce contexte, la France apporte un appui au secteur privé en orientant son aide vers :

- la formation par la structuration de la fonction « formation professionnelle continue » au sein du ministère de l'Enseignement Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- l'aide aux « très petites entreprises » qui constituent les PME du futur, notamment grâce au Bureau d'Appui à la Micro-Entreprise (BAME) (l'évaluation du projet BAME permettra de déterminer les futurs points d'application de la Coopération française dans le secteur privé à l'horizon 1999) ;
- le financement des entreprises du secteur privé, par l'intervention de PROPARCO.
- La mise en oeuvre de bourses d'entreprise.

- **La production agricole**

Depuis la dévaluation de 1994, c'est sur ce secteur que reposent les espoirs de croissance du pays. La Coopération française s'est efforcée d'aider les producteurs burkinabé à exploiter en particulier la filière du coton, pour laquelle des mesures ont été prises : augmentation des prix dans le cadre d'un accord interprofessionnel, amélioration des conditions de paiement, réorganisation des groupements de coton, apurement des arriérés des groupements villageois à l'égard des banques. Ces mesures ayant permis à la filière de redevenir bénéficiaire, l'aide française a centré son action sur les investissements productifs et sur l'amélioration institutionnelle de la filière coton (fonctionnement des groupements de producteurs) tout en s'opposant au projet de démantèlement.

Les fruits et légumes bénéficient d'un appui de l'AFD d'une part à la restructuration du principal acteur de la filière, l'UCOBAM, qui avait accumulé les déficits avant la dévaluation, d'autre part à l'Association des Exportateurs, qui prend les mesures d'organisation collective des exportations (chartérisation, agréage, recherche de marchés).

Les céréales traditionnelles (mil, sorgho, maïs) constituent la principale production agricole du pays, mais c'est dans ce secteur que les méthodes d'intervention sont les plus délicates à définir en raison des risques climatologiques. C'est pourquoi l'aide française accompagne l'Etat dans sa gestion du stock national de sécurité.

L'appui aux producteurs passe par le développement systématique du crédit rural, que l'aide française a largement contribué à initier. Outre son appui traditionnel à la Caisse nationale de Crédit Agricole, l'AFD a financé un système de crédits de petits montants aux femmes rurales qui comptait, en 1997, 30 000 clients et un milliard de francs CFA d'encours.

Par ailleurs, la Coopération française a mis en place un Programme Régional d'Appui aux Opérations d'Epargne et de Crédit (PRAOC), qui a permis notamment au Burkina-Faso d'élaborer avec le gouvernement et les autres bailleurs de fonds un programme national d'extension des systèmes de crédits décentralisés.

L'action de la Coopération française s'exerce également par le renforcement des organisations Professionnelles Agricoles (OPA) dans chacune des grandes filières, par des actions allant de l'alphabétisation de base jusqu'à la formation technique et la gestion.

- **Le développement local**

Les projets de développement intégrés et de gestion des terroirs, soutenus par la Coopération française au cours des années 1980 et 1990, présentent un bilan largement satisfaisant dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- **ce sont des assemblées villageoises et départementales, préfigurant les futures collectivités rurales, qui sont maîtres d'ouvrage et ont le pouvoir de décision sur le choix des investissements.** Leur participation financière est systématique. Cette approche constitue une anticipation sur la décentralisation et permet

un apprentissage des communes rurales (dont la création et prévue vers 1999/2000) ;

- ils financent indifféremment des investissements collectifs dans le domaine de la santé, de l'éducation, du désenclavement, de l'alimentation en eau, dans le domaine de la protection des ressources naturelles, aménagements antiérosifs, gestion concertée des zones pastorales, reboisements, etc. ou dans le domaine de la production, selon les priorités des villageois ;
- progressivement, la maîtrise d'oeuvre est passée de l'administration à des bureaux d'études privés burkinabé, ce qui a permis d'améliorer très sensiblement le ratio investissement/fonctionnement.

Les collectivités locales françaises se montrent très intéressées à participer à ce processus dans le cadre de la coopération décentralisée.

- **Les infrastructures**

- **Les services publics marchands**

L'aide française accompagne le développement et la modernisation des principaux services publics marchands, ainsi ceux de l'eau, de l'électricité et du téléphone. Ces secteurs ont en effet d'importants efforts à accomplir, tant en ce qui concerne le développement de leurs capacités que l'amélioration de la gestion, afin d'être en mesure d'offrir aux opérateurs économiques de Ouagadougou et de l'intérieur du pays, des prestations de qualité et à un coût moindre. Mais ces efforts passent par une réforme en profondeur de leur mode d'administration et de gestion trop apparenté pour certains encore, à celui de la régie administrative.

Outre la méfiance de l'Etat pour ce qui relève du secteur privé, la coopération française se heurte au problème de formation des cadres supérieurs de ces entreprises, peu préparés à assumer de véritables responsabilités de chefs d'entreprises.

- **L'hydraulique urbaine**

L'insuffisante pluviométrie ainsi que l'absence de réserves en eau du sous-sol n'ont permis de satisfaire que 70 % des besoins en eau potable de l'agglomération de Ouagadougou. La construction du barrage de Ziga au financement duquel la France apporte un appui très important, constitue la priorité de ses interventions dans ce secteur.

D'ici la mise en eau prévue pour 2001, l'aide française s'attache en collaboration notamment avec l'aide allemande, à poursuivre son appui au redressement de l'office national de l'eau dans la continuité du programme pluriannuel de restructuration menée par l'AFD depuis 1995.

- **L'électricité**

L'aide française apporte son soutien à la poursuite du vaste programme d'interconnexion du Burkina-Faso avec les deux pays limitrophes de la Côte d'Ivoire et du Ghana, producteurs d'électricité à bas prix, projet qui prévoit à terme un ensemble interconnecté regroupant, outre ces trois pays, le Bénin et le Togo.

- L'aménagement urbain

Les besoins tant en matière de réhabilitation d'équipements publics tels que les marchés et les gares que d'assainissement de quartiers, d'aménagement de voiries et de collectes d'ordures ménagères sont immenses aussi bien à Ouagadougou que dans les villes secondaires. La décentralisation qui confère aux communes de plein exercice la maîtrise d'ouvrage de leur propre développement, a ouvert de nouvelles perspectives d'intervention. La Coopération française a choisi de prendre contact directement avec certaines communes de plein exercice et de travailler en collaboration avec les Conseils municipaux à la mise en place de programmes d'investissement et de réhabilitation d'équipements marchands générateurs de recettes.

IV - L'APPUI DES ONG ET DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

La stabilité politique et sociale du Burkina-Faso et le dynamisme de ses populations, combinés avec ses besoins réels en matière de développement économique, font de ce pays une terre d'élection de l'action des ONG, associations et collectivités territoriales françaises.

S'appuyant sur le réseau dense et relativement ancien de la société civile burkinabé, une centaine d'ONG et d'associations interviennent de façon ponctuelle ou durable dans le pays, et environ cent vingt collectivités locales françaises, directement ou par le biais d'établissements publics ou d'associations locales, ont noué des liens de coopération avec des provinces, des départements, des communes ou des villages burkinabé.

D'une manière générale, la coopération non gouvernementale et décentralisée apparaît comme complémentaire des actions relevant de la coopération bilatérale. Les capacités opérationnelles et le professionnalisme reconnu de certaines ONG, disposant sur le terrain de moyens humains et matériels parfois substantiels, ont encouragé la Coopération française à apporter son appui à de nombreux projets présentés par ces structures. De même, le processus de décentralisation mis en oeuvre au Burkina-Faso a incité la Coopération française à accroître son concours financier aux opérations impliquant des collectivités françaises.

La collaboration entre la Coopération française et certaines ONG est encore plus étroite lorsque ces dernières sont opérateurs de projets du Fonds d'Aide et de Coopération. L'Association française des Volontaires du Progrès mène ainsi un programme de sensibilisation et de formation des chauffeurs routiers sur le SIDA dans le cadre du projet FAC « Santé publique, tuberculose, SIDA et pharmacie » et est opérateur sur le quartier de Tanghin à Ouagadougou dans le cadre du projet « Appui à la décentralisation au Burkina-Faso ». De la même manière, l'ONG Agriculteurs français et Développement international (AFDI) est actuellement opérateur du projet « Appui aux organisations professionnelles agricoles ».

La société civile au Burkina-Faso se structure autour d'un réseau dense et relativement ancien d'associations, ONG, fédérations paysannes, groupements villageois et autres organisations de base. Environ 6 000 associations et 12 000

groupements villageois pré-coopératifs et coopératifs sont ainsi enregistrés dans le pays. 233 ONG, dont 87 burkinabé, y sont officiellement reconnues. Le processus de décentralisation, entamé en 1995 au Burkina-Faso, offre également un champ d'intervention élargi et novateur aux 115 comités de jumelage franco-burkinabé agissant sur le terrain.

Les ONG françaises et étrangères ont appuyé la création ou le renforcement d'ONG et d'associations locales. Nombreuses sont ainsi les associations burkinabé qui sont aujourd'hui soutenues au niveau institutionnel et financier par leurs partenaires français. Dans certains cas, l'association locale est devenue maître d'oeuvre sur le terrain des projets financés par la coopération non-gouvernementale ou décentralisée française qui ne dispose pas des capacités organisationnelles suffisantes ou qui est désireuse de responsabiliser ses partenaires locaux. Cette dynamique est appuyée par la Coopération française qui favorise financièrement l'émergence ou le renforcement de structures ou d'organismes de partenariat. L'appui apporté à la structuration des différentes composantes de la société civile burkinabé accroît les capacités de gestion et d'intervention de ses membres ainsi que leur représentativité vis-à-vis du pouvoir administratif et politique.

Les ONG, associations et collectivités locales françaises contribuent au développement économique et social du Burkina-Faso en intervenant dans presque tous les secteurs clefs de la coopération :

- Dans le domaine de la santé, à partir d'actions souvent isolées et sans concertation avec les institutions nationales au début, les ONG ont progressivement évolué vers des programmes conçus et menés en étroite collaboration avec le ministère de la Santé. Les actions des principales ONG intervenant dans ce secteur ont tendance désormais à se concentrer sur des volets spécifiques : formation du personnel de santé (Entraide Médicale Internationale), santé maternelle et infantile (Medicus Mundi), appui aux structures de soutien aux personnes handicapées (Handicap International), mise en oeuvre de l'initiative de Bamako (Pharmaciens Sans Frontières, Actions de Solidarité Internationale), eau potable (Eau Agriculture et Santé en milieu Tropical), lutte contre le SIDA (Association Française des Volontaires du Progrès), soins dentaires (Aide Odontologique Internationale)...
- Dans le domaine de l'action sociale, les associations françaises sont principalement intervenues, par la création et l'animation de structures d'accueil, en matière d'aide aux enfants de la rue (ATD-Quart Monde) ou d'aide aux personnes handicapées physiques ou mentales (Arche Nongr Massem).
- Education-Formation : la majeure partie des ONG intègrent les volets sensibilisation et formation à l'ensemble de leurs programmes. De nombreuses ONG ont participé de façon significative à la construction d'écoles primaires ou de collèges d'enseignement général, cet appui pouvant se poursuivre par la fourniture de matériel scolaire et pédagogique. La coopération décentralisée, par le biais notamment de jumelages entre écoles françaises et burkinabé, est particulièrement

active dans ce secteur, notamment par la construction d'écoles et la fourniture d'équipements mobiliers et de livres pour les bibliothèques scolaires.

Alors qu'il est possible d'évaluer l'apport substantiel de la coopération décentralisée à la réalisation d'infrastructures sociales dans les provinces, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé, les aspects positifs du volet « culturel » des jumelages (voyages d'échanges notamment) restent difficilement quantifiables en termes strictement financiers. Cette forme particulière de coopération, propre aux projets associatifs, doit cependant être intégrée dans l'évaluation qualitative globale des actions de coopération décentralisée.

- Le développement rural est sans doute le domaine où la coopération non gouvernementale et décentralisée a l'impact le plus significatif. Après avoir mené des actions visant principalement à l'amélioration des techniques de cultures et la réalisation d'infrastructures collectives, de nombreuses ONG ont désormais pour objectif de soutenir la structuration des organisations paysannes et de renforcer les capacités d'organisation et de gestion des paysans.

Certaines ONG, tels que le Centre International de Développement Rural, se sont ainsi spécialisées dans la création de structures d'épargne et de crédit en milieu rural, tandis que l'association Agriculteurs Français et Développement International axe désormais ses programmes vers un appui à la structuration des organisations professionnelles agricoles.

Depuis quelques années, certaines collectivités locales françaises ont eu tendance à faire appel à des opérateurs de terrain, qu'ils soient français ou burkinabé. Cette tendance se concrétise par la multiplication des partenariats permettant la mise en oeuvre de programmes de développement local. Ces programmes, en renforçant les capacités d'action des bénéficiaires et en les impliquant plus fortement dans la définition des actions à entreprendre et dans la gestion technique et financière des projets, consolident les processus de démocratisation et de décentralisation mis en oeuvre au Burkina-Faso.

Ainsi, l'AFVP mène depuis 1993, pour le compte de collectivités locales françaises, plusieurs programmes de développement local : à Bassemeyam, Bama, Douroula, Pama, etc...

Le processus de décentralisation qui a permis de procéder à l'élection de conseils municipaux dans les communes de plein exercice, s'est accompagné d'un rééquilibrage des rapports entre ONG, comités de jumelage français et responsables burkinabé. D'une part, les intervenants français ont désormais souvent comme interlocuteurs des représentants élus, d'autre part, l'apport financier et matériel de la coopération décentralisée et non gouvernementale tend à être intégré dans les programmes de développement des communes et dans leur programmation budgétaire.

Récapitulatif de l'aide française au Burkina Faso en 1997

Type d'aide	Paiements en millions de FF
I. Aide Projet	169,22
1) Ministère de la coopération	35,88
* Projets FAC (hors bourses)	28,31
* Appui aux OSI : Programme prioritaire	3,67
* Appui à la coopération décentralisée	3,60
* Aides diverses	0,30
2) Caisse française de développement	133,34
II. Assistance technique	48,33
1) Assistance technique directe	47,57
2) Délégations d'enseignement	0,16
3) Assistance technique sur marché - Missions d'experts	0,60
III. Concours financiers	117,03
1) Les aides budgétaires	4,38
* Appui aux élections législatives	3,00
* Convention logement	1,38
2) L'allègement de la charge de la dette	112,65
IV. Bourses et stages	5,86
1) Bourses sur titre IV	5,30
2) Bourses FAC	0,56
V. Aides diverses (hors AT et bourses)	1,95
VI. Concours des instituts de recherche	36,80
1) ORSTOM	20,00
2) CIRAD	16,80
VII. Aide militaire	19,36
1) Assistance technique	10,36
2) Aide logistique	5,00
3) Formation - stages	4,00
VIII. Poste d'expansion économique	0,15
IX. Aide Inter-Etats (IE) et Intérêt général (IG)	26,50
1) Fonds d'aide et de coopération	6,43
2) Assistance technique	19,21
3) Bourses et stages	0,86
Total de l'aide publique française	425,20

Projets FAC Etat

Projets opérationnels Projets en planification	Signature de la convention (lancement)	Durée d'exécution (ou date d'achèvement)	Coût total du projet (en millions de FF)	Objectifs
SANTÉ				
Construction d'un Centre hospitalier national pédiatrique à Ouagadougou	1997	3 ans	18	Construire et équiper un nouvel établissement hospitalier à vocation pédiatrique, avec une capacité opérationnelle de 122 lits.
Santé publique : lutte contre le sida, la tuberculose et appui à la politique du médicament	1994	3 ans (prolongé pour 1 an)	10,5	Améliorer le niveau sanitaire des populations burkinabé grâce à une action concertée en matière d'information et de prévention du sida, de la tuberculose et un appui à la diffusion des médicaments essentiels et génériques.
Appui à la réforme hospitalière	1992	31-12-1997	15	Appuyer la direction de la médecine hospitalière (appui institutionnel) et les hôpitaux de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.
Initiative de Bamako : lutte contre le sida dans le HCK (Houet, Comoé, Kéné Dougou)	1996	3 ans	8	Mise en oeuvre de la politique nationale de décentralisation des centres de santé et d'action sociale, de la diffusion des médicaments essentiels et génériques. Appui à l'extension des mutuelles sanitaires et urbaines. Lutte contre le sida.
DÉVELOPPEMENT SOCIAL				
Appui au développement social	1997	3 ans	5	Appui à la formation continue des cadres du ministère de l'Action sociale et de la famille. Appui à l'enfance défavorisée.
SECONDER L'ARTISANAT				
Bureau d'appui aux micro-entreprises de Bobo-Dioulasso (BAME)	1994	3 ans (prolongé pour 1 an)	7	Aider à la structuration et à la promotion des micro-entreprises, par la mise en place d'un bureau d'études et de conseil de gestion, de deux caisses mutualistes d'épargne et de crédits (en appui à l'Union des réseaux des caisses populaires du Burkina) et d'un fonds de garantie.
Projet Professionnalisation et Emploi (PPE)	1996	3 ans	7	Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes issus de l'enseignement technique et professionnel. Assurer des possibilités de formation continue aux travailleurs.

DÉVELOPPEMENT RURAL						
Appui à l'élaboration des politiques agricoles	1997	3 ans	5	Appui institutionnel au ministère de l'Agriculture : renforcement des capacités d'orientation du secteur agricole ; mise en oeuvre de la législation foncière existante ; accroissement de l'aptitude de l'Etat à accompagner l'émergence et le fonctionnement des Organisations professionnelles agricoles.		
Appui en formation aux groupements paysans et aux structures de développement rural	1995	4 ans	3,5	Elever le niveau de compétences et d'autonomie des paysans dans la perspective de l'émergence de collectivités locales responsables ; renforcer la capacité des cadres des services techniques et des agents de terrain à identifier les savoirs-faire et à utiliser des outils de communication adaptés pour la vulgarisation des messages technico-scientifiques.		
Appui aux Organisations professionnelles agricoles	1995	3 ans	2.450	Aider à l'émergence d'un mouvement professionnel agricole représentatif et maîtrisé par les agriculteurs, qui soit susceptible de représenter leurs intérêts face aux pouvoirs publics dans un processus de cogestion de la politique et du développement agricole.		
Contribution au Programme national de recherche agronomique	1995	3 ans	3	Appuyer la recherche burkinabé dans le cadre de son Programme national de recherche agronomique (PNRA) ; renforcer les actions de la Coopération française dans les secteurs du développement rural, en coordination avec les chercheurs du CIRAD.		
Développement institutionnel						
Projet d'appui sectoriel à l'élevage (PASE)	1997	3 ans	5	Poursuivre l'appui institutionnel au secteur de l'élevage (soutien au Secrétariat permanent de la politique de l'élevage), favoriser la promotion des filières avicoles et porcine par un appui à la création de Maisons régionales de l'élevage.		
Appui au PASA	1993	3 ans	14	Accroître, par un appui institutionnel, la capacité d'analyse des politiques et de suivi-évaluation de la Cellule de coordination du PASA, et particulièrement son volet céréalier, améliorer, en la dotant d'un fonds d'études, la capacité d'identification des projets du Secrétariat permanent de la politique céréalière ; contribuer au fonds de sécurité en céréales ; concourir au désengagement de l'Etat dans les projets de gestion de terroirs par une opération test dans le Ganzourgou.		
Appui aux administrations financières et	1996	2 ans	8	Rationalisation des procédures budgétaires ; constitution et fiabilisation		

économiques (PAFIE)					d'outils de pilotage et de prévision ; rationalisation du système d'information.
ÉTAT DE DROIT					
Appui à la rénovation de la Justice	1994	3 ans	5		Modernisation du droit burkinabé et harmonisation nationale et sous-régionale (aide à la codification et à la diffusion des textes) ; amélioration de la formation des magistrats et des auxiliaires de justice ; fourniture d'équipements pour les juridictions.
Appui aux assemblées et au médiateur du Faso	1995	2 ans	2,5		Formation des cadres et personnels des Assemblées sous forme de stages de spécialisation et de séminaires ; fourniture d'équipements et réalisation de certains travaux d'aménagement (centre de documentation et de reprographie).
Formation des agents administratifs des collectivités locales	1993	4 ans	3		Renforcer la compétence du personnel administratif des villes et des services déconcentrés du ministère de l'Administration territoriale pour préparer la décentralisation de la gestion urbaine.
Appui à la sécurité publique - Gendarmerie	1997	2 ans	2		Renforcer l'escadron de gendarmerie mobile de Bobo-Dioulasso, restaurer la sécurité dans les zones frontalières, lutter contre le trafic de stupéfiants, renforcer la cohésion et l'efficacité des unités de gendarmerie territoriale.
Formation des forces de police et des sapeurs pompiers	1997	4 ans	4		Accroître l'efficacité du dispositif de sécurité publique et de sécurité civile par un développement et une amélioration de la formation dispensée dans les écoles nationales de police et des sapeurs-pompiers.
Appui à la décentralisation	1995	3 ans	9		Appui institutionnel (accompagner les réflexions de la CND, soutenir des actions de sensibilisation des élus locaux et des agents territoriaux, appuyer les structures d'assistance aux collectivités locales), appui au développement municipal et socio-économique local.
MÉDIAS/CULTURE/SPORT					
Appui à la pratique sportive	1995	3 ans	3		Appui à la préparation des équipes nationales, en athlétisme et en sport de combat ainsi qu'en sport collectif ; mobilisation des jeunes.

Appui à la lecture publique	1996	3 ans	2,5	Renforcement des bibliothèques existantes et implantations nouvelles. Formation initiale et continue des personnels. Dynamisation du réseau de lecture publique.
ÉDUCATION				
Appui à l'enseignement supérieur			15	
Appui à l'enseignement secondaire général	1994	3 ans	7,5	Appui pédagogique (réforme des programmes de mathématiques et de français, formation des enseignants), appui à la gestion administrative, appui aux projets d'établissements et aux associations de parents d'élèves.
Appui à l'enseignement de base	1996	3 ans	15	Evaluation du système éducatif, rénovation pédagogique - dispositif de formation, renforcement du système d'information - appui à la déconcentration et au management des ressources humaines, appui à la dynamique de l'éducation non formelle.
PETITS PROJETS				
Crédits déconcentrés/Fonds social de développement	1996	3 ans	7	Financement de petits projets en matière de lutte contre la pauvreté, prioritairement en milieu urbain, et bénéficiant directement aux populations dans les secteurs sociaux et les services collectifs (équipements urbains, opérations d'assainissement et voiries, construction d'infrastructures scolaires, culturelles et sportives etc.).
Crédits déconcentrés d'intervention			3,5	Réalisation de micro-projets initiés par des associations, des ONG et des collectivités locales.

LA CÔTE D'IVOIRE

I - LE RENFORCEMENT DE L'ETAT DE DROIT

En Côte d'Ivoire, le renforcement de l'Etat de droit figure parmi les axes prioritaires de la politique française de coopération. Des grands thèmes sont privilégiés : la justice et la promotion des droits de l'Homme d'une part, la sécurité publique d'autre part.

L'amélioration du fonctionnement de la justice est une nécessité au plan moral, politique et économique. La Coopération française intervient dans ce domaine essentiel au niveau national, en menant des interventions pour améliorer le fonctionnement global de la justice ivoirienne, et au niveau régional, en appuyant les instruments et le fonctionnement de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA).

La sécurité publique est une priorité du gouvernement ivoirien tant pour des raisons sociales (sécurité et protection des biens et des personnes) qu'économiques (attrait des investisseurs privés étrangers). Dans ce domaine, la Coopération française apporte son appui aux forces armées, chargées de la sécurité aux frontières (notamment libérienne) et intérieure (forces de gendarmerie), ainsi qu'aux forces de police et aux pompiers.

- **Le système judiciaire**

Depuis 1996, le gouvernement ivoirien a entrepris, avec l'appui de la Banque mondiale et de la Coopération française, une vaste réforme de son système judiciaire. Celle-ci prévoit la réorganisation des structures de formation des personnels judiciaires avec la création, au sein de l'Ecole nationale d'administration, d'une Ecole de la magistrature et des professions judiciaires, ainsi que la réforme des greffes.

Dans ce contexte, la Coopération française a accepté de financer, à partir de 1998, un nouveau projet, d'un montant de 800 millions de francs CFA, qui bénéficie de l'expertise d'un assistant technique français, affecté au ministère de la Justice. Ce projet, qui complète les actions menées par la Banque mondiale dans ce domaine, concerne :

- la rénovation de la formation initiale et la poursuite du programme de formation continue des magistrats et personnels judiciaires ;
- la mise en place de centres de documentation au niveau de la Cour suprême et des trois Cours d'appel ;
- le développement du Service national des archives et du Centre national des archives et du Centre national de documentation juridique ;
- la poursuite de l'informatisation des greffes des tribunaux d'Abidjan et de Dabou, dont relève 75 % de l'activité judiciaire du pays.

- La formation des magistrats

Le principal volet du projet concerne la formation des personnels et doit permettre d'élever le niveau de qualification des magistrats, en aidant la nouvelle Ecole de la magistrature à assurer une formation plus professionnelle des nouveaux magistrats et greffiers. Le projet finance parallèlement le programme de formation continue élaboré conjointement par l'Ecole française de la magistrature et les autorités ivoiriennes à partir de 1998. Des bourses sont prévues pour former les futurs magistrats au nouveau droit des affaires à l'Ecole régionale supérieure de la magistrature de l'OHADA à Porto Novo (Bénin).

- La Cour d'arbitrage de Côte d'Ivoire

La Coopération française soutient également la Cour d'arbitrage de Côte d'Ivoire (CACI), entrée en fonction en août 1997. La CACI, créée à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie, est née du besoin, pour les opérateurs économiques nationaux et les investisseurs étrangers, d'avoir à leur disposition, en dehors de la justice étatique, une diversité d'outils pour régler leurs différends. La CACI offre ainsi aux opérateurs des moyens de conciliation et d'arbitrage pour le règlement de leurs litiges.

La Coopération française, outre un apport matériel à la CACI, cofinance des séminaires d'information sur ces nouveaux outils juridiques.

• **La sécurité publique**

L'amélioration de la sécurité publique est une priorité gouvernementale tant d'un point de vue social (sécurité et protection des biens et des personnes) qu'économique (attire des investisseurs privés étrangers). La Coopération française poursuit son appui aux forces armées, chargées de la sécurité aux frontières (notamment libérienne) et de la sécurité intérieure (forces de gendarmerie), ainsi qu'aux forces de police (notamment en ce qui concerne leur formation, leur équipement, leur organisation et la lutte contre les grands trafics).

Le projet d'appui au ministère de la Sécurité doit permettre de consolider les résultats acquis en matière de lutte contre la criminalité avec, notamment, une extension des actions conduites à toutes les villes de l'intérieur. Le développement de la prévention est aussi une priorité, en regard de l'extension de la toxicomanie et de la délinquance.

A Abidjan, ville qui compte environ 15 000 enfants des rues, une action particulière concerne la délinquance juvénile. Ainsi, sur le plan de la prévention, près d'une trentaine d'animateurs de quartier, relevant de la police ivoirienne, ont été formés en France. Par ailleurs, dans le cadre d'un projet FAC, la Coopération française soutient des associations dont la vocation est l'aide à la réinsertion des jeunes dans la société et la prévention de la délinquance.

Enfin, l'aide française a contribué à la mise en place d'une police de l'air et des frontières, et à la modernisation du réseau Interpol pour l'Afrique de l'Ouest, dont la station régionale se trouve à Abidjan.

L'UFDA, une école inter-africaine pour la lutte contre la drogue

La recrudescence de la consommation et du trafic de stupéfiants en Afrique a conduit la France à financer pour un montant de 300 millions de francs CFA la création de l'Unité de formation à la lutte contre la drogue en Afrique (UFDA), située à quelques kilomètres de Grand Bassam en Côte d'Ivoire.

Depuis son ouverture en novembre 1994, l'UFDA dispense une formation complète destinée à mieux connaître et donc lutter contre tous les aspects du trafic de stupéfiants à l'échelle du continent. Elle fonctionne aujourd'hui grâce au soutien financier de plusieurs bailleurs de fonds (Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues - PNUCID, Coopération française, Union européenne), qui prennent en charge les frais de l'organisation des stages mais aussi, dans de nombreux cas, de séjour des stagiaires.

Des stages pour policiers, enseignants, médecins, journalistes

Ces stages d'une durée variable vont de la formation initiale à la spécialisation dans les domaines de la prévention, des soins, de la réinsertion et de la répression. Les stagiaires appartiennent dans leur grande majorité au secteur public, mais peuvent également être issus du secteur professionnel privé ou associatif. C'est ainsi que l'UFDA a eu à former des policiers, des magistrats, des douaniers, mais aussi des médecins, des éducateurs, des enseignants, des psychologues, des journalistes...

Pour l'année 1996/1997, l'UFDA a accueilli 310 stagiaires, venus de 36 pays d'Afrique. 15 stages ont été organisés, portant par exemple sur la « prévention dans l'enseignement secondaire » ou encore « le blanchiment de l'argent ».

Favoriser l'émergence d'une expertise régionale

Parallèlement, des formateurs de l'UFDA interviennent à l'extérieur de la Côte d'Ivoire à la demande des états ou de bailleurs de fonds. En décembre 1997, l'Union européenne a ainsi financé une mission de l'UFDA au Burkina Faso, destinée à sensibiliser les agents de différentes administrations (douanes, police, gendarmerie, personnel pénitentiaire, eaux et forêts) à la lutte contre le trafic de stupéfiants.

L'un des objectifs principaux de l'UFDA est en effet de favoriser l'émergence d'une expertise régionale afin de responsabiliser les Etats africains dans la lutte contre la drogue, pour en faire des partenaires à part entière dans le dispositif international.

II - LE DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS SOCIAUX

• L'éducation

En Côte d'Ivoire, les orientations de la Coopération en matière d'éducation, tendent toutes, chacune à son niveau, à améliorer le niveau d'éducation des individus afin d'augmenter leurs compétences et leur capacité productive. Leurs objectifs rejoignent parfaitement ceux fixés par l'Etat ivoirien, qui a fait de la redynamisation du secteur une priorité dans le cadre du Plan national de développement du secteur éducation-formation.

Organisée autour de quatre projets (Ecole 2000 primaire ; Parmen 2¹/secondaire général ; AFPRO-formation professionnelle et Prosup/enseignement supérieur), l'aide française s'attache à la refonte des filières dans le secondaire comme dans le supérieur et, de façon générale, à renforcer la capacité de pilotage et l'efficacité du système éducatif.

¹ PARMEN : Projet d'ajustement et de remobilisation du ministère de l'Education nationale et de la formation de base.

L'école de base, qui accueille dans le primaire et le secondaire plus de deux millions d'élèves, bénéficie des projets Ecole 2000 et PARMEN 2 qui contiennent les moyens non seulement d'améliorer la couverture scolaire du pays mais aussi et surtout de faire reculer la pauvreté.

Prévu initialement pour trois années, le projet Ecole 2000 a été prolongé jusqu'en juillet 1999. Outre un appui financier, la France a mis à disposition des autorités ivoiriennes 14 assistants techniques, dont 9 d'entre eux sont affectés à des antennes pédagogiques régionales.

Il est prévu d'élargir son champ d'intervention en direction de l'alphabétisation, notamment des femmes, et de se rapprocher des programmes de l'UNICEF en fournissant, au besoin, une assistance technique.

Le projet secondaire PARMEN 2 renforce l'engagement francophone de la Coopération en s'appliquant à assurer une relève de qualité dans les disciplines fondamentales (mathématiques, physique et français) et en définissant pour ces mêmes disciplines des programmes harmonisés à l'échelle de l'Afrique francophone. Ce programme est d'une grande actualité, dans la mesure où un important **déficit d'enseignants demeure dans les disciplines scientifiques, principalement dans les mathématiques et les sciences physiques, alors que la relève africaine est insuffisamment préparée.**

En 1996, le déficit était estimé à 332 enseignants ivoiriens en mathématiques, alors que 40 assistants techniques français enseignaient encore les mathématiques à Abidjan et dans le pays à la même période.

Le PARMEN 2

Le projet d'ajustement et de remobilisation du ministère de l'Education nationale et de la formation de base (PARMEN 2) a pris la suite en 1996 d'un premier programme, développé entre 1991 et 1995 grâce à un investissement de 35 millions de francs français et un effectif moyen de 350 assistants techniques. Le PARMEN 1 avait pour objectif l'ivoirisation du corps enseignant, la redynamisation de l'action pédagogique et l'amélioration de la gestion des ressources humaines et des établissements.

La deuxième phase du PARMEN, prévu jusqu'en 1999 avec un investissement de 32 millions de francs et un effectif moyen de 150 assistants techniques, voit ses activités recentrées sur deux niveaux d'intervention :

- pédagogique :
 - parachèvement de la relève de l'assistance technique en mathématiques et en sciences physiques dans l'enseignement secondaire ;
 - rationalisation du dispositif de formation permanente des professeurs (aide à la révision des programmes, appui à la réalisation de manuels et des supports pédagogiques, actions de formation continue).
- institutionnel :
 - poursuite de l'adaptation de la gestion des personnels ;
 - maîtrise de la scolarité dans le cycle général avec la création d'un fichier des 500 000 élèves du public et du privé ; élaboration d'un système d'information au sein du ministère de l'éducation nationale et de la formation de base, qui, comme toute organisation de grande taille, rencontre des problèmes de communication liés tant à la diversité des acteurs concernés qu'à leur dispersion géographique sur tout le territoire. Cette composante doit permettre de renforcer la connaissance de la législation et de la réglementation et le cohérence de l'action des agents.

Pour l'enseignement supérieur, le projet d'appui à l'enseignement supérieur (PROSUP), approuvé en mai 1997, vise au renforcement des capacités institutionnelles du ministère et des établissements d'enseignement supérieur, à l'amélioration de la pertinence et de la qualité des formations et à la mise en place d'un système d'information scientifique et technique fondé sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Enfin, la Coopération soutient le projet d'appui à la formation professionnelle publique - AFRO, financé par le FAC qui répond à un double objectif : offrir aux entreprises une formation professionnelle adaptée tout en permettant aux établissements publics chargés de celle-ci de s'équiper, de rénover leurs programmes et de perfectionner le corps enseignant. Ce projet auquel étaient affectés 41 assistants techniques français en 1996/1997, a bénéficié à des lycées et centres de formation d'Abidjan et de villes de l'intérieur ; la caractéristique de celui-ci étant que les actions prévues doivent répondre à une demande solvable des entreprises.

- **La culture**

Sollicité par l'Etat ivoirien, qui a fait de la culture un élément important de sa stratégie de valorisation du pays à l'extérieur, et de rassemblement des Ivoiriens autour de valeurs communes fortes, la Coopération française participe au PADEC : Projet d'appui au développement culturel. Ce projet a pour objectif premier d'inventorier, de valoriser et de protéger le **patrimoine architectural** du pays, afin qu'une mémoire collective des différentes périodes de l'histoire ivoirienne contribue à renforcer le sentiment national au-delà des différences locales (réhabilitation des maisons coloniales à Grand Bussam). Il a également pour objet de soutenir la professionnalisation des artistes et des créateurs, de créer des pôles d'accès à la lecture et à l'information documentaire en langue française.

Ainsi la composante 2 du PADEC concerne le développement d'un **réseau de lecture publique** fondé sur la demande des populations, en s'appuyant sur des bibliothèques déjà existantes, ou sur un réseau d'alliances franco-ivoiriennes, en cours de constitution.

A l'image de celle de Korhogo qui a ouvert ses portes en octobre 1997, ces alliances franco-ivoiriennes offriront, outre une bibliothèque, la possibilité d'autres activités, telles que des cours d'alphabétisation, un théâtre de verdure, des ateliers de photographie ou d'arts plastiques, un espace de diffusion des télévisions francophones, des matériels informatiques modernes (Internet, etc...).

La composante 3 du PADEC a pour but de **professionnaliser des formations artistiques et culturelles** afin que celles-ci répondent au mieux aux demandes du secteur privé (photographes, décorateurs, stylistes) ou du secteur public (filère de restauration patrimoniale). Aussi, la coopération française soutient-elle la réforme de l'Institut national supérieur des arts et de l'action culturelle afin que celui-ci ouvre ses formations potentiellement les plus prometteuses en termes de débouchés, non seulement à des fonctionnaires mais à des étudiants, futurs artistes ou professionnels de la culture.

- **La santé**

La situation du secteur de la santé en Côte d'Ivoire est marquée par un décalage entre le développement important des infrastructures, et la faiblesse des résultats obtenus en terme d'amélioration du niveau de santé de la population. De plus, au cours des dernières années, l'accès aux soins pour les populations les plus démunies a régressé, du fait de la conjonction de la récession économique et de la très forte croissance démographique. Ainsi la Côte d'Ivoire, qui fournissait des soins gratuits à toute sa population, du temps de sa prospérité, n'est plus en mesure de le faire, comme elle n'est plus en mesure d'entretenir convenablement les infrastructures hospitalières et les centres médico-chirurgicaux. De plus, le pays est confronté à l'extension considérable du Sida, qui touche plus de 15 % de la population adulte.

Dans ce contexte, la Coopération française participe à la réhabilitation du système de santé ivoirien, dans le cadre du PNSD - Plan national de développement sanitaire 1996-2005, de plusieurs façons :

- par sa participation au « Projet Santé Abidjan » qui organise, au sein du PNDS, le développement de formations sanitaires urbaines, en s'appuyant sur des associations. Ce projet, étendu au monde rural, prend notamment en compte le problème de l'emploi des jeunes médecins diplômés ;
- en matière de lutte contre le Sida, par une information spécialement ciblée vers les préadolescents, par le développement de centres de dépistages, et par un appui au centre de recherche et de diagnostic sur le Sida ;
- en encourageant le développement d'une « culture gestionnaire » du système de santé : gestion par objectifs, déconcentration effective des moyens et des responsabilités au niveau des districts sanitaires, partage des responsabilités entre l'Etat, les Communautés, le milieu associatif et l'ensemble des professionnels de santé.

- **Le développement urbain**

De tous les pays d'Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire connaît le taux le plus élevé de croissance urbaine : 7 % par an. Au cours des trente dernières années, le taux d'urbanisation est passé de 20 % à 44 %, soit une accélération trois fois supérieure à la croissance démographique évaluée à 3,8 %.

L'action de la Coopération française dans ce domaine s'articule autour de trois grandes orientations : le développement des services publics urbains, le renforcement de la gestion urbaine locale dans le cadre des processus de décentralisation en cours, et l'appui aux initiatives de développement social et économique local émanant de la société civile et du secteur privé.

A ce titre, le projet d'appui au développement communal en Côte d'Ivoire, financé par le FAC, a pour objectif d'aider l'Etat ivoirien à renforcer sa politique de décentralisation et à mieux contrôler le développement urbain dans les villes de Côte d'Ivoire, notamment en organisant les transferts de compétences et de ressources en faveur des communes.

- **Le développement rural**

L'agriculture constitue la base de l'économie ivoirienne et sa principale source de croissance : en 1997, elle a contribué pour 27,3 % au PIB de la Côte d'Ivoire, et pour 55,7 % aux revenus d'exportation. La population rurale est estimée à 8,2 millions d'habitants, représentant 54 % de la population totale.

La coopération française intervient en matière de recherche agronomique et de formation des cadres du ministère de l'Agriculture. Elle fournit également un appui à la structuration du milieu rural, domaine dans lequel plusieurs projets en cours concernent l'organisation des professionnels de l'agriculture, la professionnalisation des producteurs, la promotion des activités piscicoles, la mutualisation des financements.

L'aide française encourage également, au niveau des villages, les centres des métiers ruraux, lieux décentralisés de formation, et soutient l'Ecole supérieure d'agronomie.

Par ailleurs, l'AFD, le FAC et la Banque mondiale soutiennent le projet PFR - Plan foncier rural, qui a pour objet de recenser les terres cultivables et cultivées, d'établir un cadastre formalisant la réalité coutumière (type de propriété, de transaction, de transmission, etc.) qui varie selon les régions et les ethnies. Ce projet prévoit qu'en 2002, 10 % des terres cultivables (sur un total de 24 millions d'hectares) auront été recensées. 250 personnes sont mobilisées sur ce projet.

Avec la privatisation de ses principales filières, l'agriculture ivoirienne traverse aujourd'hui une période de profonds bouleversements qui a révélé au monde paysan la nécessité de s'organiser.

Dix-sept organisations professionnelles agricoles (OPA) allant des forestiers aux éleveurs de porcs des producteurs de palmiers à huile à ceux de la banane, sont réunies au sein d'un programme OPA financé par la Coopération française, dans le but de faire émerger un véritable mouvement professionnel agricole autonome d'initiative privée. Cette démarche est destinée à accompagner le désengagement de l'Etat en transférant à des OPA représentatives des fonctions essentielles comme la formation, l'encadrement, l'organisation du crédit, et, d'une façon générale, à responsabiliser les paysans.

L'encadré page suivante décrit des exemples de projets réalisés dans ce secteur.

Concours de l'AFD dans le secteur rural en 1995 et 1996

Développement rural

Prêt de 59 millions de FF à l'Etat pour la mise en oeuvre du volet Plan foncier rural du Projet national de gestion des terroirs et d'équipement rural (PNGTER), dont les objectifs principaux sont d'aider les communautés rurales à développer les investissements fonciers (travaux anti-érosifs, fertilisations, récupération de jachères...) et d'améliorer le niveau des infrastructures collectives de base. A terme, il est prévu de réaliser le plan foncier sur au moins 2 millions d'ha et de mettre en place un système de numérisation.

Prêt de 120 millions de FF à l'Etat pour le financement partiel de projets retenus par les Fonds régionaux d'aménagements ruraux (FRAR) d'un montant total de 281 millions de FF. Les FRAR s'inscrivent clairement dans une politique d'aménagement du territoire et sont amenés à devenir progressivement le principal canal de financement des programmes d'investissements locaux en zone rurale. Le concours de l'AFD, principalement affecté au financement d'équipements productifs ou d'accompagnement de la production, est complété par la participation de la population bénéficiaire (40 % en moyenne) et par une contribution de l'Etat.

Pistes rurales

Prêt à l'Etat de 45 millions de FF pour la réhabilitation d'infrastructures routières de desserte en zone rurale dans quatre zones économiques proches d'Abidjan. Le projet est destiné à désenclaver une population rurale d'environ 230 000 habitants et des productions annuelles de l'ordre de 24 000 tonnes de café et 50 000 tonnes de cacao. Au total, 700 km de pistes sont concernées, ainsi que 21 ponts ou dalots à créer ou réhabiliter. Enfin, le projet vise une participation, accrue des PME à la réalisation des travaux routiers par la scission du marché en plusieurs lots, attribués après appels d'offres nationaux.

Prêt à l'Etat de 150 millions de FF pour la réhabilitation des infrastructures routières prioritaires des zones rurales du Nord du pays, dans le but de permettre principalement l'écoulement régulier de 87 % de la production nationale de coton-graine vers les centres de collecte. Initié par la Compagnie ivoirienne de développement des textiles (CIDT), le projet s'inscrit dans le cadre de la politique de désenclavement des régions agricoles et de leurs agglomérations par la réhabilitation d'infrastructures en terre (plus de 2 100 km), y compris les travaux connexes d'assainissement, de drainage de chaussée et d'ouvrages d'art (54 ponts ou dalots).

Hydraulique villageoise

Concours de 60 millions de FF destiné à améliorer la desserte en eau potable en zone rurale dans les régions de Bouaké et Yamoussoukro. Le projet, dont la viabilité repose sur le principe de la vente de l'eau à la consommation, comprend la création de 400 nouveaux forages équipés de pompes à motricité humaine et la réhabilitation de 125 forages défectueux.

Forêts

Prêt à l'Etat de 82 millions de FF pour le financement de la deuxième phase d'un projet d'aménagement des forêts classées du Sud-Est, qui s'inscrit dans la stratégie de sauvegarde du patrimoine forestier mise en place par les autorités ivoiriennes. Le programme comprend la délimitation de 18 nouvelles forêts, d'une surface totale de 170 000 ha et la poursuite de la restauration des 31 forêts prises en compte lors de la première phase, notamment les délimitations et les pistes de contrôle interne, les reboisements de recolonisation et les entretiens correspondants, ainsi que les travaux sylvicoles d'amélioration de la productivité des forêts naturelles. Le concours de l'AFD est complété par des financements de l'Etat et de la Société de développement des forêts (SODEFOR).

Prêt de 30 millions de FF à l'Etat pour le financement d'un projet d'appui à la mise en place d'une politique de préservation et d'exploitation du domaine forestier rural. Le programme, qui vise à définir et promouvoir les modalités d'une gestion durable des ressources forestières et de leur reconstitution, prévoit de mettre en oeuvre, à l'intérieur de six périmètres d'exploitation forestière (PEF), un plan foncier rural sur 80 000 ha, des reboisements forestiers sur 4 750 ha, des reboisements agro-forestiers et des jachères améliorées sur 3 600 ha et des investissements dans les villages concernés. Le concours de l'AFD est complété par des financements de l'Etat, des concessionnaires des périmètres des communautés rurales et du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM).

III - AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE

Si l'évolution macro-économique est encourageante (PIB 6,5 % en 1997, 6 % en 1998), la Côte d'Ivoire doit encore faire face à un endettement massif, séquelle du passé, et accomplir des réformes structurelles profondes ; dans ce contexte, les actions de la France tendant à aider l'Etat, au-delà du redressement des finances publiques et de l'amélioration du cadre macro-économique, à développer les investissements structurants, mais aussi à se désengager des secteurs productifs au profit du secteur privé.

- **L'assainissement des finances publiques**

Le poids de la dette intérieure et extérieure enlève aux autorités ivoiriennes toute marge de manoeuvre pour intervenir efficacement dans les domaines prioritaires qui sont l'éducation, la santé, la lutte contre la pauvreté. Avec un endettement extérieur équivalent à 158 % de son PIB, et à 360 % de ses exportations, dont le service représente la moitié du budget de fonctionnement de l'Etat, la Côte d'Ivoire est l'un des pays les plus endettés du monde ; c'est la raison pour laquelle elle a été déclarée en avril 1997 éligible à l'initiative spéciale pour les pays pauvres très endettés. La France, pour sa part, a consacré des sommes importantes à l'allègement du poids de sa dette.

- **L'appui aux programmes d'ajustement structurel**

Un programme global, le PAAFIE - Programme d'appui à la gestion des ressources humaines des administrations financières et économiques ivoiriennes - a été mis en place par la Coopération française pour améliorer le fonctionnement et la productivité des administrations économiques. Ce programme a notamment appuyé une vaste réforme de la fiscalité intérieure, en vue d'améliorer la compétitivité des entreprises et de rééquilibrer les prélèvements entre particuliers et entreprises; et entre secteur formel et informel. Cette réforme s'est traduite par une augmentation des recettes fiscales de l'Etat ivoirien.

- **L'appui au secteur privé**

L'AFD consacre une part croissante de ses engagements en Côte d'Ivoire au secteur privé. Entre 1994 et 1997, l'AFD a ainsi engagé plus de 115 milliards de FCFA en faveur du secteur privé, soit 45% de ses engagements en Côte d'Ivoire, soit par des prêts, soit sous la forme de garanties apportées par sa filiale PROPARCO, soit en fonds propres, dans des domaines aussi variés que la transformation du cacao, les plantations agricoles, l'industrie textile, le secteur minier ou la distribution industrielle. Dans le cadre du programme de privatisation dit des « douze travaux de l'éléphant d'Afrique », initié par le Gouvernement, l'AFD est intervenue notamment pour le financement du programme d'investissement de l'aéroport international d'Abidjan.

D'autre part, le projet ASPI - Appui au secteur privé ivoirien - largement soutenu par la Coopération française, favorise le développement des exportations, l'amélioration de la qualité des produits et des processus de fabrication et la structuration du secteur informel.

Parallèlement, le projet ASPI participe au développement des exportations par la promotion d'un système d'informations, mis en place auprès de CAP développement, association regroupant la Fédération nationale des industriels de Côte d'Ivoire et le réseau des entreprises de l'Afrique de l'Ouest, dont l'objet est

de faciliter l'accès aux marchés intérieur et extérieur pour les entreprises ivoiriennes.

Doter le secteur informel d'un outil de financement

Pendant longtemps, le secteur informel s'est développé dans l'indifférence générale, voire la défiance, car il n'était perçu que comme un « concurrent déloyal » des entreprises du secteur « formel », soumises aux lois commerciales et fiscales. Aujourd'hui, force est de constater que l'informel est une donnée fondamentale de l'économie ivoirienne, puisqu'il emploie, selon estimations, un quart de la population active. De là l'idée de l'aider à « formaliser » son insertion dans l'environnement économique du pays.

Depuis 1991, la Banque mondiale, soutenue par les Coopérations française et belge, finance en Côte d'Ivoire un programme d'appui au secteur informel (PASI) pour faciliter l'accès au crédit des opérateurs du secteur informel, généralement exclus des structures bancaires classiques. Actuellement, à Abidjan et dans cinq villes de l'intérieur du pays, les dirigeants de microentreprises peuvent ainsi s'adresser aux associations et ONG, partenaires du programme, pour solliciter un crédit et épargner afin de développer leurs activités, qu'il s'agisse d'agriculture ou d'élevage, d'artisanat, d'activités de transformation, de commerce ou de services.

Le montant des prêts varie de 30 000 à 3 millions de FCFA.

Après quelques années d'existence, le programme doit affronter un nouveau défi : pérenniser l'expérience. C'est dans ce contexte que la Coopération française a accepté de financer, à hauteur de 160 millions de FCFA sur 3 ans, la mise en place d'un dispositif mutualiste, qui permettra d'institutionnaliser le système en y impliquant les bénéficiaires des prêts.

Dans un premier temps, un travail de sensibilisation sera mené auprès des entreprises ayant déjà obtenu des crédits afin de définir le type de dispositif à mettre en place. Ensuite, il s'agira de créer des structures juridiquement et institutionnellement autonomes et, enfin, d'appuyer leur démarrage par la formation des intervenants et un suivi des activités.

A terme, cette action doit aboutir à la mise en place d'un outil de financement adapté aux spécificités des entreprises du secteur informel, en vue de promouvoir la création d'emplois, susciter un réseau de fournisseurs et de sous-traitants proposant produits et prestation de qualité, et permettre aux entreprises les plus dynamiques d'évoluer progressivement vers le secteur formel.

Aide publique au développement de la France en Côte d'Ivoire

L'aide civile bilatérale française (En millions de FF)				
	1994	1995	1996	1997
Dons du ministère de la Coopération	359	302	263	230
Assistance technique	231	216	190	166
Aide budgétaire	8	18	13	3,5
Bourses et stages	6	6	7	7,5
FAC	111	58	49	49
Aides diverses	3	4	4	4
Prêt de l'AFD	327	825	479	346
(hors ajustement structurel)				
Prêts à l'Etat	138	455	365	215
Autres prêts	79	161	84	83
AIPB ¹	6	2	0	0
PROPARCO	104	207	30	48
Aide à l'ajustement structurel	8135	2125	1258	400
Prêts d'ajustement structurel	1135	1200	500	0
Annulation de dette publique	7000	925	758	400

¹ Aide aux initiatives productives de base.

Effectif de l'assistance technique 1995 - 1996 - 1997

	Effectif 1995	Effectif 1996	Effectif 1997
Système éducatif (primaire/secondaire général)	70	58	42
Enseignement supérieur	27	24	21
Enseignement technique et professionnel (secondaire/supérieur)	68	58	45
Etablissement d'enseignement français (conventionné/homologué)	43	41	42
Total enseignants	208	181	150
Institutionnel	18	14	15
Economie Finances	14	12	10
Culture	4	4	4
Productif/Infrastructures	7	2	3
Développement rural	18	14	17
Recherche scientifique, technique et informatique	11	10	12
Santé	60	58	56
Total techniciens	132	114	117
Total général	340	295	267

Liste des projets FAC Etat en activité en 1997
(en milliers de francs)

Secteur	Projet	Montant	Date
Economie	Appui aux administrations financières et économiques	5 000	fév 94
	Appui au secteur privé ivoirien (ASPI)	13 000	jun 96
Infrastructures	Infrastructure géologique	4 950	nov 92
Dévt rural	Appui à la profession piscicole	5 940	fév 92
	Professionnalisation des producteurs de petits ruminants	4 900	sep 92
	Appui réorganisation SODEFOR	10 000	jul 93
	Appui aux organisations professionnelles agricoles	8 000	jul 94
	Plan foncier rural	5 000	nov 96
	Centre des métiers ruraux	9 000	nov 96
	Appui à la recherche agronomique	15 000	jul 97
Dévt institutionnel	Projet de développement communal	12 000	jun 96
	Appui unité de formation à la lutte contre la drogue	3 000	oct 93
	Appui ministère de la sécurité II	16 000	nov 94
	Appui à la justice II	8 000	oct 97
Education	Appui à l'école primaire Projet école 2000	35 000	jun 93
	PARMEN II	32 000	jan 95
	AFPRO : appui formation professionnelle	20 000	déc 95
	Appui à la réforme de l'enseignement supérieur (PROSUP)	6 000	juil 97
Santé	Projet santé Abidjan	30 000	avr 92
	Prévention SIDA	3 000	oct 93
	Hôpital de jour Treichville	12 000	oct 93
	Système information sanitaire	5 000	nov 94
	Prévention de l'infection VIH, lutte contre le SIDA	5 000	mar 97
Culture/sport	Appui au secteur Jeunesse et Sport	8 000	nov 94
	Appui au développement culturel (PADEC)	15 000	mar 97
Crédits déconcentrés	Fonds spécial de développement I	42 230	jan 94
	Fonds de développement spécial II	10 000	nov 94
	Crédits déconcentrés d'intervention	5 000	mai 94
	Fonds social de développement	7 500	nov 96

LE MALI

I - LE RENFORCEMENT DE L'ETAT DE DROIT

La Coopération française apporte son soutien à la politique de démocratisation et de consolidation de l'Etat de Droit dans les secteurs suivants :

- **Modernisation de la justice**

A travers un programme de bourses de stages, de dotations en appuis logistiques, d'appuis documentaires et de financement sur FAC d'intérêt général, la Coopération française accompagne l'effort de modernisation de la justice, les initiatives de diffusion du droit et de formation à la citoyenneté (formation de magistrats et de responsables d'associations chargées de la diffusion du droit) ainsi que le renforcement des nouvelles institutions de l'Etat de Droit (Journal officiel, Secrétariat général du gouvernement, Cour constitutionnelle, Assemblée nationale, etc.). Elle appuie, simultanément, le processus de mise en place de l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des Affaires (OHADA) au Mali.

- **Sécurité générale et protection civile**

La Coopération française porte une attention particulière au renforcement de la sécurité générale au Mali, condition de la consolidation des acquis démocratiques et du développement économique. Son appui concerne la police, les sapeurs-pompiers, la gendarmerie et la garde nationale.

- **Police**

Un projet FAC, avec le concours de 5 assistants techniques, a permis de mettre en oeuvre en 1997 :

- des formations spécialisées en matière de maintien de l'ordre, de sécurité publique, de police judiciaire et de circulation routière ;
- un programme de lutte contre les stupéfiants, le trafic de véhicules et les faux documents administratifs ;
- des actions pour le contrôle des flux transfrontaliers de personnes.

- **Gendarmerie**

L'appui à la gendarmerie et à la garde nationale a été réalisé sur les fonds d'un projet du FAC arrivé à terme fin 1997 et mis en oeuvre avec le concours de l'assistance militaire technique au Mali. Cet appui a consisté à poursuivre des actions de formation et d'instruction des personnels de la gendarmerie et de la garde nationale, la mise à niveau opérationnel des unités de gendarmerie (escadron mobile de Bamako, gendarmerie territoriale) et de la garde nationale par l'équipement complet et la mise sur pied d'une deuxième compagnie méhariste à Ménaka dans le nord du Mali pour contrôler plus particulièrement la frontière avec le Niger.

II - DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS SOCIAUX

- **Education et jeunesse**

La réforme du système éducatif reste une priorité, en raison de la crise de l'école que traverse le Mali : faibles taux de scolarisation, notamment dans les campagnes, inégalités régionales, inadaptation des formations scolaires aux réalités économiques, faiblesse de l'institution et carences dans le pilotage des réformes, insuffisances pédagogiques d'un corps enseignant hétérogène et souvent démobilisé.

Dans ce contexte, la Coopération française a mis en oeuvre un projet d'appui à l'enseignement fondamental en premier cycle, et un projet d'appui à la formation professionnelle et à l'emploi. Ces programmes qui s'attachent essentiellement à développer les capacités institutionnelles et de pilotage du système éducatif, appuient la mise en oeuvre d'une politique de formation des cadres administratifs et pédagogiques ; ils permettent en outre la construction d'établissements et de structures de formation répondant aux besoins réels du pays et de ses régions les plus déshéritées. Simultanément, la politique de formation a été complétée par un programme annuel de bourses d'études, qui prévoit notamment l'attribution de bourses d'excellence récompensant des élèves maliens en fonction de critères académiques ou de leur participation à des programmes spéciaux (programme jeunes-ville-emploi, programme femme et développement).

Pour ce qui concerne l'enseignement secondaire et supérieur, la récente création de l'Université du Mali a marqué la volonté de l'Etat malien de renforcer la coopération avec la France, notamment dans le but de constituer un corps professoral qualifié, et de permettre aux diplômés maliens d'être reconnus par le Conseil Africain et Malgache de l'enseignement supérieur.

Le projet d'appui à la formation professionnelle et à l'emploi, démarré en 1997, a permis de créer des unités de formation et d'appui aux entreprises, et des formations continues, en liaison étroite avec les entreprises. Cette approche nouvelle est un succès.

D'autre part, s'agissant de la jeunesse, le projet FAC « appui à la jeunesse par les pratiques sportives » s'articule avec les opérations de coopération décentralisée, dans le cadre d'approches dépassant le cadre sportif pour englober le champ culturel ; elle prend également en compte le sport de haut niveau, notamment par l'appui aux fédérations sportives d'athlétisme, du basket ball et du judo.

- **Culture et média**

La France est le seul bailleur de fonds à intervenir significativement dans le secteur culturel.

L'appui à la création contemporaine a contribué aux succès des créateurs maliens, notamment dans le cinéma, la musique, la photographie et les arts plastiques. En partenariat avec le ministère de la Culture, des actions significatives ont été menées dans le secteur du patrimoine, contribuant à maintenir le musée national de Bamako comme l'un des plus dynamiques du continent africain, à développer l'action des missions culturelles de Bandiagara,

Djenné et Tombouctou, à dresser un inventaire des monuments coloniaux au Mali devant aboutir à un classement des plus intéressants.

La prise en compte du secteur média est une donnée essentielle dans la coopération au développement au Mali. Dans un pays où près de quatre Maliens sur cinq sont analphabètes, le média radio occupe une place essentielle et mérite qu'une attention toute particulière lui soit portée. Par des actions de formation menées au cours des dernières années, la Coopération française est devenue un partenaire fort des médias privés (écrits et parlés) et de leurs associations représentatives.

Une attention particulière est également portée par la Coopération française aux nouvelles technologies de l'information, notamment dans le but de résister à l'offensive menée par la Coopération américaine sur le réseau Internet qu'elle a installé au Mali.

- **La santé**

L'intervention française dans le domaine de la santé s'effectue dans un contexte dégradé : les indicateurs de santé publique restent mauvais (mortalités maternelle et infantile très importantes, espérance de vie réduite, forte démographie galopante). Face à une carence de l'Etat dans le domaine de la santé, les populations, constituées en associations, ont créé leur propre organisation de santé, le mouvement des centres de santé communautaires (CSCOM). Actuellement, 200 centres de santé communautaires sont ouverts et fonctionnent, alors qu'il n'en existait qu'un seul en 1989. L'Etat suit le mouvement, en tentant d'encadrer, souvent avec peine, la multiplication parfois anarchique de ces structures élémentaires de soins.

Parallèlement, la diversification de l'offre en médicaments essentiels génériques se poursuit. La Pharmacie Populaire du Mali, organisme d'Etat jusque là voué au commerce de spécialités, stimulé par la concurrence, a créé une structure autonome de médicaments essentiels. Le groupement d'intérêt économique « Santé Pour Tous », appuyé par la Coopération française, continue d'offrir à des fractions de plus en plus larges de la population des médicaments essentiels génériques aux prix les plus bas du marché. La présence de ces deux structures concurrentes paraît être le garant de la croissance de la consommation de ces produits nécessaires à l'amélioration de la santé des populations.

L'appui institutionnel aux structures de l'Etat dans le domaine hospitalier reste une des préoccupations importantes de la Coopération française ; de même, la Coopération française a contribué, par la mobilisation de son assistance technique et la mise à disposition de financements, à la préparation du Programme Décennal de Développement Sanitaire et Social (PDDSS), en participant aux réflexions sur l'hospitalisation, la mutualité, la décentralisation, la planification et les systèmes d'information sanitaire.

Concernant la promotion des femmes, un effort est maintenu sur le financement de projets permettant aux femmes et aux jeunes filles en difficulté de pouvoir retrouver la place qui leur revient dans la société malienne : de nombreux projets d'activités génératrices de revenus et d'emplois et des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation des jeunes filles ont été financés.

Un comité de réflexion et de pilotage qui regroupe différents professionnels de ce secteur se réunit chaque mois pour sélectionner les projets, les suivre et discuter des nouvelles orientations à envisager.

Dans le cadre du développement social et de l'appui aux populations les plus démunies, un effort est également porté sur la promotion d'activités génératrices de revenus et sur la mise en place d'un projet commun avec l'UNICEF concernant la santé urbaine, dont la préoccupation centrale est la prise en charge médicale et sociale des populations les plus déshéritées qui sont souvent exclues des systèmes de santé.

- **La problématique migration-développement**

Depuis ces dernières années, on observe en France une prise de conscience nouvelle de la migration ouest africaine. Les stratégies d'aide au retour ont montré leurs limites et elles sont complétées désormais par des programmes d'incitation au non départ, c'est-à-dire d'aide au développement des zones d'origine de la migration. L'aide publique de la France au Mali est fortement concernée par cette évolution.

Le dispositif migration-développement : depuis 1991, coexistent au sein de ce dispositif migration-développement deux volets distincts, d'une part un système d'aide à la réinsertion, principalement à Bamako et à Kayes, et d'autre part un ensemble d'actions de développement régional, spécifiquement autour de Kayes.

Le volet réinsertion est souvent confondu avec le dispositif d'aide au retour, organisé par l'OMI¹ en France, et par lequel toute personne à qui le droit de séjour est refusé, et qui se voit donc « invitée à quitter la France » peut, dans un délai d'un mois, obtenir la prise en charge des frais de retour pour lui-même et pour sa famille dans son pays d'origine (billets d'avion, supplément de bagages et frais forfaitaires).

L'aide à la réinsertion, pour sa part, est un dispositif mis en place au Mali, à Bamako depuis 1991 et à Kayes depuis 1995. Après au moins deux ans en France, et dans un délai de six mois après son retour au Mali, tout migrant rentré volontairement peut prétendre au financement d'un projet de réinsertion, avec un plafond généralement fixé à 2 400 000 F CFA. Depuis 1995, chaque projet fait l'objet d'une étude préalable, et d'un suivi rapproché lors de la première année (ce qui a réduit le taux d'échec de ces projets à moins de 5 %). Ce dispositif est animé par l'OMI, et les fonds de réinsertion, jusqu'à présent entièrement fournis par le FAC (229 dossiers financés depuis 1991, dont 105 en 1997), sont désormais partagés entre l'OMI (les dotations elles-mêmes) et la Coopération (études et suivis, pour lesquels une convention budgétaire de 200 millions de francs CFA vient d'être signée).

Ces petits projets individuels de réinsertion, bien que limités en nombre, ont pour principal mérite de montrer que l'on peut se réinsérer durablement au Mali avec un investissement de départ faible.

¹ OMI : Office des migrations internationales.

L'aide au développement de la région d'origine : les Maliens vivant en France ne représentent que 2 à 3 % de la population immigrée en France et également 2 à 3 % des Maliens vivant à l'extérieur du Mali. En revanche, 90 % d'entre eux sont originaires du pays soninké au nord de Kayes, près des frontières sénégalaise et mauritanienne. D'où une attention particulière de la Coopération française pour cette zone avec la mise en place à Kayes, depuis 1995, d'une assistance technique permanente, qui a travaillé sur trois axes :

- Une meilleure connaissance de la région, de ses ressources, de ses dynamiques et de ses besoins. Les études entreprises depuis 1995 ont notamment servi à la préparation de la Table ronde de Kayes en janvier 1997 ;
- La promotion de la petite entreprise, avec la mise en place d'un fonds de garantie bancaire pour des prêts (de l'ordre de 2 à 5 millions de francs CFA) à des promoteurs indépendants ;
- Le développement local, centré préférentiellement sur les questions de désenclavement et de maîtrise de l'eau conformément aux conclusions de la Table ronde de Kayes, en utilisant d'une part le savoir-faire acquis par l'aide française dans ce domaine au Mali, d'autre part la forte structuration du milieu en pays soninké avec de puissantes associations intervillageoises de développement étroitement liées à des associations de migrants en France. Cette approche développement local participe aussi au projet politique de décentralisation entrepris par les autorités du pays avec l'appui de l'aide française, en donnant aux collectivités de base un réel pouvoir de décision sur les investissements qui les concernent et dont elles auront en charge l'entretien.

Chacun des deux volets (réinsertion individuelle et développement régional) a fait l'objet de financements de la coopération française, de façon croissante, depuis 1991 :

- Les premières actions de réinsertion (1991/95) ont été financées pour 1 MF sur crédits déconcentrés d'intervention (CDI) de la Mission de coopération de Bamako.
- Mais les CDI, puis le fonds social de développement (FSD) à partir de 1994, ont surtout été le principal outil d'action dans la région de Kayes, avec 25 projets de développement financés à ce jour pour 6 MF.

De plus, trois financements spécifiques Migration-Développement ont été mis en place :

- en 1996 une action sur trois pays : Mali, Sénégal, Mauritanie (2,6 MF pour le Mali dont 1,8 MF pour la réinsertion) ;
- en 1997 un premier projet spécifique au Mali de 5 MF (2,6 MF pour la réinsertion et 2,4 MF pour le développement régional) ;
- en 1998 un programme exclusivement consacré au développement local dans la région de Kayes (8 MF).

III - L'AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE

- **Le développement rural**

Le développement économique du Mali et l'amélioration des conditions de vie de sa population reposent pour une très large part sur le développement du secteur rural qui représente plus de 40 % du PIB malien et concerne près de trois-quarts de la population du pays.

L'appui que l'aide française a apporté à ce secteur depuis de nombreuses années s'est traduit par d'incontestables réussites en matière de production rizicole (Office du Niger), cotonnière (CMDT)¹ et vivrière et, par un, d'accroissement des richesses créées dans les régions concernées. C'est ainsi que l'aide française continue pour l'essentiel à soutenir le renforcement des grandes filières de production (riz, coton, bois, élevage, fruits et légumes) :

- Filière Riz (Office du Niger)

Les vastes programmes de réhabilitation entrepris avec l'aide de plusieurs bailleurs, dont la France, sur certaines infrastructures primaires et sur les secteurs Retail et Molodo, associés à la profonde restructuration de l'Office du Niger en 1994, ont permis de doubler la production en cinq ans, avec 270 000 tonnes de paddy en 1997.

L'assistance technique à la maintenance des infrastructures, l'appui aux organisations professionnelles et les actions de recherche-développement accompagnent cette évolution, qui se poursuit dans le cadre des études du Schéma directeur régional que la France finance, ainsi que dans le cadre du nouveau contrat-plan en cours d'examen.

- Filière Coton

L'aide française est un partenaire fidèle de la réussite de la production cotonnière de la partie sud du Mali, avec plus de 350 MFF d'investissement dans l'appareil industriel depuis 15 ans, et deux nouvelles unités d'égrenage en prévision. Le coton est à l'origine d'un essor exceptionnel de l'économie de la région. L'alphabétisation de nombreux responsables paysans, depuis les années 1970, et la responsabilisation de groupements villageois (commercialisation, approvisionnement, conseil agricole), ont été à l'origine d'une avancée du processus de décentralisation qui a gagné tout le pays. La région a constitué un point de concentration de l'aide française, avec récemment des financements concernant les pistes rurales (Bougouni et Kita), le maintien du potentiel productif et le développement local (Koutiala et Sikasso), la recherche agronomique, l'élevage, et la gestion des associations villageoises. La CMDT reçoit en outre un appui pour son dispositif de suivi-évaluation des conditions de production de la zone. Toutes ces actions ont pour cadre les contrats-plans successifs, entre l'Etat, la CMDT et les producteurs, notamment celui en cours de préparation (1999/2001) qui doit formaliser l'ouverture du capital de la CMDT aux organisations de producteurs.

¹ CMDT : Compagnie Malienne de Développement des Fibres Textiles.

- Secteur Elevage

L'appui à la politique de privatisation de la santé animale, à l'ajustement du cadre législatif, à l'amélioration de l'accès aux services de base pour les éleveurs, à la concertation interprofessionnelle locale, à des programmes de développement de certaines filières, telles que l'aviculture et la production laitière (régions de Sikasso, Kayes, Mopti, et zone périurbaine Bamako), sont les axes des interventions de l'aide française dans le secteur élevage, le plus souvent en liaison avec les Chambres d'agriculture du Mali.

- Filière Bois Energie

L'aide française participe à la stratégie énergie domestique (SED) du Mali, avec les autres bailleurs de fonds. Ses concours sont affectés au volet « offre » (exploitation rationnelle des ressources forestières par les populations riveraines) dans les régions de Koulikoro et Sikasso qui disposent encore d'importants massifs forestiers.

- Autres filières

Des actions de l'aide française en faveur de la filière fruits et légumes (appui aux producteurs maraîchers de la ceinture verte de Bamako, appui à l'association malienne des exportateurs de fruits et légumes) et pour le développement de la filière sucre (étude de marché d'un nouveau complexe sucrier à l'Office du Niger) sont en cours.

• **Les infrastructures**

Conditions préalables ou accompagnatrices du développement, les infrastructures constituent un des axes majeurs des interventions de l'aide française au Mali.

Le secteur de **l'électricité** fait l'objet d'une attention soutenue puisque la situation actuelle des moyens de production bride la croissance économique et le développement du Mali. Les opérateurs économiques, comme les particuliers, sont pénalisés par des délestages ou modifications de tensions souvent imprévus venant non seulement paralyser l'activité, mais aussi détériorer les machines et instruments utilisant l'électricité.

L'adéquation entre offre et demande pourra être atteinte avec la mise en service du barrage hydroélectrique de Manantali, financé par la France et les grands bailleurs de fonds, qui devrait intervenir en 2000/2001, permettant ainsi à Energie du Mali (EDM) de faire face à une demande énergétique croissante, qui ne peut être actuellement satisfaite.

Dans le secteur des **télécommunications**, la Coopération française accompagne la SOTELMA dans son plan d'investissements à moyen terme, visant à accroître ses capacités de raccordement en milieu urbain et rural, et à en améliorer l'efficacité.

Le secteur des **transports** bénéficie de l'aide française à travers notamment le projet de réhabilitation de la voie du chemin de fer Bamako-Dakar, ce dernier étant conditionné par la privatisation de l'exploitation du trafic international sur cet axe.

- **La promotion du secteur privé**

Le secteur privé joue un rôle de plus en plus important dans le développement du pays. Aujourd'hui, deux ans et demi après la dévaluation du Franc CFA, de nouvelles conditions favorables à la reprise de l'investissement privé sont réunies :

- un cadre macro-économique assaini ;
- la prise en compte du secteur privé comme partenaire à part entière du développement ;
- la mise en place d'un environnement régional favorable au secteur privé (réforme du droit des affaires, réforme douanière au sein de l'UEMOA).

L'aide française, au travers du groupe de l'AFD notamment, s'efforce d'apporter des appuis et des financements aux entreprises qui réalisent des projets productifs en s'appuyant sur les potentialités et les avantages comparatifs du Mali. A ce titre, les axes d'intervention suivants sont privilégiés :

- le développement des **unités agro-industrielles** en aval des filières cotonnières (filature, tissage), de l'élevage (abattage et traitement de la viande), des fruits et légumes (transformation et exportation) ;
- la valorisation des **ressources minières** du Mali tout particulièrement dans le secteur aurifère en raison de ses potentialités ;
- le développement des **infrastructures de tourisme** (hôtellerie, réceptifs) afin de mettre en valeur les sites diversifiés du pays ;
- le renforcement des unités industrielles des **biens de consommation** à fort contenu de main-d'oeuvre.

S'agissant des financements, l'aide française a développé des outils financiers adaptés aux besoins des opérateurs économiques.

Ainsi, l'AFD a favorisé dès 1997 la création d'un Fonds de garantie interbancaire au Mali, ainsi que des opérations de garantie d'emprunt au travers de sa filiale PROPARCO.

Par ailleurs, des systèmes financiers décentralisés ont été mis en place afin de consentir des prêts aux très petites entreprises qui n'ont pas toujours accès au financement bancaire.

D'une façon générale, l'aide française accompagne les efforts de l'Etat malien en faveur du secteur privé, dans les domaines législatif, fiscal et douanier, afin d'inciter les entreprises nationales et étrangères à investir au Mali.

- **Le partenariat avec la coopération décentralisée, les ONG et les opérateurs locaux**

L'inventaire des actions menées par la coopération décentralisée et les ONG françaises et le développement de la concertation avec ces acteurs essentiels de la coopération franco-malienne ont ouvert de nouvelles perspectives pour la coopération française.

Forte d'environ cent cinquante jumelages, la présence et l'action de la coopération décentralisée française au Mali est une des plus anciennes et des plus actives en Afrique subsaharienne. La plus ancienne, Angers, jumelée avec Bamako, est présente depuis 1974.

La coopération décentralisée au Mali est très diverse dans sa composition. Elle concerne environ 90 communes françaises, jumelées avec des villes ou des villages maliens, 7 conseils généraux et 5 conseils régionaux intervenant auprès de 4 régions maliennes.

Les régions d'origine des coopérations décentralisées françaises avec le Mali sont, en premier lieu, l'Ile-de-France (28), le Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes (7 chacune), et la Bretagne (8) ; elles regroupent 50 % de l'ensemble des partenariats.

Limitées, à l'origine, à des actions à caractère humanitaire et à des échanges culturels, les interventions des coopérations décentralisées se sont progressivement étendues à des domaines plus variés dans les secteurs de l'éducation (construction de classes et de centres de formation professionnelle), de la santé (construction de dispensaires et de centres de santé communautaires, actions de sensibilisation dans les domaines de l'hygiène, assainissement), des infrastructures (installation de téléphone et production d'électricité rurale), des activités rurales (aménagement de périmètres maraîchers, hydraulique villageoise, petits ouvrages d'irrigation), et d'appui à l'artisanat (formation, équipements). On peut estimer le coût des investissements des dix principales coopérations décentralisées entre 150 à 500 millions de francs CFA par an pour chacune d'elles, soit au total environ 3 milliards de francs CFA annuels. Le montant des autres interventions varie de quelques millions de francs à moins de 100 millions de francs CFA.

Des opérations à caractère exceptionnel peuvent mobiliser des ressources plus conséquentes (Angers : maison du partenariat : 500 millions de francs CFA ; Rhône-Alpes : développement région ouest de Tombouctou : 1,1 milliard de francs CFA sur 3 ans en cofinancement avec l'AFD). Les coopérations décentralisées les plus actives ou qui mobilisent les fonds les plus importants sont : Bamako/Angers, Vitré/Djenné, Evry/Kayes, région Nord-Pas-de-Calais et région Ile-de-France/région de Kayes, région Rhône-Alpes/région de Tombouctou, département d'Ille-et-Vilaine/région de Mopti, département du Haut-Rhin/région de Sikasso, Viroflay/Kolokani, Angoulême/Ségou, Mulhouse/Sofara, Amboise/Fana, Maurepas/Mopti, Montreuil/Yélimané.

Les investissements des coopérations décentralisées sont couramment cofinancés par les populations bénéficiaires, le ministère de la Coopération, le Fonds social de développement. Les coopérations décentralisées, par ailleurs, font appel à d'autres agents économiques et sociaux, notamment associations, universités, hôpitaux, directions départementales de l'Équipement, comités d'entreprises qui apportent transfert de savoir-faire et matériels d'équipement. Parallèlement interviennent également les chambres consulaires notamment les Chambres de commerce et d'industrie de Rouen, d'Ile-de-France et de Versailles et la Chambre des métiers de Lyon.

A côté des actions concertées déjà engagées avec les ONG dans les secteurs de la santé et de l'éducation, la Coopération française contribue au renforcement des capacités institutionnelles des ONG Maliennes dans le cadre du réseau national « Jeune Ville Emploi » et du programme de formation des cadres des organisations civiques (associations de défense des droits de l'homme, boutiques de droit, organismes de formation à la citoyenneté).

Pour ce faire, le réseau des volontaires et des cadres maliens de l'AFVP continuera d'être mobilisé par la Coopération française qui soutient, par ailleurs, les actions de la Cellule d'Appui aux Opérateurs Privés (CSAOP), mise en place au sein de celle-ci.

Concours publics français au Mali en 1997

(Décassements en Franc CFA)

Financements du ministère de la Coopération	1997
Assistance technique	4 060 000 000
Appuis logistiques (dont subv. aux établ. Publics et missions d'experts)	495 063 197
Aide budgétaire exceptionnelle	604 422 500
Bourses d'études et de stages	788 980 000
Fonds d'aide et de coopération (FAC)	2 357 829 100
Crédits déconcentrés d'intervention (CDI)	92 864 344
Fonds social de développement (FSD)	528 284 378
Subventions d'ajustement structurel	0
Total décaissements du ministère	8 927 443 519
Financements de la Caisse Française de Développement	1997
Projets de développement (conventions CFD)	22 925 716 999
Aide aux initiatives productrices de base (AIPB)	0
Appui au secteur privé (PROPARCO)	1 012 261 630
Fonds d'étude	173 821 965
Total décaissements de la CFD	24 111 800 594
Autres financements du ministère, de la CFD, et d'autres ministères français	1997
Recherche scientifique (ORSTOM hors personnel expatrié)	314 000 000
Appui à la sécurité territoriale	1 887 000 000
Annulation de dettes	5 700 000 000
Total autres décaissements	7 901 000 000
Total aide publique bilatérale au développement	40 940 244 113

Engagements 1998 du groupe AFD au Mali

Bénéficiaire	Objet	Type de concours	Montants (en MFF)
ETAT	Route Yélimané - Kayes	Subvention	88,0
CMDT	Programme d'appui aux centres de gestion	Subvention	22,5
ETAT	Fonds d'études et de préparation de projets	Subvention	5,0
BNDA	Programme à moyen terme (2ème partie)	Subvention : 27 PCA : 45 + PPM : 15	87,0
ETAT	Hydraulique villageoise San	Subvention	42,0
Total sur ressources AFD		Subvention : 184,5 PCA : 45 + PPM : 15	244,5
FOFY Industrie	Lutte contre l'effet de serre	Subvention FFEM	0,8
SOMAFI	Garantie d'emprunt en monnaie locale	Engagement PROPARCO	6,0
SOMAFI	Participation à augmentation de capital	Fonds propres PROPARCO	0,2
Total autres ressources			7,0
Total engagements groupe AFD			251,5

Projets FAC, CDI, FSD (en francs CFA) secteur santé, affaires sociales, femmes et développement au Mali en 1997

Intitulé des projets	Paiements 97	Engagement
Suivi du sommet de l'enfance	7 852 516	60 750 000
Action sociale de l'offre de santé	111 391 416	1 170 000 000
Prog. mobilisateur femmes et dévelop.	7 072 022	138 000 000
Restructuration hôpital du Point G	241 562 748	1 285 000 000
Acpt. Chagt. par. ds médicaments	16 714 453	200 000 000
Politique pharmaceutique	18 900 000	28 900 000
Séropositifs et malades du sida	68 345 240	294 000 000
Appui au dév. de la mutualité-santé	31 231 850	705 000 000
TOTAL FAC	503 070 245	3 881 650 000

Intitulé des projets	Paiements 97	Engagement
GIE Santé pour tous	3 574 000	13 574 000
CESCOM de Banconi	21 000 000	30 000 000
TOTAL CDI	24 574 000	43 574 000

Intitulé des projets	Paiements 97	Engagement
Aide médicale internationale	8 302 800	26 302 800
Rénovation bloc opératoire hôpital de Ségou	2 963 000	5 963 000
CESCOM Lany Tounka	7 000 000	16 000 000
Renforcement unité appui GIE	20 000 000	22 554 200
Appui aux group. féminins zone de Nara	4 000 000	8 247 500
Appui aux group. féminins zone Koulikouro	4 000 000	8 835 000
Appui group. féminins zone de Ségou	3 000 000	6 150 000
Promotion de la femme et de l'enfant au Mali	8 000 000	17 260 000
Forage équipé centre d'arrêt de Koulikouro	5 100 000	12 300 000
TOTAL FSD	62 365 800	123 612 500
TOTAL FAC + CDI + FSD	590 010 045	4 048 836 500

Secteur développement rural, migration, développement régional : projets FAC, CDI, FSD (en francs CFA) au Mali en 1997

Intitulé des projets	Paiements 97	Engagement
FASA et PQDR zone Mali Sud	82 455 957	1 576 000 000
Développement régions Nord	7 754 094	78 000 000
Dév. de l'agriculture périurbaine Bamako	113 183 319	775 700 000
Appui au programme céréaliier	31 241 788	895 000 000
Appui aux organisations prof. agricoles	26 000 000	113 100 000
Restructuration Office du Niger	69 921 896	535 000 000
Programme développement migration	71 423 549	260 000 000
Elaboration politiques agricoles	19 898 918	70 000 000
Développement migration	242 416 323	470 000 000
TOTAL FAC	664 295 844	4 772 800 000

Intitulé des projets	Paiements 97	Engagement
Projet hydraulique village	2 700 000	8 194 000
Développement rural Kignan	13 604 989	36 160 000
Produc. plants pommes de terre	3 560 000	13 560 000
Aménag. de 10 puits à Bourem	4 000 000	34 000 000
TOTAL CDI	23 864 989	91 914 000

Intitulé des projets	Paiements 97	Engagement
Association Guidimakha Jikke	30 000 000	70 000 000
Développement apiculture Kayes	3 750 000	11 750 000
Appui à la population de Gossi	2 000 000	5 000 000
Alphabétisation/gestion banques cer. Koro	5 900 000	5 900 000
Aménagement piste rurale Kassama-Koundia	45 000 000	50 809 000
Activité de maraîchage à Gory	3 000 000	5 057 430
Acquis aux activités maraîchères Gourma	24 926 250	10 000 000
TOTAL FSD	114 576 250	158 516 480
TOTAL FAC + CDI + FSD	802 737 083	5 023 230 480

Projets FAC, CDI, FSD (en francs CFA) secteur développement institutionnel, sécurité, développement urbain et municipal, décentralisation au Mali

Intitulé des projets	Paiements 97	Engagement
Appui à la sécurité générale	55 470 953	1 049 797 000
Appui au district de Bamako	85 201 014	568 877 200
Jeunes, villes, emploi	7 919 000	10 747 500
Appui aux actions décentralisées	15 091 841	198 550 000
Etat de droit, libertés publiques	25 019 168	56 619 000
Campus	9 257 100	28 000 000
Appui gendarmerie nationale	111 584 800	152 050 000
Appui à la décentralisation	154 613 714	1 755 000 000
Appui décentralisation/DC/DL	1 600 000	16 000 000
Lutte contre les grands trafics	178 343 434	500 000 000
TOTAL FAC	644 101 024	4 335 640 700

Intitulé des projets	Paiements 97	Engagement
Promotion, renforcement expertise locale	2 800 000	12 800 000
TOTAL CDI	2 800 000	12 800 000

Intitulé des projets	Paiements 97	Engagement
Assainissement	200 000	5 000 000
Dianéguéla/Sokorodji		
Suivi FSD par MCAC	11 180 450	20 000 000
Espace vert à Faladié	2 500 000	6 000 000
Transport informel à Bamako	4 000 000	6 500 000
Motorisation charrettes Spiro	5 000 000	5 000 000
Espace vert Afefade Faladié	5 500 000	6 000 000
Processus démocratie au Mali	5 000 000	5 000 000
Insertion du CCF dans son quartier	10 855 000	11 719 000
TOTAL FSD	44 235 450	65 219 000
TOTAL FAC + CDI + FSD	691 136 474	4 413 659 700

LE SÉNÉGAL

I - LE RENFORCEMENT DE L'ÉTAT DE DROIT

Les interventions dans le secteur institutionnel visent à renforcer la capacité de l'Etat sénégalais à assurer ses fonctions essentielles, dans un cadre démocratique et de respect du droit, de dialogue avec la société civile et de transparence dans la gestion des affaires publiques.

C'est dans cet esprit que la Coopération française apporte son appui à l'amélioration du système judiciaire et de la sécurité publique, au renforcement des collectivités locales, ainsi qu'à celui de l'armée et de la police.

- **Les système judiciaire et la sécurité publique**

Le renforcement du pouvoir judiciaire demeure une condition fondamentale de la démocratie de l'Etat sénégalais. Dans ce but, la Coopération française a conduit le programme d'appui à la réforme du secteur judiciaire qui s'est achevé au début de 1998.

A travers la formation des magistrats et le renforcement des moyens des juridictions, ce programme a permis d'améliorer le fonctionnement de la justice. Ces actions sont poursuivies, et complétées par un appui dans le domaine du droit des personnes.

Dans le domaine de la sécurité publique, la Coopération française apporte son appui à la lutte contre les trafics illégaux (drogue, transferts financiers, faux documents d'état-civil) ainsi qu'à la protection des populations civiles contre les fléaux sociaux (délinquance, prostitution) affectant la population les plus vulnérables.

- **Le développement local et la décentralisation**

Le Sénégal s'est engagé depuis son indépendance dans un processus progressif de décentralisation. Les lois de 1996 marquent une nouvelle étape importante de cette évolution en créant un nouvel échelon de collectivité locale, la Région, et en allégeant encore le poids du pouvoir central par le transfert au niveau local de compétences intéressant directement le développement économique et social du pays.

Néanmoins, les moyens humains et techniques dont disposent les collectivités locales restent faibles. **De même, leurs moyens financiers demeurent hors de proportion avec le niveau de ressources à mobiliser pour assurer la couverture des besoins de base des populations.** De ce fait, l'aide extérieure représente le recours quasi exclusif des décideurs locaux.

Le projet FAC d'appui à la décentralisation et au développement local - PADDEL- mis en oeuvre en 1998, a pour but de favoriser la maîtrise du nouveau cadre de répartition des compétences au niveau local (Etat central et déconcentré, élus, fonctionnaires locaux, partenaires de la société civile). Le projet apporte également un appui au renforcement des capacités techniques des collectivités locales et une aide à l'élaboration de leurs plans de développement.

Des projets de développement local sont également mis en place par l'AFD, en cohérence avec le PADDEL. Ces projets qui ont pour but

d'accompagner la décentralisation, comportent la définition avec les villages, associations et collectivités, de programmes d'investissements pluri annuels, ainsi que la mise au point des instances et procédures adaptées pour le financement des investissements locaux et le contrôle de leur exécution.

S'agissant des conséquences de la croissance urbaine, la coopération française appuie la réhabilitation des quartiers défavorisés. Ainsi l'AFD a apporté son concours à deux opérations, l'une à Dakar, l'autre à la périphérie de la capitale. Au delà de l'apport d'équipements collectifs de base et de la sécurité foncière, ces actions ont eu pour résultat de renforcer la cohésion sociale, le sens de la responsabilité des acteurs communaux et l'esprit participatif des bénéficiaires (ces opérations concernent les transports, l'assainissement, l'hydraulique, l'énergie, les télécommunications, etc).

Enfin, dans le cadre de la coopération décentralisée, des programmes de partenariat se nouent entre collectivités locales sénégalaises et françaises, à l'exemple de celui réalisé par les départements de l'Aube et de Mbour. D'abord cadre d'échanges d'un simple jumelage entre élus et organisations professionnelles agricoles des deux départements, il est progressivement devenu porteur d'un véritable programme de coopération centré sur l'aménagement et la gestion des ressources environnementales d'une part, sur la mise en oeuvre d'actions à caractère social, économique et socioculturelles d'autre part.

Le PADDEL - « Projet d'appui à la décentralisation et au développement local »

Cinq principes inspirent le contenu de ce Projet financé par le FAC en 1998 :

- l'Etat est garant de l'unité et de la solidarité nationale. Il n'est pas de bonne décentralisation sans renforcement des pouvoirs déconcentrés. Il n'est pas d'autonomie à l'échelon local sans contrôle de l'utilisation des deniers publics et du respect des lois de la République ;
- la décentralisation impose que les collectivités locales jouent pleinement leur rôle. Ces dernières doivent se conformer à deux exigences ;
- les collectivités locales ont le devoir de gérer leurs compétences de manière rigoureuse, équilibrée et transparente ;
- ensuite, et surtout, les collectivités locales doivent susciter de véritables politiques publiques de développement local soucieuses d'apporter des réponses concrètes aux attentes légitimes des citoyens. Il serait vain d'avoir transféré des pouvoirs si ceux-ci n'étaient mis au service d'un réel progrès social économique ;
- aussi souvent que possible, les citoyens et les groupements de citoyens doivent être informés, consultés et participer aux décisions que prennent les collectivités locales en matière de développement local.

En résumé, la réforme de la décentralisation doit tendre à promouvoir certaines valeurs républicaines communes à la France et au Sénégal : faire vivre la démocratie et la citoyenneté ; contrôler la bonne utilisation des deniers publics ; donner la priorité au développement ; renforcer la cohésion sociale ; lutter contre les inégalités ; améliorer les conditions de vie des plus défavorisés ; élever le niveau de formation et de santé.

Inspiré par ces principes, le PADDEL poursuivra trois objectifs, en partenariat avec les autorités sénégalaises (ministères principalement concernés et élus locaux) et en coordination avec la communauté des bailleurs de fonds :

- accompagner les réformes de l'Etat ayant pour objet de l'adapter à la décentralisation ;
- créer et animer un dispositif de formation des élus, des fonctionnaires et des acteurs locaux aux jeux de la décentralisation ;
- apporter un appui à l'administration locale et à l'émergence de politiques de développement local au bénéfice de collectivités locales de quelques régions du pays : Thiès, Ziguinchor, Kolde, Fatick, les Communautés rurales de la région de Dakar, et le Département de Kédougou dans la région de Tambacounda.

- **La coopération militaire¹**

La coopération militaire au Sénégal s'inscrit dans le cadre du soutien à la consolidation des institutions de l'Etat de droit et à l'enracinement de la démocratie. Les forces armées sénégalaises sont composées des trois armées traditionnelles et de la gendarmerie. Disposant d'un budget qui ne cesse de diminuer, le dispositif militaire n'a pratiquement pas de crédits d'investissement et dépend de la coopération internationale pour son équipement. La mission d'assistance militaire française dispose d'un certain nombre de moyens pour soutenir les forces armées, mais seuls les crédits du FAC permettent de financer les projets importants. La mission d'assistance militaire procure aux forces armées sénégalaises une assistance technique dont le rôle est prépondérant dans la formation des cadres et l'utilisation de l'aide directe qu'elle apporte (30 coopérants militaires).

¹ Voir également infra chapitre II, IV., D. « Une coopération militaire réorientée ».

II - LE DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS SOCIAUX

- **La santé**

L'année 1997 a été marquée par l'aboutissement du processus d'élaboration du Plan national de développement sanitaire (PNDS) pour les dix prochaines années, et du Programme de développement intégré de la santé pour la période 1998-2002. Le programme d'investissement sectoriel s'accompagne d'importantes réformes notamment pour les hôpitaux, la pharmacie nationale d'approvisionnement et l'organisation du ministère.

L'action de la Coopération française dans ce secteur reste marquée par une assistance technique importante (57 personnes), surtout hospitalière, avec la moitié des effectifs au niveau de l'Hôpital Principal de Dakar. En ce qui concerne cet établissement, la coopération française poursuit la réflexion et la négociation sur son évolution, à la fois en termes de statuts, de ressources humaines et financières et de gestion. Conformément aux orientations de la réforme et du PNDS, ce processus qui s'inscrit dans une démarche contractuelle, permettra une dévolution progressive de cet hôpital aux autorités sénégalaises.

L'appui à la réforme hospitalière constitue l'axe majeur de la coopération sanitaire française, en collaboration avec la Banque Mondiale, l'Union Européenne et d'autres partenaires bilatéraux. Dans le cadre du PNDS il s'agit d'élaborer une véritable carte hospitalière, de transformer le statut des établissements, de les doter d'un nouveau système de gestion, de mettre en place des indicateurs de performance, d'instaurer un fonds pour la réhabilitation et le rééquipement, et de créer un dispositif adéquat de soutien et de contrôle. L'appui à la réforme hospitalière s'inscrit dans un projet FAC présenté en 1998.

L'engagement de la Coopération française dans ce secteur s'accompagne d'efforts pour développer un secteur mutualiste au Sénégal, qui devrait permettre d'assurer au moins partiellement la financement des soins hospitaliers.

L'appui à la santé publique est l'objet d'une attention constante de la part de l'aide française. Plusieurs aspects sont concernés : vaccination, épidémiologie, lutte contre la morbidité et la mortalité infantile et maternelle. Notre appui se traduit par le maintien des conditions d'une prévention efficace du risque épidémiologique, et par la formation continue et le recyclage des médecins. Dans le courant de 1999, un projet FAC devrait concerner ces actions.

- **La lutte contre l'exclusion et les actions en faveur des jeunes**

La Coopération française s'efforce de contribuer à enrayer la paupérisation et l'exclusion en milieu rural et périurbain, notamment par le développement de structures d'appui aux micro-entreprises et aux micro-projets. **Ces micro-projets n'ont pas vocation, toutefois, à résoudre une crise dont les causes renvoient à des phénomènes macro-économiques et politiques, mais ils peuvent aider à la création de pôles de stabilité et à reconstituer des liens de solidarité.**

Les actions en faveur des jeunes, en particulier ceux qui sont déscolarisés et sans emploi, s'inscrivent dans cette perspective et s'articulent autour du thème de l'insertion sociale par le mouvement associatif sportif (projet FAC).

Projet d'appui à l'insertion des jeunes et au mouvement sportif

Ce projet FAC dont la convention de financement a été signée en juillet 1996 pour un montant total de 8,5 millions de francs français a démarré effectivement en mars 1997.

Il vise, par une démarche transversale et de proximité, à intervenir, à la fois dans le secteur d'appui à la mobilisation et à l'insertion des jeunes et d'autre part dans le mouvement sportif fédéral avec les objectifs suivants :

- contribuer par la pratique sportive et socio-éducative, à la formation des jeunes en milieu défavorisé, pour faciliter leur insertion dans la société ;
- développer la pratique sportive organisée, en relation avec les fédérations sportives nationales : écoles de sports, détection et perfectionnement des talents sportifs.

Quatre assistants techniques travaillent sur ce projet en partenariat avec les cadres du ministère de la jeunesse et des sports, mais aussi avec les très nombreuses associations sportives et culturelles (plus de 1 700 sur l'ensemble du pays) et avec les collectivités locales. Le public ciblé est avant tout constitué des jeunes non scolarisés. Ce projet a déjà permis en diverses occasions de mobiliser plusieurs dizaines de milliers de jeunes et de leur permettre de pratiquer des sports.

Un important volet « formation » permet de donner aux plus motivés d'entre eux des compétences dans des domaines liés à l'animation sportive et socio-culturelle. En liaison avec le projet d'appui à la formation professionnelle pour l'emploi, ces jeunes reçoivent aussi des conseils et une formation au montage et à la gestion de micro-projets d'entreprise. L'apprentissage du français, conduit en partenariat avec les alliances franco-sénégalaises, complète ces formations. L'ensemble de ce dispositif devrait favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes.

De nombreuses actions ont été mises en oeuvre au cours de l'année 1997, touchant environ 10 000 jeunes :

- organisation de manifestations sportives et socio-éducatives (animation de proximité, compétitions scolaires et fédérales) ;
- actions de formation spécifique (animateurs socio-sportifs de proximité, cadres fédéraux, moniteurs de collectivités éducatives, entrepreneuriat-jeunesse et formation socio-professionnelle) ;
- création (ou développement) de centres d'animation sportive et socio-éducative, d'écoles de sports fédérales, de centres régionaux d'entraînement et de perfectionnement sportif ;
- constructions d'infrastructures sportives éducatives.

• L'éducation et la formation

La crise du système scolaire est profonde. Face à la forte demande sociale, l'Etat a mobilisé la société civile et ses partenaires au développement. Un certain nombre de mesures ont été décidées depuis le début des années 1990 mais les résultats ont été mitigés si l'on en juge par les évaluations du Programme de développement des ressources humaines planifiant l'ensemble de ces activités. Ils sont en partie redevables à l'inertie de l'institution éducative : l'école est tout à la fois l'objet d'un discours utopique, de pressions corporatistes et d'habitudes culturelles qui font obstacle au changement.

Le gouvernement sénégalais a préparé dans le cadre de l'initiative spéciale des Nations Unies pour l'Education, un programme décennal de développement de l'éducation et de la formation - PDEF - auquel la Coopération française est associée au travers d'un projet financé par le FAC.

Dans l'enseignement supérieur, la Coopération française intervient au travers du projet FAC d'accompagnement de la réforme de la gestion de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, qui s'achèvera en 2000. **En outre, la Coopération française a mis fin peut-être trop rapidement, à la présence d'assistants techniques en substitution dans les facultés, afin de favoriser les**

partenariats entre les universités sénégalaises et des universités françaises, dans le cadre d'accords-plans.

Autre volet du soutien de la Coopération française à l'éducation, le projet FAC de « formation professionnelle pour l'emploi », opérationnel pendant les années 1999 à 2001, qui vise à ce que les établissements d'enseignement recentrent, en étroite relation avec les entreprises, leur activité sur l'acquisition et la validation des compétences professionnelles et sur la formation continue.

- **L'offre culturelle française doit être orientée vers les jeunes**

L'extrême jeunesse de la population sénégalaise¹ et la croissance démographique continue ne permettent pas à l'école de l'accueillir en totalité. De ce fait, l'usage de la langue française décroît peu à peu dans tous les secteurs.

La mise en réseau des deux centres culturels et des cinq Alliances Franco-Sénégalaises devrait permettre une amélioration et un accroissement de l'offre culturelle et de diffusion du français hors de l'école, à Dakar et dans les régions. Outre l'élargissement des actions visant à promouvoir la langue française, la Coopération culturelle s'est donnée pour objectifs de développer des compétences professionnelles dans le domaine des industries culturelle (édition, distribution de biens culturels, mise en valeur et promotion de patrimoine, production des spectacles et de manifestations culturelles, etc.) et de favoriser les échanges culturels pour la promotion des artistes sénégalais et leur confrontation à l'environnement culturel mondial.

Les secteurs des sciences et techniques et les nouvelles technologies devraient faire l'objet d'un projet FAC en 1999. Enfin une attention particulière est portée aux actions relatives à la professionnalisation des journalistes.

III - L'AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE

- **Les infrastructures**

Le Sénégal souffre d'un manque de compétitivité dont les causes sont connues : coûts de l'énergie et des transports, coûts de production excessif du secteur public, faible productivité du secteur informel et du secteur agricole, lié notamment au niveau de formation et à l'insuffisante structuration des organisations professionnelles. De même la faiblesse de l'investissement productif et l'insuffisante flexibilité de l'économie dans un contexte d'ouverture commerciale croissante nuisent à cette exigence de compétitivité.

L'amélioration de la productivité passe par un appui aux réformes structurelles concernant la libéralisation de l'économie et la flexibilité du travail, la réduction des déficits publics et la restructuration des secteurs de l'énergie et des transports en particulier.

C'est ainsi que l'AFD a participé au financement des investissements nécessaires pour résorber le déficit d'eau potable dans la région de Dakar, et

¹ 58 % des Sénégalais, soit près de 5 millions de jeunes, ont moins de 20 ans, et 87 % des jeunes entre 13 et 20 ne sont pas scolarisés. La jeunesse Sénégalaise est concentrée pour plus de 40 % dans les villes, surtout l'agglomération dakaraise.

qu'avec la Banque Mondiale, la Coopération française intervient dans le secteur de l'énergie.

Ce dernier est en effet devenu une cause majeure du manque de compétitivité des entreprises, aussi bien en termes de coûts de production beaucoup trop élevés, qu'en termes de régularité d'approvisionnement.

La Coopération française a également contribué à l'étude du schéma directeur hydraulique du Delta, au financement de l'agriculture par le soutien au Crédit mutuel du Sénégal et à l'organisation des procédures des régions du fleuve Sénégal.

- **Appui à l'artisanat et aux micro-entreprises**

Le secteur de l'artisanat, qui réunissait 400 000 artisans répartis dans 70 000 entreprises ou micro-entreprises en 1996, représente environ 10 % du PIB. Il a, de plus, un rôle important d'insertion des jeunes dans la vie active : l'artisanat occupe en effet une population de 80 000 apprentis, qui échappent à l'inactivité, et reçoivent ainsi une formation technique pratique qui constitue une des voies d'insertion professionnelle. L'artisanat joue également un rôle moteur dans la création d'emplois et la réorientation de la demande intérieure vers les produits locaux, ainsi que dans le cadre d'un processus d'industrialisation mis en place à partir du développement d'unités artisanales.

Un projet financé par le FAC en 1994, dans la région de Thiès, ciblé sur les deux filières du métal et du cuir, a enregistré des résultats très positifs : amélioration de la productivité des artisans par l'introduction de nouvelles techniques de production, renforcement de la qualité et diversification des produits par des actions de recherche-développement, structuration du milieu professionnel (création de groupements d'intérêts économiques d'artisans en tannerie et d'une fédération des artisans du cuir de Thiès), commercialisation de produits et accès à des marchés nouveaux auparavant réservés à des importateurs.

Sur cette base, un nouveau projet FAC a été mis en oeuvre en 1998 : « Encadrement et structuration de l'artisanat sénégalais ». Ce projet vise à promouvoir une démarche de structuration et de professionnalisation du secteur en ciblant deux filières porteuses et au sein de celles-ci les artisans les plus dynamiques, dans la perspective d'un processus d'industrialisation et de constitution d'un tissu de PME-PMI. Le volet commercial doit constituer l'axe de convergence du projet en assurant la cohérence des interventions françaises dans une perspective de promotion de la valeur ajoutée et de valorisation des produits de l'artisanat sénégalais.

S'agissant du financement des « très petites entreprises » ou « micro-entreprises », la Coopération française n'intervient pas directement en leur faveur, mais contribue à la création ou au renforcement de systèmes de financement décentralisés, viables financièrement, par lesquels elle fait transiter ses concours.

La montée en puissance du crédit mutuel sénégalais, qui est apparu comme un réseau performant dans le domaine de la micro-finance, et de l'Alliance de Crédit d'Épargne pour la Production, permettent d'accompagner le développement de petites unités de production en milieu rural et urbain, et ainsi

de répondre à une forte demande à laquelle le secteur bancaire classique ne sait pas répondre.

Des micros-crédits adaptés aux PME-PMI

Dans le secteur privé, reconnu maintenant comme moteur de l'économie, une nouvelle génération de jeunes patrons émerge surtout dans l'économie informelle. Près de 80 % des Sénégalais, par exemple exercent des activités économiques hors des structures commerciale et fiscales officielles. Mais les PME-PMI doivent effectuer un véritable parcours du combattant pour trouver des capitaux qui leur font défaut pour se créer ou se développer.

En effet, la majorité d'entre eux ne présente pas les garanties suffisantes pour solliciter des prêts auprès des banques.

PROPARCO, la filiale de l'Agence française de développement (AFD) n'accorde pas de prêt au secteur privé en dessous des 4 millions de francs. Les banques quant à elles refusent pour la plupart d'entre elles à leur accorder des crédits, par manque de capitaux propres. Ces entreprises sont d'ailleurs incapables de présenter tout document comptable exigé par la banque (bilan comptable sur trois années) pour fonder sa décision avec l'octroi d'un crédit.

Les difficultés rencontrés par les banques à la suite de la grave crise des années quatre vingt et les restructurations qui ont suivi, les ont rendu prudentes dans leur prise de risque.

Pour combler le vide bancaire, le PME-PMI se sont tournées vers d'autres circuits financiers parallèles (tontines, mutuelles d'épargne, micro-crédits) pour trouver le capital modeste qui leur permettra de financer un petit commerce ou une petite activité productive.

Depuis quelques années, avec l'aide souvent des gouvernements et des organisations non gouvernementales (ONG), locales ou étrangères des modes de financement ont été mis en place tels que les mutuelles d'épargne et de crédit et les micro-crédits.

La mutuelle d'épargne et de crédit de Mbour au Sénégal, une ville située à 80 kms au nord de Dakar, créée en novembre 1996 à l'initiative de l'UNACOIS (Union nationale des commerçants et industriels du Sénégal) regroupe les artisans de la ville. Toutes ces organisations fonctionnent selon le même principe. Deux cents personnes versent chaque année une somme de 10 000 francs CFA. Grâce au capital ainsi constitué, les participants disposent à tour de rôle d'un petit crédit. Ces mini-banques connaissent un grand succès : 363 mutuelles ont été recensées au Sénégal dont 97 sont agréées par l'Etat. Comme au Sénégal, les Etats de l'UEMOA réglementent les activités de ces organismes et interdisent la pratique des taux usuriers, définies comme étant le double du taux d'escompte de la banque centrale.

Cependant, il faut se garder des mythes qui se développent autour de la micro-finance qui ne peut à elle seule lutter contre la pauvreté, comme l'ont montré les débats au cours du forum organisé par le Club des dirigeants des banques et établissements de crédit d'Afrique francophone, les 8 et 9 décembre 1998 à Bamako (Mali).

La logique de l'informel financier demeure dominée par le court terme. Il ne peut se transformer en véritable institution de crédit. De très nombreux besoins ne sont pas couverts par ce système, tels l'habitat, les projets agricoles, artisanaux et industriels, les investissements des PME...

Les banques ne peuvent rester en marge du financement de cette économie informelle, d'autant plus que les petites entreprises du secteur informel dynamique créent près de la moitié des emplois urbains et assurent jusqu'au cinquième du PIB.

Des relations doivent s'établir entre les banques et les organismes de micro-crédit sur la base de la complémentarité (accès au refinancement des banques pour le micro-crédit par la mise en place d'un fonds de garantie, accès pour les banques à une clientèle non bancarisée).

- **Le tourisme**

Le tourisme représente déjà la troisième source de devises pour le Sénégal et serait susceptible d'attirer des capitaux privés significatifs. C'est pourquoi ce secteur retient l'attention de l'aide française. Le Sénégal dispose

incontestablement d'avantages comparatifs (proximité des marchés du Nord, diversité et qualité des sites, compétitivité-prix après la dévaluation), qu'il doit cependant mieux valoriser. En effet, l'activité touristique au Sénégal se limite à un mono-produit balnéaire maîtrisé par les tours-opérateurs européens, qui captent les deux-tiers de la valeur ajoutée et dont le marché se caractérise par une compétition exacerbée sur les prix conduisant à une baisse de la qualité des services.

La Coopération française doit proposer au FAC un projet dont l'objectif est de soutenir une nouvelle politique touristique, dont la définition et la mise en oeuvre associeraient tous les partenaires (Etat, collectivités locales, tours-opérateurs, hôteliers et agences locales de tourisme, bailleurs de fonds, transporteurs) autour de deux axes : la revalorisation de la destination Sénégal à partir d'un produit ciblé sur la région de Saint-Louis et du Fleuve ; d'autre part, des appuis institutionnels apportés à l'administration du tourisme et à la structuration du milieu.

Répartition de l'APD 1995-1996-1997 au Sénégal

	1995	1996	1997
1/ AIDE PROJET			
A/Min/coopération			
FAC	70 881,2	50 405,9	38 879,1
Bourses	10 590,2	9 742,2	8 100,6
AT directe	169 473	138 402	122 561
AT indirecte	711	2 014	nd
Autres	40 939	44 254,5	44 071,6
Solde total Mincoop	292 594,4	244 818,6	213 612,3
B/ AFD			
Prêts	43 309,4	3 999,9	37 039,4
Dons projets	92 985	60 598,3	42 946,5
Solde total AFD	136 294,4	64 598,2	79 985,9
C/Autres			
Fonds Social de Développement	17 920	19 920	1 979,3
Autres ministères	46 667	221 010	247 397
Solde total Autres	64 587	240 930	249 376,3
SOLDE TOTAL AIDE PROJET	493 475,8	550 346,8	542 974,5
2/ AIDE HORS PROJET			
Subvention d'ajustement structurel	130 000	70 000	0
Annulation de dettes	545 000	529 000	405 000
Aide budgétaire	924,5	9 410,2	966,9
Solde total Aide hors projet	675 924,5	608 410,2	405 966,9
TOTAL GÉNÉRAL	1 169 400,3	1 158 757	948 941,4

Tableau des effectifs de l'assistance technique

	1994	1995	1996	1997
ENSEIGNANTS				
Civils et militaires	445	365	302	198
CSN	66	53	56	50
Total des enseignants	511	418	358	248
TECHNICIENS				
Civils et militaires	100	87	88	94
CSN	4	9	6	7
Total techniciens	104	96	94	101
TOTAL GÉNÉRAL	615	514	452	349

CSN :Coopérant Service National

Projets FAC en cours en 1997 au Sénégal

Intitulé de la décision	Montant en milliers de francs
APPUI INSTITUTIONNEL	
Décentralisation et urbanisme	39 000
Appui réforme système judiciaire	12 000
CDI (Crédits Déconcentrés d'Intervention)	5 500
Appui à la Sécurité Publique	15 000
Fonds Social de Développement	11 000
Projet d'appui à la décentralisation et au développement local	17 000
DÉVELOPPEMENT RURAL	
Appui au développement rural du Sénégal oriental	12 000
Programme intégré de conservation et gestion des ressources naturelles	4 000
Professionnalisation de l'agriculture et développement rural vallée fleuve	10 000
Prodec	12 000
Restructuration de la filière pêche industrielle	7 000
Appui au programme d'ajustement sectoriel agricole	15 000
Réhabilitation et valorisation du parc national du Niokolo Koba	4 500
Appui institutionnel au service du Ministère de l'Hydraulique	6 000
PRODUCTIF/INFRASTRUCTURES/SERVICE	
Encadrement et structuration de l'artisanat sénégalais	6 000
ÉDUCATION/CULTURE/JEUNESSE ET SPORT	
Programme d'appui à la formation des personnels d'éducation	30 000
Programme d'appui à la réforme de l'Université CAD	12 000
Appui à l'insertion des jeunes et mouvements sportifs au Sénégal	8 500
Formation professionnelle pour l'emploi	16 500
SANTÉ/SOCIAL	
Formation santé publique	8 000
Promotion des femmes et des jeunes du Sénégal oriental et de la région de Dakar	13 500
4 programmes décentralisation santé	10 000
Appui recherche médicale 93/94	2 000
Lutte contre le SIDA et le MST	4 000
Appui aux Actions déconcentrées de Santé au Sénégal	15 000
Renforcement de la lutte contre le Sida et les MST	5 000
ÉCONOMIES/FINANCES	
Entreprise et Compétitivité	12 000
Appui PAFIES	10 400

Liste des actions de coopération décentralisée soutenues par la Coopération française en 1997 au Sénégal

<p>En 1997, les décisions de cofinancement direct, pour des projets localisés au Sénégal, ont été au nombre de 28 pour un montant de 5,4 MFF. Elles concernent les projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet de collecte, évacuation et traitement des ordures ménagères à Saint-Louis, conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, pour un montant de participation du ministère de la Coopération de 300 KF. - Programme d'appui au développement intégré de la Basse Vallée du fleuve Sénégal par la protection et la valorisation des ressources patrimoniales, conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, 387,5 KF. - Programme Alizès Sénégal, réhabilitation et diffusion d'éoliennes pour l'hydraulique villageoise et la petite électrification rurale, conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, 364 KF. - Partenariat éducatif entre Saint-Julien-Les-Rosiers et Djilacoune, 20 KF. - Programme de formation des services municipaux de Seydhiou, ville des Ulis, 30 KF. - Projet d'irrigation et d'adduction d'eau à Diaranguel, ville de Saint-Pierre-de-Boeuf, 30 KF. - Programme d'appui au comité de santé et à la formation des agents de santé de Kafountine, ville d'Yzeure, 17 KF. - Programme de développement social urbain à Rufisque, ville de Nantes, 70 KF. - Programme d'appui aux secteurs de la santé, de l'éducation et à l'activité économique de la communauté rural de Ouonck, villes de Bretteville-sur-Odon et Fleury-sur-Orne, 57 KF. - Partenariat éducatif entre les villages des Agnams et Hérouville Saint-Clair, 21 KF. - Projet d'aménagement hydrauliques à N'diaro, ville de Saint-Herblain, 100 KF. - Programme de développement local entre les départements de Mbour et de l'Aube, 36 KF. - Programme d'alphabétisation fonctionnelle et d'aménagements socio-culturels et sportifs à Ballou, ville de Bouguenais, 175 KF. - Programme de développement local à M'bagam, ville de Commercy, 150 KF. - Rénovation du foyer de la femme à Meckhé, ville de Saint-Dié, 35 KF. - Projet d'électrification des villages de Savoigne-Biffèche et Savoigne-Pionnier, ville de la Ferté Macé, 50 KF. - Programme d'alphabétisation fonctionnelle à Bakel, ville d'Apt, 16 KF. - Programme de développement communal de la commune de Joal Fadiouth, ville de Nogent-sur-Seine, 70 KF. - Programme de développement local de la communauté rurale de N'diass, ville de Saint-Savine, 50 KF. - Programme de développement de la communauté rurale de Fissel, ville de Romilly-sur-Seine, 40 KF. - Programme d'appui à l'autonomisation de l'amicale des groupements de Foundiougne, EPCI du pays de Colombey et du Sud Toulousain, 250 KF. - Programme de coopération entre les hôpitaux de Thiès et Caen, 150 KF. - Programme de coopération multisectoriel entre Finthiock et Octeville, 140 KF. - Programme de Développement local à Bignona, Département de la Savoie, 400 KF. - Echanges culturels entre les écoles de Sézanne et Podor, 20 KF. - Partenariat entre Lille et Saint-Louis en matière de gestion municipale, de renforcement et d'appui au développement des quartiers et d'appui aux initiatives de base, 2 000 KF. - Programme de coopération en matière de développement local entre les pays de Provence-Alpes-Côte d'Azur et les communautés rurales du Département de Tambacounda, 130 KF. - Programme d'appui au projet de ville de Guédiawaye, ville de Grande Synthe, 280 KF.
--

